

Comité du programme et budget

Vingt-troisième session
Genève, 13 – 17 juillet 2015

PROJET DE PROGRAMME ET BUDGET PROPOSE **POUR L'EXERCICE BIENNAL 2016-2017**

Document établi par le Secrétariat

1. Le projet ci-joint de programme et budget proposé pour l'exercice biennal 2016-2017 est soumis à la présente session du Comité du programme et budget (PBC) conformément à l'article 2.6 du Règlement financier pour "discussion, observations et recommandations, ainsi que pour d'éventuelles modifications", et conformément au mécanisme faisant davantage intervenir les États membres dans la préparation et le suivi du programme et budget de l'Organisation (voir les documents WO/PBC/13/7 et A/46/12).
2. Ce projet a été établi compte dûment tenu des contributions, observations et remarques reçues des États membres dans leurs réponses au Questionnaire sur le projet de programme et budget pour l'exercice biennal 2016-2017.
3. Conformément au mécanisme, à la suite de l'examen en cours, une session du Comité du programme et budget se tiendra en septembre 2015 pour examen et recommandation à la cinquante-cinquième session des assemblées des États membres (5 – 14 octobre 2015).

[Le projet de programme et budget proposé
pour l'exercice biennal 2016-2017 suit]

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

PROJET DE PROGRAMME ET BUDGET PROPOSÉ POUR L'EXERCICE BIENNAL 2016-2017

TABLE DES MATIERES

AVANT-PROPOS DU DIRECTEUR GENERAL.....	7
I. PRESENTATION GENERALE DE LA SITUATION FINANCIERE ET DES RESULTATS OBTENUS	9
RECETTES	9
RÉSULTATS ET RESSOURCES	15
AUTRES RESSOURCES	23
DEPENSES DE PERSONNEL	25
RESSOURCES ALLOUEES AUX ACTIVITES EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT ET DU PLAN D'ACTION POUR LE DEVELOPPEMENT	27
III. EXPOSE DES PROGRAMMES PAR OBJECTIF STRATEGIQUE.....	31
OBJECTIF STRATEGIQUE I ÉVOLUTION EQUILIBREE DU CADRE NORMATIF INTERNATIONAL DE LA PROPRIETE INTELLECTUELLE.....	32
PROGRAMME 1 DROIT DES BREVETS	34
PROGRAMME 2 MARQUES, DESSINS ET MODELES INDUSTRIELS ET INDICATIONS GEOGRAPHIQUES	39
PROGRAMME 3 DROIT D'AUTEUR ET DROITS CONNEXES.....	43
PROGRAMME 4 SAVOIRS TRADITIONNELS, EXPRESSIONS CULTURELLES TRADITIONNELLES ET RESSOURCES GÉNÉTIQUES.....	50
OBJECTIF STRATEGIQUE II PRESTATION DE SERVICES MONDIAUX DE PROPRIETE INTELLECTUELLE DE PREMIER ORDRE.....	55
PROGRAMME 5 SYSTEME DU PCT	59
PROGRAMME 6 SYSTEMES DE MADRID ET DE LISBONNE	64
PROGRAMME 31 LE SYSTEME DE LA HAYE	71
PROGRAMME 7 CENTRE D'ARBITRAGE ET DE MEDIATION DE L'OMPI.....	76
OBJECTIF STRATEGIQUE III FAVORISER L'UTILISATION DE LA PROPRIETE INTELLECTUELLE AU SERVICE DU DEVELOPPEMENT	81
PROGRAMME 8 COORDINATION DU PLAN D'ACTION POUR LE DEVELOPPEMENT.....	85
PROGRAMME 9 AFRIQUE, PAYS ARABES, ASIE ET PACIFIQUE, PAYS D'AMERIQUE LATINE ET DES CARAÏBES, PAYS LES MOINS AVANCES.....	89
PROGRAMME 10 PAYS EN TRANSITION ET PAYS DÉVELOPPÉS.....	97
PROGRAMME 11 ACADEMIE DE L'OMPI.....	103
PROGRAMME 30 APPUI AUX PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES (PME) ET A LA CREATION D'ENTREPRISES.....	109
OBJECTIF STRATEGIQUE IV COORDINATION ET DEVELOPPEMENT DE L'INFRASTRUCTURE MONDIALE EN MATIERE DE PROPRIETE INTELLECTUELLE	114
PROGRAMME 12 CLASSIFICATIONS INTERNATIONALES ET NORMES	117
PROGRAMME 13 SERVICE DES BASES DE DONNEES MONDIALES	121
PROGRAMME 14 SERVICES D'ACCES A L'INFORMATION ET AUX SAVOIRS	125
PROGRAMME 15 SOLUTIONS OPERATIONNELLES POUR LES OFFICES DE PROPRIETE INTELLECTUELLE	129

OBJECTIF STRATEGIQUE V	SOURCE DE REFERENCES MONDIALE POUR L'INFORMATION ET L'ANALYSE EN MATIERE DE PROPRIETE INTELLECTUELLE	134
PROGRAMME 16	ÉCONOMIE ET STATISTIQUES.....	135
OBJECTIF STRATEGIQUE VI	COOPERATION INTERNATIONALE POUR LE RESPECT DE LA PROPRIETE INTELLECTUELLE	139
PROGRAMME 17	PROMOUVOIR LE RESPECT DE LA PROPRIETE INTELLECTUELLE	140
OBJECTIF STRATEGIQUE VII	PROPRIETE INTELLECTUELLE ET ENJEUX MONDIAUX.....	146
PROGRAMME 18	PROPRIETE INTELLECTUELLE ET DEFIS MONDIAUX	147
OBJECTIF STRATEGIQUE VIII	INTERFACE DE COMMUNICATION DYNAMIQUE ENTRE L'OMPI, SES ÉTATS MEMBRES ET L'ENSEMBLE DES PARTIES PRENANTES.....	153
PROGRAMME 19	COMMUNICATIONS	155
PROGRAMME 20	RELATIONS EXTERIEURES, PARTENARIATS ET BUREAUX EXTERIEURS.....	161
OBJECTIF STRATEGIQUE IX	STRUCTURE D'APPUI ADMINISTRATIF ET FINANCIER EFFICACE AFIN DE PERMETTRE A L'OMPI D'EXECUTER SES PROGRAMMES.....	173
PROGRAMME 21	DIRECTION GENERALE	177
PROGRAMME 22	GESTION DU PROGRAMME ET DES RESSOURCES.....	183
PROGRAMME 23	GESTION ET MISE EN VALEUR DES RESSOURCES HUMAINES.....	188
PROGRAMME 24	SERVICES D'APPUI GENERAUX	193
PROGRAMME 25	TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION.....	198
PROGRAMME 26	SUPERVISION INTERNE	202
PROGRAMME 27	SERVICES DE CONFERENCES ET SERVICES LINGUISTIQUES.....	206
PROGRAMME 28	SÉCURITÉ DE L'INFORMATION, DES BIENS ET DES PERSONNES.....	209
III. ANNEXES.....		214
ANNEXE I	BUDGET 2014-2015 APRÈS VIREMENTS PAR PROGRAMME.....	215
ANNEXE II	RESSOURCES PROPOSEES POUR 2014-2015 PAR PROGRAMME.....	216
ANNEXE III	RÉPARTITION DES RECETTES ET DES DÉPENSES BUDGÉTAIRES PRÉVUES PAR UNION.....	218
ANNEXE IV	ÉVOLUTION À MOYEN TERME DE LA DEMANDE DE SERVICES AU TITRE DES SYSTÈMES DU PCT, DE MADRID ET DE LA HAYE	222
ANNEXE V	INDICATEURS RELATIFS AUX OPÉRATIONS DU PCT	239
ANNEXE VI	INDICATEURS RELATIFS AUX OPERATIONS DU SYSTEME DE MADRID.....	251
ANNEXE VII	INDICATEURS RELATIFS AUX OPÉRATIONS DU SYSTÈME DE LA HAYE.....	264
ANNEXE VIII	RESSOURCES AU TITRE DE FONDS FIDUCIAIRES POTENTIELLEMENT DISPONIBLES AUX FINS D'ACTIVITES DE PROGRAMME EN 2016-2017	272
ANNEXE IX	INCIDENCES DE L'ADOPTION DES NORMES IPSAS SUR LES PRATIQUES BUDGETAIRES	273

ANNEXE X	BUDGET 2016-2017 PAR RESULTAT ESCOMPTE ET PAR PROGRAMME	275
ANNEXE XI	BUDGET 2014-2015 PAR RESULTAT ESCOMPTE	277
ANNEXE XII	ORGANIGRAMME DE L'OMPI	280
IV. APPENDICES		281
APPENDICE A	CONTRIBUTIONS DES ÉTATS MEMBRES	282
APPENDICE B	DEFINITION DES CATEGORIES DE DEPENSES	286
APPENDICE C	CALCUL DES DEPENSES DE PERSONNEL	288
APPENDICE D	FORMULES DE FLEXIBILITE	290
APPENDICE E	SIGLES UTILISES DANS LE PRESENT DOCUMENT	291

AVANT-PROPOS DU DIRECTEUR GENERAL

Le programme et budget fournit aux États membres l'occasion de définir les résultats qu'ils veulent que l'Organisation atteigne au cours de l'exercice biennal suivant et, à l'Organisation, la possibilité d'élaborer les programmes qui permettront d'atteindre ces résultats.

L'Organisation a la chance de disposer d'une base financière solide sur laquelle elle pourra s'appuyer pour planifier et mettre en œuvre ce processus de définition des résultats et d'élaboration des programmes en vue de l'obtention des résultats visés. L'exercice biennal en cours (2014-2015) devrait se clore avec un léger excédent. Au cours du prochain exercice (2016-2017), les recettes devraient augmenter de 6% pour s'établir à 756,3 millions de francs suisses, sous l'effet de la hausse de la demande dans le cadre des systèmes mondiaux de propriété intellectuelle (essentiellement le Traité de coopération en matière de brevets (PCT), le système de Madrid pour l'enregistrement des marques et le système de La Haye pour l'enregistrement des dessins et modèles industriels). Nous proposons une augmentation des dépenses de l'ordre de 4,9%, pour un montant s'établissant à 707 millions de francs suisses, ce qui devrait se traduire par des excédents, après les ajustements prévus dans le cadre des Normes comptables internationales du secteur public (normes IPSAS) de 20,8 millions de francs suisses, qu'il est proposé d'utiliser essentiellement afin de sécuriser le niveau des réserves.

La situation financière saine de l'Organisation ne doit pas être considérée comme allant de soi. Elle se fonde sur le développement des systèmes mondiaux de propriété intellectuelle. Alors que nous escomptons une croissance relativement rapide des systèmes de Madrid et de La Haye ces prochaines années, la principale source de recettes reste le système du PCT (environ 76% des recettes totales). L'augmentation de la demande dans le cadre du PCT est déterminée par un large éventail de facteurs, dont certains donnent à penser que l'augmentation de la demande enregistrée récemment pourrait ne pas se poursuivre au même niveau à moyen terme.

Parallèlement, l'Organisation est confrontée à des besoins majeurs en matière d'investissements dans plusieurs domaines. Les systèmes mondiaux de protection dépendent, pour leurs recettes, de services de qualité et économiquement avantageux, fournis par l'intermédiaire de plates-formes informatiques de pointe. Ces plates-formes informatiques, qui ont permis de réaliser d'importants gains de productivité et de limiter les dépenses de personnel, nécessitent d'être constamment améliorées et mises à niveau. Par ailleurs, comme toutes les autres organisations et entreprises dans le monde interconnecté d'aujourd'hui, l'Organisation est exposée aux risques de l'environnement en ligne. En vue d'atténuer ces risques, il est fondamental de réaliser des investissements majeurs dans la sécurité informatique et dans la gestion de la continuité des opérations et de la résilience de l'Organisation.

Nous proposons de mettre en œuvre ces investissements majeurs supplémentaires au cours du prochain exercice biennal sans pour autant procéder à une augmentation des taxes dans le cadre des systèmes mondiaux de propriété intellectuelle. Cela s'inscrirait dans la suite de ces sept dernières années où aucune augmentation de taxe n'a été enregistrée. Cette situation est, toutefois, sans précédent au regard des augmentations de taxes dans les offices nationaux et régionaux de propriété intellectuelle et le moment viendra, bien entendu, où il conviendra de procéder à une augmentation raisonnable des taxes.

L'instabilité actuelle de l'environnement économique mondial et, plus particulièrement, l'incidence des taux d'intérêt négatifs, constitue un enjeu supplémentaire sur le plan financier. Les taux d'intérêt négatifs coïncident avec le moment où l'Organisation est tenue de renoncer à sa source d'investissement sécurisée traditionnelle auprès de l'Administration fédérale des finances de la Confédération suisse. Ces facteurs nécessiteront d'adopter une politique prudente et responsable en matière d'investissements afin de permettre à l'Organisation de préserver son capital, ainsi qu'une politique prudente en matière de couverture eu égard au risque de change découlant du système de paiement des taxes du PCT.

Les principales priorités du programme pour le prochain exercice biennal sont exposées aux paragraphes 17 à 39. Permettez-moi de formuler des observations sur quatre domaines en particulier, dans une perspective plus large que l'exercice biennal à venir.

Le premier domaine est le programme de travail de l'Organisation en matière d'établissement de normes (objectif stratégique I). Les États membres ont conclu trois accords internationaux au cours

des quatre dernières années, à savoir le Traité de Beijing sur les interprétations et exécutions audiovisuelles, le Traité de Marrakech visant à faciliter l'accès des aveugles, des déficients visuels et des personnes ayant d'autres difficultés de lecture des textes imprimés aux œuvres publiées et l'Acte de Genève de l'Arrangement de Lisbonne sur les appellations d'origine et les indications géographiques. L'impact et la légitimité de ces accords dépendront de leur ratification rapide et généralisée par les États membres. Des questions essentielles inscrites au programme de travail en matière d'établissement de normes, dont certaines depuis très longtemps, n'ont toujours pas été réglées. En outre, à l'ère de la mondialisation, dans un monde complexe qui se caractérise par des changements technologiques très rapides et fondamentaux et dans lequel la propriété intellectuelle joue un rôle de plus en plus déterminant, il est temps qu'un débat soit lancé sur le futur programme de travail en matière d'établissement de normes de l'Organisation en tant qu'instance multilatérale d'élaboration d'une politique internationale dans le domaine de la propriété intellectuelle. Ces problématiques et les questions qu'elles soulèvent sont du ressort des États membres. Elles nécessitent de leur part un engagement en faveur du multilatéralisme, de la volonté et un consensus approprié. Sans cela, il ne sera possible de définir qu'un cadre multilatéral statique, sans que des progrès puissent être accomplis.

Le deuxième domaine concerne les systèmes mondiaux de propriété intellectuelle de l'Organisation (objectif stratégique II). Ils constituent le fondement des sources de recettes de l'Organisation, comptant pour environ 95% des recettes totales. Le nombre de parties à ces systèmes, en particulier le système de Madrid et le système de La Haye, enregistre une expansion géographique rapide à partir d'une base relativement limitée (à l'heure actuelle, 95 parties contractantes en ce qui concerne le système de Madrid et 49 parties contractantes pour ce qui est du tout dernier Acte de l'Arrangement de La Haye). Il est essentiel, afin d'assurer la légitimité et la viabilité de ces systèmes, de faire en sorte qu'ils continuent de croître et suscitent une adhésion de plus en plus large sur le plan géographique. Il est également fondamental qu'ils continuent d'être modernisés, un travail accompli par les groupes de travail établis par les États membres dans le cadre des traités respectifs.

Le troisième domaine concerne le large éventail de plates-formes informatiques administrées par l'Organisation (objectif stratégique IV), sur lesquelles repose le fonctionnement du système de la propriété intellectuelle dans le monde entier. Des progrès considérables ont été réalisés dans ce domaine au cours des dernières années. Avec les plates-formes informatiques du PCT, du système de Madrid et du système de La Haye, les bases de données mondiales de propriété intellectuelle (PATENTSCOPE, Base de données mondiale sur les marques et Base de données mondiale sur les dessins et modèles) et les plates-formes telles que le Service d'accès numérique aux documents de priorité (DAS), le WIPO CASE (système d'accès centralisé aux informations relatives à la recherche et à l'examen) et l'IPAS (système d'automatisation de la propriété industrielle), qui est utilisé dans plus de 80 pays, la plupart des éléments d'une véritable infrastructure mondiale de propriété intellectuelle existent. Toutes ces plates-formes sont largement utilisées dans les pays développés comme dans les pays en développement et enregistrent une large participation des différents milieux concernés, qu'il s'agisse des offices de propriété intellectuelle, des entreprises, des ONG ou du grand public. Nous espérons voir ces diverses plates-formes s'intégrer progressivement dans le cadre d'un système mondial de propriété intellectuelle.

Le dernier domaine est celui des vastes programmes mis en œuvre par l'Organisation en matière de développement. Conformément aux orientations des États membres, le développement a été pris en considération dans tous les objectifs stratégiques de fond de l'Organisation. Les programmes dédiés exclusivement au développement, notamment les bureaux régionaux, l'Académie et la coordination du Plan d'action pour le développement, font face à des défis croissants au regard de l'augmentation de la demande de services qui découle naturellement du rôle de plus en plus important joué par la propriété intellectuelle dans l'économie. Une partie de la réponse à ce défi à laquelle nous continuons à travailler réside dans une plus grande cohérence dans l'attribution des responsabilités en matière de renforcement des capacités qui, à présent, s'applique à l'ensemble des programmes de l'Organisation.

Le Directeur général :



Francis Gurry

I. PRESENTATION GENERALE DE LA SITUATION FINANCIERE ET DES RESULTATS OBTENUS

1. Le présent programme et budget établit la planification pour l'exercice biennal 2016-2017, inspirée des contributions reçues des États membres. On trouvera dans le tableau 1 ci-dessous un aperçu des principaux paramètres de planification financière pour 2016-2017.

2. Pour l'exercice biennal 2016-2017, les recettes prévisionnelles sont estimées à 756,3 millions de francs suisses avec un budget de dépenses proposé de 707 millions de francs suisses. Après les ajustements des Normes comptables internationales du secteur public (normes IPSAS) estimés apportés aux recettes et aux dépenses, l'excédent prévisionnel à la fin de l'exercice biennal devrait s'établir à environ 20,8 millions de francs suisses.

Tableau 1. Budget proposé pour 2016-2017 et principaux paramètres de planification
(en millions de francs suisses)

<i>Principaux paramètres pour 2016-2017</i>	<i>Montants</i>
Prévisions relatives aux recettes pour 2016-2017	756,3
Ajustements IPSAS estimés apportés aux recettes	-8,1
Recettes totales après ajustements IPSAS	748,2
Dépenses 2016-2017	707,0
<i>Dépenses de personnel</i>	456,6
<i>Autres dépenses</i>	250,5
Ajustements IPSAS estimés apportés aux dépenses	20,4
Dépenses totales après ajustements IPSAS	727,4
Résultat d'exploitation	20,8

RECETTES

3. La demande relative aux services d'enregistrement international de l'Organisation devrait continuer d'augmenter. Les paramètres de planification du volume des enregistrements pour le budget 2016-2017 sont synthétisés dans le tableau 2.

4. Les estimations pour 2016-2017 sont, comme pour l'exercice biennal précédent, établies sur la base des prévisions du Bureau de l'économiste en chef¹. Les chiffres relatifs aux enregistrements figurant dans l'hypothèse de base du Bureau de l'économiste en chef constituent des paramètres de planification pour les systèmes d'enregistrement du PCT et de La Haye pour l'exercice biennal 2016-2017. Les hypothèses de planification pour le système d'enregistrement de Madrid sont légèrement en dessous de l'hypothèse de base établie par les modèles. De multiples facteurs sont pris en considération, comme les incertitudes relatives aux volumes de demandes émanant des nouveaux membres de ces systèmes.

¹ Les prévisions détaillées figurent à l'annexe IV.

Tableau 2. Estimations concernant la demande de services dans le cadre des systèmes du PCT, de Madrid et de La Haye

	2014 Montant effectif	2015 Estimation actuelle	2014 - 2015 Estimation actuelle	2016 Estimation	2017 Estimation	2016 - 2017 Estimation	Différence par rapport à 2014-2015	
							Montant	%
1. Système du PCT								
Demandes internationales déposées	214 100	216 100	430 200	222 800	228 800	451 600	21 400	5,0%
2. Système de Madrid								
Demandes	47 885	48 000	95 885	50 206	51 375	101 581	5 696	5,9%
Enregistrements	42 430	45 232	87 662	47 387	48 652	96 039	8 377	9,6%
Renouvellements	25 729	26 870	52 599	29 580	31 020	60 600	8 001	15,2%
<i>Enregistrements et renouvellements</i>	<i>68 159</i>	<i>72 102</i>	<i>140 261</i>	<i>76 967</i>	<i>79 672</i>	<i>156 639</i>	<i>16 378</i>	<i>11,7%</i>
3. Système de La Haye								
Demandes	2 924	3 940	6 864	4 940	5 710	10 650	3 786	55,2%
Enregistrements	2 703	3 750	6 453	4 730	5 480	10 210	3 757	58,2%
Renouvellements	2 703	2 860	5 563	2 830	2 940	5 770	207	3,7%
<i>Enregistrements et renouvellements</i>	<i>5 406</i>	<i>6 610</i>	<i>12 016</i>	<i>7 560</i>	<i>8 420</i>	<i>15 980</i>	<i>3 964</i>	<i>33,0%</i>

5. Les recettes prévisionnelles globales pour 2016-2017, estimées à 756,3 millions de francs suisses, représentent une augmentation de 6% par rapport aux recettes prévues dans le budget 2014-2015. La hausse est de 2,1% par rapport aux recettes prévisionnelles actualisées pour 2014-2015 (en avril 2015).

Tableau 3. Évolution des recettes de l'Organisation de 2006-2007 à 2016-2017
(en millions de francs suisses)

	2006-2007	2008-2009	2010-2011	2012-2013	Budget estimé 2014-2015	Estimation actuelle 2014-2015	Estimation 2016-2017	Différence entre l'estimation 2016-2017 et le budget estimé 2014-2015	
								Montant	%
Contributions	34,7	34,8	34,8	35,1	35,2	35,2	34,7	-0,4	-1,3%
Taxes									
Système du PCT	451,1	443,6	434,8	514,9	545,6	570,4	575,9	30,3	5,5%
Système de Madrid	90,3	94,8	99,6	108,0	114,6	115,2	128,8	14,1	12,3%
Système de La Haye	5,0	5,4	5,9	6,3	8,6	7,2	10,3	1,7	20,3%
Système de Lisbonne*	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0	-
<i>Sous-total, taxes</i>	<i>546,5</i>	<i>543,8</i>	<i>540,3</i>	<i>629,2</i>	<i>668,8</i>	<i>692,9</i>	<i>715,0</i>	<i>46,2</i>	<i>6,9%</i>
Arbitrage	3,2	3,3	3,3	3,3	2,8	2,7	2,5	-0,3	-10,7%
Publications	2,7	1,1	1,1	1,0	1,2	0,7	0,3	-0,9	-74,2%
Divers									
Recettes d'investissements	15,8	17,8	9,4	3,4	1,5	3,0	-	-1,5	-100,0%
Autres recettes	6,4	6,5	3,9	8,7	3,8	6,3	3,8	-	0,0%
<i>Sous-total, divers</i>	<i>22,2</i>	<i>24,3</i>	<i>13,3</i>	<i>12,1</i>	<i>5,3</i>	<i>9,3</i>	<i>3,8</i>	<i>-1,5</i>	<i>-28,7%</i>
TOTAL	609,3	607,4	592,8	680,7	713,3	740,8	756,3	43,0	6,0%

*Note : recettes provenant des taxes au titre du système de Lisbonne (Budget estimé 2014-2015 : 8000 francs suisses; 2016-2017: 30 000 francs suisses)

6. D'après les estimations, en 2016-2017, les recettes devraient augmenter pour tous les systèmes d'enregistrement par rapport au budget de l'exercice 2014-2015, avec des hausses respectives de 5,5%, 12,3% et 20,3% pour les systèmes du PCT, de Madrid et de La Haye².

7. Les recettes provenant des contributions des États membres s'élèvent à 34,7 millions de francs suisses pour l'exercice biennal 2016-2017, soit une légère diminution par rapport à l'exercice 2014-2015. La valeur d'une unité de contribution des États membres demeure inchangée pour 2016 et 2017³ par rapport à 2014 et 2015.

² En avril 2015.

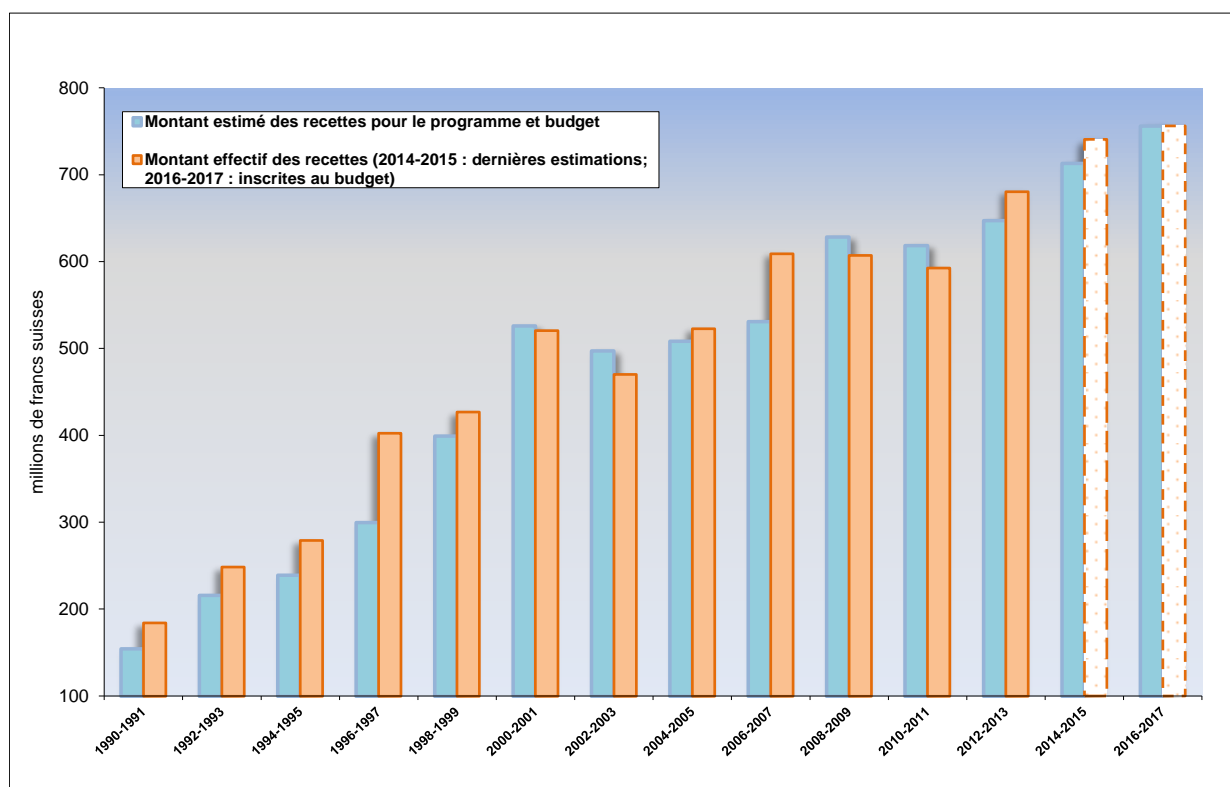
³ Des informations détaillées sur les contributions des États membres figurent à l'appendice A.

8. D'après les estimations, les recettes provenant d'autres sources de revenus⁴ – les services fournis par le Centre d'arbitrage et de médiation, les publications et le produit des intérêts – devraient diminuer respectivement de 10,7%, 74,2% et 100% par rapport au budget 2014-2015. Les autres recettes devraient rester stables.

9. La baisse des recettes prévisionnelles provenant du Centre d'arbitrage et de médiation s'explique essentiellement par l'impact négatif qu'une concurrence accrue sur le marché pourrait avoir sur le nombre de litiges administrés par l'OMPI en vertu des principes UDRP. Les recettes provenant de la vente de publications devraient diminuer avec la nouvelle politique en matière de diffusion des données qui mettra les publications de l'OMPI à la disposition du grand public pour un coût modique ou gratuitement. Les taux d'intérêt négatifs appliqués aux dépôts en francs suisses pourraient ramener à zéro le produit des intérêts de l'OMPI. Les autres recettes prévues pour le prochain exercice biennal restent au même niveau que dans le budget 2014-2015 approuvé.

10. Le niveau global des recettes a continué d'augmenter de manière constante au cours des 10 dernières années, ainsi qu'il ressort du diagramme 1 ci-dessous.

Diagramme 1. Évolution des recettes de 1990-1991 à 2016-2017*

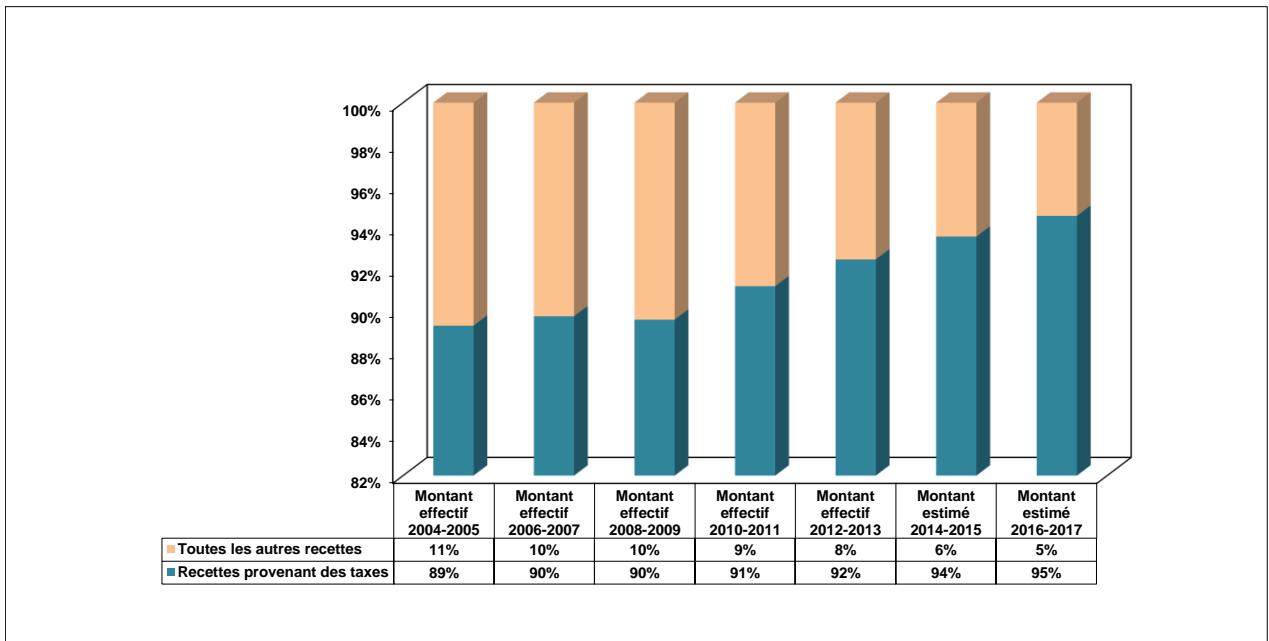


*Les chiffres pour 2014-2015 et 2016-2017 sont des estimations de recettes inscrites au budget.

11. Les taxes perçues au titre des services d'enregistrement international restent la principale source de revenus de l'Organisation. La part des recettes provenant des taxes perçues dans le volume total des recettes de l'Organisation a continué d'augmenter; elle est estimée à 94,5% pour 2016-2017, ainsi qu'il ressort du diagramme ci-dessous.

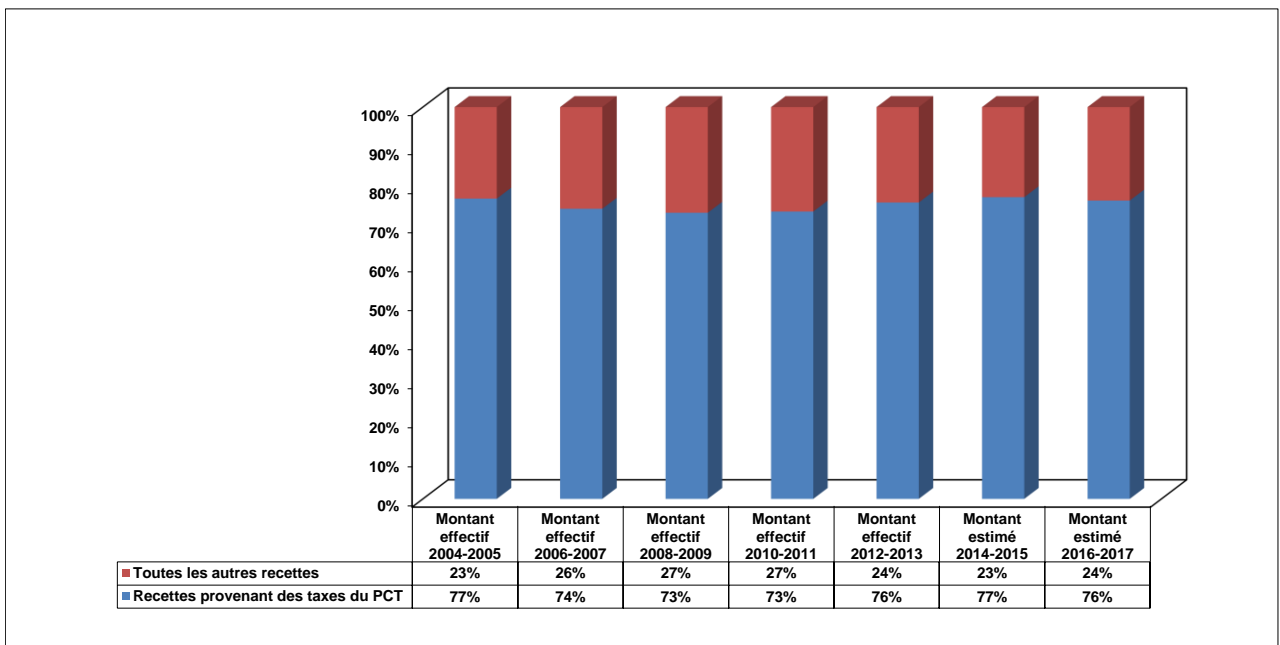
⁴ Les définitions des sources de revenus figurent à l'appendice B.

Diagramme 2. Part des recettes provenant des taxes perçues dans le montant total des recettes de 2004-2005 à 2016-2017



12. L'Organisation reste tributaire des taxes du PCT pour environ 76% de ses recettes (en 2016-2017), ce qui est beaucoup pour une seule source de revenu. Face à ce risque stratégique, elle continuera d'étudier les possibilités d'améliorer sa viabilité financière en développant d'autres sources de revenu, y compris en matière de recouvrement des coûts.

Diagramme 3. Part des recettes provenant des taxes du PCT dans le montant total des recettes de 2004-2005 à 2016-2017



Les estimations de recettes par union figurent à l'annexe III.

TABLEAU SYNOPTIQUE DES RÉSULTATS ET DU PROGRAMME ET BUDGET POUR 2016-2017, Y COMPRIS LA PART CONSACRÉE AU DÉVELOPPEMENT PAR RÉSULTAT
(en milliers de francs suisses)

Objectif stratégique VIII : Interface de communication dynamique entre l'OMPI, ses États membres et l'ensemble des parties prenantes							
VIII.1. Communication plus efficace avec le grand public concernant la propriété intellectuelle et le rôle de l'OMPI		VIII.2. Amélioration de l'orientation vers les services et de la réactivité à la demande		VIII.3. Engagement réel auprès des États membres		VIII.4. Échanges ouverts, transparents et dynamiques avec les parties prenantes non gouvernementales	
VIII.5. L'OMPI collabore efficacement avec d'autres processus et instances de négociation de l'ONU et d'autres organisations intergouvernementales		Budget total proposé pour l'OS VIII : 32 675		Budget proposé pour 2016-2017 : 12 033		Budget proposé pour 2016-2017 : 6 219	
Part consacrée au développement : 8 712		Part consacrée au développement : 4 268		Part consacrée au développement : 2 779		Part consacrée au développement : 7 099	
Budget proposé pour 2016-2017 : 13 976		Budget proposé pour 2016-2017 : 181 080		Budget proposé pour 2016-2017 : 10 957		Budget proposé pour 2016-2017 : 7 070	
Part consacrée au développement : 8 292		Part consacrée au développement : -		Part consacrée au développement : 10 957		Part consacrée au développement : 1 078	
Budget proposé pour 2016-2017 : 9 748		Budget proposé pour 2016-2017 : 6 617		Budget proposé pour 2016-2017 : 39 734		Budget proposé pour 2016-2017 : 3 395	
Part consacrée au développement : 8 292		Part consacrée au développement : 1 085		Part consacrée au développement : 39 322		Part consacrée au développement : 1 525	
Budget proposé pour 2016-2017 : 544		Budget proposé pour 2016-2017 : 2 234		Budget proposé pour 2016-2017 : 2 492		Budget proposé pour 2016-2017 : 1 956	
Part consacrée au développement : -		Part consacrée au développement : -		Part consacrée au développement : 2 492		Part consacrée au développement : 489	
Budget proposé pour 2016-2017 : 494		Budget proposé pour 2016-2017 : 12 661		Budget proposé pour 2016-2017 : 6 273		Budget proposé pour 2016-2017 : 5 853	
Part consacrée au développement : -		Part consacrée au développement : 3 364		Part consacrée au développement : 5 853		Part consacrée au développement : 13 499	
Budget proposé pour 2016-2017 : 48 206		Budget proposé pour 2016-2017 : 4 802		Budget proposé pour 2016-2017 : 3 125		Budget proposé pour 2016-2017 : 3 125	
Part consacrée au développement : 11 146		Part consacrée au développement : 661		Part consacrée au développement : 3 125		Part consacrée au développement : 3 125	
Budget proposé pour 2016-2017 : 6 899		Budget proposé pour 2016-2017 : 6 899		Budget proposé pour 2016-2017 : 6 899		Budget proposé pour 2016-2017 : 6 899	
Part consacrée au développement : 101		Part consacrée au développement : 101		Part consacrée au développement : 101		Part consacrée au développement : 101	
Budget total proposé pour l'OS I : 24 762		Budget total proposé pour l'OS II : 291 655		Budget total proposé pour l'OS III : 63 974		Budget total proposé pour l'OS IV : 46 974	
Part totale du budget de l'OS I consacrée au développement : 17 005		Part totale du budget de l'OS II consacrée au développement : 23 360		Part totale du budget de l'OS III consacrée au développement : 63 142		Part totale du budget de l'OS IV consacrée au développement : 32 003	
Budget total proposé pour l'OS V : 6 072		Budget total proposé pour l'OS VI : 2 064		Budget total proposé pour l'OS VII : 3 950		Budget total proposé pour l'OS VIII : 32 675	
Part totale du budget de l'OS V consacrée au développement : 1 525		Part totale du budget de l'OS VI consacrée au développement : 1 488		Part totale du budget de l'OS VII consacrée au développement : 3 016		Part totale du budget de l'OS VIII consacrée au développement : 10 831	
Objectif stratégique IX : Structure d'appui administratif et financier efficace afin de permettre à l'OMPI d'exécuter ses programmes							
IX.1. Services d'appui efficaces, efficaces, de qualité et tournés vers la clientèle, à l'intention à la fois des clients internes et des parties prenantes externes		IX.2. Un Secrétariat réactif, fonctionnant harmonieusement et doté de ressources humaines bien gérées et compétentes, à même d'obtenir des résultats concrets		IX.3. Un environnement de travail stimulant étayé par un cadre réglementaire efficace et des voies appropriées pour répondre aux préoccupations du personnel		IX.4. Une Organisation écologiquement et socialement responsable assurant la sûreté et la sécurité du personnel, des délégués, des visiteurs, de l'information et des biens	
IX.8. Renforcement de l'obligation redditionnelle, de l'apprentissage institutionnel, de l'optimisation des ressources financières, de l'administration, du contrôle interne et de la gestion institutionnelle avec le concours d'une supervision indépendante efficace		Budget total proposé pour l'OS IX : 228 591		Budget proposé pour 2016-2017 : 165 356		Budget proposé pour 2016-2017 : 35 257	
Part consacrée au développement : -		Part consacrée au développement : -		Part consacrée au développement : -		Part consacrée au développement : -	
Budget proposé pour 2016-2017 : 18 403		Budget proposé pour 2016-2017 : 7 035		Budget proposé pour 2016-2017 : 18 403		Budget proposé pour 2016-2017 : 18 403	
Part consacrée au développement : -		Part consacrée au développement : 963		Part consacrée au développement : -		Part consacrée au développement : -	
Budget proposé pour 2016-2017 : 7 035		Budget proposé pour 2016-2017 : 7 035		Budget proposé pour 2016-2017 : 7 035		Budget proposé pour 2016-2017 : 7 035	
Part consacrée au développement : 963		Part consacrée au développement : 963		Part consacrée au développement : 963		Part consacrée au développement : 963	

Intégration de l'objectif stratégique III - Favoriser l'utilisation de la propriété intellectuelle au service du développement

1 Le budget proposé par résultat ne tient pas compte des ressources non affectées proposées : 6319 millions de francs suisses
 2 Part consacrée au développement : Les ressources sont indiquées comme dépenses consacrées au développement uniquement lorsque le bénéficiaire est un pays en développement et que des dépenses équivalentes ne sont pas prévues pour les pays développés (conformément à la pratique passée, les pays en transition économique sont inclus aux fins du programme et budget)
 3 Les chiffres indiqués pour la part consacrée au développement tiennent compte des ressources affectées aux projets relevant du Plan d'action pour le développement
 4 La somme des différents éléments du budget ne correspond pas forcément au total, les chiffres ayant été arrondis

Budget total proposé pour 2016-2017 : 707 036
Part totale consacrée au développement : 153 332

RÉSULTATS ET RESSOURCES

13. La proposition pour l'exercice biennal 2016-2017 vise par conséquent à faire en sorte que les ressources de l'Organisation continuent d'être affectées en premier lieu à l'obtention des résultats auxquels nos États membres et nos parties prenantes attachent la plus haute importance. Le montant total des dépenses proposées pour l'exercice 2016-2017 s'élève à 707 millions de francs suisses, soit une augmentation de 33 millions de francs suisses ou 4,9% par rapport au budget 2014-2015 approuvé de 674 millions de francs suisses. Ces chiffres doivent être considérés au regard d'une augmentation prévisionnelle des recettes de 6% par rapport au budget 2014-2015 approuvé. Ils illustrent les efforts déployés par le Secrétariat pour maîtriser les dépenses malgré l'augmentation continue de la demande relative à ses services.

14. Le tableau synoptique des résultats présente les 37 résultats escomptés au niveau de l'Organisation pour l'exercice 2016-2017 avec indication du mandat attaché à chacun des programmes contribuant à leur obtention. Il contient également une présentation fondée sur les résultats du budget de l'exercice biennal 2016-2017 et de la part des ressources consacrées au développement pour chaque résultat. Une répartition des ressources extrabudgétaires potentiellement disponibles au titre de chaque programme est également indiquée au niveau des programmes et dans l'annexe VIII.

15. Le budget 2016-2017 par programme et par catégorie de dépenses est résumé dans les tableaux 4 et 5. La structure des programmes est inchangée par rapport à l'exercice biennal 2014-2015, sauf en ce qui concerne i) le programme 29 (Nouvelle salle de conférence) qui, compte tenu de l'achèvement de la construction, n'est plus nécessaire pour l'exercice 2016-2017, et ii) le programme 28 qui englobe désormais la sécurité des informations (qui relevait auparavant du programme 25 (Technologies de l'information et de la communication)), des biens et des personnes. La comparaison du budget 2016-2017 par programme avec le budget 2014-2015 approuvé et le budget 2014-2015 après virements figure à l'annexe I. À l'annexe III, le tableau 13 contient le budget pour 2016-2017 par programme et par union.

16. Le budget de l'OMPI est établi sur la base d'une comptabilité d'exercice modifiée⁵ conformément au Règlement financier et au règlement d'exécution du Règlement financier de l'Organisation. Il continue d'être présenté et adopté par les assemblées sur une base biennale. L'exigence découlant des normes IPSAS relative à l'établissement de rapports annuels sur les états financiers de l'Organisation impose également à l'OMPI de présenter son budget chaque année. À cette fin, les montants relatifs au budget annuel pour les recettes et les dépenses figurent à l'annexe IX du présent document.

⁵ Depuis 2010, les états financiers de l'OMPI sont présentés conformément aux normes IPSAS sur la base d'une comptabilité d'exercice intégrale.

Tableau 4. Budget proposé pour 2016-2017 par programme
(en milliers de francs suisses)

Programmes	Budget 2016-2017 proposé		
	Ressources en personnel	Autres ressources	Total
1 Droit des brevets	3 953	1 339	5 291
2 Marques, dessins et modèles industriels et indications géographiques	4 089	765	4 854
3 Droit d'auteur et droits connexes	9 919	6 815	16 733
4 Savoirs traditionnels, expressions culturelles traditionnelles et ressources génétiques	3 581	2 534	6 115
5 Système du PCT	133 970	74 239	208 209
6 Systèmes de Madrid et de Lisbonne	45 072	14 370	59 441
7 Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI	8 357	3 002	11 358
8 Coordination du Plan d'action pour le développement	2 462	1 209	3 671
9 Afrique, pays arabes, Asie et Pacifique, pays d'Amérique latine et des Caraïbes, pays les moins avancés	22 993	8 913	31 907
10 Pays en transition et pays développés	6 021	1 898	7 919
11 Académie de l'OMPI	7 779	5 304	13 083
12 Classifications internationales et normes	5 675	1 395	7 070
13 Service des bases de données mondiales	4 551	1 208	5 758
14 Service d'accès à l'information et aux savoirs	5 764	1 225	6 990
15 Solutions opérationnelles pour les offices de propriété intellectuelle	7 756	6 050	13 806
16 Économie et statistiques	4 997	1 075	6 072
17 Promouvoir le respect de la propriété intellectuelle	3 073	679	3 752
18 Propriété intellectuelle et défis mondiaux	5 545	778	6 323
19 Communications	13 996	2 487	16 483
20 Relations extérieures, partenariats et bureaux extérieurs	9 525	2 869	12 395
21 Direction générale	18 130	2 545	20 675
22 Gestion du programme et des ressources	23 453	9 822	33 276
23 Gestion et mise en valeur des ressources humaines	18 835	5 782	24 617
24 Services d'appui généraux	19 287	27 930	47 216
25 Technologies de l'information et de la communication	14 178	37 853	52 032
26 Supervision interne	4 658	700	5 358
27 Services de conférence et services linguistiques	29 571	9 354	38 925
28 Sécurité de l'information, des biens et des personnes	4 311	13 422	17 733
30 Appui aux petites et moyennes entreprises (PME) et à la création d'entreprises	4 522	1 561	6 083
31 Système de La Haye	6 226	1 346	7 572
Non affecté	4 319	2 000	6 319
TOTAL	456 569	250 467	707 036

Priorités essentielles pour l'exercice biennal

17. Élargir et améliorer l'utilisation des services assurés par les systèmes mondiaux d'enregistrement de l'OMPI, notamment les systèmes du PCT, de Madrid et de La Haye, restera l'une des grandes priorités en 2016-2017. L'allocation de ressources appropriées et adéquates aux programmes qui proposent des services d'enregistrement étant l'un des principaux éléments de la viabilité financière à long terme de l'Organisation, elle est essentielle pour permettre à l'OMPI d'exécuter ses obligations découlant des traités et de continuer de satisfaire les déposants en fournissant des services de qualité. À cet égard, il faudra notamment relever les défis liés à l'évolution de la composition géographique de la demande relative à ces services et s'adapter notamment aux nouvelles exigences en matière de compétences linguistiques et à l'augmentation rapide du nombre de membres des systèmes de Madrid et de La Haye, en particulier. L'efficacité opérationnelle des systèmes d'enregistrement restera une priorité tant que l'OMPI poursuivra ses efforts en vue de la

création d'un environnement intégralement électronique pour les systèmes du PCT, de Madrid et de La Haye.

- *Les ressources totales correspondantes pour le système de La Haye sont prises en considération dans le programme 31 (Système de La Haye) et les augmentations correspondantes pour les systèmes du PCT et de Madrid figurent dans les programmes 5 (PCT) et 6 (Systèmes de Madrid et de Lisbonne).*

18. Alors que l'environnement extérieur fait peser de plus en plus de risques sur les activités de l'OMPI, les capacités de planification des mesures d'urgence de l'OMPI seront renforcées avec l'établissement d'un cadre de gestion de la résilience de l'Organisation, destiné à atténuer ou à limiter, dans la mesure du possible, l'impact des interruptions des opérations essentielles de l'Organisation.

- *Les ressources totales correspondantes sont prises en considération dans le programme 21 (Direction générale).*

19. L'Organisation est plus que jamais tributaire d'une infrastructure et de services informatiques fiables et efficaces. Dans le monde entier, les clients attendent de l'OMPI qu'elle fournisse des services dans le domaine des technologies de l'information et de la communication qui répondent mieux à leurs besoins et soient de plus en plus fiables, accessibles et protégés contre les catastrophes d'origine naturelle et humaine, telles que les cyberattaques. La sécurité informatique et la continuité des opérations sont alors de la plus haute importance et seront la priorité tout au long de l'exercice biennal.

- *Les augmentations correspondantes des ressources totales sont prises en considération dans les programmes 5 (PCT), 25 (Techniques de l'information et de la communication) et 28 (Sécurité des informations, des biens et des personnes).*

20. La facilitation de la coopération et de l'entente entre les États membres concernant le développement d'un cadre normatif international équilibré de la propriété intellectuelle se poursuivra en 2016-2017 sur la base des décisions prises par les États membres. Les hypothèses de planification pour 2016-2017 prévoient jusqu'à trois sessions du Comité permanent du droit des brevets (SCP) et du Comité permanent du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques (SCT) et jusqu'à quatre sessions du Comité permanent du droit d'auteur et des droits connexes (SCCR) et du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore (IGC), prises en considération dans les programmes 1 (Droit des brevets), 2 (Marques, dessins et modèles industriels et indications géographiques), 3 (Droit d'auteur et droits connexes) et 4 (Savoirs traditionnels, expressions culturelles traditionnelles et ressources génétiques).

- *Une provision d'un million de francs suisses a été inscrite au budget pour couvrir les frais d'une conférence diplomatique si les États membres décident d'en convoquer une au cours de l'exercice biennal 2016-2017. Elle est prise en considération dans la catégorie "Crédits non affectés".*

21. Les travaux visant à encourager l'adhésion aux traités de l'OMPI, notamment au Traité de Beijing, au Traité de Marrakech, aux traités Internet de l'OMPI, au Traité de Singapour et au Traité sur le droit des brevets, ainsi que leur mise en œuvre se poursuivront.

- *Les ressources totales correspondantes sont prises en considération dans les programmes 1 (Droit des brevets), 2 (Marques, dessins et modèles industriels et indications géographiques) et 3 (Droit d'auteur et droits connexes).*

22. Le Centre de données statistiques de propriété intellectuelle continuera de mettre toutes les données statistiques disponibles à la disposition des utilisateurs du monde entier. Des mesures particulières seront prises pour collecter et diffuser les nouvelles statistiques de l'OMPI sur les activités relatives aux indications géographiques et au droit d'auteur, et faciliter leur utilisation. En ce qui concerne l'analyse économique, l'OMPI continuera de coéditer l'Indice mondial de l'innovation, qui vise à mesurer l'innovation et à fournir aux responsables de l'élaboration des politiques un outil de référence pour évaluer les résultats en matière d'innovation. De même, la série des Rapports mondiaux sur la propriété intellectuelle de l'OMPI, qui s'attache à étudier de nouveaux thèmes et à

enrichir l'analyse relative à des questions mondiales de propriété intellectuelle, sera maintenue. En outre, un nouvel axe de recherche sur la politique et les résultats des sociétés opérant dans le domaine du droit d'auteur sera établi en 2016-2017.

- *L'augmentation correspondante des ressources totales est prise en considération dans le programme 16 (Économie et statistiques).*

23. Le développement reste une priorité pour l'exercice biennal 2016-2017. Cela a eu pour conséquence de maintenir la part du développement à un niveau stable, 21,3%, pour le prochain exercice biennal⁶.

- *Cela représente une augmentation absolue des dépenses prévisionnelles de développement de 5,2% par rapport au budget 2014-2015 approuvé.*

24. Les recommandations du Plan d'action pour le développement continuent de guider les activités de développement de l'OMPI. Les liens entre les différents programmes et ces recommandations continuent d'être pris en considération dans les exposés de programme correspondants. Les projets relevant du Plan d'action pour le développement ont été intégrés, en termes de contenu et de ressources, dans les différents programmes, conformément à la procédure budgétaire appliquée aux projets proposés par le Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP) pour la mise en œuvre des recommandations du Plan d'action pour le développement, approuvée par les assemblées des États membres de l'OMPI en 2010⁷.

- *Au total, six projets relevant du Plan d'action pour le développement sont proposés pour l'exercice biennal 2016-2017⁸, sous réserve de l'approbation du CDIP, avec une enveloppe budgétaire totale correspondante de 2,5 millions de francs suisses⁹.*

25. Avec l'adoption anticipée par les États membres de l'ONU du Programme de développement pour l'après-2015 et un nouvel accord international sur les changements climatiques, les Nations Unies sont prêtes, après la négociation, à passer à l'action. L'OMPI, en tant que membre très déterminé du système des Nations Unies, adhérant à la fois à l'esprit et aux recommandations du Plan d'action de l'OMPI pour le développement, jouera pleinement son rôle dans le partenariat mondial pour le développement afin d'appuyer la mise en œuvre de tous les éléments du Programme de développement pour l'après-2015.

- *Les ressources totales correspondantes sont essentiellement prises en considération dans les programmes 9 (Afrique, pays arabes, Asie et Pacifique, pays d'Amérique latine et des Caraïbes, pays les moins avancés), 10 (Pays en transition et pays développés), 18 (Propriété intellectuelle et défis mondiaux) et 20 (Relations extérieures, partenariats et bureaux extérieurs).*

26. L'amélioration de l'accessibilité et de l'utilisation de l'information en matière de propriété intellectuelle par les institutions compétentes et le public afin de promouvoir l'innovation et la créativité se poursuivra. Les bases de données mondiales seront développées sur le plan de la couverture géographique des collections nationales, notamment en ce qui concerne la base de données mondiale sur les dessins et modèles créée durant l'exercice biennal 2014-2015.

- *L'augmentation correspondante des ressources totales est prise en considération dans le programme 13 (Bases de données mondiales).*

⁶ Voir le tableau 6.

⁷ Examen de la procédure budgétaire appliquée aux projets proposés par le Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP) pour la mise en œuvre des recommandations relatives au Plan d'action pour le développement (document A/48/5 Rev.).

⁸ Sous réserve de l'approbation du Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP).

⁹ Voir le tableau 7.

27. L'amélioration de l'accès au savoir en matière de propriété intellectuelle continuera d'être facilitée par la création et le renforcement de réseaux durables de centres d'appui à la technologie et à l'innovation (CATI) et de projets spéciaux visant à faciliter l'accès aux bases de données commerciales.

- *Les ressources totales correspondantes sont prises en considération dans le programme 14 (Services d'accès à l'information et aux savoirs).*

28. Le renforcement de l'infrastructure des offices de propriété intellectuelle au moyen d'un modèle d'assistance technique révisé, axé sur l'obtention de résultats durables au niveau national, se poursuivra en 2016-2017. En outre, une version initiale du système du Réseau du droit d'auteur de l'OMPI sera mise à la disposition d'un premier groupe d'organismes de gestion collective dans les pays en développement ou les PMA.

- *L'augmentation correspondante des ressources totales est prise en considération dans le programme 15 (Solutions opérationnelles pour les offices de propriété intellectuelle).*

29. Les travaux menés dans le domaine de l'infrastructure du droit d'auteur et des droits connexes seront axés sur la création d'une norme internationale d'assurance qualité en matière de transparence, de responsabilité et de gouvernance ("TAG of Excellence") pour les organismes de gestion collective et d'un programme de formation sur la transparence, la responsabilité et la gouvernance des organismes de gestion collective. Pour compléter les activités dans ce domaine, un nouveau portail sera créé et mis en service pour l'exécution de nombreux projets de l'OMPI relatifs à l'infrastructure du droit d'auteur par le biais de l'Internet et en partenariat avec des tiers. Les travaux se poursuivront également pour faire d'Accessible Books Consortium (ABC) la première entité mondiale permettant de faciliter l'accès aux livres pour les personnes ayant des difficultés de lecture des textes imprimés dans le monde entier.

- *Les ressources totales correspondantes sont prises en considération dans le programme 3 (Droit d'auteur et droits connexes).*

30. L'amélioration de la mise en œuvre et de la cohérence des activités de coopération technique de l'OMPI dans les pays en développement, les pays les moins avancés (PMA) et les pays en transition retiendra particulièrement l'attention en 2016-2017, dans la continuité des progrès réalisés dans l'élaboration des stratégies nationales de propriété intellectuelle en 2014-2015. À cette fin, les plans nationaux, élaborés et gérés par les bureaux régionaux en fonction des besoins et des réalités des pays destinataires et incluant l'ensemble des projets et des activités qui seront mis en œuvre dans chaque pays, seront institutionnalisés. Les activités de coopération technique seront également de plus en plus menées selon des stratégies fondées sur des projets, mettant à profit l'expérience acquise au cours des dernières années dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'action pour le développement et d'autres projets spéciaux de développement. Un mécanisme cohérent de planification et d'établissement de rapports concernant les activités Sud-Sud au niveau de l'Organisation et l'interface avec l'ensemble des parties prenantes internes et externes seront aussi assurés.

- *Les ressources totales correspondantes sont prises en considération dans les programmes 9 (Afrique, pays arabes, Asie et Pacifique, pays d'Amérique latine et des Caraïbes, pays les moins avancés) et 10 (Pays en transition et pays développés).*

31. L'intérêt particulier porté aux PMA sera renforcé pour répondre aux besoins individuels et collectifs croissants. Une attention spéciale sera accordée au renforcement de leur capacité technologique nationale en matière de propriété intellectuelle en vue de faciliter la réalisation de leurs principaux objectifs, tels que l'éradication de la pauvreté, la croissance économique et d'autres politiques de développement. Le projet du Plan d'action pour le développement relatif au renforcement des capacités d'utilisation de l'information technique et scientifique axée sur les technologies appropriées pour répondre à certains enjeux de développement est le principal instrument d'appui dans ce domaine. Par ailleurs, l'OMPI continuera d'appuyer en particulier des activités relevant des domaines d'action prioritaires définis dans les engagements adoptés par l'Organisation lors de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés et destinés à faciliter la mise en œuvre du programme d'action d'Istanbul (IPOA).

Projet de programme et budget proposé pour 2016-2017

- *Les ressources totales correspondantes sont prises en considération dans le programme 9 (Afrique, pays arabes, Asie et Pacifique, pays d'Amérique latine et des Caraïbes, pays les moins avancés).*

32. Afin de mieux intégrer la planification et l'exécution des activités de formation et de renforcement des capacités de l'OMPI et d'en améliorer la qualité et le rapport coût-efficacité, l'Académie de l'OMPI s'est lancée dans un processus de réforme progressive et méthodique visant à faire d'elle un vecteur central de l'Organisation en matière de formation professionnelle et de renforcement des capacités. Ce processus se poursuivra en 2016-2017.

- *Les ressources totales correspondantes sont prises en considération dans le programme 11 (Académie de l'OMPI).*

33. Dans la continuité des initiatives lancées en 2014-2015 pour accroître la valeur ajoutée et améliorer la productivité et l'efficacité des bureaux extérieurs, les efforts se poursuivront en 2016-2017 pour renforcer l'intégration homogène des bureaux extérieurs existants dans toutes les activités de l'Organisation. Ils s'accompagneront du déploiement d'un système et d'une architecture de bureau mondial standard. Ce sera essentiel pour permettre à l'OMPI de continuer d'évoluer en tant qu'organisation véritablement mondiale, réactive face à ses États membres et à ses parties prenantes et capable d'atteindre son objectif ambitieux d'offrir ses services de manière plus efficace grâce à une coopération plus étroite.

- *Les ressources totales correspondantes sont prises en considération dans le programme 20 (Relations extérieures, partenariats et bureaux extérieurs). Dans le cas où les États membres décideraient d'ouvrir de nouveaux bureaux extérieurs en 2016-2017, ces derniers pourraient être financés au titre de la provision d'un million de francs suisses effectuée pour les dépenses autres que les dépenses de personnel dans la catégorie "Crédits non affectés".*

34. Les efforts déployés pour disposer d'un Secrétariat réactif, fonctionnant harmonieusement et doté de ressources humaines bien gérées et compétentes, capables d'obtenir des résultats concrets, se poursuivront au titre de l'objectif stratégique IX. Une attention particulière sera accordée à la promotion de la parité et de la diversité géographique au cours de l'exercice biennal. D'autres mesures seront prises pour renforcer les compétences des femmes dans l'Organisation en matière de gestion de programmes et de ressources financières et humaines, et leur permettre d'occuper des postes élevés, tout en poursuivant l'action auprès des femmes éventuellement intéressées. En ce qui concerne la diversité géographique, des efforts énergiques accrus seront déployés, avec l'appui des États membres, pour informer les candidats potentiels de pays qui ne sont pas bien représentés parmi les administrateurs et les fonctionnaires de rang supérieur. Après la mise en œuvre du Statut et Règlement du personnel révisé approuvé par le Comité de coordination en 2012 et 2013, et notamment le renforcement du système de justice interne, la prévention et l'atténuation des conflits et la gestion efficace des dossiers dans le cadre du système de justice interne constitueront un domaine d'action important en 2016-2017. L'Organisation continuera également de participer à l'examen de l'ensemble des prestations offertes par les organisations appliquant le régime commun des Nations Unies.

- *Les ressources totales correspondantes sont prises en considération dans le programme 23 (Gestion et mise en valeur des ressources humaines).*

35. Avec l'adoption de la politique linguistique par les États membres en 2011, et l'extension de la couverture en six langues à toute la documentation destinée aux comités et aux principaux organes de l'OMPI au cours de l'exercice biennal 2012-2013, plusieurs groupes de travail ont aussi bénéficié de cette couverture durant l'exercice biennal 2014-2015. Les groupes de travail non encore concernés devraient se voir accorder le même régime au cours de l'exercice biennal 2016-2017. Afin de maîtriser les coûts de traduction, le réseau de cabinets de traduction et de traducteurs indépendants externes a été renforcé pour assurer le traitement adéquat des travaux de traduction et de nouveaux outils technologiques ont été mis à disposition pour améliorer l'environnement de la traduction, construire des bases de données terminologiques et assurer le contrôle de la qualité. La longueur et le nombre de documents continueront d'être suivis de près. Ces mesures de rationalisation ont permis de maîtriser les coûts de traduction.

- *Les ressources totales correspondantes sont prises en considération dans le programme 27 (Services de conférence et services linguistiques). Une part de l'augmentation du budget 2014-2015 hors dépenses de personnel approuvé pour le programme ne devrait donc pas être nécessaire en 2016-2017, d'après les estimations.*

36. Le prochain exercice biennal sera marqué par plusieurs changements touchant le domaine de la banque et des investissements, compte tenu de l'expiration en décembre 2015 des conditions bancaires avantageuses actuellement accordées à l'OMPI par le Département fédéral des finances de la Suisse et de l'introduction de taux d'intérêts négatifs pour les dépôts en francs suisses. Il sera donc nécessaire d'adopter une stratégie de planification et de gestion des investissements plus active mais prudente, fondée sur une politique d'investissement révisée approuvée par les États membres.

- *Une provision de 2,4 millions de francs suisses a donc été effectuée dans le budget hors dépenses de personnel pour le paiement des taux d'intérêt négatifs appliqués aux dépôts de l'OMPI.*

37. L'intégration des nouveaux modules et des nouvelles fonctions du système ERP dans les opérations s'intensifiera en 2016-2017, entraînant la nécessité de soutenir et d'encourager un système ERP complexe et pleinement intégré selon une logique axée sur les services et présentant un bon rapport coût-efficacité. L'externalisation des activités d'assistance, de maintenance et de développement technique dans un cadre solide de gestion et d'assurance-qualité restera une stratégie essentielle.

- *Une provision de 1,6 million de francs suisses a été effectuée pour l'augmentation de l'impact du système ERP dans le budget hors dépenses de personnel du programme 22 (Gestion du programme et des ressources).*

38. De nouvelles améliorations ont été apportées aux paramètres d'évaluation, à savoir les indicateurs d'exécution, les niveaux de référence et les objectifs visés, conformément aux recommandations issues de l'évaluation indépendante effectuée par la Division de la supervision interne et aux améliorations demandées par les États membres concernant le rapport sur l'exécution du programme. Les niveaux de référence dans le programme et budget ont, dans la mesure du possible, été alignés sur les données relatives à l'exécution figurant dans le rapport sur l'exécution du programme en 2014¹⁰.

39. La mise en œuvre d'une procédure de gestion des risques à l'échelle de l'Organisation s'est traduite par une amélioration de la planification et de la compréhension des événements susceptibles d'entraver l'obtention des résultats escomptés. Tous les programmes procèdent désormais à des évaluations des risques dans le cadre de la planification biennale et de l'élaboration de leurs programmes de travail annuels. Dans le présent document, les principaux risques et les mesures permettant de les réduire sont détaillés à fin de chaque exposé de programme.

¹⁰ Le programme et budget pour 2014 et le rapport sur l'exécution du programme en 2014 étant établis en parallèle, il sera remédié aux divergences éventuelles entre les deux documents lors de la mise à jour des niveaux de référence.

Tableau 5. Budget proposé pour 2016-2017 par objet de dépense
(en milliers de francs suisses)

	Budget 2014-2015 approuvé	Budget 2014-2015 après virements	Budget 2016-2017 proposé	Différence par rapport au budget 2014-2015 après virements	
				Montant	%
A. Ressources en personnel					
Postes	395 929	399 844	420 411	20 567	5,1%
Fonctionnaires temporaires	45 394	41 121	29 719	-11 403	-27,7%
Autres dépenses de personnel	2 350	2 403	2 120	-283	-11,8%
Sous-total, A. sans les crédits non affectés	443 673	443 368	452 250	8 882	2,0%
Crédits non affectés (Personnel)	3 327	2 950	4 319	1 370	46,4%
Total, A	447 000	446 318	456 569	10 251	2,3%
B. Autres ressources					
Stages et bourses de l'OMPI					
Stages	644	988	765	-223	-22,6%
Bourses de l'OMPI	5 361	4 845	5 533	687	14,2%
<i>Sous-total</i>	<i>6 005</i>	<i>5 833</i>	<i>6 297</i>	<i>464</i>	<i>8,0%</i>
Voyages, formations et subventions					
Missions de fonctionnaires	12 249	12 882	12 956	74	0,6%
Voyages de tiers	16 286	15 235	15 260	25	0,2%
Formations et demandes de paiement	3 315	3 927	3 129	-798	-20,3%
<i>Sous-total</i>	<i>31 850</i>	<i>32 044</i>	<i>31 346</i>	<i>-699</i>	<i>-2,2%</i>
Services contractuels					
Conférences	8 679	7 403	6 878	-526	-7,1%
Publications	435	218	323	106	48,5%
Services contractuels de personnes	24 950	25 860	26 391	531	2,1%
Autres services contractuels	96 991	99 056	120 468	21 412	21,6%
<i>Sous-total</i>	<i>131 055</i>	<i>132 538</i>	<i>154 060</i>	<i>21 523</i>	<i>16,2%</i>
Coûts financiers					
<i>Sous-total</i>	<i>964</i>	<i>960</i>	<i>7 342</i>	<i>6 383</i>	<i>665,0%</i>
Dépenses de fonctionnement					
Locaux et entretien	38 882	37 878	34 278	-3 601	-9,5%
Communication	6 461	5 404	5 379	-25	-0,5%
Frais de représentation et autres frais de fonctionnement	777	788	1 073	285	36,1%
Services conjoints Nations Unies	1 722	1 806	1 874	67	3,7%
<i>Sous-total</i>	<i>47 842</i>	<i>45 877</i>	<i>42 603</i>	<i>-3 273</i>	<i>-7,1%</i>
Matériel et fournitures					
Mobilier et matériel	1 641	2 363	1 635	-728	-30,8%
Fournitures	6 235	3 589	5 183	1 594	44,4%
<i>Sous-total</i>	<i>7 877</i>	<i>5 952</i>	<i>6 818</i>	<i>866</i>	<i>14,6%</i>
Sous-total, B. sans les crédits non affectés	225 593	223 203	248 467	25 264	11,3%
Crédits non affectés (Autres)	1 400	4 472	2 000	-2 472	-55,3%
Total, B	226 993	227 675	250 467	22 792	10,0%
TOTAL	673 993	673 993	707 036	33 043	4,9%
POSTES	1 205	1 205	1 205	-	

Notes :

1. Le budget 2014-2015 après virements tient compte des virements effectués pour répondre aux besoins durant l'exercice biennal 2014-2015 conformément à l'article 5.5 du Règlement financier : "Le Directeur général peut procéder à des virements d'un programme du programme et budget à un autre pour chaque exercice financier à raison d'un maximum de 5% du montant correspondant à la dotation biennale du programme bénéficiaire ou de 1% du budget total, le montant le plus élevé étant retenu, lorsque ces virements sont nécessaires au bon fonctionnement des services". Le budget 2014-2015 après virements est daté du 31 mars 2015.
2. Les modifications des catégories de dépenses entre les exercices biennaux 2014-2015 et 2016-2017 sont expliquées dans la section "Modifications des catégories de dépenses" ci-dessous.

AUTRES RESSOURCES

40. Le montant des dépenses autres que les dépenses de personnel prévu pour 2016-2017 augmente de 22,8 millions de francs suisses, soit 10%, par rapport au budget 2014-2015 approuvé. Toutefois, par rapport au budget 2012-2013 hors dépenses de personnel approuvé¹¹, il représente une augmentation de 4,9% seulement.

41. L'augmentation des dépenses autres que les dépenses de personnel s'est inscrite dans le cadre d'une stratégie délibérée de passage à un schéma des ressources plus souple permettant une maîtrise des dépenses de personnel.

42. L'augmentation des dépenses autres que les dépenses de personnel est essentiellement due aux facteurs suivants :

- Augmentation des volumes de traduction du PCT
 - *Coûts de traduction additionnels estimés à 4,2 millions de francs suisses (pris en considération dans le programme 5 – Système du PCT)*
- Augmentation du nombre de membres du système de Madrid et des économies d'exploitation du système
 - *Besoins additionnels en ressources autres que les ressources en personnel pour le système de Madrid estimés à 2,5 millions de francs suisses (pris en considération dans le programme 6 – Systèmes de Madrid et de Lisbonne)*
- Dépendance accrue aux technologies de l'information et de la communication et nécessité de renforcer la résilience du PCT et la sécurité des technologies de l'information et de la communication
 - *Besoins additionnels en ressources autres que les ressources en personnel estimés à 1,4 million de francs suisses (pris en considération dans le programme 5 – Système du PCT), 6,9 millions de francs suisses (pris en considération dans le programme 25 – Technologies de l'information et de la communication) et 3,9 millions de francs suisses (pris en considération dans le programme 28 – Sécurité des informations, des biens et des personnes)*
- Augmentation de l'impact du système ERP sur les activités
 - *Besoins additionnels en ressources autres que les ressources en personnel estimés à 1,6 million de francs suisses (pris en considération dans le programme 22 – Gestion du programme et des ressources)*
- Taux d'intérêt négatifs appliqués aux dépôts en francs suisses
 - *Besoins additionnels en ressources autres que les ressources en personnel estimés à 2,4 millions de francs suisses (pris en considération dans le programme 22 – Gestion du programme et des ressources)*

43. Le Secrétariat a inscrit les dépenses relatives aux exigences en matière de rénovations, de transformations ou de modernisation des locaux au budget ordinaire du programme 24 (Services d'appui généraux).

44. Les mesures de maîtrise des coûts prises durant l'exercice biennal 2014-2015 ont été intégrées aux niveaux de référence dans le programme et budget pour 2016-2017 (maîtrise des coûts en matière de voyage et de contrats, réduction des coûts d'impression, traitement adéquat des travaux de traduction, etc.). D'autres mesures d'économie continueront d'être prises et mises en œuvre

¹¹ Le montant total du budget 2012-2013 hors dépenses de personnel approuvé s'élevait à 238,8 millions de francs suisses.

durant l'exercice biennal, notamment dans le cadre du Groupe de collaboration internationale de Genève, groupe informel d'organisations internationales basées à Genève créé en 2014. Ce groupe a pour objectif de réaliser des économies d'échelle dans des domaines tels que les services d'assurance, de conférence et d'impression et les services du pays hôte.

Modifications des catégories de dépenses

45. Les modifications des catégories de dépenses pour l'exercice biennal 2016-2017¹² sont indiquées ci-après.

46. Une nouvelle catégorie de dépenses intitulée "Coûts financiers" a été créée pour faire suite à la recommandation du vérificateur externe des comptes invitant à rendre compte séparément du versement des intérêts relatifs à l'emprunt contracté pour le nouveau bâtiment (inscrit au budget au titre du programme 24) et des frais bancaires, y compris le paiement de taux d'intérêt négatifs pour les dépôts en francs suisses (inscrits au budget au titre du programme 22). Par conséquent, une hausse de 6,4 millions de francs suisses apparaît dans la catégorie "Coûts financiers", en partie compensée par une diminution de 3,5 millions de francs suisses dans la catégorie "Locaux et entretien" (les intérêts dus au titre de l'emprunt étaient auparavant inscrits au budget dans cette catégorie de dépenses). Pour 2016-2017, l'ancienne catégorie "Frais administratifs et bancaires" est donc remplacée par la catégorie "Coûts financiers".

47. Une nouvelle catégorie intitulée "Frais de représentation et autres frais de fonctionnement" regroupe les frais de représentation et les autres frais de fonctionnement (inscrits dans la catégorie "Frais administratifs et bancaires" du budget 2014-2015). Il en résulte une augmentation de 0,3 million de francs suisses pour l'exercice biennal 2016-2017.

48. L'ancienne catégorie de dépenses "Autres bourses" a été renommée "Formations et demandes de paiement des frais de voyage y relatifs" afin de permettre une meilleure distinction entre la nature de ces dépenses et celle des "Bourses de l'OMPI". Si la diminution du montant de cette catégorie de dépenses par rapport au budget 2014-2015 après virements s'élève à 0,8 million de francs suisses, elle n'atteint que 0,2 million de francs suisses par rapport au budget 2014-2015 approuvé. Les modifications constatées indiquent une nouvelle répartition des dépenses concernant l'Académie de l'OMPI et le programme 3 (Droit d'auteur et droits connexes).

49. L'augmentation des dépenses au titre des "Autres services contractuels" de 21,4 millions, soit 21,6%, par rapport au budget 2014-2015 après virements est essentiellement due à l'accroissement des volumes de traduction du PCT, à la nécessité de conférer au PCT une capacité de résilience accrue, à l'augmentation de la dépendance aux techniques de l'information et de la communication et à la sécurité des informations. Ce dernier élément entraîne également une augmentation des dépenses dans les "Fournitures" (notamment avec la hausse du coût des logiciels et des licences).

50. L'augmentation des besoins opérationnels dans le cadre des systèmes d'enregistrement international conduit à une hausse de 0,7 million de francs suisses des dotations budgétaires pour les "Bourses de l'OMPI" en 2016-2017 par rapport au budget 2014-2015 après virements.

51. La baisse de 0,5 million de francs suisses des dotations budgétaires pour les "Conférences" s'explique par le fait qu'une provision pour deux conférences diplomatiques a été effectuée au titre des programmes 2 et 4 pour 2014-2015 contre une provision pour une éventuelle conférence diplomatique inscrite au budget 2016-2017 au titre des "Ressources autres que les crédits alloués aux dépenses de personnel non affectés".

52. Pour l'exercice biennal 2016-2017, les bourses ne sont plus inscrites au budget au titre du seul programme 23 (Gestion et mise en valeur des ressources humaines), elles ont été décentralisées dans plusieurs programmes. La dotation budgétaire pour 2016-2017 représente une hausse de 0,1 million de francs suisses par rapport au budget 2014-2015 approuvé, ce qui témoigne d'une hypothèse de planification plus réaliste, fondée sur les besoins attendus.

¹² Une description détaillée des catégories de dépenses figure à l'appendice B.

DEPENSES DE PERSONNEL

Méthode

53. Une modification a été apportée à la méthode utilisée pour le calcul des dépenses de personnel dans le budget, avec le passage d'une méthode fondée sur les coûts annuels moyens à un calcul sur la base des montants réels. Cette nouvelle méthode vise à renforcer la solidité des hypothèses de dépenses de personnel fondées sur les engagements effectifs de candidats retenus.

54. Si les dépenses relatives aux postes occupés sont fondées sur les derniers barèmes de l'ONU disponibles en matière de traitement et de rémunération considérée aux fins de la pension, d'avantages et de prestations (conformément aux politiques et prestations applicables), les dépenses relatives aux postes à pourvoir sont fondées sur les dépenses moyennes standard.

55. L'application de la nouvelle méthode a été facilitée par l'introduction du système ERP, qui est actuellement en cours de planification et permettra au Secrétariat de mieux suivre les dépenses de personnel effectives par niveau de poste durant la mise en œuvre du système.

Hypothèses de planification

- En ce qui concerne les postes occupés, le calcul des traitements pour 2016-2017 tient compte de l'avancement d'échelon (dans le grade) conformément au barème des traitements de la Commission de la fonction publique internationale (CFPI) applicable au moment du calcul et au Statut et Règlement du personnel.
- Le taux de change et le coefficient d'ajustement de poste sont appliqués à compter de février 2015, le cas échéant (pour les traitements des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur).
- La conversion USD/CHF s'effectue selon un rapport 1:1 pour les rémunérations considérées aux fins de la pension selon le barème des traitements de la CFPI applicable au moment du calcul.
- Les avantages et prestations sont estimés par niveau de poste compte tenu des dernières informations provenant du système de paie pour les postes occupés. Un coût moyen a été défini pour les postes vacants.
- Les provisions relatives au congé dans les foyers ont été réduites pour tenir compte des économies prévues d'environ 4 millions de francs suisses pour l'exercice biennal, résultant de la pleine application de la nouvelle politique relative au congé dans les foyers.
- Aucun nouveau poste n'est prévu en 2016-2017. Un taux de vacance global de 3% a été appliqué au calcul global des dépenses à partir de l'hypothèse selon laquelle les améliorations en termes de productivité et l'automatisation des procédures déboucheraient sur la non-attribution d'une vingtaine de postes durant l'exercice biennal sans que cela ait d'incidence sur l'obtention des résultats escomptés. Les recrutements seront aussi gérés de manière prudente pour s'assurer que 10 autres postes restent vacants à tout moment.
- Les provisions au titre de l'assurance maladie après la cessation de service ont été maintenues à 6% pour les engagements pour une durée déterminée ou à titre continu.
- Les autres dépenses de personnel incluent les provisions budgétaires biennales pour l'assurance accidents professionnels (900 000 francs suisses), les contributions à la caisse de retraite fermée (700 000 francs suisses), les frais de justice (400 000 francs suisses) et le programme de récompenses et de reconnaissance de l'OMPI (120 000 francs suisses) introduit en 2014.
- Les provisions budgétaires pour les reclassements sont fixées à 1,5 million de francs suisses dans les "Crédits non affectés (Personnel)" sur la base des coûts réels des reclassements en 2014-2015.

- Le processus de régularisation des agents temporaires de longue durée exerçant des fonctions continues sera presque achevé au cours de l'exercice biennal 2014-2015, établissant une base solide pour les besoins en personnel de l'Organisation. Durant le prochain exercice biennal, l'accent sera mis sur les moyens de satisfaire la demande croissante grâce à des schémas plus novateurs et viables de renouvellement des effectifs. Un montant de 800 000 francs suisses a été alloué aux "Crédits non affectés (Personnel)" pour la régularisation des derniers agents temporaires exerçant des fonctions continues, dans le cadre des 156 postes dont la création a été approuvée en principe par les États membres durant l'Assemblée générale de 2010 (document de référence WO/CC/63/5). Au total, 41 régularisations sont actuellement en suspens.
- Afin de permettre au Secrétariat de mieux suivre et contrôler les dépenses relatives aux heures supplémentaires, les coûts estimés dans ce domaine font l'objet d'une provision budgétaire distincte dans les "Crédits non affectés (Personnel)". Cette provision, établie sur la base des budgets précédents, s'élève à 2 millions de francs suisses. Les dépenses relatives aux heures supplémentaires seront suivies de près, en coordination avec le programme 23 (Gestion et mise en valeur des ressources humaines) et les autres programmes concernés.

56. Reposant sur les hypothèses de planification présentées ci-dessus, l'augmentation des dépenses de personnel en 2016-2017 a été limitée à 9,6 millions de francs suisses, soit 2,1%, par rapport au budget 2014-2015 approuvé. Elle s'élève à 10,3 millions de francs suisses, soit 2,3%, par rapport au budget 2014-2015 après virements. La part des dépenses de personnel prévues dans le budget total est passée de 66,3% en 2014-2015 à 64,6% en 2016-2017. Cette baisse est le résultat d'une stratégie délibérée de maîtrise des dépenses de personnel, et de leur part dans les dépenses totales de l'Organisation, et d'évolution vers un personnel plus réactif et flexible, capable de s'adapter facilement pour répondre aux besoins opérationnels.

57. L'augmentation globale des dotations pour 2016-2017 dans la rubrique "Postes"¹³ par rapport au budget 2014-2015 approuvé résulte principalement d'augmentations statutaires. Elle tient également compte des régularisations, compensées par une diminution du nombre de "fonctionnaires temporaires"¹⁴.

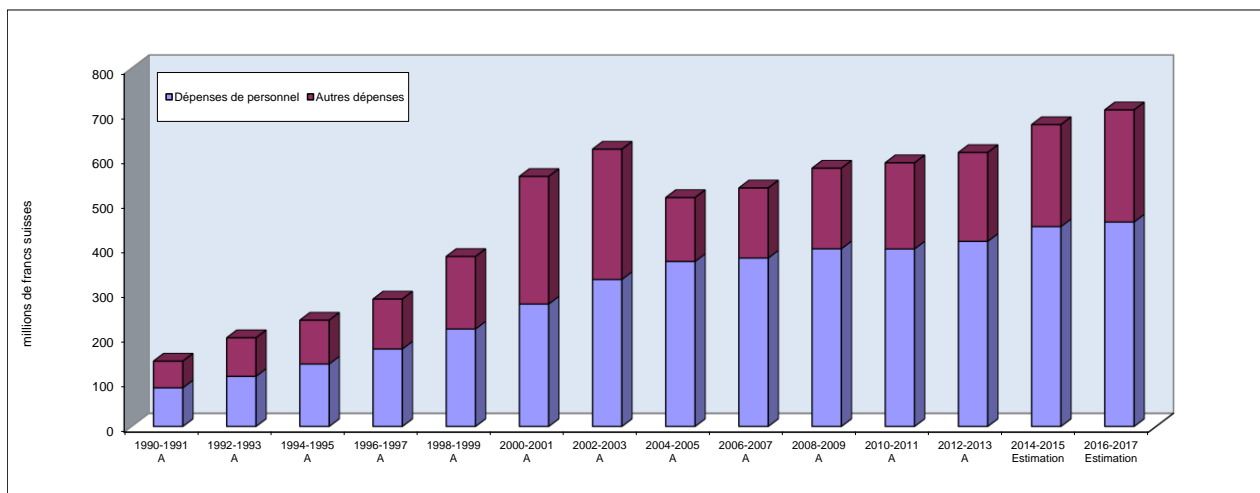
58. La réduction nette des "Autres dépenses de personnel" résulte des économies estimées à 400 000 francs suisses pour l'assurance accidents professionnels, en partie compensées par une hausse de 50 000 francs suisses des contributions à la caisse de retraite fermée et d'environ 120 000 francs suisses de la dotation du programme de récompenses et de reconnaissance de l'OMPI.

59. L'augmentation nette des "Crédits non affectés (Personnel)" est principalement due à la constitution d'une provision de 2 millions de francs suisses pour les dépenses relatives aux heures supplémentaires, précédemment allouée aux "Postes" et en partie compensée par une réduction globale de 500 000 francs suisses pour les reclassements et d'environ 500 000 francs suisses pour les régularisations par rapport au budget 2014-2015 approuvé.

¹³ **Postes** – cette catégorie comprend les fonctionnaires titulaires d'un engagement de durée déterminée, d'un engagement continu ou d'un engagement permanent par rapport aux postes approuvés dans la catégorie des administrateurs et celle des services généraux.

¹⁴ **Fonctionnaires temporaires** – cette catégorie comprend les fonctionnaires titulaires d'engagements temporaires.

Diagramme 4. Évolution de la structure des dépenses de 1990-1991 à 2016-2017



RESSOURCES ALLOUEES AUX ACTIVITES EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT ET DU PLAN D'ACTION POUR LE DEVELOPPEMENT

60. Le développement reste une priorité pour l'exercice biennal 2016-2017, comme en témoigne la part stable du développement à 21,3% pour le prochain exercice biennal. L'augmentation en termes absolus des dépenses de développement en 2016-2017 s'élève à 7,6 millions de francs suisses, soit 5,2%, par rapport au budget 2014-2015 approuvé. Le tableau ci-dessous indique le détail des dépenses de développement pour 2016-2017 par programme. Ces ressources sont qualifiées de dépenses consacrées au développement uniquement lorsque le bénéficiaire est un pays en développement, et que des ressources équivalentes ne sont pas disponibles pour des pays développés. Les montants indiqués ne tiennent pas compte des réductions de taxes accordées aux déposants de pays en développement dans le cadre des systèmes d'enregistrement international¹⁵. Si elles étaient prises en considération, le montant global des dépenses consacrées au développement serait plus élevé.

¹⁵ Conformément à la pratique établie, les pays en transition sont pris en considération aux fins du programme et budget.

Tableau 6. Dépenses de développement en 2016-2017 par programme
(en milliers de francs suisses)

Programmes	Budget 2014-2015 approuvé			Budget 2014-2015 après virements			Budget 2016-2017 proposé		
	Budget approuvé	Projets relatifs au Plan d'action pour le développement	Total avec les projets relatifs au Plan d'action pour le développement	Budget après virements	Projets relatifs au Plan d'action pour le développement	Total avec les projets relatifs au Plan d'action pour le développement	Budget proposé	Projets relatifs au Plan d'action pour le développement	Total avec les projets relatifs au Plan d'action pour le développement
1 Droit des brevets	4 139	-	4 139	4 516	-	4 516	3 546	-	3 546
2 Marques, dessins et modèles industriels et indications géographiques	3 157	487	3 644	2 422	487	2 909	2 319	-	2 319
3 Droit d'auteur et droits connexes	12 812	283	13 095	13 538	659	14 197	13 003	440	13 443
4 Savoirs traditionnels, expressions culturelles traditionnelles et ressources génétiques	5 576	-	5 576	5 088	-	5 088	4 891	-	4 891
5 Système du PCT	4 727	-	4 727	5 978	-	5 978	5 845	-	5 845
6 Systèmes de Madrid et de Lisbonne	6 889	-	6 889	6 638	-	6 638	13 484	-	13 484
7 Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI	188	-	188	151	-	151	594	-	594
8 Coordination du Plan d'action pour le développement	4 341	-	4 341	3 677	-	3 677	3 671	-	3 671
9 Afrique, pays arabes, Asie et Pacifique, pays d'Amérique latine et des Caraïbes, pays les moins avancés	32 325	-	32 325	32 156	227	32 383	31 348	559	31 907
10 Pays en transition et pays développés	7 518	-	7 518	7 055	-	7 055	6 368	-	6 368
11 Académie de l'OMPI	11 883	-	11 883	11 484	-	11 484	12 583	500	13 083
12 Classifications internationales et normes	1 181	-	1 181	1 379	-	1 379	1 078	-	1 078
13 Service des bases de données mondiales	1 173	-	1 173	1 202	-	1 202	1 440	-	1 440
14 Service d'accès à l'information et aux savoirs	7 293	-	7 293	6 277	33	6 310	4 995	450	5 445
15 Solutions opérationnelles pour les offices de propriété intellectuelle	9 323	-	9 323	9 921	-	9 921	11 896	-	11 896
16 Économie et statistiques	404	801	1 205	626	181	807	950	575	1 525
17 Promouvoir le respect de la propriété intellectuelle	3 550	-	3 550	3 779	-	3 779	3 207	-	3 207
18 Propriété intellectuelle et défis mondiaux	5 426	-	5 426	4 720	-	4 720	4 981	-	4 981
19 Communications	6 481	-	6 481	5 550	-	5 550	5 566	-	5 566
20 Relations extérieures, partenariats et bureaux extérieurs	5 621	-	5 621	5 479	-	5 479	8 920	-	8 920
21 Direction générale	1 939	-	1 939	2 283	-	2 283	2 346	-	2 346
22 Gestion du programme et des ressources	-	-	-	-	-	-	-	-	-
23 Gestion et mise en valeur des ressources humaines	-	-	-	-	-	-	-	-	-
24 Services d'appui généraux	738	-	738	826	-	826	730	-	730
25 Technologies de l'information et de la communication	-	-	-	-	-	-	-	-	-
26 Supervision interne	937	-	937	480	-	480	963	-	963
27 Services de conférence et services linguistiques	-	-	-	-	-	-	-	-	-
28 Sécurité de l'information, des biens et des personnes	-	-	-	-	-	-	-	-	-
29 Nouvelle salle de conférence (abandonné en 2016-2017)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
30 Appui aux petites et moyennes entreprises (PME) et à la création d'entreprises	6 507	-	6 507	5 508	-	5 508	6 083	-	6 083
TOTAL	144 128	1 571	145 699	140 734	1 587	142 321	150 808	2 524	153 332
Dépenses consacrées au développement en pourcentage du budget total	21,4%			20,9%			21,3%		

61. La méthode utilisée pour estimer la part consacrée au développement dans le budget 2016-2017 suit parfaitement la méthode adoptée en 2014-2015.

62. Un montant total de 2,5 millions de francs suisses a été spécialement prévu dans le budget 2016-2017 pour la mise en œuvre du Plan d'action pour le développement, sous réserve de l'approbation du CDIP.

Tableau 7. Projets relevant du Plan d'action pour le développement en 2016-2017
(en milliers de francs suisses)

Projets	Programmes	Budget 2016-2017 proposé		
		Personnel	Autres	Total
Propriété intellectuelle et tourisme : contribution aux objectifs de développement et protection du patrimoine culturel en Égypte et dans d'autres pays en développement	Programme 9	-	320	320
Propriété intellectuelle et développement socioéconomique (phase II)	Programme 16	230	345	575
Renforcement et développement du secteur de l'audiovisuel au Burkina Faso et dans certains pays africains (phase II)*	Programme 3	90	350	440
Renforcement des capacités d'utilisation de l'information technique et scientifique axée sur les technologies appropriées pour répondre à certains enjeux de développement (phase II)	Programme 9	134	105	239
Utilisation d'informations dans le domaine public pour la recherche-développement dans les pays en développement**	Programme 14	150	300	450
Coopération avec les instituts de formation judiciaire dans les pays en développement et les pays les moins avancés***	Programme 11	-	500	500
Total		604	1 920	2 524

*Sous réserve de l'approbation du CDIP. Le coût estimatif total du projet est de 540 000 francs suisses. Calendrier de mise en œuvre : 2016- 2018.

**Sous réserve de l'approbation du CDIP. Le coût estimatif total du projet est de 800 000 francs suisses. Calendrier de mise en œuvre : 2016- 2018.

***Sous réserve de l'approbation du CDIP.

III. EXPOSE DES PROGRAMMES PAR OBJECTIF STRATEGIQUE

OBJECTIF STRATEGIQUE I ÉVOLUTION EQUILIBREE DU CADRE NORMATIF INTERNATIONAL DE LA PROPRIETE INTELLECTUELLE

Le présent objectif stratégique a pour objet de veiller à ce que le développement du droit international de la propriété intellectuelle suive l'évolution rapide observée dans les domaines technologique, géoéconomique, social et culturel, tout en tenant compte de la mise en œuvre des recommandations du Plan d'action pour le développement relatives à l'établissement de normes. Une évolution équilibrée est essentielle pour que le cadre normatif international de la propriété intellectuelle continue à jouer son rôle fondamental d'encouragement de l'innovation et de la créativité, qu'il tienne compte des besoins et des intérêts de pays aux niveaux de développement différents, y compris au moyen des éléments de flexibilité prévus dans les instruments internationaux relatifs à la propriété intellectuelle, et qu'il établisse un équilibre entre i) les droits des créateurs et des détenteurs d'actifs de propriété intellectuelle et les droits des utilisateurs et du public et ii) l'encouragement de l'innovation et de la créativité et la diffusion des avantages sociaux des œuvres innovantes et créatives.

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Programme(s) concerné(s)
I.1 Renforcement de la coopération entre les États membres en ce qui concerne l'élaboration de cadres normatifs internationaux équilibrés dans le domaine de la propriété intellectuelle	État d'avancement de la mise en œuvre des travaux convenus selon l'ordre du jour du SCP	Programme 1
	Niveau de satisfaction des participants des ateliers ou séminaires organisés sur des thèmes spécifiques relatifs aux brevets	Programme 1
	Niveau de satisfaction des participants du programme d'aide aux inventeurs	Programme 1
	Avancement des travaux en vue d'un accord sur les questions actuellement à l'ordre du jour du SCT	Programme 2
	Avancement de l'exécution des plans de travail convenus conformément à l'ordre du jour du SCCR	Programme 3
	Progrès accomplis en vue de la mise en œuvre des activités d'établissement de normes sur la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et aux expressions culturelles traditionnelles, conformément à la décision des États membres	Programme 4
	Nombre de ratifications du Traité de Singapour ou d'adhésions à ce traité	Programme 2 Programme 20
I.2 Cadres législatifs, réglementaires et politiques de propriété intellectuelle adaptés et équilibrés	Pourcentage de bénéficiaires ayant trouvé utiles les informations fournies concernant les principes et les pratiques juridiques des systèmes des brevets, des modèles d'utilité et des circuits intégrés, y compris les éléments de flexibilité	Programme 1
	Nombre et pourcentage d'États membres satisfaits des conseils juridiques et pratiques fournis	Programme 1
	Nombre et pourcentage d'États membres et d'organisations régionales ayant donné un retour d'information positif sur les conseils législatifs fournis dans le domaine des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques	Programme 2

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Programme(s) concerné(s)
	Nombre de pays ayant ratifié le Traité de Beijing ou y ayant adhéré	Programme 3 Programme 20
	Nombre de pays ayant ratifié le Traité de Marrakech ou y ayant adhéré	Programme 3 Programme 20
	Nombre de ratifications ou d'adhésions relatives aux traités de droit d'auteur en vigueur, notamment la Convention de Berne, la Convention de Rome et les traités Internet	Programme 3 Programme 20
	Pourcentage de pays ayant donné un retour d'information positif sur les conseils législatifs fournis par l'OMPI	Programme 3
	Nombre ou pourcentage de pays ayant donné un retour d'information positif sur les conseils fournis par l'OMPI dans le domaine législatif	Programme 9
	Nombre de pays en transition ayant actualisé leurs lois et réglementations	Programme 10
	Nombre de ratifications de traités administrés par l'OMPI	Programme 10
	Nombre de pays ou d'organisations régionales ayant adopté ou modifié leurs cadres de référence aux fins de l'application effective des droits de propriété intellectuelle au regard du titre III de l'Accord sur les ADPIC, ou s'appêtant à le faire, suite à l'assistance fournie par l'OMPI	Programme 17
	Nombre de pays ayant adopté ou mis en œuvre une stratégie nationale de promotion du respect de la propriété intellectuelle, ou étant engagés dans un tel processus, avec l'assistance de l'OMPI	Programme 17
I.3 Protection renforcée des emblèmes d'États et des noms et emblèmes d'organisations internationales intergouvernementales	Nombre de signes contenus dans la base de données sur l'article 6ter	Programme 2
I.4 Intérêt croissant pour l'OMPI en tant qu'instance d'analyse des questions relatives à la protection internationale des informations confidentielles	Pourcentage de bénéficiaires ayant trouvé utiles les informations fournies concernant les principes et les pratiques juridiques relatifs à la protection des renseignements confidentiels	Programme 1

PROGRAMME 1 DROIT DES BREVETS

CONTEXTE DE PLANIFICATION

1.1. Le programme 1 traite des questions relatives aux brevets, aux modèles d'utilité, aux schémas de configuration (topographies) de circuits intégrés et à la protection des renseignements techniques ou commerciaux confidentiels (ci-après dénommés "renseignements confidentiels"). Les principaux défis à relever au titre de ce programme consistent à promouvoir des solutions multilatérales de manière à ce que le développement du droit international des brevets suive l'évolution rapide observée dans les domaines technologique, économique et social. Les défis les plus importants qui se poseront pendant l'exercice biennal 2016-2017 sont les suivants :

- le rôle du système des brevets dans les mécanismes d'innovation de plus en plus complexes et mondialisés, et les différences de perception quant à son rôle, notamment ses avantages pour l'ensemble de la société;
- la demande croissante d'informations concrètes pour aider les responsables de l'élaboration des politiques à prendre des décisions d'intérêt général en ce qui concerne la portée et l'application appropriées du système des brevets;
- des informations plus ciblées sur le rôle, l'incidence et la mise en œuvre du système international des brevets, y compris les éléments de flexibilité, que ce soit dans les instances multilatérales ou par la fourniture de conseils en matière de législation et de politique aux États membres;
- la demande croissante des États membres en ce qui concerne la fourniture de conseils en matière de législation et de politique;
- dans le contexte de l'augmentation de l'utilisation du système des brevets, la nécessité d'accroître l'efficacité, l'efficience et la qualité des activités d'administration des brevets qui contribuent à la réalisation des objectifs du système des brevets;
- les capacités insuffisantes pour l'établissement, le dépôt et le traitement des demandes de brevet;
- du fait d'une meilleure évaluation de la complexité des mécanismes de transfert des connaissances, la nécessité d'aborder le droit des brevets dans le contexte d'autres catégories d'actifs de propriété intellectuelle étroitement liées, comme la protection des renseignements confidentiels; et
- suivre le rythme de l'évolution technologique afin de déterminer les éventuelles mesures à prendre pour faire face aux faits nouveaux intervenus sur le plan international, en tenant compte des besoins divers des pays se trouvant à des niveaux de développement différents et en respectant leurs obligations internationales.

STRATÉGIES DE MISE EN ŒUVRE

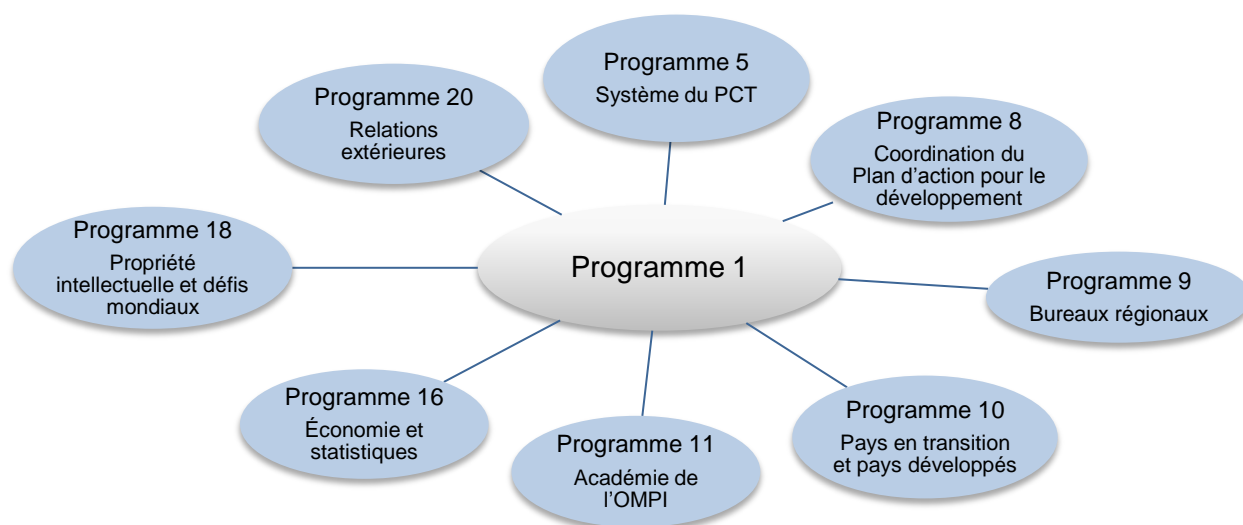
1.2. Les travaux du Comité permanent du droit des brevets (SCP) ne progressent plus en raison de l'absence d'accord entre les États membres. Le processus d'établissement de normes étant mené par les États membres, ce programme visera en particulier à fournir des informations fiables et à créer un environnement favorable à la participation et au dialogue entre les États membres dans les domaines d'intérêt commun. Le Secrétariat s'efforcera aussi d'aider les États membres à tenir des réunions efficaces, permettant au SCP d'obtenir des résultats correspondant mieux aux moyens mis en œuvre. Le programme visera également à répondre plus rapidement et plus précisément encore aux demandes d'assistance en matière de législation et de politique. Les recommandations pertinentes du Plan d'action pour le développement seront prises en considération dans le cadre de l'ensemble des activités de ce programme pendant l'exercice biennal. En particulier, la fourniture d'informations sur les brevets et de conseils en matière de législation tient pleinement compte des recommandations pertinentes, contribuant ainsi à la réalisation des objectifs du Plan d'action pour le développement que sont une "politique nationale et internationale et une prise de décisions en matière

de propriété intellectuelle fondées sur des données probantes” et des “cadres réglementaires nationaux et internationaux en matière de propriété intellectuelle encourageant la créativité et l’innovation et tenant compte des niveaux de développement différents des États membres de l’OMPI”. Il sera par ailleurs tenu compte des travaux menés dans le cadre des projets achevés du Plan d’action pour le développement, notamment dans le domaine de la propriété intellectuelle et du domaine public et dans celui des brevets et du domaine public.

1.3. Concrètement, durant le prochain exercice biennal, ce programme comprendra les tâches suivantes :

- organiser les sessions du SCP;
- organiser, sur demande, des réunions d’information pour les représentants des États membres, afin de leur fournir des informations sur des questions de politique, de droit et de pratiques en matière de brevets, compte dûment tenu des recommandations n° 15 et 16 du Plan d’action pour le développement;
- continuer de fournir aux États membres, sur demande, des avis juridiques sur les brevets, les modèles d’utilité, les schémas de configuration (topographies) de circuits intégrés et les renseignements confidentiels, conformément aux recommandations n° 17, 20 et 22 du Plan d’action pour le développement;
- continuer d’appuyer les États membres et de leur fournir une assistance en ce qui concerne la Convention de Paris, le Traité de Budapest et le Traité sur le droit des brevets;
- continuer d’appuyer les États membres et de leur fournir une assistance en vue de renforcer leurs capacités en matière de conception de systèmes fonctionnels dans le domaine des brevets, des modèles d’utilité, des schémas de configuration (topographies) de circuits intégrés et de la protection des renseignements confidentiels;
- traiter des questions relatives à la protection des renseignements confidentiels dans le cadre de la promotion de l’innovation et de la diffusion de la technologie; et
- continuer d’appuyer les activités menées au titre du programme 9 (Afrique, pays arabes, Asie et Pacifique, pays d’Amérique latine et des Caraïbes, pays les moins avancés) en ce qui concerne les questions de droit des brevets, y compris la réalisation d’études présentant un intérêt dans le cadre des recommandations n° 12, 13 et 14, ainsi qu’il a été demandé par le CDIP.

1.4. Le programme 1 collabore essentiellement avec les autres programmes indiqués ci-dessous :



PRINCIPAUX RISQUES ET STRATÉGIES D'ATTÉNUATION

Risques	Stratégies d'atténuation
Amoindrissement du rôle du SCP en tant que tribune multilatérale.	Mise à disposition d'un environnement impartial, professionnel et ouvert à tous dans lequel pourront dialoguer les États membres. Fourniture d'informations de fond, actualisées et précises aux États membres.

TABLEAU DES RÉSULTATS

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés
I.1 Renforcement de la coopération entre les États membres en ce qui concerne l'élaboration de cadres normatifs internationaux équilibrés dans le domaine de la propriété intellectuelle	État d'avancement de la mise en œuvre des travaux convenus selon l'ordre du jour du SCP	État d'avancement des travaux menés au sein du comité dans le rapport sur la vingt et unième session du SCP	Résultats convenus par le SCP
	Niveau de satisfaction des participants des ateliers ou séminaires organisés sur des thèmes spécifiques relatifs aux brevets	92,75% – enquête de 2014	90%
	Niveau de satisfaction des participants du programme d'aide aux inventeurs	n.d.	90%
I.2 Cadres législatifs, réglementaires et politiques de propriété intellectuelle adaptés et équilibrés	Pourcentage de bénéficiaires ayant trouvé utiles les informations fournies concernant les principes et les pratiques juridiques des systèmes des brevets, des modèles d'utilité et des circuits intégrés, y compris les éléments de flexibilité	7 pays/participants (85,7%) – enquête de 2014	90%
	Nombre et pourcentage d'États membres satisfaits des conseils juridiques et pratiques fournis	8 États membres (90%) – enquête de 2014	90%
I.4 Intérêt croissant pour l'OMPI en tant qu'instance d'analyse des questions relatives à la protection internationale des informations confidentielles	Pourcentage de bénéficiaires ayant trouvé utiles les informations fournies concernant les principes et les pratiques juridiques relatifs à la protection des renseignements confidentiels	n.d.	90%

RESSOURCES ALLOUÉES AU PROGRAMME 1

1.5. La légère augmentation des ressources globales allouées au programme 1 en 2016-2017 par rapport au budget 2014-2015 après virements découle i) du transfert des responsabilités en matière de rédaction des demandes de brevet depuis le programme 30 (Appui aux PME et à la création d'entreprises) et ii) des activités liées au traitement des questions relatives à la protection des informations confidentielles dans le contexte de la promotion de l'innovation et de la diffusion de la technologie.

Programme 1 : ressources par résultat
(en milliers de francs suisses)

<i>Numéro et description du résultat escompté</i>	<i>Budget 2014-2015 approuvé</i>	<i>Budget 2014-2015 après virements</i>	<i>Budget 2016-2017 proposé</i>
I.1 Renforcement de la coopération entre les États membres en ce qui concerne l'élaboration de cadres normatifs internationaux équilibrés dans le domaine de la propriété intellectuelle	2 285	2 051	2 239
I.2 Cadres législatifs, réglementaires et politiques de propriété intellectuelle adaptés et équilibrés	2 665	3 104	2 559
I.4 Intérêt croissant pour l'OMPI en tant qu'instance d'analyse des questions relatives à la protection internationale des informations confidentielles	–	–	494
Total	4 950	5 155	5 291

Programme 1 : ressources par objet de dépense
(en milliers de francs suisses)

	Budget 2014-2015 approuvé	Budget 2014-2015 après virements	Budget 2016-2017 Proposé	Différence par rapport au budget 2014-2015 après virements	
				Montant	%
A. Ressources en personnel					
Postes	3 746	3 770	3 953	182	4,8%
Fonctionnaires temporaires	-	171	-	-171	-100,0%
Autres dépenses de personnel	-	-	-	-	n.d.
Total, A	3 746	3 942	3 953	11	0,3%
B. Autres ressources					
Stages et bourses de l'OMPI					
Stages	-	-	60	60	n.d.
Bourses de l'OMPI	-	-	-	-	n.d.
<i>Sous-total</i>	-	-	60	60	n.d.
Voyages, formations et subventions					
Missions de fonctionnaires	153	242	268	25	10,4%
Voyages de tiers	531	504	540	36	7,2%
Formations et demandes de paiement des frais de voyage y relatifs	-	-	-	-	n.d.
<i>Sous-total</i>	684	746	808	62	8,3%
Services contractuels					
Conférences	323	346	340	-6	-1,6%
Publications	5	4	-	-4	-100,0%
Services contractuels de personnes	154	93	130	37	39,1%
Autres services contractuels	10	20	-	-20	-100,0%
<i>Sous-total</i>	492	463	470	7	1,5%
Coûts financiers					
<i>Sous-total</i>	-	-	-	-	n.d.
Dépenses de fonctionnement					
Locaux et entretiens	-	-	-	-	n.d.
Communication	-	-	-	-	n.d.
Frais de représentation et autres frais de fonctionnement	-	4	1	-3	-74,0%
Services conjoints Nations Unies	-	-	-	-	n.d.
<i>Sous-total</i>	-	4	1	-3	-74,0%
Matériel et fournitures					
Mobilier et matériel	14	-	-	-	n.d.
Fournitures	16	-	-	-	n.d.
<i>Sous-total</i>	29	-	-	-	n.d.
Total, B	1 204	1 213	1 339	126	10,4%
TOTAL	4 950	5 155	5 291	137	2,6%
POSTES	9	9	9	-	

PROGRAMME 2 MARQUES, DESSINS ET MODELES INDUSTRIELS ET INDICATIONS GEOGRAPHIQUES

CONTEXTE DE PLANIFICATION

2.1. Les marques sont l'une des sources majeures d'avantages concurrentiels. Elles jouent un rôle essentiel dans la commercialisation de nouveaux produits (y compris les services), et renseignent les consommateurs sur les produits dans une économie en constante évolution. Un nombre croissant d'études économiques démontrent le rôle que jouent les marques en termes d'innovation et leur importance économique globale. De même, le rôle des dessins et modèles dans l'économie mondiale s'impose toujours davantage et les preuves de leur fonction en tant que source d'innovation et de croissance économique se multiplient. Dans ce contexte, les décideurs doivent continuer d'étudier attentivement le cadre juridique pour la protection des marques et des dessins et modèles en vue de favoriser l'innovation et les résultats commerciaux et d'élaborer des solutions éclairées pour répondre aux nouveaux défis qui se posent. Le programme 2 s'emploiera à obtenir des résultats qui permettront à l'OMPI de favoriser une évolution équilibrée du cadre normatif international régissant les marques et les dessins et modèles et de contribuer à la création d'un environnement juridique apte à répondre aux besoins et aux exigences spécifiques des États membres dans le domaine des marques et des dessins et modèles.

STRATÉGIES DE MISE EN ŒUVRE

2.2. Ce programme a pour principal objectif de réaliser des progrès dans l'élaboration d'un cadre juridique international équilibré pour les marques et les dessins et modèles, favorable à l'innovation et à la croissance économique. S'agissant d'un futur cadre réglementaire international pour les procédures d'enregistrement des dessins et modèles industriels, le Comité permanent du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques (SCT) a accompli des progrès considérables dans l'élaboration d'un projet de traité sur le droit des marques visant à simplifier les procédures d'enregistrement des dessins et modèles. Sous réserve d'une décision de l'Assemblée générale de l'OMPI, ces travaux pourraient aboutir à la tenue d'une conférence diplomatique pour l'adoption d'un traité sur les dessins et modèles durant l'exercice biennal. Par ailleurs, le SCT continuera à assister les États-membres dans leurs travaux sur les thèmes convenus dans le domaine des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques. Le SCT continuera d'observer l'évolution du système des noms de domaine (DNS) (en coopération avec le programme 7) et celle des dénominations communes internationales (DCI) pour les substances pharmaceutiques. Une attention particulière sera accordée au groupe B des recommandations du Plan d'action pour le développement (recommandations n^{os} 15 à 17 et 20 à 22), afin de veiller à ce que soient pris en considération les différents niveaux de développement des États membres de l'OMPI, les différents intérêts des pays en développement et des PMA, les points de vue de tous les États membres et autres parties prenantes, et les objectifs de développement convenus au sein du système des Nations Unies. L'OMPI fournira également une assistance juridique et administrative appropriée aux États membres et à certaines organisations internationales intergouvernementales pour la protection de certains de leurs emblèmes selon l'article 6*ter* de la Convention de Paris.

2.3. La mise en œuvre du programme 2 comprendra l'organisation des sessions du SCT. Conformément à la recommandation n° 15 du Plan d'action pour le développement, les sessions du SCT seront ouvertes à tous les États membres et aux observateurs accrédités. Les documents de travail seront établis par le Secrétariat et présentés dans les six langues officielles de l'ONU.

2.4. Le Secrétariat continuera d'assurer l'administration efficace des procédures de communication au titre de l'article 6*ter* de la Convention de Paris et de produire des publications électroniques semestrielles contenant tous les signes qui doivent être communiqués en vertu de l'article 6*ter*.3).

2.5. En ce qui concerne l'objectif stratégique III (favoriser l'utilisation de la propriété intellectuelle au service du développement), le programme 2 fournira des conseils spécifiques par pays aux États membres conformément aux priorités définies dans le cadre de leurs stratégies nationales en matière de propriété intellectuelle. La fourniture de conseils d'ordre juridique sera coordonnée dans le cadre d'autres programmes, comme indiqué ci-dessous.



PRINCIPAUX RISQUES ET STRATÉGIES D'ATTÉNUATION

Risques	Stratégies d'atténuation
Les accords au niveau multilatéral restent difficiles et la réussite des activités normatives en vertu du programme 2 dépendra, dans une large mesure, de l'engagement des États membres à définir des objectifs adoptés d'un commun accord.	Il s'agit d'un risque inhérent à toute activité d'établissement de normes qui, de par sa nature, devra être pris en compte par le programme. Cependant, certaines activités menées dans le cadre du programme, notamment les sessions du SCT, permettront d'instaurer un dialogue et un échange de vues permanents afin de recenser les domaines de convergence où il y a communauté de vues et les possibilités de s'entendre sur les résultats visés.

TABLEAU DES RÉSULTATS

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Niveau de référence	Objectifs visés
I.1 Renforcement de la coopération entre les États membres en ce qui concerne l'élaboration de cadres normatifs internationaux équilibrés dans le domaine de la propriété intellectuelle	<p>Progrès visant à parvenir à un accord sur les points en cours de l'ordre du jour du SCT</p> <p>Nombre de ratifications du Traité de Singapour ou d'adhésions à ce traité</p>	<p>État d'avancement des travaux du SCT à la fin de 2015 selon les documents de travail pertinents</p> <p>Sept nouvelles parties contractantes en 2014 : Bélarus, Belgique, Irak, Luxembourg, Organisation Benelux de la Propriété Intellectuelle (OBPI), Pays-Bas et Tadjikistan, portant le nombre total de parties contractantes à 38 à la fin de 2014.</p>	<p>Résultats convenus par le SCT</p> <p>Huit nouvelles ratifications/adhésions</p>
I.2 Cadres législatifs, réglementaires et politiques de propriété intellectuelle adaptés et équilibrés	Nombre et pourcentage d'États membres et d'organisations régionales ayant donné un retour d'information positif sur les conseils législatifs fournis dans le domaine des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques	2014 : des conseils ont été fournis à 20 États membres ou organisations régionales. Sept États membres ou organisations régionales ont donné un retour d'information. Tous (100%) ont fait part de leur satisfaction à l'égard des conseils fournis.	90% des personnes interrogées satisfaits des conseils fournis
I.3 Protection renforcée des emblèmes d'États et des noms et emblèmes d'organisations internationales intergouvernementales	Nombre de signes contenus dans la base de données sur l'article 6ter	3103 (au 15 avril 2015)	120 nouveaux signes publiés au cours de l'exercice biennal

RESSOURCE POUR LE PROGRAMME 2

2.6. Les ressources globales allouées au programme 2 pour 2016-2017 sont en diminution à la fois par rapport au budget 2014-2015 approuvé et au budget 2014-2015 après virements. Cette diminution découle : i) d'une provision budgétaire pour trois sessions du SCT en 2016-2017 contre quatre sessions en 2014-2015 et ii) d'une provision budgétaire pour une éventuelle conférence diplomatique en 2016-2017 qui figure à présent sous "Non affecté". Cette diminution se traduit par la baisse des ressources allouées au titre du résultat escompté I.1.

2.7. Les ressources allouées au titre du résultat escompté III.4 dans le budget 2014-2015 approuvé tiennent compte du projet du Plan d'action pour le développement sur la propriété intellectuelle et la création de dessins et modèles aux fins du développement des entreprises dans les pays en développement et les pays les moins avancés, qui doit être achevé d'ici la fin de 2015. C'est pourquoi il n'est pas prévu d'allouer de ressources au titre de ce résultat escompté en 2016-2017.

Programme 2 : ressources par résultat
(en milliers de francs suisses)

<i>Numéro et description du résultat escompté</i>	<i>Budget 2014-2015 approuvé</i>	<i>Budget 2014-2015 après virements</i>	<i>Budget 2016-2017 proposé</i>
I.1 Renforcement de la coopération entre les États membres en ce qui concerne l'élaboration de cadres normatifs internationaux équilibrés dans le domaine de la propriété intellectuelle	3 808	3 227	3 210
I.2 Cadres législatifs, réglementaires et politiques de propriété intellectuelle adaptés et équilibrés	1 429	1 058	1 100
I.3 Protection renforcée des emblèmes d'États et des noms et emblèmes d'organisations internationales intergouvernementales	439	767	544
III.4 Mécanismes et programmes de coopération renforcés, adaptés aux besoins des pays en développement et des PMA	487	487	
Total	6 162	5 539	4 854

Programme 2 : ressources par objet de dépense
(en milliers de francs suisses)

	Budget 2014-2015 approuvé	Budget 2014-2015 après virements	Budget 2016-2017 Proposé	Différence par rapport au budget 2014-2015 après virements	
				Montant	%
A. Ressources en personnel					
Postes	3 359	3 391	3 721	329	9,7%
Fonctionnaires temporaires	763	763	369	-394	-51,7%
Autres dépenses de personnel	-	-	-	-	n.d.
Total, A	4 122	4 154	4 089	-65	-1,6%
B. Autres ressources					
Stages et bourses de l'OMPI					
Stages	-	24	19	-5	-21,4%
Bourses de l'OMPI	-	-	-	-	n.d.
<i>Sous-total</i>	-	24	19	-5	-21,4%
Voyages, formations et subventions					
Missions de fonctionnaires	395	192	122	-70	-36,4%
Voyages de tiers	806	486	327	-158	-32,6%
Formations et demandes de paiement des frais de voyage y relatifs	-	-	-	-	n.d.
<i>Sous-total</i>	1 200	677	449	-228	-33,7%
Services contractuels					
Conférences	435	355	269	-86	-24,2%
Publications	50	4	-	-4	-100,0%
Services contractuels de personnes	310	304	17	-287	-94,4%
Autres services contractuels	-	1	-	-1	-100,0%
<i>Sous-total</i>	795	664	286	-378	-56,9%
Coûts financiers					
<i>Sous-total</i>	-	-	-	-	n.d.
Dépenses de fonctionnement					
Locaux et entretiens	-	-	-	-	n.d.
Communication	-	-	-	-	n.d.
Frais de représentation et autres dépenses de fonctionnement	45	15	11	-4	-26,8%
Services conjoints Nations Unies	-	-	-	-	n.d.
<i>Sous-total</i>	45	15	11	-4	-26,8%
Matériel et fournitures					
Mobilier et matériel	-	-	-	-	n.d.
Fournitures	-	5	-	-5	-100,0%
<i>Sous-total</i>	-	5	-	-5	-100,0%
Total, B	2 040	1 385	765	-620	-44,8%
TOTAL	6 162	5 539	4 854	-685	-12,4%
POSTES	9	9	9	-	

PROGRAMME 3 DROIT D'AUTEUR ET DROITS CONNEXES

CONTEXTE DE PLANIFICATION

3.1. Une évolution fondamentale s'est opérée dans le panorama international en ce qui concerne les œuvres de création, ce qui se traduit par des défis et des opportunités pour l'OMPI. Elle est la plus manifeste dans le domaine du droit d'auteur et des droits connexes, où la technologie numérique, l'Internet et les applications mobiles modifient profondément la culture et les industries de la création.

3.2. Les thèmes et enjeux ci-dessous resteront d'actualité durant le prochain exercice biennal. En ce qui concerne les travaux en matière d'élaboration de normes et de politiques, un certain nombre de questions en suspens figurant dans le programme de travail normatif sur le droit d'auteur doivent encore être résolues. Les thèmes qui seront inscrits au futur programme de travail du Comité permanent du droit d'auteur et des droits connexes (SCCR) seront également définis.

3.3. En outre, un enjeu essentiel pour le Secrétariat sera de répondre aux demandes de conseil formulées par les États membres qui souhaitent rendre leur législation interne compatible avec leurs obligations internationales.

3.4. Les pays en développement et les pays les moins avancés sont toujours confrontés aux évolutions rapides des technologies et du lien de ces technologies avec les systèmes de protection par le droit d'auteur. Par conséquent, l'OMPI doit impérativement mettre en place des programmes d'assistance technique durables qui aideront ces pays à relever les défis dans ce domaine.

3.5. Dans un monde qui évolue rapidement et qui dépend de plus en plus des technologies numériques, le défi le plus important en termes d'infrastructure sera de garantir que les titulaires de droits reçoivent l'intégralité de ce qui leur est dû et que les utilisateurs de droits aient facilement un accès légal au contenu du droit d'auteur de leur choix.

STRATÉGIES DE MISE EN ŒUVRE

3.6. Dans ce contexte, au cours du prochain exercice biennal, le programme mettra l'accent sur les priorités ci-dessous dont la mise en œuvre tiendra dûment compte des recommandations n^{os} 1, 6, 12 à 17, 19 et 20 du Plan d'action pour le développement.

Travaux en matière d'élaboration de normes et de politiques

3.7. Deux réunions du SCCR seront programmées chaque année. La promotion du programme d'établissement de normes s'efforcera avant tout de faciliter les négociations concernant les points de l'ordre du jour du SCCR et de répondre aux demandes des États membres concernant l'application de traités nouveaux et anciens. Les travaux de facilitation porteront sur le projet de traité sur la radiodiffusion et les limitations et exceptions en faveur des bibliothèques, des services d'archives et des établissements d'enseignement et de recherche, ainsi que des personnes handicapées (autres que les personnes ayant des difficultés de lecture des textes imprimés).

3.8. Les nouveaux traités à mettre en œuvre sont le Traité de Beijing sur les interprétations et exécutions audiovisuelles et le Traité de Marrakech visant à faciliter l'accès des aveugles, des déficients visuels et des personnes ayant d'autres difficultés de lecture des textes imprimés aux œuvres publiées. Pour encourager la mise en œuvre de ces traités, des travaux seront effectués conjointement avec les représentants des bénéficiaires des traités, des intermédiaires impliqués dans la mise en œuvre et les États parties.

3.9. Un certain nombre d'études commandées par le SCCR, ainsi que des conférences sur des thèmes d'actualité, seront réalisées au cours de cet exercice biennal.

Fourniture d'une assistance technique en faveur des pays en développement et des PMA

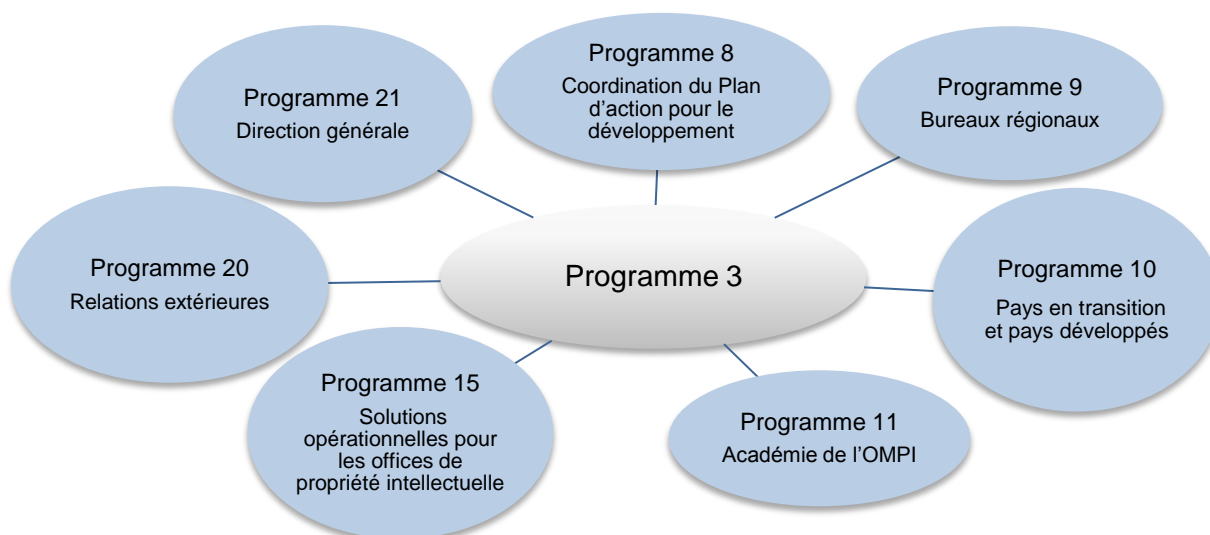
3.10. L'assistance technique fournie aux pays en développement et aux PMA visera encore à renforcer les capacités techniques et les connaissances au sein d'institutions telles que les bureaux nationaux de droit d'auteur, et entre parties prenantes, afin de faciliter l'utilisation effective du système du droit d'auteur aux fins de développement social, culturel et économique. À cet effet, la coordination interne avec d'autres programmes d'assistance technique sera renforcée et des programmes ou instruments de sensibilisation et de renforcement des capacités seront conçus et mis au point à l'intention des bureaux nationaux de droit d'auteur.

Poursuite du développement de l'infrastructure du droit d'auteur et des droits connexes

3.11. Les travaux dans le domaine de l'infrastructure du droit d'auteur et des droits connexes porteront sur la mise en place de la norme internationale d'assurance qualité "TAG of Excellence" pour les organisations de gestion collective, ainsi que d'un programme d'éducation sur la transparence, la responsabilité et la gouvernance de ces organisations.

3.12. Pour compléter les activités susmentionnées, un nouveau portail sera conçu et développé en temps utile afin que de nombreux projets de l'OMPI concernant l'infrastructure du droit d'auteur puissent être gérés en ligne et en partenariat avec des parties tierces.

3.13. Le programme 3 collabore essentiellement avec les autres programmes indiqués ci-dessous :



PRINCIPAUX RISQUES ET STRATÉGIES D'ATTÉNUATION

Risques	Stratégies d'atténuation
L'utilité du système du droit d'auteur est compromise par l'incapacité à s'adapter à la rapide évolution des technologies.	Poursuivre les activités et les initiatives de sensibilisation visant à démontrer l'importance du droit d'auteur.

TABLEAU DES RÉSULTATS

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés
I.1 Renforcement de la coopération entre les États membres en ce qui concerne l'élaboration de cadres normatifs internationaux équilibrés dans le domaine de la propriété intellectuelle	Avancement de l'exécution des plans de travail convenus conformément à l'ordre du jour du SCCR	Le SCCR et l'Assemblée générale de l'OMPI de 2014 ne sont pas parvenus à un accord sur les mesures à prendre pour convoquer une conférence diplomatique en vue du traité sur la protection des organismes de radiodiffusion (2014 PPR)	Objectifs convenus du SCCR
I.2 Cadres législatifs, réglementaires et politiques de propriété intellectuelle adaptés et équilibrés	Nombre de pays ayant ratifié le Traité de Beijing ou y ayant adhéré	6 (fin 2014)	30
	Nombre de pays ayant ratifié le Traité de Marrakech ou y ayant adhéré	5 (fin 2014)	20
	Nombre de ratifications ou d'adhésions relatives aux traités de droit d'auteur en vigueur, notamment la Convention de Berne, la Convention de Rome et les traités Internet	s.o. (indicateur révisé)	10
	Pourcentage de pays ayant donné un retour d'information positif sur les conseils législatifs fournis par l'OMPI	s.o. en 2014 (l'enquête biennale doit être menée en 2015)	70% de répondants satisfaits des conseils fournis
III.2 Mise en valeur des ressources humaines pour répondre aux diverses exigences en matière d'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les pays en transition	Nombre d'organismes de gestion collective demandant une accréditation TAG	0 (fin 2014)	Cinq organismes de gestion collective demandant une accréditation.
	Pourcentage de participants ayant présenté un rapport positif sur les programmes de renforcement des capacités en matière de gestion collective	0 (fin 2014).	70% des participants ayant participé à l'enquête d'accord ou tout à fait d'accord
	Nombre de visites sur le Portail de l'infrastructure du droit d'auteur	0 (fin 2014)	500 visites
	Nombre de maisons d'édition signant la Charte ABC de l'édition en format accessible ("Charte")	Neuf maisons d'édition ont signé la Charte ABC	15 signatures de maisons d'édition (cumul)
	Nombre de livres en format accessible prêtés à des personnes ayant des difficultés de lecture	16 000 prêts à des personnes ayant des difficultés de lecture	20 000 prêts (cumul)
	Pourcentage de participants satisfaits des réunions et des ateliers de renforcement des capacités liées au droit d'auteur et aux droits connexes, et les ayant évalués comme utiles	70%	70% des participants satisfaits ou très satisfaits

Projet de programme et budget proposé pour 2016-2017

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés
IV.2 Amélioration de l'accessibilité et de l'utilisation de l'information en matière de propriété intellectuelle par les institutions compétentes et le public afin de promouvoir l'innovation et la créativité	Pourcentage des participants à des ateliers de renforcement des capacités ayant indiqué utiliser en pratique les connaissances acquises neuf mois après la participation aux ateliers	Près de 70%	Près de 80% des participants
	Pourcentage de participants ayant des connaissances et des compétences accrues en matière de mise en œuvre d'activités de formation dans leurs pays respectifs	s.o. (nouvel indicateur)	70% des participants ayant reçu une formation
	Nombre de membres constitutifs du Consortium pour des livres accessibles	10 membres constitutifs du Consortium pour des livres accessibles	15 membres constitutifs du Consortium pour des livres accessibles enregistrés (cumul)
	Nombre de donateurs	Deux donateurs contribuant au financement	Quatre donateurs contribuant au financement (cumul)
	Nombre d'instruments juridiques, de lignes directrices, de déclarations de principes autres que les instruments contraignants avec la participation de parties prenantes concernées dans des domaines tels que les nouveaux traités sur le droit d'auteur et le droit d'auteur dans l'environnement numérique	Un (lignes directrices relatives à la propriété intellectuelle et aux sports)	Un

RESSOURCE POUR LE PROGRAMME 3

3.14. Les ressources globales allouées au programme 3 en 2016-2017 restent au même niveau qu'en 2014-2015. Une légère diminution peut être observée dans les ressources en personnel suite au transfert des responsabilités relatives au Réseau du droit d'auteur au programme 15 (Solutions opérationnelles pour les offices de propriété intellectuelle), compensée par une augmentation nette des autres dépenses découlant, d'une part, a) du transfert des responsabilités relatives aux études économiques sur le droit d'auteur au programme 16 (Économie et statistiques) et, d'autre part, b) de l'accent mis sur la norme internationale TAG d'assurance qualité pour les organisations de gestion collective; un nouveau portail sur l'infrastructure du droit d'auteur; et le Consortium pour des livres accessibles (ABC). Ces modifications sont répercutées dans les variations de ressources entre les deux exercices biennaux pour les résultats escomptés IV.2, V.2 et III.2.

Programme 3 : ressources par résultat
(en milliers de francs suisses)

<i>Numéro et description du résultat escompté</i>	<i>Budget 2014-2015 approuvé</i>	<i>Budget 2014-2015 après virements</i>	<i>Budget 2016-2017 proposé</i>
I.1 Renforcement de la coopération entre les États membres en ce qui concerne l'élaboration de cadres normatifs internationaux équilibrés dans le domaine de la propriété intellectuelle	3 916	2 699	3 339
I.2 Cadres législatifs, réglementaires et politiques de propriété intellectuelle adaptés et équilibrés	1 841	3 273	2 325
III.2 Mise en valeur des ressources humaines pour répondre aux diverses exigences en matière d'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les pays en transition	4 188	3 936	8 409
IV.2 Amélioration de l'accessibilité et de l'utilisation de l'information en matière de propriété intellectuelle par les institutions compétentes et le public afin de promouvoir l'innovation et la créativité	2 536	3 276	2 640
IV.4 Amélioration de l'infrastructure technique et du savoir pour les offices de propriété intellectuelle et les autres institutions de propriété intellectuelle, leur permettant de fournir à leurs parties prenantes des services améliorés (moins chers, plus rapides, de meilleure qualité) et d'obtenir un meilleur résultat pour ce qui concerne l'administration de la propriété intellectuelle	2 883	2 479	–
V.2 Utilisation élargie et améliorée des analyses économiques de l'OMPI aux fins de l'élaboration des politiques	1 065	1 018	–
VIII.1 Communication plus efficace avec le grand public concernant la propriété intellectuelle et le rôle de l'OMPI	–	123	20
Total	16 430	16 805	16 733

Programme 3 : ressources par objet de dépense
(en milliers de francs suisses)

	Budget 2014-2015 approuvé	Budget 2014-2015 après virements	Budget 2016-2017 Proposé	Différence par rapport au budget 2014-2015 après virements	
				Montant	%
A. Ressources en personnel					
Postes	8 847	8 935	8 407	-528	-5,9%
Fonctionnaires temporaires	1 468	1 514	1 512	-2	-0,2%
Autres dépenses de personnel	-	-	-	-	n.d.
Total, A	10 315	10 449	9 919	-530	-5,1%
B. Autres ressources					
Stages et bourses de l'OMPI					
Stages	-	-	46	46	n.d.
Bourses de l'OMPI	-	-	-	-	n.d.
<i>Sous-total</i>	-	-	46	46	n.d.
Voyages, formations et subventions					
Missions de fonctionnaires	698	618	572	-47	-7,6%
Voyages de tiers	1 757	1 914	1 886	-28	-1,5%
Formations et demandes de paiement des frais de voyage y relatifs	660	789	200	-589	-74,6%
<i>Sous-total</i>	3 115	3 322	2 658	-664	-20,0%
Services contractuels					
Conférences	1 045	934	591	-343	-36,7%
Publications	60	55	66	11	20,2%
Services contractuels de personnes	1 795	1 850	2 209	358	19,4%
Autres services contractuels	50	151	1 063	913	605,6%
<i>Sous-total</i>	2 950	2 990	3 929	938	31,4%
Coûts financiers					
<i>Sous-total</i>	-	-	-	-	n.d.
Dépenses de fonctionnement					
Locaux et entretiens	-	-	100	100	n.d.
Communication	-	-	70	70	n.d.
Frais de représentation et autres frais de fonctionnement	25	18	12	-6	-35,1%
Services conjoints Nations Unies	-	-	-	-	n.d.
<i>Sous-total</i>	25	18	182	164	884,8%
Matériel et fournitures					
Mobilier et matériel	-	-	-	-	n.d.
Fournitures	25	25	-	-25	-100,0%
<i>Sous-total</i>	25	25	-	-25	-100,0%
Total, B	6 114	6 355	6 815	459	7,2%
TOTAL	16 430	16 805	16 733	-71	-0,4%
POSTES	20	22	21	-1	

dont :

Projet relatif au Plan d'action pour le développement	440
--	------------

Ressources au titre des fonds fiduciaires potentiellement disponibles pour les activités de programme en 2016-2017 (PAR PROGRAMME)¹
(en milliers de francs suisses)

Fonds fiduciaire	Solde fin 2014	Contributions prévues pour 2015	Dépenses prévues fin 2015	Solde prévu fin 2015	Contributions prévues pour 2016-2017 ²	Montant estimatif disponible pour les activités de programme en 2016-2017
Programme 3 Finlande (francs suisses)	66	-	36	30	-	30
Japon/droit d'auteur ³	340	469	469	340	938	1 278
République de Corée (droit d'auteur) ³	580	350	350	580	700	1 280
TOTAL	986	819	855	950	1 638	2 588

¹ Les chiffres ne comprennent pas les ajustements pour intérêts et taux de change. Il est à noter également que ces fonds financent en général des activités qui portent sur une période excédant un exercice biennal ou qui sont à cheval sur deux exercices, à mesure que les recettes sont perçues et les dépenses encourues.

² Ces chiffres purement indicatifs découlent des modes de financement précédents. Ils ne représentent pas des engagements de la part des États membres, sauf dans les cas où l'accord de fonds fiduciaire comprend un tel engagement.

³ Les contributions annuelles sont variables, des fluctuations ayant été constatées d'une année à l'autre.

PROGRAMME 4 SAVOIRS TRADITIONNELS, EXPRESSIONS CULTURELLES TRADITIONNELLES ET RESSOURCES GÉNÉTIQUES

CONTEXTE DE PLANIFICATION

4.1. Ce programme vise à améliorer l'utilisation des principes, des systèmes et des instruments de propriété intellectuelle, actuels et nouveaux, pour la protection des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles contre l'appropriation illicite et l'utilisation abusive, et pour répondre aux questions de propriété intellectuelle qui se posent dans le domaine des ressources génétiques, notamment en ce qui concerne l'accès aux ressources génétiques et le partage équitable des avantages qui en découlent.

4.2. Dans ce contexte, le programme 4 vise à réunir les États membres autour de la question des activités d'établissement de normes dans le domaine de la propriété intellectuelle relative aux savoirs traditionnels, aux expressions culturelles traditionnelles et aux ressources génétiques. Les négociations internationales fondées sur le texte d'un ou plusieurs instruments juridiques internationaux assurant la protection des savoirs traditionnels, des expressions culturelles traditionnelles et des ressources génétiques ont eu lieu au sein du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore (ci-après dénommé "IGC"). L'Assemblée générale sera invitée à se prononcer sur le renouvellement du mandat de l'IGC et les conditions y relatives.

4.3. L'assistance pratique sous forme d'activités ciblées de sensibilisation, de renforcement des capacités, de formation et d'assistance technico-juridique continuera d'être fournie aux États membres, aux peuples autochtones et aux communautés locales, ainsi qu'aux autres parties prenantes. Ce programme donne accès à une large palette d'instruments, de cours de formation, de publications et d'autres sources d'informations très utiles.

4.4. Ce programme repose sur des piliers normatifs et pratiques qui sont à la fois complémentaires et liés entre eux.

STRATÉGIES DE MISE EN ŒUVRE

4.5. En tant que processus régi par les États membres, les progrès vers des résultats à l'échelle internationale dépendent en grande partie des décisions des États membres. Ce programme devrait donc viser, en premier lieu, à créer un environnement propice à la mise en œuvre d'activités d'établissement de normes ciblées, selon la décision de l'Assemblée générale, qui pourraient déboucher sur une perspective commune, une convergence de vues et, enfin, des décisions des États membres.

4.6. Le programme devrait également viser à ce que les États, les peuples autochtones et les communautés locales (y compris les femmes), ainsi que les autres parties prenantes prennent davantage conscience que le lien entre la propriété intellectuelle et les savoirs traditionnels, les expressions culturelles traditionnelles et les ressources génétiques fait partie intégrante de l'élaboration des stratégies de développement nationales et des politiques culturelles et en matière d'innovation et, plus précisément, à ce qu'ils utilisent de manière accrue les principes et les systèmes de propriété intellectuelle pour assurer la protection efficace des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles et la gestion du lien entre la propriété intellectuelle et les ressources génétiques à des fins de développement économique, social et culturel.

4.7. Pour parvenir aux résultats escomptés, le programme visera à mettre en œuvre les trois stratégies complémentaires et liées entre elles ci-après :

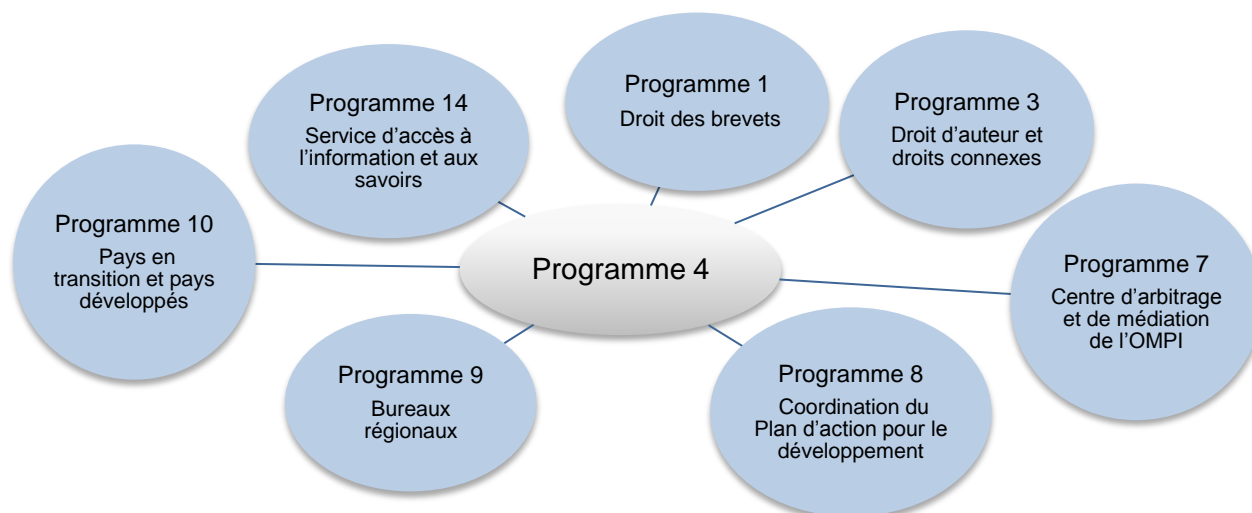
- fournir, de manière professionnelle et neutre, un appui logistique, technique et administratif pour les réunions et les conférences sur les activités d'établissement de normes décidées par l'Assemblée générale; fournir un appui administratif en faveur d'initiatives visant à renforcer la participation effective des représentants des peuples autochtones et des communautés locales aux travaux de l'OMPI, y compris en ce qui concerne la gestion logistique du Fonds de contributions volontaires de l'OMPI pour les

communautés autochtones et locales accréditées, et assurer une coordination et une coopération étroites avec d'autres organisations et instances intergouvernementales;

- développer et mettre à disposition un ensemble rationnel et intégré de ressources, de programmes et d'instruments pertinents et efficaces en matière de renforcement des capacités et d'assistance technique juridique, conformément aux stratégies et aux politiques de développement nationales et, si possible, en concertation avec les organisations intergouvernementales et autres organisations compétentes; et
- fournir des conseils en ce qui concerne les aspects de propriété intellectuelle de la mise en place des bases de données, des inventaires, des registres et d'autres plates-formes, ainsi que des institutions, des administrations et des agences, qui pourraient compléter et participer à la mise en œuvre des cadres juridiques et politiques que les États, les organisations régionales et les communautés pourraient décider de développer.

4.8. La recommandation n° 18 du Plan d'action pour le développement mentionne explicitement l'IGC. Les activités d'établissement de normes au sein de l'IGC sont réalisées à l'initiative des États membres, constituent un processus participatif et reposent sur des consultations ouvertes et équilibrées (recommandations n°s 15, 21 et 42), tiennent compte du domaine public (recommandations n°s 16 et 20) et des éléments de flexibilité visés dans les accords internationaux de propriété intellectuelle (recommandations n°s 12, 14 et 17), et créent les conditions favorables à la réalisation des objectifs de développement des Nations Unies (recommandation n° 22). Ce programme contribue donc directement et précisément au développement et à la réalisation d'autres recommandations du Plan d'action pour le développement, notamment en veillant à ce que l'assistance technique soit axée sur le développement et sur la demande (recommandations n°s 1 et 12), en aidant les groupements régionaux à élaborer et à mettre en œuvre des politiques et des cadres régionaux (recommandations n°s 10, 11, 13 et 14), en fournissant des informations en matière de législation et de politique aux États membres concernant leur législation nationale (recommandations n°s 11, 13 et 14), en sensibilisant aux questions de propriété intellectuelle relatives aux savoirs traditionnels, aux expressions culturelles traditionnelles et aux ressources génétiques (recommandation n° 3), et en coopérant sur les questions de propriété intellectuelle avec les institutions des Nations Unies (recommandation n° 40).

4.9. Les résultats escomptés du programme 4 seront également obtenus, le cas échéant, grâce à la coopération et la coordination avec d'autres programmes de l'OMPI, comme indiqué ci-dessous.



PRINCIPAUX RISQUES ET STRATÉGIES D'ATTÉNUATION

Risques	Stratégies d'atténuation
Incapacité des États membres à mettre en œuvre le mandat décidé par l'Assemblée générale en ce qui concerne les activités d'établissement de normes.	Le Secrétariat s'emploie à favoriser et créer un environnement propice aux activités d'établissement de normes, par exemple en donnant des informations claires et objectives sur les questions examinées et en fournissant un service de secrétariat neutre et efficace.
Perte de pertinence des activités d'établissement de normes sur ces questions à l'OMPI si les États membres font passer les questions de propriété intellectuelle relatives aux savoirs traditionnels, aux expressions culturelles traditionnelles et aux ressources génétiques au second plan ou estiment que d'autres instances sont plus susceptibles de produire les résultats escomptés.	Le Secrétariat sensibilise à l'importance des questions relatives aux savoirs traditionnels, aux expressions culturelles traditionnelles et aux ressources génétiques pour la politique en matière de propriété intellectuelle. Le Secrétariat suit de près les négociations se déroulant dans d'autres instances, afin de pouvoir fournir des informations neutres aux États membres dans ces autres instances, et agit en coordination avec les autres secrétariats pour éviter les chevauchements d'activités entre eux qui pourraient faire naître la confusion dans l'esprit des États membres.

TABLEAU DES RÉSULTATS

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Niveau de référence	Objectifs visés
I.1 Renforcement de la coopération entre les États membres en ce qui concerne l'élaboration de cadres normatifs internationaux équilibrés dans le domaine de la propriété intellectuelle	Progrès accomplis en vue de la mise en œuvre des activités d'établissement de normes sur la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et aux expressions culturelles traditionnelles, conformément à la décision des États membres	Stade actuel des négociations entre les États membres sur la propriété intellectuelle relatives aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et aux expressions culturelles traditionnelles, comme il ressort des documents WIPO/GRTKF/IC/28/4, WIPO/GRTKF/IC/28/5 et WIPO/GRTKF/IC/28/6, respectivement	Résultats convenus en ce qui concerne les activités d'établissement de normes.
III.2 Mise en valeur des ressources humaines pour répondre aux diverses exigences en matière d'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les pays en transition	Pourcentage de participants aux activités de l'OMPI ayant fait part d'un renforcement des capacités en ce qui concerne la compréhension des principes, des systèmes et des instruments de propriété intellectuelle et leur utilisation pour la protection des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles, et pour la gestion du lien qui existe entre propriété intellectuelle et ressources génétiques	91% (163 sur 179) participants ont présenté un rapport positif (questionnaire de satisfaction utilisé dans neuf activités organisées par la Division des savoirs traditionnels en 2014)	80%

RESSOURCES ALLOUÉES AU PROGRAMME 4

4.10. Les ressources globales allouées au programme 4 pour 2016-2017 font apparaître une légère diminution par rapport au budget 2014-2015 après virements. Cette diminution découle du changement de méthode de comptabilisation des dépenses de personnel pour 2016-2017, fondée sur les montants effectifs.

4.11. La diminution des autres dépenses en 2016-2017 par rapport au budget 2014-2015 après virements est due à une provision budgétaire pour une éventuelle conférence diplomatique en 2016-2017, qui figure à présent sous "Non affecté".

Programme 4 : ressources par résultat
(en milliers de francs suisses)

<i>Numéro et description du résultat escompté</i>	<i>Budget 2014-2015 approuvé</i>	<i>Budget 2014-2015 après virements</i>	<i>Budget 2016-2017 proposé</i>
I.1 Renforcement de la coopération entre les États membres en ce qui concerne l'élaboration de cadres normatifs internationaux équilibrés dans le domaine de la propriété intellectuelle	5 725	4 149	4 116
III.2 Mise en valeur des ressources humaines pour répondre aux diverses exigences en matière d'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les pays en transition	2 139	2 099	1 999
VII.2 Plates-formes et instruments fondés sur la propriété intellectuelle pour le transfert de connaissances et l'adaptation et la diffusion de la technologie entre les pays développés et les pays en développement, notamment les PMA, pour relever des défis mondiaux	–	124	–
Total	7 864	6 372	6 115

Programme 4 : ressources par objet de dépense
(en milliers de francs suisses)

	Budget 2014-2015 approuvé	Budget 2014-2015 après virements	Budget 2016-2017 Proposé	Différence par rapport au budget 2014-2015 après virements	
				Montant	%
A. Ressources en personnel					
Postes	3 122	2 505	2 306	-200	-8,0%
Fonctionnaires temporaires	1 311	1 345	1 276	-69	-5,1%
Autres dépenses de personnel	-	-	-	-	n.d.
Total, A	4 434	3 850	3 581	-269	-7,0%
B. Autres ressources					
Stages et bourses de l'OMPI					
Stages	-	12	25	12	100,2%
Bourses de l'OMPI	150	173	201	28	16,2%
<i>Sous-total</i>	<i>150</i>	<i>185</i>	<i>226</i>	<i>40</i>	<i>21,7%</i>
Voyages, formations et subventions					
Missions de fonctionnaires	562	329	322	-7	-2,0%
Voyages de tiers	1 394	1 019	1 050	31	3,0%
Formations et demandes de paiement des frais de voyage y relatifs	-	-	-	-	0,0%
<i>Sous-total</i>	<i>1 956</i>	<i>1 348</i>	<i>1 372</i>	<i>24</i>	<i>1,8%</i>
Services contractuels					
Conférences	1 174	853	781	-72	-8,5%
Publications	5	-	3	3	n.d.
Services contractuels de personnes	116	121	142	21	17,3%
Autres services contractuels	-	-	-	-	n.d.
<i>Sous-total</i>	<i>1 295</i>	<i>973</i>	<i>925</i>	<i>-48</i>	<i>-5,0%</i>
Coûts financiers					
<i>Sous-total</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>n.d.</i>
Dépenses de fonctionnement					
Locaux et entretiens	-	-	-	-	n.d.
Communication	-	-	-	-	n.d.
Frais de représentation et autres frais de fonctionnement	5	6	5	-1	-23,9%
Services conjoints Nations Unies	-	-	-	-	n.d.
<i>Sous-total</i>	<i>5</i>	<i>6</i>	<i>5</i>	<i>-1</i>	<i>-23,9%</i>
Matériel et fournitures					
Mobilier et matériel	12	3	-	-3	-100,0%
Fournitures	12	6	6	0	3,1%
<i>Sous-total</i>	<i>24</i>	<i>9</i>	<i>6</i>	<i>-3</i>	<i>-30,6%</i>
Total, B	3 430	2 521	2 534	12	0,5%
TOTAL	7 864	6 372	6 115	-257	-4,0%
POSTES	7	5	5	-	

OBJECTIF STRATEGIQUE II PRESTATION DE SERVICES MONDIAUX DE PROPRIETE INTELLECTUELLE DE PREMIER ORDRE

Cet objectif stratégique concerne les services fondamentaux de l'OMPI, qui correspondent aussi aux opérations génératrices de recettes pour l'Organisation. L'objectif visé est de faire des systèmes mondiaux de l'OMPI et des services offerts par l'Organisation en matière de règlement extrajudiciaire des litiges des systèmes privilégiés par les utilisateurs, grâce à des prestations intéressantes et d'un bon rapport coût-efficacité apportant une valeur ajoutée pour les utilisateurs.

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Programme(s) concerné(s)
II.1 Utilisation élargie et plus efficace du système du PCT pour le dépôt des demandes internationales de brevet	Degré de satisfaction des utilisateurs du PCT à l'égard des conseils juridiques, des informations, des formations et du service client du PCT	Programme 5
	Satisfaction des offices et des administrations internationales à l'égard des activités de coopération du PCT	Programme 5
	Amélioration du système du PCT, notamment mise en œuvre des recommandations formulées dans les lignes directrices du PCT approuvées par les États membres du PCT	Programme 5
	Amélioration des services électroniques pour les déposants, les tiers, les offices et les administrations	Programme 5
	Nombre de demandes selon le PCT originaires de pays en développement, de pays en transition et de pays développés	Programme 10 Programme 20
	Nombre de répondants ayant utilisé plus fréquemment les services de l'OMPI dans les six mois suivant leur participation aux Séminaires itinérants consacrés aux services et initiatives de l'OMPI	Programme 10
	Pourcentage de décideurs, de fonctionnaires gouvernementaux, de spécialistes de la propriété intellectuelle et de participants à des séminaires ciblés ayant une meilleure connaissance du PCT et de thèmes connexes	Programme 20
II.3 Amélioration de la productivité et de la qualité de service des opérations du PCT	Coût unitaire du traitement d'une demande	Programme 5
	Qualité globale de l'examen de forme (y compris les délais)	Programme 5
	Délais de traduction des rapports	Programme 5
	Qualité de la traduction	Programme 5
	Qualité du développement de logiciels	Programme 5
	Niveaux de service des systèmes d'information	Programme 5
II.4 Utilisation élargie et plus efficace du système de La Haye, notamment par les pays en développement et les PMA	Nombre de demandes déposées selon le système de La Haye émanant de pays en développement, de pays en transition et de pays développés	Programme 10 Programme 20

Projet de programme et budget proposé pour 2016-2017

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Programme(s) concerné(s)
	Parties contractantes à l'Acte de Genève (1999)	Programme 20 Programme 31
	Pourcentage de décideurs, de fonctionnaires gouvernementaux, de spécialistes de la propriété intellectuelle et de participants à des séminaires ciblés ayant une meilleure connaissance du système de La Haye	Programme 20
	Nombre d'offices fournissant des informations sur le système de La Haye à leurs utilisateurs.	Programme 31
	Dépôts de demandes et renouvellements au titre du système de La Haye	Programme 31
II.5 Amélioration de la productivité et de la qualité de service des opérations de La Haye	Prédominance de l'Acte de Genève (1999) dans le système de La Haye	Programme 31
	Processus et procédures adaptées aux évolutions géographique et juridique du système	Programme 31
	Progrès accomplis en vue de l'amélioration du cadre juridique	Programme 31
	Amélioration du fonctionnement du système d'enregistrement de La Haye, y compris des processus et procédures électroniques	Programme 31
	Flexibilité des données enregistrées dans le registre international	Programme 31
	Une évolution stable des services d'appui informatique du système de La Haye	Programme 31
	Flexibilité des données enregistrées dans le registre international	Programme 31
	3 versions de DIRIS déployées et 3 versions du système de dépôt électronique du système de La Haye déployées	Programme 31
II.6 Utilisation élargie et plus efficace des systèmes de Madrid et de Lisbonne, notamment par les pays en développement et les PMA	Nombre total des membres du système de Madrid	Programme 6 Programme 20
	Part de marché (c.-à-d. la voie nationale par rapport à la voie de Madrid)	Programme 6
	Taux de dépôt	Programme 6
	Enregistrements	Programme 6
	Renouvellements	Programme 6
	Nombre total d'enregistrements	Programme 6
	Nombre total de désignations	Programme 6
	Taux d'irrégularité (articles 12 et 13)	Programme 6
	Améliorations fonctionnelles du système de Madrid	Programme 6
	Extension de la portée géographique du système de Lisbonne	Programme 6

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Programme(s) concerné(s)
	Pourcentage de participants à des manifestations associées au système de Lisbonne qui font part de leur satisfaction et d'une meilleure compréhension du système à la suite d'une manifestation	Programme 6
	Nombre de demandes internationales et d'autres transactions (Lisbonne)	Programme 6
	Nombre d'enregistrements internationaux en vigueur en vertu du système de Lisbonne concernant des pays en développement et des PMA (par rapport au nombre total)	Programme 6
	Nombre de demandes déposées selon le système de Madrid émanant de pays en développement, de pays en transition et de pays développés	Programme 10 Programme 20
	Nombre d'enregistrements internationaux dans le cadre du système de Lisbonne en vigueur pour les pays en transition et les pays développés	Programme 10
	Pourcentage de décideurs, de fonctionnaires gouvernementaux, de spécialistes de la propriété intellectuelle et de participants à des séminaires ciblés ayant une meilleure connaissance du système de Madrid	Programme 20
II.7 Amélioration de la productivité et de la qualité de service des opérations des systèmes de Madrid et de Lisbonne	Satisfaction des clients	Programme 6
	Coût unitaire	Programme 6
	Rapidité des transactions (jours)	Programme 6
	Qualité	Programme 6
	Amélioration du fonctionnement du Service d'enregistrement de Madrid, y compris des processus et des procédures électroniques	Programme 6
	Stabilité des services informatiques d'appui dans le cadre du système de Madrid	Programme 6
	3 versions installées du système MIRIS et 3 versions installées du système Madrid eFiling (IRPI)	Programme 6
	Adoption de dispositions rationalisant le cadre juridique du système de Lisbonne	Programme 6
	Utilisation accrue des moyens électroniques pour l'envoi et le traitement des demandes internationales et d'autres transactions	Programme 6
	Amélioration des services électroniques du Service d'enregistrement de Lisbonne et de l'article 6ter	Programme 6
II.8 De plus en plus de litiges internationaux ou nationaux de propriété intellectuelle sont évités ou réglés par la médiation, l'arbitrage et les autres modes extrajudiciaires de règlement des litiges de l'OMPI	Utilisation accrue de services et de clauses de règlement extrajudiciaire des litiges dans les transactions et les enregistrements de titres de propriété intellectuelle, notamment par le recours aux procédures de l'OMPI	Programme 7

Projet de programme et budget proposé pour 2016-2017

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Programme(s) concerné(s)
	Politiques de règlement extrajudiciaire des litiges pour lesquelles le Centre a contribué à l'élaboration et à la mise en œuvre	Programme 7
	Nombre de litiges en matière de propriété intellectuelle originaires de pays en transition ou de pays développés ayant été prévenus/réglés grâce à la médiation, à l'arbitrage et à d'autres modes extrajudiciaires de règlement des litiges de l'OMPI	Programme 10
	Prise en considération accrue de l'utilisation de services de règlement extrajudiciaire des litiges dans les transactions de propriété intellectuelle, notamment par le recours aux procédures de l'OMPI	Programme 20
II.9 Protection efficace de la propriété intellectuelle dans les gTLD et les ccTLD	Nombre de litiges relatifs à des gTLD et des ccTLD administrés par le Centre au titre des principes UDRP	Programme 7
	Politiques de règlement des litiges dans le système des noms de domaine pour lesquelles le Centre a contribué à l'élaboration et à la mise en œuvre	Programme 7

PROGRAMME 5 SYSTEME DU PCT

CONTEXTE DE PLANIFICATION

5.1. Le système du PCT représente environ trois quarts des recettes de l'OMPI. Il est également à l'origine de 54% des demandes de brevet déposées dans plusieurs pays. Afin de maintenir et de renforcer le PCT en tant que voie privilégiée utilisée par les utilisateurs du système international des brevets pour le prochain exercice biennal, il faudra faire en sorte que le système du PCT relève les défis posés par un marché mondial de plus en plus dynamique dans le domaine des services en matière de brevets, caractérisé par les éléments suivants :

- un environnement économique incertain freinant le rythme de l'économie mondiale;
- la nécessité pour les administrations chargées de la recherche internationale et de l'examen préliminaire international d'établir des rapports de qualité en respectant les délais;
- la diversité croissante de la répartition géographique des demandes de protection par brevet et des dépôts de demandes internationales selon le PCT;
- la diversité linguistique croissante aussi bien de l'état de la technique que des demandes internationales selon le PCT;
- le nombre limité des demandes internationales déposées par les pays en développement et les pays les moins avancés;
- la demande croissante de formation de la part des utilisateurs du PCT existants et nouveaux;
- l'importance et la diversité de la préférence des clients pour le PCT par rapport à d'autres moyens; et
- la disponibilité des nouvelles technologies de l'information et de la communication qui renforce les attentes et facilite la mise en place de procédures exclusivement électroniques accessibles à tous les déposants.

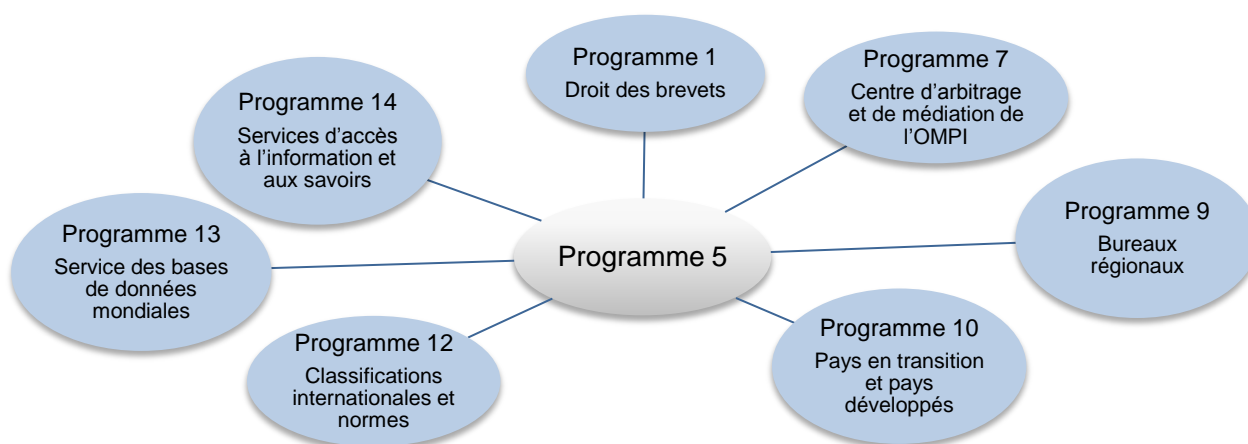
STRATÉGIES DE MISE EN ŒUVRE

5.2. La participation de toutes les parties prenantes est cruciale pour permettre un fonctionnement optimal du système du PCT. Par conséquent, le programme portera sur la communication et la coopération entre les parties prenantes, ainsi que sur les gains d'efficacité en faveur des parties prenantes. Les stratégies de mise en œuvre ci-après seront appliquées :

- utiliser le système ePCT et d'autres outils afin d'améliorer l'automatisation des opérations et l'efficacité de la communication entre les déposants, le Bureau international et les offices nationaux dans le but de renforcer l'efficacité et la qualité de l'interaction avec le système du PCT par les participants et de parfaire les exigences relatives à la sécurité;
- prendre des mesures pour renforcer la résilience et les niveaux de sécurité de l'infrastructure des TIC appuyant les systèmes informatiques et opérationnels du PCT en collaboration avec le programme 25 (TIC) ;
- soutenir les efforts consentis par les administrations internationales afin d'améliorer la qualité et les délais d'exécution de leurs produits, notamment l'élaboration de critères qualitatifs et les enquêtes sur les recherches et l'examen concertés des demandes selon le PCT;
- continuer d'explorer de nouveaux moyens d'améliorer le système du PCT, tout en appliquant des mesures précises déjà approuvées par les États membres;

Projet de programme et budget proposé pour 2016-2017

- renforcer la communication avec toutes les parties prenantes et les clients du PCT, au moyen d'enquêtes et d'actions d'information, afin de recenser les besoins et de renforcer l'efficacité des services du PCT;
- dispenser des formations à davantage d'utilisateurs du PCT, à l'aide de moyens techniques tels que des séminaires en ligne et des vidéoconférences;
- réorganiser l'élaboration et la diffusion des informations relatives au PCT;
- continuer d'aligner les compétences du personnel sur les besoins, notamment en vue de satisfaire la demande linguistique et géographique;
- continuer d'examiner et de mettre en œuvre des mesures de contrôle et de maîtrise des coûts dans le cadre des opérations du PCT; et
- poursuivre la coopération avec d'autres programmes concernant l'assistance technique et du renforcement des capacités au sein du PCT pour les pays en développement et les pays les moins avancés comme illustré ci-dessous.



PRINCIPAUX RISQUES ET STRATÉGIES D'ATTÉNUATION

Risques	Stratégies d'atténuation
Diminution des dépôts selon le PCT, en termes absolus ou par rapport aux demandes de dépôts en vertu de la Convention de Paris	Continuer de promouvoir le système du PCT auprès des utilisateurs actuels ou potentiels.
Indisponibilité prolongée des services du PCT	Préparer et effectuer des essais réguliers du plan de gestion de la continuité des opérations et application des améliorations en matière de résilience au sein de la structure du système.
Divulgaration malveillante ou involontaire d'informations confidentielles	Poursuivre le programme de sensibilisation du personnel; multiplier les mesures de contrôle moderne dans l'environnement matériel et électronique; continuer d'améliorer la surveillance stratégique; continuer de surveiller de près la qualité du travail confié aux sous-traitants.
Régression de la qualité des résultats du travail réalisé au niveau international	Améliorer la pertinence des compétences du personnel; renforcer davantage les procédures de contrôle de la qualité; fournir des aides à la formation, notamment dans le domaine des nouvelles technologies telles que XML, le système ePCT, etc.

TABLEAU DES RÉSULTATS

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés
II.1 Utilisation élargie et plus efficace du système du PCT pour le dépôt des demandes internationales de brevet	Degré de satisfaction des utilisateurs du PCT à l'égard des conseils juridiques, des informations, des formations et du service client du PCT	Résultats des enquêtes de 2009 et de 2015	Augmenter ou du moins maintenir le degré de satisfaction des utilisateurs du PCT
	Satisfaction des offices et des administrations internationales à l'égard des activités de coopération du PCT	56 (soit 95% des 59 bénéficiaires des activités de coopération du PCT; 85% des 66 participants) (enquête de 2012). L'enquête de satisfaction est menée une fois par exercice biennal.	Maintenir le degré de satisfaction de 2015 parmi les offices et les administrations internationales
	Amélioration du système du PCT, notamment mise en œuvre des recommandations formulées dans les lignes directrices du PCT approuvées par les États membres du PCT	Décisions prises par les organes compétents du PCT jusqu'à la fin de 2014 (document PCT/A/46/6)	Décisions prises par les organes compétents du PCT jusqu'à la fin de 2017
	Amélioration des services électroniques pour les déposants, les tiers, les offices et les administrations	À la fin de 2014, par rapport à la fin de 2013 : +32% de déposants publics; +100% de déposants privés; +25% de tiers observateurs; +329% d'offices récepteurs; -73% d'administrations internationales (le plus important office utilisateur est passé à un niveau d'automatisation plus élevé)	Augmentation du nombre d'offices acceptant les dépôts en ligne depuis le système ePCT; utilisation du système ePCT par les offices ou acceptation des documents transmis par les déposants utilisant le système ePCT; dépôt de demandes depuis le système ePCT
II.3 Amélioration de la productivité et de la qualité de service des opérations du PCT	Coût unitaire du traitement d'une demande	662 francs suisses (2014)	Maintien du coût unitaire au niveau actuel malgré les investissements prévus pour renforcer la résilience et les niveaux de sécurité du PCT
	Qualité globale de l'examen de forme (y compris les délais)	93,1% (2014)	Amélioration de l'indicateur de qualité
	Délais de traduction des rapports	82,5% (2014)	Amélioration
	Qualité de la traduction	86% (2014)	Amélioration de la qualité
	Qualité du développement de logiciels	94,3% (2014)	Élévation du niveau de qualité
	Niveaux de service des systèmes d'information	95,3% (2014)	Élévation du niveau de services de systèmes d'information

RESSOURCES ALLOUÉES AU PROGRAMME 5

5.3. L'augmentation des ressources globales allouées au programme 5 découle : i) d'une hausse des coûts de traduction du PCT de 4,2 millions de francs suisses au titre des autres dépenses, ii) d'une provision pour le renforcement de la résilience du PCT de 1,4 million de francs suisses (autres dépenses) et iii) d'une augmentation des dépenses de personnel imputable au changement de méthode de comptabilisation des dépenses de personnel en 2016-2017, fondée sur les montants effectifs. Ces augmentations sont répercutées sous le résultat escompté II.3.

5.4. L'augmentation des dépenses au titre du résultat escompté II.1 découle de la fusion des résultats escomptés II.1 et II.2 durant l'exercice biennal 2016-2017.

5.5. La diminution des dépenses au titre du résultat escompté IV.2 en 2016-2017 par rapport au budget 2014-2015 après virements découle de l'achèvement des projets du Plan d'action pour le développement sur la propriété intellectuelle et le transfert de technologie et sur les partenariats ouverts et les modèles fondés sur la propriété intellectuelle.

Programme 5 : ressources par résultat
(en milliers de francs suisses)

<i>Numéro et description du résultat escompté</i>		<i>Budget 2014-2015 approuvé</i>	<i>Budget 2014-2015 après virements</i>	<i>Budget 2016-2017 proposé</i>
II.1	Utilisation élargie et plus efficace du système du PCT pour le dépôt des demandes internationales de brevet	22 011	20 254	27 129
II.2	Amélioration du système du PCT	3 106	4 197	–
II.3	Amélioration de la productivité et de la qualité de service des opérations du PCT	172 856	172 080	181 080
IV.2	Amélioration de l'accessibilité et de l'utilisation de l'information en matière de propriété intellectuelle par les institutions compétentes et le public afin de promouvoir l'innovation et la créativité	–	433	–
Total		197 973	196 964	208 209

Programme 5 : ressources par objet de dépense
(en milliers de francs suisses)

	Budget 2014-2015 approuvé	Budget 2014-2015 après virements	Budget 2016-2017 Proposé	Différence par rapport au budget 2014-2015 après virements	
				Montant	%
A. Ressources en personnel					
Postes	120 361	124 272	130 473	6 201	5,0%
Fonctionnaires temporaires	8 963	5 139	3 497	-1 642	-31,9%
Autres dépenses de personnel	-	-	-	-	n.d.
Total, A	129 325	129 411	133 970	4 559	3,5%
B. Autres ressources					
Stages et bourses de l'OMPI					
Stages	-	-	30	30	n.d.
Bourses de l'OMPI	1 594	1 360	1 626	266	19,6%
<i>Sous-total</i>	<i>1 594</i>	<i>1 360</i>	<i>1 656</i>	<i>296</i>	<i>21,8%</i>
Voyages, formations et subventions					
Missions de fonctionnaires	1 545	1 806	1 793	-13	-0,7%
Voyages de tiers	2 323	2 487	2 378	-109	-4,4%
Formations et demandes de paiement des frais de voyage y relatifs	-	6	-	-6	-100,0%
<i>Sous-total</i>	<i>3 868</i>	<i>4 299</i>	<i>4 171</i>	<i>-128</i>	<i>-3,0%</i>
Services contractuels					
Conférences	375	240	245	5	1,9%
Publications	8	5	-	-5	-100,0%
Services contractuels de personnes	6 161	6 536	7 474	938	14,3%
Autres services contractuels	53 124	52 593	58 020	5 427	10,3%
<i>Sous-total</i>	<i>59 668</i>	<i>59 375</i>	<i>65 739</i>	<i>6 365</i>	<i>10,7%</i>
Coûts financiers					
<i>Sous-total</i>	<i>-</i>	<i>7</i>	<i>-</i>	<i>-7</i>	<i>-100,0%</i>
Dépenses de fonctionnement					
Locaux et entretiens	345	833	789	-44	-5,3%
Communication	1 445	1 043	908	-135	-13,0%
Frais de représentation et autres frais de fonctionnement	9	19	46	27	145,2%
Services conjoints Nations Unies	-	1	-	-1	-100,0%
<i>Sous-total</i>	<i>1 799</i>	<i>1 895</i>	<i>1 743</i>	<i>-153</i>	<i>-8,1%</i>
Matériel et fournitures					
Mobilier et matériel	89	103	46	-58	-55,8%
Fournitures	1 630	514	884	370	72,0%
<i>Sous-total</i>	<i>1 719</i>	<i>617</i>	<i>930</i>	<i>313</i>	<i>50,6%</i>
Total, B	68 648	67 553	74 239	6 686	9,9%
TOTAL	197 973	196 964	208 209	11 245	5,7%
POSTES	363	382	381	-1	

PROGRAMME 6 SYSTEMES DE MADRID ET DE LISBONNE

A. SYSTEME DE MADRID

CONTEXTE DE PLANIFICATION

6.1. Au cours de l'exercice biennal 2016-2017, le système de Madrid devrait être confronté aux défis suivants : i) prévoir le nombre de dépôts avec précision en raison de la fragilité persistante de l'économie mondiale; ii) garantir la capacité du système à absorber effectivement les nouvelles adhésions dont le nombre devrait croître; iii) renforcer le système de Madrid dans son ensemble afin qu'il puisse fonctionner de manière plus efficace aussi bien pour les utilisateurs du secteur privé que pour les offices, y compris ceux se trouvant dans les nouveaux pays membres; iv) améliorer la consistance, la prévisibilité et la qualité globale de l'activité du Bureau international de la manière la plus rentable possible; et v) cerner, explorer et maîtriser de manière adéquate les possibilités offertes par les niveaux accrus d'automatisation de tous les aspects de la procédure internationale.

STRATEGIES DE MISE EN ŒUVRE

6.2. Le Bureau international s'impliquera activement aux côtés des nouveaux membres potentiels dans les premières phases du processus d'adhésion afin de fournir des orientations concernant les travaux préparatoires nécessaires, relatifs notamment à la gestion du changement, à la législation, aux considérations organisationnelles et institutionnelles, aux questions procédurales et opérationnelles, à l'automatisation informatique et aux changements au niveau communautaire. Le Bureau international fournira également aux nouveaux membres un soutien opérationnel et des orientations au cours de la phase suivant immédiatement l'entrée en vigueur du Protocole de Madrid. Étant donné l'ampleur du travail qu'il y aura certainement à accomplir et la nécessité d'examiner la situation sous différents angles, le Bureau international fera appel aux bureaux extérieurs de l'OMPI, aux offices nationaux et régionaux, et à d'autres parties prenantes majeures afin que le processus soit mené à bien.

6.3. Les initiatives lancées au début de l'année 2014 en vue d'améliorer les résultats en matière de traitement des demandes internationales déposées selon le système de Madrid et de gestion du registre international seront également poursuivies. Les progrès considérables qui ont déjà été réalisés dans les domaines de la planification des ressources et de la charge de travail, des services à la clientèle et de la formation du personnel seront consolidés afin que les utilisateurs du secteur privé et les offices puissent en tirer des résultats tangibles. Tout en avançant dans cette voie, l'accent sera de plus en plus mis sur la qualité, ce qui se traduira notamment par des résultats d'examens plus clairs et plus cohérents obtenus grâce à l'amélioration des documents relatifs à l'examen et du processus de contrôle. Parallèlement, des mesures spéciales seront prises pour rendre le processus de classification du Bureau international plus efficace grâce à la mise au point d'une plate-forme facile d'utilisation pour la liste des biens et des services de la classification de Nice et le gestionnaire de la base de données sur les produits et services de Madrid (MGS) afin que la classification devienne une procédure plus transparente dans tous les offices concernés.

6.4. Dans le domaine de la promotion, l'accent sera mis plus fortement sur la recherche de marchés et les programmes d'information et de marketing conçus pour répondre aux besoins et profils spécifiques des utilisateurs locaux potentiels. Des informations supplémentaires et améliorées sur le système de Madrid, y compris sur les procédures d'examen se déroulant aussi bien au sein du Bureau international que des parties contractantes désignées, seront disponibles sur le site Web du Bureau international pour répondre aux besoins à la fois des nouveaux utilisateurs et des utilisateurs plus expérimentés. Les outils en ligne existants pour la gestion des portefeuilles de marques par les propriétaires de marques dans le cadre du système de Madrid seront ajoutés à un système électronique intégré, permettant ainsi aux utilisateurs de faire des recherches, de déposer et de suivre leurs demandes et de gérer leurs marques en ligne avec plus de facilité. En outre, les outils en lignes actuels permettant d'assurer l'administration des demandes, notifications de désignations et autres notifications officielles dans le cadre du système de Madrid seront rationalisés et regroupés dans un environnement électronique intégré.

6.5. Sa portée géographique s'étendant rapidement, le système de Madrid devra servir les intérêts de toutes les parties prenantes de manière équitable afin de réaliser pleinement son potentiel dans un environnement nouveau. Le Groupe de travail sur le développement juridique du système de Madrid s'interrogera sur la manière dont le cadre juridique du système doit évoluer afin de s'adapter aux nouveaux besoins.

6.6. Au fur et à mesure que se présentent les possibilités d'augmenter et d'améliorer l'application des technologies de l'information et de communication, le Bureau international suivra un certain nombre de politiques de mise en œuvre destinées à répondre aux attentes de diverses parties prenantes du système de Madrid, y compris les offices, les déposants, les titulaires de droits et les spécialistes de la propriété intellectuelle, dans le cadre des efforts déployés pour passer vers un environnement totalement électronique. De telles politiques de mise en œuvre permettront de garantir que les parties prenantes pourront utiliser le registre international en ligne, de façon progressive et en toute sécurité, en libre-service et en temps réel. Une grande attention sera portée à la fourniture plus efficace de services en ligne de manière à offrir des services et une qualité identiques à toutes les parties prenantes quelle que soit leur situation géographique.

B. SYSTEME DE LISBONNE

CONTEXTE DE PLANIFICATION

6.7. En ce qui concerne le système de Lisbonne, l'objectif principal sera d'administrer efficacement le registre international des appellations d'origine et préparer l'éventuelle entrée en vigueur du Nouvel Acte de l'Arrangement de Lisbonne concernant la protection des appellations d'origine et leur enregistrement international (Nouvel Acte), y compris en organisant des activités d'information et de promotion en rapport avec ce sujet.

STRATÉGIES DE MISE EN ŒUVRE

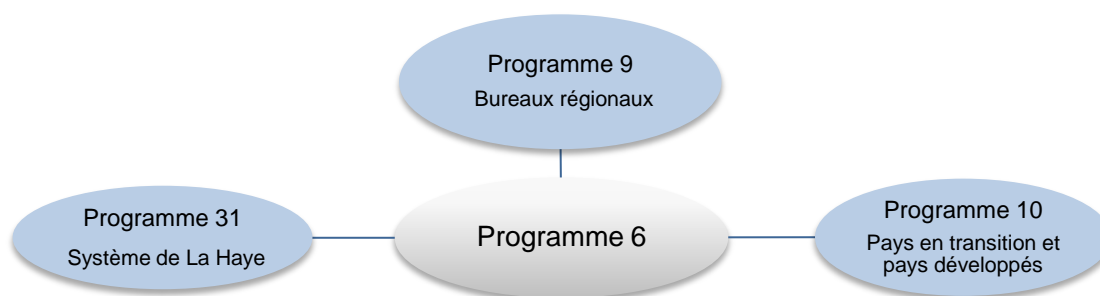
6.8. Le Nouvel Acte devrait entraîner une augmentation notable du nombre d'adhérents à l'Union de Lisbonne. Bien que le taux d'adhésion soit difficile à prévoir, le Nouvel Acte pourrait déjà entrer en vigueur au cours de l'exercice biennal ou peu de temps après. Par conséquent, étant donné que le Nouvel Acte coexistera avec l'Arrangement de Lisbonne actuel tant que tous les États membres de l'Arrangement de Lisbonne n'y auront pas adhéré, des dispositions devront être prises en vue de l'adoption d'un règlement d'exécution commun à ces deux instruments.

6.9. L'élaboration d'un futur règlement d'exécution commun sera également l'occasion de procéder à un examen critique des procédures d'administration actuelles et de développer davantage les outils de notification et de publication pour un maximum d'efficacité.

6.10. En outre, une assistance technique sera fournie aux États membres et aux organisations régionales concernées, notamment aux pays en développement et aux pays les moins avancés, qui souhaiteront adhérer au système de Lisbonne. Dans ce même contexte, des campagnes d'information et des activités de formation supplémentaires seront organisées pour promouvoir davantage l'utilisation du système.

6.11. Depuis 1967, le nombre moyen de demandes internationales et toutes autres demandes d'inscription au registre international en vertu du système de Lisbonne est d'environ 25 transactions par an, avec toutefois de larges variations entre les années (par exemple, sept demandes d'inscription de transactions ont été reçues en 2009 contre 596 en 2007). Le nombre de transactions était considérablement plus élevé en 2014 (121) et il devrait également être supérieur à la moyenne en 2015. Dans la perspective de l'éventuelle entrée en vigueur du Nouvel Acte et de nouvelles adhésions, les activités en matière d'enregistrement devraient maintenir un rythme aussi élevé durant les années à venir.

6.12. Le programme 6 collabore essentiellement avec les autres programmes indiqués ci-dessous :



PRINCIPAUX RISQUES ET STRATEGIES D'ATTENUATION

Risques	Stratégies d'atténuation
Le système de Madrid est considéré comme moins intéressant que la voie nationale dans certaines des parties contractantes désignées.	Renforcer l'efficacité du système de Madrid grâce à des ajustements juridiques et pratiques qui faciliteront l'obtention de la protection des marques dans toutes les parties contractantes désignées. Encourager de nouvelles adhésions dans les grands pays et régions.
La qualité des services du Bureau international ne correspond pas aux attentes des clients.	Améliorer l'adéquation des compétences du personnel; améliorer l'homogénéité des méthodes opérationnelles et leur conformité au cadre juridique; renforcer davantage les procédures du contrôle qualité; et appuyer la formation.
Indisponibilité prolongée des opérations au Bureau international.	Renforcer davantage le plan de continuité des opérations du Bureau international.

TABLEAU DES RÉSULTATS

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés
II.6 Utilisation élargie et plus efficace des systèmes de Madrid et de Lisbonne, notamment par les pays en développement et les PMA	Nombre total des membres du système de Madrid	95 membres (au 15 avril 2015)	103
	Part de marché (c.-à-d. la voie nationale par rapport à la voie de Madrid)	63,4% de part de marché (au 31 décembre 2012)	Croissance de la part de marché
	Taux de dépôt	47 885 demandes Taux de dépôt : 2,3% (au 31 décembre 2014)	2016 : + 4,6% taux de dépôt 2017 : + 2,3% taux de dépôt
	Enregistrements	42 430 (2014)	47 387 (2016) 48 652 (2017)
	Renouvellements	25 729 (2014)	29 850 (2016) 31 020 (2017)
	Nombre total d'enregistrements	594 477 registrations (au 31 décembre 2014)	2016 : 630 000 enregistrements 2017 : 650 000 enregistrements
Nombre total de désignations	5,61 millions de désignations (au 31 décembre 2014)	2016 : 5,68 millions de désignations 2017 : 5,7 millions de désignations	

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés
	Taux d'irrégularité (articles 12 et 13)	Taux d'irrégularité : 36% (au 31 décembre 2014)	Baisse
		Indications acceptables dans la base de données sur les produits et services du système de Madrid (MGS) (en anglais) 67 050 (mai 2015)	80 000
	Améliorations fonctionnelles du système de Madrid	Règlement d'exécution commun et Instructions administratives en vigueur au 31 décembre 2014	Modifications du règlement d'exécution et des instructions administratives
	Extension de la portée géographique du système de Lisbonne	Nombre de parties contractantes au Nouvel Acte fin 2015	Jusqu'à cinq parties contractantes au Nouvel Acte d'ici fin 2017
	Pourcentage de participants à des manifestations associées au système de Lisbonne qui font part de leur satisfaction et d'une meilleure compréhension du système à la suite d'une manifestation	84% de participants satisfaits après cinq manifestations (2014)	85% de participants satisfaits
	Nombre de demandes internationales et d'autres transactions (Lisbonne)	121 transactions en 2014 : - 80 demandes internationales - 26 déclarations d'octroi de la protection - 15 déclarations de refus	100 transactions en 2016-2017 - 20 nouvelles demandes internationales - 60 déclarations d'octroi de la protection - 20 déclarations de refus
	Nombre d'enregistrements internationaux en vigueur en vertu du système de Lisbonne concernant des pays en développement et des PMA (par rapport au nombre total)	78 (sur 896) (mars 2015)	90 (sur 950)
II.7 Amélioration de la productivité et de la qualité de service des opérations des systèmes de Madrid et de Lisbonne	Satisfaction des clients	Indice d'orientation vers les services en 2014 (39)	Hausse de l'indice
	Coût unitaire	Coût de l'enregistrement/renouvellement : 837 francs suisses Coût unitaire de l'enregistrement : 320 francs suisses	Réduction dans les deux catégories de coût unitaire
	Rapidité des transactions (jours)	Demandes : 70 Renouvellements : 63 Désignations postérieures : 56 Décisions : 12 Modifications : 79 Corrections 232 (au 31 décembre 2014)	Amélioration pour toutes les transactions
	Qualité	À déterminer	À déterminer

Projet de programme et budget proposé pour 2016-2017

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés
Amélioration du fonctionnement du Service d'enregistrement de Madrid, y compris des processus et des procédures électroniques	70% des documents reçus par voie électronique	75% des documents reçus par voie électronique	
	220 000 notifications par courrier électronique	250 000 notifications par courrier électronique	
	1800 clients MPM	2000 clients MPM	
	17 offices utilisant le format XML	20 offices utilisant le format XML	
	1 formulaire Web intelligent	6 formulaires Web intelligents	
	690 000 documents entrants	750 000 documents entrants	
	1 750 000 documents sortants	2 000 000 documents sortants	
Stabilité des services informatiques d'appui dans le cadre du système de Madrid	Pas d'interruption du service (nombre d'incidents informatiques)	Pas d'interruption du service (nombre d'incidents informatiques)	
	Livraison et installation ponctuelles des améliorations	Livraison et installation ponctuelles des améliorations	
3 versions installées du système MIRIS et 3 versions installées du système Madrid eFiling (IRPI)	Système MIRIS installé	3 nouvelles versions des systèmes MIRIS/DIRIS	
	Système Madrid eFiling installé		
	Système Hague eFiling installé	3 nouvelles versions des systèmes versions de Madrid eFiling et Hague eFiling	
Adoption de dispositions rationalisant le cadre juridique du système de Lisbonne	Cadre juridique actuel et cadre juridique du Nouvel Acte de mai 2015	Adoption d'un règlement d'exécution commun selon l'Arrangement de Lisbonne et le Nouvel Acte	
Utilisation accrue des moyens électroniques pour l'envoi et le traitement des demandes internationales et d'autres transactions	Outil de saisie des données actuel	Outil de saisie des données amélioré	
	Bulletin et base de données actuels	Intégration du Bulletin dans la base de données "Lisbon Express"	
Amélioration des services électroniques du Service d'enregistrement de Lisbonne et de l'article 6ter	Mise en œuvre simple d'un registre électronique	Formulaires Web de dépôt électronique	

RESSOURCES ALLOUÉES AU PROGRAMME 6

6.13. L'augmentation des ressources allouées à ce programme est rendue nécessaire par l'accroissement du nombre de parties contractantes du système de Madrid et l'augmentation de la demande de services qui en est attendue, ainsi que par la constitution de provisions pour améliorer le fonctionnement du système. Cette augmentation est répercutée sur le résultat escompté II.7.

Programme 6 : ressources par résultat
(en milliers de francs suisses)

<i>Numéro et description du résultat escompté</i>	<i>Budget 2014-2015 approuvé</i>	<i>Budget 2014-2015 après virements</i>	<i>Budget 2016-2017 proposé</i>
II.6 Utilisation élargie et plus efficace des systèmes de Madrid et de Lisbonne, notamment par les pays en développement et les PMA	14 313	16 053	11 235
II.7 Amélioration de la productivité et de la qualité de service des opérations des systèmes de Madrid et de Lisbonne	40 932	39 221	48 206
Total	55 245	55 274	59 441

Programme 6 : ressources par objet de dépense
(en milliers de francs suisses)

	Budget 2014-2015 approuvé	Budget 2014-2015 après virements	Budget 2016-2017 Proposé	Différence par rapport au budget 2014-2015 après virements	
				Montant	%
A. Ressources en personnel					
Postes	39 914	39 944	42 410	2 466	6,2%
Fonctionnaires temporaires	3 451	3 076	2 661	-415	-13,5%
Autres dépenses de personnel	-	-	-	-	n.d.
Total, A	43 365	43 020	45 072	2 052	4,8%
B. Autres ressources					
Stages et bourses de l'OMPI					
Stages	-	-	-	-	n.d.
Bourses de l'OMPI	1 200	1 027	1 500	473	46,1%
<i>Sous-total</i>	<i>1 200</i>	<i>1 027</i>	<i>1 500</i>	<i>473</i>	<i>46,1%</i>
Voyages, formations et subventions					
Missions de fonctionnaires	581	886	809	-76	-8,6%
Voyages de tiers	1 517	1 377	1 588	211	15,4%
Formations et demandes de paiement des frais de voyage y relatifs	-	-	-	-	n.d.
<i>Sous-total</i>	<i>2 098</i>	<i>2 262</i>	<i>2 397</i>	<i>135</i>	<i>6,0%</i>
Services contractuels					
Conférences	410	805	275	-530	-65,9%
Publications	-	-	-	-	n.d.
Services contractuels de personnes	1 525	1 463	2 230	767	52,5%
Autres services contractuels	4 477	4 313	5 767	1 454	33,7%
<i>Sous-total</i>	<i>6 412</i>	<i>6 581</i>	<i>8 272</i>	<i>1 691</i>	<i>25,7%</i>
Coûts financiers					
<i>Sous-total</i>	<i>-</i>	<i>90</i>	<i>-</i>	<i>-90</i>	<i>-100,0%</i>
Dépenses de fonctionnement					
Locaux et entretiens	90	208	-	-208	-100,0%
Communication	2 050	1 995	2 190	195	9,8%
Frais de représentation et autres frais de fonctionnement	30	10	10	-0	-0,9%
Services conjoints Nations Unies	-	-	-	-	n.d.
<i>Sous-total</i>	<i>2 170</i>	<i>2 214</i>	<i>2 200</i>	<i>-14</i>	<i>-0,6%</i>
Matériel et fournitures					
Mobilier et matériel	-	52	-	-52	-100,0%
Fournitures	-	28	-	-28	-100,0%
<i>Sous-total</i>	<i>-</i>	<i>80</i>	<i>-</i>	<i>-80</i>	<i>-100,0%</i>
Total, B	11 880	12 254	14 370	2 116	17,3%
TOTAL	55 245	55 274	59 441	4 167	7,5%
POSTES	113	120	121	1	

PROGRAMME 31 LE SYSTEME DE LA HAYE

CONTEXTE DE PLANIFICATION

31.1. Les efforts consentis pour élargir la portée géographique du système de La Haye en encourageant l'adhésion à l'Acte de l'Arrangement de La Haye (Acte de Genève de 1999) ont commencé à porter leurs fruits au cours de l'exercice biennal 2014-2015, certains pays qui représentent quelques-unes parmi les principales régions commerciales du monde ayant adhéré ou étant proches de l'adhésion. Étant donné que certains des nouveaux membres du système de La Haye comptent parmi les principales sources de dépôts de dessins et modèles industriels à l'échelon mondial et devraient entraîner de nouvelles adhésions, on s'attend à ce que les dépôts de demandes internationales augmentent considérablement au cours de l'exercice biennal 2016-2017. De plus, certains de ces nouveaux membres sont ceux pour lesquels un certain nombre d'éléments de l'Acte de 1999 ont été élaborés, en particulier en vue de l'examen approfondi de nouveauté effectué par leurs offices. Ces éléments comptent parmi les plus complexes et doivent encore être mis à l'épreuve.

31.2. Compte tenu de ce qui précède, les défis à relever au cours de l'exercice biennal 2016-2017 consisteront à faire face à la croissance escomptée, à mettre en œuvre les éléments de l'Acte de Genève qui n'ont pas encore été mis en pratique, et à faire en sorte que le système reste tout de même attrayant pour les utilisateurs.

STRATÉGIES DE MISE EN ŒUVRE

31.3. L'OMPI a pour but de faire du système de La Haye un système de premier choix en ce qui concerne les enregistrements de dessins et modèles industriels. À cet effet, l'OMPI s'efforcera de faire mieux connaître le système de La Haye et de promouvoir une utilisation plus fréquente et améliorée de ce système, tout en assurant une meilleure administration de ce dernier face à une complexité et une charge de travail croissantes.

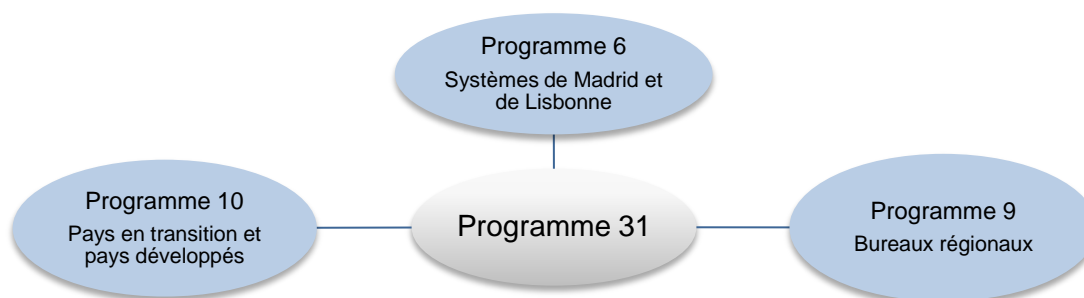
31.4. Des mesures coordonnées seront prises en ce qui concerne les trois aspects suivants : visibilité, portée géographique et développement du système.

i) **Visibilité** : la promotion se poursuivra parmi les États membres actuels dont le potentiel inexploité est considérable. Des actions de promotion seront également menées dans des pays qui s'appêtent à adhérer, de manière à les encourager à utiliser le système dès leur adhésion effective.

ii) **Portée géographique** : la promotion et l'assistance technique en vue de favoriser l'expansion du système de La Haye par de nouvelles adhésions à l'Acte de Genève se poursuivront en coopération avec les programmes concernés. La priorité sera donnée aux pays dont l'adhésion devrait rendre le système plus attrayant pour les utilisateurs et entraîner de nouvelles adhésions.

iii) **Développement du système** : au fur et à mesure du développement du système, les services d'appui informatique devront être perfectionnés, afin d'atteindre des degrés de productivité plus élevés grâce à une efficacité accrue, et afin de répondre aux attentes des différentes parties prenantes du système de La Haye, notamment en ce qui concerne la possibilité de communiquer en ligne en toute sécurité avec le registre international, en temps réel et en mode libre-service. Une attention toute particulière sera accordée à la mise à disposition de services en ligne améliorés offrant à toutes les parties prenantes des prestations et des performances équivalentes, indépendamment de la situation géographique. Il faudra également développer le cadre juridique afin de s'assurer qu'il reste en phase avec les systèmes juridiques des nouvelles parties contractantes et les besoins des utilisateurs. Enfin, il semble essentiel d'axer le système sur l'Acte de 1999 en vue d'une simplification, en commençant par des efforts soutenus pour abroger l'Acte de Londres (1934) désormais obsolète.

31.5. Le programme 31 collabore essentiellement avec les programmes indiqués ci-dessous :



RISQUES ET STRATÉGIES D'ATTÉNUATION

Risques	Stratégies d'atténuation
Baisse du niveau de satisfaction des clients, par suite de difficultés à faire face à l'augmentation des dépôts et des demandes d'information, ainsi que de la complexité croissante du système, sous l'effet de la mise en œuvre d'éléments à l'appui de l'examen de la nouveauté dans certains offices désignés.	Accroissement de l'efficacité et de l'efficience de l'administration du système, sous tous ses aspects; promotion des meilleures pratiques et de la convergence parmi les offices concernés; mise au point de solutions informatiques pour aider les utilisateurs et les examinateurs des offices et du Bureau international.

TABLEAU DES RÉSULTATS

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés
II.4 Utilisation élargie et plus efficace du système de La Haye, notamment par les pays en développement et les PMA	Parties contractantes à l'Acte de Genève (1999)	49 parties contractantes à compter du 13 février 2015.	60 parties contractantes
	Nombre d'offices fournissant des informations sur le système de La Haye à leurs utilisateurs.	38 offices nationaux ou régionaux fournissaient des informations sur le système de La Haye. Dix offices n'ont pas de site Web (fin 2014)	Une augmentation du nombre d'offices fournissant des informations sur le système de La Haye.
	Dépôts de demandes et renouvellements au titre du système de La Haye	Demandes : 2924 Dessins et modèles industriels contenus : 14 441 Renouvellements : 2703 (2014)	<u>2016</u> Demandes : 4940 Dessins et modèles industriels contenus : 22 730 Renouvellements : 2830 (-1,0%) <u>2017</u> Demandes : 5710 Dessins et modèles industriels contenus : 26 140 Renouvellements : 2940 (+ 3,9%)

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés
II.5 Amélioration de la productivité et de la qualité de service des opérations de La Haye	Prédominance de l'Acte de Genève (1999) dans le système de La Haye	10 consentements à l'extinction de l'Acte de 1934 reçus (3 encore manquants). 4 parties contractantes liées uniquement par l'Acte de 1960 (qui ne sont pas membre d'une organisation intergouvernementale qui est partie à l'Acte de 1999).	Avoir reçu tous (13) les consentements à l'extinction. Que toutes les parties contractantes soient liées par l'Acte de 1999 (ou membre d'une organisation intergouvernementale qui est partie à l'Acte de 1999).
	Processus et procédures adaptées aux évolutions géographique et juridique du système	Processus et procédures adaptées	Processus et procédures adaptées
	Progrès accomplis en vue de l'amélioration du cadre juridique	Modifications du règlement d'exécution (entrées en vigueur le 1 ^{er} janvier 2015) et du règlement d'exécution (entrées en vigueur le 1er juillet 2014) afin d'adapter le système de La Haye à son expansion géographique vers de nouvelles parties contractantes potentielles dotées de systèmes d'examen.	Réviser le cadre juridique du système de La Haye afin qu'il reste en phase avec les évolutions dans le domaine des dessins et modèles au niveau mondial.
	Amélioration du fonctionnement du système d'enregistrement de La Haye, y compris des processus et procédures électroniques	2 interfaces électroniques du système de La Haye	6 interfaces électroniques du système de La Haye
	Une évolution stable des services d'appui informatique du système de La Haye	Pas d'interruption de service. Les améliorations sont livrées et déployées dans les délais prévus	Pas d'interruption de service. Les améliorations sont livrées et déployées dans les délais prévus
	Flexibilité des données enregistrées dans le registre international	À la suite des modifications de la structure juridique du système de La Haye, le registre international a gagné en souplesse pour ce qui est du contenu facultatif des demandes internationales. Impossibilité d'enregistrer les éléments fins des dessins	Flexibilité des données enregistrées dans le registre international Possibilité de préciser le contenu facultatif additionnel à inscrire au registre international. Capacité d'enregistrer des informations sur la conception granulaire
	3 versions de DIRIS déployées et 3 versions du système de dépôt électronique du système de La Haye déployées	DIRIS n'est pas déployé, le système de dépôt électronique et le service HPM sont en cours d'élaboration, la structure des bases de données ne tient pas compte des nouvelles exigences pour ce qui est du niveau de détail requis, le système de dépôt électronique ne permet pas les réponses électroniques aux lettres d'irrégularité	3 nouvelles versions de DIRIS déployées, 3 versions actualisées du système de dépôt électronique du système de La Haye déployées, la réponse électronique aux avis d'irrégularité activée et une structure logique de base de données révisée

RESSOURCES ALLOUÉES AU PROGRAMME 31

31.6. Les ressources totales allouées au système de La Haye connaissent une légère baisse pour ce qui est de l'exercice 2016-2017, par rapport au budget après virements de l'exercice 2014-2015. La diminution des dépenses de personnel est due aux changements apportés à la méthode de calcul de ces dépenses pour l'exercice 2016-2017, basée sur des montants réels. Les ressources hors personnel allouées au programme ont été réajustées sur la base des dépenses constatées pour l'exercice 2014-2015.

Programme 31 : ressources par résultat
(en milliers de francs suisses)

<i>Numéro et description du résultat escompté</i>	<i>Budget 2014-2015 approuvé</i>	<i>Budget 2014-2015 après virements</i>	<i>Budget 2016-2017 proposé</i>
II.4 Utilisation élargie et plus efficace du système de La Haye, notamment par les pays en développement et les PMA	5 236	5 177	5 337
II.5 Amélioration de la productivité et de la qualité de service des opérations de La Haye	2 351	2 527	2 234
Total	7 587	7 704	7 572

Programme 31 : ressources par objet de dépense
(en milliers de francs suisses)

	Budget 2014-2015 approuvé	Budget 2014-2015 après virements	Budget 2016-2017 Proposé	Différence par rapport au budget 2014-2015 après virements	
				Montant	%
A. Ressources en personnel					
Postes	5 224	5 284	5 472	188	3,6%
Fonctionnaires temporaires	1 017	1 126	754	-373	-33,1%
Autres dépenses de personnel	-	-	-	-	n.d.
Total, A	6 242	6 411	6 226	-185	-2,9%
B. Autres ressources					
Stages et bourses de l'OMPI					
Stages	-	24	50	26	104,2%
Bourses de l'OMPI	83	76	62	-15	-19,3%
<i>Sous-total</i>	83	101	112	11	10,8%
Voyages, formations et subventions					
Missions de fonctionnaires	320	306	237	-69	-22,6%
Voyages de tiers	54	64	24	-41	-63,4%
Formations et demandes de paiement des frais de voyage y relatifs	-	-	-	-	n.d.
<i>Sous-total</i>	374	370	261	-110	-29,6%
Services contractuels					
Conférences	145	105	94	-11	-10,7%
Publications	-	-	-	-	n.d.
Services contractuels de personnes	230	318	427	109	34,3%
Autres services contractuels	390	342	428	86	25,0%
<i>Sous-total</i>	765	765	949	183	23,9%
Coûts financiers					
<i>Sous-total</i>	-	-	-	-	n.d.
Dépenses de fonctionnement					
Locaux et entretiens	20	19	-	-19	-100,0%
Communication	100	27	-	-27	-100,0%
Frais de représentation et autres frais de fonctionnement	2	3	5	2	54,3%
Services conjoints Nations Unies	-	-	-	-	n.d.
<i>Sous-total</i>	122	49	5	-44	-89,8%
Matériel et fournitures					
Mobilier et matériel	2	2	10	8	431,9%
Fournitures	-	6	10	4	72,4%
<i>Sous-total</i>	2	8	20	12	160,4%
Total, B	1 346	1 293	1 346	53	4,1%
TOTAL	7 587	7 704	7 572	-132	-1,7%
POSTES	14	14	14	-	

PROGRAMME 7 CENTRE D'ARBITRAGE ET DE MEDIATION DE L'OMPI

CONTEXTE DE PLANIFICATION

7.1. Dans une économie dont le moteur est la propriété intellectuelle, les parties prenantes doivent intégrer la gestion des conflits dans les processus opérationnels (la mise au point de nouvelles technologies par exemple), les pratiques en matière de passation de contrats et des politiques plus larges d'application des droits. La connaissance des risques et avantages liés au règlement des litiges peut contribuer à limiter les perturbations que ces litiges peuvent entraîner dans l'exploitation des droits de propriété intellectuelle.

7.2. Les tribunaux et les offices de propriété intellectuelle offrent généralement des solutions territoriales formelles, résultant de procédures d'application générale fondées sur les droits. Toutefois, la tendance à l'internationalisation que connaissent la création et l'utilisation de la propriété intellectuelle pousse les titulaires de droits et les utilisateurs à envisager de nouveaux moyens de règlement transfrontière de leurs litiges. Le Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI, en tant que centre international d'information, appuie ces efforts en s'efforçant d'informer les parties et, en tant que prestataire de services, propose des outils de gestion des litiges sur la base de clauses et des règles élaborées avec le concours de l'OMPI. Les bénéficiaires potentiels de cette activité sont les entreprises du secteur privé ainsi que des administrations publiques souhaitant avoir recours à des solutions de règlement extrajudiciaire des litiges (ADR).

7.3. Le Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI met en place des cadres de règlement extrajudiciaire des litiges concernant la propriété intellectuelle et en assure la gestion. Par ailleurs, pour des raisons commerciales et politiques, de nombreux prestataires de services publics et privés en matière de règlement extrajudiciaire des litiges se font concurrence en ce qui concerne l'application de ces mécanismes.

7.4. Les Principes directeurs concernant le règlement uniforme des litiges relatifs aux noms de domaine (principes UDRP), établis à l'initiative de l'OMPI, sont un exemple du potentiel que présente le règlement extrajudiciaire des litiges de propriété intellectuelle. Dans le cadre de ce mécanisme mondial en ligne, qui se substitue efficacement aux procédures judiciaires pour traiter les atteintes aux marques dans le système des noms de domaine (DNS), le Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI a administré plus de 30 000 litiges courant 2014. Le système des noms de domaine connaît une évolution considérable, sous la forme d'une forte augmentation du nombre des domaines génériques de premier niveau (gTLD) et de l'introduction de gTLD internationalisés (utilisant des caractères non latins).

7.5. Le Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI continue à jouer un rôle dynamique en proposant des solutions à l'*Internet Corporation for Assigned Names and Numbers* (ICANN) en vue de limiter tout effet négatif des changements en question sur la propriété intellectuelle. Dans le même ordre d'idée, des changements substantiels de la demande d'application des principes UDRP pourraient avoir une incidence sur ce service de l'OMPI.

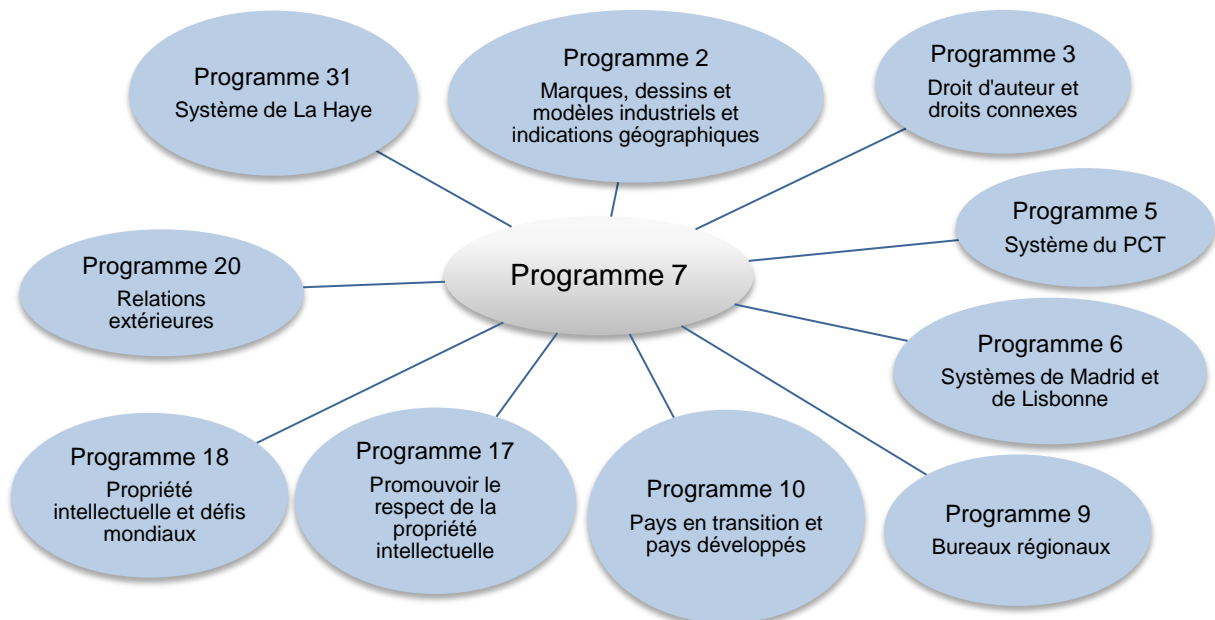
7.6. Le Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI aide les autorités nationales compétentes en matière de noms de domaine de premier niveau qui sont des codes de pays (ccTLD) à établir des pratiques recommandées à l'intention des services d'enregistrement et à mettre en place des mécanismes de règlement des litiges à propos des noms de domaine. S'agissant plus généralement des cadres de règlement extrajudiciaire des litiges (ADR), les administrations nationales de la propriété intellectuelle invitent le Centre à contribuer à l'élaboration de mécanismes facultatifs, en complément des procédures existantes. Le Centre organise en outre des programmes de formation, y compris des programmes en ligne, destinés aux responsables et praticiens de la propriété intellectuelle ainsi qu'aux étudiants. Ces activités de formation et de renforcement des capacités menées conformément aux recommandations n^{os} 1 et 6 du Plan d'action pour le développement contribueront à la mise en œuvre de la recommandation n^o 10 du Plan d'action pour le développement en faisant en sorte que les pays en développement et les pays les moins avancés renforcent leurs capacités institutionnelles de régler les litiges de propriété intellectuelle efficacement, équitablement et à moindres frais.

STRATÉGIES DE MISE EN ŒUVRE

7.7. Dans ce contexte, le Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI mettra en œuvre les stratégies suivantes :

- i) Faire mieux connaître aux parties prenantes les mécanismes de règlement extrajudiciaire des litiges de propriété intellectuelle.
- ii) Accroître l'attrait présenté par les services de règlement des litiges offerts par le Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI en adaptant ses procédures et son infrastructure de règlement des litiges à l'évolution des besoins des utilisateurs, y compris en recourant à des solutions informatiques.
- iii) Travailler en concertation avec les titulaires de droits, les utilisateurs, les offices et d'autres institutions en vue d'élaborer des procédures spécialement adaptées aux caractéristiques particulières des litiges récurrents dans leur domaine d'activité.

7.8. Le programme 7 collabore essentiellement avec les autres programmes indiqués ci-dessous :



PRINCIPAUX RISQUES ET STRATÉGIES D'ATTÉNUATION

Risques	Stratégies d'atténuation
Recul de la reconnaissance par le marché des services d'arbitrage et de médiation de l'OMPI.	Promouvoir le rôle du Centre d'arbitrage et de médiation en tant que spécialiste du règlement extrajudiciaire des litiges en matière de propriété intellectuelle en intensifiant la collaboration avec le PCT et d'autres programmes; promouvoir la participation d'intermédiaires neutres de l'OMPI à des manifestations; établir des partenariats plus réguliers avec des associations de propriété intellectuelle et connexes; mettre à profit la présence du Centre à Singapour au maximum pour accroître l'activité régionale; exploiter les études réalisées sur les nouvelles pratiques et attentes des utilisateurs; améliorer l'infrastructure de commercialisation.
Diminution des dépôts au titre des principes UDRP, affectant l'influence de la politique de l'OMPI en ce qui concerne le DNS et l'importance du Centre quant aux règlements extrajudiciaires des litiges dans le cadre du DNS.	Assurer une plus grande facilité d'utilisation; adapter les procédures UDRP (lorsque l'ICANN le permet); poursuivre le suivi du Système de suspension uniforme rapide (URS); participer à la révision des principes UDRP par l'ICANN; établir des partenariats plus réguliers avec des associations de propriété intellectuelle et connexes; donner la priorité à l'allocation de ressources en faveur de l'administration des litiges et de l'élaboration de politiques, afin de trouver un équilibre entre "rester sur le marché" et ajouter une valeur spécifique à l'OMPI.

TABLEAU DES RÉSULTATS

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés
II.8 De plus en plus de litiges internationaux ou nationaux de propriété intellectuelle sont évités ou réglés par la médiation, l'arbitrage et les autres modes extrajudiciaires de règlement des litiges de l'OMPI	Utilisation accrue de services et de clauses de règlement extrajudiciaire des litiges dans les transactions et les enregistrements de titres de propriété intellectuelle, notamment par le recours aux procédures de l'OMPI	393 litiges et 148 bons offices (cumul à la fin de 2014) 4 000 demandes (2012/13) 1,553 million de consultations sur Internet (2014) 408 participants à des manifestations organisées par le Centre (2012/13) 4 000 participants à des manifestations lors desquelles le Centre est représenté (2012/13)	40 litiges et bons offices supplémentaires 4 000 demandes supplémentaires 1,5 million de consultations sur Internet supplémentaires 250 participants à des manifestations organisées par le Centre 6 000 participants à des manifestations lors desquelles le Centre est représenté
	Politiques de règlement extrajudiciaire des litiges pour lesquelles le Centre a contribué à l'élaboration et à la mise en œuvre	15 programmes adoptés (AEF, AGICOA, DGIPR, DNDA, EGEDA, ETSI, Film and Media, ICOM, IMPI, INPI-BR, IPAG, IPOPHL, IPOS(M), IPOS(ED), ITPGRFA) (cumul à la fin de 2014)	De un à trois programmes supplémentaires
II.9 Protection efficace de la propriété intellectuelle dans les gTLD et les ccTLD	Nombre de litiges relatifs à des gTLD et des ccTLD administrés par le Centre au titre des principes UDRP	27 189 litiges relatifs à des gTLD administrés par le Centre (cumul à la fin de 2014)	3 000 litiges supplémentaires
		3 144 litiges portant uniquement sur des ccTLD administrés par le Centre (cumul à la fin de 2014)	350 litiges portant uniquement sur des ccTLD supplémentaires

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés
	Politiques de règlement des litiges dans le système des noms de domaine pour lesquelles le Centre a contribué à l'élaboration et à la mise en œuvre	Principes UDRP, procédure de résolution des litiges préalable à l'attribution, procédure de règlement des litiges relatifs aux marques postérieures à l'attribution (cumul à la fin de 2014) 72 administrateurs de ccTLD (cumul à la fin de 2014)	Mise en œuvre, au sein du système des noms de domaine, des recommandations de l'OMPI en matière de principes et de procédures De deux à quatre nouveaux administrateurs de ccTLD

RESSOURCES ALLOUÉES AU PROGRAMME 7

7.9. Une légère augmentation peut être observée dans les ressources globales allouées au programme pour 2016-2017 par rapport au budget 2014-2015 après virements. Elle est imputable au changement de la méthode de comptabilisation des dépenses de personnel en 2016-2017, fondée sur les montants effectifs.

7.10. Le transfert de ressources du résultat escompté II.9 au résultat escompté II.8 traduit l'accent placé sur l'utilisation accrue des mécanismes extrajudiciaires de règlement des litiges en réponse aux demandes des États membres.

Programme 7 : ressources par résultat (en milliers de francs suisses)

Numéro et description du résultat escompté	Budget 2014-2015 approuvé	Budget 2014-2015 après virements	Budget 2016-2017 proposé
II.8 De plus en plus de litiges internationaux ou nationaux de propriété intellectuelle sont évités ou réglés par la médiation, l'arbitrage et les autres modes extrajudiciaires de règlement des litiges de l'OMPI	3 286	3 520	4 459
II.9 Protection efficace de la propriété intellectuelle dans les gTLD et les ccTLD	7 889	7 701	6 899
Total	11 175	11 221	11 358

Programme 7 : ressources par objet de dépense
(en milliers de francs suisses)

	Budget 2014-2015 approuvé	Budget 2014-2015 après virements	Budget 2016-2017 Proposé	Différence par rapport au budget 2014-2015 après virements	
				Montant	%
A. Ressources en personnel					
Postes	6 195	6 235	6 799	564	9,0%
Fonctionnaires temporaires	1 870	1 986	1 558	-428	-21,5%
Autres dépenses de personnel	-	-	-	-	n.d.
Total, A	8 065	8 221	8 357	136	1,7%
B. Autres ressources					
Stages et bourses de l'OMPI					
Stages	-	-	60	60	n.d.
Bourses de l'OMPI	2 300	1 967	1 938	-29	-1,5%
<i>Sous-total</i>	<i>2 300</i>	<i>1 967</i>	<i>1 998</i>	<i>31</i>	<i>1,6%</i>
Voyages, formations et subventions					
Missions de fonctionnaires	241	362	360	-2	-0,5%
Voyages de tiers	130	180	190	10	5,8%
Formations et demandes de paiement des frais de voyage y relatifs	-	40	-	-40	-100,0%
<i>Sous-total</i>	<i>370</i>	<i>581</i>	<i>550</i>	<i>-31</i>	<i>-5,3%</i>
Services contractuels					
Conférences	129	88	135	47	54,1%
Publications	30	34	35	1	1,5%
Services contractuels de personnes	194	247	187	-60	-24,2%
Autres services contractuels	45	32	40	8	24,9%
<i>Sous-total</i>	<i>398</i>	<i>401</i>	<i>397</i>	<i>-4</i>	<i>-1,0%</i>
Coûts financiers					
<i>Sous-total</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>n.d.</i>
Dépenses de fonctionnement					
Locaux et entretiens	3	8	6	-2	-31,2%
Communication	12	9	12	3	32,3%
Frais de représentation et autres frais de fonctionnement	5	18	32	13	72,9%
Services conjoints Nations Unies	-	-	-	-	n.d.
<i>Sous-total</i>	<i>20</i>	<i>35</i>	<i>49</i>	<i>14</i>	<i>39,0%</i>
Matériel et fournitures					
Mobilier et matériel	6	1	-	-1	-100,0%
Fournitures	16	15	8	-7	-46,5%
<i>Sous-total</i>	<i>22</i>	<i>16</i>	<i>8</i>	<i>-8</i>	<i>-49,8%</i>
Total, B	3 109	3 000	3 002	2	0,0%
TOTAL	11 175	11 221	11 358	137	1,2%
POSTES	17	19	19	-	

OBJECTIF STRATEGIQUE III FAVORISER L'UTILISATION DE LA PROPRIETE INTELLECTUELLE AU SERVICE DU DEVELOPPEMENT

L'objectif consistant à favoriser l'utilisation de la propriété intellectuelle au service du développement social, culturel et économique est l'élément moteur des multiples activités d'assistance technique et de renforcement des capacités de l'OMPI, qui sont conduites au moyen de programmes dans chaque secteur de l'Organisation. Commun à toutes ces activités, l'axe privilégié à moyen terme de cet objectif stratégique intersectoriel est d'aider les pays en développement, les pays les moins avancés (PMA) et les pays à économie en transition à utiliser d'une manière efficace le système de propriété intellectuelle, compte tenu de leur situation particulière.

Le Plan d'action pour le développement joue un rôle essentiel dès lors qu'il s'agit de faire en sorte que les activités de l'OMPI, dans tous les domaines, contribuent à atteindre cet objectif stratégique.

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Programme(s) concerné(s)
III.1 Stratégies et plans nationaux en matière d'innovation et de propriété intellectuelle conformes aux objectifs de développement nationaux	Nombre de pays en train de formuler des stratégies nationales de propriété intellectuelle	Programme 9
	Nombre de pays ayant adopté des stratégies nationales en matière d'innovation et de propriété intellectuelle	Programme 9
	Nombre de pays en train de mettre en œuvre des stratégies en matière d'innovation et de propriété intellectuelle et des plans de développement relatifs à la propriété intellectuelle à l'échelle nationale	Programme 9
	Nombre de pays ayant élaboré des stratégies ou des plans nationaux en matière de propriété intellectuelle conformes aux objectifs nationaux de développement	Programme 10
	Nombre de stratégies nationales en matière de propriété intellectuelle relatives à la promotion de la créativité et de l'innovation	Programme 30
III.2 Mise en valeur des ressources humaines pour répondre aux diverses exigences en matière d'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les pays en transition	Nombre d'organismes de gestion collective demandant une accréditation TAG	Programme 3
	Pourcentage de participants ayant présenté un rapport positif sur les programmes de renforcement des capacités en matière de gestion collective	Programme 3
	Nombre de visites sur le Portail de l'infrastructure du droit d'auteur	Programme 3
	Nombre de maisons d'édition signant la Charte ABC de l'édition en format accessible ("Charte")	Programme 3
	Nombre de livres en format accessible prêtés à des personnes ayant des difficultés de lecture	Programme 3

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Programme(s) concerné(s)
	Pourcentage de participants satisfaits des réunions et des ateliers de renforcement des capacités liées au droit d'auteur et aux droits connexes, et les ayant évalués comme utiles	Programme 3
	Pourcentage des participants à des ateliers de renforcement des capacités ayant indiqué utiliser en pratique les connaissances acquises neuf mois après la participation aux ateliers	Programme 3
	Pourcentage de participants ayant des connaissances et des compétences accrues en matière de mise en œuvre d'activités de formation dans leurs pays respectifs	Programme 3
	Pourcentage de participants aux activités de l'OMPI ayant fait part d'un renforcement des capacités en ce qui concerne la compréhension des principes, des systèmes et des instruments de propriété intellectuelle et leur utilisation pour la protection des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles, et pour la gestion du lien qui existe entre propriété intellectuelle et ressources génétiques	Programme 4
	Pourcentage de participants à des manifestations de l'OMPI qui font part de leur satisfaction à l'égard du contenu et de l'organisation de ces manifestations	Programme 9
	Pourcentage de participants à des ateliers de l'OMPI qui mettent en pratique, dans le cadre de leur travail ou de leur entreprise, les compétences acquises	Programme 9
	Pourcentage d'experts nationaux et régionaux en propriété intellectuelle faisant office d'animateurs de manifestations de l'OMPI	Programme 9
	Nombre de pays en transition ayant mis en place des programmes de formation annuels en matière de propriété intellectuelle et/ou des cours à l'intention de professionnels de la PI et/ou de PME	Programme 10
	Pourcentage de professionnels formés en matière de propriété intellectuelle et de fonctionnaires des offices de propriété intellectuelle qui utilisent des compétences améliorées dans le cadre de leurs activités professionnelles	Programme 10
	Pourcentage des personnes formées et des supérieurs hiérarchiques satisfaits des programmes de formations créés sur la base des exercices d'évaluation des besoins en matière de formation	Programme 11
	Pourcentage des participants utilisant des connaissances et des compétences nouvelles dans divers domaines de la propriété intellectuelle	Programme 11
	Nombre d'accords de coopération et de partenariats conclus conformément à la nouvelle ligne de l'Académie	Programme 11
	Nombre de nouvelles académies nationales créées dans le cadre du projet devenues viables	Programme 11

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Programme(s) concerné(s)
	Nouveaux cours et programmes d'enseignement améliorés dans le domaine de la propriété intellectuelle dispensés dans les établissements d'enseignement	Programme 11
	Meilleur équilibre dans la répartition géographique des cours d'été	Programme 11
	Pourcentage de participants formés faisant état de leur satisfaction quant à l'utilité de la formation reçue et à sa pertinence pour l'exercice de leurs activités professionnelles	Programme 17
	Nombre de dispositions prises pour l'hébergement de scientifiques de pays en développement	Programme 18
	Pourcentage de participants ayant suivi le module d'enseignement à distance sur la propriété intellectuelle relative à la santé qui sont favorables à l'utilisation de la propriété intellectuelle au service du développement grâce au transfert de connaissances et à l'acquisition de compétences	Programme 18
	Pourcentage de décideurs, de fonctionnaires gouvernementaux, de spécialistes de la propriété intellectuelle et d'autres groupes cibles, y compris les universités, les organisations de gestion collective, et les journalistes ayant une connaissance approfondie en matière de propriété intellectuelle et d'utilisation du développement de la propriété intellectuelle	Programme 20
	Pourcentage de professionnels de la propriété intellectuelle formés qui utilisent leurs compétences améliorées dans le cadre de leur travail	Programme 30
III.3 Intégration des recommandations du Plan d'action pour le développement dans les travaux de l'OMPI	Principes de développement énoncés dans les recommandations du Plan d'action pour le développement efficacement intégrés dans les programmes de l'OMPI	Programme 8
	Suivi efficace de la mise en œuvre des recommandations de l'examen indépendant du Plan d'action pour le développement	Programme 8
	Mécanisme amélioré pour la création, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de nouveaux projets et de nouvelles activités relatifs au Plan d'action pour le développement et l'établissement de rapports sur ces projets et activités	Programme 8
III.4 Mécanismes et programmes de coopération renforcés, adaptés aux besoins des pays en développement et des PMA	Nombre d'accords de coopération, de projets, de programmes et de partenariats à l'échelle nationale, sous-régionale et régionale ou interrégionale visant à promouvoir l'utilisation efficace des systèmes de propriété intellectuelle fondée sur le partage de bonnes pratiques.	Programme 9
	Nombre de partenariats établis	Programme 10
III.5 Meilleure connaissance du Plan d'action pour le développement de la part des États membres, des organisations intergouvernementales, de la société civile et d'autres parties prenantes	Les activités d'assistance technique menées par l'OMPI tiennent compte de la dimension du Plan d'action pour le développement et des résultats des projets relatifs au Plan d'action pour le développement.	Programme 8

Projet de programme et budget proposé pour 2016-2017

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Programme(s) concerné(s)
III.6 Renforcement des capacités des PME s'agissant de mettre la propriété intellectuelle au service de l'innovation	Pourcentage de participants satisfaits dans les manifestations relatives au Plan d'action de l'OMPI pour le développement visant les États membres, les organisations intergouvernementales, la société civile et d'autres parties prenantes	Programme 8
	Pourcentage des participants à des programmes de formation visant les institutions d'appui aux PME qui se sont dits satisfaits du contenu et de l'organisation de ces événements	Programme 30
	Pourcentage d'institutions d'appui aux PME ayant obtenu une formation qui fournissent des informations sur la propriété intellectuelle et des services d'orientation sur la gestion des actifs de propriété intellectuelle	Programme 30
	Nombre de pays ayant créé ou amélioré des programmes de formation en matière de propriété intellectuelle à l'intention des PME	Programme 30

PROGRAMME 8 COORDINATION DU PLAN D'ACTION POUR LE DEVELOPPEMENT

CONTEXTE DE PLANIFICATION

8.1. Le Plan d'action pour le développement, qui occupe une place de plus en plus importante dans les travaux de l'Organisation, ainsi que les besoins et les demandes correspondants des États membres, seront l'élément moteur des activités inscrites au programme pour l'exercice biennal 2016-2017. Des progrès considérables ont été réalisés au cours des exercices biennaux précédents dans la mise en œuvre des recommandations du Plan d'action pour le développement, notamment grâce à la mise en œuvre des projets du Plan d'action pour le développement au moyen d'une méthode de gestion de projet plus efficace fondée sur un suivi et une évaluation systématiques de tous les projets relatifs au Plan d'action pour le développement, l'intégration des activités menées dans le cadre des projets achevés dans les activités ordinaires de l'Organisation, la mise en œuvre des mécanismes de coordination et des modalités de suivi, d'évaluation et d'établissement de rapports ("mécanisme de coordination"), tels qu'approuvés par les États membres, sous forme de rapports intermédiaires et d'évaluation, la réalisation d'un examen indépendant de la mise en œuvre des recommandations du Plan d'action pour le développement, et une participation accrue des États membres, en particulier des pays en développement et des PMA.

8.2. La poursuite de l'intégration des recommandations du Plan d'action pour le développement dans les travaux de l'OMPI et la réalisation de ses objectifs continueront d'orienter les travaux de l'Organisation dans le domaine en pleine expansion du développement durant cet exercice biennal.

STRATEGIES DE MISE EN ŒUVRE

8.3. Le programme continuera de faire en sorte que les recommandations et principes du Plan d'action pour le développement soient pris en considération de manière appropriée, réactive et durable dans l'ensemble des travaux de l'Organisation axés sur le développement. Il facilitera la mise en œuvre des décisions de l'Assemblée générale de l'OMPI et du Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP), moyennant une coordination active dans tous les secteurs de l'OMPI et une étroite collaboration avec les États membres. À cet égard, le programme appuiera les nouveaux projets et les nouvelles activités proposés par les États membres et leur mise en œuvre par les programmes concernés au sein de l'Organisation.

8.4. Le programme continuera d'appuyer les travaux du CDIP afin, notamment, de faciliter les processus de négociation entre les États membres; d'élaborer des stratégies en vue de la mise en œuvre des recommandations du Plan d'action pour le développement; de coordonner la planification, la mise en œuvre, le suivi, l'évaluation et l'établissement de rapports efficaces en ce qui concerne les projets relatifs au Plan d'action pour le développement et les activités intégrées conduites à cet effet; de mettre en œuvre les recommandations et les activités découlant de l'examen indépendant; et d'appuyer la diffusion d'informations et la sensibilisation aux questions en rapport avec le Plan d'action pour le développement. Les projets mis en œuvre au titre du Plan d'action pour le développement, y compris les phases ultérieures des projets en cours, approuvés par le CDIP, continueront d'être intégralement financés conformément à la procédure budgétaire appliquée aux projets, figurant dans le document A/48/5 Rev., approuvée par les États membres en 2010.

8.5. Une conférence internationale sur la propriété intellectuelle et le développement sera organisée au cours de l'exercice biennal 2016-2017. En outre, le programme continuera de faciliter l'examen et la mise en œuvre de toute activité nouvelle liée à la propriété intellectuelle et au développement, ainsi que l'ont demandé le CDIP et l'Assemblée générale de l'OMPI.

PRINCIPAUX RISQUES ET STRATEGIES D'ATTENUATION

Risques	Stratégies d'atténuation
Points de vue divergents des États membres concernant l'intégration des recommandations du Plan d'action pour le développement dans les travaux de l'OMPI	Engager des consultations régulières avec les États membres pour faciliter une convergence de vues quant à l'intégration des recommandations du Plan d'action pour le développement.

TABLEAU DES RESULTATS

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Niveau de référence	Objectifs visés
III.3 Intégration des recommandations du Plan d'action pour le développement dans les travaux de l'OMPI	Principes de développement énoncés dans les recommandations du Plan d'action pour le développement efficacement intégrés dans les programmes de l'OMPI	sans objet (nouvel indicateur d'exécution)	Intégration accrue des principes énoncés dans les 45 recommandations du Plan d'action pour le développement dans les programmes de l'OMPI
	Suivi efficace de la mise en œuvre des recommandations de l'examen indépendant du Plan d'action pour le développement	sans objet (nouvel indicateur d'exécution)	L'OMPI dispose d'un système efficace pour suivre la mise en œuvre des recommandations découlant de l'examen
	Mécanisme amélioré pour la création, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de nouveaux projets et de nouvelles activités relatifs au Plan d'action pour le développement et l'établissement de rapports sur ces projets et activités	sans objet (nouvel indicateur d'exécution)	Nouveau mécanisme prenant en considération les recommandations découlant de l'évaluation des projets relatifs au Plan d'action pour le développement examinés durant les douzième, treizième, quatorzième et quinzième sessions du CDIP.
III.5 Meilleure connaissance du Plan d'action pour le développement de la part des États membres, des organisations intergouvernementales, de la société civile et d'autres parties prenantes	Les activités d'assistance technique menées par l'OMPI tiennent compte de la dimension du Plan d'action pour le développement et des résultats des projets relatifs au Plan d'action pour le développement.	sans objet (nouvel indicateur d'exécution)	Système mis en place pour assurer que toutes les activités d'assistance technique menées soient conformes aux principes du Plan d'action pour le développement
	Pourcentage de participants satisfaits dans les manifestations relatives au Plan d'action de l'OMPI pour le développement visant les États membres, les organisations intergouvernementales, la société civile et d'autres parties prenantes	sans objet en 2014 (selon Rapport sur l'exécution du programme en 2014)	80%

RESSOURCES ALLOUÉES AU PROGRAMME 8

8.6. Les ressources globales allouées au programme 8 pour l'exercice biennal 2016-2017 restent au même niveau que dans le budget 2014-2015 après virements. Les variations entre les résultats escomptés III.3 et III.5 découlent essentiellement du report de la Conférence internationale sur la propriété intellectuelle et le développement de 2014-2015 à 2016-2017 et de l'attention accrue accordée aux manifestations relatives au Plan d'action pour le développement visant les États membres, les organisations intergouvernementales, la société civile et d'autres parties prenantes. En conséquence, des ressources supplémentaires sont allouées au titre du résultat escompté III.5.

Programme 8 : ressources par résultat
(en milliers de francs suisses)

<i>Numéro et description du résultat escompté</i>	<i>Budget 2014-2015 approuvé</i>	<i>Budget 2014-2015 après virements</i>	<i>Budget 2016-2017 proposé</i>
III.3 Intégration des recommandations du Plan d'action pour le développement dans les travaux de l'OMPI	3 832	3 195	2 278
III.5 Meilleure connaissance du Plan d'action pour le développement de la part des États membres, des organisations intergouvernementales, de la société civile et d'autres parties prenantes	509	481	1 393
Total	4 341	3 677	3 671

Programme 8 : ressources par objet de dépense
(en milliers de francs suisses)

	Budget 2014-2015 approuvé	Budget 2014-2015 après virements	Budget 2016-2017 Proposé	Différence par rapport au budget 2014-2015 après virements	
				Montant	%
A. Ressources en personnel					
Postes	2 729	2 132	2 191	60	2,8%
Fonctionnaires temporaires	365	336	271	-65	-19,4%
Autres dépenses de personnel	-	-	-	-	n.d.
Total, A	3 093	2 468	2 462	-5	-0,2%
B. Autres ressources					
Stages et bourses de l'OMPI					
Stages	-	-	-	-	n.d.
Bourses de l'OMPI	-	-	-	-	n.d.
<i>Sous-total</i>	-	-	-	-	<i>n.d.</i>
Voyages, formations et subventions					
Missions de fonctionnaires	72	30	100	70	233,3%
Voyages de tiers	504	390	460	70	17,9%
Formations et demandes de paiement des frais de voyage y relatifs	-	-	-	-	n.d.
<i>Sous-total</i>	<i>576</i>	<i>420</i>	<i>560</i>	<i>140</i>	<i>33,3%</i>
Services contractuels					
Conférences	356	432	460	28	6,5%
Publications	-	-	-	-	n.d.
Services contractuels de personnes	286	320	143	-176	-55,1%
Autres services contractuels	20	28	36	8	26,8%
<i>Sous-total</i>	<i>662</i>	<i>780</i>	<i>639</i>	<i>-141</i>	<i>-18,0%</i>
Coûts financiers					
<i>Sous-total</i>	-	-	-	-	n.d.
Dépenses de fonctionnement					
Locaux et entretiens	-	-	-	-	n.d.
Communication	-	-	-	-	n.d.
Frais de représentation et autres frais de fonctionnement	10	9	10	1	6,4%
Services conjoints Nations Unies	-	-	-	-	n.d.
<i>Sous-total</i>	<i>10</i>	<i>9</i>	<i>10</i>	<i>1</i>	<i>6,4%</i>
Matériel et fournitures					
Mobilier et matériel	-	-	-	-	n.d.
Fournitures	-	-	-	-	n.d.
<i>Sous-total</i>	-	-	-	-	<i>n.d.</i>
Total, B	1 248	1 209	1 209	-	0,0%
TOTAL	4 341	3 677	3 671	-5	-0,1%
POSTES	7	6	6	-	

PROGRAMME 9 **AFRIQUE, PAYS ARABES, ASIE ET PACIFIQUE, PAYS D'AMÉRIQUE LATINE ET DES CARAÏBES, PAYS LES MOINS AVANCÉS**

CONTEXTE DE PLANIFICATION

9.1. Conformément à l'objectif stratégique III de l'OMPI, le programme 9 vise principalement à favoriser l'utilisation de la propriété intellectuelle au service du développement économique, social et culturel dans les pays en développement et les PMA, contribuant ainsi à la réalisation du programme de développement pour l'après-2015 et des objectifs de développement durable. Il vise donc à encourager l'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les États membres d'Afrique, la région arabe, l'Asie et le Pacifique, et les pays d'Amérique latine et des Caraïbes.

9.2. Ce programme vise également à donner aux pays les moyens d'exploiter le système de la propriété intellectuelle aux fins de la réalisation de leurs objectifs nationaux de développement et de tirer parti de leur participation à l'économie mondiale du savoir et de l'innovation, conformément aux recommandations pertinentes du Plan d'action pour le développement, et à les aider à élaborer et à mettre en œuvre des politiques nationales de propriété intellectuelle qui soient complètes, cohérentes et bien coordonnées.

9.3. Plusieurs difficultés importantes doivent cependant être surmontées : a) les ressources limitées; b) la diversité des systèmes sociaux, économiques, culturels, politiques et juridiques; c) les différents niveaux de développement; d) l'éventail et la diversité des parties prenantes, nécessitant des qualifications, des compétences et des connaissances variables; e) l'augmentation constante des besoins et de la demande de services d'aide au développement et d'autres services de l'OMPI; et f) la difficulté de traduire la notion de propriété intellectuelle au service du développement en résultats concrets et durables, produisant des avantages tangibles. Ces difficultés résultent de la diversité des systèmes nationaux de propriété intellectuelle, notamment en termes de cadre institutionnel de la propriété intellectuelle et de capacité à absorber la coopération technique.

9.4. La conception, la planification et la mise en œuvre des activités de coopération technique dans le cadre de ce programme s'appuient sur les recommandations pertinentes du Plan d'action pour le développement, en particulier les recommandations du groupe A concernant l'assistance technique et le renforcement des capacités.

STRATEGIES DE MISE EN ŒUVRE

9.5. Pour atteindre les objectifs susmentionnés, au cours du prochain exercice biennal, il sera fait en sorte d'améliorer l'exécution des programmes de l'Organisation par une collaboration plus étroite avec les autres programmes et une meilleure concertation avec les États membres bénéficiaires.

9.6. **Stratégies nationales de propriété intellectuelle.** Les stratégies nationales de propriété intellectuelle qui seront élaborées et adoptées viseront à répondre aux besoins particuliers de chaque pays et seront fondées sur une procédure participative de consultation nationale regroupant notamment des fonctionnaires nationaux, des législateurs, le secteur privé, les milieux universitaires et la société civile. Il est indispensable que les gouvernements s'engagent pleinement dans ce processus en fournissant le soutien politique et financier nécessaire. La méthode d'élaboration de stratégies de propriété intellectuelle, conçue dans le cadre d'un projet du Plan d'action pour le développement, servira de base et de modèle pour atteindre cet objectif. Le but est d'augmenter au cours de l'exercice biennal le nombre de pays ayant adopté des stratégies sur mesure en matière de propriété intellectuelle.

9.7. **Plans nationaux.** Le processus pour l'adoption de stratégies de propriété intellectuelle est généralement long et, jusqu'à présent, seuls quelques pays l'ont achevé. Lorsque ce processus est en cours, les plans nationaux restent le principal outil pour la fourniture de l'assistance technique. Les plans nationaux, qui sont élaborés et tenus à jour par les bureaux régionaux en fonction des besoins et des réalités des pays bénéficiaires, sont conçus pour couvrir une période minimale de deux ans et comprennent tous les projets et toutes les activités relatifs à la propriété intellectuelle prévus dans

chaque pays. Ces plans sont définis et mis en œuvre en étroite concertation avec les autres programmes et toutes les parties prenantes concernées dans les pays bénéficiaires. Le but est d'améliorer la cohérence dans la coopération technique fournie par l'OMPI.

9.8. Approche axée sur les projets. Afin d'augmenter au maximum l'efficacité de l'assistance technique, la coopération technique sera fournie de plus en plus dans le cadre de projets et s'appuiera sur l'expérience acquise ces dernières années dans la mise en œuvre du Plan d'action pour le développement et d'autres projets spéciaux de développement.

9.9. Domaines d'activité spécifiques. Le programme va continuer de valoriser les ressources humaines et de renforcer les compétences professionnelles, de faciliter la modernisation de l'infrastructure de la propriété intellectuelle et la mise au point de cadres juridiques et réglementaires de propriété intellectuelle, compte tenu des engagements spécifiques et des objectifs de développement national des pays bénéficiaires, et de promouvoir l'adhésion aux traités et conventions administrés par l'OMPI. À cet égard, les bureaux régionaux ont un rôle essentiel à jouer en tant que coordonnateurs dans la planification et la mise en œuvre de réalisations concrètes dans les États membres.

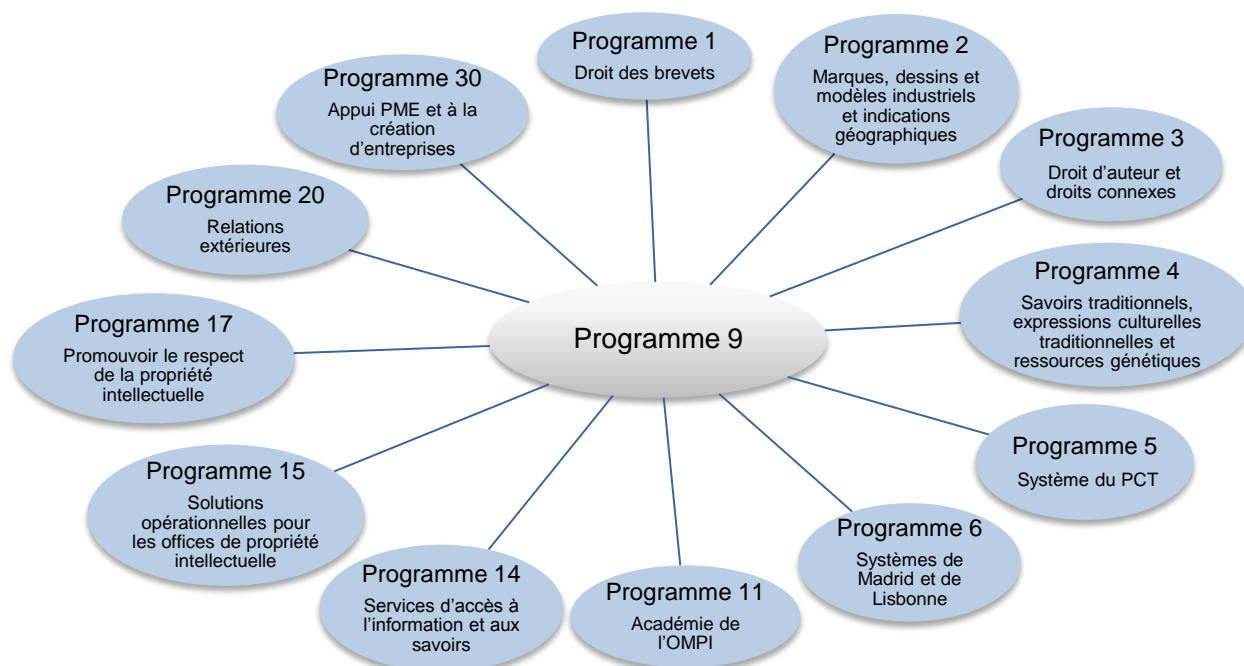
9.10. L'accent qui a été mis sur les PMA sera renforcé afin de répondre aux besoins particuliers et aux besoins communs. L'accent sera mis tout particulièrement sur le renforcement des capacités techniques et nationales en matière de propriété intellectuelle dans les PMA afin de contribuer à la réalisation des principaux objectifs de développement de ces pays en ce qui concerne la lutte contre la pauvreté, la croissance économique et le développement social et culturel. L'OMPI continuera notamment de soutenir les activités menées dans les domaines d'action prioritaires figurant parmi les engagements adoptés lors de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés (LDC-IV) et visant à contribuer à la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul.

9.11. Compte tenu de l'importance croissante de la coopération sous-régionale, régionale et interrégionale, ainsi que de la coopération Sud-Sud, entre pays en développement, les bureaux régionaux joueront un rôle essentiel dans la coopération horizontale. Il s'agira notamment de renforcer les partenariats au sein des pays et des régions et entre eux, notamment dans le cadre des regroupements sous-régionaux ou régionaux existants. Le programme assurera la cohérence dans la planification et la reddition des comptes concernant les activités Sud-Sud au niveau de l'Organisation et l'interface avec toutes les parties prenantes en interne et en externe.

9.12. Les bases de données existantes (IP-TAD, IP-ROC et IP-DMD) se sont révélées utiles pour surveiller et orienter les activités de coopération pour le développement. Au cours de l'exercice biennal, ces bases de données seront synchronisées avec le système de gestion des performances de l'Organisation afin d'automatiser la saisie des données. Cela permettra d'assurer que les États membres et les autres utilisateurs aient accès aux informations les plus récentes concernant les activités de coopération pour le développement. En outre, de nouveaux instruments visant à faciliter le processus d'élaboration de stratégies nationales de propriété intellectuelle ainsi que l'évaluation des projets de coopération Sud-Sud continueront d'être créés et utilisés.

9.13. La coopération avec les organes de l'ONU et d'autres organisations intergouvernementales et institutions non gouvernementales pertinentes continuera d'être encouragée afin de mutualiser les ressources et l'expertise et d'avoir ainsi davantage d'impact. Tout sera mis en œuvre pour améliorer constamment la qualité et l'efficacité de la coopération technique, pour obtenir des résultats concrets et pour assurer la viabilité et la continuité des programmes.

9.14. Le programme 9 collabore essentiellement avec les autres programmes indiqués ci-dessous :



PRINCIPAUX RISQUES ET STRATEGIES D'ATTENUATION

Risques	Stratégies d'atténuation
Des changements politiques, débouchant sur des changements dans la politique de propriété intellectuelle au niveau national, peuvent avoir des incidences sur la prestation des services.	Conserver une marge de manœuvre afin de pouvoir faire des ajustements dans les programmes de travail pour certains pays.
L'instabilité politique dans les États membres et les changements pouvant en résulter dans le système de gestion de la sécurité des organismes des Nations Unies peuvent entraîner des retards dans la prestation des services d'assistance technique.	Surveillance en collaboration avec l'office de propriété intellectuelle et les parties prenantes afin d'élaborer des programmes de rechange.

TABLEAU DES RÉSULTATS

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés
I.2 Cadres législatifs, réglementaires et politiques de propriété intellectuelle adaptés et équilibrés	Nombre ou pourcentage de pays ayant donné un retour d'information positif sur les conseils fournis par l'OMPI dans le domaine législatif	Ventilation régionale à déterminer en coopération avec les programmes 1, 2, 3 et 4	Afrique (90%) Pays arabes (90%) Asie et Pacifique (90%) Amérique latine et Caraïbes (90%)
III.1 Stratégies et plans nationaux en matière d'innovation et de propriété intellectuelle conformes aux objectifs de développement nationaux	Nombre de pays en train de formuler des stratégies nationales de propriété intellectuelle	Afrique (24 en tout) Pays arabes (4 en 2014) Asie et Pacifique (14 en tout) Amérique latine et Caraïbes (12 en tout)	Afrique (3 supplémentaires) Pays arabes (4 supplémentaires) Asie et Pacifique (4 supplémentaires) Amérique latine et Caraïbes (5 supplémentaires)

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés
	Nombre de pays ayant adopté des stratégies nationales en matière d'innovation et de propriété intellectuelle	Afrique (21 en tout) Pays arabes (2 en tout) Asie et Pacifique (8 en tout) Amérique latine et Caraïbes (6 en tout)	Afrique (8 supplémentaires) Pays arabes (2 supplémentaires) Asie et Pacifique (7 supplémentaires) Amérique latine et Caraïbes (2 supplémentaires)
	Nombre de pays en train de mettre en œuvre des stratégies en matière d'innovation et de propriété intellectuelle et des plans de développement relatifs à la propriété intellectuelle à l'échelle nationale	Afrique (21 en tout) Pays arabes (2 en tout) Asie et Pacifique (4 en tout) Amérique latine et Caraïbes (6 en tout)	Afrique (8 supplémentaires) Pays arabes (2 supplémentaires) Asie et Pacifique (7 supplémentaires) Amérique latine et Caraïbes (6 supplémentaires)
III.2 Mise en valeur des ressources humaines pour répondre aux diverses exigences en matière d'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les pays en transition	Pourcentage de participants à des manifestations de l'OMPI qui font part de leur satisfaction à l'égard du contenu et de l'organisation de ces manifestations	Afrique (70%) Pays arabes (s.o. en 2014; système à mettre en œuvre en 2015) Asie et Pacifique (92%) Amérique latine et Caraïbes (sans objet en 2014; système à mettre en œuvre en 2015) PMA (90%)	Afrique (70%) Pays arabes (70%) Asie et Pacifique (70%) Amérique latine et Caraïbes (85%) PMA (70%)
	Pourcentage de participants à des ateliers de l'OMPI qui mettent en pratique, dans le cadre de leur travail ou de leur entreprise, les compétences acquises	Afrique (70%) Pays arabes (s.o. en 2014; système à mettre en œuvre en 2015) Asie et Pacifique (89%) Amérique latine et Caraïbes (s.o. en 2014; système à mettre en œuvre en 2015) PMA (95%)	Afrique (50%) Pays arabes (70%) Asie et Pacifique (70%) Amérique latine et Caraïbes (45%) PMA (50%)
	Pourcentage d'experts nationaux et régionaux en propriété intellectuelle faisant office d'animateurs de manifestations de l'OMPI	Afrique (80%) Pays arabes (35%) Asie et Pacifique (71%) Amérique latine et Caraïbes (80%) PMA (95%)	Afrique (85%) Pays arabes (55%) Asie et Pacifique (40%) Amérique latine et Caraïbes (80%) PMA (70%)
III.4 Mécanismes et programmes de coopération renforcés, adaptés aux besoins des pays en développement et des PMA	Nombre d'accords de coopération, de projets, de programmes et de partenariats à l'échelle nationale, sous-régionale et régionale ou interrégionale visant à promouvoir l'utilisation efficace des systèmes de propriété intellectuelle fondée sur le partage de bonnes pratiques.	Afrique (1 en 2014) Pays arabes (1 en 2014) Asie et Pacifique (2 en 2014) Amérique latine et Caraïbes (6 en 2014) PMA : 1 programme régional ou sous-régional, 4 programmes nationaux	Afrique (2 supplémentaires) Pays arabes (2 supplémentaires) Asie et Pacifique (1 supplémentaires) Amérique Latine et Caraïbes (4 supplémentaires) PMA : 3 programmes régionaux ou sous-régionaux, 8 programmes nationaux
IV.2 Amélioration de l'accessibilité et de l'utilisation de l'information en matière de propriété intellectuelle par les institutions compétentes et le public afin de promouvoir l'innovation et la créativité	Nombre de réseaux nationaux de centres de technologie et d'appui à l'innovation durables (données cumulées)	Afrique (9) Pays arabes (2) Asie et Pacifique (3) Amérique latine et Caraïbes (5)	Afrique (11) Pays arabes (4) Asie et Pacifique (5) Amérique latine et Caraïbes (9)

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés
	Nombre d'organisations, de communautés, de particuliers qui appliquent ou utilisent la technologie appropriée comme solution aux défis de développement recensés dans les PMA	Organisations dans 6 PMA	Organisations dans 3 PMA supplémentaires
	Utilisation d'une technologie appropriée pour le développement par les recherches en matière de brevets et les rapports, panoramas technologiques, plans d'action (nombre d'experts, groupes d'experts nationaux dans les PMA)	6 dans des PMA	3 supplémentaires dans des PMA
	Technologie appropriée recensée commercialisée dans les PMA	6 technologies appropriées	Au moins 3 technologies supplémentaires
	Projets reproduits dans d'autres secteurs dans les PMA	s. o.	1 PMA
	Institutions créées pour continuer à travailler sur la technologie appropriée dans les PMA	3 institutions	3 institutions supplémentaires
	Poursuite et développement des programmes nationaux de renforcement des capacités techniques relatifs aux technologies appropriées dans les PMA	7 programmes	6 programmes supplémentaires
	Utilisation d'une technologie appropriée pour le développement économique prévue dans les politiques et stratégies nationales en matière d'innovation et de propriété intellectuelle dans les PMA	s. o.	1 PMA
IV.4 Amélioration de l'infrastructure technique et du savoir pour les offices de propriété intellectuelle et les autres institutions de propriété intellectuelle, leur permettant de fournir à leurs parties prenantes des services améliorés (moins chers, plus rapides, de meilleure qualité) et d'obtenir un meilleur résultat pour ce qui concerne l'administration de la propriété intellectuelle	Niveau de service moyen des offices de propriété intellectuelle bénéficiant d'une assistance (de 1 à 5)	Niveau de service moyen selon le rapport sur l'exécution du programme en 2014 : 2,9	Moyenne de 3,0 (à la fin de 2017)

RESSOURCES ALLOUÉES AU PROGRAMME 9

9.15. On constate une augmentation de 4,3% des dépenses autres que les dépenses de personnel pour le programme 9 en 2016-2017 par rapport au budget 2014-2015 après virements. Cela vient

Projet de programme et budget proposé pour 2016-2017

principalement des ressources supplémentaires allouées pour la mise en œuvre de deux projets du Plan d'action pour le développement, à savoir le projet concernant la propriété intellectuelle et le tourisme et le projet relatif au renforcement des capacités d'utilisation de technologies appropriées dans les PMA (phase II). Cette augmentation concerne le résultat escompté III.2.

9.16. L'augmentation des ressources concernant le résultat escompté IV.2 vient de l'accent mis sur l'amélioration de l'accessibilité et de l'utilisation de l'information en matière de propriété intellectuelle par les institutions compétentes et le public pour promouvoir l'innovation et la créativité. La diminution des ressources concernant les résultats escomptés I.2 et IV.4 vient du fait que l'intégration des activités relatives aux conseils d'ordre législatif et aux solutions administratives pour les offices de propriété intellectuelle dans les programmes 1, 2, 3, 4 et 15 respectivement est maintenant terminée. Les ressources liées au résultat escompté III.3 au titre de ce programme traduisent les efforts déployés par le Bureau du vice-directeur général chargé du Secteur du développement en faveur des activités relevant du programme 8.

9.17. Les ressources pour les agents temporaires a diminué en 2016-2017 par rapport au budget 2014-2015 après virements, du fait de la régularisation des agents temporaires de longue durée en 2014-2015. La diminution des dépenses de personnel découle de l'achèvement de plusieurs projets relevant du Plan d'action pour le développement lors des exercices biennaux précédents.

Programme 9 : ressources par résultat (en milliers de francs suisses)

Numéro et description du résultat escompté		Budget 2014-2015 approuvé	Budget 2014-2015 après virements	Budget 2016-2017 proposé
I.2	Cadres législatifs, réglementaires et politiques de propriété intellectuelle adaptés et équilibrés	1 079	2 787	792
III.1	Stratégies et plans nationaux en matière d'innovation et de propriété intellectuelle conformes aux objectifs de développement nationaux	10 782	8 141	8 440
III.2	Mise en valeur des ressources humaines pour répondre aux diverses exigences en matière d'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les pays en transition	12 084	9 945	11 174
III.3	Intégration des recommandations du Plan d'action pour le développement dans les travaux de l'OMPI	367	322	214
III.4	Mécanismes et programmes de coopération renforcés, adaptés aux besoins des pays en développement et des PMA	4 655	4 586	5 383
IV.2	Amélioration de l'accessibilité et de l'utilisation de l'information en matière de propriété intellectuelle par les institutions compétentes et le public afin de promouvoir l'innovation et la créativité	965	2 510	4 564
IV.4	Amélioration de l'infrastructure technique et du savoir pour les offices de propriété intellectuelle et les autres institutions de propriété intellectuelle, leur permettant de fournir à leurs parties prenantes des services améliorés (moins chers, plus rapides, de meilleure qualité) et d'obtenir un meilleur résultat pour ce qui concerne l'administration de la propriété intellectuelle	2 393	3 462	1 339
VIII.5	L'OMPI collabore efficacement avec d'autres processus et instances de négociation de l'ONU et d'autres organisations intergouvernementales	–	630	–
Total		32 325	32 383	31 907

Programme 9 : ressources par objet de dépense
(en milliers de francs suisses)

	Budget 2014-2015 approuvé	Budget 2014-2015 après virements	Budget 2016-2017 Proposé	Différence par rapport au budget 2014-2015 après virements	
				Montant	%
A. Ressources en personnel					
Postes	20 784	20 695	20 620	-75	-0,4%
Fonctionnaires temporaires	2 778	3 144	2 373	-771	-24,5%
Autres dépenses de personnel	-	-	-	-	n.d.
Total, A	23 563	23 840	22 993	-846	-3,5%
B. Autres ressources					
Stages et bourses de l'OMPI					
Stages	-	-	-	-	n.d.
Bourses de l'OMPI	-	50	-	-50	-100,0%
<i>Sous-total</i>	-	50	-	-50	-100,0%
Voyages, formations et subventions					
Missions de fonctionnaires	2 008	2 187	2 031	-156	-7,1%
Voyages de tiers	3 471	3 462	3 235	-227	-6,6%
Formations et demandes de paiement des frais de voyage y relatifs	87	184	310	126	68,0%
<i>Sous-total</i>	5 566	5 833	5 575	-258	-4,4%
Services contractuels					
Conférences	674	753	969	216	28,6%
Publications	30	31	50	20	65,3%
Services contractuels de personnes	2 165	1 620	2 196	576	35,5%
Autres services contractuels	264	221	66	-156	-70,2%
<i>Sous-total</i>	3 133	2 626	3 281	656	25,0%
Coûts financiers					
<i>Sous-total</i>	-	-	-	-	n.d.
Dépenses de fonctionnement					
Locaux et entretiens	-	-	-	-	n.d.
Communication	-	-	-	-	n.d.
Frais de représentation et autres frais de fonctionnement	63	32	57	25	78,2%
Services conjoints Nations Unies	-	3	-	-3	-100,0%
<i>Sous-total</i>	63	34	57	22	65,2%
Matériel et fournitures					
Mobilier et matériel	-	-	-	-	n.d.
Fournitures	-	-	-	-	n.d.
<i>Sous-total</i>	-	-	-	-	n.d.
Total, B	8 762	8 543	8 913	370	4,3%
TOTAL	32 325	32 383	31 907	-476	-1,5%
POSTES	49	51	50	-1	

dont :

Projet relatif au Plan d'action pour le développement	559
--	------------

Ressources au titre des fonds fiduciaires potentiellement disponibles pour les activités de programme en 2016-2017 (PAR PROGRAMME)¹
(en milliers de francs suisses)

Fonds fiduciaire		Solde fin 2014	Contributions prévues pour 2015	Dépenses prévues fin 2015	Solde prévu fin 2015	Contributions prévues pour 2016-2017 ²	Montant estimatif disponible pour les activités de programme en 2016-2017
Programme 9	Mexique	163	-	80	83	165	248
	Programme ibéro-américain de la propriété industrielle	233	-	70	163	-	163
	France/propriété intellectuelle	1 028	300	800	528	600	1 128
	Italie ²	1 234	663	470	1 427	-	1 427
	Japon/propriété intellectuelle/Afrique	1 435	1 600	2 623	412	1 600	2 012
	Japon/propriété intellectuelle ³	4 912	3 830	4 298	4 444	7 660	12 104
	Portugal	72	-	72	-	-	-
	République de Corée (propriété intellectuelle) ³	1 181	697	1 200	678	1 394	2 072
	Espagne	120	135	110	145	270	415
TOTAL		10 378	7 225	9 723	7 880	11 689	19 569

¹ Les chiffres ne comprennent pas les ajustements pour intérêts et taux de change. Il est à noter également que ces fonds financent en général des activités qui portent sur une période excédant un exercice biennal ou qui sont à cheval sur deux exercices, à mesure que les recettes sont perçues et les dépenses encourues.

² Ces chiffres purement indicatifs découlent des modes de financement précédents. Ils ne représentent pas des engagements de la part des États membres, sauf dans les cas où l'accord de fonds fiduciaire comprend un tel engagement.

³ Les contributions annuelles sont variables, des fluctuations ayant été constatées d'une année à l'autre.

PROGRAMME 10 PAYS EN TRANSITION ET PAYS DÉVELOPPÉS

CONTEXTE DE PLANIFICATION

10.1. Les conséquences de la crise financière mondiale et l'instabilité des marchés continuent d'avoir des répercussions sur les économies nationales. D'une part, cela limite la disponibilité des fonds alloués à la recherche-développement (R-D) et incite à la prudence. D'autre part, l'innovation et la créativité se retrouvent au service de la croissance économique. De nombreux pays estiment que le rôle de l'innovation et de la propriété intellectuelle est un facteur essentiel de la croissance économique et mobilisent donc des ressources pour créer un écosystème de propriété intellectuelle équilibré et efficace. L'internationalisation de l'innovation et de la créativité permet de nouer des partenariats transnationaux et interrégionaux, ce qui peut conduire à une utilisation plus efficace des systèmes internationaux de protection de la propriété intellectuelle.

10.2. Dans ce contexte, un accroissement de la demande est attendu de la part des pays en transition en faveur de l'élaboration de stratégies et de plans nationaux personnalisés, à long terme et axés sur les résultats, conformément aux objectifs économiques et culturels nationaux.

10.3. Par conséquent, il semble également indispensable de renforcer et de rationaliser les interactions entre l'OMPI et toutes les parties prenantes des pays en transition et des pays développés afin de rehausser l'image et la réputation de l'Organisation dans les pays concernés, ainsi que de faire mieux connaître les opportunités liées au programme d'établissement de normes, aux initiatives et aux services de l'OMPI. La demande d'élaboration de stratégies et programmes nationaux ajustés, qui soient prévus pour le long terme, axés sur les résultats et alignés sur les stratégies nationales en matière d'économie et de culture, continuera de croître durant l'exercice biennal.

10.4. Une approche institutionnelle bien coordonnée profitera tant à l'OMPI qu'à ses États membres. Renforcer les relations institutionnelles et faire connaître les services et les activités de l'OMPI auprès d'un public plus large dans les pays concernés resteront une priorité.

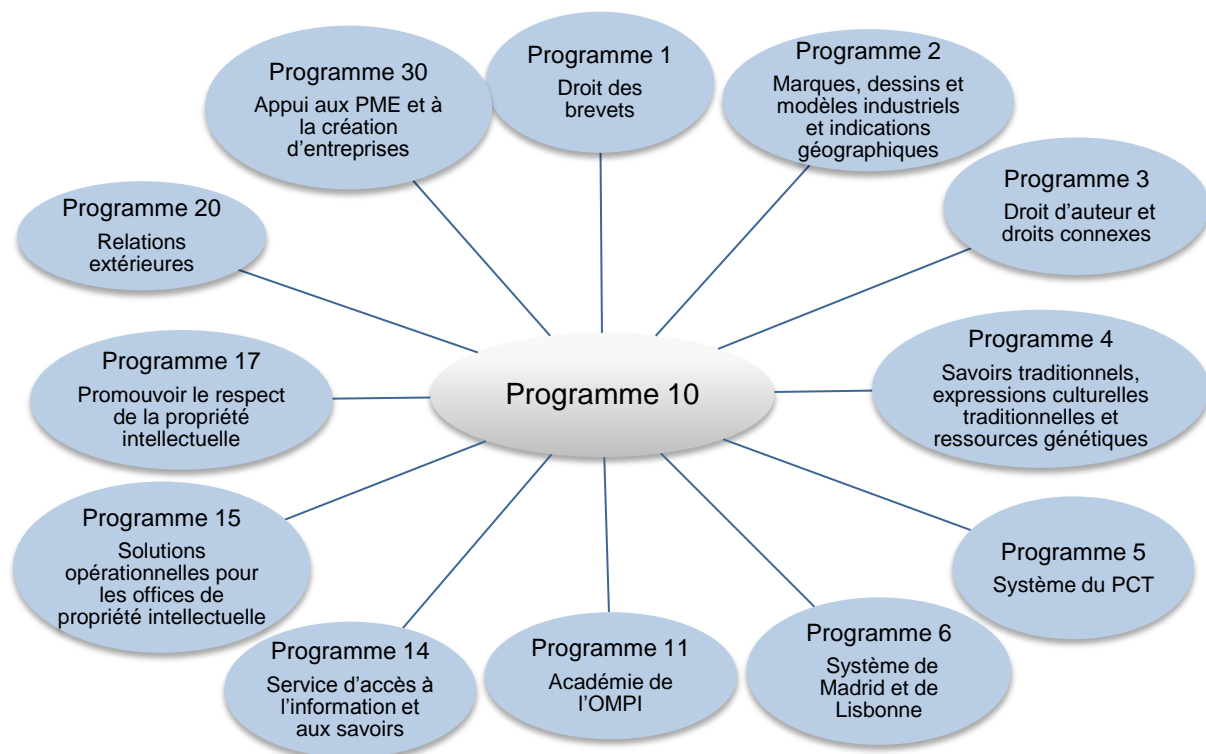
10.5. En outre, de nombreux pays en transition et pays développés ont adhéré aux systèmes de l'OMPI, en particulier le PCT et le système de Madrid; d'autres prévoient de le faire. Le potentiel de ces systèmes n'a pas encore été exploité au maximum dans la région. C'est pourquoi il faudra les promouvoir davantage et continuer d'organiser des formations ciblées à leur utilisation.

STRATÉGIES DE MISE EN ŒUVRE

10.6. Le programme continuera de prêter assistance aux pays concernés, en mettant l'accent sur : des cadres législatifs, réglementaires et politiques en matière de propriété intellectuelle adaptés et équilibrés; l'utilisation accrue des services de l'OMPI; des politiques, stratégies et plans de développement nationaux en matière d'innovation et de propriété intellectuelle, clairement définis, cohérents et conformes aux objectifs et aux priorités de développement à l'échelle nationale; le renforcement des capacités en matière de ressources humaines ayant pour objectif de répondre aux nombreuses exigences en ce qui concerne l'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement; et le renforcement des mécanismes et programmes de coopération.

10.7. Grâce à un soutien, à une coordination étroite avec d'autres programmes pertinents et aux contributions des États membres, le programme 10 orientera l'élaboration et la mise en œuvre de plans de coopération entre pays, qui seront équilibrés, prévus pour le long terme et axés sur les résultats, veillant à ce que l'assistance de l'OMPI serve les objectifs des stratégies nationales en matière de propriété intellectuelle.

10.8. Le programme 10 collabore essentiellement avec les autres programmes indiqués ci-dessous :



10.9. La promotion des produits et des services de l'OMPI sera une priorité. Les séminaires itinérants consacrés aux services et initiatives de l'OMPI, qui ont déjà rencontré un vif succès dans de nombreux pays, seront organisés dans de nouvelles régions.

10.10. L'expansion de l'utilisation des services de l'OMPI au cours de l'exercice biennal aura deux aspects importants : i) veiller à ce que les utilisateurs actuels puissent optimiser les possibilités d'utilisation des systèmes, et ii) veiller à ce que les utilisateurs potentiels, dont un grand nombre se situe dans les États membres qui utilisent le plus les systèmes de l'OMPI, soient activement impliqués. À cette fin, on organisera des campagnes d'information ciblées et durables dont l'objectif sera d'améliorer l'utilisation des systèmes de l'OMPI sur les marchés nationaux où la valeur de ces systèmes est déjà prouvée et reconnue.

10.11. En outre, le programme prendra en considération certains traits et caractéristiques communs des systèmes économiques et de propriété intellectuelle des pays en transition et des pays développés et facilitera l'échange de données d'expérience, des enseignements tirés et de pratiques recommandées.

10.12. Des activités de renforcement des capacités seront planifiées et mises en œuvre conformément aux plans nationaux de coopération et, éventuellement, aux stratégies nationales en matière de propriété intellectuelle, et mettront l'accent sur la création de programmes de formation nationaux qui seront autonomes et qui pourront être réalisés par les autorités locales.

10.13. Une évaluation plus stricte des activités qui se déroulera en deux étapes permettra au programme d'améliorer encore son travail et de s'adapter aux besoins particuliers des pays, y compris en intégrant les questions relatives à l'égalité des sexes dans les activités pertinentes.

10.14. Afin de garantir un développement équilibré du système de propriété intellectuelle, les interactions avec les parties prenantes concernées, y compris les gouvernements, les entreprises et les utilisateurs, seront renforcées. Des plates-formes de partage d'expérience durable, qui pourront éventuellement améliorer la coordination entre les parties prenantes, seront établies.

10.15. Tenant compte de la participation des pays en transition et des pays développés aux organisations régionales pertinentes, le programme renforcera davantage les synergies et encouragera le déploiement d'efforts conjoints en vue d'atteindre les objectifs communs en matière de propriété intellectuelle. Par conséquent, il collaborera étroitement avec, entre autres, l'Union européenne, l'Office européen des brevets (OEB), le Conseil interétatique pour la protection et l'application de la propriété intellectuelle (CIPPI), l'Assemblée interparlementaire des États membres de la CEI, l'Organisation eurasiennne des brevets et Communauté économique eurasiennne (EURASEC).

10.16. Les recommandations du Plan d'action pour le développement, en particulier les recommandations n^{os} 1, 3, 4, 6, 10, 11 et 13, continueront de guider les activités d'assistance technique menées au titre du programme 10.

PRINCIPAUX RISQUES ET STRATÉGIES D'ATTÉNUATION

Risques	Stratégies d'atténuation
Des changements économiques et politiques pourraient compromettre ou ralentir la mise en œuvre des stratégies nationales en matière de propriété intellectuelle.	Procéder à une communication de suivi immédiate lorsqu'un changement significatif s'opère dans un pays; procéder à une planification prévoyante à tous les niveaux; entretenir des relations avec toutes les parties prenantes dans les pays; prévoir une marge de manœuvre dans les plans de coopération.
Des décisions prises à l'échelle internationale ou nationale font perdre l'engagement d'une partie prenante à s'impliquer activement dans la réalisation d'activités, ce qui bouscule les plans à long terme concernant le renforcement des capacités en matière de ressources humaines dans les pays en transition.	Collaborer étroitement avec les bénéficiaires, les donateurs et les États membres. Planifier et coordonner toutes les questions relatives à la propriété intellectuelle avec les autres organisations et partenaires internationaux et nationaux.

TABLEAU DES RÉSULTATS

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés
I.2 Cadres législatifs, réglementaires et politiques de propriété intellectuelle adaptés et équilibrés	Nombre de pays en transition ayant actualisé leurs lois et réglementations	6 pays (2014)	6 pays supplémentaires
	Nombre de ratifications de traités administrés par l'OMPI	s.o.	4 pays supplémentaires
II.1 Utilisation élargie et plus efficace du système du PCT pour le dépôt des demandes internationales de brevet	Nombre de demandes selon le PCT originaires de pays en transition et de pays développés	170 317 (2014) :	+1,5%
	Pourcentage de répondants ayant utilisé plus fréquemment les services de l'OMPI dans les six mois suivant leur participation aux Séminaires itinérants consacrés aux services et initiatives de l'OMPI	18%	20% de répondants ayant utilisé plus fréquemment les services de l'OMPI
II.4 Utilisation élargie et plus efficace du système de La Haye, notamment par les pays en développement et les PMA	Nombre de demandes déposées selon le système de La Haye émanant de pays en transition et de pays développés	2 776 (2014)	+1,5%

Projet de programme et budget proposé pour 2016-2017

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés
II.6 Utilisation élargie et plus efficace des systèmes de Madrid et de Lisbonne, notamment par les pays en développement et les PMA	Nombre de demandes déposées selon le système de Madrid émanant de pays en transition et de pays développés	43 748 (estimation 2014) :	+2%
	Nombre d'enregistrements internationaux dans le cadre du système de Lisbonne en vigueur pour les pays en transition et les pays développés	892 enregistrements en vigueur (2014)	+2%
II.8 De plus en plus de litiges internationaux ou nationaux de propriété intellectuelle sont évités ou réglés par la médiation, l'arbitrage et les autres modes extrajudiciaires de règlement des litiges de l'OMPI	Nombre de litiges en matière de propriété intellectuelle originaires de pays en transition ou de pays développés ayant été prévenus/réglés grâce à la médiation, à l'arbitrage et à d'autres modes extrajudiciaires de règlement des litiges de l'OMPI	18 litiges et 25 bons offices supplémentaires impliquant des parties originaires de pays en transition et de pays développés (2014)	33 litiges et bons offices supplémentaires impliquant des parties originaires de pays en transition et de pays développés
III.1 Stratégies et plans nationaux en matière d'innovation et de propriété intellectuelle conformes aux objectifs de développement nationaux	Nombre de pays ayant élaboré des stratégies ou des plans nationaux en matière de propriété intellectuelle conformes aux objectifs nationaux de développement	3 pays en 2014 (17 au total)	7 pays supplémentaires
III.2 Mise en valeur des ressources humaines pour répondre aux diverses exigences en matière d'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les pays en transition	Nombre de pays en transition ayant mis en place des programmes de formation annuels en matière de propriété intellectuelle et/ou des cours à l'intention de professionnels de la PI et/ou de PME	6 pays (2014)	8 pays
	Pourcentage de professionnels formés en matière de propriété intellectuelle et de fonctionnaires des offices de propriété intellectuelle qui utilisent des compétences améliorées dans le cadre de leurs activités professionnelles	80%	70%
III.4 Mécanismes et programmes de coopération renforcés, adaptés aux besoins des pays en développement et des PMA	Nombre de partenariats établis	4 mémorandums d'accord signés (2014)	6 partenariats établis dans le domaine de la propriété intellectuelle

RESSOURCES ALLOUÉES AU PROGRAMME 10

10.17. Les ressources globales pour le programme 10 présentent une baisse 0,43 million de francs suisses, essentiellement en raison i) d'un transfert des responsabilités concernant les activités axées sur les PME au programme 30 (Appui aux PME et à la création d'entreprises) et ii) d'une réduction des ressources en personnel équivalent à un poste. La réduction des effectifs doit être considérée comme temporaire en attendant la fin de la régularisation d'une personne effectuant des fonctions continues au sein du programme, qui devrait être achevée dans le courant du deuxième semestre de 2015.

10.18. La migration des ressources observée dans la colonne "Résultats attendus" est le reflet de l'intégration des activités relatives aux centres d'appui à la technologie et à l'innovation, et aux solutions opérationnelles pour les offices de propriété intellectuelle aux programmes 14 et 15 respectivement.

Programme 10 : ressources par résultat
(en milliers de francs suisses)

Numéro et description du résultat escompté	Budget 2014-2015 approuvé	Budget 2014-2015 après virements	Budget 2016-2017 proposé
I.2 Cadres législatifs, réglementaires et politiques de propriété intellectuelle adaptés et équilibrés	755	797	833
II.1 Utilisation élargie et plus efficace du système du PCT pour le dépôt des demandes internationales de brevet	1 157	966	1 170
II.4 Utilisation élargie et plus efficace du système de La Haye, notamment par les pays en développement et les PMA	231	436	550
II.6 Utilisation élargie et plus efficace des systèmes de Madrid et de Lisbonne, notamment par les pays en développement et les PMA	231	463	637
II.8 De plus en plus de litiges internationaux ou nationaux de propriété intellectuelle sont évités ou réglés par la médiation, l'arbitrage et les autres modes extrajudiciaires de règlement des litiges de l'OMPI	149	424	343
III.1 Stratégies et plans nationaux en matière d'innovation et de propriété intellectuelle conformes aux objectifs de développement nationaux	2 584	2 075	1 497
III.2 Mise en valeur des ressources humaines pour répondre aux diverses exigences en matière d'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les pays en transition	1 455	934	1 999
III.4 Mécanismes et programmes de coopération renforcés, adaptés aux besoins des pays en développement et des PMA	256	364	890
III.6 Renforcement des capacités des PME s'agissant de mettre la propriété intellectuelle au service de l'innovation	578	813	-
IV.2 Amélioration de l'accessibilité et de l'utilisation de l'information en matière de propriété intellectuelle par les institutions compétentes et le public afin de promouvoir l'innovation et la créativité	666	827	-
IV.4 Amélioration de l'infrastructure technique et du savoir pour les offices de propriété intellectuelle et les autres institutions de propriété intellectuelle, leur permettant de fournir à leurs parties prenantes des services améliorés (moins chers, plus rapides, de meilleure qualité) et d'obtenir un meilleur résultat pour ce qui concerne l'administration de la propriété intellectuelle	380	252	-
Total	8 443	8 349	7 919

Programme 10 : ressources par objet de dépense
(en milliers de francs suisses)

	Budget 2014-2015 approuvé	Budget 2014-2015 après virements	Budget 2016-2017 Proposé	Différence par rapport au budget 2014-2015 après virements	
				Montant	%
A. Ressources en personnel					
Postes	6 137	5 712	5 757	46	0,8%
Fonctionnaires temporaires	268	639	264	-375	-58,7%
Autres dépenses de personnel	-	-	-	-	n.d.
Total, A	6 405	6 351	6 021	-330	-5,2%
B. Autres ressources					
Stages et bourses de l'OMPI					
Stages	-	3	42	39	1172,7%
Bourses de l'OMPI	10	-	40	40	n.d.
<i>Sous-total</i>	<i>10</i>	<i>3</i>	<i>82</i>	<i>79</i>	<i>2384,8%</i>
Voyages, formations et subventions					
Missions de fonctionnaires	448	511	575	63	12,4%
Voyages de tiers	1 016	617	481	-136	-22,0%
Formations et demandes de paiement des frais de voyage y relatifs	20	21	-	-21	-100,0%
<i>Sous-total</i>	<i>1 484</i>	<i>1 149</i>	<i>1 056</i>	<i>-93</i>	<i>-8,1%</i>
Services contractuels					
Conférences	364	341	496	155	45,4%
Publications	30	25	48	23	92,0%
Services contractuels de personnes	151	267	128	-140	-52,3%
Autres services contractuels	-	153	30	-123	-80,4%
<i>Sous-total</i>	<i>545</i>	<i>786</i>	<i>701</i>	<i>-85</i>	<i>-10,9%</i>
Coûts financiers					
<i>Sous-total</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>n.d.</i>
Dépenses de fonctionnement					
Locaux et entretiens	-	-	-	-	n.d.
Communication	-	-	5	5	n.d.
Frais de représentation et autres frais de fonctionnement	-	17	21	4	23,5%
Services conjoints Nations Unies	-	-	-	-	n.d.
<i>Sous-total</i>	<i>-</i>	<i>17</i>	<i>26</i>	<i>9</i>	<i>52,9%</i>
Matériel et fournitures					
Mobilier et matériel	-	10	18	8	80,0%
Fournitures	-	32	15	-17	-53,1%
<i>Sous-total</i>	<i>-</i>	<i>42</i>	<i>33</i>	<i>-9</i>	<i>-21,4%</i>
Total, B	2 039	1 998	1 898	-100	-5,0%
TOTAL	8 443	8 349	7 919	-430	-5,1%
POSTES	16	16	15	-1	

PROGRAMME 11 ACADEMIE DE L'OMPI

CONTEXTE DE PLANIFICATION

11.1. L'Académie de l'OMPI est le vecteur central de l'Organisation en matière de formation et d'activités de renforcement des capacités humaines, en particulier pour les pays en développement, les PMA et les pays en transition. L'Académie fait office de centre d'excellence interne en matière de formation, notamment de formation des cadres; elle joue un rôle de catalyseur de réseaux et de partenariats en vue d'élargir l'éventail de l'offre de formation au niveau national et de renforcer leur impact; elle est un centre d'information en ligne, en libre accès, sur les activités, les services et outils de formation de l'OMPI; elle est un fournisseur unique et multilingue de cours d'enseignement et de formation à distance en ligne; et elle est au centre d'un réseau virtuel de partenaires, d'experts et d'enseignants en matière de formation à la propriété intellectuelle axée sur le développement.

11.2. Au cours de l'exercice biennal 2014-2015, l'Académie a entamé un processus de réforme progressive et constante pour redéfinir le rôle de l'Académie en tant que vecteur central de l'Organisation en matière de formation professionnelle et de renforcement des capacités.

STRATÉGIES DE MISE EN ŒUVRE

11.3. Pour atteindre les objectifs visés par cette réforme, l'Académie tirera parti de son expérience et de ses avantages comparatifs. Parmi ceux-ci, on peut notamment citer sa neutralité, sa crédibilité et son image de marque; ses précédents investissements dans du matériel de formation et d'enseignement, y compris dans sa plate-forme d'enseignement à distance; son réseau international étendu d'experts, d'enseignants et de formateurs; ses relations de coopération de longue date et ses partenariats bien établis avec des institutions nationales et régionales; la diversité du contenu linguistique; son expérience dans le recensement et la prise en considération des priorités et des besoins en matière de formation des États membres et des autres parties prenantes; et l'absence de but lucratif.

11.4. L'Académie collaborera étroitement avec tous les secteurs concernés de l'Organisation afin d'élaborer des processus et des mécanismes réguliers et efficaces pour les consultations internes, la planification et le partage d'informations, dans le but de recenser les besoins et les attentes en matière de formation et de pouvoir y répondre rapidement et efficacement.

11.5. L'Académie continuera d'examiner et d'actualiser le contenu de son matériel de formation et de ses cours de formation à distance, en étroite collaboration avec les secteurs de l'OMPI, les formateurs, les experts de renom et les professeurs concernés. L'accent sera également mis sur la traduction dans différentes langues s'il y a une demande réelle. Des efforts seront déployés pour développer les outils informatiques permettant d'administrer et de dispenser plus efficacement les cours d'enseignement à distance. L'une des priorités sera de promouvoir davantage la participation des femmes aux programmes de l'Académie et de veiller à une répartition géographique équitable à tous les niveaux de sélection auxquels intervient l'Académie. L'Académie s'efforcera également d'améliorer ses outils d'évaluation pour tirer des enseignements et adapter les programmes de formation pour mieux répondre aux attentes des bénéficiaires visés.

11.6. Dans le cadre de l'exécution de ses programmes au cours de l'exercice biennal 2016-2017, l'Académie cherchera les moyens d'établir de nouveaux partenariats avec les institutions nationales ou régionales des États membres. Ces partenariats serviront à développer le savoir-faire national et à renforcer les capacités locales sur le long terme, à renforcer l'impact des formations et à en étendre la couverture géographique. Une politique prévoyant des critères et des conditions particulières relatives aux partenariats sera élaborée.

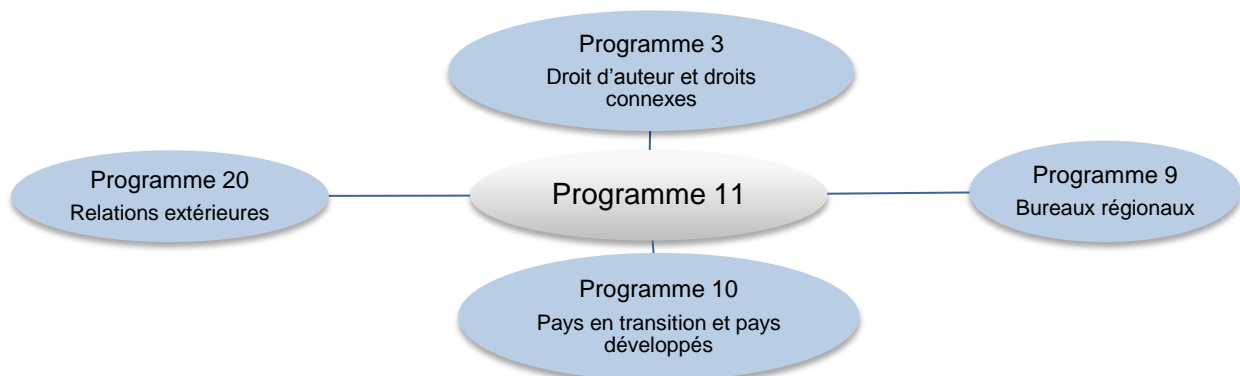
11.7. En 2016-2017, l'Académie mettra notamment l'accent sur les éléments suivants :

i) Programme de perfectionnement des cadres : un ensemble de cours de formation de base couvrant les thèmes prioritaires continuera d'être dispensé aux fonctionnaires de l'État et aux employés du secteur public. Un nouvel ensemble de cours sera créé et mis au point pour répondre aux priorités définies par les États membres. L'Académie continuera d'aider les États membres à mettre sur pied de nouvelles académies nationales en s'appuyant sur l'expérience acquise et les enseignements tirés, et d'aider les académies de la propriété intellectuelle qui existent déjà à être viables et à faire partie d'un réseau dynamique d'académies de la propriété intellectuelle.

ii) Programme d'enseignement à distance : quelque 35 000 participants dans le monde suivent chaque année les cours d'enseignement à distance dispensés par l'Académie de l'OMPI. Leur participation continuera d'être facilitée grâce à une plate-forme d'enregistrement et d'enseignement spécialisée et à un choix de 17 modules proposés dans 11 langues différentes. L'Académie s'efforcera également de promouvoir ses cours d'enseignement à distance en indiquant qu'ils constituent une condition préalable pour participer à certaines activités de formation spécialisées organisées par différents secteurs de l'OMPI.

iii) Programme des établissements universitaires : l'Académie de l'OMPI continuera d'apporter son soutien à l'enseignement de deuxième cycle sur la propriété intellectuelle, au travers de programmes de maîtrise communs. Le modèle actuel sera revu de sorte que l'Académie, dont l'un des rôles actuels consiste à octroyer des bourses à des bénéficiaires individuels, puisse évoluer vers un modèle hybride dans lequel des conseils et une assistance seront fournis aux institutions universitaires, y compris par des institutions universitaires de renom avec lesquelles l'OMPI entretient des relations étroites et privilégiées. L'accent sera mis sur la création de nouveaux cours et de nouveaux programmes d'enseignement dans le domaine de la propriété intellectuelle mettant davantage l'accent aux niveaux national et régional, visant à promouvoir l'utilisation du savoir-faire national et régional, à renforcer les capacités et les compétences à l'échelle locale, et à promouvoir l'utilisation des plates-formes d'information et de communication, telles que la plate-forme d'enseignement à distance, pour fournir le matériel et l'enseignement nécessaires. Un nombre limité de cours d'été continueront d'être organisés conjointement avec les partenaires actuels et de nouveaux partenaires, selon un système de roulement, sur la base de facteurs tels que la contribution de chaque partenaire, l'emplacement géographique, l'équilibre linguistique et la viabilité du programme.

11.8. Bien que l'Académie de l'OMPI coopère avec la plupart des programmes de l'Organisation pour la mise au point et la prestation de programmes de formation sur mesure, le diagramme ci-dessous indique les programmes avec lesquels l'académie entretient la collaboration la plus régulière.



PRINCIPAUX RISQUES ET STRATÉGIES D'ATTÉNUATION

Risques	Stratégies d'atténuation
La diminution des contributions financières apportées par les institutions partenaires pourrait avoir une incidence sur les programmes de formation dispensés et la création de nouveaux cours de formation.	Poursuite des discussions avec les institutions partenaires actuelles et de nouvelles institutions partenaires potentielles.
Sous l'effet de l'évolution rapide de la technologie et du contexte de la propriété intellectuelle, les attentes et préférences des utilisateurs, elles aussi, évoluent rapidement. Le contenu, les interfaces, les graphiques et la plate-forme informatique des cours d'enseignement à distance peuvent devenir périmés.	Enquêtes de satisfaction auprès des étudiants et des formateurs concernés par les cours d'enseignement à distance. Engagement d'experts pour évaluer les cours et moderniser les plates-formes.
Les informations en matière de propriété intellectuelle contenues dans les différents programmes de formation de l'Académie pourraient être mal adaptées face aux nouveaux défis et à l'évolution mondiale de la situation en ce qui concerne le système de la propriété intellectuelle.	Évaluation et retour d'information continus de la part des parties prenantes des États membres et des partenaires de formation, des participants, des formateurs et des experts participant aux activités de l'Académie de l'OMPI.

TABLEAU DES RÉSULTATS

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Niveau de référence	Objectifs visés
IIII.2 Mise en valeur des ressources humaines pour répondre aux diverses exigences en matière d'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les pays en transition	Pourcentage des personnes formées et des supérieurs hiérarchiques satisfaits des programmes de formations créés sur la base des exercices d'évaluation des besoins en matière de formation	Aucune donnée disponible	70% des personnes ayant répondu
	Pourcentage des participants utilisant des connaissances et des compétences nouvelles dans divers domaines de la propriété intellectuelle	Aucune donnée disponible	60% des personnes ayant répondu
	Nombre d'accords de coopération et de partenariats conclus conformément à la nouvelle ligne de l'Académie	Non disponible	5
	Nombre de nouvelles académies nationales créées dans le cadre du projet devenues viables	0	4
	Nouveaux cours et programmes d'enseignement améliorés dans le domaine de la propriété intellectuelle dispensés dans les établissements d'enseignement	5	Augmentation de 20%
	Meilleur équilibre dans la répartition géographique des cours d'été	6 régions	7 régions

RESSOURCES ALLOUÉES AU PROGRAMME 11

11.9. Les ressources globales pour le programme 11 augmentent en 2016-2017 de 13,9% par rapport au budget 2014-2015 après virements. Cette augmentation découle principalement i) de la réaffectation interne de ressources au profit de l'Académie de l'OMPI au titre de l'appui au processus de réforme en cours et ii) de la provision budgétaire pour le nouveau projet du Plan d'action pour le développement intitulé "Coopération avec les instituts de formation judiciaires des pays en développement et des pays les moins avancés".

Programme 11 : ressources par résultat
(en milliers de francs suisses)

<i>Numéro et description du résultat escompté</i>	<i>Budget 2014-2015 approuvé</i>	<i>Budget 2014-2015 après virements</i>	<i>Budget 2016-2017 proposé</i>
III.2 Mise en valeur des ressources humaines pour répondre aux diverses exigences en matière d'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les pays en transition	11 883	11 484	13 083
Total	11 883	11 484	13 083

Programme 11 : ressources par objet de dépense
(en milliers de francs suisses)

	Budget 2014-2015 approuvé	Budget 2014-2015 après virements	Budget 2016-2017 Proposé	Différence par rapport au budget 2014-2015 après virements	
				Montant	%
A. Ressources en personnel					
Postes	6 427	6 014	7 577	1 563	26,0%
Fonctionnaires temporaires	551	672	202	-470	-69,9%
Autres dépenses de personnel	-	-	-	-	n.d.
Total, A	6 978	6 687	7 779	1 092	16,3%
B. Autres ressources					
Stages et bourses de l'OMPI					
Stages	-	-	-	-	n.d.
Bourses de l'OMPI	-	15	-	-15	-100,0%
<i>Sous-total</i>	-	15	-	-15	-100,0%
Voyages, formations et subventions					
Missions de fonctionnaires	394	273	461	187	68,5%
Voyages de tiers	444	105	361	255	243,1%
Formations et demandes de paiement des frais de voyage y relatifs	2 543	2 827	2 580	-247	-8,7%
<i>Sous-total</i>	3 381	3 205	3 401	196	6,1%
Services contractuels					
Conférences	30	24	40	16	69,4%
Publications	15	-	-	-	n.d.
Services contractuels de personnes	1 326	1 373	1 387	13	1,0%
Autres services contractuels	135	147	226	79	53,5%
<i>Sous-total</i>	1 506	1 544	1 652	108	7,0%
Coûts financiers					
<i>Sous-total</i>	-	-	-	-	n.d.
Dépenses de fonctionnement					
Locaux et entretiens	-	-	20	20	n.d.
Communication	-	-	46	46	n.d.
Frais de représentation et autres frais de fonctionnement	18	24	63	39	164,8%
Services conjoints Nations Unies	-	-	-	-	n.d.
<i>Sous-total</i>	18	24	130	106	442,0%
Matériel et fournitures					
Mobilier et matériel	-	-	25	25	n.d.
Fournitures	-	10	96	86	903,4%
<i>Sous-total</i>	-	10	121	111	1164,8%
Total, B	4 905	4 798	5 304	506	10,5%
TOTAL	11 883	11 484	13 083	1 598	13,9%
POSTES	16	17	18	1	

dont :

Projet relatif au Plan d'action pour le développement	500
--	------------

Ressources au titre des fonds fiduciaires potentiellement disponibles pour les activités de programme en 2016-2017 (PAR PROGRAMME)¹
(en milliers de francs suisses)

Fonds fiduciaire		Solde fin 2014	Contributions prévues pour 2015	Dépenses prévues fin 2015	Solde prévu fin 2015	Contributions prévues pour 2016-2017 ²	Montant estimatif disponible pour les activités de programme en 2016-2017
Programme 11	République de Corée (éducation) ³	277	165	210	232	330	562
TOTAL		277	165	210	232	330	562

¹ Les chiffres ne comprennent pas les ajustements pour intérêts et taux de change. Il est à noter également que ces fonds financent en général des activités qui portent sur une période excédant un exercice biennal ou qui sont à cheval sur deux exercices, à mesure que les recettes sont perçues et les dépenses encourues.

² Ces chiffres purement indicatifs découlent des modes de financement précédents. Ils ne représentent pas des engagements de la part des États membres, sauf dans les cas où l'accord de fonds fiduciaire comprend un tel engagement.

³ Le solde prévu à la fin de l'année 2015 tient compte des engagements et obligations.

PROGRAMME 30 APPUI AUX PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES (PME) ET A LA CREATION D'ENTREPRISES

CONTEXTE DE PLANIFICATION

30.1. Partout dans le monde, les petites et moyennes entreprises (PME) contribuent de manière significative au PIB, à la création d'emplois, à l'innovation, aux exportations, à l'autonomisation des femmes, à la lutte contre la pauvreté et à une croissance durable. Les universités et les établissements publics de recherche, dont les capacités et les compétences varient en matière de transfert stratégique de connaissances et de commercialisation des résultats de la recherche, contribuent eux aussi de manière importante à l'innovation et à ses retombées. Ces deux segments d'activité sont concernés par les stratégies nationales en matière de propriété intellectuelle de leurs pays respectifs.

30.2. Le manque de connaissances et de compétences dans le domaine de la gestion de la propriété intellectuelle, l'idée reçue selon laquelle le système de la propriété intellectuelle est à la fois cher et complexe, et les difficultés liées à la protection et à la défense des droits de propriété intellectuelle, empêchent les PME, les universités et les établissements publics de recherche dans le monde de bénéficier des avantages du système de la propriété intellectuelle. Ceci se traduit par une faible utilisation du système de la propriété intellectuelle en général et des services mondiaux de l'OMPI en particulier.

30.3. D'autres éléments doivent également être pris en considération, comme le faible niveau des dépenses en R-D, la précarité des partenariats avec les établissements académiques et les instituts de recherche, ou encore l'accès insuffisant aux informations, aux connaissances et aux technologies qui figurent dans les bases de données de propriété intellectuelle. L'absence de politiques institutionnelles efficaces en matière de propriété intellectuelle, de mesures d'incitation et de financements pour les PME, ou encore d'institutions d'appui aux PME, dans plusieurs pays, posent des défis supplémentaires en ce qui concerne l'utilisation du système de propriété intellectuelle par les PME, les universités et les établissements publics de recherche.

STRATÉGIES DE MISE EN ŒUVRE

30.4. Le programme va continuer de contribuer à ce que les stratégies nationales en matière de propriété intellectuelle promeuvent la créativité et l'innovation, sur la base d'un examen approfondi des objectifs de développement et d'une bonne compréhension des forces, des faiblesses, des opportunités et des défis de chaque pays.

30.5. Pour relever le défi de taille qui consiste à approfondir les connaissances des PME sur le système de propriété intellectuelle et à renforcer l'utilisation de ce système par les PME de façon efficace et durable, le programme s'appuiera sur une approche coordonnée fondée sur des projets réunissant sur une plate-forme commune les compétences, l'expérience et les pratiques recommandées de parties prenantes internes et externes. Des études nationales et régionales sur la propriété intellectuelle et les PME et des forums et des colloques nationaux, régionaux et internationaux permettront d'obtenir des contributions et des recommandations appropriées. Des projets pilotes faisant intervenir des ambassadeurs ou des champions de PME dans le domaine de la propriété intellectuelle ou des projets de partenariats avec des PME dans le domaine de la propriété intellectuelle pourraient être lancés dans certains pays.

30.6. Le programme sert de point de référence central au sein de l'OMPI pour les questions de propriété intellectuelle relatives aux PME dans les pays en développement, les PMA et les pays en transition, et s'inspire des contributions des États membres et des recommandations n^{os} 1, 4 et 11 du Plan d'action pour le développement. Le programme va continuer d'assurer un solide ensemble de contenus et un soutien dans le domaine de la propriété intellectuelle en rapport avec les PME, les universités et la R-D afin d'orienter les activités de formation et de renforcement des capacités menées dans le cadre du programme à proprement parler et des programmes 9 (Bureaux régionaux) et 10 (Coopération avec certains pays d'Europe et d'Asie), en étroite coordination avec l'Académie de l'OMPI (programme 11). Ces activités comprendront l'élaboration de supports conçus pour répondre aux besoins particuliers des PME permettant de localiser et de recenser les bonnes pratiques (entre

autres à inclure dans la base de données IP Advantage) liées à l'utilisation du système de la propriété intellectuelle, l'objectif étant de faire état de son incidence positive sur l'économie, l'emploi et la compétitivité. Des possibilités de collaboration avec d'autres organisations internationales et régionales ainsi qu'avec des associations professionnelles dotées de programmes spécifiques d'appui aux PME et à la création d'entreprises seront également examinées, afin de renforcer la conception de contenus appropriés et leur fourniture pour parvenir à des résultats de haute qualité. Les activités de formation et de renforcement des capacités se fonderont sur les supports conçus par ce programme.

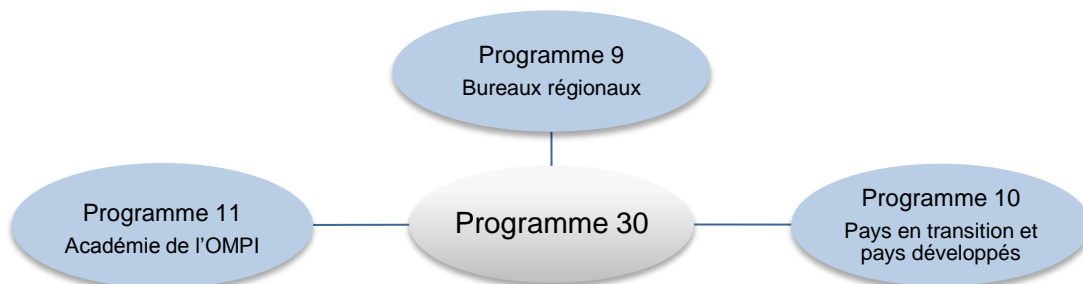
30.7. Afin de maximiser la portée de ces activités en faveur des PME, des universités et des établissements publics de recherche, le programme continuera d'actualiser les sites Web de l'OMPI consacrés aux PME et à l'initiative de l'OMPI en faveur des universités pour en faire des plates-formes supplémentaires de partage d'informations sur la gestion de la propriété intellectuelle, en partenariat avec des institutions nationales d'appui aux PME, des universités, des établissements publics de recherche et des institutions d'appui à la création d'entreprises. Le Bulletin des PME continuera d'être publié régulièrement dans les langues officielles de l'ONU.

30.8. Un appui sera fourni dans le domaine de la création d'entreprises aux établissements universitaires des États membres de l'OMPI pour assurer la mise en place d'une infrastructure juridique et organisationnelle appropriée, et les ressources humaines nécessaires seront fournies pour promouvoir la gestion stratégique des droits de propriété intellectuelle liés aux connaissances et aux résultats de la recherche, des premières étapes jusqu'aux marchés de la technologie, tout cela dans le cadre de projets sur mesure de commercialisation de la propriété intellectuelle et de programmes régionaux et nationaux adaptés. Comme dans l'exercice biennal précédent, une assistance sera fournie aux universités et aux instituts de R-D des États membres de l'OMPI afin de les aider à élaborer leurs propres politiques institutionnelles en matière de propriété intellectuelle, à créer leurs propres bureaux de transfert de technologie et à renforcer leurs capacités et leurs ressources humaines, pour qu'ils puissent protéger et commercialiser leurs connaissances et leurs résultats de la recherche par les divers moyens que sont la protection de la propriété intellectuelle, l'évaluation de la propriété intellectuelle, le marketing de la propriété intellectuelle, la concession de licences, la création de nouvelles entreprises, etc.

30.9. Des compétences et des instruments diversifiés continueront d'être élaborés pour le secteur de la recherche (universités et établissements publics de recherche). Le secteur de la recherche bénéficiera d'une aide pour la mise en œuvre de modèles adaptés de structures de développement, de protection et de commercialisation stratégique de la propriété intellectuelle et pour la mise en valeur de ressources humaines qualifiées en vue d'une commercialisation stratégique de la propriété intellectuelle aux fins de la croissance économique.

30.10. Les activités inscrites au programme 30 pour obtenir des résultats concrets, ainsi que le suivi et l'évaluation des travaux menés par l'OMPI dans le domaine des PME, des universités et des établissements publics de recherche retiendront particulièrement l'attention pendant l'exercice 2016-2017, conformément au cadre de gestion axée sur les résultats.

30.11. Les principaux liens avec d'autres programmes sont les suivants :



PRINCIPAUX RISQUES ET STRATÉGIES D'ATTÉNUATION

Risques	Stratégies d'atténuation
Des changements économiques et politiques pourraient redéfinir les priorités en ce qui concerne l'élaboration de stratégies nationales en matière d'innovation et de propriété intellectuelle.	Travailler en étroite collaboration avec les bénéficiaires, les donateurs et les États membres. Planifier et coordonner toutes les questions en rapport avec la propriété intellectuelle avec les autres organisations et partenaires internationaux.

TABLEAU DES RÉSULTATS

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés
III.1 Stratégies et plans nationaux en matière d'innovation et de propriété intellectuelle conformes aux objectifs de développement nationaux	Nombre de stratégies nationales en matière de propriété intellectuelle relatives à la promotion de la créativité et de l'innovation	4 nouvelles (2014)	5 pays
III.2 Mise en valeur des ressources humaines pour répondre aux diverses exigences en matière d'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les pays en transition	Pourcentage de professionnels de la propriété intellectuelle formés qui utilisent leurs compétences améliorées dans le cadre de leur travail	>60%	50%
III.6 Renforcement des capacités des PME s'agissant de mettre la propriété intellectuelle au service de l'innovation	Pourcentage des participants à des programmes de formation visant les institutions d'appui aux PME qui se sont dits satisfaits du contenu et de l'organisation de ces événements	100%	90%
	Pourcentage d'institutions d'appui aux PME ayant obtenu une formation qui fournissent des informations sur la propriété intellectuelle et des services d'orientation sur la gestion des actifs de propriété intellectuelle	100%	80%
	Nombre de pays ayant créé ou amélioré des programmes de formation en matière de propriété intellectuelle à l'intention des PME	13	10 supplémentaires
	Nombre de pays dans lesquels des politiques en matière de propriété intellectuelle ont été élaborées ou adoptées en faveur des PME	s. o.	5 pays
	IV.2 Amélioration de l'accessibilité et de l'utilisation de l'information en matière de propriété intellectuelle par les institutions compétentes et le public afin de promouvoir l'innovation et la créativité	Nombre de bureaux de transfert de technologie ayant été créés ou renforcés au sein d'universités ou d'instituts de R-D dans le cadre de l'initiative de l'OMPI en faveur des universités	À déterminer
	Nombre d'universités ou d'instituts de recherche ayant élaboré ou amélioré leurs politiques en matière de propriété intellectuelle	150 universités dans des pays en transition	10 universités supplémentaires

RESSOURCES ALLOUÉES AU PROGRAMME 30

30.12. On constate une augmentation du montant total des ressources allouées au programme 30 en 2016-2017 par rapport au budget 2014-2015 après virements. Cette augmentation résulte du redéploiement des ressources en personnel dans ce programme au cours de l'exercice biennal 2014-2015 pour renforcer, notamment, les travaux concernant les stratégies nationales en matière de propriété intellectuelle et de renforcement des capacités en faveur des PME, comme indiqué sous les résultats escomptés III.1 et III.2.

30.13. La diminution des ressources en personnel dans le budget 2014-2015 après virements par rapport au budget 2014-2015 approuvé résulte i) du transfert des responsabilités concernant la mise en œuvre des projets du Plan d'action pour le développement relatifs aux modèles de partenariat ouvert et au transfert de technologie vers le programme 5 (système du PCT) et ii) des retards concernant la définition des connaissances et des compétences nécessaires aux activités menées dans le cadre du programme pour compenser le transfert d'un fonctionnaire hors du programme.

Programme 30 : ressources par résultat
(en milliers de francs suisses)

Numéro et description du résultat escompté		Budget 2014-2015 approuvé	Budget 2014-2015 après virements	Budget 2016-2017 proposé
III.1	Stratégies et plans nationaux en matière d'innovation et de propriété intellectuelle conformes aux objectifs de développement nationaux	250	837	1 020
III.2	Mise en valeur des ressources humaines pour répondre aux diverses exigences en matière d'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les pays en transition	1 163	630	962
III.6	Renforcement des capacités des PME s'agissant de mettre la propriété intellectuelle au service de l'innovation	3 841	3 241	3 125
IV.2	Amélioration de l'accessibilité et de l'utilisation de l'information en matière de propriété intellectuelle par les institutions compétentes et le public afin de promouvoir l'innovation et la créativité	1 442	800	976
Total		6 696	5 508	6 083

Programme 30 : ressources par objet de dépense
(en milliers de francs suisses)

	Budget 2014-2015 approuvé	Budget 2014-2015 après virements	Budget 2016-2017 Proposé	Différence par rapport au budget 2014-2015 après virements	
				Montant	%
A. Ressources en personnel					
Postes	4 503	3 745	4 303	557	14,9%
Fonctionnaires temporaires	584	258	219	-39	-15,0%
Autres dépenses de personnel	-	-	-	-	n.d.
Total, A	5 086	4 003	4 522	519	13,0%
B. Autres ressources					
Stages et bourses de l'OMPI					
Stages	-	-	-	-	n.d.
Bourses de l'OMPI	-	-	-	-	n.d.
<i>Sous-total</i>	-	-	-	-	n.d.
Voyages, formations et subventions					
Missions de fonctionnaires	165	424	406	-18	-4,3%
Voyages de tiers	680	542	558	16	2,9%
Formations et demandes de paiement des frais de voyage y relatifs	5	-	-	-	n.d.
<i>Sous-total</i>	850	966	964	-3	-0,3%
Services contractuels					
Conférences	45	88	224	136	154,2%
Publications	-	-	-	-	n.d.
Services contractuels de personnes	435	247	249	3	1,0%
Autres services contractuels	240	198	122	-76	-38,3%
<i>Sous-total</i>	720	532	595	63	11,8%
Coûts financiers					
<i>Sous-total</i>	-	-	-	-	n.d.
Dépenses de fonctionnement					
Locaux et entretiens	-	-	-	-	n.d.
Communication	-	-	-	-	n.d.
Frais de représentation et autres frais de fonctionnement	-	-	-	-	n.d.
Services conjoints Nations Unies	-	-	-	-	n.d.
<i>Sous-total</i>	-	-	-	-	n.d.
Matériel et fournitures					
Mobilier et matériel	20	-	2	2	n.d.
Fournitures	20	5	-	-5	-100,0%
<i>Sous-total</i>	40	5	2	-3	-58,5%
Total, B	1 610	1 504	1 561	57	3,8%
TOTAL	6 696	5 508	6 083	576	10,5%
POSTES	11	9	10	1	

OBJECTIF STRATEGIQUE IV COORDINATION ET DEVELOPPEMENT DE L'INFRASTRUCTURE MONDIALE EN MATIERE DE PROPRIETE INTELLECTUELLE

Les technologies de l'information et de la communication (TIC) ont permis d'utiliser plus efficacement le système international de la propriété intellectuelle, d'accroître l'accès à ses services et d'élargir la participation au système des pays les moins avancés, en développement ou en transition. Cet objectif stratégique vise à renforcer l'infrastructure des États membres, en particulier des pays les moins avancés, en développement ou en transition, à intensifier la coopération internationale en matière d'infrastructure et d'échange de données à travers tout le système, ainsi qu'à élaborer des bases de données mondiales sur la propriété intellectuelle et des plates-formes volontaires pour accroître la coopération technique.

La coordination et le développement de l'infrastructure mondiale en matière de propriété intellectuelle contribuent également à la réalisation des objectifs stratégiques III (Favoriser l'utilisation de la propriété intellectuelle au service du développement), II (Fourniture de services mondiaux de propriété intellectuelle de premier ordre) et V (Source de références mondiale pour l'information et l'analyse en matière de propriété intellectuelle). S'y rattache également la mise en œuvre d'un certain nombre de recommandations du Plan d'action pour le développement.

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Programme(s) concerné(s)
IV.1 Système actualisé et mondialement accepté des classifications internationales et des normes de l'OMPI pour faciliter l'accès des parties prenantes du monde entier à l'information en matière de propriété intellectuelle, ainsi que son utilisation et sa diffusion	Nombre de modifications et de dossiers d'information introduits dans la classification de Nice	Programme 12
	Nombre de nouvelles subdivisions introduites sur un an dans la CIB	Programme 12
	Nombre de normes modifiées et nouvelles adoptées	Programme 12
	Nombre d'utilisateurs consultant les publications sur l'Internet des classifications internationales et des normes, notamment dans les pays en développement	Programme 12
IV.2 Amélioration de l'accessibilité et de l'utilisation de l'information en matière de propriété intellectuelle par les institutions compétentes et le public afin de promouvoir l'innovation et la créativité	Nombre de membres constitutifs du Consortium pour des livres accessibles	Programme 3
	Nombre de donateurs	Programme 3
	Nombre d'instruments juridiques, de lignes directrices, de déclarations de principes autres que les instruments contraignants avec la participation de parties prenantes concernées dans des domaines tels que les nouveaux traités sur le droit d'auteur et le droit d'auteur dans l'environnement numérique	Programme 3
	Pourcentage de participants ayant donné un retour d'information positif sur les séminaires et les ateliers sur le droit d'auteur dans l'environnement numérique	Programme 3

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Programme(s) concerné(s)
	Nombre de réseaux nationaux de centres de technologie et d'appui à l'innovation durables (données cumulées)	Programme 9 Programme 14 Programme 20
	Nombre d'organisations, de communautés, de particuliers qui appliquent ou utilisent la technologie appropriée comme solution aux défis de développement recensés dans les PMA	Programme 9
	Utilisation d'une technologie appropriée pour le développement par les recherches en matière de brevets et les rapports, panoramas technologiques, plans d'action (nombre d'experts, groupes d'experts nationaux dans les PMA)	Programme 9
	Technologie appropriée recensée commercialisée dans les PMA	Programme 9
	Projets reproduits dans d'autres secteurs dans les PMA	Programme 9
	Institutions créées pour continuer à travailler sur la technologie appropriée dans les PMA	Programme 9
	Poursuite et développement des programmes nationaux de renforcement des capacités techniques relatifs aux technologies appropriées dans les PMA	Programme 9
	Utilisation d'une technologie appropriée pour le développement économique prévue dans les politiques et stratégies nationales en matière d'innovation et de propriété intellectuelle dans les PMA	Programme 9
	Nombre d'utilisateurs différents par trimestre dans tous les systèmes de bases de données mondiales	Programme 13
	Nombre de langues dans lesquelles il est possible de faire des recherches multilingues	Programme 13
	Nombre de combinaisons linguistiques disponibles pour la traduction des descriptions et des revendications	Programme 13
	Nombre d'entrées figurant dans PATENTSCOPE	Programme 13
	Moyenne des utilisateurs ayant bénéficié des services des CATI par an	Programme 14
	Nombre des États membres dans les régions concernées qui collaborent avec les bases de données mondiales	Programme 14
	Nombre d'utilisateurs actifs inscrits aux programmes ARDI et ASPI	Programme 14
	Nombre de demandes adressées aux CATI dans le cadre du projet de "premier guichet"	Programme 14
	Nombre de CATI offrant des services d'analyse des brevets	Programme 14
	Nombre d'utilisateurs des bases de données mondiales de l'OMPI : PATENTSCOPE, Base de données mondiale sur les marques et Base de données des dessins et modèles	Programme 20

Projet de programme et budget proposé pour 2016-2017

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Programme(s) concerné(s)
	Augmentation du nombre d'utilisateurs de WIPO Lex	Programme 21
	Nombre de bureaux de transfert de technologie ayant été créés ou renforcés au sein d'universités ou d'instituts de R-D dans le cadre de l'initiative de l'OMPI en faveur des universités	Programme 30
	Nombre d'universités ou d'instituts de recherche ayant élaboré ou amélioré leurs politiques en matière de propriété intellectuelle	Programme 30
IV.3 Élargissement de la portée géographique du contenu et de l'utilisation des bases de données mondiales de l'OMPI en matière de propriété intellectuelle	Nombre d'entrées figurant dans la base de données mondiale sur les marques	Programme 13
	Nombre d'entrées figurant dans la base de données mondiale sur les dessins et modèles	Programme 13
	Nombre de collections nationales dans PATENTSCOPE	Programme 13
	Nombre de collections nationales dans la Base de données mondiale sur les marques	Programme 13
IV.4 Amélioration de l'infrastructure technique et du savoir pour les offices de propriété intellectuelle et les autres institutions de propriété intellectuelle, leur permettant de fournir à leurs parties prenantes des services améliorés (moins chers, plus rapides, de meilleure qualité) et d'obtenir un meilleur résultat pour ce qui concerne l'administration de la propriété intellectuelle	Nombre d'offices utilisant les plates-formes d'infrastructure de l'OMPI	Programme 15 Programme 20
	Niveau de service moyen des offices de propriété intellectuelle bénéficiant d'une assistance (de 1 à 5)	Programme 9 Programme 15
	Nombre d'organismes de gestion collective dans les pays en développement et les PMA participant à des réseaux régionaux et mondiaux avec le concours de l'OMPI	Programme 15

PROGRAMME 12 CLASSIFICATIONS INTERNATIONALES ET NORMES

CONTEXTE DE PLANIFICATION

12.1. L'infrastructure mondiale des systèmes de propriété intellectuelle a de plus en plus besoin de pouvoir s'appuyer sur des plates-formes interconnectées et susceptibles d'interfonctionnement. Les classifications internationales et les normes constituent des outils et des instruments d'une importance cruciale pour établir une passerelle entre plusieurs offices de propriété intellectuelle travaillant dans des systèmes et des langues différents et pour permettre aux données de circuler entre les offices sur une plate-forme et des bases de données communes. Étant donné l'évolution constante des techniques, des solutions opérationnelles et des arrangements de collaboration entre offices, il faut également que les classifications internationales et les normes de l'OMPI soient actualisées et précisées d'une manière dynamique.

12.2. Dans ce contexte, l'OMPI s'efforce de fournir aux États membres le système le plus à jour et le plus universellement accepté de classifications internationales et de normes de l'OMPI afin de permettre aux diverses parties prenantes dans le monde entier d'accéder plus facilement aux informations relatives à la propriété intellectuelle, de les utiliser et de les partager. À cet égard, les activités de ce programme sont liées aux recommandations n^{os} 30 et 31 du Plan d'action pour le développement.

STRATÉGIES DE MISE EN ŒUVRE

12.3. Les stratégies fixées dans le cadre de l'exercice biennal 2014-2015 viseront essentiellement à continuer d'améliorer et d'élaborer les classifications internationales et les normes grâce à un large recours par les comités concernés à des forums électroniques, à des conférences en ligne et à des réunions physiques. Des efforts seront faits pour intensifier les actions de sensibilisation aux classifications et les normes auprès de tous les groupes d'utilisateurs. À cet égard, des formations sur l'utilisation des classifications et des normes seront dispensées suivant la demande, notamment dans les pays en développement.

CIB (classification internationale des brevets)

12.4. L'amélioration de la classification internationale des brevets se poursuivra dans le cadre de la Feuille de route pour la révision de la CIB adoptée par le Comité d'experts de la CIB en 2013. Cette feuille de route a pour objet de développer la CIB dans les domaines techniques auxquels se rapportent un très grand nombre de demandes de brevet déposées par les pays émergents à un rythme de plus en plus important. Sous les auspices du Comité d'experts, l'OMPI facilitera et suivra de près la mise en œuvre de la feuille de route et assurera la formation de fonctionnaires d'offices de propriété intellectuelle pour permettre une plus large participation au processus de révision de la CIB. La coopération internationale en matière de reclassement de documents de brevet selon la dernière version de la CIB sera renforcée et entièrement gérée par l'OMPI. L'OMPI s'efforcera de promouvoir et de faciliter davantage une utilisation plus large du système de la CIB grâce à l'assistance en faveur du processus de traduction de la CIB dans les langues nationales.

La classification de Nice (liste de produits et de services en vue de l'enregistrement des marques)

12.5. L'amélioration de la classification de Nice se poursuivra sous les auspices du Comité d'experts de l'Union de Nice. On veillera tout particulièrement à faire en sorte que la liste des biens et des services tienne dûment compte des particularités des marchés émergents et à accélérer l'intégration de nouvelles indications largement utilisées à cette liste. Il sera possible de parvenir à ce résultat en assurant un suivi de la base de données du système de Madrid et des bases de données nationales, et en supprimant les indications obsolètes grâce à un système de gestion rationalisée de la révision. La mise au point d'une plate-forme intégrée de publication pour les produits et les services listés dans la classification de Nice et de la base de données du Gestionnaire de produits et services de Madrid sera anticipée. L'OMPI participe activement aux initiatives de coopération en matière de classification des marques aux niveaux régional et international afin de faciliter l'introduction de pratiques largement acceptées dans la classification de Nice. Des documents explicites et des cours de formation interactifs sur la manière d'effectuer des classifications seront

améliorés et mis en ligne. Les offices de propriété intellectuelle prendront une part plus active à ces processus.

La classification de Vienne (éléments figuratifs des marques) et la classification de Locarno (dessins et modèles industriels)

12.6. De nouvelles plates-formes de publication seront finalisées pour les classifications de Vienne et de Locarno, sur le modèle de la classification de Nice. Les offices de propriété intellectuelle seront plus étroitement associés au processus de révision des classifications de Vienne et de Locarno. Suite à la décision prise par le Comité d'experts de l'Union de Locarno en automne 2015, les sous-classes de la classification de Locarno seront subdivisées afin de rendre plus efficaces les recherches dans les bases de données consacrées aux dessins et modèles. Des documents explicites et des cours de formation interactifs sur la manière d'effectuer des classifications seront élaborés et mis en ligne. Les offices de propriété intellectuelle prendront une part plus active à ces processus.

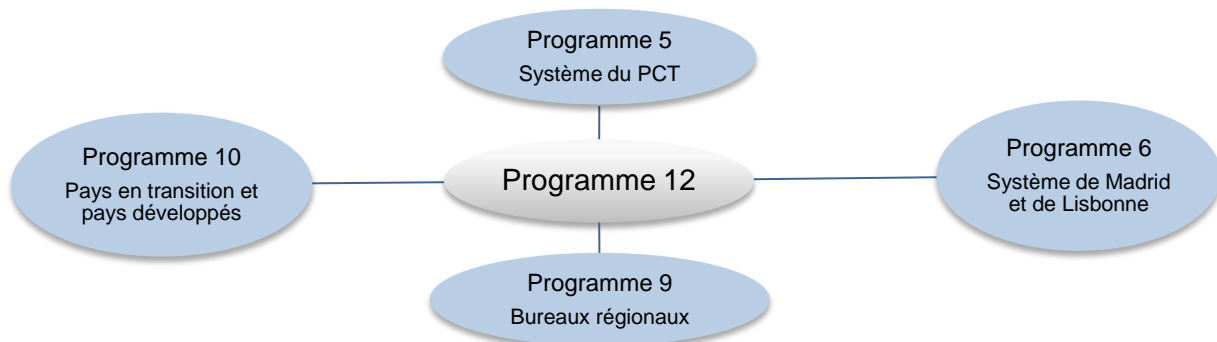
Normes de l'OMPI

12.7. Les normes de l'OMPI servent de fondement au traitement, à la transmission, à l'échange, à la diffusion et au partage des informations et de la documentation sur la propriété intellectuelle. En élaborant de nouvelles normes ou en révisant des normes existantes, l'OMPI collaborera avec les offices de propriété intellectuelle d'une manière plus flexible et plus efficace afin de mieux répondre aux besoins et aux demandes des utilisateurs. En outre, l'utilisation plus poussée des moyens électroniques dans le cadre de la révision et de l'adoption des normes sera encouragée. La révision des normes existantes comprendra notamment la mise à jour des normes XML (pour assurer un format de données numériques mieux structuré) et des outils appropriés destinés à faciliter leur utilisation, tandis que l'élaboration de nouvelles normes portera sur la diffusion et l'échange d'informations sur la situation juridique des brevets et de données concernant de nouveaux types de marques. L'OMPI poursuivra la collaboration avec les offices de propriété intellectuelle en vue de la publication d'informations actualisées sur leurs pratiques en matière de normes de l'OMPI et appuiera les offices au cours de la mise en œuvre de ces normes. La consultation des normes de l'OMPI et des résultats des enquêtes connexes dans les bases de données de propriété intellectuelle sera facilitée.

Systèmes informatiques pour les classifications internationales et les normes

12.8. Les systèmes informatiques utilisés pour la gestion des classifications internationales et des normes seront améliorés et regroupés. De nouveaux outils seront mis au point pour accroître l'efficacité de la coopération internationale en matière de reclassification des documents de brevet. Des systèmes de gestion de la révision seront élaborés pour les classifications de Nice, de Vienne et de Locarno afin de faciliter le contrôle des données correspondantes par l'OMPI, de rendre plus efficaces les échanges avec les offices de propriété intellectuelle au cours du processus de révision et de favoriser la maîtrise des coûts et de l'efficacité lors de la publication régulière des classifications. La publication des normes et des résultats des enquêtes sera revue aux fins d'une meilleure intégration dans les bases de données contenant les informations relatives à la propriété intellectuelle.

12.9. Le programme 12 collabore essentiellement avec les autres programmes indiqués ci-dessous :



PRINCIPAUX RISQUES ET STRATÉGIES D'ATTÉNUATION

Risques	Stratégies d'atténuation
Divergence d'opinions entre groupes de pays qui freinera l'élaboration sur le plan technique de normes et de classifications.	<p>Débattre des problèmes et les résoudre en dehors des comités techniques; renforcer les discussions techniques à l'intérieur des comités; suivre la mise en œuvre de plans à long terme.</p> <p>Organiser des missions de formation dans les pays en développement, notamment au niveau régional, afin de mieux faire connaître les classifications et les normes; prendre en compte les besoins régionaux en matière d'élaboration de classifications et de normes.</p>

TABLEAU DES RÉSULTATS

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés
IV.1 Système actualisé et mondialement accepté des classifications internationales et des normes de l'OMPI pour faciliter l'accès des parties prenantes du monde entier à l'information en matière de propriété intellectuelle, ainsi que son utilisation et sa diffusion	Nombre de modifications et de dossiers d'information introduits dans la classification de Nice	570 modifications en anglais et en français, 50 dossiers d'information nouveaux ou modifiés (2014)	Hausse par rapport au niveau de référence
	Nombre de nouvelles subdivisions introduites sur un an dans la CIB	337 nouveaux groupes (2014)	Hausse par rapport au niveau de référence
	Nombre de normes modifiées et nouvelles adoptées	Deux nouvelles normes (2014)	Hausse par rapport au niveau de référence
	Nombre d'utilisateurs consultant les publications sur l'Internet des classifications internationales et des normes, notamment dans les pays en développement	Page Nice : 2 587 788 Page Locarno : 44 557 Page Vienne : 29 596 Publication CIB : 1 170 000 Normes de l'OMPI (Manuel) : 66 399	Hausse de 5% par rapport au niveau de référence

RESSOURCES ALLOUÉES AU PROGRAMME 12

12.10. Une légère diminution peut être observée dans les ressources globales allouées au programme en 2016-2017 par rapport au budget 2014-2015 après virements. Les autres dépenses sont maintenues au niveau du budget 2014-2015 après virements. La diminution des dépenses de personnel découle du transfert d'un poste au programme 15 (Solutions opérationnelles pour les offices de propriété intellectuelle) afin de renforcer l'appui aux offices de propriété intellectuelle au niveau mondial.

Programme 12 : ressources par résultat
(en milliers de francs suisses)

Numéro et description du résultat escompté	Budget 2014-2015 approuvé	Budget 2014-2015 après virements	Budget 2016-2017 proposé
IV.1 Système actualisé et mondialement accepté des classifications internationales et des normes de l'OMPI pour faciliter l'accès des parties prenantes du monde entier à l'information en matière de propriété intellectuelle, ainsi que son utilisation et sa diffusion	7 317	7 197	7 070
Total	7 317	7 197	7 070

Programme 12 : ressources par objet de dépense
(en milliers de francs suisses)

	Budget 2014-2015 approuvé	Budget 2014-2015 après virements	Budget 2016-2017 Proposé	Différence par rapport au budget 2014-2015 après virements	
				Montant	%
A. Ressources en personnel					
Postes	5 644	5 534	5 448	-85	-1,5%
Fonctionnaires temporaires	234	268	227	-41	-15,2%
Autres dépenses de personnel	-	-	-	-	n.d.
Total, A	5 879	5 802	5 675	-126	-2,2%
B. Autres ressources					
Stages et bourses de l'OMPI					
Stages	-	-	-	-	n.d.
Bourses de l'OMPI	-	-	-	-	n.d.
<i>Sous-total</i>	-	-	-	-	<i>n.d.</i>
Voyages, formations et subventions					
Missions de fonctionnaires	153	166	115	-51	-30,8%
Voyages de tiers	32	50	-	-50	-100,0%
Formations et demandes de paiement des frais de voyage y relatifs	-	-	-	-	n.d.
<i>Sous-total</i>	<i>185</i>	<i>216</i>	<i>115</i>	<i>-101</i>	<i>-46,8%</i>
Services contractuels					
Conférences	215	226	140	-86	-38,1%
Publications	-	-	-	-	n.d.
Services contractuels de personnes	-	100	172	72	72,0%
Autres services contractuels	1 000	853	968	115	13,5%
<i>Sous-total</i>	<i>1 215</i>	<i>1 179</i>	<i>1 280</i>	<i>101</i>	<i>8,6%</i>
Coûts financiers					
<i>Sous-total</i>	-	-	-	-	<i>n.d.</i>
Dépenses de fonctionnement					
Locaux et entretiens	-	-	-	-	n.d.
Communication	-	-	-	-	n.d.
Frais de représentation et autres frais de fonctionnement	-	-	-	-	n.d.
Services conjoints Nations Unies	-	-	-	-	n.d.
<i>Sous-total</i>	-	-	-	-	<i>n.d.</i>
Matériel et fournitures					
Mobilier et matériel	38	-	-	-	n.d.
Fournitures	-	-	-	-	n.d.
<i>Sous-total</i>	<i>38</i>	-	-	-	<i>n.d.</i>
Total, B	1 438	1 395	1 395	-	0,0%
TOTAL	7 317	7 197	7 070	-126	-1,8%
POSTES	15	16	15	-1	

PROGRAMME 13 SERVICE DES BASES DE DONNEES MONDIALES

CONTEXTE DE PLANIFICATION

13.1. L'OMPI contribue à la création d'une infrastructure mondiale de propriété intellectuelle en fournissant un contenu cognitif en matière de propriété intellectuelle sous forme de produits publics disponibles à partir de bases de données mondiales. Les bases de données mondiales de l'OMPI (PATENTSCOPE, Base de données mondiale sur les marques et Base de données mondiale sur les dessins et modèles) comprennent des données provenant des collections des systèmes du PCT, de Madrid, de Lisbonne, de La Haye et d'emblèmes protégés en vertu de l'article 6^{ter} de la Convention de Paris. Ces bases de données comportent également des données relatives aux demandes/enregistrements nationaux et régionaux fournies par les offices de propriété intellectuelle qui ont convenu de coopérer pour élargir la portée des bases de données de l'OMPI. On escompte donc que les bases de données réduiront les inégalités en matière d'accès aux savoirs en augmentant le nombre d'utilisateurs des informations sur la propriété intellectuelle, y compris dans les pays en développement et les PMA et qu'elles fourniront des données susceptibles de promouvoir l'innovation.

13.2. Le programme assure la publication des demandes internationales selon le PCT et visera à garantir également la publication des demandes déposées selon les systèmes de Madrid et de La Haye. Les bases de données mondiales de l'OMPI appuient les programmes 5 (Système du PCT), 6 (Systèmes de Madrid et de Lisbonne) et 31 (Système de La Haye), et contribuent à la mise en œuvre de la recommandation n° 8 du Plan d'action pour le développement.

STRATÉGIES DE MISE EN ŒUVRE

13.3. L'OMPI continuera de développer les bases de données mondiales du point de vue de la couverture géographique des collections nationales et d'améliorer la qualité des données et la rapidité des mises à jour. Les outils de recherche sophistiqués seront encore perfectionnés pour aider les innovateurs et les autres utilisateurs à chercher et à analyser les données relatives à la propriété intellectuelle. Plus particulièrement, les recherches multilingues sur les brevets réalisées avec l'outil Cross Lingual Information Retrieval (CLIR), l'outil de traduction automatique WIPO Translate et le système de recherche d'images par le contenu pour des marques d'aspect similaire seront améliorées. La possibilité de rechercher des unités de travail complexes (par exemple, des formules chimiques) dans les textes de brevet disponibles dans PATENTSCOPE sera également étudiée.

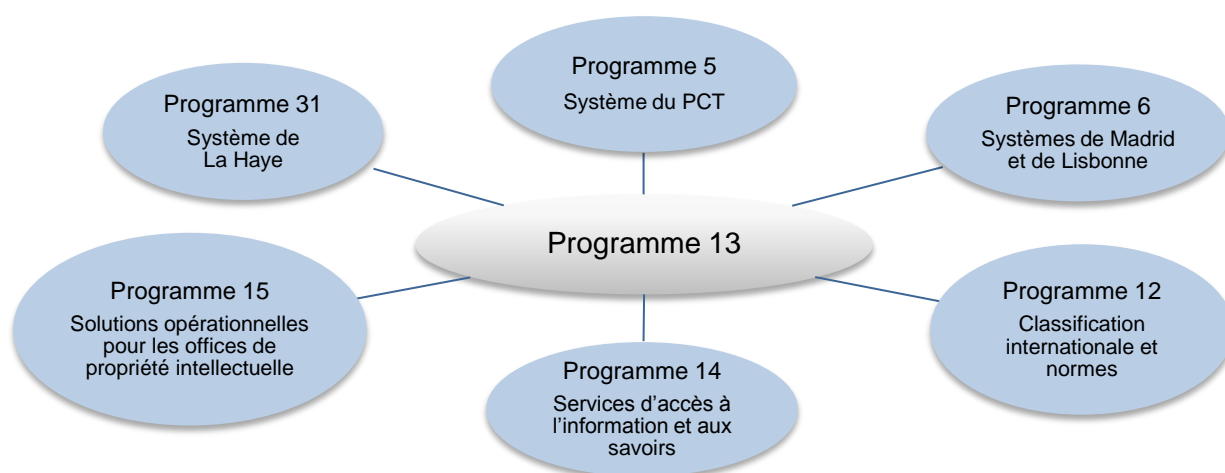
13.4. **PATENTSCOPE** : PATENTSCOPE n'est pas seulement la base de données mondiale sur les brevets couvrant les collections de brevets nationales ou régionales : c'est également le mécanisme juridique servant à s'acquitter de l'obligation prévue par le traité, à savoir la publication internationale des demandes déposées selon le PCT. Les collections nationales de brevets pourront être consultées en texte intégral grâce aux mécanismes de conversion du logiciel de reconnaissance optique des caractères (ROC) de l'OMPI. Le système sera davantage développé de manière à couvrir quelque 50 collections de données nationales et régionales et 50 millions d'inventions d'ici la fin de l'exercice biennal. Les principales difficultés rencontrées sont le traitement de l'important volume de données et l'amélioration de la qualité des données reçues et la nécessité de veiller à ce que les données diffusées soient à jour et complètes, de surmonter les obstacles linguistiques grâce à des outils de traduction sophistiqués et d'obtenir le maximum de collections nationales. Les informations contenues dans les dossiers seront mises à disposition du public au moyen de passerelles avec le système WIPO CASE et les systèmes de dossier mondial ouverts au public des autres offices de propriété intellectuelle. En fin de compte, une étude sera réalisée afin de déterminer la faisabilité de l'indexation de la littérature scientifique en libre accès dans PATENTSCOPE afin de faciliter les recherches sur l'état de la technique dans la littérature non-brevet.

13.5. **BASE DE DONNÉES MONDIALE SUR LES MARQUES DE L'OMPI** : la base de données couvrant les enregistrements internationaux selon les systèmes de Madrid et de Lisbonne, les collections nationales et régionales de données sur les marques et les emblèmes protégés en vertu de l'article 6^{ter} de la Convention de Paris sera davantage développée au cours de l'exercice biennal pour couvrir une trentaine de collections nationales de données. Les principales difficultés rencontrées sont le téléchargement d'un plus grand nombre de données dans des formats différents

et la recherche visant à renforcer l'efficacité du système de recherche de la similarité des images pour les marques.

13.6. **BASE DE DONNÉES MONDIALE SUR LES DESSINS ET MODÈLES DE L'OMPI** : la base de données couvrant les enregistrements internationaux selon le système de La Haye et les collections nationales et régionales de données sur les dessins et modèles sera davantage développée au cours de l'exercice biennal pour couvrir une dizaine de collections nationales de données. Les principales difficultés rencontrées sont le téléchargement de données d'images dans des formats différents et la mise en place d'un système efficace de recherche de la similarité des dessins et modèles enregistrés en deux dimensions (classification de Locarno 32).

13.7. Le programme 13 collabore essentiellement avec les autres programmes indiqués ci-dessous :



PRINCIPAUX RISQUES ET STRATÉGIES D'ATTÉNUATION

Risques	Stratégies d'atténuation
Perte d'accès aux bases de données mondiales suite à une perturbation du service d'Internet localisé ou à une panne technique au siège de Genève.	Il sera possible de dupliquer le service et d'accroître la diversité géographique en installant des serveurs miroirs éloignés afin de fournir aux utilisateurs des services plus efficaces et de maintenir l'accès aux données en cas de perturbation technique localisée au siège de Genève.

TABLEAU DES RÉSULTATS

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés
IV.2 Amélioration de l'accessibilité et de l'utilisation de l'information en matière de propriété intellectuelle par les institutions compétentes et le public afin de promouvoir l'innovation et la créativité	Nombre d'utilisateurs différents par trimestre dans tous les systèmes de bases de données mondiales	Visiteurs uniques (Q4 2014) PATENTSCOPE 592 000; GBD 49 000; GDD n.d.	PATENTSCOPE 650 000; GBD 70 000; GDD 15 000
	Nombre de langues dans lesquelles il est possible de faire des recherches multilingues	12 (fin 2014)	14
	Nombre de combinaisons linguistiques disponibles pour la traduction des descriptions et des revendications	0 (fin 2014)	4

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés
	Nombre d'entrées figurant dans PATENTSCOPE	43 000 000 (fin 2014)	50 000 000
IV.3 Élargissement de la portée géographique du contenu et de l'utilisation des bases de données mondiales de l'OMPI en matière de propriété intellectuelle	Nombre d'entrées figurant dans la base de données mondiale sur les marques	15 800 000 (fin 2014)	25 000 000
	Nombre d'entrées figurant dans la base de données mondiale sur les dessins et modèles	s. o.	1 000 000
	Nombre de collections nationales dans PATENTSCOPE	40 (fin 2014)	50
	Nombre de collections nationales dans la Base de données mondiale sur les marques	18 (fin 2014)	32

RESSOURCES ALLOUÉES AU PROGRAMME 13

13.8. Les ressources globales allouées au programme augmentent d'environ 20% en 2016-2017 par rapport au budget 2014-2015 après virements. Les autres dépenses sont maintenues au niveau du budget 2014-2015 après virements. L'augmentation des dépenses de personnel découle de la réaffectation interne de ressources à l'appui des activités relatives à l'élaboration d'un moteur et d'une interface de recherche pour les bases de données mondiales. En outre, des ressources ont été réaffectées au sein du programme compte tenu de l'accent placé sur l'extension de la couverture géographique des bases de données mondiales. Le résultat net est répercuté sous forme d'augmentation des ressources allouées aux résultats escomptés IV.2 et IV.3.

Programme 13 : ressources par résultat (en milliers de francs suisses)

Numéro et description du résultat escompté	Budget 2014-2015 approuvé	Budget 2014-2015 après virements	Budget 2016-2017 proposé
IV.2 Amélioration de l'accessibilité et de l'utilisation de l'information en matière de propriété intellectuelle par les institutions compétentes et le public afin de promouvoir l'innovation et la créativité	1 882	3 357	3 803
IV.3 Élargissement de la portée géographique du contenu et de l'utilisation des bases de données mondiales de l'OMPI en matière de propriété intellectuelle	2 810	1 453	1 956
Total	4 692	4 810	5 758

Programme 13 : ressources par objet de dépense
(en milliers de francs suisses)

	Budget 2014-2015 approuvé	Budget 2014-2015 après virements	Budget 2016-2017 Proposé	Différence par rapport au budget 2014-2015 après virements	
				Montant	%
A. Ressources en personnel					
Postes	3 447	3 602	4 551	949	26,3%
Fonctionnaires temporaires	-	-	-	-	n.d.
Autres dépenses de personnel	-	-	-	-	n.d.
Total, A	3 447	3 602	4 551	949	26,3%
B. Autres ressources					
Stages et bourses de l'OMPI					
Stages	-	-	-	-	n.d.
Bourses de l'OMPI	-	-	-	-	n.d.
<i>Sous-total</i>	-	-	-	-	n.d.
Voyages, formations et subventions					
Missions de fonctionnaires	86	86	87	1	1,2%
Voyages de tiers	-	-	-	-	n.d.
Formations et demandes de paiement des frais de voyage y relatifs	-	-	-	-	n.d.
<i>Sous-total</i>	86	86	87	1	1,2%
Services contractuels					
Conférences	-	-	-	-	n.d.
Publications	10	4	-	-4	-100,0%
Services contractuels de personnes	150	80	80	-	0,0%
Autres services contractuels	660	747	981	233	31,2%
<i>Sous-total</i>	820	831	1 061	229	27,6%
Coûts financiers					
<i>Sous-total</i>	-	-	-	-	n.d.
Dépenses de fonctionnement					
Locaux et entretiens	340	-	-	-	n.d.
Communication	-	-	-	-	n.d.
Frais de représentation et autres frais de fonctionnement	-	-	-	-	n.d.
Services conjoints Nations Unies	-	-	-	-	n.d.
<i>Sous-total</i>	340	-	-	-	n.d.
Matériel et fournitures					
Mobilier et matériel	-	290	60	-230	-79,3%
Fournitures	-	-	-	-	n.d.
<i>Sous-total</i>	-	290	60	-230	-79,3%
Total, B	1 245	1 208	1 208	-	0,0%
TOTAL	4 692	4 810	5 758	949	19,7%
POSTES	9	10	11	1	

PROGRAMME 14 SERVICES D'ACCES A L'INFORMATION ET AUX SAVOIRS

CONTEXTE DE PLANIFICATION

14.1. L'importance de l'accès aux informations techniques contenues dans les informations relatives aux brevets ainsi que dans les revues scientifiques et techniques a été reconnue comme cruciale pour réduire les inégalités en matière d'accès au savoir dans le monde. Des progrès significatifs ayant été accomplis afin de rendre ces informations accessibles, il existe désormais un besoin émergent de renforcer les capacités d'utilisation et d'analyse de ces informations dans les pays en développement et les pays les moins avancés.

14.2. Les activités du programme sont liées aux recommandations du Plan d'action pour le développement préconisant un accès amélioré aux informations techniques et une utilisation accrue de ces dernières ainsi qu'un renforcement des institutions de propriété intellectuelle, à savoir les recommandations n^{os} 1, 8, 10, 11, 19, 30 et 31. En outre, le programme sera mené en étroite coordination avec les États membres, les organisations intergouvernementales et les ONG en vue d'élaborer des plates-formes, des outils et une infrastructure compatibles.

STRATÉGIES DE MISE EN ŒUVRE

14.3. Le programme continue de faciliter l'accès pour les pays les moins avancés aux outils de recherche et bases de données relatifs aux brevets et autres disponibles dans le commerce et d'aider les États membres dans la création de points d'accès institutionnels à des services d'information technologique de qualité. Le programme s'efforcera en priorité de soutenir les centres d'appui à la technologie et à l'innovation (CATI) et de renforcer leurs capacités d'analyse de l'information en vue de promouvoir l'innovation locale.

Faciliter l'accès aux bases de données commerciales d'information scientifique, technique et en matière de brevets

14.4. L'accès gratuit ou à bas prix aux bases de données commerciales d'information scientifique, technique et en matière de brevets continuera à être fourni par l'intermédiaire des programmes ARDI (Accès à la recherche pour le développement et l'innovation) et ASPI (Accès à l'information spécialisée en matière de brevets). Ces deux programmes permettent aux offices de propriété intellectuelle ainsi qu'aux établissements universitaires et instituts de recherche dans plus de 100 États membres remplissant les conditions requises d'avoir accès gratuitement ou à bas prix à plus de 20 000 revues collégiales, livres, ouvrages de référence et à des outils d'analyse et de recherche perfectionnés en matière de brevets, respectivement. L'intégration du programme ARDI aux activités du partenariat Research4Life (R4L) qui regroupe l'OMS, la FAO et le PNUE se poursuivra, notamment en ce qui concerne l'administration des services d'appui technique aux programmes, de communication, de commercialisation et de formation.

Mettre en place des réseaux durables et efficaces de centres d'appui à la technologie et à l'innovation (CATI)

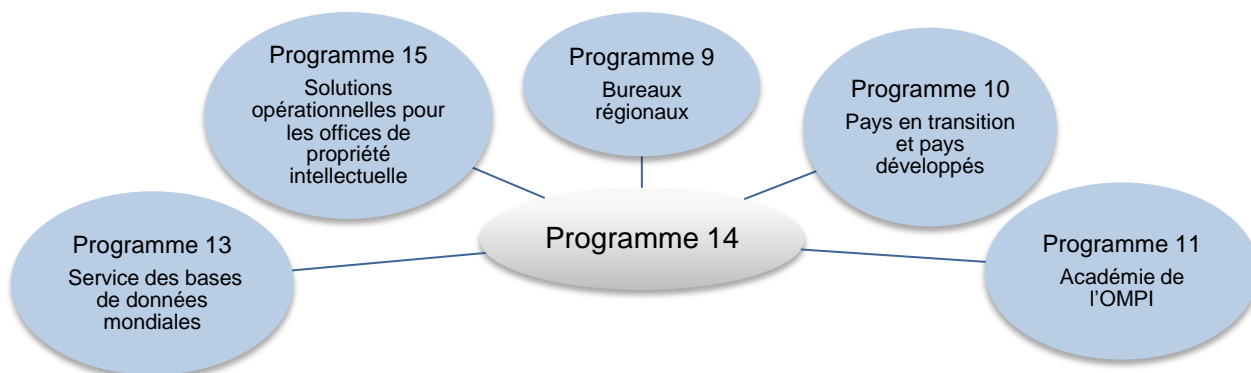
14.5. Alors que l'objectif au cours des exercices biennaux précédents consistait à établir des centres d'appui à la technologie et à l'innovation, en 2016-2017, les efforts viseront de plus en plus à appuyer et à consolider leur viabilité à long terme et l'efficacité des services qu'ils offrent. Cet appui comprendra notamment : la mise à disposition d'un éventail plus large de programmes de formation des formateurs à l'intention du personnel des centres d'appui à la technologie et à l'innovation, aussi bien en ligne que sur place; la poursuite du développement du didacticiel interactif en ligne sur l'utilisation et l'exploitation de l'information en matière de brevets; la promotion de la création de réseaux et du partage des connaissances grâce à la plate-forme eTISC et à la mise en place de réseaux et de plates-formes de centres d'appui à la technologie et à l'innovation à l'échelle régionale; des évaluations de viabilité sur une base continue; et le partage des "réussites" en matière de résultats concrets obtenus par les CATI grâce aux services qu'ils offrent.

Améliorer les services à valeur ajoutée

14.6. Les services offerts par les centres d'appui à la technologie et à l'innovation seront encore améliorés pour tenir compte des demandes des utilisateurs pour un éventail plus large de services à valeur ajoutée, tels que l'analyse de l'information en matière de brevets. Le soutien apporté permettra aux centres d'appui à la technologie et à l'innovation d'offrir aux utilisateurs des services à valeur ajoutée tels que : la recherche sur l'état de la technique fournie à ce jour par les services d'information en matière de brevets de l'OMPI; et les rapports panoramiques sur les brevets grâce à l'utilisation des lignes directrices de l'OMPI pour l'analyse de l'information en matière de brevets (voir les orientations méthodologiques pour l'établissement de rapports panoramiques sur les brevets et le manuel sur les logiciels libres d'analyse de brevet). Afin de répondre aux demandes de conseils sur la gestion et la commercialisation des actifs de propriété intellectuelle, les services offerts par les centres d'appui à la technologie et à l'innovation prévoient également le lancement de deux projets, à savoir : le portail de l'OMPI concernant les bases de données nationales disponibles sur la situation juridique des brevets; et le projet de "premier guichet" qui permettra aux inventeurs locaux remplissant les conditions requises de présenter une invention aux fins de recherche sur l'état de la technique menée par un centre d'appui à la technologie et à l'innovation et de recevoir des conseils d'un juriste bénévole sur la meilleure façon de tirer profit de l'invention, y compris sur un éventuel dépôt de demande de brevet et les aspects commerciaux ultérieurs.

14.7. En coordination avec le programme 13 (Bases de données mondiales) et le programme 15 (Solutions opérationnelles pour les offices de propriété intellectuelle), le programme continuera d'aider les pays en développement à créer des documents d'information en texte intégral et d'information sur la situation juridique des brevets aux formats numériques exploitables par les machines grâce à des programmes de partenariat tels que LATIPAT (une base de données régionale pour les pays d'Amérique latine) et ARABPAT (une base de données régionale pour certains pays arabes).

14.8. Le programme 14 collabore essentiellement avec les autres programmes indiqués ci-dessous :



PRINCIPAUX RISQUES ET STRATÉGIES D'ATTÉNUATION

Risques	Stratégies d'atténuation
Incapacité pour le pays hôte à assurer et à préserver le fonctionnement autonome des réseaux de Centres d'appui la technologie et à l'innovation, ce qui pourrait entraîner la fermeture de certains de ces centres.	Plus grande participation des pays hôtes aux activités de planification et de mise en œuvre du projet de Centres d'appui à la technologie et à l'innovation.

TABLEAU DES RÉSULTATS

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés
IV.2 Amélioration de l'accessibilité et de l'utilisation de l'information en matière de propriété intellectuelle par les institutions compétentes et le public afin de promouvoir l'innovation et la créativité	Nombre de réseaux nationaux de centres de technologie et d'appui à l'innovation durables (données cumulées)	20 réseaux nationaux durables de CATI sur les 45 établis (données cumulées) : pays africains (9, dont 6 PMA); pays arabes (2); Asie et Pacifique (3, dont 1 PMA); pays d'Amérique latine et des Caraïbes (5); certains pays d'Europe et d'Asie (1)	30 réseaux nationaux de CATI (données cumulées) : pays africains (11, dont 8 PMA); pays arabes (4); Asie et Pacifique (5, dont 2 PMA); pays d'Amérique latine et des Caraïbes (7); certains pays d'Europe et d'Asie (3)
	Moyenne des utilisateurs ayant bénéficié des services des CATI par an	548 (min.) – 1 625 (max.)	1 100
	Nombre des États membres dans les régions concernées qui collaborent avec les bases de données mondiales	15 PATENTSCOPE, 1 GBD, 0 GDD LATIPAT 3 PATENTSCOPE, 1 GBD, 0 GDD ARABPAT (février 2015)	+2 PATENTSCOPE, +4 GBD, +2 GDD au total
	Nombre d'utilisateurs actifs inscrits aux programmes ARDI et ASPI	ARDI (411 utilisateurs actifs) ASPI (35 utilisateurs actifs) (fin 2014)	ARDI – 600, ASPI – 60
	Nombre de demandes adressées aux CATI dans le cadre du projet de "premier guichet"	s. o. (nouveau)	10
	Nombre de CATI offrant des services d'analyse des brevets	s. o. (nouveau)	5

RESSOURCES ALLOUÉES AU PROGRAMME 14

14.9. Les ressources globales allouées au programme 14 en 2016-2017 restent approximativement au même niveau que dans le budget 2014-2015 après virements. Cette situation résulte d'une diminution des dépenses de personnel imputable à la réaffectation d'un poste et d'une augmentation globale de 450 000 francs suisses au titre de la mise en œuvre du projet du Plan d'action pour le développement intitulé "Utilisation de l'information du domaine public aux fins de la recherche-développement dans les pays en développement".

Programme 14 : ressources par résultat
(en milliers de francs suisses)

Numéro et description du résultat escompté	Budget 2014-2015 approuvé	Budget 2014-2015 après virements	Budget 2016-2017 proposé
IV.2 Amélioration de l'accessibilité et de l'utilisation de l'information en matière de propriété intellectuelle par les institutions compétentes et le public afin de promouvoir l'innovation et la créativité	7 539	7 049	6 990
Total	7 539	7 049	6 990

Programme 14 : ressources par objet de dépense
(en milliers de francs suisses)

	Budget 2014-2015 approuvé	Budget 2014-2015 après virements	Budget 2016-2017 Proposé	Différence par rapport au budget 2014-2015 après virements	
				Montant	%
A. Ressources en personnel					
Postes	5 379	5 332	5 107	-226	-4,2%
Fonctionnaires temporaires	1 206	758	658	-101	-13,3%
Autres dépenses de personnel	-	-	-	-	n.d.
Total, A	6 585	6 091	5 764	-326	-5,4%
B. Autres ressources					
Stages et bourses de l'OMPI					
Stages	-	-	-	-	n.d.
Bourses de l'OMPI	-	-	-	-	n.d.
<i>Sous-total</i>	-	-	-	-	<i>n.d.</i>
Voyages, formations et subventions					
Missions de fonctionnaires	371	423	462	40	9,4%
Voyages de tiers	195	204	310	106	52,1%
Formations et demandes de paiement des frais de voyage y relatifs	-	-	-	-	n.d.
<i>Sous-total</i>	<i>565</i>	<i>626</i>	<i>772</i>	<i>146</i>	<i>23,3%</i>
Services contractuels					
Conférences	64	53	63	10	18,9%
Publications	-	-	20	20	n.d.
Services contractuels de personnes	206	119	177	58	49,1%
Autres services contractuels	104	80	123	44	54,7%
<i>Sous-total</i>	<i>374</i>	<i>251</i>	<i>383</i>	<i>132</i>	<i>52,5%</i>
Coûts financiers					
<i>Sous-total</i>	-	-	-	-	<i>n.d.</i>
Dépenses de fonctionnement					
Locaux et entretiens	-	1	-	-1	-100,0%
Communication	-	10	10	-	0,0%
Frais de représentation et autres frais de fonctionnement	-	-	-	-	n.d.
Services conjoints Nations Unies	-	-	-	-	n.d.
<i>Sous-total</i>	-	<i>11</i>	<i>10</i>	<i>-1</i>	<i>-9,1%</i>
Matériel et fournitures					
Mobilier et matériel	-	40	40	-	0,0%
Fournitures	15	30	20	-10	-33,3%
<i>Sous-total</i>	<i>15</i>	<i>70</i>	<i>60</i>	<i>-10</i>	<i>-14,3%</i>
Total, B	954	959	1 225	267	27,8%
TOTAL	7 539	7 049	6 990	-60	-0,8%
POSTES	13	14	13	-1	

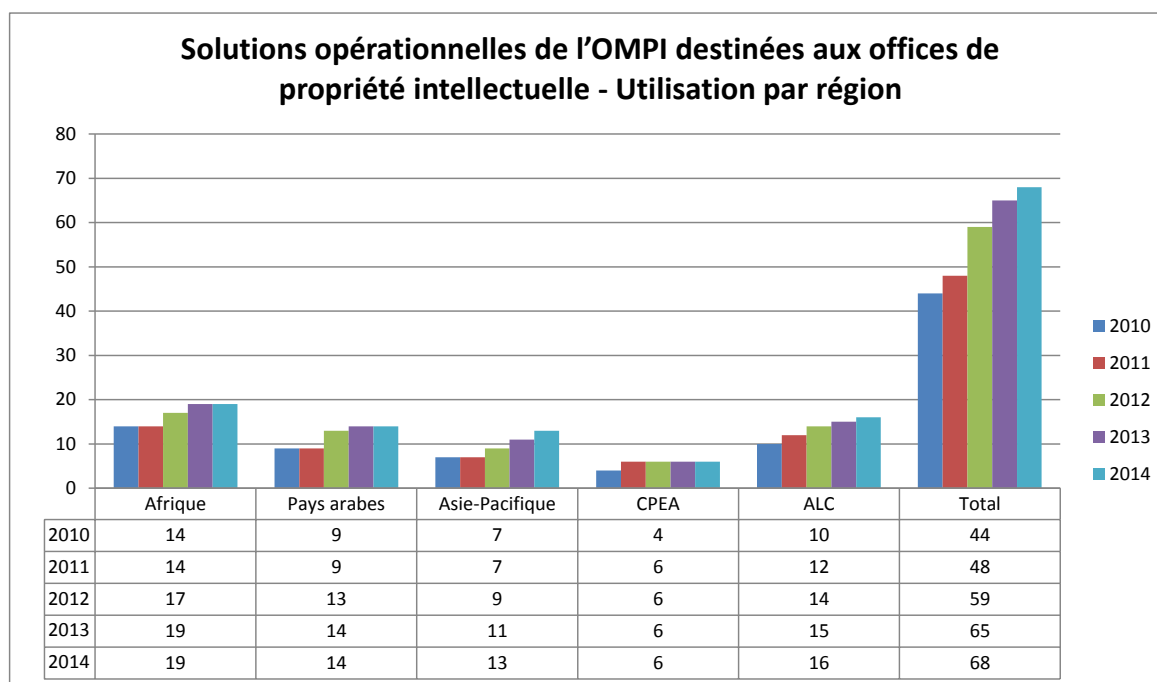
dont :

Projet relatif au Plan d'action pour le développement	450
--	------------

PROGRAMME 15 SOLUTIONS OPERATIONNELLES POUR LES OFFICES DE PROPRIETE INTELLECTUELLE

CONTEXTE DE PLANIFICATION

15.1. Ce programme constitue le fondement de l'infrastructure mondiale, l'architecture technique du système de propriété intellectuelle venant compléter son architecture juridique et opérationnelle. Le programme fournit des solutions logicielles personnalisées et du matériel de formation connexe, ainsi que des services de gestion de projets afin de renforcer l'efficacité du traitement des demandes d'enregistrement de titres de propriété intellectuelle dans les États membres et de la collaboration entre les offices de propriété intellectuelle, et de soutenir les organismes de gestion collective du droit d'auteur. Les activités prévues par le programme ciblent tout spécialement les offices de propriété intellectuelle dans les pays en développement et les pays les moins avancés.



15.2. Toutes les solutions opérationnelles de l'OMPI sont proposées à titre gracieux, mais les coûts restants dans le cadre d'un projet (par exemple, les coûts afférents au matériel informatique et au personnel) sont à la charge de l'office de propriété intellectuelle. Parmi les offices de propriété intellectuelle utilisant les plates-formes logicielles de l'OMPI, 17 se trouvent dans les PMA. Les outils fournis comprennent le logiciel d'automatisation des offices de propriété intellectuelle (IPAS), le système de numérisation et de gestion du travail (WIPO Scan) et le système de gestion électronique des documents (WIPO EDMS). Le programme met au point et propose des plates-formes internationales pour le traitement et l'instruction des demandes d'enregistrement de titres de propriété intellectuelle, telles que le Service d'accès numérique pour la transmission de documents de priorité (WIPO DAS) et la plate-forme d'accès centralisé aux résultats de la recherche et de l'examen d'informations contenues dans les dossiers (WIPO CASE), afin de faciliter la coopération internationale entre les offices de propriété intellectuelle et de fournir aux utilisateurs mondiaux du système de propriété intellectuelle des services économiques et efficaces.

STRATÉGIES DE MISE EN ŒUVRE

15.3. Compte tenu des tendances et des demandes actuelles des offices de propriété intellectuelle, il est escompté que le nombre d'offices de propriété intellectuelle bénéficiant des solutions opérationnelles de l'OMPI s'élèvera à 80. Tout en répondant aux nouvelles demandes, les stratégies de mise en œuvre seront progressivement orientées vers l'amélioration, la consolidation et

l'intégration des plates-formes logicielles et des services de l'OMPI, ainsi que la durabilité des systèmes d'administration et leur appropriation par les offices de propriété intellectuelle.

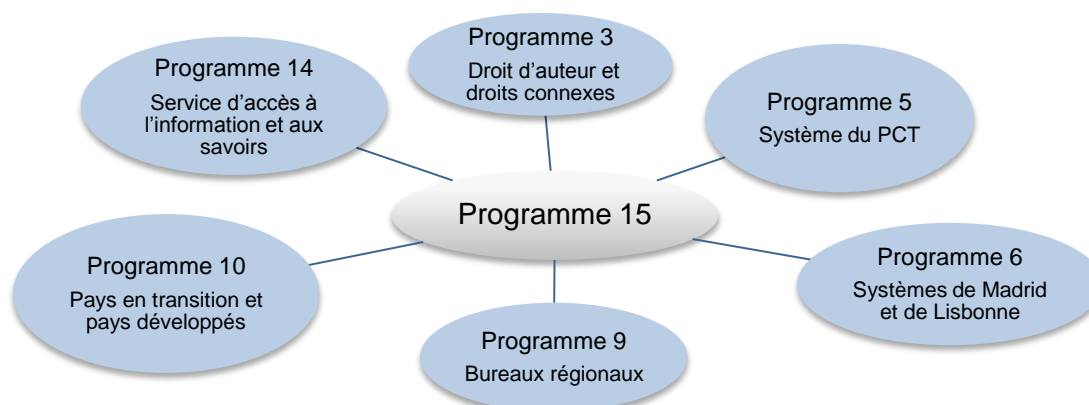
15.4. L'utilisation des solutions opérationnelles de l'OMPI restera une solution d'un bon rapport coût-efficacité pour les offices de propriété intellectuelle qui, par rapport aux autres formules existantes, se traduisent par plus d'économies et moins de risques. Les solutions opérationnelles seront encore améliorées et les services seront regroupés. Le défi à relever durant l'exercice biennal sera de continuer à fournir des services de grande qualité qui sont satisfaisants sur le plan du rapport coût-efficacité dans un contexte où la demande croît constamment.

15.5. Les priorités spécifiques pour l'exercice biennal se présentent comme suit :

- la durabilité des niveaux de service et la continuité des activités seront renforcées grâce à la mise en œuvre d'un plan d'urgence et de continuité des activités et en donnant la priorité au transfert des connaissances, aux formations et aux services de soutien réactif;
- de nouveaux modules logiciels pour le dépôt électronique (WIPO File) et la publication et l'échange de données en ligne (WIPO Publish) seront achevés et mis à disposition des offices de propriété intellectuelle qui sont prêts à les utiliser;
- le système IPAS sera amélioré pour comporter de nouvelles fonctions, y compris une meilleure assistance pour les dépôts de demandes selon le système de Madrid et le PCT, une meilleure assistance pour les dessins et modèles industriels, et d'autres fonctions répondant à la demande des utilisateurs;
- le système AIPMS sera progressivement supprimé pour être remplacé par IPAS qui à l'heure actuelle fonctionne pleinement en langue arabe;
- les services d'assistance continueront d'être améliorés (service d'assistance en ligne);
- une première version du Réseau du droit d'auteur de l'OMPI (WCC) sera mise à disposition d'un premier groupe d'organismes de gestion collective dans des pays en développement ou des PMA;
- le système WIPO CASE (accès centralisé aux résultats de la recherche et de l'examen) sera étendu à de nouveaux offices participants et une version publique sera mise au point pour donner un accès universel au contenu des dossiers des offices participants;
- une assistance technique sera fournie aux offices de propriété intellectuelle des PMA pour la numérisation et la saisie de données des dossiers de propriété intellectuelle en retard.

15.6. La conception, la planification et la mise en œuvre des activités entreprises dans le cadre du programme 15 s'appuient sur les recommandations pertinentes du Plan d'action pour le développement, notamment les recommandations n° 1, 2 et 10.

15.7. Le programme 15 collabore essentiellement avec les autres programmes indiqués ci-dessous :



PRINCIPAUX RISQUES ET STRATÉGIES D'ATTÉNUATION

Risques	Stratégies d'atténuation
Incapacité des offices de propriété intellectuelle à assurer et à préserver le fonctionnement autonome des systèmes logiciels de l'OMPI utilisés dans le cadre des activités principales.	Veiller à ce que le personnel local des offices de propriété intellectuelle soit formé. Établir des procédures formelles pour le soutien logiciel et la maintenance.
Manque d'accès aux informations techniques et confidentielles qui sont détenues par les parties prenantes concernées et qui peuvent être nécessaires à la mise en œuvre du projet WCC.	Inviter les parties prenantes concernées à participer aux réunions du groupe d'experts sur le projet WCC afin de partager les informations pertinentes.

TABLEAU DES RÉSULTATS

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés
IV.4 Amélioration de l'infrastructure technique et du savoir pour les offices de propriété intellectuelle et les autres institutions de propriété intellectuelle, leur permettant de fournir à leurs parties prenantes des services améliorés (moins chers, plus rapides, de meilleure qualité) et d'obtenir un meilleur résultat pour ce qui concerne l'administration de la propriété intellectuelle	Nombre d'offices utilisant les plates-formes d'infrastructure de l'OMPI	22 offices en mars 2015 Asie et Pacifique : 12 Pays en transition : 1 Pays développés : 9	29 offices fin 2017
	Niveau de service moyen des offices de propriété intellectuelle bénéficiant d'une assistance (de 1 à 5)	2,9 fin 2015	3 fin 2017
	Nombre d'organismes de gestion collective dans les pays en développement et les PMA participant à des réseaux régionaux et mondiaux avec le concours de l'OMPI	Zéro fin 2015	7 fin 2017

RESSOURCES ALLOUÉES AU PROGRAMME 15

15.8. L'augmentation des ressources globales (dépenses de personnel et autres dépenses) allouées en 2016-2017 par rapport au budget 2014-2015 après virements découle du transfert des responsabilités pour la conception et la mise en œuvre de la plate-forme logicielle pour le Réseau du droit d'auteur et l'appui connexe aux organisations de gestion collective depuis le programme 3 (Droit d'auteur et droits connexes). Cette augmentation procède en outre des ressources en personnel supplémentaires réaffectées du programme 12 pour renforcer l'appui aux offices de propriété intellectuelle au niveau mondial.

Programme 15 : ressources par résultat
(en milliers de francs suisses)

<i>Numéro et description du résultat escompté</i>	<i>Budget 2014-2015 approuvé</i>	<i>Budget 2014-2015 après virements</i>	<i>Budget 2016-2017 proposé</i>
IV.4 Amélioration de l'infrastructure technique et du savoir pour les offices de propriété intellectuelle et les autres institutions de propriété intellectuelle, leur permettant de fournir à leurs parties prenantes des services améliorés (moins chers, plus rapides, de meilleure qualité) et d'obtenir un meilleur résultat pour ce qui concerne l'administration de la propriété intellectuelle	11 628	11 995	13 806
Total	11 628	11 995	13 806

Programme 15 : ressources par objet de dépense
(en milliers de francs suisses)

	Budget 2014-2015 approuvé	Budget 2014-2015 après virements	Budget 2016-2017 Proposé	Différence par rapport au budget 2014-2015 après virements	
				Montant	%
A. Ressources en personnel					
Postes	6 023	6 189	7 756	1 568	25,3%
Fonctionnaires temporaires	-	185	-	-185	-100,0%
Autres dépenses de personnel	-	-	-	-	n.d.
Total, A	6 023	6 374	7 756	1 383	21,7%
B. Autres ressources					
Stages et bourses de l'OMPI					
Stages	-	-	-	-	n.d.
Bourses de l'OMPI	-	-	-	-	n.d.
<i>Sous-total</i>	-	-	-	-	n.d.
Voyages, formations et subventions					
Missions de fonctionnaires	605	757	728	-29	-3,8%
Voyages de tiers	-	293	490	197	67,4%
Formations et demandes de paiement des frais de voyage y relatifs	-	-	-	-	n.d.
<i>Sous-total</i>	<i>605</i>	<i>1 050</i>	<i>1 218</i>	<i>168</i>	<i>16,0%</i>
Services contractuels					
Conférences	-	4	-	-4	-100,0%
Publications	-	-	-	-	n.d.
Services contractuels de personnes	928	894	628	-266	-29,8%
Autres services contractuels	4 040	3 598	4 141	543	15,1%
<i>Sous-total</i>	<i>4 968</i>	<i>4 496</i>	<i>4 769</i>	<i>272</i>	<i>6,1%</i>
Coûts financiers					
<i>Sous-total</i>	-	-	-	-	n.d.
Dépenses de fonctionnement					
Locaux et entretiens	-	1	-	-1	-100,0%
Communication	-	-	-	-	n.d.
Frais de représentation et autres frais de fonctionnement	1	-	-	-	n.d.
Services conjoints Nations Unies	-	-	-	-	n.d.
<i>Sous-total</i>	<i>1</i>	<i>1</i>	<i>-</i>	<i>-1</i>	<i>-100,0%</i>
Matériel et fournitures					
Mobilier et matériel	30	59	43	-16	-26,4%
Fournitures	-	15	20	5	33,3%
<i>Sous-total</i>	<i>30</i>	<i>74</i>	<i>63</i>	<i>-11</i>	<i>-14,2%</i>
Total, B	5 604	5 621	6 050	429	7,6%
TOTAL	11 628	11 995	13 806	1 812	15,1%
POSTES	14	15	17	2	

OBJECTIF STRATEGIQUE V SOURCE DE REFERENCES MONDIALE POUR L'INFORMATION ET L'ANALYSE EN MATIERE DE PROPRIETE INTELLECTUELLE

L'OMPI est productrice et dépositaire de remarquables collections d'informations techniques divulguées, de données relatives aux marques et d'informations techniques et juridiques dans le domaine de la propriété intellectuelle. Ces collections donnent un aperçu de l'évolution de secteurs essentiels de l'économie et du système de la propriété intellectuelle. Elles présentent un intérêt considérable pour les responsables de l'élaboration des politiques, les entreprises, les milieux d'affaires et les autres utilisateurs du système de la propriété intellectuelle, ainsi que pour le public intéressé. Cet intérêt est également reconnu dans le cadre du Plan d'action pour le développement, où l'Organisation est vivement invitée à fournir des analyses et des études économiques empiriques.

Toutefois, ces collections de référence de l'OMPI n'ont de valeur que si elles sont exactes, actualisées et axées sur les besoins des parties prenantes, tout en étant librement et universellement accessibles. L'Organisation est la mieux placée pour rassembler les collections d'informations en matière de propriété intellectuelle les plus complètes et les plus précieuses au monde et mettre en place un portail vers ces collections. Dans le cadre de cet objectif stratégique, elle s'efforcera de concrétiser le potentiel qu'offre cette position privilégiée.

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Programme(s) concerné(s)
V.1 Utilisation élargie et améliorée de l'information statistique de l'OMPI relative à la propriété intellectuelle	Nombre de recherches effectuées via le Centre de données statistiques de propriété intellectuelle	Programme 16
	Nombre de téléchargements de rapports statistiques annuels dans les six mois suivant leur publication	Programme 16
	L'écart entre les prévisions de janvier et les chiffres réels concernant les demandes déposées par les systèmes du PCT, de Madrid et de La Haye s'inscrit dans la marche prévue.	Programme 16
V.2 Utilisation élargie et améliorée des analyses économiques de l'OMPI aux fins de l'élaboration des politiques	Nombre annuel de visiteurs sur les sites Web de l'Indice mondial de l'innovation	Programme 16
	Nombre de téléchargements du Rapport sur la propriété intellectuelle dans le monde dans les six mois suivant sa publication	Programme 16

PROGRAMME 16 ÉCONOMIE ET STATISTIQUES

CONTEXTE DE PLANIFICATION

16.1. Tandis que l'économie mondiale poursuit sa reprise à un rythme irrégulier, l'innovation continue de jouer un rôle essentiel dans le maintien de la croissance économique à long terme et le renforcement du développement humain. Heureusement, le paysage de l'innovation en constante évolution offre de nouvelles possibilités de mettre à profit les connaissances dans l'intérêt des sociétés. Les pays n'ont d'ailleurs jamais autant investi dans l'économie du savoir, et de nouvelles sources d'innovation font leur apparition, notamment en Asie. Néanmoins, malgré une croissance économique rapide dans certains pays en développement, une partie significative de la population mondiale continue de vivre dans la pauvreté et n'est pas en mesure de mettre ses savoirs au service de la prospérité économique.

16.2. Dans ce contexte, le système mondial de la propriété intellectuelle fait face à des défis de taille. Les responsables de l'élaboration des politiques doivent répondre à une demande croissante de titres de propriété intellectuelle, faire face à de nouvelles techniques et de nouveaux modèles d'affaires et favoriser la création d'un cadre international qui permette une protection de la propriété intellectuelle équilibrée. De même, les responsables de l'élaboration des politiques dans les pays en développement se heurtent à la difficulté qui consiste à adapter les politiques de propriété intellectuelle aux besoins de leurs économies, en tenant compte de différences en matière de dotation en ressources et de structures industrielles.

16.3. Par conséquent, il y a deux objectifs : premièrement, fournir des données statistiques précises, complètes et opportunes sur les résultats du système de la propriété intellectuelle dans le monde entier; deuxièmement, fournir des analyses empiriques de qualité en vue de faciliter l'élaboration de politiques reposant sur des bases factuelles.

STRATÉGIES DE MISE EN ŒUVRE

16.4. S'agissant des statistiques sur la propriété intellectuelle, l'OMPI s'emploie, en collaboration avec les offices nationaux et régionaux, à collecter des données sur les activités de propriété intellectuelle dans le monde dans le cadre de son enquête statistique annuelle. Les statistiques sur les traités en matière de dépôt administrés par l'OMPI sont établies en interne. La publication phare de l'OMPI en matière de statistiques – les Indicateurs mondiaux relatifs à la propriété intellectuelle – continuera de présenter un résumé des principales tendances statistiques dans le domaine des brevets, des modèles d'utilité, des marques, des dessins et modèles industriels et des obtentions végétales. De même, d'autres ouvrages statistiques rendront compte des résultats des systèmes du PCT, de Madrid et de La Haye. Enfin, le Centre de données statistiques de propriété intellectuelle continuera de mettre toutes les données statistiques disponibles à la disposition des utilisateurs du monde entier. Compte tenu des priorités définies ci-dessus, des efforts particuliers seront déployés afin de collecter et de présenter de nouvelles statistiques sur les indications géographiques et sur les activités relatives au droit d'auteur et afin d'améliorer davantage la convivialité des statistiques de l'OMPI.

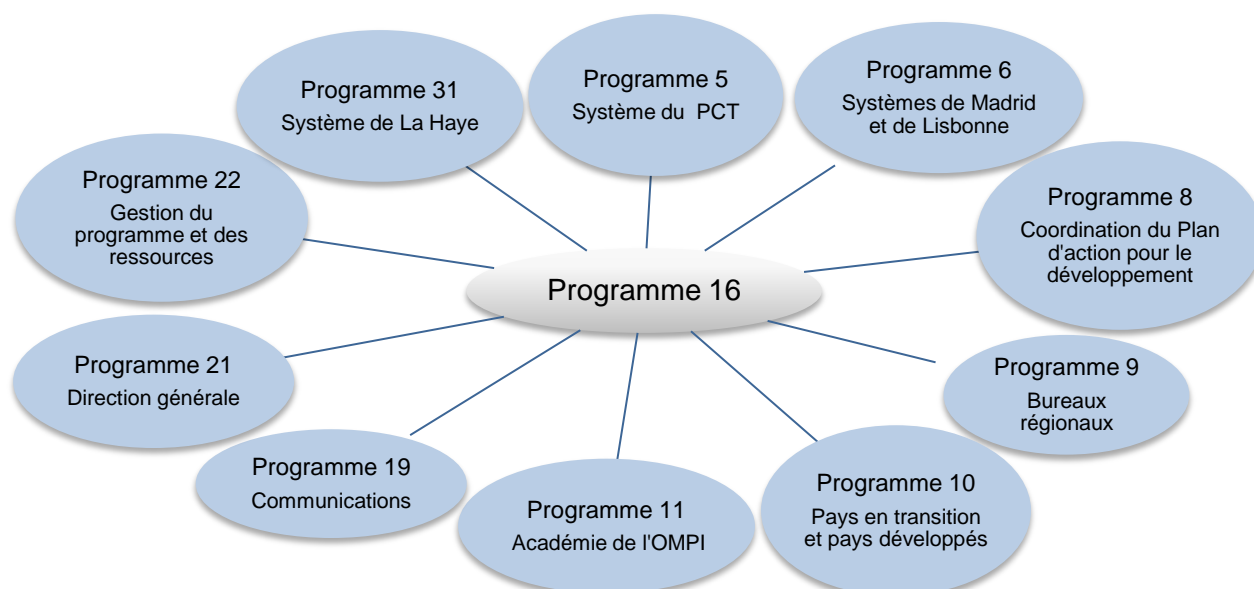
16.5. En ce qui concerne l'analyse économique, l'OMPI continuera de coéditer l'Indice mondial de l'innovation, qui s'emploie à mesurer l'innovation et à fournir aux responsables de l'élaboration des politiques un outil de référence pour évaluer les résultats en matière d'innovation. De même, la série des Rapports mondiaux sur la propriété intellectuelle de l'OMPI, qui s'attache à étudier de nouveaux thèmes et à enrichir l'analyse relative à des questions mondiales de propriété intellectuelle, sera maintenue. En outre, le programme visera à développer un nouvel axe de recherche sur la politique et les résultats dans l'économie de la création.

16.6. Comme par le passé, le programme sera prêt à répondre à toutes les demandes d'analyse économique émanant des comités de l'OMPI. Enfin, les travaux d'étude dans les pays en développement, menés dans le cadre d'un projet du Plan d'action pour le développement, seront étendus à quatre ou cinq nouveaux pays. En réponse aux besoins des États membres, ces études continueront de s'inspirer des recommandations pertinentes du Plan d'action pour le développement, en particulier les recommandations n^{os} 34, 35, 37 et 39, et d'apporter une contribution empirique à la

réflexion sur les incidences économiques de différents choix de politique publique en matière de propriété intellectuelle.

16.7. Pour favoriser une analyse économique de qualité et maximiser les synergies, l'OMPI fera appel à son vaste réseau international d'économistes universitaires et continuera d'assurer la coordination du réseau mondial d'économistes rattachés aux offices de propriété intellectuelle.

16.8. Les principaux liens avec d'autres programmes sont les suivants :



PRINCIPAUX RISQUES ET STRATÉGIES D'ATTÉNUATION

Risques	Stratégies d'atténuation
Publication d'informations statistiques incomplètes (WIPI).	Prévoir un délai de réponse suffisant et contribuer à renforcer les capacités de production de données statistiques à l'échelle nationale.
Les publications de l'OMPI contiennent des données statistiques incomplètes ou présentent des lacunes en termes d'analyse.	Des mécanismes de contrôle sont instaurés pour repérer les incohérences dans les données au moment de la collecte des statistiques sur les activités de propriété intellectuelle; toutes les publications statistiques sont examinées avec attention par des experts en statistiques et au sein des secteurs de l'OMPI concernés; toutes les publications analytiques sont soumises à un comité de lecture en externe.

TABLEAU DES RÉSULTATS

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés
V.1 Utilisation élargie et améliorée de l'information statistique de l'OMPI relative à la propriété intellectuelle	Nombre de recherches effectuées via le Centre de données statistiques de propriété intellectuelle	À déterminer fin 2015	À déterminer
	Nombre de téléchargements de rapports statistiques annuels dans les six mois suivant leur publication	À déterminer ¹⁶	À déterminer
	L'écart entre les prévisions de janvier et les chiffres réels concernant les demandes déposées par les systèmes du PCT, de Madrid et de La Haye s'inscrit dans la marche prévue.	À déterminer début 2016	Prévisions comprises dans l'intervalle de confiance de 80%
V.2 Utilisation élargie et améliorée des analyses économiques de l'OMPI aux fins de l'élaboration des politiques	Nombre annuel de visiteurs sur les sites Web de l'Indice mondial de l'innovation	À déterminer fin 2015	À déterminer
	Nombre de téléchargements du Rapport sur la propriété intellectuelle dans le monde dans les six mois suivant sa publication	À déterminer	À déterminer

RESSOURCES ALLOUÉES AU PROGRAMME 16

16.9. L'augmentation des dépenses de personnel et des dépenses autres que les dépenses de personnel en ce qui concerne le résultat escompté V.1 (Utilisation élargie et améliorée de l'information statistique de l'OMPI relative à la propriété intellectuelle) résulte des efforts déployés pour fournir des informations statistiques sur les résultats du système de la propriété intellectuelle dans le monde entier, notamment en ce qui concerne la collecte et la diffusion de nouvelles statistiques sur les indications géographiques et le droit d'auteur.

16.10. L'augmentation des dépenses de personnel et des dépenses autres que les dépenses de personnel en ce qui concerne le résultat escompté V.2 (Utilisation élargie et améliorée des analyses économiques de l'OMPI aux fins de l'élaboration des politiques) résulte des engagements pris en matière de recherche notamment en ce qui concerne les politiques et les résultats dans les industries de la création et les études menées dans le cadre du projet du Plan d'action pour le développement relatif à la propriété intellectuelle et au développement socioéconomique.

Programme 16 : ressources par résultat
(en milliers de francs suisses)

Numéro et description du résultat escompté		Budget 2014-2015 approuvé	Budget 2014-2015 après virements	Budget 2016-2017 proposé
V.1	Utilisation élargie et améliorée de l'information statistique de l'OMPI relative à la propriété intellectuelle	2 141	2 182	2 677
V.2	Utilisation élargie et améliorée des analyses économiques de l'OMPI aux fins de l'élaboration des politiques	3 195	2 711	3 395
Total		5 336	4 893	6 072

¹⁶ Les niveaux de référence et les objectifs visés seront déterminés à la fin 2015, lorsque les nouveaux instruments et méthodes de suivi statistique fondé sur le Web auront été testés et confirmés.

Programme 16 : ressources par objet de dépense
(en milliers de francs suisses)

	Budget 2014-2015 approuvé	Budget 2014-2015 après virements	Budget 2016-2017 Proposé	Différence par rapport au budget 2014-2015 après virements	
				Montant	%
A. Ressources en personnel					
Postes	4 038	4 217	4 767	550	13,0%
Fonctionnaires temporaires	316	-	230	230	n.d.
Autres dépenses de personnel	-	-	-	-	n.d.
Total, A	4 354	4 217	4 997	780	18,5%
B. Autres ressources					
Stages et bourses de l'OMPI					
Stages	-	-	-	-	n.d.
Bourses de l'OMPI	-	50	-	-50	-100,0%
<i>Sous-total</i>	-	50	-	-50	-100,0%
Voyages, formations et subventions					
Missions de fonctionnaires	229	160	271	111	69,9%
Voyages de tiers	128	83	139	56	67,7%
Formations et demandes de paiement des frais de voyage y relatifs	-	-	-	-	n.d.
<i>Sous-total</i>	357	242	410	168	69,1%
Services contractuels					
Conférences	10	-	-	-	n.d.
Publications	-	-	-	-	n.d.
Services contractuels de personnes	615	353	515	162	45,9%
Autres services contractuels	-	29	150	121	408,9%
<i>Sous-total</i>	625	382	665	283	73,9%
Coûts financiers					
<i>Sous-total</i>	-	-	-	-	n.d.
Dépenses de fonctionnement					
Locaux et entretiens	-	-	-	-	n.d.
Communication	-	-	-	-	n.d.
Frais de représentation et autres frais de fonctionnement	-	1	-	-1	-100,0%
Services conjoints Nations Unies	-	-	-	-	n.d.
<i>Sous-total</i>	-	1	-	-1	-100,0%
Matériel et fournitures					
Mobilier et matériel	-	-	-	-	n.d.
Fournitures	-	-	-	-	n.d.
<i>Sous-total</i>	-	-	-	-	n.d.
Total, B	982	676	1 075	399	59,0%
TOTAL	5 336	4 893	6 072	1 179	24,1%
POSTES	10	11	12	1	

dont :

Projet relatif au Plan d'action pour le développement	575
--	------------

OBJECTIF STRATEGIQUE VI COOPERATION INTERNATIONALE POUR LE RESPECT DE LA PROPRIETE INTELLECTUELLE

La promotion du respect de la propriété intellectuelle passe par l'adoption d'une stratégie plus large que celle mise en œuvre pour la seule application des droits de propriété intellectuelle. Elle exige une démarche axée sur la coopération internationale permettant à l'OMPI d'obtenir des résultats tangibles. Il s'agit d'un vaste objectif transversal, auquel contribuent de nombreux domaines d'activité de l'OMPI. Le Comité consultatif de l'OMPI sur l'application des droits (ACE) sert aux États membres de mécanisme de coordination des efforts déployés en vue d'atteindre cet objectif. Les activités au titre de cet objectif stratégique s'inscrivent dans le cadre de la recommandation n° 45 du Plan d'action pour le développement.

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Programme(s) concerné(s)
VI.1 Progrès du dialogue international de politique générale entre les États membres de l'OMPI en ce qui concerne la promotion du respect de la propriété intellectuelle, compte tenu de la recommandation n° 45 du Plan d'action pour le développement	Accord permanent des États membres sur les activités de fond du Comité consultatif de l'OMPI sur l'application des droits (ACE), en prenant en considération les préoccupations relatives au développement	Programme 17
VI.2 Coopération et coordination systématiques, efficaces et transparentes entre les travaux de l'OMPI et ceux d'autres organisations internationales dans le domaine de la promotion du respect de la propriété intellectuelle	Nombre de collaborations stratégiques ou autres activités communes menées avec les organisations partenaires dans le domaine de la promotion du respect de la propriété intellectuelle	Programme 17

PROGRAMME 17 PROMOUVOIR LE RESPECT DE LA PROPRIETE INTELLECTUELLE

CONTEXTE DE PLANIFICATION

17.1. Le respect de la propriété intellectuelle est un principe fondamental partagé par l'ensemble des États membres de l'OMPI. Cependant, il reste difficile à appliquer pleinement car les atteintes aux droits de propriété intellectuelle, principalement des actes de contrefaçon et de piratage, sont très fréquentes dans de nombreuses régions du monde. Pour concevoir des mesures appropriées pour lutter contre ce phénomène, il faut bien connaître les motivations des fabricants et des consommateurs de marchandises portant atteinte aux droits de propriété intellectuelle, ainsi que les incidences des atteintes aux droits de propriété intellectuelle sur le bien-être des sociétés. Un large éventail de mesures curatives et préventives peuvent alors être adoptées selon les besoins stratégiques des pays, couvrant par exemple l'amélioration des législations et des mécanismes d'application des droits, la sensibilisation du public et les changements culturels compte tenu de l'importance de la propriété intellectuelle, les solutions commerciales et technologiques mettant en avant d'autres options légales, et la collaboration institutionnelle.

17.2. De multiples acteurs ayant souvent des intérêts et des opinions divers influencent les politiques internationales et nationales en matière de promotion du respect de la propriété intellectuelle. Parallèlement, les États membres s'efforcent d'adopter des mesures en accord avec les diverses réalités socioéconomiques de leurs pays respectifs. L'enjeu du programme 17 consistera à faire en sorte que l'OMPI conserve toute sa pertinence à la tête du débat visant à trouver un juste équilibre en matière de protection et d'application des droits de propriété intellectuelle. Le programme visera à garantir l'effet durable des contributions de l'OMPI à la création d'un environnement propice au respect des droits de propriété intellectuelle. Ces contributions visent à renforcer la capacité des États membres à consolider les marchés légitimes des produits et services protégés par des droits de propriété intellectuelle et à améliorer le respect de la propriété intellectuelle, compte tenu des intérêts sociétaux en général, tels que la protection des consommateurs et les préoccupations liées au développement.

17.3. Le programme 17 continue de faciliter le dialogue entre les États membres sur les politiques à mener en matière de promotion du respect de la propriété intellectuelle, dans le cadre du Comité consultatif sur l'application des droits (ACE), et permet d'établir des partenariats systématiques, efficaces et transparents en vue de créer des synergies dans ce domaine. S'agissant des activités d'assistance technique axées sur la demande qu'il prévoit, le programme 17 met l'accent sur la fourniture de conseils équilibrés en matière de législation et de politique, le renforcement des capacités nationales en matière de promotion du respect de la propriété intellectuelle, la fourniture d'un appui stratégique pour l'intégration du respect de la propriété intellectuelle dans les stratégies nationales, et l'encouragement des consommateurs, notamment les jeunes, à jouer un rôle, afin de les amener à mieux comprendre les avantages sociaux d'un écosystème solide de la propriété intellectuelle.

STRATÉGIES DE MISE EN ŒUVRE

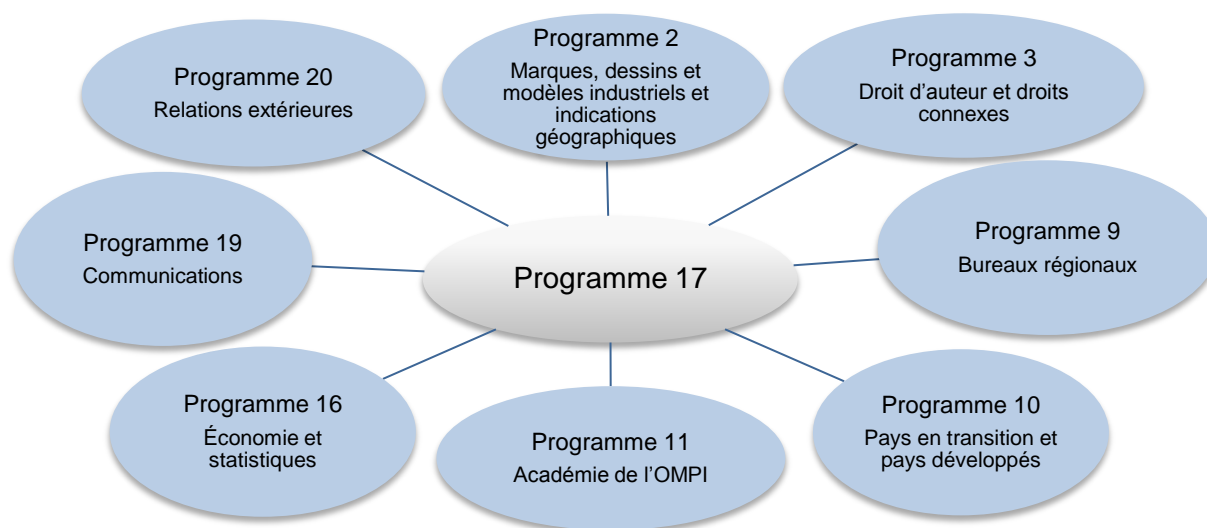
17.4. Tous les travaux menés au titre du programme 17 s'inscrivent dans le cadre de la recommandation n° 45. Considéré comme une foire aux idées, l'ACE permet des échanges sur les pratiques et les données d'expérience nationales. Le programme facilitera l'accord permanent des États membres sur un programme de travail thématique qui favorise le débat sur la promotion du respect de la propriété intellectuelle et étudie cette question dans toute sa complexité. Se fondant sur les délibérations de l'ACE, les États membres peuvent définir individuellement des stratégies nationales visant à promouvoir le respect de la propriété intellectuelle reposant, le cas échéant, sur des mesures préventives ou curatives et prenant pleinement en considération les réalités socioéconomiques du pays concerné et son niveau de développement.

17.5. En vue d'assurer une cohésion des politiques internationales et d'obtenir des résultats optimaux grâce à une mise en commun des ressources, le programme 17 permettra d'établir des partenariats stratégiques de collaboration, de prévoir des activités communes visant à promouvoir le respect de la propriété intellectuelle et de participer aux activités pertinentes des partenaires. En

outre, le partage de données d'expérience pratiques relatives à la promotion du respect de la propriété intellectuelle sera facilité par la création de cadres réunissant un large éventail d'acteurs internationaux intéressés et d'experts compétents dans le domaine. Les collaborations, qui intègrent pleinement la démarche de l'OMPI axée sur le développement pour favoriser le respect de la propriété intellectuelle, s'inscrivent dans le champ de la recommandation n° 40 du Plan d'action pour le développement.

17.6. Le programme 17 permet de continuer d'aider les États membres, sur demande, à formuler des cadres politiques, législatifs et réglementaires sur mesure et équilibrés en faveur du respect de la propriété intellectuelle, conformément aux caractéristiques et aux besoins spécifiques des pays. Une assistance est également fournie à des publics très divers sous la forme d'activités de renforcement des capacités dans le domaine de la promotion du respect de la propriété intellectuelle. Afin d'obtenir des résultats durables, l'accent sera mis en particulier sur le renforcement des capacités des établissements nationaux de formation en droit, tels que les écoles de police et de la magistrature, destinés à avoir un effet multiplicateur, et la mise à disposition de matériel de formation conçu spécialement pour promouvoir le respect de la propriété intellectuelle. Le programme 17 permettra également d'appuyer l'élaboration de stratégies nationales de sensibilisation destinées à limiter les atteintes aux droits de propriété intellectuelle grâce à une modification des comportements. Ces travaux seront complétés par des activités visant à faire mieux comprendre l'importance de la propriété intellectuelle au public, comme des concours organisés pour la Journée mondiale de la propriété intellectuelle et le programme d'attribution de prix de l'OMPI, destinées en particulier à aider les jeunes à comprendre les avantages de la propriété intellectuelle pour la société. Les activités d'assistance technique s'inscrivent dans le cadre des recommandations n° 1, 6, 12, 13, 14, 17 (assistance en matière de législation, de réglementation et de politique), 45 (assistance en matière de législation, de réglementation et de politique) et 3, 10 et 11 (renforcement des capacités et sensibilisation).

17.7. Le programme 17 collabore essentiellement avec les autres programmes indiqués ci-dessous :



PRINCIPAUX RISQUES ET STRATÉGIES D'ATTÉNUATION

Risques	Stratégies d'atténuation
Absence d'accord entre les États membres, et de soutien politique de leur part, s'agissant des activités de l'OMPI en matière de promotion du respect de la propriété intellectuelle. Le rôle de l'OMPI dans ce domaine pourrait alors être remis en question.	Prévoir des consultations régulières avec les États membres pour faciliter une convergence de vues quant à la pertinence du Comité consultatif de l'OMPI sur l'application des droits (ACE), à sa fonction en matière d'élaboration de politiques et aux activités de renforcement des capacités y afférentes. Toutes les activités répondent à des normes rigoureuses, gage de qualité, de transparence, de neutralité et d'une approche équilibrée.
Pays et parties prenantes se détournant de l'OMPI pour s'intéresser à d'autres organisations internationales ou régionales mettant au point des activités de promotion du respect de la propriété intellectuelle.	Tirer parti des partenariats, définir et créer des synergies en attribuant des rôles clairs et délimités aux différents partenaires. Intégrer les activités et stratégies de promotion du respect de la propriété intellectuelle dans les politiques nationales de propriété intellectuelle en coopération avec les bureaux régionaux de l'OMPI et le Département des pays en transition et des pays développés. Mettre l'accent sur les activités axées sur la politique où l'OMPI peut jouer un rôle notable et offrir un avantage concurrentiel.

TABLEAU DES RÉSULTATS

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés
I.2 Cadres législatifs, réglementaires et politiques de propriété intellectuelle adaptés et équilibrés	Nombre de pays ou d'organisations régionales ayant adopté ou modifié leurs cadres de référence aux fins de l'application effective des droits de propriété intellectuelle au regard du titre III de l'Accord sur les ADPIC, ou s'appropriant à le faire, suite à l'assistance fournie par l'OMPI	13 pays engagés dans un processus de modification ou d'adoption de cadres de référence aux fins de l'application effective des droits de propriété intellectuelle (au 15 février 2015)	1 pays ou organisation régionale ayant adopté ou modifié leurs cadres de référence aux fins de l'application effective des droits de propriété intellectuelle
	Nombre de pays ayant adopté ou mis en œuvre une stratégie nationale de promotion du respect de la propriété intellectuelle, ou étant engagés dans un tel processus, avec l'assistance de l'OMPI	2 pays engagés dans un processus d'adoption d'une telle stratégie	2 pays ayant adopté une telle stratégie
III.2 Mise en valeur des ressources humaines pour répondre aux diverses exigences en matière d'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les pays en transition	Pourcentage de participants formés faisant état de leur satisfaction quant à l'utilité de la formation reçue et à sa pertinence pour l'exercice de leurs activités professionnelles	Pertinence : 90% Utilité : 90% (au 15 février 2015)	Pertinence : >85% Utilité : > 85%
VI.1 Progrès du dialogue international de politique générale entre les États membres de l'OMPI en ce qui concerne la promotion du respect de la propriété intellectuelle, compte tenu de la recommandation n° 45 du Plan d'action pour le développement	Accord permanent des États membres sur les activités de fond du Comité consultatif de l'OMPI sur l'application des droits (ACE), en prenant en considération les préoccupations relatives au développement	Accord sur le programme de travail de la dixième session de l'ACE	Accord sur le programme de travail de la session suivante de l'ACE

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés
VI.2 Coopération et coordination systématiques, efficaces et transparentes entre les travaux de l'OMPI et ceux d'autres organisations internationales dans le domaine de la promotion du respect de la propriété intellectuelle	Nombre de collaborations stratégiques ou autres activités communes menées avec les organisations partenaires dans le domaine de la promotion du respect de la propriété intellectuelle	6 collaborations stratégiques; 24 autres activités communes (au 15 février 2015)	6 collaborations stratégiques; 25 autres activités communes
VIII.1 Communication plus efficace avec le grand public concernant la propriété intellectuelle et le rôle de l'OMPI	Nombre d'États membres participant au programme d'attribution de prix de l'OMPI	38 (en 2014)	45 en 2016-2017

RESSOURCES ALLOUÉES AU PROGRAMME 17

17.8. Les ressources globales allouées au programme 17 pour l'exercice biennal 2016-2017 restent au même niveau que dans le budget 2014-2015 approuvé (la diminution par rapport au budget 2014-2015 après virements est imputable à la réaffectation temporaire d'un juriste au programme en 2014-2015).

17.9. On peut observer un transfert de ressources du résultat escompté III.2 aux résultats escomptés I.2 et VIII.1. Cette évolution découle d'un meilleur équilibre entre les divers résultats escomptés avec i) l'allocation de ressources pour les services offerts, compte tenu de la demande croissante des États membres, en matière d'assistance législative et de stratégies nationales de promotion du respect de la propriété intellectuelle et ii) l'inscription des ressources au titre du programme de prix de l'OMPI sous le résultat escompté VIII.1 (au lieu du résultat escompté III.2 en 2014-2015).

Programme 17 : ressources par résultat (en milliers de francs suisses)

Numéro et description du résultat escompté		Budget 2014-2015 approuvé	Budget 2014-2015 après virements	Budget 2016-2017 proposé
I.2	Cadres législatifs, réglementaires et politiques de propriété intellectuelle adaptés et équilibrés	130	510	639
III.2	Mise en valeur des ressources humaines pour répondre aux diverses exigences en matière d'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les pays en transition	2 307	2 269	1 105
VI.1	Progrès du dialogue international de politique générale entre les États membres de l'OMPI en ce qui concerne la promotion du respect de la propriété intellectuelle, compte tenu de la recommandation n° 45 du Plan d'action pour le développement	429	911	569
VI.2	Coopération et coordination systématiques, efficaces et transparentes entre les travaux de l'OMPI et ceux d'autres organisations internationales dans le domaine de la promotion du respect de la propriété intellectuelle	1 124	517	1 111
VIII.1	Communication plus efficace avec le grand public concernant la propriété intellectuelle et le rôle de l'OMPI	–	–	327
Total		3 989	4 207	3 752

Programme 17 : ressources par objet de dépense
(en milliers de francs suisses)

	Budget 2014-2015 approuvé	Budget 2014-2015 après virements	Budget 2016-2017 Proposé	Différence par rapport au budget 2014-2015 après virements	
				Montant	%
A. Ressources en personnel					
Postes	3 277	3 288	3 073	-215	-6,5%
Fonctionnaires temporaires	-	241	-	-241	-100,0%
Autres dépenses de personnel	-	-	-	-	n.d.
Total, A	3 277	3 529	3 073	-456	-12,9%
B. Autres ressources					
Stages et bourses de l'OMPI					
Stages	-	12	13	1	5,9%
Bourses de l'OMPI	-	-	-	-	n.d.
<i>Sous-total</i>	-	12	13	1	5,9%
Voyages, formations et subventions					
Missions de fonctionnaires	241	206	230	24	11,4%
Voyages de tiers	308	239	256	17	6,9%
Formations et demandes de paiement des frais de voyage y relatifs	-	-	-	-	n.d.
<i>Sous-total</i>	<i>549</i>	<i>445</i>	<i>485</i>	<i>40</i>	<i>9,0%</i>
Services contractuels					
Conférences	38	101	69	-32	-31,7%
Publications	25	4	5	1	14,9%
Services contractuels de personnes	67	50	40	-10	-20,0%
Autres services contractuels	-	2	3	1	23,0%
<i>Sous-total</i>	<i>130</i>	<i>158</i>	<i>117</i>	<i>-41</i>	<i>-25,9%</i>
Coûts financiers					
<i>Sous-total</i>	-	-	-	-	n.d.
Dépenses de fonctionnement					
Locaux et entretiens	-	-	-	-	n.d.
Communication	-	-	-	-	n.d.
Frais de représentation et autres frais de fonctionnement	3	11	12	1	10,5%
Services conjoints Nations Unies	-	-	-	-	n.d.
<i>Sous-total</i>	<i>3</i>	<i>11</i>	<i>12</i>	<i>1</i>	<i>10,5%</i>
Matériel et fournitures					
Mobilier et matériel	-	6	11	5	83,3%
Fournitures	30	47	41	-6	-13,1%
<i>Sous-total</i>	<i>30</i>	<i>53</i>	<i>52</i>	<i>-1</i>	<i>-2,1%</i>
Total, B	712	679	679	-	0,0%
TOTAL	3 989	4 207	3 752	-456	-10,8%
POSTES	8	9	8	-1	

Ressources au titre des fonds fiduciaires potentiellement disponibles pour les activités de programme en 2016-2017 (PAR PROGRAMME)¹
(en milliers de francs suisses)

Fonds fiduciaire	Solde fin 2014	Contributions prévues pour 2015	Dépenses prévues fin 2015	Solde prévu fin 2015	Contributions prévues pour 2016-2017 ²	Montant estimatif disponible pour les activités de programme en 2016-2017
Programme 17 République de Corée (BRIP)	42	132	131	43	264	307
TOTAL	42	132	131	43	264	307

¹ Les chiffres ne comprennent pas les ajustements pour intérêts et taux de change. Il est à noter également que ces fonds financent en général des activités qui portent sur une période excédant un exercice biennal ou qui sont à cheval sur deux exercices, à mesure que les recettes sont perçues et les dépenses encourues.

² Ces chiffres purement indicatifs découlent des modes de financement précédents. Ils ne représentent pas des engagements de la part des États membres, sauf dans les cas où l'accord de fonds fiduciaire comprend un tel engagement.

OBJECTIF STRATEGIQUE VII PROPRIETE INTELLECTUELLE ET ENJEUX MONDIAUX

Cet objectif stratégique traduit le potentiel qu'a l'OMPI de devenir la première instance intergouvernementale qualifiée pour traiter des questions situées au carrefour de la propriété intellectuelle, de l'innovation et des enjeux relatifs aux politiques publiques à l'échelle mondiale. Cela implique un engagement à la fois profond et prospectif avec les autres organisations des Nations Unies et des organisations intergouvernementales et non gouvernementales, afin d'œuvrer à la recherche de solutions communes à apporter aux défis majeurs auxquels l'humanité est confrontée, notamment le changement climatique, la sécurité alimentaire, la santé publique, la protection de la biodiversité et la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement. Les pays en développement et les pays les moins avancés (PMA) étant le plus immédiatement touchés par bon nombre de ces problèmes de dimension mondiale, les programmes qui relèvent de cet objectif stratégique joueront un rôle important dans la réalisation de plusieurs objectifs de développement et recommandations du Plan d'action pour le développement.

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Programme(s) concerné(s)
VII.2 Plates-formes et instruments fondés sur la propriété intellectuelle pour le transfert de connaissances et l'adaptation et la diffusion de la technologie entre les pays développés et les pays en développement, notamment les PMA, pour relever des défis mondiaux	Augmentation du nombre de participants du programme WIPO Re:Search, y compris dans les pays en développement et les PMA	Programme 18
	Nombre de données dans la base WIPO Re:Search	Programme 18
	Augmentation du nombre d'accords au titre de WIPO Re:Search qui mènent à des activités nouvelles ou accélérées de recherche-développement dans le domaine des maladies tropicales négligées, du paludisme et de la tuberculose	Programme 18
	Nombre de membres de WIPO GREEN	Programme 18
	Nombre de données dans la base WIPO GREEN	Programme 18
	Nombre d'accords favorisés par WIPO GREEN qui facilitent le transfert de connaissances, et l'adaptation, le transfert ou la diffusion des technologies	Programme 18
	Progrès dans l'élaboration d'un cadre international de collaboration aux fins d'une contribution efficace de la propriété intellectuelle à la sécurité alimentaire grâce au processus de consultation	Programme 18
	Nombre de consultations du site Web consacré aux défis mondiaux	Programme 18
Participation de parties prenantes aux différentes plates-formes de l'OMPI, à l'image de WIPO GREEN ou de WIPO Re:Search	Programme 20	

PROGRAMME 18 PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET DÉFIS MONDIAUX

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET DÉFIS MONDIAUX

CONTEXTE DE PLANIFICATION

18.1. Ce programme traite du lien étroit entre l'innovation et la propriété intellectuelle et des questions interdépendantes qui se posent à l'échelle mondiale, notamment en termes de santé publique et de changement climatique et, dans une moindre mesure, de sécurité alimentaire. Le choix des priorités reflète l'objectif des États membres (par exemple, dans le Programme de développement pour l'après-2015) et la possibilité que des solutions axées sur l'innovation produisent des résultats tangibles.

18.2. Libérer le potentiel de l'innovation de sorte que tous les pays, quel que soit leur niveau de développement, en bénéficient peut constituer une amorce de solution à ces problèmes mondiaux. De nouvelles formes de collaboration reposant sur un large éventail de parties prenantes servent ainsi de plus en plus souvent de canal pour le renforcement des capacités, le transfert de technologie et la diffusion d'outils pratiques.

18.3. L'expérience de ce programme avec ses deux plates-formes multipartites, WIPO Re:Search dans le domaine de la santé et WIPO GREEN dans le domaine du changement climatique, montre que ces initiatives peuvent favoriser la recherche à un stade précoce ou le transfert de technologies existantes, par exemple dans le domaine de la santé au niveau mondial, et permettre une meilleure compréhension de la propriété intellectuelle et des capacités de relever les défis de politique générale. S'agissant de ces deux plates-formes, le programme prendra une série de mesures pour continuer d'élaborer et mettre en œuvre des stratégies visant à permettre aux consortiums de poursuivre sur leur lancée et à mobiliser des ressources supplémentaires pour financer de manière adéquate les activités en cours et planifiées.

STRATÉGIES DE MISE EN ŒUVRE

18.4. La contribution effective et constructive au débat mondial sur la politique à mener et à la recherche de solutions axées sur l'innovation se poursuivra dans le cadre d'une stratégie de mise en œuvre comportant trois volets :

Élaborer et assurer le maintien en vigueur de plates-formes et d'instruments fondés sur la propriété intellectuelle en vue de répondre aux défis mondiaux

18.5. Le principal élément stratégique de ce programme reposera sur la poursuite de la mise en œuvre et la pérennisation de ses deux plates-formes multipartites permettant de faciliter la création de réseaux de collaboration efficaces et de favoriser le transfert de technologie en rapport avec la santé et le changement climatique. Les initiatives seront fondées sur des partenariats et des collaborations utilisant des structures d'innovation ouverte, l'innovation en réseau et d'autres types de partenariats en vue d'accélérer leur incidence. Le renforcement de la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et des partenariats favorisant la connectivité des innovateurs des pays en développement fera également l'objet d'une attention particulière.

18.6. En collaboration avec des partenaires extérieurs, des outils de partage des connaissances techniques visant à favoriser la diffusion et le transfert de technologies dans le domaine de la santé et de l'écologie seront renforcés, conformément aux objectifs du Plan d'action pour le développement, notamment les recommandations n° 19 (accès aux savoirs et à la technologie), 25 (transfert de technologie), 30, 40 et 42 (coopération avec les organisations intergouvernementales et ONG).

18.7. Une stratégie pour traiter les questions de propriété intellectuelle et de sécurité alimentaire qui tire parti des activités antérieures de l'OMPI dans ce domaine sera aussi élaborée au cours de l'exercice biennal, en consultation avec les responsables des programmes de l'OMPI concernés et les parties prenantes extérieures, notamment les organisations intergouvernementales, le secteur privé et la société civile.

Offrir un accès amélioré à l'information en matière de propriété intellectuelle et permettre son utilisation pour fournir un appui aux États membres, aux organisations intergouvernementales, au secteur privé, à la société civile et aux autres parties prenantes et les aider à déterminer les options applicables

18.8. La mise en œuvre du programme continuera de s'inscrire dans un dialogue de politique générale sur la propriété intellectuelle et les défis mondiaux, dans le but d'asseoir le rôle de l'OMPI en tant que source fiable d'informations et d'analyses objectives, servant de cadre à des débats internationaux au moyen de processus de coopération formelle avec d'autres organisations des Nations Unies et institutions intergouvernementales. Les travaux menés reposeront sur l'importance de la propriété intellectuelle et de l'innovation pour la santé mondiale, le changement climatique et la sécurité alimentaire, le Plan d'action pour le développement et le Programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015.

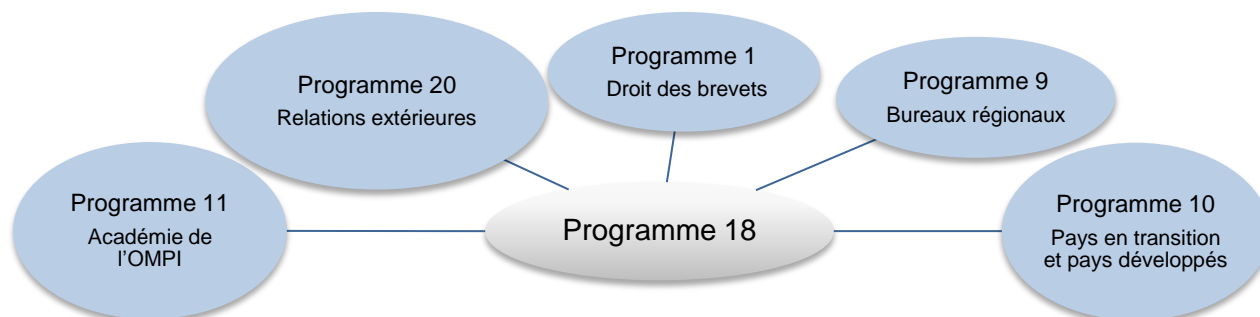
18.9. Des études sur la politique générale à mener continueront d'être réalisées sur des thèmes comme le rôle de la propriété intellectuelle et de la gestion de la propriété intellectuelle dans le cadre de l'innovation, du transfert de technologie et de la diffusion des technologies pour relever les défis mondiaux. Des analyses approfondies, sous la forme de rapports et de notes d'information, auront pour objet de favoriser une meilleure compréhension des moteurs politiques et stratégiques de l'innovation; et de démontrer de façon anticipée l'intérêt de la propriété intellectuelle comme moteur de développement. Il s'agira notamment de promouvoir l'échange de données d'expérience provenant des deux plates-formes au moyen d'études de cas visant à faire mieux connaître les activités du programme.

18.10. De plus, en réponse aux demandes émanant des États membres, des organisations intergouvernementales, de la société civile et d'autres parties prenantes, le programme visera à apporter, si nécessaire, des contributions dans le cadre d'instances de discussion traitant des questions fondamentales relevant du programme. Assurer la participation constructive de l'OMPI aux débats pertinents relatifs aux questions d'intérêt général permet d'apporter un appui aux autres acteurs et de contribuer à faire de l'Organisation l'instance qualifiée et la référence en matière de propriété intellectuelle s'agissant des questions d'intérêt général au niveau mondial. La poursuite de la coopération trilatérale fructueuse entre le programme, l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et l'Organisation mondiale du commerce (OMC) fait partie intégrante de cet objectif.

Renforcer les capacités en matière de ressources humaines en ce qui concerne le rapport entre défis mondiaux, innovation et transfert de technologie

18.11. L'un des éléments clés de ces activités consistera à étudier les synergies possibles avec d'autres programmes de l'OMPI. Par exemple, les plates-formes techniques ayant été mises au point, elles devraient servir de plus en plus de points d'entrée aux organismes des pays en développement et leur permettre d'accéder à toute une palette de services et de programmes de formation pertinents proposés par l'OMPI pour faciliter l'accès aux informations techniques relatives à la propriété intellectuelle (par exemple, les bases de données sur les brevets). Les projets financés par des fonds fiduciaires seront maintenus et tireront parti des réalisations accomplies lors d'exercices biennaux précédents.

18.12. Le programme 18 collabore essentiellement avec les autres programmes indiqués ci-dessous :



PRINCIPAUX RISQUES ET STRATÉGIES D'ATTÉNUATION

Risques	Stratégies d'atténuation
Le manque de volonté des membres ou partenaires des programmes WIPO Re:Search et WIPO GREEN pourraient avoir pour résultat un nombre insuffisant de données et une donc baisse de crédibilité des plates-formes.	WIPO Re:Search : intensifier les efforts pour accroître les ressources et renforcer les activités du centre de partenariat. WIPO GREEN : veiller à ce que les services proposés correspondent aux besoins des clients et à une commercialisation efficace, et poursuivre la collaboration étroite avec les partenaires et les parties prenantes actuelles.

TABLEAU DES RÉSULTATS

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés
III.2 Mise en valeur des ressources humaines pour répondre aux diverses exigences en matière d'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les pays en transition	Nombre de dispositions prises pour l'hébergement de scientifiques de pays en développement	5	2 dispositions supplémentaires pour l'hébergement
	Pourcentage de participants ayant suivi le module d'enseignement à distance sur la propriété intellectuelle relative à la santé qui sont favorables à l'utilisation de la propriété intellectuelle au service du développement grâce au transfert de connaissances et à l'acquisition de compétences	n.d.	Au moins 70% des personnes interrogées
VII.2 Plates-formes et instruments fondés sur la propriété intellectuelle pour le transfert de connaissances et l'adaptation et la diffusion de la technologie entre les pays développés et les pays en développement, notamment les PMA, pour relever des défis mondiaux	Augmentation du nombre de participants du programme WIPO Re:Search, y compris dans les pays en développement et les PMA	96 membres dont 27 de pays en développement (fin décembre 2014)	8 nouveaux membres; 7 membres de pays en développement
	Nombre de données dans la base WIPO Re:Search	186 données dans la base (au 24 avril 2015)	300 données au total dans la base
	Augmentation du nombre d'accords au titre de WIPO Re:Search qui mènent à des activités nouvelles ou accélérées de recherche-développement dans le domaine des maladies tropicales négligées, du paludisme et de la tuberculose	90 accords (au 9 avril 2015)	30 nouveaux accords dont une vingtaine d'accords de suivi
	Nombre de membres de WIPO GREEN	57 partenaires; 430 utilisateurs (au 24 avril 2015)	14 partenaires supplémentaires; 200 utilisateurs supplémentaires
	Nombre de données dans la base WIPO GREEN	2 050 données (au 24 avril 2015)	1 200 données supplémentaires
	Nombre d'accords favorisés par WIPO GREEN qui facilitent le transfert de connaissances, et l'adaptation, le transfert ou la diffusion des technologies	7 accords (AUTM, DKPTO, EACIN, Eco-patent commons, KOTEC, TechnologieAllianz, UNOSCC) (au 24 avril 2015)	10 accords

Progrès dans l'élaboration d'un cadre international de collaboration aux fins d'une contribution efficace de la propriété intellectuelle à la sécurité alimentaire grâce au processus de consultation	n.d.	Élaboration d'un projet de cadre général
Nombre de consultations du site Web consacré aux défis mondiaux	Nombre de pages consultées : - Division des défis mondiaux : 1 353 - Santé mondiale et propriété intellectuelle : 4 778 - Changement climatique et propriété intellectuelle : 2 462 - WIPO Re:Search : 38 852 - WIPO GREEN : 77 752	Augmentation de 10%

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET POLITIQUE EN MATIÈRE DE CONCURRENCE

CONTEXTE DE PLANIFICATION

18.13. Les activités de l'OMPI dans le domaine de la propriété intellectuelle et de la politique en matière de concurrence sont liées aux objectifs stratégiques I et III. Au titre de l'objectif stratégique I, les travaux visent à fournir aux États membres de l'OMPI les outils nécessaires pour établir – au niveau national – un système normatif équilibré assurant que la propriété intellectuelle continue d'être le cadre juridique de marchés libres et ouverts. En même temps, garantir la liberté des marchés est un puissant catalyseur de développement.

18.14. L'OMPI continuera d'être un cadre d'échange de données d'expérience entre les États membres sur la propriété intellectuelle et la politique en matière de concurrence grâce à la sensibilisation et à la diffusion de l'information, avec une attention particulière accordée aux pays en développement et aux pays les moins avancés.

STRATÉGIES DE MISE EN ŒUVRE

18.15. Les activités liées à l'échange de données d'expérience et l'aide apportée aux États membres dans la prise en considération de l'articulation entre propriété intellectuelle et politique en matière de concurrence se poursuivront en 2016-2017. Elles incluront l'étude et l'analyse de l'utilisation, par un certain nombre d'États membres, des règles de protection contre la concurrence déloyale en tant que mécanismes complémentaires à l'application du droit de la concurrence.

18.16. En outre, pour s'assurer que ses efforts ne répèteront pas les travaux menés par d'autres organisations internationales, l'OMPI continuera d'agir en coordination régulière avec l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), l'OMC, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et, le cas échéant, le Réseau international de la concurrence.

RESSOURCES ALLOUÉES AU PROGRAMME 18

18.17. Une légère réduction peut être observée dans les ressources totales allouées pour 2016-2017 au programme 18 par rapport au budget 2014-2015 après virements. Cette réduction est due à une diminution des dépenses de personnel au titre de la propriété intellectuelle et de la politique en matière de concurrence ainsi qu'à une réduction des dépenses de personnel pour le programme en 2016-2017 compte tenu du changement de la méthode de comptabilisation de ces dépenses, fondée sur les montants effectifs.

18.18. Le résultat escompté VII.3 a été fusionné avec le résultat escompté I.2 en 2016/17, ce qui entraîne un transfert des ressources du résultat escompté VII.3 en 2014-2015 au résultat escompté I.2 en 2016-2017.

18.19. Les ressources liées aux activités relatives à la santé dans le monde ont été inscrites sous le résultat escompté VIII.5 pour l'exercice biennal 2016-2017 afin de mieux rendre compte de la coopération trilatérale avec l'OMS et l'OMC. Ce changement est compensé par un transfert des ressources liées au résultat escompté IV.2.

18.20. Les ressources liées aux résultats escomptés I.1, VI.1, VI.2 et VIII.5 au titre de ce programme rendent compte des efforts consacrés par le Bureau du sous-directeur général chargé du Secteur des questions mondiales en faveur des activités relevant respectivement des programmes 4, 17 et 20.

Programme 18 : ressources par résultat
(en milliers de francs suisses)

Numéro et description du résultat escompté	Budget 2014-2015 approuvé	Budget 2014-2015 après virements	Budget 2016-2017 proposé
I.1 Renforcement de la coopération entre les États membres en ce qui concerne l'élaboration de cadres normatifs internationaux équilibrés dans le domaine de la propriété intellectuelle	-	224	387
I.2 Cadres législatifs, réglementaires et politiques de propriété intellectuelle adaptés et équilibrés	-	-	1 500
III.2 Mise en valeur des ressources humaines pour répondre aux diverses exigences en matière d'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les pays en transition	506	319	145
IV.2 Amélioration de l'accessibilité et de l'utilisation de l'information en matière de propriété intellectuelle par les institutions compétentes et le public afin de promouvoir l'innovation et la créativité	303	386	-
VI.1 Progrès du dialogue international de politique générale entre les États membres de l'OMPI en ce qui concerne la promotion du respect de la propriété intellectuelle, compte tenu de la recommandation n° 45 du Plan d'action pour le développement	-	222	187
VI.2 Coopération et coordination systématiques, efficaces et transparentes entre les travaux de l'OMPI et ceux d'autres organisations internationales dans le domaine de la promotion du respect de la propriété intellectuelle	-	222	197
VII.2 Plates-formes et instruments fondés sur la propriété intellectuelle pour le transfert de connaissances et l'adaptation et la diffusion de la technologie entre les pays développés et les pays en développement, notamment les PMA, pour relever des défis mondiaux	4 097	3 161	3 497
VII.3 Crédibilité croissante de l'OMPI en tant qu'instance d'analyse des questions relatives à la propriété intellectuelle et à la politique en matière de concurrence	2 032	1 813	-
VIII.5 L'OMPI collabore efficacement avec d'autres processus et instances de négociation de l'ONU et d'autres organisations intergouvernementales	-	229	410
Total	6 938	6 576	6 323

Programme 18 : ressources par objet de dépense
(en milliers de francs suisses)

	Budget 2014-2015 approuvé	Budget 2014-2015 après virements	Budget 2016-2017 Proposé	Différence par rapport au budget 2014-2015 après virements	
				Montant	%
A. Ressources en personnel					
Postes	4 461	4 480	4 516	36	0,8%
Fonctionnaires temporaires	1 547	1 120	1 029	-91	-8,1%
Autres dépenses de personnel	-	-	-	-	n.d.
Total, A	6 008	5 600	5 545	-55	-1,0%
B. Autres ressources					
Stages et bourses de l'OMPI					
Stages	-	22	24	2	7,5%
Bourses de l'OMPI	-	-	-	-	n.d.
<i>Sous-total</i>	-	22	24	2	7,5%
Voyages, formations et subventions					
Missions de fonctionnaires	249	298	221	-77	-25,8%
Voyages de tiers	136	66	57	-9	-13,9%
Formations et demandes de paiement des frais de voyage y relatifs	-	-	-	-	n.d.
<i>Sous-total</i>	385	364	278	-86	-23,7%
Services contractuels					
Conférences	7	30	11	-19	-63,8%
Publications	36	1	-	-1	-100,0%
Services contractuels de personnes	221	325	173	-152	-46,8%
Autres services contractuels	241	193	256	63	32,4%
<i>Sous-total</i>	505	550	440	-110	-20,0%
Coûts financiers					
<i>Sous-total</i>	-	-	-	-	n.d.
Dépenses de fonctionnement					
Locaux et entretiens	-	-	-	-	n.d.
Communication	-	-	-	-	n.d.
Frais de représentation et autres frais de fonctionnement	36	18	18	-0	-1,8%
Services conjoints Nations Unies	-	-	-	-	n.d.
<i>Sous-total</i>	36	18	18	-0	-1,8%
Matériel et fournitures					
Mobilier et matériel	-	-	-	-	n.d.
Fournitures	5	21	18	-3	-14,0%
<i>Sous-total</i>	5	21	18	-3	-14,0%
Total, B	930	975	778	-198	-20,3%
TOTAL	6 938	6 576	6 323	-252	-3,8%
POSTES	10	10	10	-	

OBJECTIF STRATEGIQUE VIII INTERFACE DE COMMUNICATION DYNAMIQUE ENTRE L'OMPI, SES ÉTATS MEMBRES ET L'ENSEMBLE DES PARTIES PRENANTES

Cet objectif stratégique témoigne de la place hautement prioritaire que le Secrétariat de l'OMPI accorde à une communication efficace en tant que critère essentiel de succès pour chaque aspect de ses travaux et à la prestation de services en tant que valeur institutionnelle fondamentale. L'OMPI offre divers services à un large éventail de parties prenantes et, en premier lieu, en sa qualité d'institution spécialisée des Nations Unies, à ses États membres. Ces services comprennent un appui aux comités chargés des activités normatives, des services de renforcement des capacités aux pays en développement, des services d'information, des services techniques ainsi que des services généraux liés à l'enregistrement et au dépôt de titres de propriété intellectuelle et au règlement extrajudiciaire des litiges en matière de propriété intellectuelle.

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Programme(s) concerné(s)
VIII.1 Communication plus efficace avec le grand public concernant la propriété intellectuelle et le rôle de l'OMPI	Nombre d'États membres participant au programme d'attribution de prix de l'OMPI	Programme 17
	Parties prenantes ayant une vision positive de la réputation de l'OMPI; et reconnaissance accrue de la marque OMPI	Programme 19
	Nombre de personnes qui consultent les contenus relatifs aux principaux événements, réalisations et activités de l'OMPI	Programme 19
	Participation à la campagne de la Journée mondiale de la propriété intellectuelle	Programme 19
	Visites sur les sites des publications de l'OMPI et du Magazine de l'OMPI	Programme 19
	Consultations des contenus presse, vidéo et photo de l'OMPI	Programme 19
	Réduction du nombre d'utilisateurs qui quittent le site Web de l'OMPI directement à partir du portail et des principales pages d'aiguillage	Programme 19
	Influence de l'OMPI et participation des parties prenantes dans les médias sociaux	Programme 19
	Augmentation de la fréquentation du site Web des bureaux extérieurs de l'OMPI	Programme 20
VIII.2 Amélioration de l'orientation vers les services et de la réactivité à la demande	Utilisateurs satisfaits des services de la Bibliothèque	Programme 19
	Taux de satisfaction des clients et des parties prenantes	Programme 19
	Normes de services du Centre de services à la clientèle de l'OMPI	Programme 19
	Durée de traitement des demandes de renseignements	Programme 20
VIII.3 Engagement réel auprès des États membres	Pourcentage de réunions de comité pour lesquelles des réunions d'information préalables sont tenues pour les États membres	Programme 21

Projet de programme et budget proposé pour 2016-2017

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Programme(s) concerné(s)
	Pourcentage d'actes d'adhésion et autres actes accomplis à l'égard de traités faisant l'objet d'un traitement dans les délais requis	Programme 21
	Délais de publication des documents des assemblées	Programme 21
	Taux de satisfaction des États membres et des parties prenantes en ce concerne l'organisation des événements	Programme 21
	Taux de satisfaction des délégués en ce qui concerne l'organisation des assemblées	Programme 21
VIII.4 Échanges ouverts, transparents et dynamiques avec les parties prenantes non gouvernementales	Nombre d'ONG ayant le statut d'observateur permanent qui participent aux travaux de l'OMPI et inversement	Programme 21
VIII.5 L'OMPI collabore efficacement avec d'autres processus et instances de négociation de l'ONU et d'autres organisations intergouvernementales	Les contributions de l'OMPI figurant dans les rapports, les résolutions et les documents émanant de l'ONU et d'organisations intergouvernementales et relatifs à des processus pertinents et ciblés	Programme 20
	Nombre d'initiatives menées par l'OMPI en partenariat avec l'ONU et d'autres organisations intergouvernementales afin de mener à bien les objectifs de développement durable	Programme 20
	Nombre d'activités communes avec le Secrétariat de l'ASEAN, l'OHMI-ECAP, la Fondation Asie-Europe et l'AANZFTA	Programme 20
	Nouvelles initiatives communes avec d'autres organismes des Nations Unies ou organisations intergouvernementales	Programme 21
	Pourcentage des biens et services d'origine locale par rapport au total des biens et services acquis pour les activités de développement	Programme 24
	Pourcentage de dépenses soumises à effet de levier de l'ONU (appels d'offres communs ou portage)	Programme 24

PROGRAMME 19 COMMUNICATIONS

CONTEXTE DE PLANIFICATION

19.1. L'OMPI est une organisation polyvalente qui traite de nombreuses questions complexes et mène beaucoup d'activités. Le défi en matière de communication est de simplifier la complexité et d'atteindre un public varié partout dans le monde. Afin de bâtir la compréhension, l'engagement et la confiance nécessaires pour exécuter son mandat, l'OMPI doit faire connaître sa raison d'être, ses valeurs et les efforts qu'elle déploie pour mettre la propriété intellectuelle au service de l'innovation et de la créativité. Elle doit faire en sorte que son statut unique de forum mondial en matière de propriété intellectuelle soit mieux reconnu et que la demande à l'égard de ses instruments et services de propriété intellectuelle augmente.

19.2. La propriété intellectuelle est un domaine où l'offre abonde et dans lequel l'OMPI doit gagner l'attention des parties prenantes grâce à ses activités de marketing et de promotion concernant ses services, ses produits, ses événements et ses progrès. Pour optimiser les effets de ces efforts, une coordination interne plus intégrée devra être mise en place; les partenariats externes devront être exploités plus systématiquement; et les activités de communication de l'OMPI devront être innovantes, accessibles, stimulantes et axées sur les utilisateurs, et mettre fortement l'accent sur la pertinence de la propriété intellectuelle pour les individus et les économies du monde entier. Afin de ne pas se laisser distancer par l'évolution rapide de l'environnement mondial des communications électroniques et d'exploiter les possibilités offertes par les nouvelles technologies, l'accent restera mis sur la création de compétences multimédia dans la création et la gestion de contenus numériques, et l'accélération de la transition de l'édition traditionnelle vers les publications "nées numériques".

19.3. Une communication efficace et la réactivité constituent un élément essentiel de la prestation de services que ceux-ci soient internes ou externes. L'OMPI doit s'efforcer de comprendre les besoins et les attentes de ses nombreuses parties prenantes et de favoriser, à l'échelle de l'Organisation, une culture orientée vers les services reposant sur de meilleurs instruments et applications techniques.

STRATÉGIES DE MISE EN ŒUVRE

19.4. Le travail qui sera entrepris dans le cadre du programme 19 au cours de l'exercice 2016-2017 devrait se traduire par une communication efficace sur la propriété intellectuelle et l'OMPI. Le succès du programme se mesurera par la consultation accrue des contenus d'information publics, notamment des publications, des vidéos, des images, des documents de presse et des ressources en ligne, et par la participation des parties prenantes aux médias sociaux et aux activités de l'OMPI. Une communication efficace concernant les faits marquants et les progrès réalisés permettra également à l'Organisation d'accroître sa visibilité dans les médias internationaux et de faire reconnaître son rôle et son image auprès des parties prenantes. Une réactivité accrue s'agissant de répondre aux demandes de renseignements externes entraînera une hausse du taux de satisfaction des parties prenantes. Les stratégies qui seront appliquées pour atteindre ces résultats seront les suivantes :

i) Classement par ordre de priorité. L'accent sera mis sur la production de contenu appuyant les objectifs principaux de l'Organisation. Un nombre limité de manifestations, de produits et de réalisations majeurs de l'OMPI seront identifiés chaque année comme priorités principales en termes de communication stratégique et de commercialisation. Une visibilité accrue leur sera donnée dans les médias grâce à une stratégie de communication taillée sur mesure afin de mobiliser les ressources disponibles de manière à produire un impact plus fort et à étendre leur portée. Des partenariats stratégiques seront créés avec les médias pour augmenter la visibilité et la portée des manifestations de haut niveau. De nouveaux outils de commercialisation, tels que la base de données centrale de contacts et la plate-forme de bulletins d'information électroniques, permettront de faire en sorte que les communications promotionnelles atteignent le public visé.

ii) Contenu et diffusion axés sur les utilisateurs. Un contenu de qualité, qu'il s'agisse d'articles présentant des données ou de récits sur la propriété intellectuelle, sera créé, personnalisé et diffusé via divers canaux pour répondre aux besoins et aux intérêts de différents publics ne partageant pas le même niveau de connaissances en matière de propriété

intellectuelle. Une attention particulière sera accordée aux considérations d'ordre géographique et à la parité; on veillera également à diffuser les témoignages des innovateurs du monde entier qui se servent de la propriété intellectuelle pour améliorer des vies. Le nouveau bulletin d'information mensuel WIPO Wire permettra aux parties prenantes de se tenir au courant des actualités et des ressources de l'OMPI; les bulletins d'information et les notifications électroniques seront plus conviviaux grâce à la nouvelle plate-forme pour le courrier électronique. D'autres améliorations apportées à l'architecture, à la conception et au contenu de l'information sur le site Web de l'OMPI aideront les différents utilisateurs à trouver ce qu'ils cherchent plus facilement. Des outils analytiques permettront de mesurer l'efficacité de la communication et de mieux servir les intérêts des utilisateurs.

iii) Élargir l'accès. La politique de libre accès de l'OMPI, appuyée par les outils de licences Creative Commons, sera affichée sur le site Web. Une nouvelle plate-forme électronique exhaustive et permettant d'effectuer des recherches plein texte (lancée en 2015 en même temps que l'impression à la demande) permettra de consulter en ligne, gratuitement et facilement, toutes les publications et études de l'OMPI, ainsi que d'accéder plus aisément aux différentes versions linguistiques. Les archives de l'OMPI seront numérisées et ajoutées à la collection. Des titres phares de l'OMPI seront publiés en formats alternatifs pour être plus accessibles et renforcer l'engagement de l'OMPI en faveur de l'édition en format accessible. La bibliothèque proposera aux fonctionnaires et aux visiteurs de l'OMPI autant de livres et de revues électroniques que possible. Le programme de bibliothèques dépositaires de l'OMPI continuera de répondre aux demandes formulées par les pays en développement concernant les documents de référence sur la propriété intellectuelle en version papier et en version électronique.

iv) Participation des parties prenantes. Le programme 19 poursuivra l'intégration et l'expansion des médias sociaux et des stratégies destinées à favoriser la communication multidirectionnelle, à améliorer la réactivité de l'OMPI et à renforcer la participation directe des parties prenantes qui pourront ainsi faire entendre leur voix. Un contenu médiatique partageable sera produit et diffusé via un nombre de plates-formes plus important. Le Magazine de l'OMPI sera disponible dans une version électronique plus interactive. La campagne annuelle autour de la Journée mondiale de la propriété intellectuelle sera étendue en tant que plate-forme privilégiée pour aller à la rencontre de nouveaux publics et promouvoir le lien positif entre la propriété intellectuelle et l'innovation. L'engagement envers les médias restera un outil efficace. Pour renforcer la position de l'OMPI en tant que source de références mondiale et une autorité fiable en matière de propriété intellectuelle, et pour aider à modifier l'opinion publique lorsque cela est nécessaire, des campagnes d'information énergiques seront organisées en permanence à l'intention de la presse, des blogs et des médias numériques influents.

v) Communication vidéo et visuelle. Des images, des graphiques et des dessins pertinents seront utilisés de manière créative sur les supports Web, numériques et imprimés pour renforcer l'impact visuel et l'instantanéité des communications de l'OMPI. Les moyens nécessaires seront mobilisés pour accroître le nombre de graphiques et d'images de qualité dans le but de promouvoir des contenus à forte valeur ajoutée et riches en données, comme les rapports statistiques et économiques de l'OMPI qui sont uniques dans leur genre. L'intérêt du public pour les contenus vidéo sera exploité à travers la production plus abondante d'entretiens, de contenus d'actualité, de documentaires, de graphiques animés, de tutoriels vidéo et d'autres contenus audiovisuels décrivant les travaux et les produits de l'OMPI.

vi) OMPI – une identité forte. La constante expression verbale et visuelle de la "marque" OMPI – sa mission, ses valeurs et son rôle – sera intégrée à l'échelle de l'Organisation dans les activités de rédaction, de conception et de création de contenu, ainsi que dans les activités en rapport avec les médias, l'édition et le service à la clientèle. L'identité visuelle de l'Organisation sera actualisée. La perception qu'auront les parties prenantes de l'image et des résultats de l'OMPI par rapport à d'autres références réputées fera l'objet d'une enquête et des leçons en seront tirées pour améliorer les aspects qui laisseraient à désirer.

vii) Coordination interne. Une approche plus stratégique de la communication sera favorisée au sein de l'Organisation grâce à une planification et une coordination intersectorielles plus systématiques. Le programme 19 permettra de conduire des activités visant à pratiquer une

communication uniforme et d'appuyer les efforts déployés pour encourager une communication plus horizontale et le partage d'informations.

viii) *Culture axée sur les services.* Le programme 19 permettra de renforcer le style propre à l'OMPI, qui privilégie la prestation de services aux parties prenantes et la réceptivité aux demandes de celles-ci, et d'appuyer les services à la clientèle de toute l'Organisation. L'orientation du personnel sur les services sera encore renforcée par des activités de formation et de sensibilisation fondées sur la Charte de services à la clientèle de l'OMPI. Des outils seront fournis afin de rationaliser le traitement des demandes de renseignements (base de données centrale de contacts, systèmes de billetterie, mesure du volume de demandes de renseignements, etc.). Les attentes extérieures seront systématiquement suivies grâce aux informations fournies par les clients et aux enquêtes réalisées auprès d'eux pour mieux les satisfaire.

PRINCIPAUX RISQUES ET STRATÉGIES D'ATTÉNUATION

Risques	Stratégies d'atténuation
Il incombe à l'OMPI de respecter les normes les plus élevées en matière de transparence et de responsabilisation et à ce titre, l'Organisation fait l'objet d'un examen attentif de la part de ses clients, de ses parties prenantes, de ses fonctionnaires, ainsi que du public. L'occurrence d'un événement présentant un risque peut avoir une incidence considérable sur la crédibilité des travaux de l'Organisation.	Divulgence publique, diffusion anticipée d'informations, sensibilisation des médias et esprit d'ouverture pour répondre aux demandes. Suivi constant de la couverture par la presse et les médias sociaux afin de pouvoir réagir rapidement si cela est nécessaire.
La présence de l'OMPI sur le Web et dans les médias sociaux ne parvient pas à suivre le rythme des tendances des communications numériques et à satisfaire les préférences des parties prenantes.	Mettre en place une conception graphique accessible sur le site Web de l'OMPI pour garantir un affichage optimal sur les appareils mobiles. Utilisation des ressources externes et des partenariats pour renforcer la capacité interne.

TABLEAU DES RÉSULTATS

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés
VIII.1 Communication plus efficace avec le grand public concernant la propriété intellectuelle et le rôle de l'OMPI	Parties prenantes ayant une vision positive de la réputation de l'OMPI; et reconnaissance accrue de la marque OMPI	85,3% des participants de l'enquête sont d'accord/tout à fait d'accord que l'OMPI a une bonne réputation générale. 70,2% des participants à l'enquête percevaient l'OMPI comme un forum mondial pour la promotion de la propriété intellectuelle (Enquête de l'OMPI sur les perceptions des parties prenantes, juin 2014)	85% des participants ont une opinion positive de la réputation de l'OMPI. 75% des participants perçoivent l'OMPI comme un forum mondial pour la propriété intellectuelle
	Nombre de personnes qui consultent les contenus relatifs aux principaux événements, réalisations et activités de l'OMPI	À définir	23% des personnes recevant le bulletin d'information WIPO Wire ouvrent celui-ci pour en consulter le contenu
	Participation à la campagne de la Journée mondiale de la propriété intellectuelle	Des événements s'étant déroulés dans 110 pays ont été publiés sur la carte de la Journée mondiale de la propriété intellectuelle de 2014	Événements dans ≥ 100 publiés sur la carte de la Journée mondiale de la propriété intellectuelle

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés
	Visites sur les sites des publications de l'OMPI et du Magazine de l'OMPI	i) 97 804 consultations uniques du site des publications; ii) 432 342 consultations uniques du site Web du magazine de l'OMPI en 2014	i) + 20% de consultations uniques sur le site des publications; ii) +10% de consultations uniques sur le site du Magazine
	Consultations des contenus presse, vidéo et photo de l'OMPI	i) 250 000 consultations uniques du contenu Web du Centre des médias (toutes langues) en 2014 ii) 467 180 consultations de la chaîne YouTube de l'OMPI en 2013-2014 (vidéos destinées aux enfants non comprises) iii) 1,44 million de consultations supplémentaires des photos postées sur Flickr en 2014. (Consultations globales fin 2014 : 2,41 millions)	i) +10% de consultations uniques du contenu Web du Centre des médias ii) +10% de consultations de vidéos sur la chaîne YouTube de l'OMPI (vidéos destinées aux enfants non comprises) iii) Objectif : 1 million de consultations supplémentaires des photos postées sur Flickr (d'ici fin 2017)
	Réduction du nombre d'utilisateurs qui quittent le site Web de l'OMPI directement à partir du portail et des principales pages d'aiguillage	i) Taux de rebondissement sur le portail : 25,1%; ii) Taux de sortie depuis les pages d'aiguillage : Services : 13%; Politiques : 16,9%; Coopération : 15,3%; Références : 19,1%; À propos de la P.I. : 55.1%; Au sein de l'OMPI : 23.5%	i) Taux de rebondissement stable depuis le portail; ii) Taux de sortie stable depuis les pages d'aiguillage pour chacune des six catégories principales (Services de P.I., Politiques, Coopération, Références, À propos de la P.I., Au sein de l'OMPI)
	Influence de l'OMPI et participation des parties prenantes dans les médias sociaux	i) nombre de favoris (2014=5 121) ii) nombre total de retweets (2014 = 11 920)	i) +25% du nombre annuel de tweets ajoutés aux favoris ii) +15% du nombre total annuel de retweets
VIII.2 Amélioration de l'orientation vers les services et de la réactivité à la demande	Utilisateurs satisfaits des services de la Bibliothèque	72,2% des participants au questionnaire de satisfaction auprès des utilisateurs des services de la Bibliothèque en 2014 étaient très satisfaits	≥ 70% de visiteurs et d'utilisateurs en ligne très satisfaits
	Taux de satisfaction des clients et des parties prenantes	86% des clients des systèmes de Madrid et de La Haye satisfaits ou très satisfaits (enquête de 2013)	≥ 90% de satisfaits ou très satisfaits
	Normes de services du Centre de services à la clientèle de l'OMPI	92% de billets traités en une journée; 100% des plaintes traitées dans les huit heures durant les horaires de travail	90% de billets traités en une journée; ii. 90% des plaintes traitées dans les huit heures durant les horaires de travail

RESSOURCES ALLOUÉES AU PROGRAMME 19

19.5. Les ressources totales allouées au programme 19 pour l'exercice biennal 2016-2017 restent au même niveau que le budget 2014-2015 après virements. La migration des ressources entre les deux résultats escomptés est le reflet du renforcement de l'appui aux services à la clientèle à l'échelle de l'Organisation.

Programme 19 : ressources par résultat
(en milliers de francs suisses)

<i>Numéro et description du résultat escompté</i>	<i>Budget 2014-2015 approuvé</i>	<i>Budget 2014-2015 après virements</i>	<i>Budget 2016-2017 proposé</i>
VIII.1 Communication plus efficace avec le grand public concernant la propriété intellectuelle et le rôle de l'OMPI	12 034	11 746	10 808
VIII.2 Amélioration de l'orientation vers les services et de la réactivité à la demande	5 223	4 793	5 674
Total	17 257	16 539	16 483

Programme 19 : ressources par objet de dépense
(en milliers de francs suisses)

	Budget 2014-2015 approuvé	Budget 2014-2015 après virements	Budget 2016-2017 Proposé	Différence par rapport au budget 2014-2015 après virements	
				Montant	%
A. Ressources en personnel					
Postes	12 652	12 533	13 201	668	5,3%
Fonctionnaires temporaires	2 060	1 561	795	-766	-49,1%
Autres dépenses de personnel	-	-	-	-	n.d.
Total, A	14 712	14 094	13 996	-98	-0,7%
B. Autres ressources					
Stages et bourses de l'OMPI					
Stages	-	-	56	56	n.d.
Bourses de l'OMPI	24	57	96	39	68,7%
<i>Sous-total</i>	<i>24</i>	<i>57</i>	<i>152</i>	<i>95</i>	<i>167,1%</i>
Voyages, formations et subventions					
Missions de fonctionnaires	240	146	218	73	49,8%
Voyages de tiers	13	20	33	12	60,0%
Formations et demandes de paiement des frais de voyage y relatifs	-	29	-	-29	-100,0%
<i>Sous-total</i>	<i>253</i>	<i>195</i>	<i>251</i>	<i>55</i>	<i>28,4%</i>
Services contractuels					
Conférences	10	101	-	-101	-100,0%
Publications	100	30	60	30	98,0%
Services contractuels de personnes	1 094	490	273	-216	-44,2%
Autres services contractuels	497	950	1 504	554	58,3%
<i>Sous-total</i>	<i>1 700</i>	<i>1 571</i>	<i>1 837</i>	<i>266</i>	<i>16,9%</i>
Coûts financiers					
<i>Sous-total</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>n.d.</i>
Dépenses de fonctionnement					
Locaux et entretiens	12	15	-	-15	-100,0%
Communication	2	0	-	-0	-100,0%
Frais de représentation et autres frais de fonctionnement	14	7	14	7	99,9%
Services conjoints Nations Unies	-	-	50	50	n.d.
<i>Sous-total</i>	<i>28</i>	<i>22</i>	<i>64</i>	<i>42</i>	<i>186,7%</i>
Matériel et fournitures					
Mobilier et matériel	160	73	55	-18	-24,2%
Fournitures	380	527	128	-399	-75,7%
<i>Sous-total</i>	<i>540</i>	<i>600</i>	<i>183</i>	<i>-417</i>	<i>-69,5%</i>
Total, B	2 545	2 445	2 487	41	1,7%
TOTAL	17 257	16 539	16 483	-57	-0,3%
POSTES	35	36	36	-	

PROGRAMME 20 RELATIONS EXTERIEURES, PARTENARIATS ET BUREAUX EXTERIEURS

CONTEXTE DE PLANIFICATION

20.1. Au cours de l'exercice biennal 2016-2017, l'Organisation des Nations Unies sera appelée à passer de la phase des négociations à celle de la mise en œuvre, car un certain nombre de processus de négociation importants vont converger et aboutir d'ici la fin de 2015. On s'attend à ce que les États membres concluent les négociations concernant le programme de développement pour l'après 2015 lors du sommet des Nations Unies à New York en septembre 2015 : "Élaborer et concrétiser un programme de développement porteur de transformation pour l'après 2015". Avant cela, en juillet 2015, les États membres devraient convenir d'un document final pour la troisième Conférence internationale sur le financement du développement (FfD). Cette question est liée aux débats sur les "Moyens de mise en œuvre" des Objectifs de développement durable recouvrant à la fois l'aspect financier et l'intensification du soutien en faveur du renforcement des capacités d'innovation et du développement et du transfert de technologies pour le développement durable. Ce dernier point étant également étroitement lié aux travaux concernant un mécanisme de facilitation de transfert de technologies, qui trouve son origine dans le document final de la Conférence Rio+20 et les processus de suivi ultérieurs. En parallèle, les négociations se poursuivent à un rythme soutenu en vue d'un nouvel accord international sur le changement climatique dans le cadre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), dont la signature est prévue lors de la vingt et unième Conférence des Parties à la CCNUCC à Paris en décembre 2015. En outre, les travaux se poursuivent concernant un certain nombre d'autres processus menés en collaboration avec des organisations internationales et concernant des questions importantes pour l'OMPI, telles que la fracture numérique, la santé publique et les maladies non transmissibles.

20.2. La technologie, l'innovation, la créativité et le développement culturel restent des éléments essentiels de tous ces processus. Le partenariat mondial pour le programme de développement pour l'après 2015 envisage la création d'alliances multipartites autour de questions-clés. L'OMPI assumera pleinement son rôle en facilitant de tels partenariats, et s'emploiera à renforcer les liens existant avec ses partenaires traditionnels, tels que l'Organisation mondiale du commerce (OMC), l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), l'Union internationale des télécommunications (UIT), la CCNUCC, le Département des affaires économiques et sociales (DAES) de l'ONU, ainsi qu'avec les Commissions économiques des Nations Unies. Le programme 20 portera également un regard nouveau sur les possibilités pour l'OMPI de travailler avec l'ensemble des parties prenantes (les organisations intergouvernementales, les ONG et le secteur privé) à l'échelle mondiale, régionale et nationale afin d'assurer une meilleure coordination et une plus grande cohérence en matière d'assistance technique spécialisée fournie par l'OMPI. Ce processus, qui doit se dérouler de façon stratégique et ciblée, doit s'acquitter du mandat de l'OMPI ainsi que de la mise en œuvre des recommandations pertinentes du Plan d'action pour le développement (recommandations n^{os} 2, 9, 22, 30, 40 et 42).

20.3. L'OMPI cherche également à nouer des engagements stratégiques et efficaces auprès d'un grand nombre d'acteurs non gouvernementaux, notamment les organisations non gouvernementales (ONG), les entreprises privées et la société civile dans son ensemble, dont les compétences techniques variées et les idées contribuent à atteindre cet objectif. L'OMPI bénéficie de la forte participation d'un large éventail d'organisations non gouvernementales internationales et nationales, qui sont accréditées en qualité d'observateurs aux réunions de l'OMPI et qui contribuent, avec leurs partenaires respectifs, aux programmes et aux activités de l'OMPI. Les représentants du secteur privé directement engagés dans la création et l'utilisation des œuvres innovantes et créatives peuvent aussi apporter une contribution unique et précieuse aux travaux de l'OMPI grâce à leur expérience directe de l'utilisation de la propriété intellectuelle aux fins de croissance et de développement économique. L'assurance d'un engagement plus stratégique et efficace auprès de tous ces acteurs non gouvernementaux sera l'une des pierres angulaires d'un dialogue politique réellement à même de contribuer à l'utilisation de la propriété intellectuelle comme outil de développement par le biais d'une coopération multipartite et internationale.

STRATÉGIES DE MISE EN ŒUVRE

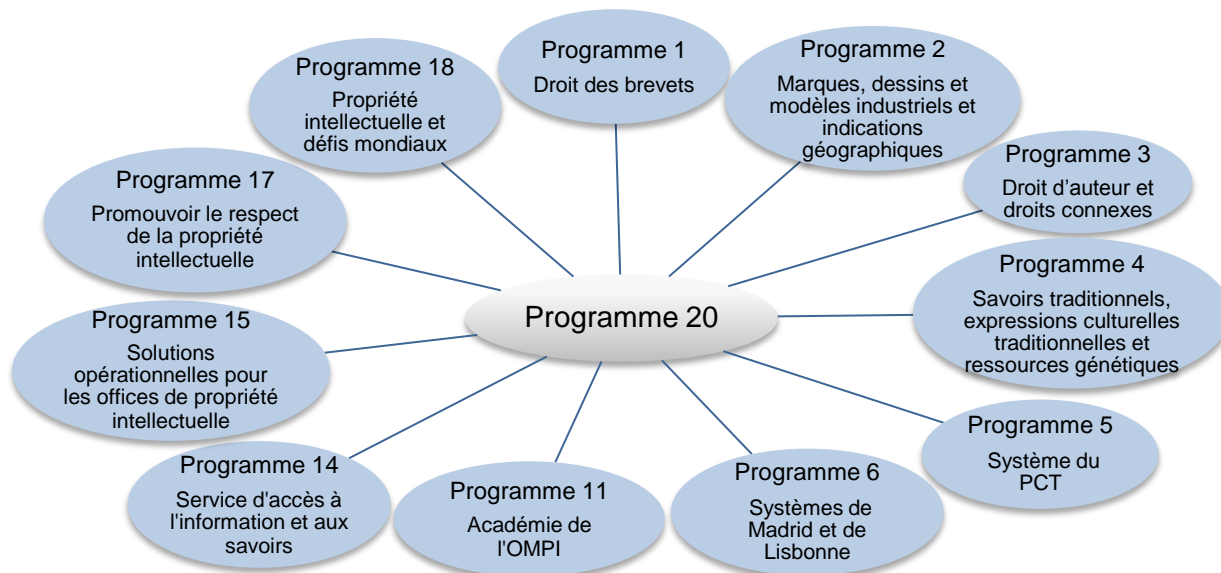
20.4. Le programme 20 a pour mission principale d'assurer les activités de coordination, d'engagement, de suivi et de présentation de rapports afin de veiller à ce que les contributions de l'OMPI à ces processus soient pertinentes au regard du mandat de l'Organisation et axées sur les domaines pour lesquels nos compétences spécialisées sont le plus à même d'apporter une valeur ajoutée. Les stratégies de mise en œuvre de l'exercice biennal 2016-2017 visent à traiter ces questions et, en outre, l'accent sera davantage mis sur les façons dont l'OMPI pourra soutenir au mieux la mise en œuvre du Programme de développement pour l'après-2015. Ces stratégies comprendront :

- poursuivre le renforcement des partenariats existants et établir de nouveaux partenariats multipartites novateurs, ainsi que des alliances et des coalitions autour d'enjeux spécifiques et visant à soutenir le développement durable et la mise en œuvre du Programme de développement pour l'après-2015;
- agir en étroite collaboration avec d'autres programmes (voir schéma ci-dessous) afin de renforcer l'intégration des compétences de l'OMPI à la coopération et la collaboration à l'échelle mondiale, régionale et nationale, en travaillant de façon plus étroite avec les organisations de la famille des Nations Unies, notamment les organisations économiques régionales de l'ONU, les banques régionales de développement et les équipes de pays de l'ONU;
- améliorer la qualité des contributions de l'OMPI aux mécanismes de surveillance, de révision et de responsabilisation du Programme de développement pour l'après-2015;
- soutenir le processus de la CCNUCC, notamment le mécanisme technologique de la CCNUCC, y compris la collaboration pratique entre WIPO GREEN et le Centre et Réseau des technologies climatiques (CRTC) de la CCNUCC.
- maintenir une participation constante aux travaux du cadre trilatéral OMPI-OMC-OMS sur la santé publique, au mécanisme de coordination mondiale sur les maladies non transmissibles; au Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI+10) et au Forum sur la gouvernance d'Internet au sujet de la fracture numérique.
- promouvoir les connaissances spécialisées, les projets, les programmes et outils de l'OMPI auprès de l'ONU et d'autres organisations intergouvernementales en vue d'une plus grande sensibilisation, une meilleure reconnaissance et une utilisation plus étendue en ce qui concerne les services proposés par l'OMPI;
- intensifier les efforts de sensibilisation auprès des donateurs et des partenaires qui apportent leur soutien aux États membres de l'OMPI et aux autres programmes de l'OMPI afin de renforcer les partenariats et la mobilisation des ressources en faveur des projets de propriété intellectuelle; et
- continuer, en coordination avec les autres programmes, à établir des accords institutionnels et des partenariats concrets visant à réaliser les objectifs de l'OMPI grâce à leurs capacités et leur expertise, et continuer à renforcer leur participation efficace aux activités de l'OMPI.

Le Bureau de coordination de l'OMPI auprès des Nations Unies à New York

20.5. Le bureau de l'OMPI à New York assure la liaison entre le siège de l'OMPI à Genève et l'ONU, ainsi qu'avec ses parties prenantes à New York. Ce bureau participe à New York à un large éventail de processus intergouvernementaux et d'autres à l'initiative de la société civile, afin de contribuer à un débat équilibré sur les questions de propriété intellectuelle et de fournir des

informations et des analyses concernant les questions de propriété intellectuelle à l'intention des milieux diplomatiques et des organisations du système des Nations Unies. Travaillant en étroite collaboration avec divers programmes de l'OMPI, le bureau de New York participe à des activités de sensibilisation et à des séances d'information destinées aux milieux diplomatiques des Nations Unies afin de favoriser une meilleure compréhension des travaux de l'OMPI; il assure également la promotion des traités, des processus, des services et des plates-formes de l'OMPI et met à disposition des rapports et des séances d'information par l'intermédiaire de forums basés à New York. Tandis que ces activités devraient se poursuivre tout au long de l'exercice biennal 2016-2017, il est proposé que le modèle opérationnel actuel, qui comprend un local sur place à New York, ne s'applique que jusqu'à la fin de 2016, en vue de favoriser une solution plus rentable pour 2017.



PRINCIPAUX RISQUES ET STRATÉGIES D'ATTÉNUATION

Risques	Stratégies d'atténuation
<p>Les décisions et les mesures prises au niveau international au sein des Nations Unies et dans le cadre d'autres processus intergouvernementaux sont préjudiciables au système international de la propriété intellectuelle.</p>	<p>Participer activement aux principaux processus des Nations Unies et veiller à maintenir un réseau efficace de contacts au sein du Secrétariat de l'ONU et des missions permanentes auprès des Nations Unies.</p> <p>Soutenir une approche équilibrée et exhaustive de la propriété intellectuelle en permettant à toutes les parties prenantes de l'OMPI (les ONG et les entreprises) de s'exprimer quant aux travaux de l'OMPI.</p>

TABLEAU DES RÉSULTATS

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés
VIII.5 L'OMPI collabore efficacement avec d'autres processus et instances de négociation de l'ONU et d'autres organisations intergouvernementales	Les contributions de l'OMPI figurant dans les rapports, les résolutions et les documents émanant de l'ONU et d'organisations intergouvernementales et relatifs à des processus pertinents et ciblés	En 2012-2013, 38 sur 38; en 2014, 12 sur 15, 3 en cours	80%
	Nombre d'initiatives menées par l'OMPI en partenariat avec l'ONU et d'autres organisations intergouvernementales afin de mener à bien les objectifs de développement durable	aucune	5

BUREAUX EXTÉRIEURS

CONTEXTE DE PLANIFICATION

20.6. Le réseau de bureaux extérieurs de l'OMPI, dont la mise en place a débuté il y a plus de 10 ans, compte actuellement cinq bureaux : le Bureau de l'OMPI à Singapour (créé en 2005), le Bureau de l'OMPI au Japon (créé en 2006), le bureau de l'OMPI au Brésil (créé en 2010), le Bureau de l'OMPI en Chine (créé en 2014) et le Bureau de l'OMPI en Russie (créé en 2014).

20.7. Les bureaux extérieurs de l'OMPI font partie intégrante de l'Organisation, travaillant en collaboration avec l'ensemble des programmes au siège de l'OMPI en vue de contribuer à la réalisation des objectifs stratégiques. Ainsi, les bureaux extérieurs constituent un important prolongement concret de la présence de l'OMPI dans les régions et pays avoisinants. À cet égard, ils sont parfaitement adaptés à favoriser le rapprochement entre l'Organisation, ses États membres et ses parties prenantes.

20.8. La création du réseau de bureaux extérieurs repose sur les principes fondamentaux selon lesquels : 1) les bureaux extérieurs doivent apporter une valeur ajoutée et accroître l'efficacité et l'efficacité de l'exécution du programme, en coordination avec les travaux réalisés au siège et de manière complémentaire; 2) les bureaux extérieurs ont différentes combinaisons de fonctions selon les priorités et les particularités régionales; 3) les bureaux extérieurs doivent avoir rapport coût-efficacité satisfaisant; et 4) les bureaux extérieurs font tous partie intégrante du cadre réglementaire et du cadre de la gestion axée sur les résultats mis en œuvre par l'OMPI.

20.9. Dans ce contexte, les bureaux extérieurs de l'OMPI contribuent à l'obtention des résultats escomptés et à la réalisation des objectifs stratégiques de l'OMPI. Les bureaux extérieurs ont : fourni des services d'appui aux systèmes mondiaux de propriété intellectuelle de l'OMPI; apporté une assistance technique dans les pays en développement en rapport avec les programmes de l'Organisation relatifs à l'infrastructure mondiale; organisé des activités de renforcement des capacités visant à favoriser l'utilisation de la propriété intellectuelle au service du développement; fait connaître les traités de l'OMPI aux fins d'évolution équilibrée du cadre normatif international de la propriété intellectuelle; communiqué plus efficacement en direction d'un large public; tiré parti de leur situation de proximité immédiate afin de mener des activités de proximité ciblées et de nouer des relations plus étroites avec les parties prenantes; et, fourni des services "24 heures sur 24" afin d'assurer la disponibilité de l'OMPI en dehors des heures d'ouverture de Genève.

20.10. Compte tenu des difficultés que pose l'intégration complète d'un réseau relativement récent aux opérations d'une organisation dont les activités sont en grande partie basées au siège, le besoin s'est fait sentir d'améliorer davantage la productivité et l'efficacité des bureaux extérieurs, de simplifier leur coordination avec l'ensemble des programmes basés au siège et de renforcer la cohérence de leur gestion globale par des mesures concrètes. À cette fin, des initiatives ont été lancées en 2014-2015, afin : d'améliorer l'infrastructure informatique des bureaux extérieurs et de les intégrer

de manière homogène au sein de l'architecture informatique globale de l'Organisation; d'améliorer et de rationaliser les politiques de ressources humaines concernant la dotation en personnel des bureaux extérieurs; de renforcer la planification des programmes, la mise en place et le suivi des bureaux extérieurs; d'établir une stratégie de communication globale pour les bureaux extérieurs; d'améliorer et d'institutionnaliser la présentation de rapports et la communication entre les bureaux extérieurs et le siège; et, d'élaborer des plans de continuité des opérations pour chaque bureau extérieur.

STRATÉGIES DE MISE EN ŒUVRE

20.11. En se fondant sur les initiatives susmentionnées, des efforts continus seront déployés afin de renforcer l'intégration homogène des bureaux extérieurs à tous les aspects de fonctionnement de l'Organisation. Cette intégration sera essentielle afin de garantir que l'OMPI puisse continuer de renforcer sa position en tant qu'organisation véritablement mondiale répondant aux besoins de ses États membres et de ses parties prenantes et soit capable d'atteindre ses objectifs ambitieux en matière d'offres de services plus efficaces grâce à une coopération plus étroite. À cette fin, les bureaux extérieurs de l'OMPI contribueront, dans leur pays hôte ou dans la région environnante, à la réalisation des objectifs stratégiques et à l'obtention des résultats escomptés de l'OMPI en coordination avec le siège.

Le Bureau de l'OMPI à Singapour

20.12. Le Bureau de l'OMPI à Singapour continuera d'être un centre de prestation de services pour la région, et notamment de faciliter le recours à la propriété intellectuelle aux fins de développement et de promouvoir les services mondiaux de propriété intellectuelle de l'OMPI et de soutenir et de promouvoir le Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI à Singapour.

20.13. Une attention toute particulière continuera d'être accordée à la sous-région de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), grâce à une assistance à la mise en œuvre du Plan d'action de l'ASEAN sur la propriété intellectuelle (2011-2015), conformément aux programmes nationaux élaborés et aux priorités définies dans le cadre de leurs stratégies nationales en matière de propriété intellectuelle. Une collaboration étroite avec le Groupe de travail de l'ASEAN sur la coopération en matière de propriété intellectuelle (AWGIPC) et avec le Secrétariat de l'ASEAN sera utile à cet égard.

Bureau de l'OMPI au Brésil

20.14. En tant que centre de services de l'OMPI au Brésil, le Bureau de l'OMPI au Brésil s'attachera en priorité à promouvoir les services mondiaux de propriété intellectuelle de l'OMPI et à favoriser l'utilisation de la propriété intellectuelle au service du développement grâce à la mise en valeur des ressources humaines, notamment au Brésil ainsi que dans d'autres pays en développement qui participent à des programmes de coopération avec le Brésil.

20.15. Le Bureau de l'OMPI au Brésil administre deux fonds fiduciaires entre le Gouvernement brésilien et l'OMPI, qui visent notamment à promouvoir une culture de la propriété intellectuelle au sein des institutions et des utilisateurs nationaux et internationaux grâce à une coopération Sud-Sud entre les pays en développement à l'intérieur et à l'extérieur de la région Amérique latine.

Bureau de l'OMPI au Japon

20.16. Le Bureau de l'OMPI au Japon prévoit de renforcer son rôle en tant que centre de service de l'OMPI au Japon, en mettant notamment l'accent sur la promotion des services mondiaux de propriété intellectuelle de l'OMPI destinés aux utilisateurs actuels et aux futurs utilisateurs potentiels. Les résultats dans ce domaine seront obtenus grâce à une coopération renforcée avec les institutions, les milieux universitaires, le secteur industriel et d'autres groupes de parties prenantes au Japon.

20.17. Le Bureau de l'OMPI au Japon maintiendra sa coopération avec le Gouvernement japonais dans le cadre de l'accord relatif à des fonds fiduciaires conclu en vue de la mise en œuvre des activités visant au renforcement des capacités et de l'infrastructure technique et à l'amélioration de l'utilisation de la propriété intellectuelle au sein des entreprises, y compris par le biais de projets

Projet de programme et budget proposé pour 2016-2017

spécifiques tels que le développement de la base de données IP Advantage, principalement dans les pays de la région Asie et Pacifique.

20.18. Le Bureau de l'OMPI au Japon accordera une attention particulière à la promotion du système de La Haye (en gardant à l'esprit la ratification de l'Arrangement de La Haye par le Japon en 2015) et mettra l'accent sur la sensibilisation des PME afin de les encourager à utiliser les services de l'OMPI.

Bureau de l'OMPI en Chine

20.19. Étant un bureau relativement récent, le bureau de l'OMPI en Chine poursuivra ses activités et ses initiatives ciblées afin de renforcer davantage son rôle en tant que centre de service de l'OMPI en Chine. Le succès de cette démarche repose notamment sur la promotion des services mondiaux de propriété intellectuelle de l'OMPI destinés aux utilisateurs actuels et aux futurs utilisateurs. Compte tenu de la taille de la Chine, il sera particulièrement difficile de sensibiliser les régions administratives et territoriales du pays. Les efforts viseront donc à renforcer davantage la coopération constructive avec le Gouvernement chinois, à étendre la portée des activités de sensibilisation et à renforcer les liens existants avec le secteur de l'industrie et les parties prenantes.

Le Bureau de l'OMPI en Russie

20.20. Le Bureau de l'OMPI en Russie a été créé en 2014 et poursuivra par conséquent ses activités en vue de renforcer son rôle en tant que centre de service de l'OMPI en Fédération de Russie. La promotion des services mondiaux de propriété intellectuelle de l'OMPI sera importante à cet égard. Compte tenu de la taille de la Fédération de Russie, il sera particulièrement difficile de sensibiliser les diverses régions du pays. Une coopération constructive davantage renforcée avec le Gouvernement de la Fédération de Russie et un programme de sensibilisation visant les milieux universitaires, le secteur industriel et d'autres parties prenantes seront déterminants dans ce processus.

20.21. Les efforts du Bureau de l'OMPI en Russie porteront notamment sur la fourniture de programmes de renforcement des capacités et d'assistance technique ciblés et personnalisés, y compris un soutien permanent en vue de la mise en place d'un réseau national de centres d'appui à la technologie et à l'innovation durable.

PRINCIPAUX RISQUES ET STRATÉGIES D'ATTÉNUATION

Risques	Stratégies d'atténuation
L'éloignement géographique des bureaux extérieurs par rapport au siège pourrait entraîner une fragmentation en matière de coordination et de communication.	Poursuivre une participation étroite, constante et structurée afin de veiller à ce que les travaux des bureaux extérieurs soient pleinement intégrés au sein d'un réseau cohérent et coordonné, conformément au cadre de résultats, aux plans de travail et au fonctionnement quotidien de l'Organisation

TABLEAU DES RÉSULTATS

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés
I.1 Renforcement de la coopération entre les États membres en ce qui concerne l'élaboration de cadres normatifs internationaux équilibrés dans le domaine de la propriété intellectuelle	Nombre de ratifications du Traité de Marrakech ou d'adhésions à ce traité	0 (Bureau de l'OMPI à Singapour) 0 (Bureau de l'OMPI au Brésil) 0 (Bureau de l'OMPI au Japon) 0 (Bureau de l'OMPI en Russie) 0 (Bureau de l'OMPI en Chine)	2 (Bureau de l'OMPI à Singapour) 1 (Bureau de l'OMPI au Brésil) 1 (Bureau de l'OMPI au Japon) 1 (Bureau de l'OMPI en Russie) 1 (Bureau de l'OMPI en Chine)
	Nombre de ratifications du Traité de Beijing ou d'adhésions à ce traité	0 (Bureau de l'OMPI à Singapour) 0 (Bureau de l'OMPI en Russie)	2 (Bureau de l'OMPI à Singapour) 1 (Bureau de l'OMPI en Russie)

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés
	Nombre de ratifications du Traité de Singapour ou d'adhésions à ce traité	1 (Bureau de l'OMPI à Singapour) 0 (Bureau de l'OMPI au Japon)	1 supplémentaire (Bureau de l'OMPI à Singapour) 1 (Bureau de l'OMPI au Japon)
	Nombre de ratifications des traités Internet ou d'adhésions à ces traités	Traité de l'OMPI sur le droit d'auteur : 4 (Bureau de l'OMPI à Singapour) Traité de l'OMPI sur les interprétations et exécutions et les phonogrammes : 4 (Bureau de l'OMPI à Singapour)	1 supplémentaire (Bureau de l'OMPI à Singapour) 1 supplémentaire (Bureau de l'OMPI à Singapour)
II.1 Utilisation élargie et plus efficace du système du PCT pour le dépôt des demandes internationales de brevet	Nombre de demandes PCT	1 387 (en 2014) (Bureau de l'OMPI à Singapour) 581 (en 2014) (Bureau de l'OMPI au Brésil) 42 459 (en 2014) (Bureau de l'OMPI au Japon) 890 (en 2014) (Bureau de l'OMPI en Russie) 25 539 (en 2014) (Bureau de l'OMPI en Chine)	Une croissance annuelle de 2% (tous bureaux confondus)
	Pourcentage de décideurs, de fonctionnaires gouvernementaux, de spécialistes de la propriété intellectuelle et de participants à des séminaires ciblés ayant une meilleure connaissance du PCT et de thèmes connexes	93% (Bureau de l'OMPI à Singapour) 75% (Bureau de l'OMPI au Brésil) 94% (Bureau de l'OMPI au Japon)	75% (tous bureaux confondus)
II.4 Utilisation élargie et plus efficace du système de La Haye, notamment par les pays en développement et les PMA	Parties contractantes à l'Acte de Genève (1999)	2 (Bureau de l'OMPI à Singapour) 0 (Bureau de l'OMPI en Russie)	3 supplémentaires (Bureau de l'OMPI à Singapour) 0 (Bureau de l'OMPI en Russie)
	Nombre de demandes déposées selon le système de La Haye	50 (Bureau de l'OMPI à Singapour) 0 (Bureau de l'OMPI au Japon)	Une croissance annuelle de 2%
	Pourcentage de décideurs, de fonctionnaires gouvernementaux, de spécialistes de la propriété intellectuelle et de participants à des séminaires ciblés ayant une meilleure connaissance du système de La Haye	85% (Bureau de l'OMPI à Singapour) 75% (Bureau de l'OMPI au Brésil) 94% (Bureau de l'OMPI au Japon)	75%
II.6 Utilisation élargie et plus efficace des systèmes de Madrid et de Lisbonne, notamment par les pays en développement et les PMA	États membres du système de Madrid	4 (Bureau de l'OMPI à Singapour)	5 supplémentaires (Bureau de l'OMPI à Singapour)
	Nombre de demandes déposées selon le système de Madrid	351 (Bureau de l'OMPI à Singapour) 0 (Bureau de l'OMPI au Brésil) 2 033 (Bureau de l'OMPI au Japon) 1543 (Bureau de l'OMPI en Russie) 2140 (Bureau de l'OMPI en Chine)	Une croissance annuelle de 2% (tous bureaux confondus)

Projet de programme et budget proposé pour 2016-2017

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés
	Pourcentage de décideurs, de fonctionnaires gouvernementaux, de spécialistes de la propriété intellectuelle et de participants à des séminaires ciblés ayant une meilleure connaissance du système de Madrid	89% fondé sur le retour d'information des participants (Bureau de l'OMPI à Singapour)	75%
III.2 Mise en valeur des ressources humaines pour répondre aux diverses exigences en matière d'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les pays en transition	Pourcentage de décideurs, de fonctionnaires gouvernementaux, de spécialistes de la propriété intellectuelle et d'autres groupes cibles, y compris les universités, les organisations de gestion collective, et les journalistes ayant une connaissance approfondie en matière de propriété intellectuelle et d'utilisation du développement de la propriété intellectuelle	100% des participants sont convenus que les compétences et les connaissances acquises au cours du séminaire apportent une valeur ajoutée à leur organisation (Bureau de l'OMPI à Singapour) 75% (Bureau de l'OMPI au Brésil) s.o. (en 2014 le Bureau de l'OMPI au Japon n'a pas organisé de séminaire) (Bureau de l'OMPI au Japon)	75%
IV.2 Amélioration de l'accessibilité et de l'utilisation de l'information en matière de propriété intellectuelle par les institutions compétentes et le public afin de promouvoir l'innovation et la créativité	Nombre d'utilisateurs des bases de données mondiales de l'OMPI : PATENTSCOPE, Base de données mondiale sur les marques et Base de données des dessins et modèles	PATENTSCOPE : 8 054 (Bureau de l'OMPI à Singapour) 4 688 (Bureau de l'OMPI au Brésil) 14 711 (Bureau de l'OMPI au Japon) 6257 (Bureau de l'OMPI en Russie) 56 355 (Bureau de l'OMPI en Chine)	Une augmentation de 5%
		Base de données mondiale sur les marques : 9 162 (Bureau de l'OMPI à Singapour) 596 (Bureau de l'OMPI au Brésil) 2 871 (Bureau de l'OMPI au Japon) 2352 (Bureau de l'OMPI en Russie) 3 398 (Bureau de l'OMPI en Chine)	Une augmentation de 5%
		Base de données des dessins et modèles : s.o.	
	Nombre de réseaux nationaux de CATI durables	2 (Bureau de l'OMPI à Singapour) 0 (Bureau de l'OMPI en Chine)	2 supplémentaires (Bureau de l'OMPI à Singapour) 1 (Bureau de l'OMPI en Chine)
IV.4 Amélioration de l'infrastructure technique et du savoir pour les offices de propriété intellectuelle et les autres institutions de propriété intellectuelle, leur permettant de fournir à leurs parties prenantes des services améliorés (moins chers, plus rapides, de meilleure qualité) et d'obtenir un meilleur résultat pour ce qui concerne l'administration de la propriété intellectuelle	Nombre d'offices utilisant les plates-formes d'infrastructure de l'OMPI	7 (Bureau de l'OMPI à Singapour) 0 (Bureau de l'OMPI au Brésil)	À déterminer (Bureau de l'OMPI à Singapour) 1 (Bureau de l'OMPI au Brésil)

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés
VII.2 Plates-formes et instruments fondés sur la propriété intellectuelle pour le transfert de connaissances et l'adaptation et la diffusion de la technologie entre les pays développés et les pays en développement, notamment les PMA, pour relever des défis mondiaux	Participation de parties prenantes aux différentes plates-formes de l'OMPI, à l'image de WIPO GREEN ou de WIPO Re:Search	WIPO GREEN 21 (Bureau de l'OMPI à Singapour) 48 pour la région Amérique latine et Caraïbes (Bureau de l'OMPI au Brésil) 45 (Bureau de l'OMPI au Japon) 1 (Bureau de l'OMPI en Russie) 29 (Bureau de l'OMPI en Chine) WIPO Re:Search : s.o.	Une augmentation de 20% pour WIPO GREEN et Re:Search (tous bureaux confondus)
VIII.1 Communication plus efficace avec le grand public concernant la propriété intellectuelle et le rôle de l'OMPI	Augmentation de la fréquentation du site Web des bureaux extérieurs de l'OMPI	9 882 (Bureau de l'OMPI à Singapour) Bureau de l'OMPI au Brésil et Bureau de l'OMPI au Japon : à déterminer 0 (Bureau de l'OMPI en Russie) 0 (Bureau de l'OMPI en Chine)	Une croissance de 5% tous bureaux confondus
VIII.2 Amélioration de l'orientation vers les services et de la réactivité à la demande	Durée de traitement des demandes de renseignements	48 heures (tous bureaux confondus)	36 heures (tous bureaux confondus)
VIII.5 L'OMPI collabore efficacement avec d'autres processus et instances de négociation de l'ONU et d'autres organisations intergouvernementales	Nombre d'activités communes avec le Secrétariat de l'ASEAN, l'OHMI-ECAP, la Fondation Asie-Europe et l'AANZFTA	11 (Bureau de l'OMPI à Singapour)	8 supplémentaires

RESSOURCES ALLOUÉES AU PROGRAMME 20

Programme 20 : ressources par résultat
(en milliers de francs suisses)

	<i>Numéro et description du résultat escompté</i>	<i>Budget 2014-2015 approuvé</i>	<i>Budget 2014-2015 après virements</i>	<i>Budget 2016-2017 proposé</i>
I.1	Renforcement de la coopération entre les États membres en ce qui concerne l'élaboration de cadres normatifs internationaux équilibrés dans le domaine de la propriété intellectuelle	–	–	685
II.1	Utilisation élargie et plus efficace du système du PCT pour le dépôt des demandes internationales de brevet	894	1 489	857
II.4	Utilisation élargie et plus efficace du système de La Haye, notamment par les pays en développement et les PMA	486	367	729
II.6	Utilisation élargie et plus efficace des systèmes de Madrid et de Lisbonne, notamment par les pays en développement et les PMA	1 114	1 279	789
II.8	De plus en plus de litiges internationaux ou nationaux de propriété intellectuelle sont évités ou réglés par la médiation, l'arbitrage et les autres modes extrajudiciaires de règlement des litiges de l'OMPI	122	149	–
III.2	Mise en valeur des ressources humaines pour répondre aux diverses exigences en matière d'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les pays en transition	1231	1 270	858
IV.2	Amélioration de l'accessibilité et de l'utilisation de l'information en matière de propriété intellectuelle par les institutions compétentes et le public afin de promouvoir l'innovation et la créativité	774	354	1209
IV.4	Amélioration de l'infrastructure technique et du savoir pour les offices de propriété intellectuelle et les autres institutions de propriété intellectuelle, leur permettant de fournir à leurs parties prenantes des services améliorés (moins chers, plus rapides, de meilleure qualité) et d'obtenir un meilleur résultat pour ce qui concerne l'administration de la propriété intellectuelle	–	–	264
VII.2	Plates-formes et instruments fondés sur la propriété intellectuelle pour le transfert de connaissances et l'adaptation et la diffusion de la technologie entre les pays développés et les pays en développement, notamment les PMA, pour relever des défis mondiaux	304	212	452
VIII.1	Communication plus efficace avec le grand public concernant la propriété intellectuelle et le rôle de l'OMPI	848	1 152	878
VIII.2	Amélioration de l'orientation vers les services et de la réactivité à la demande	313	946	544
VIII.4	Échanges ouverts, transparents et dynamiques avec les parties prenantes non gouvernementales	1 771	1 225	666
VIII.5	L'OMPI collabore efficacement avec d'autres processus et instances de négociation de l'ONU et d'autres organisations intergouvernementales	4 578	4 702	4 152
IX.1	Services d'appui efficaces, efficaces, de qualité et tournés vers la clientèle, à l'intention à la fois des clients internes et des parties prenantes externes	–	–	311
	Total	12 435	13 144	12 395

Programme 20 : ressources par objet de dépense
(en milliers de francs suisses)

	Budget 2014-2015 approuvé	Budget 2014-2015 après virements	Budget 2016-2017 Proposé	Différence par rapport au budget 2014-2015 après virements	
				Montant	%
A. Ressources en personnel					
Postes	8 180	8 079	8 497	418	5,2%
Fonctionnaires temporaires	1 029	1 669	1 028	-640	-38,4%
Autres dépenses de personnel	-	-	-	-	n.d.
Total, A	9 209	9 747	9 525	-222	-2,3%
B. Autres ressources					
Stages et bourses de l'OMPI					
Stages	-	11	67	56	506,3%
Bourses de l'OMPI	-	59	50	-9	-14,6%
<i>Sous-total</i>	-	70	117	47	68,2%
Voyages, formations et subventions					
Missions de fonctionnaires	826	912	890	-22	-2,4%
Voyages de tiers	428	604	435	-169	-27,9%
Formations et demandes de paiement des frais de voyage y relatifs	-	-	-	-	n.d.
<i>Sous-total</i>	1 254	1 516	1 325	-191	-12,6%
Services contractuels					
Conférences	182	130	345	215	164,8%
Publications	11	10	28	18	184,3%
Services contractuels de personnes	339	290	223	-66	-22,9%
Autres services contractuels	-	121	125	4	3,6%
<i>Sous-total</i>	532	551	721	171	31,0%
Coûts financiers					
	52	27	-	-27	-100,0%
<i>Sous-total</i>	52	27	-	-27	-100,0%
Dépenses de fonctionnement					
Locaux et entretiens	1 112	966	662	-304	-31,5%
Communication	144	102	21	-81	-79,4%
Frais de représentation et autres frais de fonctionnement	20	23	9	-14	-62,1%
Services conjoints Nations Unies	-	2	-	-2	-100,0%
<i>Sous-total</i>	1 275	1 093	692	-401	-36,7%
Matériel et fournitures					
Mobilier et matériel	34	89	7	-82	-92,2%
Fournitures	80	51	7	-44	-86,3%
<i>Sous-total</i>	114	140	14	-126	-90,0%
Total, B	3 226	3 397	2 869	-528	-15,5%
TOTAL	12 435	13 144	12 395	-750	-5,7%
POSTES	18	20	20	-	

Ressources au titre des fonds fiduciaires potentiellement disponibles pour les activités de programme en 2016-2017 (PAR PROGRAMME)¹
(en milliers de francs suisses)

Fonds fiduciaire	Solde fin 2014	Contributions prévues pour 2015	Dépenses prévues fin 2015	Solde prévu fin 2015	Contributions prévues pour 2016-2017 ²	Montant estimatif disponible pour les activités de programme en 2016-2017
Programme 20 Brésil (Sud-Sud)	385	100	322	163	100	263
TOTAL	385	100	322	163	100	263

¹ Les chiffres ne comprennent pas les ajustements pour intérêts et taux de change. Il est à noter également que ces fonds financent en général des activités qui portent sur une période excédant un exercice biennal ou qui sont à cheval sur deux exercices, à mesure que les recettes sont perçues et les dépenses encourues.

² Ces chiffres purement indicatifs découlent des modes de financement précédents. Ils ne représentent pas des engagements de la part des États membres, sauf dans les cas où l'accord de fonds fiduciaire comprend un tel engagement.

OBJECTIF STRATEGIQUE IX STRUCTURE D'APPUI ADMINISTRATIF ET FINANCIER EFFICACE AFIN DE PERMETTRE A L'OMPI D'EXECUTER SES PROGRAMMES

L'objectif stratégique IX est le deuxième objectif de base. Il traduit les besoins de l'Organisation dans son ensemble et y répond par une infrastructure d'appui administratif, financier et de gestion favorisant l'exécution des programmes et axée sur l'efficacité et la transparence. Cet objectif stratégique couvre également la vaste réforme institutionnelle (le Programme de réorientation stratégique) qui permettra à l'OMPI de fournir un meilleur appui, plus efficace et plus économique tout en étant plus performante.

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Programme(s) concerné(s)
IX.1 Services d'appui efficaces, efficients, de qualité et tournés vers la clientèle, à l'intention à la fois des clients internes et des parties prenantes externes	Pourcentage de demandes d'avis juridique qui reçoivent des réponses rapides du Bureau du conseiller juridique	Programme 21
	Mise à disposition des rapports et analyses de nature financière et de gestion demandés par la haute direction, les chefs de programmes et les États membres conformément aux échéances convenues	Programme 22
	Quantité de documents du PBC soumis à temps aux États membres	Programme 22
	Le système ERP de l'Organisation (AIMS) fonctionne de manière efficiente, compte tenu des besoins opérationnels et conformément aux pratiques recommandées	Programme 22
	Les projets ERP sont mis en œuvre conformément au plan et dans les limites du budget du portefeuille	Programme 22
	Pourcentage du personnel satisfait des services des ressources humaines	Programme 23
	Augmentation d'activités gérées automatiquement par rapport aux actions gérées manuellement	Programme 23
	Pourcentage des requêtes traitées en moins de cinq jours ouvrables	Programme 23
	Couverture d'assurance optimisée	Programme 23
	Économies sur les achats de biens et de services effectués par l'OMPI (par suite d'invitations à soumissionner ou de négociations directes)	Programme 24
	Temps de traitement des demandes électroniques	Programme 24
	Temps de traitement des autorisations de voyage électroniques	Programme 24
	Temps de traitement des visas	Programme 24
	Moyenne TMC du prix d'un billet	Programme 24
	Moyenne globale du prix d'un billet	Programme 24
Coût moyen des frais de service	Programme 24	
Locaux et installations de l'OMPI restant adaptés à l'usage prévu	Programme 24	

Projet de programme et budget proposé pour 2016-2017

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Programme(s) concerné(s)
	Utiliser de manière optimale les locaux de l'OMPI et tous les types d'espace	Programme 24
	Pourcentage d'articles de haute valeur (c.-à-d. >5000 francs suisses) inventoriés	Programme 24
	Pourcentage d'articles compris entre 1000 et 5000 francs suisses, œuvres d'art et articles d'une certaine valeur	Programme 24
	Les plates-formes TIC sont hébergées et gérées de manière rentable, conformément aux demandes liées à l'activité.	Programme 25
	Les activités de développement des applications sont conformes aux normes de l'OMPI en matière de références et de données de base.	Programme 25
	Les projets TIC sont gérés conformément aux principes directeurs de l'OMPI en matière de gestion de projets.	Programme 25
	Pourcentage de clients satisfaits des prestations du service d'assistance.	Programme 25
	Les projets de l'OMPI relatifs aux TIC sont gérés conformément aux principes directeurs de l'OMPI en matière de gestion des projets et de transition de services.	Programme 25
	Pourcentage de participants internes et externes satisfaits des services de conférence de l'OMPI.	Programme 27
	Mise en œuvre efficace de la politique linguistique de l'OMPI	Programme 27
	Réduction des coûts d'impression (par page)	Programme 27
	Publication en temps voulu des documents pour les comités et groupes de travail	Programme 27
	Coût par mot traduit	Programme 27
	Gouvernance en matière de sécurité de l'information définie et appliquée.	Programme 28
	Nombre de membres du personnel au courant de leurs responsabilités, des politiques et des pratiques recommandées en matière de sécurité de l'information.	Programme 28
IX.2 Un Secrétariat réactif, fonctionnant harmonieusement et doté de ressources humaines bien gérées et compétentes, à même d'obtenir des résultats concrets	Création d'un nouveau cadre relatif à la résilience et à la continuité des opérations de l'Organisation et de la documentation connexe	Programme 21
	Les vérificateurs externes des comptes ont produit un rapport financier satisfaisant, qui confirme que les opérations financières sont conformes aux dispositions des conventions et des traités de l'OMPI applicables, au Règlement financier de l'OMPI et aux Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS).	Programme 22
	Développement accru de la gestion axée sur les résultats	Programme 22

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Programme(s) concerné(s)
	Retour sur investissements conforme aux critères établis par le Comité consultatif pour l'investissement (CCI)	Programme 22
	Gestion efficace des dépenses et des réserves	Programme 22
	Paiements (y compris taxes perçues au titre des services fournis dans le cadre des systèmes de Madrid et de La Haye) effectués à temps	Programme 22
	Pourcentage de femmes à des postes d'administrateur et dans les catégories supérieures	Programme 23
	Délais de recrutement	Programme 23
	Pourcentage du personnel dont le travail est évalué en fonction de leurs objectifs et de leurs compétences individuels	Programme 23
	Nombre de jours nécessaires pour : i) notifier au personnel les décisions concernant les requêtes en réexamen et les plaintes, ii) notifier au personnel les décisions concernant les objections/affaires disciplinaires et iii) répondre aux demandes de conseil	Programme 23
	Diversité géographique : pourcentage du personnel par région	Programme 23
	Nombre de candidatures reçues depuis les États membres non représentés en pourcentage du total	Programme 23
	Perfectionnement de la planification des ressources humaines	Programme 23
	Pourcentage des besoins en formation satisfaits dont : i) besoins critiques en formation collective et ii) besoins en formation individuels	Programme 23
IX.3 Un environnement de travail stimulant étayé par un cadre réglementaire efficace et des voies appropriées pour répondre aux préoccupations du personnel	Pourcentage du personnel de l'OMPI ayant connaissance des services qu'ils peuvent obtenir du Bureau du médiateur et de l'existence d'un mécanisme informel de résolution des conflits	Programme 21
	Pourcentage de fonctionnaires ayant connaissance des principes et des politiques de l'OMPI dans le domaine éthique	Programme 21
	Règlement financier et ses règlements d'exécution et ordres de service correspondants à jour	Programme 22
	Gestion des risques et contrôles internes plus élaborés, conformément à la feuille de route	Programme 22
	Suivi efficace des recommandations de supervision	Programme 22
IX.4 Une Organisation écologiquement et socialement responsable assurant la sûreté et la sécurité du personnel, des délégués, des visiteurs, de l'information et des biens	Réduction de l'impact environnemental des activités de l'OMPI	Programme 24
	Amélioration de l'accès physique au campus de l'OMPI	Programme 24
	Continuité de service des TIC pour les systèmes essentiels.	Programme 25

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Programme(s) concerné(s)
	Pourcentage de risques pour l'information, y compris les risques tiers, détectés et gérés conformément aux seuils de tolérance définis par l'OMPI.	Programme 28
	Détection anticipée et résolution rapide des failles de sécurité conformément au niveau de service défini.	Programme 28
	Respect accru des politiques et normes en matière de sécurité de l'information.	Programme 28
	Politique de classification et de diffusion de l'information largement adoptée afin d'assurer la confidentialité de l'information.	Programme 28
	Réduction des chevauchements dans les capacités techniques en matière de sécurité de l'information grâce à des structures d'architecture réutilisables.	Programme 28
	Capacité accrue de détection des menaces informatiques et de réaction rapide à ces menaces, garantissant une interruption minimale des opérations.	Programme 28
	Pourcentage de membres du personnel, de délégués et de visiteurs de l'OMPI qui signalent une blessure ou un incident du travail.	Programme 28
	Pourcentage de demandes d'assistance en matière de sécurité reçues dans les délais pour des conférences ou des manifestations organisées à Genève ou à l'extérieur.	Programme 28
IX.8 Renforcement de l'obligation redditionnelle, de l'apprentissage institutionnel, de l'optimisation des ressources financières, de l'administration, du contrôle interne et de la gestion institutionnelle avec le concours d'une supervision indépendante efficace	INDÉPENDANCE – Aucune interférence et indépendance perçue par les principales parties prenantes	Programme 26
	EFFICACITÉ – Pourcentage des travaux qui couvrent des domaines à haut risque, de la plus haute importance, en conformité avec la stratégie de l'Organisation	Programme 26
	EFFICIENCE – les rapports de la DSI sont établis dans les délais et contiennent des recommandations précises, mesurables, réalistes, pertinentes et assorties de délais	Programme 26
	PERTINENCE, VALEUR AJOUTÉE & ADMINISTRATION – Économies tangibles ou améliorations concrètes apportées aux processus et systèmes opérationnels	Programme 26
	APPRENTISSAGE INSTITUTIONNEL – Assimilation des enseignements et recommandations des processus de supervision	Programme 26

PROGRAMME 21 DIRECTION GENERALE

CONTEXTE DE PLANIFICATION

21.1. Le programme Direction générale de l'OMPI donne l'orientation stratégique permettant à l'Organisation de tendre vers la réalisation de ses objectifs stratégiques. Le programme a également pour vocation d'impulser le changement requis pour permettre à l'OMPI de s'acquitter efficacement de son mandat, dans un environnement extérieur en perpétuelle évolution.

21.2. L'environnement extérieur dans lequel opère l'OMPI reste exigeant et ne facilite pas l'atteinte des objectifs institutionnels. La reprise économique mondiale a été inégale et des difficultés récentes, comme la volatilité des taux de change, rappellent que l'Organisation doit continuellement faire face à des risques extérieurs. De plus, la propriété intellectuelle et l'innovation font l'objet d'une concurrence économique très vive qui souligne le rôle essentiel qu'elles continuent de jouer en termes de réussite économique et de développement national. C'est ce que l'on constate avec la forte demande de soutien et d'assistance de l'OMPI de la part des États membres. De même, le rythme de l'élaboration de nouvelles normes de propriété intellectuelle contraste avec celui, plus rapide, des mutations technologiques et sociales. Désormais, l'Organisation devra faire face à de nombreux défis et notamment prévoir une réponse juste et efficace à ces demandes d'assistance, s'assurer que les services générateurs de revenus de l'Organisation disposent des ressources nécessaires, qu'ils sont réformés et demeurent compétitifs, et créer un espace stimulant dans lequel les États membres peuvent se réunir et trouver un consensus sur le cadre normatif.

STRATÉGIES DE MISE EN ŒUVRE

21.3. Pour que l'accent soit mis en permanence sur la propriété intellectuelle et que les intérêts de chacun soient respectés dans le contexte actuel, le programme devra continuer à s'efforcer de renforcer, sur une base de confiance et de transparence, la communication avec les États membres et les parties prenantes, afin de faciliter l'obtention d'un consensus sur la progression des objectifs stratégiques.

21.4. Le programme défendra et soutiendra la mise en œuvre des stratégies et des initiatives qui visent à assurer une direction forte, intégrée et fiable tournée vers les résultats, et à rendre plus transparente la gestion. À cet égard, les tâches prévues dans le programme viseront dans une large mesure à assurer que les bureaux extérieurs sont efficaces et qu'ils participent pleinement aux efforts déployés par l'Organisation aux fins de la réalisation des objectifs stratégiques. L'accent sera mis notamment sur le renforcement de la résilience de l'Organisation par rapport à de nombreux risques et sur la préservation des principaux processus opérationnels. Les tâches prévues dans le programme viseront également à mettre en place un environnement de travail productif qui tienne compte des valeurs de l'Organisation et s'appuie sur un ensemble de règles justes et équitables, des politiques relatives au lieu de travail et des voies de communication efficaces pour répondre aux préoccupations du personnel.

21.5. Les stratégies suivantes seront menées en 2016-2017 :

- i) *Renforcer la communication avec les États membres* : une communication, une consultation et un dialogue de qualité sur une base régulière avec les États membres renforceront l'échange d'informations à tous les niveaux et la transparence pour ce qui est des activités du programme.
- ii) *Améliorer la cohésion et l'efficacité internes* : des efforts continueront dans ce sens dans le cadre des mécanismes de coordination au niveau de l'Équipe de haute direction et des mécanismes de rapport de gestion. La mise en place de mécanismes de coordination bien définis garantira l'intégration des bureaux extérieurs dans les processus de gestion et améliorera leur fonctionnement.
- iii) *Fournir des avis et des services juridiques rapides* : fournir des avis et des services juridiques rapides en harmonie avec les obligations réglementaires et le droit applicable permettra de faciliter la bonne conduite des affaires par le Secrétariat et les organes statutaires de l'Organisation. La poursuite de l'élaboration et de la maintenance de la base de données

WIPO Lex permettra d'assurer que celle-ci continue de servir de ressource universelle pour ce qui est des lois et des traités en matière de propriété intellectuelle, conformément à l'innovation technologique actuelle.

iv) *Élaborer un cadre de gestion de la résilience de l'Organisation* : l'élaboration d'une politique, d'une stratégie et de plans permettra de renforcer les capacités de planification des mesures d'urgence de l'OMPI, l'objectif étant de limiter ou de réduire au minimum les effets des interruptions sur les opérations essentielles de l'Organisation.

v) *Renforcer la contribution de l'OMPI au Conseil des chefs de secrétariat (CCS)* : l'OMPI continuera d'avoir une participation active au sein du système des Nations Unies, y compris au CCS. Grâce à sa participation active au sein de ces organismes, l'OMPI continuera de renforcer les initiatives des Nations Unies visant à promouvoir l'innovation et la créativité et à mettre en évidence ses bonnes pratiques de gestion.

vi) *Renforcer le système complet de déontologie et d'intégrité de l'OMPI* : après la mise en place d'un système complet de déontologie et d'intégrité à l'OMPI, le Bureau de la déontologie consolidera les travaux précédents (y compris le code de déontologie, la politique de lutte contre les représailles et la formation du personnel) en continuant d'intégrer le système à l'OMPI grâce à l'établissement de normes, la transmission d'avis clairs et convaincants aux membres de la direction et du personnel de tous niveaux et des actions des sensibilisations et de promotion. À noter que, après la mise en place de la politique de l'OMPI en matière de déclaration d'intérêts, une nouvelle politique en matière de divulgation financière sera élaborée.

vii) *Améliorer l'organisation des assemblées de l'OMPI* : une coordination et une planification internes efficaces contribueront à une préparation poussée des assemblées dans le respect des délais et faciliteront ainsi le travail des États membres au sein des organes directeurs les plus importants de l'OMPI.

viii) *Renforcer les services en rapport avec des événements proposés aux États membres et autres parties prenantes* : l'appui systématique et accru fourni aux États membres et aux autres parties prenantes dans le cadre de l'organisation d'événements de haut niveau augmentera la visibilité de l'Organisation et fera mieux connaître le rôle joué par la propriété intellectuelle dans le progrès et le développement économique, social et culturel.

ix) *Améliorer le traitement des plaintes et des conflits* : l'Organisation continuera de promouvoir le recours à des mécanismes informels, chaque fois que possible, pour prévenir l'escalade des conflits et pour les résoudre. Pour ce faire, l'Organisation continuera de développer et de renforcer ses politiques, mécanismes et procédures, mettant ainsi à la disposition du personnel une série de points d'accès à la résolution formelle et informelle des conflits en milieu de travail.

PRINCIPAUX RISQUES ET STRATÉGIES D'ATTÉNUATION

Risques	Stratégies d'atténuation
<p>L'engagement effectif de l'OMPI auprès des États membres est capital pour l'obtention de résultats dans les délais impartis. Le ralentissement des processus intergouvernementaux de l'OMPI, y compris dans le cadre des discussions normatives, et une augmentation des coûts ou un allongement des calendriers d'exécution des programmes approuvés sont à craindre. Cette situation nuirait à la crédibilité de l'OMPI en tant qu'organe normatif en matière de propriété intellectuelle.</p>	<p>Maintien d'une coordination étroite, fiable et transparente entre le Secrétariat et les États membres.</p>

TABLEAU DES RÉSULTATS

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Niveau de référence	Objectifs visés
IV.2 Amélioration de l'accessibilité et de l'utilisation de l'information en matière de propriété intellectuelle par les institutions compétentes et le public afin de promouvoir l'innovation et la créativité	Augmentation du nombre d'utilisateurs de WIPO Lex	2 236 486 (2012-2013) 1 506 508 (2014)	Augmentation de 20%
VIII.3 Engagement réel auprès des États membres	Pourcentage de réunions de comité pour lesquelles des réunions d'information préalables sont tenues pour les États membres	93% (fin 2014)	90%
	Pourcentage d'actes d'adhésion et autres actes accomplis à l'égard de traités faisant l'objet d'un traitement dans les délais requis	95% traitées dans les trois jours (fin 2014)	95% traitées dans les trois jours
	Délais de publication des documents des assemblées	96% des documents publiés deux mois avant les assemblées de 2014	95% des documents publiés deux mois avant les assemblées
	Taux de satisfaction des États membres et des parties prenantes en ce concerne l'organisation des événements	Résultats de l'enquête de 2014 : 82%	85%
	Taux de satisfaction des délégués en ce qui concerne l'organisation des assemblées	87% satisfaits des dispositions prises (enquête menée aux assemblées 2014 de l'OMPI)	80% satisfaits des dispositions prises
VIII.4 Échanges ouverts, transparents et dynamiques avec les parties prenantes non gouvernementales	Nombre d'ONG ayant le statut d'observateur permanent qui participent aux travaux de l'OMPI et inversement	à déterminer	Maintenir ou accroître la participation
VIII.5 L'OMPI collabore efficacement avec d'autres processus et instances de négociation de l'ONU et d'autres organisations intergouvernementales	Nouvelles initiatives communes avec d'autres organismes des Nations Unies ou organisations intergouvernementales	1 (2014)	2
IX.1 Services d'appui efficaces, efficients, de qualité et tournés vers la clientèle, à l'intention à la fois des clients internes et des parties prenantes externes	Pourcentage de demandes d'avis juridique qui reçoivent des réponses rapides du Bureau du conseiller juridique	95%	95%
IX.2 Un Secrétariat réactif, fonctionnant harmonieusement et doté de ressources humaines bien gérées et compétentes, à même d'obtenir des résultats concrets	Création d'un nouveau cadre relatif à la résilience et à la continuité des opérations de l'Organisation et de la documentation connexe	Le cadre actuel est incomplet et doit être remplacé	Nouveaux plans et nouvelles stratégies relatifs à la résilience et à la continuité des opérations de l'Organisation élaborés pour les principaux domaines de l'Organisation
IX.3 Un environnement de travail stimulant étayé par un cadre réglementaire efficace et des voies appropriées pour répondre aux préoccupations du personnel	Pourcentage du personnel de l'OMPI ayant connaissance des services qu'ils peuvent obtenir du Bureau du médiateur et de l'existence d'un mécanisme informel de résolution des conflits	Enquête menée en 2013 : 63%. Une autre enquête est prévue en 2015.	70%

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Niveau de référence	Objectifs visés
	Pourcentage de fonctionnaires ayant connaissance des principes et des politiques de l'OMPI dans le domaine éthique	98% selon l'enquête sur les valeurs essentielles du PRS (menée en 2013). Une autre enquête est prévue en 2015.	95%

RESSOURCES ALLOUÉES AU PROGRAMME 21

21.6. Une légère augmentation peut être observée dans les ressources globales allouées au programme en 2016-2017 par rapport au budget 2014-2015 après virements. Cette augmentation est due à une provision légèrement supérieure pour l'organisation des assemblées de l'OMPI compte tenu des tendances en matière de dépenses en 2014-2015, à la poursuite du développement de la base de données WIPO Lex et aux activités de coordination des bureaux extérieurs.

21.7. En ce qui concerne la variation des ressources selon les résultats escomptés, il est jugé plus judicieux de lier les ressources relatives aux services juridiques et aux activités consultatives au résultat escompté IX.1 plutôt qu'au résultat escompté IX.2 comme c'était le cas en 2014-2015.

21.8 Les ressources inscrites sous le résultat escompté VIII.4 en 2016-2017 se rapportent aux activités relatives à l'octroi du statut d'observateur permanent aux ONG.

Programme 21 : ressources par résultat (en milliers de francs suisses)

Numéro et description du résultat escompté	Budget 2014-2015 approuvé	Budget 2014-2015 après virements	Budget 2016-2017 proposé
IV.2 Amélioration de l'accessibilité et de l'utilisation de l'information en matière de propriété intellectuelle par les institutions compétentes et le public afin de promouvoir l'innovation et la créativité	1 939	2 283	2 357
VIII.3 Engagement réel auprès des États membres	6 747	8 207	7 099
VIII.4 Échanges ouverts, transparents et dynamiques avec les parties prenantes non gouvernementales	–	–	462
VIII.5 L'OMPI collabore efficacement avec d'autres processus et instances de négociation de l'ONU et d'autres organisations intergouvernementales	266	817	157
IX.1 Services d'appui efficaces, efficaces, de qualité et tournés vers la clientèle, à l'intention à la fois des clients internes et des parties prenantes externes	–	–	3 694
IX.2 Un Secrétariat réactif, fonctionnant harmonieusement et doté de ressources humaines bien gérées et compétentes, à même d'obtenir des résultats concrets	8 946	7 969	5 992
IX.3 Un environnement de travail stimulant étayé par un cadre réglementaire efficace et des voies appropriées pour répondre aux préoccupations du personnel	1 048	1 031	914
Total	18 945	20 306	20 675

Programme 21 : ressources par objet de dépense
(en milliers de francs suisses)

	Budget 2014-2015 approuvé	Budget 2014-2015 après virements	Budget 2016-2017 Proposé	Différence par rapport au budget 2014-2015 après virements	
				Montant	%
A. Ressources en personnel					
Postes	14 228	15 389	16 001	612	4,0%
Fonctionnaires temporaires	2 571	2 503	2 128	-374	-15,0%
Autres dépenses de personnel	-	-	-	-	n.d.
Total, A	16 799	17 892	18 130	237	1,3%
B. Autres ressources					
Stages et bourses de l'OMPI					
Stages	144	211	170	-41	-19,6%
Bourses de l'OMPI	-	-	20	20	n.d.
<i>Sous-total</i>	<i>144</i>	<i>211</i>	<i>190</i>	<i>-21</i>	<i>-10,1%</i>
Voyages, formations et subventions					
Missions de fonctionnaires	674	753	657	-96	-12,7%
Voyages de tiers	-	8	8	0	4,7%
Formations et demandes de paiement des frais de voyage y relatifs	-	-	14	14	n.d.
<i>Sous-total</i>	<i>674</i>	<i>761</i>	<i>679</i>	<i>-81</i>	<i>-10,7%</i>
Services contractuels					
Conférences	178	138	118	-20	-14,5%
Publications	-	-	1	1	n.d.
Services contractuels de personnes	510	577	658	80	13,9%
Autres services contractuels	41	10	85	75	747,1%
<i>Sous-total</i>	<i>728</i>	<i>726</i>	<i>862</i>	<i>136</i>	<i>18,8%</i>
Coûts financiers					
<i>Sous-total</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>n.d.</i>
Dépenses de fonctionnement					
Locaux et entretiens	4	4	4	0	6,4%
Communication	-	-	-	-	n.d.
Frais de représentation et autres frais de fonctionnement	459	519	620	101	19,4%
Services conjoints Nations Unies	90	85	80	-5	-5,4%
<i>Sous-total</i>	<i>553</i>	<i>608</i>	<i>704</i>	<i>96</i>	<i>15,9%</i>
Matériel et fournitures					
Mobilier et matériel	-	58	53	-5	-9,1%
Fournitures	47	51	57	7	12,9%
<i>Sous-total</i>	<i>47</i>	<i>109</i>	<i>110</i>	<i>1</i>	<i>1,2%</i>
Total, B	2 146	2 414	2 545	131	5,4%
TOTAL	18 945	20 306	20 675	369	1,8%
POSTES	33	38	38	-	

Ressources au titre des fonds fiduciaires potentiellement disponibles pour les activités de programme en 2016-2017 (PAR PROGRAMME)¹
(en milliers de francs suisses)

Fonds fiduciaire		Solde fin 2014	Contributions prévues pour 2015	Dépenses prévues fin 2015	Solde prévu fin 2015	Contributions prévues pour 2016-2017 ²	Montant estimatif disponible pour les activités de programme en 2016-2017
Programme 21	Australie	493	-	480	13	-	13
TOTAL		493	-	480	13	-	13

¹ Les chiffres ne comprennent pas les ajustements pour intérêts et taux de change. Il est à noter également que ces fonds financent en général des activités qui portent sur une période excédant un exercice biennal ou qui sont à cheval sur deux exercices, à mesure que les recettes sont perçues et les dépenses encourues.

² Ces chiffres purement indicatifs découlent des modes de financement précédents. Ils ne représentent pas des engagements de la part des États membres, sauf dans les cas où l'accord de fonds fiduciaire comprend un tel engagement.

PROGRAMME 22 GESTION DU PROGRAMME ET DES RESSOURCES

CONTEXTE DE PLANIFICATION

22.1. L'incertitude qui entoure l'économie mondiale, la volatilité des marchés des devises, l'évolution du système bancaire, la hausse timide de la croissance des recettes, l'augmentation des frais de personnel et de la demande globale concernant les services de l'OMPI définissent encore un contexte difficile pour l'exécution de ce programme durant l'exercice biennal 2016-2017. L'exercice en cours a permis de constater l'impact positif d'une gestion fondée sur les résultats pleinement intégrée, d'une procédure de gestion des risques plus élaborée et d'une importance plus grande accordée au renforcement des contrôles internes et de la gestion financière. Grâce à une meilleure intégration des procédures et des systèmes d'exécution des programmes, de gestion budgétaire et financière et de gestion des risques, les responsables de ce programme sont désormais bien armés pour adopter une approche plus globale de la gestion des performances de l'Organisation intégrant les principes de gestion opérationnelle, financière et commerciale.

STRATÉGIES DE MISE EN ŒUVRE

22.2. L'exercice biennal 2016-2017 sera notamment axé sur les moyens de s'assurer que l'ensemble des procédures allant de la planification au suivi, en passant par l'évaluation et l'établissement de rapports, présentent une qualité uniforme dans toute l'Organisation, permettant ainsi aux personnes chargées de la mise en œuvre de ce programme d'apporter un meilleur appui au Directeur général et de nouer le dialogue avec les chefs de programme pour améliorer encore l'exécution des programmes. L'exécution des programmes sera encore facilitée grâce à de nouvelles capacités de veille stratégique reposant sur des données intégrées provenant de nos systèmes ERP qui incluent désormais des données relatives aux finances, aux achats, à l'exécution des programmes, au budget, aux ressources humaines et au risque. Au cours du prochain exercice biennal, le programme permettra de continuer d'aider activement les chefs de programme à analyser leurs activités et leurs modèles d'exécution et à cerner les perspectives d'amélioration continue des performances et de la rentabilité. Cela supposera une gestion financière renforcée des projets. Ces initiatives déboucheront sur une nouvelle étape dans le renforcement de la gestion axée sur les résultats de l'Organisation.

22.3. Parmi les priorités du programme figurera l'amélioration des mécanismes de prévision et de gestion des recettes de l'OMPI et des dispositifs de suivi des dépenses. Cela supposera une coopération renforcée avec les programmes générateurs de recettes pour mieux connaître les mécanismes de paiement des taxes dues en vertu du PCT qui sont perçues par les offices récepteurs, et améliorer les procédures et relever les niveaux de service à la clientèle pour les taxes relatives au système de Madrid. Le programme permettra également, en coopération avec le programme 5, d'assurer le suivi des décisions prises par les États membres au sujet de la protection contre les pertes liées aux fluctuations des taux de change pour les taxes dues en vertu du PCT. Ces initiatives devraient renforcer la gestion des risques financiers. Le prochain exercice biennal sera marqué par plusieurs changements dans le domaine de la banque et des investissements, compte tenu de l'expiration en décembre 2015 des conditions bancaires avantageuses actuellement accordées à l'OMPI par le Département fédéral des finances de la Suisse et de l'introduction de taux d'intérêts négatifs pour les dépôts en francs suisses. Ce programme devra donc permettre l'adoption d'une stratégie de planification et de gestion des investissements plus active mais prudente, fondée sur une politique d'investissement révisée et approuvée par les États membres. Il permettra également de réaliser, en coopération avec le programme 23 (Gestion et mise en valeur des ressources humaines), un suivi très rigoureux des frais de personnel en veillant à ce qu'ils soient conformes aux prévisions.

22.4. Le programme continuera d'intégrer dans les opérations la mise en place de nouveaux modules et de nouvelles fonctions du système ERP entraînant la nécessité de favoriser et d'appuyer un système ERP complexe et pleinement intégré, d'une manière rentable et axée sur les services. L'externalisation des activités d'assistance, de maintenance et de développement technique dans un cadre solide de gestion et d'assurance-qualité demeurera une stratégie essentielle. La mise en œuvre du système ERP et de meilleures capacités d'établissement de rapports représente une grande opportunité de recourir de manière systématique à l'analyse et à la veille économique pour faciliter la prise de décisions concernant la gestion du programme et des ressources. L'amélioration des capacités d'établissement de rapports permettra également d'évaluer et de renforcer les

contrôles, si nécessaire. L'achèvement efficace du portefeuille ERP de projets, le passage au stade opérationnel des systèmes mis en place et l'importance accrue accordée au suivi et à l'évaluation des avantages obtenus permettront d'assurer le caractère durable de la valeur ajoutée par le portefeuille de projets.

22.5. Le présent exercice biennal est marqué par une amélioration considérable de notre culture et de notre procédure de gestion des risques. Tirant parti de cette évolution, les responsables du programme continueront de faciliter le travail du Groupe de gestion des risques grâce à l'analyse et au suivi des risques critiques et institutionnels, à l'établissement de rapports systématiques sur les risques et à l'appui fourni aux fins de la procédure de gestion des risques à l'échelle de l'Organisation. Une grande attention sera accordée au renforcement visible du système de contrôle interne de l'Organisation. Dans ce contexte, les efforts se poursuivront pour consigner les contrôles des procédures essentielles, assurer une sensibilisation plus approfondie et plus large au cadre de contrôle et aux contrôles essentiels, faciliter le système de contrôle au moyen d'informations et d'analyses des systèmes ERP, puis évaluer de façon continue l'efficacité des contrôles essentiels. Une priorité élevée sera accordée au dialogue continu établi avec les organes d'audit et de supervision et au suivi systématique des recommandations en suspens.

PRINCIPAUX RISQUES ET STRATÉGIES D'ATTÉNUATION

Risques	Stratégies d'atténuation
Baisse des niveaux de recettes bien plus importante que prévu. Une incapacité concomitante à faire preuve de réactivité pour ramener les dépenses à un niveau approprié pourrait engendrer un déficit et avoir un impact négatif sur l'exécution du programme.	L'Organisation maintient actuellement le montant des réserves au niveau approprié (18% environ du budget biennal) pour être en mesure de pallier une éventuelle diminution des recettes. Le relèvement du montant des réserves recommandées permettrait d'atténuer davantage ce risque. Le Secrétariat actualise les prévisions de recettes tous les trimestres et suit de près l'évolution des recettes et des dépenses.
Avec l'exposition de l'Organisation aux risques et le changement de la politique de la Banque nationale suisse concernant la gestion des comptes des organisations internationales, le risque d'augmentation des dépenses et de réduction de l'actif net (réserves) peut se concrétiser, en raison : i) des taux d'intérêt négatifs, ii) des frais additionnels pour placements multiples, et iii) de l'absence de garantie totale du capital pour couvrir les liquidités qui devront être placées auprès de plusieurs banques commerciales moins cotées.	L'approbation par les États membres de la nouvelle politique en matière d'investissement permettrait à l'Organisation i) de placer ses liquidités auprès d'institutions financières moins cotées que la Banque nationale suisse, ii) d'investir ses liquidités avec un certain rendement si le risque de pertes limitées est accepté et iii) d'investir les fonds de l'assurance maladie après la cessation de service (AMCS) de manière à obtenir un taux de rendement positif à long terme.

TABLEAU DES RÉSULTATS

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés
IX.1 Services d'appui efficaces, efficients, de qualité et tournés vers la clientèle, à l'intention à la fois des clients internes et des parties prenantes externes	Mise à disposition des rapports et analyses de nature financière et de gestion demandés par la haute direction, les chefs de programmes et les États membres conformément aux échéances convenues	Clôture mensuelle à effectuer dans les 10 jours ouvrables à compter de la fin du mois (hormis le mois de janvier, où la clôture mensuelle est déterminée en fonction de la progression de la clôture annuelle)	Identiques aux niveaux de référence
	Quantité de documents du PBC soumis à temps aux États membres	12% (2014 sur la base d'un délai de huit semaines)	15% (sur la base d'un délai de huit semaines)

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés
IX.2 Un Secrétariat réactif, fonctionnant harmonieusement et doté de ressources humaines bien gérées et compétentes, à même d'obtenir des résultats concrets	Le système ERP de l'Organisation (AIMS) fonctionne de manière efficiente, compte tenu des besoins opérationnels et conformément aux pratiques recommandées	En 2014, AIMS fonctionnait bien à 99,80%. Vingt-cinq incidents de priorité élevée au maximum ont été ouverts en même temps	AIMS a bien fonctionné à plus de 99,90%. Pas plus de 20 incidents de priorité élevée n'ont été ouverts en même temps. Les incidents de priorité élevée ne restent pas ouverts plus de huit jours
	Les projets ERP sont mis en œuvre conformément au plan et dans les limites du budget du portefeuille	Plan actualisé communiqué aux États membres en 2015. Budget approuvé par les États membres en 2010	Conformément au plan
	Les vérificateurs externes des comptes ont produit un rapport financier satisfaisant, qui confirme que les opérations financières sont conformes aux dispositions des conventions et des traités de l'OMPI applicables, au Règlement financier de l'OMPI et aux Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS).	Réception d'un rapport d'audit favorable pour 2014-2015 et réponses apportées à toutes les recommandations de l'audit	Rapport d'audit favorable pour les deux années de l'exercice
	Développement accru de la gestion axée sur les résultats	Développement niveau 2	Développement niveau 3
	Retour sur investissements conforme aux critères établis par le Comité consultatif pour l'investissement (CCI)	Poursuite des investissements auprès des autorités suisses, conformément aux critères établis par le CCI pour 2014-2015	Retour sur investissements conforme aux critères établis par le CCI pour 2016-2017
	Gestion efficace des dépenses et des réserves	Aperçu des dépenses pour 2014-2015 (dépenses budgétaires avant les ajustements relatifs à l'application des normes IPSAS) : 659,9 millions de francs suisses (en avril 2015)	Dépenses gérées dans le cadre de l'enveloppe budgétaire globale mais ne devant pas excéder le montant des recettes (dans le cas où les prévisions indiqueraient exceptionnellement une chute des recettes en dessous des niveaux de dépenses prévus)
IX.3 Un environnement de travail stimulant étayé par un cadre réglementaire efficace et des voies appropriées pour répondre aux préoccupations du personnel	Paiements (y compris taxes perçues au titre des services fournis dans le cadre des systèmes de Madrid et de La Haye) effectués à temps	90% des paiements effectués avant l'expiration du délai de sept jours ou à la date de réception de la facture (en cas de réception tardive) en cas d'absence d'autres problèmes de flux de travail (non-expédition du bon de commande, etc.)	90% des paiements à effectuer dans les deux-trois jours à compter de la date de réception de la facture
	Règlement financier et ses règlements d'exécution et ordres de service correspondants à jour	Ordres de service émis en 2014 et 2015. Règlement financier et ses règlements d'exécution modifiés en 2014 si nécessaire	Examen et révision du cadre réglementaire le cas échéant
	Gestion des risques et contrôles internes plus élaborés, conformément à la feuille de route	Progression de 75% par rapport à la feuille de route sur la gestion des risques; progression de 25% par rapport à la feuille de route sur les contrôles internes	Progression de 100% par rapport à la feuille de route sur la gestion des risques; progression de 80% par rapport à la feuille de route sur les contrôles internes

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés
	Suivi efficace des recommandations de supervision	Vérificateur externe des comptes : 47% des recommandations en suspens fin 2013 ont été classées en 2014 (toute l'Organisation) Division de la supervision interne IOD = 64% des recommandations en suspens fin 2013 ont été classées en 2014 (programme 22) CCI = 61% des recommandations en suspens fin 2013 (début en 2010) ont été classées en 2014	Vérificateur externe des comptes = 55% des recommandations en suspens fin 2015 classées en 2016-2017 Division de la supervision interne = 70% des recommandations en suspens fin 2015 classées en 2016-2017 CCI = 70% des recommandations en suspens fin 2015 (début en 2010) classées en 2016-2017

RESSOURCES ALLOUÉES AU PROGRAMME 22

22.6. Augmentation globale de 5 millions de francs suisses en 2016-2017 par rapport au budget après transferts pour 2014-2015. L'augmentation nette des ressources allouées au titre du résultat escompté IX.1 est principalement due aux ressources supplémentaires autres que les ressources en personnel de 1,6 million de francs suisses prévues pour l'intégration des nouveaux modules et fonctions du système ERP dans les opérations, ainsi qu'aux ressources supplémentaires de 4,3 millions allouées au titre du résultat escompté IX.2, liées à la provision effectuée en vue des taux d'intérêt négatifs appliqués aux dépôts en francs suisses (2,4 millions de francs suisses) et aux augmentations statutaires des dépenses de personnel. L'augmentation marginale des ressources allouées au titre du résultat escompté IX.3 tient compte des ressources prévues pour la gestion globale des risques, le renforcement des contrôles internes et le transfert des responsabilités liées à la coordination du CCI et des frais annexes du programme 24 (Services d'appui généraux) au programme.

22.7. Les ressources relatives au résultat escompté IX.8 tiennent compte de la provision budgétaire pour les audits externes et l'Organe consultatif indépendant de surveillance (OCIS). Les ressources autres que les ressources en personnel prévues pour l'OCIS s'élèvent à 446 600 francs suisses, soit une augmentation de 14% par rapport au budget approuvé pour l'exercice biennal 2014-2015.

Programme 22 : ressources par résultat (en milliers de francs suisses)

Numéro et description du résultat escompté		Budget 2014-2015 approuvé	Budget 2014-2015 après virements	Budget 2016-2017 proposé
IX.1	Services d'appui efficaces, efficients, de qualité et tournés vers la clientèle, à l'intention à la fois des clients internes et des parties prenantes externes	8 212	11 908	13 229
IX.2	Un Secrétariat réactif, fonctionnant harmonieusement et doté de ressources humaines bien gérées et compétentes, à même d'obtenir des résultats concrets	16 372	12 430	16 744
IX.3	Un environnement de travail stimulant étayé par un cadre réglementaire efficace et des voies appropriées pour répondre aux préoccupations du personnel	1 923	1 229	1 626
IX.8	Renforcement de l'obligation redditionnelle, de l'apprentissage institutionnel, de l'optimisation des ressources financières, de l'administration, du contrôle interne et de la gestion institutionnelle avec le concours d'une supervision indépendante efficace	1 524	2 614	1 677
Total		28 032	28 181	33 276

Programme 22 : ressources par objet de dépense
(en milliers de francs suisses)

	Budget 2014-2015 approuvé	Budget 2014-2015 après virements	Budget 2016-2017 Proposé	Différence par rapport au budget 2014-2015 après virements	
				Montant	%
A. Ressources en personnel					
Postes	19 494	18 852	20 231	1 379	7,3%
Fonctionnaires temporaires	3 078	3 964	3 222	-742	-18,7%
Autres dépenses de personnel	-	-	-	-	n.d.
Total, A	22 572	22 817	23 453	637	2,8%
B. Autres ressources					
Stages et bourses de l'OMPI					
Stages	-	-	30	30	n.d.
Bourses de l'OMPI	-	-	-	-	n.d.
<i>Sous-total</i>	-	-	30	30	n.d.
Voyages, formations et subventions					
Missions de fonctionnaires	86	102	83	-19	-19,0%
Voyages de tiers	351	355	404	49	13,7%
Formations et demandes de paiement des frais de voyage y relatifs	-	-	-	-	n.d.
<i>Sous-total</i>	437	458	487	29	6,4%
Services contractuels					
Conférences	356	414	445	31	7,4%
Publications	-	-	-	-	n.d.
Services contractuels de personnes	267	214	290	76	35,6%
Autres services contractuels	2 062	3 508	5 199	1 690	48,2%
<i>Sous-total</i>	2 685	4 136	5 933	1 797	43,5%
Coûts financiers					
<i>Sous-total</i>	760	720	3 150	2 430	337,5%
Dépenses de fonctionnement					
Locaux et entretiens	13	7	7	0	2,9%
Communication	-	-	-	-	n.d.
Frais de représentation et autres frais de fonctionnement	9	5	4	-1	-20,2%
Services conjoints Nations Unies	34	27	202	175	637,1%
<i>Sous-total</i>	56	39	213	174	440,8%
Matériel et fournitures					
Mobilier et matériel	20	-	-	-	n.d.
Fournitures	1 502	11	9	-2	-21,3%
<i>Sous-total</i>	1 522	11	9	-2	-21,3%
Total, B	5 460	5 364	9 822	4 458	83,1%
TOTAL	28 032	28 181	33 276	5 095	18,1%
POSTES	53	66	66	-	

PROGRAMME 23 GESTION ET MISE EN VALEUR DES RESSOURCES HUMAINES

CONTEXTE DE PLANIFICATION

23.1. Afin d'atteindre ses objectifs fondamentaux, l'OMPI doit disposer d'un Secrétariat efficace, avec un personnel bien géré et convenablement formé, ainsi que des politiques claires, des procédures efficaces et des systèmes modernes. Ainsi, de nombreux défis auxquels était confrontée l'Organisation ont été abordés dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie en matière de ressources humaines. Toutefois, certains défis restent d'actualité; il est notamment nécessaire de faire en sorte que les compétences du personnel restent adéquates face aux besoins changeants de l'Organisation et de favoriser la parité et la diversité géographique.

23.2. La phase finale de la mise en œuvre de l'ERP permettra d'intégrer davantage les mécanismes et les systèmes de gestion des ressources humaines au sein du DGRH ainsi que de toute l'Organisation.

STRATÉGIES DE MISE EN ŒUVRE

23.3. La parité et la diversité géographique retiendront particulièrement l'attention durant cet exercice biennal. Tout en recherchant de nouvelles candidates potentielles, davantage d'efforts seront déployés pour renforcer les compétences des femmes en matière de gestion et de capacité de direction au sein de l'Organisation afin qu'elles puissent se hisser à des postes plus importants. Conformément à la politique en matière d'égalité des sexes, l'OMPI renforcera les compétences du personnel, notamment celles des coordonnateurs pour les questions relatives à l'égalité des sexes et du personnel d'encadrement, et collaborera avec les États membres en vue d'intégrer les questions relatives à la parité dans les programmes de l'Organisation.

23.4. En ce qui concerne la diversité géographique, des dispositions dynamiques seront prises, avec l'appui des États membres, afin d'entrer en contact avec des candidats potentiels originaires de pays qui sont peu représentés parmi les administrateurs et les fonctionnaires de rang supérieur. Ces dispositions seront fondées sur les enseignements tirés des initiatives de sensibilisation mises en place à titre expérimental avec certains États membres en 2015. De nouvelles fonctions offertes par l'outil de recrutement TALEO seront également utilisées pour que l'OMPI puisse procéder à un recrutement ciblé, y compris grâce à des campagnes d'information dynamiques et au recrutement direct via des coordonnateurs au niveau national.

23.5. L'intégration de la planification des effectifs, parfaitement prise en compte dans les cycles de planification annuels et biennaux des travaux, permettra à l'Organisation de réduire progressivement le décalage entre les besoins en personnel présents et futurs en examinant systématiquement les questions en la matière et en favorisant la prise de décision à moyen et long termes. Cela se traduira notamment par une intégration plus poussée des concepts de planification des effectifs et des meilleures pratiques grâce aux améliorations apportées au système. En outre, le personnel d'encadrement de l'OMPI sera plus à même de prévoir les besoins en personnel et de gérer les effectifs grâce à l'amélioration des outils d'établissement des rapports à l'intention de la direction (veille stratégique).

23.6. Après la mise en œuvre du Statut et Règlement du personnel révisé, approuvée par le Comité de coordination en 2012 et 2013, qui a notamment renforcé le système de justice interne, de nouveaux ajustements et améliorations seront apportés au Statut et Règlement du personnel ainsi qu'aux politiques connexes en matière de ressources humaines au cours du prochain exercice biennal afin de garantir un règlement du personnel clair, moderne et actualisé qui répondrait aux besoins changeants de l'Organisation et qui serait aligné sur les meilleures pratiques du système des Nations Unies. Un domaine d'intervention important sera la prévention et l'atténuation des conflits, et la gestion efficace des affaires grâce au système de justice interne. L'Organisation poursuivra également sa collaboration avec la Commission de la fonction publique internationale (CFPI) et d'autres organismes des Nations Unies dans le cadre de l'examen de l'ensemble des prestations offertes par les organisations appliquant le régime commun des Nations Unies.

23.7. L'intégration du Système électronique de gestion des performances et de perfectionnement du personnel (PMSDS) et de la base de données de formation sera complétée par les nouvelles fonctions de planification des ressources de l'Organisation (ERP), telles que l'inventaire des compétences et le suivi amélioré des données relatives à la formation, afin de renforcer la convivialité du système et de faciliter l'accès et l'échange de données entre différents secteurs de l'Organisation.

23.8. Afin de renforcer les capacités d'encadrement au sein de l'Organisation, le personnel d'encadrement suivra une formation obligatoire (portant notamment sur la gestion de programmes, du personnel et du temps).

23.9. Les méthodes de travail et les pratiques liées au traitement des prestations et droits seront examinées et actualisées et, lorsque cela sera possible, automatisées. En outre, les systèmes et les procédures liés à la gestion du temps seront ajustés conformément aux recommandations du groupe de travail de la gestion du temps. Au cours de la deuxième phase de l'ERP, des outils Intranet en libre-service pour les ressources humaines seront mis à disposition de l'ensemble du personnel afin que les demandes ordinaires soient traitées de manière automatique; cela permettra au Département des ressources humaines de concentrer ses efforts sur des demandes plus complexes et offrir ainsi un large éventail de services tournés vers la clientèle. Des activités connexes sont également prévues pour actualiser les services et les informations qui sont à disposition du personnel sur l'Intranet.

23.10. L'amélioration des services médicaux de l'OMPI se poursuivra en mettant l'accent sur la santé au travail et le suivi plus étroit des absences de longue durée.

PRINCIPAUX RISQUES ET STRATÉGIES D'ATTÉNUATION

Risques	Stratégies d'atténuation
L'évolution rapide des activités extérieures nécessitant de nouveaux processus, de nouvelles compétences et de nouvelles solutions informatiques peut entraîner une inadéquation de la main-d'œuvre dans les secteurs clés de l'OMPI. Cette situation pourrait engendrer des coûts élevés liés au recrutement à court terme de personnel supplémentaire, des processus inefficaces, des retards dans les secteurs vitaux et nuire à la réputation de l'OMPI.	Développement progressif d'une main-d'œuvre plus réactive et plus adaptable, avec une structure qui soit à même de réagir en fonction des fluctuations de la demande et des objectifs pragmatiques; analyse détaillée et évaluation des besoins de compétences et d'effectifs, suivies par des plans d'exécution prévoyant la réaffectation de membres du personnel, la formation adéquate du personnel, le recrutement des compétences essentielles, l'externalisation et l'utilisation de mécanismes contractuels plus variés aux fins de recrutement.

TABLEAU DES RÉSULTATS

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés
IX.1 Services d'appui efficaces, efficients, de qualité et tournés vers la clientèle, à l'intention à la fois des clients internes et des parties prenantes externes	Pourcentage du personnel satisfait des services des ressources humaines	Très satisfaits : 30,8% Satisfaits : 49,1% Mécontents : 17,6% Très mécontents : 2,5%	85% très satisfaits ou satisfaits
	Augmentation d'activités gérées automatiquement par rapport aux actions gérées manuellement	0%	67%
	Pourcentage des requêtes traitées en moins de cinq jours ouvrables	À déterminer fin 2015	90%
	Couverture d'assurance optimisée	À déterminer fin 2015	À déterminer fin 2015

Projet de programme et budget proposé pour 2016-2017

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés
IX.2 Un Secrétariat réactif, fonctionnant harmonieusement et doté de ressources humaines bien gérées et compétentes, à même d'obtenir des résultats concrets	Pourcentage de femmes à des postes d'administrateur et dans les catégories supérieures	P-4 – 44,4%; P-5 – 34,4%; D-1 – 26,7%; D-2 – 22,2% (décembre 2014)	P-4 – 46%; P-5 – 35%; D-1 – 30%; D-2 – 30%
	Délais de recrutement	14,7 semaines (y compris les agents temporaires de longue durée) 19,07 semaines (sans compter les agents temporaires de longue durée)	19 semaines
	Pourcentage du personnel dont le travail est évalué en fonction de leurs objectifs et de leurs compétences individuels	82,9% (2014)	90%
	Nombre de jours nécessaires pour : i) notifier au personnel les décisions concernant les requêtes en réexamen et les plaintes, ii) notifier au personnel les décisions concernant les objections/affaires disciplinaires et iii) répondre aux demandes de conseil	s.o.	i) 60 jours suivant la réception des requêtes en réexamen et des réponses aux plaintes ii) 30 jours suivant la réception des objections/réponses aux lettres d'accusation et iii) 10 jours ouvrables à compter de la réception des demandes
	Diversité géographique : pourcentage du personnel par région	Afrique – 10,8% Asie et pacifique – 13,5% Europe de l'Est, Europe centrale et Asie centrale – 6,7% Amérique latine et Caraïbes – 8,2% Moyen-Orient – 1,2% Amérique du Nord – 8,4% Europe de l'Ouest – 51,2% (décembre 2014)	La politique de l'OMPI sur la répartition géographique doit être examinée par les États membres
	Nombre de candidatures reçues depuis les États membres non représentés en pourcentage du total	À déterminer fin 2015	À déterminer fin 2015 (en se basant sur le pourcentage d'augmentation entre 2014 et 2015)
	Perfectionnement de la planification des ressources humaines	À déterminer	À déterminer
	Pourcentage des besoins en formation satisfaits dont : i) besoins critiques en formation collective et ii) besoins en formation individuels	À déterminer fin 2015	i) 60% des besoins de formation sont satisfaits grâce à un programme de formation ii) 55% des besoins en formation individuels sont satisfaits

RESSOURCES ALLOUÉES AU PROGRAMME 23

23.11. Le montant total des ressources allouées au programme pour 2016-2017 restera stable par rapport au budget 2014-2015 après transferts. La diminution du nombre de stages, qui sont dorénavant budgétisés directement au niveau des programmes, est compensée par des ressources supplémentaires prévues pour a) les activités liées à la diversité géographique et à la parité, b) le programme de reconnaissance et de récompenses de l'OMPI et c) les contributions aux charges communes à l'échelle du système des Nations Unies.

23.12. L'augmentation du nombre de postes observée entre le budget proposé pour 2016-2017 et le budget approuvé pour 2014-2015 reflète la régularisation de postes temporaires au cours de l'exercice biennal.

Programme 23 : ressources par résultat
(en milliers de francs suisses)

<i>Numéro et description du résultat escompté</i>	<i>Budget 2014-2015 approuvé</i>	<i>Budget 2014-2015 après virements</i>	<i>Budget 2016-2017 proposé</i>
IX.1 Services d'appui efficaces, efficients, de qualité et tournés vers la clientèle, à l'intention à la fois des clients internes et des parties prenantes externes	12 276	12 276	12 096
IX.2 Un Secrétariat réactif, fonctionnant harmonieusement et doté de ressources humaines bien gérées et compétentes, à même d'obtenir des résultats concrets	11 285	12 357	12 521
Total	23 561	24 633	24 617

Programme 23 : ressources par objet de dépense
(en milliers de francs suisses)

	Budget 2014-2015 approuvé	Budget 2014-2015 après virements	Budget 2016-2017 Proposé	Différence par rapport au budget 2014-2015 après virements	
				Montant	%
A. Ressources en personnel					
Postes	13 833	14 991	15 801	810	5,4%
Fonctionnaires temporaires	2 065	1 345	914	-431	-32,1%
Autres dépenses de personnel	2 350	2 403	2 120	-283	-11,8%
Total, A	18 248	18 739	18 835	96	0,5%
B. Autres ressources					
Stages et bourses de l'OMPI					
Stages	500	666	-	-666	-100,0%
Bourses de l'OMPI	-	-	-	-	n.d.
<i>Sous-total</i>	<i>500</i>	<i>666</i>	<i>-</i>	<i>-666</i>	<i>-100,0%</i>
Voyages, formations et subventions					
Missions de fonctionnaires	187	146	353	206	140,8%
Voyages de tiers	71	165	42	-123	-74,7%
Formations et demandes de paiement des frais de voyage y relatifs	-	-	-	-	n.d.
<i>Sous-total</i>	<i>258</i>	<i>311</i>	<i>394</i>	<i>83</i>	<i>26,7%</i>
Services contractuels					
Conférences	9	9	6	-3	-31,4%
Publications	-	-	4	4	n.d.
Services contractuels de personnes	387	723	433	-290	-40,0%
Autres services contractuels	2 802	2 649	3 372	723	27,3%
<i>Sous-total</i>	<i>3 198</i>	<i>3 381</i>	<i>3 816</i>	<i>435</i>	<i>12,9%</i>
Coûts financiers					
<i>Sous-total</i>	<i>32</i>	<i>38</i>	<i>-</i>	<i>-38</i>	<i>-100,0%</i>
Dépenses de fonctionnement					
Locaux et entretiens	-	-	-	-	n.d.
Communication	-	-	-	-	n.d.
Frais de représentation et autres frais de fonctionnement	-	-	99	99	n.d.
Services conjoints Nations Unies	1 317	1 469	1 426	-44	-3,0%
<i>Sous-total</i>	<i>1 317</i>	<i>1 469</i>	<i>1 525</i>	<i>55</i>	<i>3,8%</i>
Matériel et fournitures					
Mobilier et matériel	-	-	2	2	n.d.
Fournitures	8	28	46	18	62,8%
<i>Sous-total</i>	<i>8</i>	<i>28</i>	<i>48</i>	<i>19</i>	<i>68,4%</i>
Total, B	5 313	5 894	5 782	-112	-1,9%
TOTAL	23 561	24 633	24 617	-16	-0,1%
POSTES	38	44	44	-	

PROGRAMME 24 SERVICES D'APPUI GÉNÉRAUX

CONTEXTE DE PLANIFICATION

24.1. Les biens et services achetés ainsi que les voyages constituent l'un des coûts, autres que ceux relatifs au personnel, les plus importants et représentent donc un domaine où des gains potentiels importants peuvent être réalisés en matière de rentabilité des coûts pour l'Organisation. De nombreuses mesures ont été mises en place durant l'exercice biennal en cours ainsi que les précédents, afin d'optimiser les procédures d'achat et les frais de voyage, grâce à la mise en œuvre de nouveaux outils, à la révision des règles et procédures, à la négociation des contrats et des tarifs de billet d'avion et à une efficacité accrue des procédures, tout en apportant de manière continue aux utilisateurs de toute l'Organisation un appui de haute qualité orienté vers les clients. Au cours de l'exercice biennal 2014-15, les responsabilités qui relèvent du programme ont été élargies afin d'inclure également la gestion des services contractuels de personnes en plus de celle des fournisseurs de services commerciaux.

24.2. À la suite de l'achèvement des travaux sur le campus de l'OMPI, marqué par l'ajout de la nouvelle salle de conférence et la rénovation des installations annexes du bâtiment AB, l'objectif principal au cours de l'exercice biennal 2016-17 sera de veiller à ce que toutes les installations techniques soient conformes aux normes en vigueur, et qu'elles fonctionnent de façon optimale afin de faciliter l'exécution du programme pour l'ensemble de l'Organisation. Plusieurs bâtiments de l'OMPI doivent être rénovés, transformés ou modernisés en profondeur. Les travaux à entreprendre sont de taille, et les plus importants permettront également une réduction de la consommation énergétique, tandis que d'autres auront l'avantage supplémentaire d'améliorer l'accessibilité physique des locaux (un élément de la responsabilité sociale).

24.3. La responsabilité environnementale continuera de figurer parmi les valeurs fondamentales de l'OMPI à intégrer dans l'exécution du programme, en particulier pour ce qui est de la gestion des locaux conformément à l'objectif général à l'échelle du système des Nations Unies qui consiste à parvenir à la neutralité climatique d'ici 2020.

STRATÉGIES DE MISE EN ŒUVRE

24.4. S'appuyant sur les travaux commencés au cours de l'exercice biennal 2014-15, notamment la mise en œuvre de l'outil de réservation en ligne et celle d'un nouvel outil pour la gestion des demandes de voyage, les efforts se poursuivront afin de trouver de nouvelles possibilités d'économies en ce qui concerne les billets d'avion et les frais de service. L'efficacité administrative sera également améliorée grâce à la révision du cadre réglementaire, à la simplification des procédures au moyen de nouveaux outils informatiques pour la gestion des demandes liées à des voyages et à des manifestations, ainsi qu'au module "Achats au règlement" du système de planification des ressources d'entreprise (ERP). Afin de poursuivre l'optimisation du coût des biens et services, l'exercice biennal sera consacré à l'amélioration de la procédure d'offre pour les services contractuels de personnes grâce à un outil informatique dédié. Parallèlement, en vue d'améliorer l'optimisation des ressources financières, la gestion des performances des fournisseurs sera renforcée en s'appuyant sur des outils mis au point à cet effet au cours de l'exercice 2014-15. En outre, les efforts visant à accroître les possibilités offertes par l'effet de levier d'autres organisations internationales seront activement poursuivis.

24.5. Afin de veiller à l'amélioration constante et uniforme des installations techniques situées dans les locaux de l'OMPI, la mise en œuvre du plan général de rénovation et d'amélioration des installations techniques sur l'ensemble du campus de l'OMPI, lancé au cours de l'exercice biennal précédent, va se poursuivre. Ce processus traitera en priorité les installations essentielles. Certaines parmi les options de rénovation ou d'amélioration des installations techniques seront choisies notamment en fonction de leur capacité à réduire l'impact environnemental et à améliorer l'accessibilité physique des locaux par les personnes handicapées. D'importants travaux de rénovation, de transformation ou de modernisation des locaux seront menés et gérés conformément aux priorités figurant à la fois dans le plan-cadre d'équipement et dans le cadre de diverses opérations d'entretien préventif de moindre envergure. S'agissant de la gestion des locaux, la répartition optimale des espaces de travail en vue d'accueillir tout le personnel de l'OMPI et l'examen de

Projet de programme et budget proposé pour 2016-2017

l'utilisation optimale, de la conversion ou de la mise à niveau de certains espaces autres que les espaces de travail seront améliorés en s'appuyant sur la politique officielle de gestion de l'espace élaborée lors de l'exercice biennal précédent.

24.6. Pour garantir la conformité avec l'objectif général à l'échelle du système des Nations Unies qui consiste à parvenir à la neutralité climatique d'ici 2020, les efforts se poursuivront afin de mettre en œuvre certaines mesures, ne se limitant pas aux locaux, notamment un programme de compensation des émissions de carbone et d'autres émissions dues aux activités de l'OMPI en général.

PRINCIPAUX RISQUES ET STRATEGIES D'ATTENUATION

Risques	Stratégies d'atténuation
La défaillance de certains fournisseurs essentiels perturbe la prestation de services en direction de nos clients externes.	Concevoir un plan d'urgence garantissant un fonctionnement continu pour les contrats considérés comme à haut risque et vitaux.
La perte d'un accès sécurisé, ou l'impossibilité d'occuper un ou plusieurs bâtiments pendant une période donnée.	Poursuivre les travaux de rénovation et d'entretien préventif majeur de toutes les installations techniques et locaux essentiels. Examiner régulièrement les programmes de résilience institutionnelle et les mettre en œuvre s'il y a lieu.
L'incapacité pour l'OMPI, en sa qualité d'institution du système des Nations Unies, de parvenir efficacement à la neutralité climatique d'ici 2020, conformément à l'engagement pris auprès du Secrétariat général des Nations Unies.	Effectuer un suivi constant des données environnementales de l'Organisation en vue de propositions afin de réduire ou de compenser les émissions de carbone et autres.

TABLEAU DES RÉSULTATS

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés
VIII.5 L'OMPI collabore efficacement avec d'autres processus et instances de négociation de l'ONU et d'autres organisations intergouvernementales	Pourcentage des biens et services d'origine locale par rapport au total des biens et services acquis pour les activités de développement	45% (fin 2014)	Égaler ou surpasser les résultats de 2014
	Pourcentage de dépenses soumises à effet de levier de l'ONU (appels d'offres communs ou portage)	4,15% (fin 2014)	Égaler ou surpasser les résultats de 2014
IX.1 Services d'appui efficaces, efficients, de qualité et tournés vers la clientèle, à l'intention à la fois des clients internes et des parties prenantes externes	Économies sur les achats de biens et de services effectués par l'OMPI (par suite d'invitations à soumissionner ou de négociations directes)	2,6 millions de francs suisses (fin 2014)	Égaler ou surpasser les résultats de 2014
	Temps de traitement des demandes électroniques	Une demi-journée (2014)	Moins d'une demi-journée
	Temps de traitement des autorisations de voyage électroniques	Une demi-journée (2014)	Moins d'une demi-journée
	Temps de traitement des visas	Moins d'une journée (2014)	Moins d'une journée

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés
	Moyenne TMC du prix d'un billet	1 850 francs suisses (décembre 2014)	≤ 1 850 francs suisses
	Moyenne globale du prix d'un billet	1 600 francs suisses (décembre 2014)	≤ 1 600 francs suisses
	Coût moyen des frais de service	118 francs suisses (fin 2014)	< 100 francs suisses
	Locaux et installations de l'OMPI restant adaptés à l'usage prévu	Un jour ouvrable par an au maximum de panne d'installations techniques (électricité, eau, chauffage, refroidissement, ventilation) ayant une incidence sur les activités principales de l'OMPI.	Conserver la période d'un jour ouvrable par an au maximum de panne d'installations techniques (électricité, eau, chauffage, refroidissement, ventilation) ayant une incidence sur les activités principales de l'OMPI.
	Utiliser de manière optimale les locaux de l'OMPI et tous les types d'espace	80 espaces de travail loués, 5 zones de stockage ou d'archivage hors site	Conserver les nombres de 80 espaces de travail loués, et de 5 zones de stockage ou d'archivage hors site
	Pourcentage d'articles de haute valeur (c.-à-d. >5000 francs suisses) inventoriés	95%	Maintenir à 95%
	Pourcentage d'articles compris entre 1000 et 5000 francs suisses, œuvres d'art et articles d'une certaine valeur	s.o.	90%
IX.4 Une Organisation écologiquement et socialement responsable assurant la sûreté et la sécurité du personnel, des délégués, des visiteurs, de l'information et des biens	Réduction de l'impact environnemental des activités de l'OMPI	A. L'engagement pris dans le cadre de la neutralité climatique de l'Organisation des Nations Unies annoncée par le Secrétaire général de l'ONU en septembre 2014 B. L'engagement pris envers le pays hôte et les règles locales en matière de consommation d'énergie C. Le niveau de consommation d'énergie à la fin de 2015	A. Maintenir les émissions de carbone et de gaz à effet de serre au niveau de fin 2015 B. Mise en œuvre d'ici fin 2017 de mesures visant à maintenir la consommation d'énergie au niveau de fin 2015 dans des conditions météorologiques comparables (pour l'électricité, l'eau, le gaz et le fioul domestique)
	Amélioration de l'accès physique au campus de l'OMPI	Les recommandations figurant dans l'audit sur l'accessibilité physique de 2012	Mise en œuvre des mesures suivantes d'ici fin 2017 : 1. Installation de lecteurs de badge situés à une hauteur appropriée pour les personnes handicapées 2. Installation de barrières de sécurité là où elles se révèlent nécessaires

RESSOURCES ALLOUÉES AU PROGRAMME 24

24.7. Une légère diminution peut être observée dans les ressources totales pour 2016-2017 par rapport au budget 2014-2015 après virements. La diminution nette des dépenses de personnel découle d'une combinaison d'augmentations statutaires et de la réaffectation de trois postes à d'autres programmes. La légère augmentation des autres dépenses est le résultat net, d'une part, des ressources supplémentaires prévues pour les améliorations à apporter aux bâtiments de l'OMPI et les travaux connexes au service médical et, d'autre part, d'économies prévues concernant le parking pour le personnel de l'OMPI et d'une réduction de 2 millions de francs suisses au titre de la provision pour le paiement des intérêts sur l'emprunt pour le nouveau bâtiment par rapport au montant figurant au budget 2014-2015 approuvé.

24.8. La réduction au titre du résultat escompté VIII.5 est due à une diminution globale des ressources en personnel allouées à ce résultat compte tenu du transfert des responsabilités relatives aux Services commun avec l'ONU au programme 22. L'augmentation nette au titre du résultat escompté IX.1 tient principalement à un accroissement des dépenses de personnel à l'appui du Comité d'appel de l'OMPI, dont le programme assume désormais la responsabilité. La réduction au titre du résultat escompté IX.4 résulte de l'achèvement du projet relatif aux mesures de sécurité UN H-MOSS au cours de l'exercice biennal 2014-2015 et de la diminution des dépenses de personnel qui en découle.

Programme 24 : ressources par résultat
(en milliers de francs suisses)

<i>Numéro et description du résultat escompté</i>		<i>Budget 2014-2015 approuvé</i>	<i>Budget 2014-2015 après virements</i>	<i>Budget 2016-2017 proposé</i>
VIII.5	L'OMPI collabore efficacement avec d'autres processus et instances de négociation de l'ONU et d'autres organisations intergouvernementales	1 105	2 777	1 476
IX.1	Services d'appui efficaces, efficients, de qualité et tournés vers la clientèle, à l'intention à la fois des clients internes et des parties prenantes externes	44 878	41 728	44 433
IX.4	Une Organisation écologiquement et socialement responsable assurant la sûreté et la sécurité du personnel, des délégués, des visiteurs, de l'information et des biens	1 417	2 931	1 308
Total		47 400	47 436	47 216

Programme 24 : ressources par objet de dépense
(en milliers de francs suisses)

	Budget 2014-2015 approuvé	Budget 2014-2015 après virements	Budget 2016-2017 Proposé	Différence par rapport au budget 2014-2015 après virements	
				Montant	%
A. Ressources en personnel					
Postes	17 998	18 489	18 431	-58	-0,3%
Fonctionnaires temporaires	1 432	1 169	856	-313	-26,8%
Autres dépenses de personnel	-	-	-	-	n.d.
Total, A	19 429	19 658	19 287	-372	-1,9%
B. Autres ressources					
Stages et bourses de l'OMPI					
Stages	-	-	25	25	n.d.
Bourses de l'OMPI	-	-	-	-	n.d.
<i>Sous-total</i>	-	-	25	25	n.d.
Voyages, formations et subventions					
Missions de fonctionnaires	244	183	187	3	1,7%
Voyages de tiers	-	-	-	-	n.d.
Formations et demandes de paiement des frais de voyage y relatifs	-	-	-	-	n.d.
<i>Sous-total</i>	244	183	187	3	1,7%
Services contractuels					
Conférences	-	17	4	-13	-75,9%
Publications	20	11	3	-8	-72,5%
Services contractuels de personnes	44	197	178	-19	-9,6%
Autres services contractuels	644	985	901	-84	-8,5%
<i>Sous-total</i>	708	1 210	1 086	-124	-10,2%
Coûts financiers					
<i>Sous-total</i>	-	-	4 192	4 192	n.d.
Dépenses de fonctionnement					
Locaux et entretiens	24 679	23 877	20 149	-3 728	-15,6%
Communication	8	8	-	-8	-100,0%
Frais de représentation et autres frais de fonctionnement	9	8	20	12	150,3%
Services conjoints Nations Unies	200	186	40	-146	-78,5%
<i>Sous-total</i>	24 897	24 079	20 210	-3 869	-16,1%
Matériel et fournitures					
Mobilier et matériel	1 113	1 354	1 074	-280	-20,7%
Fournitures	1 009	951	1 156	205	21,5%
<i>Sous-total</i>	2 122	2 305	2 230	-75	-3,3%
Total, B	27 970	27 777	27 930	152	0,5%
TOTAL	47 400	47 436	47 216	-219	-0,5%
POSTES	53	59	56	-3	

PROGRAMME 25 TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

CONTEXTE DE PLANIFICATION

25.1. Les technologies de l'information et de la communication (TIC) continuent de jouer deux rôles essentiels à l'OMPI. À l'extérieur, elles sont devenues le principal canal pour la fourniture des services de l'OMPI à ses clients partout dans le monde. Il s'agit notamment des services d'enregistrement, des services d'infrastructures mondiales en matière de propriété intellectuelle, de l'accès à l'information et à l'analyse en matière de propriété intellectuelle, de l'accès aux plates-formes consacrées à la propriété intellectuelle face aux enjeux mondiaux, de la communication en direction des États membres et des parties prenantes grâce à la diffusion sur le Web des réunions de l'OMPI, etc. En interne, les TIC permettent à l'OMPI de mener ses tâches quotidiennes grâce à la fourniture de services tels que les télécommunications, le courrier électronique et le traitement d'un large éventail de tâches administratives. Ainsi, les neuf objectifs stratégiques de l'OMPI sont fortement tributaires de la fiabilité et de l'efficacité des infrastructures et des services dans le domaine des TIC pour l'atteinte des résultats du programme.

25.2. La capacité de l'OMPI à rester réactive face aux besoins stratégiques et opérationnels des TIC dépendra de sa capacité à améliorer constamment les résultats, la portée et la souplesse de ses systèmes informatiques. Cela demandera des investissements considérables, une recherche stratégique de fournisseurs et des partenariats, et un équilibre entre l'innovation et le maintien de la stabilité. Le programme est confronté à une difficulté majeure, qui consiste à conjuguer maîtrise des coûts et réactivité face à des demandes en augmentation rapide, ainsi qu'à gérer les risques qui sont inévitables lorsqu'il s'agit d'apporter des améliorations importantes à l'infrastructure des TIC.

STRATÉGIES DE MISE EN ŒUVRE

25.3. La politique d'architecture systèmes pour l'Organisation qui a été mise en place sera plus largement intégrée afin que les systèmes et le paysage des TIC de l'OMPI soient davantage alignés sur les besoins opérationnels de l'Organisation, que la normalisation et la cohérence de l'architecture des TIC soient amenées à un stade plus avancé, que les efforts de redéfinition de l'architecture soient bien coordonnés, que les décisions afférentes à la solution, à la technologie et au produit soient prises en conformité avec l'architecture cible et que les données, les accès utilisateurs et les informations soient gérés de manière intégrale et cohérente.

25.4. La mise en œuvre qui se déroulera durant le nouvel exercice biennal s'appuiera fortement sur les investissements précédents et les avancées déjà réalisées dans le domaine informatique, qui ont notamment consisté à étendre la résilience des TIC aux cybermenaces et aux incidents à grande échelle ainsi qu'à intégrer en continu les bureaux extérieurs grâce à l'introduction d'un système et d'une architecture standard pour le Bureau mondial. Les améliorations technologiques qui ont été réalisées dans le cadre de projets seront opérationnelles. La recherche stratégique de fournisseurs et le développement de partenariats devraient accroître la rentabilité et la réactivité géographique.

25.5. En collaboration avec les programmes spécialisés pertinents et le programme relatif à la sécurité de l'information, ce programme permettra de faire en sorte que les systèmes informatiques contenant des informations hautement sensibles soient moins vulnérables aux menaces extérieures. Le programme permettra également à l'OMPI de rechercher des solutions plus rentables et plus résistantes pour les systèmes informatiques sans engendrer de problèmes de confidentialité.

25.6. La mise en œuvre de la technologie de gestion des contenus de l'Organisation visant à améliorer la gestion des documents, la collaboration, le partage et la recherche d'informations se poursuivra au cours du prochain exercice biennal. Cela devrait améliorer le partage de connaissances et la gestion des informations à l'échelle de l'Organisation.

PRINCIPAUX RISQUES ET STRATÉGIES D'ATTÉNUATION

Risques	Stratégies d'atténuation
Le PCT et les systèmes d'information s'y rapportant atteignent un niveau inacceptable d'interruptions, ce qui rend impossible l'acceptation des demandes PCT et a des répercussions sur le traitement et la publication de ces demandes. Cela pourrait nuire à la réputation de l'OMPI.	Utiliser les infrastructures redondantes mises en place au cours de l'exercice biennal 2014-2015 tout en introduisant des compétences et capacités redondantes supplémentaires pour poursuivre le développement et le perfectionnement du plan de continuité des opérations.

TABLEAU DES RÉSULTATS

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés
IX.1 Services d'appui efficaces, efficients, de qualité et tournés vers la clientèle, à l'intention à la fois des clients internes et des parties prenantes externes	Les plates-formes TIC sont hébergées et gérées de manière rentable, conformément aux demandes liées à l'activité.	s. o. Coût unitaire des serveurs : 448 francs suisses/mois; prix unitaire par To d'espace de stockage : 299 francs suisses/mois; coût unitaire de la sauvegarde par To d'espace de stockage : 370 francs suisses/mois (fin 2014); nombre d'interruptions de service avec des conséquences moyennes ou graves : 1,75 par mois.	De nouveaux accords de prestation de services sont créés et acceptés par les plus grands consommateurs de services des plates-formes TIC. Coûts unitaires réduits d'au moins 5% chaque année; pas d'augmentation du nombre d'interruptions de service avec des conséquences moyennes ou graves.
	Les activités de développement des applications sont conformes aux normes de l'OMPI en matière de références et de données de base.	s. o.	La stratégie et le référentiel de l'OMPI pour les références et les données de base sont utilisés par au moins une équipe de développement des applications.
	Les projets TIC sont gérés conformément aux principes directeurs de l'OMPI en matière de gestion de projets.	s.o. (nouveau)	Plus de 70% des projets sont gérés conformément aux principes directeurs.
	Pourcentage de clients satisfaits des prestations du service d'assistance.	97% de satisfaits ou très satisfaits du service d'assistance.	Maintenir le même niveau de satisfaction auprès des utilisateurs.
	Les projets de l'OMPI relatifs aux TIC sont gérés conformément aux principes directeurs de l'OMPI en matière de gestion des projets et de transition de services.	Les principes directeurs en matière de transition de services ne sont pas établis.	70% des nouveaux projets réalisés sont conformes aux principes directeurs en matière de gestion des projets et de transition de services.
IX.4 Une Organisation écologiquement et socialement responsable assurant la sûreté et la sécurité du personnel, des délégués, des visiteurs et des biens	Continuité de service des TIC pour les systèmes essentiels.	Les systèmes essentiels peuvent être restaurés rapidement et sans perte de données en cas de graves perturbations localisées.	Des améliorations sont apportées à une plate-forme TIC pour permettre aux systèmes essentiels de continuer à fonctionner en cas d'une perturbation majeure à l'échelle régionale.

RESSOURCES ALLOUÉES AU PROGRAMME 25

25.7. Le montant total des ressources affectées au programme pour 2016-2017 présente une augmentation nette d'environ 5,7 millions de francs suisses par rapport au budget 2014-2015 après virements. Cela est dû d'une part à une diminution des ressources en personnel résultant d'un transfert des activités relatives à la sécurité de l'information au programme 28 (Sécurité de l'information, des biens et des personnes), qui figure sous le résultat escompté IX.4 et, d'autre part, à une augmentation considérable des dépenses autres que celles de personnel résultant du fait que l'Organisation est hautement tributaire d'une infrastructure et de services informatiques fiables et efficaces, ce qui transparaît sous le résultat escompté IX.1. Les ressources figurant sous le résultat escompté IX.4 reflètent la collaboration du programme avec le programme 5 (Système du PCT) visant à renforcer la résilience du PCT et les niveaux de sécurité.

Programme 25 : ressources par résultat
(en milliers de francs suisses)

<i>Numéro et description du résultat escompté</i>	<i>Budget 2014-2015 approuvé</i>	<i>Budget 2014-2015 après virements</i>	<i>Budget 2016-2017 proposé</i>
IX.1 Services d'appui efficaces, efficients, de qualité et tournés vers la clientèle, à l'intention à la fois des clients internes et des parties prenantes externes	43 549	44 448	51 480
IX.4 Une Organisation écologiquement et socialement responsable assurant la sûreté et la sécurité du personnel, des délégués, des visiteurs, de l'information et des biens	1 720	1 897	552
Total	45 269	46 345	52 032

Programme 25 : ressources par objet de dépense
(en milliers de francs suisses)

	Budget 2014-2015 approuvé	Budget 2014-2015 après virements	Budget 2016-2017 Proposé	Différence par rapport au budget 2014-2015 après virements	
				Montant	%
A. Ressources en personnel					
Postes	13 220	14 689	13 867	-822	-5,6%
Fonctionnaires temporaires	1 723	732	312	-420	-57,4%
Autres dépenses de personnel	-	-	-	-	n.d.
Total, A	14 944	15 421	14 178	-1 242	-8,1%
B. Autres ressources					
Stages et bourses de l'OMPI					
Stages	-	-	-	-	n.d.
Bourses de l'OMPI	-	-	-	-	n.d.
<i>Sous-total</i>	-	-	-	-	n.d.
Voyages, formations et subventions					
Missions de fonctionnaires	180	92	80	-12	-13,2%
Voyages de tiers	-	-	-	-	n.d.
Formations et demandes de paiement des frais de voyage y relatifs	-	30	25	-5	-17,7%
<i>Sous-total</i>	180	123	105	-18	-14,3%
Services contractuels					
Conférences	-	-	-	-	n.d.
Publications	-	-	-	-	n.d.
Services contractuels de personnes	40	38	-	-38	-100,0%
Autres services contractuels	25 330	26 315	32 479	6 164	23,4%
<i>Sous-total</i>	25 370	26 352	32 479	6 127	23,2%
Coûts financiers					
<i>Sous-total</i>	-	-	-	-	n.d.
Dépenses de fonctionnement					
Locaux et entretiens	2 375	2 366	3 606	1 239	52,4%
Communication	1 800	1 488	1 384	-104	-7,0%
Frais de représentation et autres frais de fonctionnement	-	-	-	-	n.d.
Services conjoints Nations Unies	-	-	-	-	n.d.
<i>Sous-total</i>	4 175	3 854	4 990	1 135	29,5%
Matériel et fournitures					
Mobilier et matériel	-	-	-	-	n.d.
Fournitures	600	595	280	-315	-53,0%
<i>Sous-total</i>	600	595	280	-315	-53,0%
Total, B	30 325	30 924	37 853	6 929	22,4%
TOTAL	45 269	46 345	52 032	5 687	12,3%
POSTES	36	40	36	-4	

PROGRAMME 26 SUPERVISION INTERNE

CONTEXTE DE PLANIFICATION

26.1. La Division de la supervision interne (DSI) joue le rôle d'examineur indépendant et objectif des activités, de la mise en œuvre des programmes et des systèmes opérationnels de l'OMPI. À cette fin, elle s'appuie sur une évaluation du risque qu'ils présentent et de leur pertinence aux yeux de l'encadrement et des partenaires de l'OMPI en vue de promouvoir l'économie, l'efficacité, l'efficacités et l'impact des travaux du Secrétariat. La DSI évalue, de manière indépendante, les processus et systèmes opérationnels et de contrôle de l'OMPI en vue de recenser les bonnes pratiques et les insuffisances et de présenter des recommandations concernant les améliorations à apporter. Elle vérifie également les allégations de fraude, d'abus et autres fautes et formule des recommandations aux fins de prévenir de telles pratiques. La DSI relève administrativement du Directeur général et garantit de manière objective et raisonnable aux États membres l'efficacité, l'efficacité, l'économie et la pertinence des activités, de la mise en œuvre des programmes et des systèmes opérationnels de l'OMPI. Elle évalue également la préservation des actifs, détermine si les fonds confiés à l'Organisation sont pleinement pris en compte, et s'assure que les pratiques de gestion et les contrôles internes sont adéquats et fonctionnent bien. Les activités de la Division de la supervision interne ont été conçues pour ajouter de la valeur à l'Organisation conformément à la Charte de la supervision interne de l'OMPI.

STRATÉGIES DE MISE EN ŒUVRE

26.2. La DSI procédera à une évaluation objective des processus et systèmes de gestion afin d'évaluer l'adéquation d'une bonne administration des ressources tant financières que matérielles de l'Organisation. Elle évaluera également la pertinence et l'efficacité des contrôles internes, de la gestion des risques et des processus de gouvernance et fournira une assurance raisonnable quant à la question de savoir si les activités de l'OMPI sont conformes à ses règlements en vigueur. L'apprentissage institutionnel et la responsabilisation par le biais de processus de supervision transparents et participatifs seront encouragés.

26.3. La Division de la supervision interne continuera d'appuyer la direction dans l'élaboration et la mise en place d'un cadre efficace et efficient pour l'intégrité et l'éthique dans lequel les droits, les devoirs, les responsabilités et les rôles de l'ensemble des fonctionnaires de l'OMPI ont été clairement définis. Pour ce faire, elle fournira en temps voulu et de manière professionnelle des rapports d'enquête établis conformément aux normes et aux bonnes pratiques généralement admises en matière d'enquête dans les organisations du système des Nations Unies.

26.4. La DSI mettra à profit les résultats des évaluations externes de la qualité de ses trois fonctions, à savoir l'audit, l'évaluation et l'enquête réalisées pendant l'exercice 2014-2015, ainsi que les recommandations en découlant, afin d'améliorer les services fournis à l'Organisation. Elle s'appuiera sur ses trois fonctions pour fournir des services de qualité à l'Organisation et renforcer les synergies entre elles grâce à une planification commune et à des activités de formation et de suivi, entre autres outils. Par ailleurs, des instruments de supervision appropriés, tels que des manuels, des politiques et des principes directeurs, continueront d'être élaborés et actualisés conformément aux normes professionnelles et aux bonnes pratiques mondialement reconnues appliquées par l'ONU et d'autres organisations internationales.

26.5. Un soutien et des conseils spécialisés continueront d'être fournis, si nécessaire, à tous les chefs de programme, y compris des conseils en temps réel à travers des activités d'audit permanentes et des cycles courts d'évaluation et d'examen. La DSI continuera de tenir à disposition une ligne téléphonique spéciale permettant de signaler les actes répréhensibles et les éventuelles fautes commises au sein de l'OMPI, parallèlement à des enquêtes axées sur une démarche préventive, menées en vue de recenser les cas non signalés de fraude ou d'abus et de proposer des mesures visant à atténuer les conséquences de tels actes.

26.6. Un ordre de priorité élevé continuera d'être accordé à la coopération et la coordination avec le vérificateur externe des comptes et d'autres prestataires de services d'assurance en matière de supervision. La collaboration avec les milieux de la supervision interne des Nations Unies et les associations internationales et professionnelles se poursuivra au cours de l'exercice biennal, l'objectif

étant de veiller à ce que la supervision interne à l'OMPI contribue à faire évoluer les tendances et en tire avantage.

26.7. Les progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations relatives à la supervision feront l'objet d'un suivi régulier et seront présentés au Directeur général, à l'Organe consultatif indépendant de surveillance de l'OMPI (OCIS) et aux assemblées de l'OMPI.

26.8. Pour partager les enseignements et analyses tirés des activités de supervision avec les principales parties prenantes au sein et en dehors de l'OMPI, les principaux résultats des travaux de supervision seront publiés et communiqués régulièrement par le biais de présentations lors de sessions d'information et de formation.

PRINCIPAUX RISQUES ET STRATÉGIES D'ATTÉNUATION

Risques	Stratégies d'atténuation
L'activité de supervision interne n'est pas indépendante, et les membres de la DSI n'effectuent pas les tâches qui leur incombent en toute objectivité. L'impartialité et la crédibilité des travaux entrepris seraient en cause. La confiance dans la fonction de supervision diminuerait.	S'engager à respecter la Charte de la supervision interne; faire rapport régulièrement à l'OCIS; et présenter des rapports annuels à l'Assemblée générale de l'OMPI sur son indépendance. Évaluations externes de l'indépendance des fonctions de supervision.

TABLEAU DES RÉSULTATS

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés
IX.8 Renforcement de l'obligation redditionnelle, de l'apprentissage institutionnel, de l'optimisation des ressources financières, de l'administration, du contrôle interne et de la gestion institutionnelle avec le concours d'une supervision indépendante efficace.	INDÉPENDANCE – Aucune interférence et indépendance perçue par les principales parties prenantes	Aucune interférence dans les travaux de la DSI	Aucune interférence dans les travaux de la DSI
	EFFICACITÉ – Pourcentage des travaux qui couvrent des domaines à haut risque, de la plus haute importance, en conformité avec la stratégie de l'Organisation	Tous les travaux (100%) couvrent des secteurs à haut risque de la plus haute importance	Tous les travaux (100%) couvrent des secteurs à haut risque de la plus haute importance, en conformité avec les objectifs stratégiques de l'OMPI
	EFFICIENCE – les rapports de la DSI sont établis dans les délais et contiennent des recommandations précises, mesurables, réalistes, pertinentes et assorties de délais	75% des rapports d'audit et d'évaluation établis en moins de 4 mois; tous les rapports sur les activités d'enquête établis conformément à la politique en matière d'enquêtes; 75% des recommandations sont précises, mesurables, réalistes, pertinentes et assorties de délais	85% des rapports d'audit et d'évaluation établis en moins de 4 mois; tous les rapports sur les activités d'enquête établis dans le délai prévu par la politique en matière d'enquêtes; 100% des recommandations sont précises, mesurables, réalistes, pertinentes et assorties de délais
	PERTINENCE, VALEUR AJOUTÉE & ADMINISTRATION – Économies tangibles ou améliorations concrètes apportées aux processus et systèmes opérationnels	n.d. (à disposition fin 2015)	50% des recommandations se traduisent par des gains d'efficacité
APPRENTISSAGE INSTITUTIONNEL – Assimilation des enseignements et recommandations des processus de supervision	90% des recommandations acceptées; 90% des recommandations mises en œuvre dans un délai de deux ans	90% des recommandations acceptées; 90% des recommandations mises en œuvre dans un délai de deux ans	

RESSOURCES ALLOUÉES AU PROGRAMME 26

26.9. Les ressources globales allouées au programme 26 pour l'exercice biennal 2016-2017 ont légèrement augmenté par rapport au budget 2014-2015 après virements. Cela découle du changement de la méthode de calcul des coûts relatifs aux ressources en personnel pour l'exercice 2016-2017, sur la base des coûts réels.

Programme 26 : ressources par résultat
(en milliers de francs suisses)

<i>Numéro et description du résultat escompté</i>	<i>Budget 2014-2015 approuvé</i>	<i>Budget 2014-2015 après virements</i>	<i>Budget 2016-2017 proposé</i>
IX.8 Renforcement de l'obligation redditionnelle, de l'apprentissage institutionnel, de l'optimisation des ressources financières, de l'administration, du contrôle interne et de la gestion institutionnelle avec le concours d'une supervision indépendante efficace	5 116	5 062	5 358
Total	5 116	5 062	5 358

Programme 26 : ressources par objet de dépense
(en milliers de francs suisses)

	Budget 2014-2015 approuvé	Budget 2014-2015 après virements	Budget 2016-2017 Proposé	Différence par rapport au budget 2014-2015 après virements	
				Montant	%
A. Ressources en personnel					
Postes	3 271	3 446	3 803	357	10,4%
Fonctionnaires temporaires	1 125	912	855	-57	-6,3%
Autres dépenses de personnel	-	-	-	-	n.d.
Total, A	4 396	4 358	4 658	300	6,9%
B. Autres ressources					
Stages et bourses de l'OMPI					
Stages	-	-	48	48	n.d.
Bourses de l'OMPI	-	12	-	-12	-100,0%
<i>Sous-total</i>	-	12	48	36	309,9%
Voyages, formations et subventions					
Missions de fonctionnaires	100	124	130	6	4,9%
Voyages de tiers	-	2	10	8	378,2%
Formations et demandes de paiement des frais de voyage y relatifs	-	-	-	-	n.d.
<i>Sous-total</i>	100	126	140	14	11,0%
Services contractuels					
Conférences	-	9	60	51	589,6%
Publications	-	-	-	-	n.d.
Services contractuels de personnes	595	436	282	-154	-35,3%
Autres services contractuels	-	80	135	55	69,7%
<i>Sous-total</i>	595	524	477	-47	-9,0%
Coûts financiers					
<i>Sous-total</i>	-	18	-	-18	-100,0%
Dépenses de fonctionnement					
Locaux et entretiens	-	6	-	-6	-100,0%
Communication	-	-	-	-	n.d.
Frais de représentation et autres frais de fonctionnement	5	3	5	2	82,5%
Services conjoints Nations Unies	-	-	-	-	n.d.
<i>Sous-total</i>	5	9	5	-4	-43,1%
Matériel et fournitures					
Mobilier et matériel	20	15	-	-15	-100,0%
Fournitures	-	0	30	30	9216,8%
<i>Sous-total</i>	20	15	30	15	98,0%
Total, B	720	704	700	-4	-0,5%
TOTAL	5 116	5 062	5 358	296	5,8%
POSTES	7	8	8	-	

PROGRAMME 27 SERVICES DE CONFÉRENCES ET SERVICES LINGUISTIQUES

CONTEXTE DE PLANIFICATION

27.1. Le programme 27 facilite les activités de l'Organisation en fournissant des services efficaces et efficaces de conférence, de traduction, d'interprétation, de gestion informatisée du courrier et d'archivage, d'impression et d'expédition du courrier. Il traite également de la formulation, de la présentation, de l'adoption et de la mise en œuvre des questions qui concernent ces services et gère les projets dans le domaine des technologies de l'information pour rationaliser et améliorer leur fonctionnement.

27.2. Après l'adoption de la politique linguistique par les États membres en 2011 et l'extension de la communication dans les six langues officielles à toute la documentation destinée aux comités et aux principaux organes de l'OMPI durant l'exercice biennal 2012-2013, il a été décidé d'étendre cette couverture à quelques groupes de travail durant l'exercice biennal 2014-2015. Les groupes de travail restants devraient être couverts durant l'exercice biennal 2016-2017. À cet égard, le Secrétariat continue d'être confronté au double défi qui consiste à gérer la charge de travail de traduction tout en maintenant la qualité, avec les ressources disponibles. Pour relever ces défis, le réseau de traducteurs indépendants et d'agences de traduction externes a été renforcé afin d'assurer une bonne gestion de la charge de travail et un maintien de la qualité à la source. De nouveaux moyens technologiques et outils de gestion ont également été mis en place pour améliorer l'environnement de traduction, créer des bases de données terminologiques et assurer le contrôle de qualité.

27.3. La mise en place de nouvelles technologies pour les services de conférence et d'interprétation a aidé à moderniser les opérations et ainsi à faciliter davantage la participation des délégations des États membres aux réunions. Ces services continuent d'être confrontés aux défis que représentent le nombre toujours croissant de réunions organisées à l'OMPI et l'allongement de la durée de ces réunions, y compris pour des utilisateurs extérieurs de la nouvelle salle de conférence.

27.4. Le programme gère les opérations d'impression avec efficacité afin que les États membres et les autres parties prenantes puissent disposer à temps des documents et publications nécessaires pour faciliter le travail des comités et autres organes, et afin de diffuser les informations sur la propriété intellectuelle. Les services de gestion des dossiers et d'expédition du courrier fournissent des services rentables à tous les pôles de l'Organisation.

STRATÉGIES DE MISE EN ŒUVRE

27.5. Pour pallier la surcharge de travail, le service linguistique maintiendra le niveau actuel de la sous-traitance et des mesures seront prises simultanément pour maîtriser le volume de travail. Il s'agira de conjuguer la nécessité de répondre aux besoins escomptés des États membres et celle d'optimiser l'utilisation des ressources disponibles. Le Secrétariat s'emploiera à faire appliquer rigoureusement les mesures de rationalisation et de contrôle pour réduire le nombre de pages par document ainsi que le volume global des documents. Bien qu'une équipe d'experts traducteurs et réviseurs soit maintenue en interne, le surcroît de charge de travail sera sous-traité à des traducteurs indépendants et à des agences de traduction. Les pratiques en matière de gestion de la qualité seront renforcées et la notion de "qualité à la source" retenue pour engager des traducteurs compétents.

27.6. Avec la mise en place de nouveaux moyens technologiques et outils de gestion, la base de données terminologique sur la propriété intellectuelle dans les six langues de l'ONU pourra être utilisée depuis l'extérieur. Cette base de données, qui sera utilisée pour assurer la cohérence et la qualité des traductions, est un atout pour l'Organisation dans ses efforts pour devenir une source de références mondiale pour l'information et l'analyse en matière de propriété intellectuelle.

27.7. La politique de gestion des documents et d'archivage des dossiers sera mise en œuvre grâce au développement de procédures rationalisées pour tous les secteurs de l'OMPI. Les services de conférences s'efforceront d'optimiser l'utilisation des ressources disponibles, de recruter des agents temporaires auprès d'agences, selon que de besoin, et d'améliorer l'application des outils et des systèmes informatiques. Cela aidera également à gérer la demande plus forte que prévue liée à l'utilisation prolongée de la nouvelle salle de conférence. Le système d'enregistrement en ligne sera

renforcé et des efforts seront déployés pour rationaliser la diffusion électronique des documents. Le service, qui continuera d'assurer efficacement les opérations d'impression, s'efforcera par ailleurs de réduire la consommation de papier notamment au moyen de systèmes d'impression sur demande". D'autres solutions de réduction des coûts seront examinées avec le concours du Groupe de collaboration internationale à Genève. Les services d'expédition du courrier continueront de fournir des services efficaces et rentables et chercheront en permanence à obtenir des tarifs compétitifs auprès des principaux transporteurs.

PRINCIPAUX RISQUES ET STRATÉGIES D'ATTÉNUATION

Risques	Stratégies d'atténuation
Mise en œuvre insuffisante de la politique linguistique en raison de l'augmentation des demandes de traduction et du non-respect des limites prescrites, la charge de travail de traduction augmente considérablement, ce qui engendre des déséquilibres budgétaires.	Contrôler le nombre et le volume des documents. Appliquer de manière stricte des mesures de rationalisation et de contrôle; encourager les secteurs concernés à éviter les répétitions dans les documents. Continuer d'appliquer des solutions rentables de dotation en ressources.

TABLEAU DES RÉSULTATS

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés
IX.1 Services d'appui efficaces, efficients, de qualité et tournés vers la clientèle, à l'intention à la fois des clients internes et des parties prenantes externes	Pourcentage de participants internes et externes satisfaits des services de conférence de l'OMPI.	97% des participants satisfaits des services (fin 2014)	Maintenir le taux de la fin 2014
	Mise en œuvre efficace de la politique linguistique de l'OMPI	Extension de la couverture linguistique aux documents de tous les comités et organes principaux et de certains groupes de travail	Extension de la couverture linguistique aux documents de tous les comités, organes principaux et groupes de travail, dont la longueur respecte les dispositions de la politique linguistique.
	Réduction des coûts d'impression (par page)	0,14 franc suisse par page	Maintien de ce coût
	Publication en temps voulu des documents pour les comités et groupes de travail	21% des documents publiés dans toutes les langues deux mois avant les réunions concernées	65% des documents publiés dans toutes les langues deux mois avant les réunions concernées
	Coût par mot traduit	0,59 franc suisse par mot	Maintien de ce coût

RESSOURCES ALLOUÉES AU PROGRAMME 27

27.8. La réduction indiquée pour le résultat escompté IX.1 vient principalement de la diminution de 0,5 million de francs suisses des ressources pour la traduction, qui résulte de la compression des coûts de traduction conformément à la répartition des dépenses en 2014-2015. Des économies supplémentaires de 0,55 million de francs suisses pour les services d'impression ont été prévues dans le budget 2016-2017.

Programme 27 : ressources par résultat
(en milliers de francs suisses)

Numéro et description du résultat escompté		Budget 2014-2015 approuvé	Budget 2014-2015 après virements	Budget 2016-2017 proposé
IX.1	Services d'appui efficaces, efficients, de qualité et tournés vers la clientèle, à l'intention à la fois des clients internes et des parties prenantes externes	41 117	40 151	38 925
Total		41 117	40 151	38 925

Programme 27 : ressources par objet de dépense
(en milliers de francs suisses)

	Budget 2014-2015 approuvé	Budget 2014-2015 après virements	Budget 2016-2017 Proposé	Différence par rapport au budget 2014-2015 après virements	
				Montant	%
A. Ressources en personnel					
Postes	27 400	26 446	27 594	1 148	4,3%
Fonctionnaires temporaires	2 839	3 105	1 977	-1 127	-36,3%
Autres dépenses de personnel	-	-	-	-	n.d.
Total, A	30 238	29 551	29 571	20	0,1%
B. Autres ressources					
Stages et bourses de l'OMPI					
Stages	-	-	-	-	n.d.
Bourses de l'OMPI	-	-	-	-	n.d.
<i>Sous-total</i>	-	-	-	-	<i>n.d.</i>
Voyages, formations et subventions					
Missions de fonctionnaires	88	85	90	5	6,4%
Voyages de tiers	-	1	-	-1	-100,0%
Formations et demandes de paiement des frais de voyage y relatifs	-	-	-	-	n.d.
<i>Sous-total</i>	<i>88</i>	<i>86</i>	<i>90</i>	<i>4</i>	<i>5,0%</i>
Services contractuels					
Conférences	2 056	801	700	-101	-12,6%
Publications	-	-	-	-	n.d.
Services contractuels de personnes	4 539	6 215	5 350	-865	-13,9%
Autres services contractuels	818	613	940	328	53,5%
<i>Sous-total</i>	<i>7 413</i>	<i>7 629</i>	<i>6 990</i>	<i>-638</i>	<i>-8,4%</i>
Coûts financiers					
<i>Sous-total</i>	-	-	-	-	n.d.
Dépenses de fonctionnement					
Locaux et entretiens	1 600	1 639	970	-668	-40,8%
Communication	900	722	733	11	1,5%
Frais de représentation et autres frais de fonctionnement	-	3	-	-3	-100,0%
Services conjoints Nations Unies	-	-	-	-	n.d.
<i>Sous-total</i>	<i>2 500</i>	<i>2 364</i>	<i>1 703</i>	<i>-660</i>	<i>-27,9%</i>
Matériel et fournitures					
Mobilier et matériel	73	39	190	151	382,4%
Fournitures	805	483	380	-103	-21,3%
<i>Sous-total</i>	<i>878</i>	<i>523</i>	<i>570</i>	<i>48</i>	<i>9,1%</i>
Total, B	10 879	10 601	9 354	-1 247	-11,8%
TOTAL	41 117	40 151	38 925	-1 226	-3,1%
POSTES	80	79	78	-1	

PROGRAMME 28 SÉCURITÉ DE L'INFORMATION, DES BIENS ET DES PERSONNES

CONTEXTE DE PLANIFICATION

28.1. L'OMPI est confrontée à une menace croissante de la part de personnes qui, obéissant à des motivations diverses, souhaitent s'emparer de données de propriété intellectuelle sensibles et d'identités personnelles, perturber les opérations de l'OMPI et obtenir ainsi des renseignements commerciaux, politiques et concurrentiels. Cette situation représente un risque pour la réputation et la pertinence de l'OMPI en tant que prestataire fiable de services à l'intention de ses États membres et de ses clients.

28.2. La capacité de l'OMPI de faire face à ces menaces en constante évolution, de protéger sa propre propriété intellectuelle et celle de ses clients et de gérer sans faille les risques dans les limites du risque acceptable dépend en grande partie de son aptitude à mettre en œuvre une stratégie renforcée de gestion de la sécurité des données, de gestion des risques et de respect des politiques.

28.3. En ce qui concerne la sécurité des personnes et des biens, l'OMPI continue d'être exposée aux menaces réelles ou perçues pesant sur le système des Nations Unies. En conséquence, ce programme continuera d'assurer la sécurité des biens et du personnel, des délégués et des visiteurs de l'OMPI tant au siège que dans les bureaux extérieurs. Avec l'achèvement en 2015 du projet majeur relatif aux normes UN HMOSS visant à mettre le périmètre de sécurité en conformité avec les normes minimales édictées par le Département de la sûreté et de la sécurité (DSS) de l'ONU, l'OMPI devra continuer d'appliquer et d'améliorer les nouvelles mesures de sécurité. Les services de l'OMPI chargés de la sécurité continueront de se conformer aux normes et principes directeurs du Système de gestion de la sécurité des organismes des Nations Unies.

STRATÉGIES DE MISE EN ŒUVRE

28.4. Ce programme combine désormais sécurité de l'information, des biens et des personnes, permettant à l'OMPI d'avoir une vue exhaustive de la situation et de gérer les risques opérationnels de manière globale. Il favorise la convergence dans plusieurs domaines, notamment le partage de renseignements stratégiques sur les menaces physiques et virtuelles, une réaction coordonnée en cas d'incident et la résilience des systèmes de sécurité.

28.5. Il est impératif que l'OMPI non seulement renforce ses capacités actuelles en matière de sécurité de l'information mais également s'attache à mettre en œuvre dans ce domaine une stratégie efficace, fiable et durable qui lui permette de conserver la première place dans la fourniture à ses États membres et clients de solutions de propriété intellectuelle de qualité, fiables et sécurisées.

28.6. À cet effet, les stratégies suivantes en matière de sécurité de l'information seront mises en œuvre en 2016-2017 :

i) *Création d'une culture de la sécurité* : la gouvernance actuelle de la sécurité de l'information sera renforcée de manière à assurer une meilleure reddition de comptes. La sensibilisation et la formation du personnel à la sécurité seront améliorées, et des critères mesurables seront analysés et utilisés pour informer les décisions sur la gestion des risques et mettre en évidence le retour sur l'investissement dans la sécurité de l'information.

ii) *Adoption d'une approche intersectorielle de la gestion des risques* : l'accent sera mis sur la production d'une vue des risques à l'échelle de l'Organisation moyennant l'intégration et la convergence des processus de gestion des risques, et les éléments relatifs à la sécurité de l'information seront incorporés au système de gestion des risques de l'Organisation.

iii) *Limitation de l'exposition et vérification de la conformité* : l'amélioration continue de la capacité de détecter de manière anticipée les menaces et vulnérabilités touchant les données de l'OMPI permettra de hiérarchiser les mesures correctives afin de protéger les secteurs présentant le risque le plus élevé pour le déroulement des opérations. Un programme de vérification continue de la conformité sera mis en œuvre pour assurer l'observation des

politiques et mandats en matière de sécurité de l'information et des normes dans ce domaine (p. ex. la norme ISO 27001), ce qui garantira l'efficacité du contrôle interne pour protéger l'information de l'OMPI.

iv) Protection des informations sensibles de l'OMPI : une politique de classification et d'utilisation de l'information sera appliquée de manière à assurer une protection des informations sensibles de l'OMPI à la fois économique et axée sur les risques. En application de cette politique, des mécanismes (processus et contrôles techniques) seront mis en œuvre pour renforcer la résilience du PCT et des autres systèmes opérationnels sensibles de l'OMPI.

v) Renforcement de la perception de la situation et des capacités de réaction : les opérations existantes de l'OMPI en matière de cyber-sécurité seront perfectionnées, de même que la veille sur les menaces virtuelles et physiques internes et externes, afin de mettre au point rapidement des indicateurs de compromission. Les capacités de réaction de l'OMPI aux atteintes à la sécurité informatique seront également modernisées afin d'assurer un confinement rapide et une interruption minimale des opérations.

28.7. Des améliorations continueront d'être mises en œuvre dans le domaine de la sécurité des biens et des personnes moyennant une gestion anticipée des risques et une surveillance constante des menaces. L'accent sera également mis sur les politiques et procédures en la matière, la sensibilisation et la formation des gardes et le renforcement du contrôle des services fournis par les prestataires. En outre, la sécurité des biens et des personnes sera pleinement intégrée aux processus de gestion de crise et à la gestion de la continuité des opérations.

28.8. La connaissance des mesures de sécurité au sein du personnel de l'OMPI restera une priorité. L'introduction des nouveaux systèmes de sécurité pour les biens et les personnes permettra d'assurer une meilleure intégration de ces systèmes et d'éliminer progressivement les systèmes obsolètes.

PRINCIPAUX RISQUES ET STRATÉGIES D'ATTÉNUATION

Risques	Stratégies d'atténuation
<p>À l'instar d'autres organisations, l'OMPI est exposée à des risques de cyber-attaque et d'intrusion informatique intentionnelle ou accidentelle pouvant donner lieu à la divulgation non autorisée ou à l'utilisation illicite d'informations confidentielles ou à une interruption des opérations de l'OMPI. Cette situation peut potentiellement porter atteinte à la réputation de l'OMPI en tant que prestataire fiable de conseils et de services à ses membres et clients.</p>	<p>La mise en œuvre progressive d'une stratégie adaptée en matière de sécurité de l'information permettra à l'OMPI de continuer de renforcer sa position et sa résilience dans les domaines de la gouvernance, des ressources humaines, des processus et des technologies pour la sécurité de l'information.</p>
<p>Risques liés aux catastrophes naturelles ou humaines pesant sur le personnel, les visiteurs ou l'infrastructure de l'OMPI (incendie, explosion, inondation, affaissement de terrain ou pannes techniques). Faute d'une préparation, d'une surveillance et d'une capacité de réaction suffisantes, ces événements peuvent entraîner des pertes humaines ou des lésions corporelles et perturber gravement les opérations de l'OMPI.</p>	<p>Mise en œuvre de plans et de mesures d'urgence et d'évacuation ainsi que des mécanismes de coordination nécessaires dans l'ensemble des locaux du siège de l'Organisation. Programme d'inspection des installations établi en 2013 afin de détecter toute faille de sécurité et d'y remédier.</p>
<p>Activités criminelles internes et externes dirigées contre l'Organisation (vol, sabotage, acte de terrorisme); actes de malveillance interrompant les opérations ou autres événements susceptibles de perturber les activités de l'Organisation (manifestations/troubles civils/groupes antimondialisation ou anarchistes).</p>	<p>Mise en place d'un dispositif de sécurité intégré, de protocoles de gestion des risques et de couches concentriques de mécanismes de contrôle comprenant mesures anti-intrusion, caméras en circuit fermé et système moderne de contrôle des accès.</p>

TABLEAU DES RÉSULTATS

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés
IX.1 Services d'appui efficaces, efficients, de qualité et tournés vers la clientèle, à l'intention à la fois des clients internes et des parties prenantes externes	Gouvernance en matière de sécurité de l'information définie et appliquée.	Gouvernance limitée en matière de sécurité de l'information Capacités limitées de mise en œuvre de la stratégie en matière de sécurité de l'information.	Adoption du cadre de gouvernance en matière de sécurité de l'information.
	Nombre de membres du personnel au courant de leurs responsabilités, des politiques et des pratiques recommandées en matière de sécurité de l'information.	20% des membres du personnel ont été victimes de campagnes de hameçonnage.	Moins de 5% de membres du personnel victimes de campagnes de hameçonnage.
IX.4 Une Organisation écologiquement et socialement responsable assurant la sûreté et la sécurité du personnel, des délégués, des visiteurs, de l'information et des biens	Pourcentage de risques pour l'information, y compris les risques tiers, détectés et gérés conformément aux seuils de tolérance définis par l'OMPI.	Information sur les risques communiquée au cas par cas. Risques tiers recensés et traités de manière non systématique.	Rapports trimestriels sur les risques informatiques communiqués aux organes internes de gouvernance de la sécurité de l'information Gestion active des risques tiers (<10%).
	Détection anticipée et résolution rapide des failles de sécurité conformément au niveau de service défini.	Détection et solution limitées des failles en matière de sécurité de l'information.	Failles en matière de sécurité de l'information détectées et comblées pour 90% des données sensibles.
	Respect accru des politiques et normes en matière de sécurité de l'information.	Conformité et certification à la norme ISO 27001 limitées aux demandes PCT.	Conformité et certification à la norme ISO 27001 étendues aux demandes pour La Haye, Madrid et les ressources humaines.
	Politique de classification et de diffusion de l'information largement adoptée afin d'assurer la confidentialité de l'information.	Adoption limitée de la politique de classification et de diffusion de l'information.	Augmentation de 40% de l'adoption de la politique de classification et d'utilisation de l'information.
	Réduction des chevauchements dans les capacités techniques en matière de sécurité de l'information grâce à des structures d'architecture réutilisables.	Déploiement disparate des capacités réduisant les possibilités de réutilisation et la souplesse d'utilisation.	Adoption d'une architecture permettant d'accroître le taux de réutilisation et d'adaptation des capacités en matière de sécurité de 30%.
	Capacité accrue de détection des menaces informatiques et de réaction rapide à ces menaces, garantissant une interruption minimale des opérations.	Existence de capacités basiques en matière de sécurité, de veille contre la cyber-criminalité et de réaction aux incidents.	Création d'un Centre opérationnel de cyber-sécurité améliorant de 30% les capacités de surveillance, de détection et de réaction en matière de sécurité informatique.
	Pourcentage de membres du personnel, de délégués et de visiteurs de l'OMPI qui signalent une blessure ou un incident du travail.	2% ou moins du nombre total de parties prenantes/clients signalant une blessure ou un incident lié au travail.	2% ou moins
	Pourcentage de demandes d'assistance en matière de sécurité reçues dans les délais pour des conférences ou des manifestations organisées à Genève ou à l'extérieur.	90% ou plus de demandes d'assistance en matière de sécurité émanant de parties prenantes/clients reçues dans les délais pour des conférences ou des manifestations organisées à Genève ou à l'extérieur.	90% ou plus

RESSOURCES ALLOUÉES AU PROGRAMME 28

28.9. Une augmentation globale de 6,9 millions de francs suisses peut être observée au titre de ce programme par rapport au budget 2014-2015 après virements. Cette augmentation tient principalement au transfert de la sécurité de l'information depuis le programme 25 (Technologies de l'information et de la communication). Elle se traduit principalement sous les dépenses de personnel et le résultat escompté IX.4.

28.10. L'accroissement des autres dépenses découle d'une provision supplémentaire d'environ 4 millions de francs suisses pour la mise en œuvre des stratégies en matière de sécurité de l'information en 2016-2017. L'accent mis sur le renforcement des responsabilités en matière de sécurité de l'information se répercute sur la contribution du programme au résultat escompté IX.1.

Programme 28 : ressources par résultat
(en milliers de francs suisses)

<i>Numéro et description du résultat escompté</i>	<i>Budget 2014-2015 approuvé</i>	<i>Budget 2014-2015 après virements</i>	<i>Budget 2016-2017 proposé</i>
IX.1 Services d'appui efficaces, efficients, de qualité et tournés vers la clientèle, à l'intention à la fois des clients internes et des parties prenantes externes	–	–	1 189
IX.4 Une Organisation écologiquement et socialement responsable assurant la sûreté et la sécurité du personnel, des délégués, des visiteurs, de l'information et des biens	10 786	10 792	16 544
Total	10 786	10 792	17 733

Programme 28 : ressources par objet de dépense
(en milliers de francs suisses)

	Budget 2014-2015 approuvé	Budget 2014-2015 après virements	Budget 2016-2017 Proposé	Différence par rapport au budget 2014-2015 après virements	
				Montant	%
A. Ressources en personnel					
Postes	2 035	1 653	3 780	2 127	128,6%
Fonctionnaires temporaires	316	956	531	-425	-44,5%
Autres dépenses de personnel	-	-	-	-	n.d.
Total, A	2 351	2 610	4 311	1 701	65,2%
B. Autres ressources					
Stages et bourses de l'OMPI					
Stages	-	-	-	-	n.d.
Bourses de l'OMPI	-	-	-	-	n.d.
<i>Sous-total</i>	-	-	-	-	n.d.
Voyages, formations et subventions					
Missions de fonctionnaires	81	66	100	34	51,5%
Voyages de tiers	-	-	-	-	n.d.
Formations et demandes de paiement des frais de voyage y relatifs	-	-	-	-	n.d.
<i>Sous-total</i>	<i>81</i>	<i>66</i>	<i>100</i>	<i>34</i>	<i>51,5%</i>
Services contractuels					
Conférences	-	1	-	-1	-100,0%
Publications	-	-	-	-	n.d.
Services contractuels de personnes	-	-	-	-	n.d.
Autres services contractuels	-	1	3 308	3 308	605848,7%
<i>Sous-total</i>	-	<i>1</i>	<i>3 308</i>	<i>3 307</i>	<i>297157,9%</i>
Coûts financiers					
<i>Sous-total</i>	-	-	-	-	n.d.
Dépenses de fonctionnement					
Locaux et entretiens	8 247	7 825	7 965	140	1,8%
Communication	-	0	-	-0	-100,0%
Frais de représentation et autres frais de fonctionnement	-	-	-	-	n.d.
Services conjoints Nations Unies	81	34	76	42	126,8%
<i>Sous-total</i>	<i>8 328</i>	<i>7 859</i>	<i>8 041</i>	<i>182</i>	<i>2,3%</i>
Matériel et fournitures					
Mobilier et matériel	-	126	-	-126	-100,0%
Fournitures	26	130	1 972	1 843	1422,5%
<i>Sous-total</i>	<i>26</i>	<i>256</i>	<i>1 972</i>	<i>1 716</i>	<i>671,0%</i>
Total, B	8 435	8 182	13 422	5 240	64,0%
TOTAL	10 786	10 792	17 733	6 941	64,3%
POSTES	6	6	10	4	

III. ANNEXES

ANNEXE I BUDGET 2014-2015 APRÈS VIREMENTS PAR PROGRAMME

Tableau 8. Budget 2014-2015 après virements par programme
(en milliers de francs suisses)

Programme (structure 2014-2015)	Budget 2014-2015 approuvé	Virements*	Virements en % du budget approuvé pour un programme	Virements en % du budget total approuvé	Budget 2014-2015 après virements*
1 Droit des brevets	4 950	205	4,1%	0,0%	5 155
2 Marques, dessins et modèles industriels et indications géographiques	6 162	-623	-10,1%	-0,1%	5 539
3 Droit d'auteur et droits connexes	16 430	375	2,3%	0,1%	16 805
4 Savoirs traditionnels, expressions culturelles traditionnelles et ressources génétiques	7 864	-1 492	-19,0%	-0,2%	6 372
5 Système du PCT	197 973	-1 009	-0,5%	-0,1%	196 964
6 Systèmes de Madrid et de Lisbonne	55 245	29	0,1%	0,0%	55 274
7 Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI	11 175	46	0,4%	0,0%	11 221
8 Coordination du Plan d'action pour le développement	4 341	-665	-15,3%	-0,1%	3 677
9 Afrique, pays arabes, Asie et Pacifique, pays d'Amérique latine et des Caraïbes, pays les moins avancés	32 325	58	0,2%	0,0%	32 383
10 Pays en transition et pays développés	8 443	-95	-1,1%	0,0%	8 349
11 Académie de l'OMPI	11 883	-399	-3,4%	-0,1%	11 484
12 Classifications internationales et normes	7 317	-120	-1,6%	0,0%	7 197
13 Service des bases de données mondiales	4 692	118	2,5%	0,0%	4 810
14 Service d'accès à l'information et aux savoirs	7 539	-490	-6,5%	-0,1%	7 049
15 Solutions opérationnelles pour les offices de propriété intellectuelle	11 628	367	3,2%	0,1%	11 995
16 Économie et statistiques	5 336	-443	-8,3%	-0,1%	4 893
17 Promouvoir le respect de la propriété intellectuelle	3 989	218	5,5%	0,0%	4 207
18 Propriété intellectuelle et défis mondiaux	6 938	-363	-5,2%	-0,1%	6 576
19 Communications	17 257	-718	-4,2%	-0,1%	16 539
20 Relations extérieures, partenariats et bureaux extérieurs	12 435	709	5,7%	0,1%	13 144
21 Direction générale	18 945	1 361	7,2%	0,2%	20 306
22 Gestion du programme et des ressources	28 032	149	0,5%	0,0%	28 181
23 Gestion et mise en valeur des ressources humaines	23 561	1 072	4,5%	0,2%	24 633
24 Services d'appui généraux	47 400	36	0,1%	0,0%	47 436
25 Technologies de l'information et de la communication	45 269	1 076	2,4%	0,2%	46 345
26 Supervision interne	5 116	-54	-1,1%	0,0%	5 062
27 Services de conférence et services linguistiques	41 117	-966	-2,3%	-0,1%	40 151
28 Sécurité de l'information, des biens et des personnes	10 786	5	0,0%	0,0%	10 792
29 Nouvelle salle de conférence	834	-11	-1,3%	0,0%	823
30 Appui aux petites et moyennes entreprises (PME) et à la création d'entreprises	6 696	-1 188	-17,7%	-0,2%	5 508
31 Système de La Haye	7 587	116	1,5%	0,0%	7 704
Non affecté	4 727	2 695	57,0%	0,4%	7 422
TOTAL	673 993	-	0,0%	0,0%	673 993

*Le Règlement financier de l'OMPI prévoit la possibilité de procéder à des virements dans son article 5.5, qui stipule que : "Le Directeur général peut procéder à des virements d'un programme du programme et budget à un autre pour chaque exercice financier à raison d'un maximum de 5% du montant correspondant à la dotation biennale du programme bénéficiaire ou de 1% du budget total, le montant le plus élevé étant retenu, lorsque ces virements sont nécessaires au bon fonctionnement des services". Le budget 2014 2015 après virements est arrêté au 31 mars 2015.

ANNEXE II RESSOURCES PROPOSEES POUR 2014-2015 PAR PROGRAMME

Tableau 9. Budget 2016-2017 par programme
(en milliers de francs suisses)

Programme (structure 2016-2017)	Budget 2014-2015 approuvé			Budget 2014-2015 après virements			Budget 2016-2017 proposé			Différence par rapport au budget 2014-2015 après virements			
	Ressources en personnel	Autres ressources	Total	Ressources en personnel	Autres ressources	Total	Ressources en personnel	Autres ressources	Total	Ressources en personnel	Autres ressources	Total	%
1 Droit des brevets	3 746	1 204	4 950	3 942	1 213	5 155	3 953	1 339	5 291	11	126	137	2,6%
2 Marques, dessins et modèles industriels et indications géographiques	4 122	2 040	6 162	4 154	1 385	5 539	4 089	765	4 854	(65)	(620)	(685)	-12,4%
3 Droit d'auteur et droits connexes	10 315	6 114	16 430	10 449	6 355	16 805	9 919	6 815	16 733	(530)	459	(71)	-0,4%
4 Savoirs traditionnels, expressions culturelles traditionnelles et ressources génétiques	4 434	3 430	7 864	3 850	2 521	6 372	3 581	2 534	6 115	(269)	12	(257)	-4,0%
5 Système du PCT	129 325	68 648	197 973	129 411	67 553	196 964	133 970	74 239	208 209	4 559	6 686	11 245	5,7%
6 Systèmes de Madrid et de Lisbonne	43 365	11 880	55 245	43 020	12 254	55 274	45 072	14 370	59 441	2 052	2 116	4 167	7,5%
7 Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI	8 065	3 109	11 175	8 221	3 000	11 221	8 357	3 002	11 358	136	2	137	1,2%
8 Coordination du Plan d'action pour le développement Afrique, pays arabes, Asie et Pacifique, pays d'Amérique latine et des Caraïbes, pays les moins avancés	3 093	1 248	4 341	2 468	1 209	3 677	2 462	1 209	3 671	(5)	-	(5)	-0,1%
9 Pays en transition et pays développés	23 563	8 762	32 325	23 840	8 543	32 383	22 993,30	8 913	31 907	(846)	370	(476)	-1,5%
10 Académie de l'OMPI	6 405	2 039	8 443	6 351	1 998	8 349	6 021	1 898	7 919	(330)	(100)	(430)	-5,1%
11 Classifications internationales et normes	6 978	4 905	11 883	6 687	4 798	11 484	7 779	5 304	13 083	1 092	506	1 598	13,9%
12 Service des bases de données mondiales	5 879	1 438	7 317	5 802	1 395	7 197	5 675	1 395	7 070	(126)	-	(126)	-1,8%
13 Service d'accès à l'information et aux savoirs	3 447	1 245	4 692	3 602	1 208	4 810	4 551	1 208	5 758	949	-	949	19,7%
14 Solutions opérationnelles pour les offices de propriété intellectuelle	6 585	954	7 539	6 091	959	7 049	5 764	1 225	6 990	(326)	267	(60)	-0,8%
15 Économie et statistiques	6 023	5 604	11 628	6 374	5 621	11 995	7 756	6 050	13 806	1 383	429	1 812	15,1%
16 Promouvoir le respect de la propriété intellectuelle	4 354	982	5 336	4 217	676	4 893	4 997	1 075	6 072	780	399	1 179	24,1%
17 Propriété intellectuelle et défis mondiaux	3 277	712	3 989	3 529	679	4 207	3 073	679	3 752	(456)	-	(456)	-10,8%
18 Communications	6 008	930	6 938	5 600	975	6 576	5 545	778	6 323	(55)	(198)	(252)	-3,8%
19 Relations extérieures, partenariats et bureaux extérieurs	14 712	2 545	17 257	14 094	2 445	16 539	13 996	2 487	16 483	(98)	41	(57)	-0,3%
20 Direction générale	9 209	3 226	12 435	9 747	3 397	13 144	9 525	2 869	12 395	(222)	(528)	(750)	-5,7%
21 Gestion du programme et des ressources	16 799	2 146	18 945	17 892	2 414	20 306	18 130	2 545	20 675	237	131	369	1,8%
22 Gestion et mise en valeur des ressources humaines	22 572	5 460	28 032	22 817	5 364	28 181	23 453	9 822	33 276	637	4 458	5 095	18,1%
23 Services d'appui généraux	18 248	5 313	23 561	18 739	5 894	24 633	18 835	5 782	24 617	96	(112)	(16)	-0,1%
24 Technologies de l'information et de la communication	19 429	27 970	47 400	19 658	27 777	47 436	19 287	27 930	47 216	(372)	152	(219)	-0,5%
25 Supervision interne	14 944	30 325	45 269	15 421	30 924	46 345	14 178	37 853	52 032	(1 242)	6 929	5 687	12,3%
26 Services de conférence et services linguistiques	4 396	720	5 116	4 358	704	5 062	4 658	700	5 358	300	(4)	296	5,8%
27 Sécurité de l'information, des biens et des personnes	30 238	10 879	41 117	29 551	10 601	40 151	29 571	9 354	38 925	20	(1 247)	(1 226)	-3,1%
28 Nouvelle salle de conférence (abandonné en 2016-2017)	2 351	8 435	10 786	2 610	8 182	10 792	4 311	13 422	17 733	1 701	5 240	6 941	64,3%
29 Appui aux petites et moyennes entreprises (PME) et à la création d'entreprises	462	372	834	462	361	823	-	-	-	(462)	(361)	(823)	-100,0%
30 Système de La Haye	5 086	1 610	6 696	4 003	1 504	5 508	4 522	1 561	6 083	519	57	576	10,5%
31 Non affecté	6 242	1 346	7 587	6 411	1 293	7 704	6 226	1 346	7 572	(185)	53	(132)	-1,7%
GRAND TOTAL	447 000	226 993	673 993	446 317	227 675	673 993	456 569	250 467	707 036	10 252	22 792	33 043	4,9%

Tableau 10. Nombre de postes par programme pour 2016-2017

	Budget 2014-2015 approuvé					Budget 2014-2015 après virements*					Budget 2016-2017 proposé					Différence entre 2016-2017 et le budget 2014-2015 après virements				
	DG/VDG /SDG	D	P	G	Total	DG/VDG /SDG	D	P	G	Total	DG/VDG /SDG	D	P	G	Total	DG/VDG /SDG	D	P	G	Total
1 Droit des brevets	-	1	5	3	9	-	1	5	3	9	-	1	5	3	9	-	-	-	-	-
2 Marques, dessins et modèles industriels et indications géographiques	-	1	7	1	9	-	1	7	1	9	-	1	7	1	9	-	-	-	-	-
3 Droit d'auteur et droits connexes	1	3	11	5	20	1	3	13	5	22	1	3	12	5	21	-	-	-1	-	-1
4 Savoirs traditionnels, expressions culturelles traditionnelles et ressources génétiques	-	2	3	2	7	-	1	3	1	5	-	1	3	1	5	-	-	-	-	-
5 Système du PCT	1	5	128	229	363	1	5	137	239	382	1	5	138	237	381	-	-	1	-2	-1
6 Systèmes de Madrid et de Lisbonne	1	5	46	61	113	1	5	47	67	120	1	5	49	66	121	-	-	2	-1	1
7 Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI	-	1	10	6	17	-	1	12	6	19	-	1	12	6	19	-	-	-	-	-
8 Coordination du Plan d'action pour le développement Afrique, pays arabes, Asie et Pacifique, pays d'Amérique latine et des Caraïbes, pays les moins avancés	-	1	3	3	7	-	1	2	3	6	-	1	2	3	6	-	-	-	-	-
9 Pays en transition et pays développés	1	8	25	15	49	1	7	26	17	51	1	6	27	16	50	-	-1	1	-1	-1
10 Académie de l'OMPI	-	1	10	5	16	-	1	10	5	16	-	1	9	5	15	-	-	-1	-	-1
11 Classifications internationales et normes	-	2	9	5	16	-	2	9	6	17	-	3	9	6	18	-	1	-	-	1
12 Service des bases de données mondiales	-	1	8	6	15	-	1	9	6	16	-	1	9	5	15	-	-	-	-1	-1
13 Service d'accès à l'information et aux savoirs	-	-	8	1	9	-	1	8	1	10	-	1	8	2	11	-	-	-	1	1
14 Solutions opérationnelles pour les offices de propriété intellectuelle	1	1	7	4	13	1	1	8	4	14	1	1	7	4	13	-	-	-1	-	-1
15 Économie et statistiques	-	1	11	2	14	-	1	12	2	15	-	1	13	3	17	-	-	1	1	2
16 Promouvoir le respect de la propriété intellectuelle	-	1	7	2	10	-	1	8	2	11	-	1	9	2	12	-	-	1	-	1
17 Propriété intellectuelle et défis mondiaux	-	1	5	2	8	-	1	6	2	9	-	1	5	2	8	-	-	-1	-	-1
18 Communications	1	2	4	3	10	1	2	3	4	10	1	2	3	4	10	-	-	-	-	-
19 Relations extérieures, partenariats et bureaux extérieurs	-	1	18	16	35	-	1	18	17	36	-	1	19	16	36	-	-	1	-1	-
20 Direction générale	-	3	13	2	18	-	4	11	5	20	-	5	10	5	20	-	1	-1	-	-
21 Gestion du programme et des ressources	1	4	15	13	33	2	4	16	16	38	2	4	16	16	38	-	-	-	-	-
22 Gestion et mise en valeur des ressources humaines	-	4	25	24	53	-	4	29	33	66	-	4	29	33	66	-	-	-	-	-
23 Services d'appui généraux	-	2	16	20	38	-	2	17	25	44	-	2	17	25	44	-	-	-	-	-
24 Technologies de l'information et de la communication	1	2	15	35	53	1	2	16	40	59	1	2	15	38	56	-	-	-1	-2	-3
25 Supervision interne	-	2	19	15	36	-	4	19	17	40	-	3	16	17	36	-	-1	-3	-	-4
26 Services de conférence et services linguistiques	-	1	6	-	7	-	1	6	1	8	-	1	6	1	8	-	-	-	-	-
27 Sécurité de l'information, des biens et des personnes	-	2	32	46	80	-	2	32	45	79	-	2	32	44	78	-	-	-	-1	-1
28 Nouvelle salle de conférence (abandonné en 2016-2017)	-	-	2	4	6	-	-	2	4	6	-	1	5	4	10	-	1	3	-	4
29 Appui aux petites et moyennes entreprises (PME) et à la création d'entreprises	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
30 Système de La Haye	-	1	8	2	11	-	1	6	2	9	-	1	7	2	10	-	-	1	-	1
31 Non affecté*	-	1	6	7	14	-	1	6	7	14	-	1	6	7	14	-	-	-	-	-
Nombre total de postes	8	60	482	655	1 205	9	62	504	630	1 205	9	63	508	625	1 205	-	1	4	-5	-

* La rubrique des ressources non affectées sous le budget 2014-2015 après virements et le budget 2016-2017 proposé comprend 41 postes indiqués sous la catégorie "Services généraux" dans le tableau ci-dessus, qui sont destinés à la régularisation des fonctionnaires temporaires. Toutefois, les grades de ces postes et leurs catégories (Administrateurs ou Services généraux) ne sont pas encore connus.

ANNEXE III RÉPARTITION DES RECETTES ET DES DÉPENSES BUDGÉTAIRES PRÉVUES PAR UNION

INTRODUCTION

1. Conformément au règlement financier de l'OMPI et à son règlement d'exécution (règle 102.2), le budget pour l'exercice biennal pour l'Organisation doit être présenté séparément pour chaque Union.

RÉPARTITION DES DÉPENSES BUDGÉTAIRES PAR UNION

2. La méthodologie en ce qui concerne la répartition des dépenses par Union repose sur l'identification des dépenses directes et des dépenses indirectes des Unions. Les programmes sont classés en fonction des activités directes et des activités indirectes de chaque Union, comme indiqué ci-après. La méthodologie utilisée pour le programme et budget pour l'exercice 2016-2017 est identique à celle utilisée pour le programme et budget pour l'exercice 2014-2015.

3. *DÉPENSES DIRECTES DE L'UNION* : il s'agit des dépenses supportées au titre des activités propres à chaque Union et de la part imputable des dépenses administratives et autres dépenses budgétaires connexes.

3.1 *Activités propres à chaque Union* : les activités de programme et dépenses budgétaires ci-après sont prises en considération sous cette rubrique. Lorsque les dépenses au titre d'un programme sont attribuées uniquement en partie à une Union, la base de l'attribution est la part respective de l'Union dans ces dépenses selon l'évaluation faite par le chef de programme. Lorsqu'un programme est attribué à une seule Union, le coût total de ce programme est attribué à l'Union en question.

3.1.1 *Unions financées par des contributions* : programmes 1 (droit des brevets) (en partie), 2 (marques, dessins et modèles industriels et indications géographiques) (en partie), 3 (droit d'auteur et droits connexes) (en partie), 4 (savoirs traditionnels, expressions culturelles traditionnelles et ressources génétiques), 7 (centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI) (en partie), 12 (classifications internationales et normes) (en partie) et 14 (services d'accès à l'information et aux savoirs) (en partie).

3.1.2 *Union du PCT* : programmes 1 (droit des brevets) (en partie), 5 (système du PCT), 7 (centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI) (en partie), 12 (classifications internationales et normes) (en partie), 13 (bases de données mondiales) (en partie) et 14 (services d'accès à l'information et aux savoirs) (en partie).

3.1.3 *Union de Madrid* : programmes 2 (marques, dessins et modèles industriels et indications géographiques) (en partie), 6 (systèmes de Madrid et de Lisbonne) (en partie), 7 (centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI) (en partie), 12 (classifications internationales et normes) (en partie), 13 (bases de données mondiales) (en partie) et 14 (services d'accès à l'information et aux savoirs) (en partie).

3.1.4 *Union de La Haye* : programmes 2 (marques, dessins et modèles industriels et indications géographiques) (en partie), 6 (systèmes de Madrid et de Lisbonne), 7 (centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI) (en partie), 12 (classifications internationales et normes) (en partie), et 14 (services d'accès à l'information et aux savoirs) (en partie) et 31 (système de La Haye).

3.1.5 *Union de Lisbonne* : programmes 6 (systèmes de Madrid et de Lisbonne) (en partie), 7 (centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI) (en partie) et 14 (services d'accès à l'information et aux savoirs) (en partie).

3.2 *Dépenses administratives directes de l'Union* : une partie de tous les programmes relevant de l'objectif stratégique IX (programmes 21 à 28) et "non affecté" est considérée comme appartenant à cette rubrique. La répartition des dépenses budgétaires se fait en deux étapes. Lors de la première étape, la totalité de la part des coûts administratifs

directs de toutes les Unions est déterminée sur la base de la totalité des effectifs des programmes en rapport direct avec l'Union par rapport à la totalité des effectifs des programmes autres que ceux relevant de l'objectif stratégique IX. Au cours de la seconde étape, les dépenses administratives directes des Unions sont réparties entre les différentes Unions sur la base de la part relative des effectifs de chaque Union par rapport à la totalité des effectifs des programmes en rapport direct avec l'Union. La procédure en deux étapes s'applique à la partie des dépenses administratives qu'il n'est pas facile d'identifier comme étant liée à une Union spécifique.

4. *DÉPENSES INDIRECTES DE L'UNION*: il s'agit de la part des dépenses budgétaires attribuées à chaque Union pour les programmes n'ayant pas de lien direct avec les activités de l'Union en question, à laquelle s'ajoute la part des dépenses administratives et autres dépenses budgétaires connexes.

4.1 *Dépenses indirectes de l'Union*: les activités de programme et dépenses budgétaires ci-après sont prises en considération sous cette rubrique: programmes 1 (droit des brevets) (en partie), 3 (droit d'auteur et droits connexes) (en partie), 8 (coordination du Plan d'action pour le développement), 9 (Afrique, pays arabes, Asie et Pacifique, pays d'Amérique latine et des Caraïbes, pays les moins avancés), 10 (pays en transition et pays développés), 11 (Académie de l'OMPI), 15 (solutions opérationnelles pour les offices de propriété intellectuelle), 16 (Économie et statistiques), 17 (promouvoir le respect de la propriété intellectuelle), 18 (propriété intellectuelle et défis mondiaux), 19 (communications), 20 (relations extérieures, partenariats et bureaux extérieurs) et 30 (appui aux PME et à la création d'entreprises). La part des dépenses budgétaires pour chacun de ces programmes est attribuée aux Unions sur la base de la *capacité de paiement biennale* respective. Il s'agit de la différence entre le montant projeté des ressources de l'Union pour l'exercice biennal et les autres dépenses imputées à l'Union et les réserves minimales recommandées ("seuil recommandé pour les réserves"). Le seuil recommandé pour les réserves est calculé sur la base des réserves recommandées correspondant aux dépenses de l'exercice biennal précédent. La méthodologie utilisée permet une répartition proportionnelle des dépenses indirectes entre les Unions sur la base des ressources (excédent) obtenues durant l'exercice en cours, et ce n'est que lorsque l'excédent de recettes biennales n'est pas suffisant que les réserves excédentaires sont utilisées pour couvrir la part restante des dépenses indirectes, sur la base de la part relative par Union.

4.2 *Dépenses administratives indirectes*: il s'agit des dépenses budgétaires des programmes 21 à 29 qui n'ont pas été réparties en tant que dépenses directes de l'Union ainsi que du montant inscrit au budget proposé sous "non affecté". Cette répartition des dépenses budgétaires est effectuée sur la base de la *capacité de paiement* respective (*c'est-à-dire selon les mêmes principes que pour les dépenses indirectes de l'Union*).

RÉPARTITION DES RECETTES PAR UNION

5. Les recettes provenant des contributions sont intégralement réparties entre les unions financées par des contributions. Les taxes provenant du PCT et des systèmes d'enregistrement de Madrid, de La Haye et de Lisbonne sont intégralement réparties entre les unions correspondantes. Les recettes provenant des publications sont réparties entre les unions financées par des contributions, l'Union du PCT, l'Union de Madrid et l'Union de La Haye en fonction de leur part estimative. Les recettes provenant du Centre d'arbitrage et de médiation sont réparties entre toutes les unions en fonction de leur part respective. Les autres recettes sont réparties entre toutes les unions comme suit: i) une partie directement imputable à l'Union de Madrid au titre des loyers perçus pour la location de l'immeuble lui appartenant et ii) le solde divisé en parts égales entre toutes les unions.

RÉPARTITION DES AJUSTEMENTS IPSAS PAR UNION

6. Les ajustements IPSAS aux recettes sont attribuables à des Unions spécifiques car ils sont directement liés aux taxes en provenance des systèmes du PCT, de Madrid et de La Haye. Les

Projet de programme et budget proposé pour 2016-2017

ajustements IPSAS aux dépenses budgétaires sont attribués au prorata entre les Unions sur la base de la répartition des dépenses budgétaires.

Conformément à la méthodologie qui vient d'être décrite, les tableaux 11, 12 et 13 ci-dessous donnent un aperçu du scénario global par union, des recettes estimatives par union et du budget par programme et par union pour 2016-2017.

Tableau 11. Scénario global pour 2016-2017 par union
(en milliers de francs suisses)

	Unions financées par des contributions		Union du PCT		Union de Madrid		Union de La Haye		Union de Lisbonne		Total	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Recettes pour 2016-2017	35 645		578 241		130 630		11 055		727		756 297	
Ajustement IPSAS estimé aux recettes	-		-7 514		-419		-147		-		-8 080	
Total des recettes après ajustement IPSAS	35 645		570 727		130 211		10 908		727		748 217	
Dépenses pour 2016-2017												
Dépenses directes des unions	21 858		235 553		66 577		8 802		1 372		334 162	
Dépenses administratives directes	9 634		125 091		43 128		5 566		815		184 233	
Sous-total, dépenses directes	31 492		360 643		109 704		14 368		2 187		518 394	
Dépenses indirectes des unions	2 242		113 412		11 070		-		-		126 724	
Dépenses administratives indirectes	1 095		55 414		5 409		-		-		61 918	
Sous-total, dépenses indirectes	3 337		168 825		16 479		-		-		188 642	
Total des dépenses pour 2016-2017	34 829		529 469		126 184		14 368		2 187		707 036	
Ajustement IPSAS estimé aux dépenses	1 005		15 285		3 643		415		63		20 411	
Total des dépenses après ajustement IPSAS	35 835		544 754		129 826		14 783		2 250		727 447	
Résultat opérationnel	-190		25 973		385		-3 875		-1 523		20 770	
Objectif fixé pour les FRR*	17 415	50,0	79 420	15,0	31 546	25,0	2 155	15,0	-	n/a	130 536	18,5

* Les objectifs fixés pour les FRR sont calculés en pourcentage des dépenses sur l'exercice biennal pour chaque union

Tableau 12. Recettes estimatives pour 2016-2017 par union
(en milliers de francs suisses)

	Unions financées par des contributions		Union du PCT		Union de Madrid		Union de La Haye		Union de Lisbonne		Total	
	Montant	% de l'union	Montant	% du total	Montant	% du total	Montant	% du total	Montant	% du total	Montant	% du total
Contributions	34 723	97,4	-	-	-	-	-	-	-	-	34 723	4,6
Taxes	-	-	575 864	99,6	128 758	98,6	10 313	93,3	30	4,1	714 965	94,5
Arbitrage	130	0,4	1 585	0,3	750	0,6	30	0,3	5	0,7	2 500	0,3
Publications	100	0,3	100	0,0	90	0,1	20	0,2	-	-	310	0,0
Recettes d'investissements	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	692	1,9	692	0,1	1 032	0,8	692	6,3	692	95,2	3 800	0,5
TOTAL	35 645	100,0	578 241	100,0	130 630	100,0	11 055	100,0	727	100,0	756 297	100,0

Tableau 13. Budget 2016-2017 par programme et par union
(en milliers de francs suisses)

	Unions financées par des contributions			Union du PCT			Union de Madrid			Union de La Haye			Union de Lisbonne			Total		
	Montant	% du prog	% de l'union	Montant	% du prog	% de l'union	Montant	% du prog	% de l'union	Montant	% du prog	% de l'union	Montant	% du prog	% de l'union	Montant	% du prog	% de l'union
1 Droit des brevets	386	7,3	1,1	4 754	89,8	0,9	152	2,9	0,1	-	-	-	-	-	-	5 291	100,0	0,7
2 Marques, dessins et modèles industriels et indications géographiques	971	20,0	2,8	-	-	-	3 155	65,0	2,5	728	15,0	5,1	-	-	-	4 854	100,0	0,7
3 Droit d'auteur et droits connexes	13 299	79,5	38,2	3 129	18,7	0,6	305	1,8	0,2	-	-	-	-	-	-	16 733	100,0	2,4
4 Savoirs traditionnels, expressions culturelles traditionnelles et ressources génétiques	6 115	100,0	17,6	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	6 115	100,0	0,9
5 Système du PCT	-	-	-	208 209	100,0	39,3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	208 209	100,0	29,4
6 Systèmes de Madrid et de Lisbonne	-	-	-	-	-	-	57 904	97,4	45,9	190	0,3	1,3	1 347	2,3	61,6	59 441	100,0	8,4
7 Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI	591	5,2	1,7	7 201	63,4	1,4	3 408	30,0	2,7	136	1,2	0,9	23	0,2	1,0	11 358	100,0	1,6
8 Coordination du Plan d'action pour le développement	65	1,8	0,2	3 286	89,5	0,6	321	8,7	0,3	-	-	-	-	-	-	3 671	100,0	0,5
9 Afrique, pays arabes, Asie et Pacifique, pays d'Amérique latine et des Caraïbes, pays les moins avancés	564	1,8	1,6	28 555	89,5	5,4	2 787	8,7	2,2	-	-	-	-	-	-	31 907	100,0	4,5
10 Pays en transition et pays développés	140	1,8	0,4	7 087	89,5	1,3	692	8,7	0,5	-	-	-	-	-	-	7 919	100,0	1,1
11 Académie de l'OMPI	231	1,8	0,7	11 708	89,5	2,2	1 143	8,7	0,9	-	-	-	-	-	-	13 083	100,0	1,9
12 Classifications internationales et normes	495	7,0	1,4	6 222	88,0	1,2	283	4,0	0,2	71	1,0	0,5	-	-	-	7 070	100,0	1,0
13 Service des bases de données mondiales	-	-	-	5 182	90,0	1,0	576	10,0	0,5	-	-	-	-	-	-	5 758	100,0	0,8
14 Service d'accès à l'information et aux savoirs	94	1,3	0,3	5 537	79,2	1,0	1 251	17,9	1,0	106	1,5	0,7	2	0,0	0,1	6 990	100,0	1,0
15 Solutions opérationnelles pour les offices de propriété intellectuelle	244	1,8	0,7	12 356	89,5	2,3	1 206	8,7	1,0	-	-	-	-	-	-	13 806	100,0	2,0
16 Économie et statistiques	107	1,8	0,3	5 434	89,5	1,0	530	8,7	0,4	-	-	-	-	-	-	6 072	100,0	0,9
17 Promouvoir le respect de la propriété intellectuelle	66	1,8	0,2	3 358	89,5	0,6	328	8,7	0,3	-	-	-	-	-	-	3 752	100,0	0,5
18 Propriété intellectuelle et défis mondiaux	112	1,8	0,3	5 659	89,5	1,1	552	8,7	0,4	-	-	-	-	-	-	6 323	100,0	0,9
19 Communications	292	1,8	0,8	14 751	89,5	2,8	1 440	8,7	1,1	-	-	-	-	-	-	16 483	100,0	2,3
20 Relations extérieures, partenariats et bureaux extérieurs	219	1,8	0,6	11 093	89,5	2,1	1 083	8,7	0,9	-	-	-	-	-	-	12 395	100,0	1,8
21 Direction générale	941	4,6	2,7	15 327	74,1	2,9	3 878	18,8	3,1	458	2,2	3,2	71	0,3	3,3	20 675	100,0	2,9
22 Gestion du programme et des ressources	1 356	4,1	3,9	22 786	68,5	4,3	8 025	24,1	6,4	1 006	3,0	7,0	103	0,3	4,7	33 276	100,0	4,7
23 Gestion et mise en valeur des ressources humaines	1 120	4,6	3,2	18 250	74,1	3,4	4 617	18,8	3,7	545	2,2	3,8	85	0,3	3,9	24 617	100,0	3,5
24 Services d'appui généraux	2 149	4,6	6,2	35 004	74,1	6,6	8 855	18,8	7,0	1 045	2,2	7,3	163	0,3	7,5	47 216	100,0	6,7
25 Technologies de l'information et de la communication	2 054	3,9	5,9	38 477	73,9	7,3	10 346	19,9	8,2	999	1,9	7,0	156	0,3	7,1	52 032	100,0	7,4
26 Supervision interne	244	4,6	0,7	3 972	74,1	0,8	1 005	18,8	0,8	119	2,2	0,8	19	0,3	0,8	5 358	100,0	0,8
27 Services de conférence et services linguistiques	1 771	4,6	5,1	28 857	74,1	5,5	7 300	18,8	5,8	862	2,2	6,0	135	0,3	6,2	38 925	100,0	5,5
28 Sécurité de l'information, des biens et des personnes	807	4,6	2,3	13 146	74,1	2,5	3 326	18,8	2,6	393	2,2	2,7	61	0,3	2,8	17 733	100,0	2,5
30 Appui aux petites et moyennes entreprises (PME) et à la création d'entreprises	108	1,8	0,3	5 444	89,5	1,0	531	8,7	0,4	-	-	-	-	-	-	6 083	100,0	0,9
31 Système de La Haye	-	-	-	-	-	-	-	-	-	7 572	100,0	52,7	-	-	-	7 572	100,0	1,1
Non affecté	288	4,6	0,8	4 685	74,1	0,9	1 185	18,8	0,9	140	2,2	1,0	22	0,3	1,0	6 319	100,0	0,9
TOTAL	34 829	4,9	100,0	529 469	74,9	100,0	126 184	17,8	100,0	14 368	2,0	100,0	2 187	0,3	100,0	707 036	100,0	100,0

ANNEXE IV ÉVOLUTION À MOYEN TERME DE LA DEMANDE DE SERVICES AU TITRE DES SYSTÈMES DU PCT, DE MADRID ET DE LA HAYE

PCT

1. Le montant des recettes au titre du PCT est influencé par différents facteurs, dont la demande en faveur des services du PCT et la stratégie des déposants. La demande en faveur des services du PCT est quant à elle influencée par un certain nombre de facteurs internes ou externes au système des brevets. Les facteurs externes comprennent la situation de l'économie au niveau mondial et dans les pays où la demande est la plus forte et s'accroît le plus rapidement, le montant des investissements dans la recherche-développement, la confiance dans la technologie et les fluctuations des taux de change. Les facteurs internes comprennent le montant des taxes du PCT par rapport aux autres systèmes de dépôt, l'attractivité et la valeur des services du PCT par rapport aux autres systèmes de dépôt, la confiance globale dans l'efficacité du système des brevets et les stratégies en matière de brevets appliquées par les entreprises.

2. Comment la stratégie des déposants influe sur les recettes au titre du PCT :

i) Taxe par feuille : Le Bureau international reçoit 15 francs suisses par feuille à compter de la trente et unième figurant dans la demande;

ii) Examen préliminaire international : Les déposants qui demandent l'examen préliminaire international prévu au chapitre II du PCT doivent payer une taxe additionnelle (dénommée "taxe de traitement");

iii) Dépôt électronique : Les déposants qui ont recours au dépôt électronique (en lieu et place du dépôt sur papier) bénéficient de réductions;

iv) Bureau international agissant en tant qu'office récepteur : Les déposants qui choisissent de déposer leur demande auprès du Bureau international agissant en tant qu'office récepteur doivent payer une taxe spéciale (dénommée "taxe de transmission").

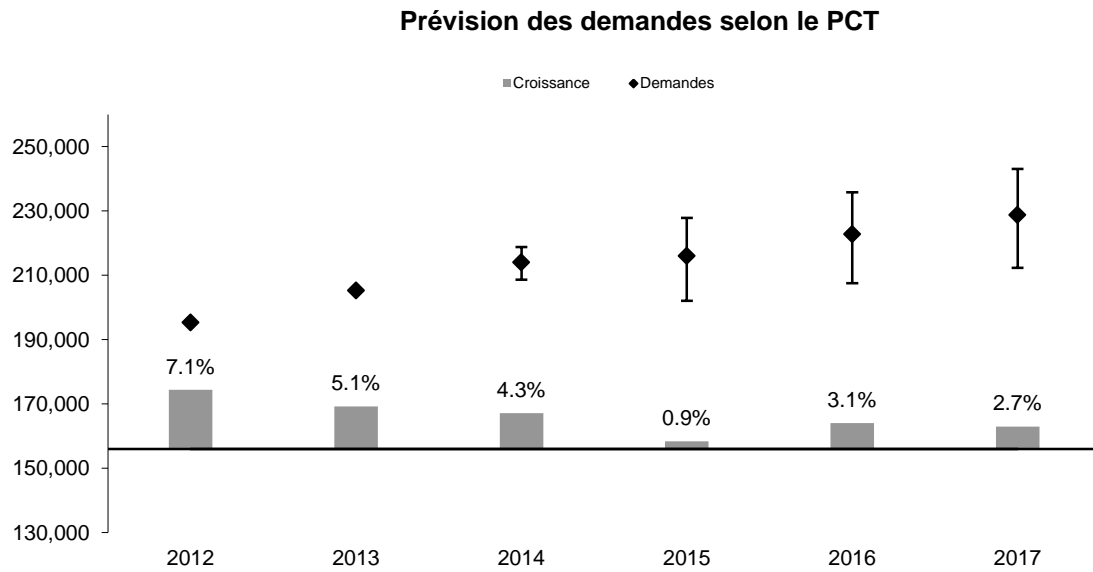
3. Les paragraphes ci-après détaillent les prévisions actuelles concernant le niveau de la demande, le nombre de demandes d'examen préliminaire international selon le chapitre II, la proportion des dépôts électroniques et l'activité du Bureau international agissant en tant qu'office récepteur¹⁷.

Prévisions relatives aux dépôts selon le PCT (demande)

4. Après être tombé en 2009 à près de 5% d'une année sur l'autre, le nombre des dépôts selon le PCT a fortement augmenté ces dernières années. Le diagramme 1 montre le nombre prévu des demandes selon le PCT pour les années 2014 à 2017 (sur la base des données disponibles à la fin de janvier 2015).

¹⁷ Toutes les statistiques reposent sur la date de dépôt des demandes selon le PCT ou les demandes d'examen préliminaire international selon le chapitre II.

Diagramme 1. Demandes selon le PCT de 2012 à 2017



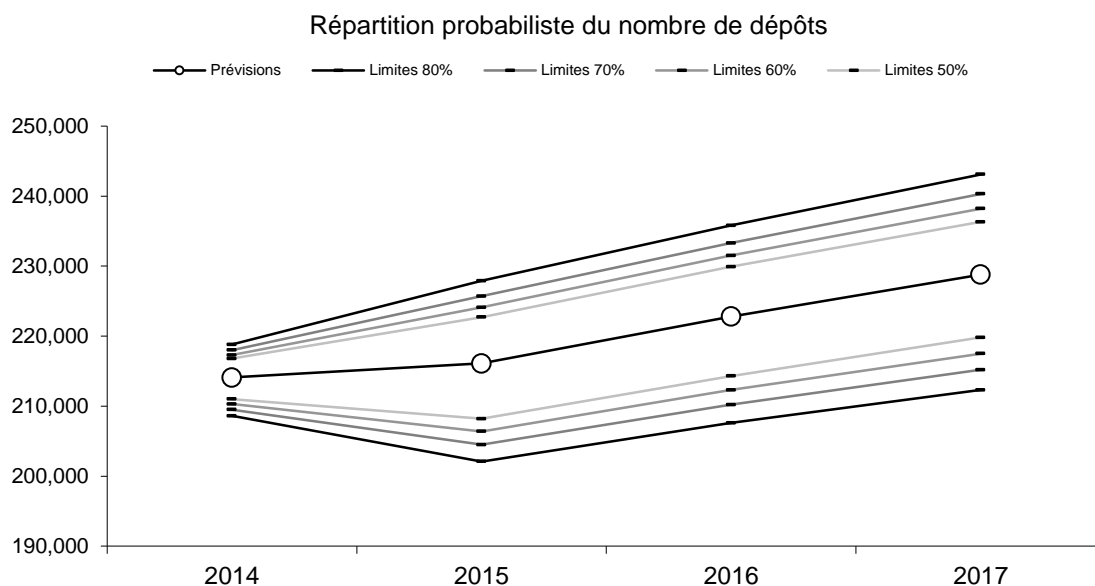
	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Dépôt selon le PCT	195 334	205 268	214 100	216 100	222 800	228 800
Croissance	7,1%	5,1%	4,3%	0,9%	3,1%	2,7%
Limite supérieure			+4 700	+11 800	+13 000	+14 300
Limite inférieure			-5 500	-14 000	-15 200	-16 500

5. Le diagramme 2 ci-dessous montre les prévisions relatives aux dépôts par pays d'origine.

Diagramme 2. Dépôts selon le PCT pour quelques pays de 2014 à 2017

	2014	2015	2016	2017
AT	1 383	1 375	1 411	1 449
AU	1 721	1 738	1 768	1 785
BE	1 166	1 190	1 218	1 246
BR	589	669	709	749
CA	3 078	3 006	3 052	3 064
CH	4 082	4 209	4 322	4 430
CN	25 273	28 155	30 338	32 180
DE	18 064	18 723	19 182	19 508
DK	1 310	1 346	1 370	1 394
ES	1 743	1 854	1 911	1 962
FI	1 814	1 992	2 048	2 041
FR	8 027	8 299	8 540	8 657
GB	5 251	5 098	5 139	5 158
IL	1 595	1 617	1 658	1 695
IN	1 541	1 619	1 697	1 778
IT	3 057	3 092	3 158	3 209
JP	42 717	44 234	45 847	47 525
KR	13 122	15 061	15 581	16 599
NL	4 197	4 192	4 161	4 333
NO	696	699	713	728
RU	1 009	1 058	1 095	1 131
SE	3 886	3 873	3 892	3 938
SG	929	916	952	994
US	61 301	55 553	56 307	56 331

6. Le nombre de demandes internationales s'inscrira vraisemblablement dans une fourchette avec certaines probabilités. Le diagramme et le tableau ci-après indiquent la répartition probabiliste du nombre de dépôts.



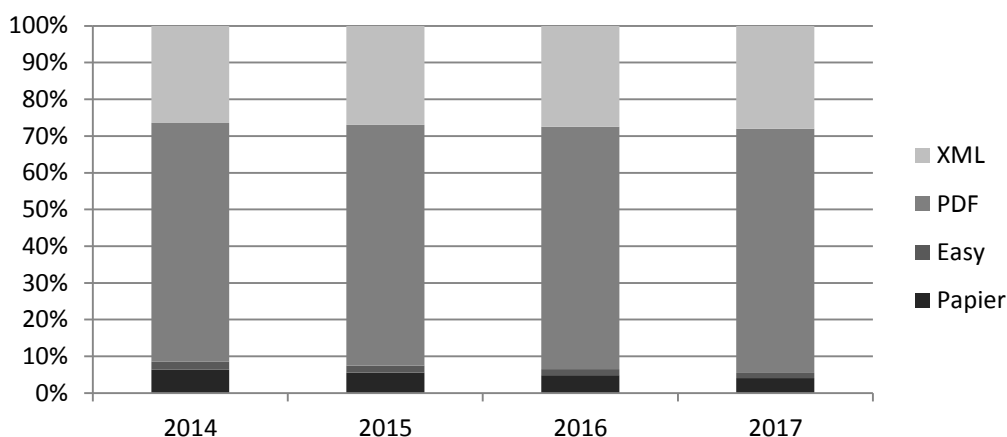
Scénarios de demandes selon le PCT

	Probabilité	Faible	Normale	Forte
2014	80%	208 600	214 100	218 800
2015		202 100	216 100	227 900
2016		207 600	222 800	235 800
2017		212 300	228 800	243 100
2014	70%	209 500	214 100	218 000
2015		204 500	216 100	225 700
2016		210 200	222 800	233 300
2017		215 200	228 800	240 300
2014	60%	210 300	214 100	217 300
2015		206 400	216 100	224 100
2016		212 300	222 800	231 500
2017		217 500	228 800	238 200
2014	50%	211 000	214 100	216 800
2015		208 200	216 100	222 700
2016		214 300	222 800	229 900
2017		219 800	228 800	236 300

Utilisation des moyens de dépôt électronique

7. Les estimations relatives à l'utilisation des moyens de dépôt électronique (EASY, PDF ou XML), exprimées en pourcentage du nombre total de dépôts, sont illustrées dans le diagramme 3 ci-dessous. Comme le montre ce diagramme, l'utilisation des moyens de dépôt électronique ne cesse d'augmenter régulièrement. En 2012, la proportion de dépôts électroniques avoisinait les 90% du total des dépôts.

Diagramme 3. Utilisation des moyens de dépôt électronique (EASY, PDF ou XML) en pourcentage du nombre total de dépôts, 2014 – 2017



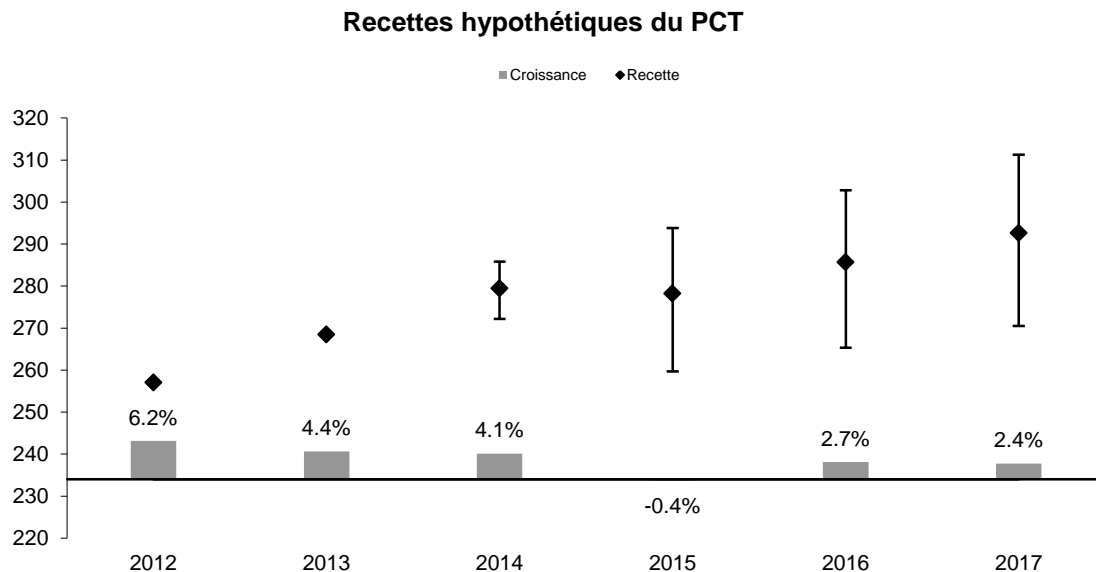
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Papier	6,3%	5,6%	4,9%	4,1%	3,3%	2,5%	1,7%
Easy	2,2%	1,9%	1,6%	1,4%	1,2%	1,0%	0,8%
PDF	65,0%	65,5%	66,0%	66,5%	67,0%	67,5%	68,0%
XML	26,4%	27,0%	27,5%	28,0%	28,5%	29,0%	29,5%

Estimations relatives aux recettes du PCT

8. Les diagrammes 4 et 5 indiquent un montant des recettes estimatif pour la période 2014-2017, par type de recette. Ces diagrammes sont fondés sur les prévisions relatives au nombre de dépôts (diagramme 1), sur les estimations relatives au montant des taxes par feuille, au nombre de demandes d'examen préliminaire international selon le chapitre II, à la proportion des dépôts électroniques (diagramme 3) et au volume projeté des dépôts effectués auprès du Bureau international agissant en tant qu'office récepteur.

9. Le diagramme 4 indique un montant des recettes estimatif fondé sur les hypothèses suivantes : 1) toutes les taxes sont payées au cours de l'année de dépôt et 2) toutes les taxes sont converties en francs suisses au taux de change officiel de l'OMPI. Ces chiffres indiquent les recettes pouvant être générées par les dépôts, sans tenir compte du moment où les taxes sont payées ni des variations de taux de change. Étant donné que, dans l'ensemble, les déposants s'acquittent du paiement des taxes à terme, ces chiffres indiquent les prévisions à long terme. Le calcul tient compte des principaux éléments de la structure des taxes du PCT : retraits, réductions au titre du dépôt électronique et réduction de taxes pour les pays à faible revenu.

Diagramme 4. Estimations relatives aux recettes hypothétiques du PCT jusqu'en 2017

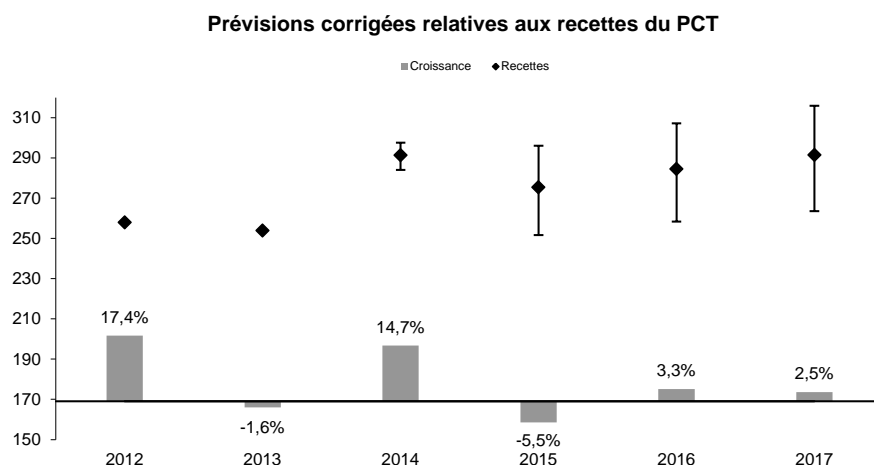


	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Taxe de base	254,8	267,6	279,1	281,4	289,9	297,5
Taxe par feuille	43,7	46,4	48,3	47,9	49,6	51,1
Réduction au titre du dépôt	-39,5	-42,2	-44,6	-46,3	-48,4	-50,0
Réduction pour pays en développement	-5,7	-7,0	-7,1	-8,5	-9,1	-9,7
Taxe de traitement	2,9	2,7	2,8	2,7	2,6	2,6
taxe du Bureau international en tant qu'office récepteur	0,9	1,0	1,0	1,0	1,1	1,1
Recette	257,1	268,5	279,5	278,2	285,7	292,6
Croissance	6,2%	4,4%	4,1%	-0,4%	2,7%	2,4%
Limite supérieure			+6,3	+15,6	+17,1	+18,6
Limite inférieure			-7,3	-18,6	-20,4	-22,1

Incidence des retards de paiement sur les recettes du PCT

10. Les estimations relatives aux recettes du PCT sont calculées sur la base du principe que les taxes sont payées au cours de l'année de dépôt. Cependant, l'OMPI reçoit les paiements dans un délai de un à six mois. Certains déposants, notamment ceux qui déposent leurs demandes au début de l'année, s'acquittent du paiement des taxes durant l'année (environ 85% en général), alors que d'autres paient ces taxes l'année suivante (environ 15% en général). C'est pourquoi, quelle que soit l'année, les recettes effectives du PCT se composent d'une partie des paiements relatifs aux demandes déposées l'année précédente, à laquelle s'ajoute une partie des paiements relatifs aux demandes déposées durant l'année. Il en résulte que le montant perçu sur une année n'équivaut pas au montant généré par les dépôts durant la même année. Les écarts annuels entre les recettes estimées et les recettes effectives n'ont pas d'incidence sur les recettes globales à long terme. Tout déficit de recettes en raison de retards de paiement sera vraisemblablement compensé l'année suivante. Si une grande partie des paiements est renvoyée à l'année suivante, les recettes effectives de l'année en cours diminueront mais elles seront plus élevées l'année suivante. Par ailleurs, si une plus petite partie des paiements est reportée à l'année suivante, les recettes effectives de l'année en cours vont augmenter alors qu'elles vont diminuer l'année suivante. Les prévisions corrigées relatives aux recettes du PCT jusqu'en 2017, compte tenu de l'incidence des retards de paiement, sont indiquées ci-dessous dans le diagramme 5.

Diagramme 5. Prévisions corrigées relatives aux recettes du PCT jusqu'en 2017

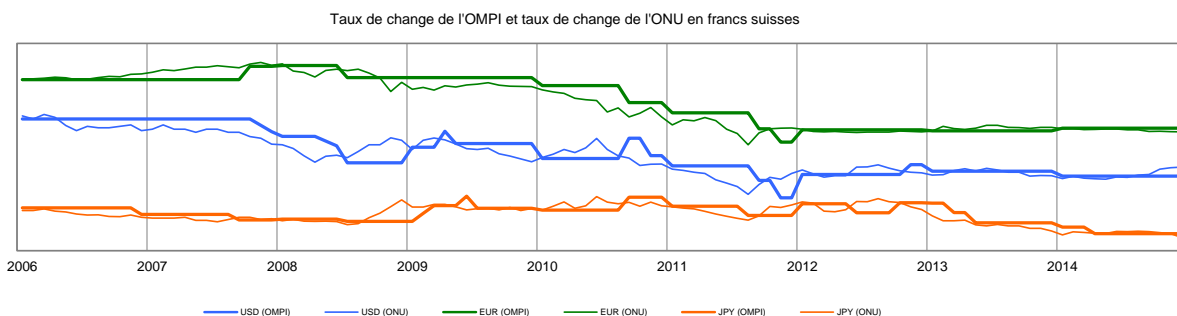


	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Recettes hypothétiques du PCT	257,1	268,5	279,5	278,2	285,7	292,6
Gain/perte pour retard de paiement	-7,3	-9,1	13,8	0,2	-1,3	-1,2
Gain de change	8,2					
Perte de change		-5,5	-2,0	-3,1		
Recettes	257,9	253,9	291,3	275,3	284,4	291,4
Croissance	17,4%	-1,6%	14,7%	-5,5%	3,3%	2,5%
Limite supérieure			+6,3	+21,1	+22,7	+24,5
Limite inférieure			-7,3	-24,1	-26,1	-28,0

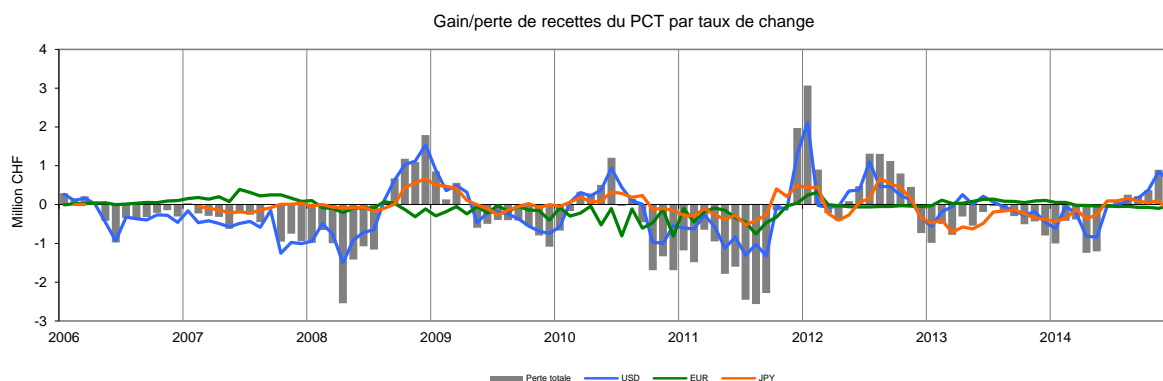
Ajustement en fonction des taux de change

11. Les taxes du PCT sont payées en différentes monnaies. Dans le cas de celles qui sont payées en monnaies "librement convertibles", le montant est égal au "montant équivalent" fixé par le Bureau international alors que, dans le cas de celles payées en monnaies qui "ne sont pas librement convertibles", les offices récepteurs les convertissent en un montant équivalent en francs suisses, en euros ou en dollars des États-Unis d'Amérique (règle 15 du règlement d'exécution du PCT). L'OMPI fixe les montants équivalents selon les règles prescrites dans les directives de l'Assemblée du PCT : 1) les taux de change le premier lundi d'octobre sont considérés comme les nouveaux taux de change de l'OMPI pour fixer les montants équivalents pour l'année suivante; et 2) si, pendant plus de quatre vendredis consécutifs, les taux de change varient de 5%, le Directeur général de l'OMPI doit se livrer à des consultations avec les offices afin de fixer de nouveaux montants équivalents qui entreront en vigueur deux mois après leur publication.

12. Les déposants paient la taxe de dépôt international selon le montant équivalent en vigueur à la date de dépôt. Toutefois, en raison de l'application tardive de ce montant, il est probable que les taux de change du marché seront différents des taux de l'OMPI au moment du paiement, ce qui aura pour résultat un gain ou une perte de recettes du PCT. Le diagramme ci-après montre la différence entre les taux de change qu'utilise l'OMPI pour fixer le "montant équivalent" et les taux de change opérationnels qu'utilise l'ONU pour les trois monnaies, à savoir le dollar des États-Unis d'Amérique, l'euro et le yen japonais.



13. La différence entre le montant équivalent à la date de dépôt et le montant converti en francs suisses à la date de paiement en vertu des taux de change de l'ONU constitue un gain ou une perte de recettes du PCT. Le diagramme ci-après montre le gain ou la perte tous les mois de ces recettes.



14. À la grande surprise des acteurs du marché, la Banque nationale Suisse (BNS) a annoncé le 15 janvier 2015 qu'elle abolissait son cours plancher pour l'euro, ce qui a entraîné une hausse marquée du franc suisse. En conséquence, le PCT devrait perdre 3,1 millions de francs suisses de recettes.

15. Le barème actuel des taxes du PCT est reproduit dans les tableaux ci-dessous.

Barème des taxes du PCT
(à compter du 1^{er} janvier 2004)
(en francs suisses)

Taxe de base	1400
Taxe par feuille à compter de la trente et unième	15
Réduction au titre du dépôt électronique	-100 (Easy) -200 (PDF) -300 (XML)
Taxe de transmission du Bureau international agissant en tant qu'office récepteur	100
Taxe de traitement	200

Barème révisé des taxes du PCT
(à compter du 1^{er} juillet 2008)
(en francs suisses)

Taxe de base	1330
Taxe par feuille à compter de la trente et unième	15
Réduction au titre du dépôt électronique	-100 (Easy) -200 (PDF) -300 (XML)
Taxe de transmission du Bureau international agissant en tant qu'office récepteur	100
Taxe de traitement	200

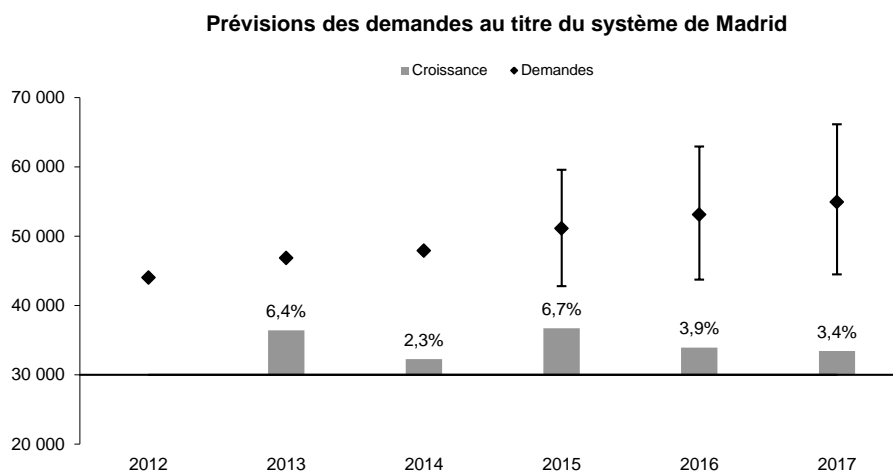
Madrid

Madrid – Prévisions relatives à la demande d'enregistrements internationaux

16. Le diagramme 8 montre les prévisions annuelles pour la période 2015-2017. Les prévisions des enregistrements de Madrid reposent sur de multiples modèles, y compris des modèles autorégressifs, des modèles économétriques et des modèles de transfert. Les modèles autorégressifs sont appliqués aux enregistrements comme aux demandes. Les résultats des demandes sont ensuite transformés en prévisions relatives à la demande d'enregistrements internationaux, utilisant pour ce faire le délai de traitement moyen. Les modèles économétriques sont fondés sur les données réelles et les

prévisions du PIB publiées par le Fonds monétaire international (FMI). Les résultats de différents modèles sont ensuite combinés pour pallier les incertitudes découlant de la spécification correcte des modèles.

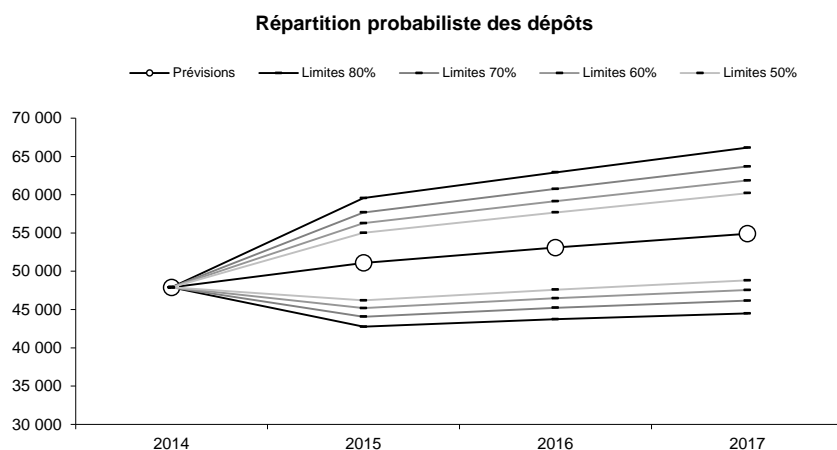
Diagramme 6. Demandes d'enregistrement international au titre du système de Madrid



	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Demandes au titre du système de Madri	44 018	46 829	47 885	51 090	53 090	54 900
Croissance		6,4%	2,3%	6,7%	3,9%	3,4%
Limite supérieure				+8 460	+9 820	+11 250
Limite inférieure				-8 330	-9 360	-10 420

17. Les chiffres ci-dessus ont été ajoutés aux résultats des modèles d'autorégression. Les enregistrements s'inscriront vraisemblablement dans une fourchette avec certaines probabilités. Le diagramme et le tableau ci-après indiquent la répartition probabiliste des demandes.

Répartition probabiliste des dépôts



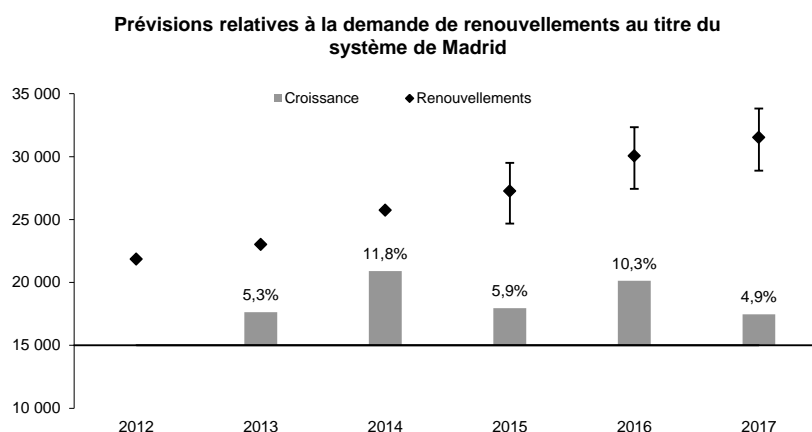
Scénarios des demandes au titre du système de Madrid

	Probabilité	Faible	Normale	Forte
2014	80%	47 885	47 885	47 885
2015		42 760	51 090	59 550
2016		43 730	53 090	62 910
2017		44 480	54 900	66 150
2014	70%	47 885	47 885	47 885
2015		44 060	51 090	57 680
2016		45 220	53 090	60 750
2017		46 160	54 900	63 680
2014	60%	47 885	47 885	47 885
2015		45 180	51 090	56 280
2016		46 470	53 090	59 140
2017		47 540	54 900	61 860
2014	50%	47 885	47 885	47 885
2015		46 190	51 090	55 010
2016		47 600	53 090	57 680
2017		48 800	54 900	60 200

Madrid – Prévisions relatives à la demande de renouvellements

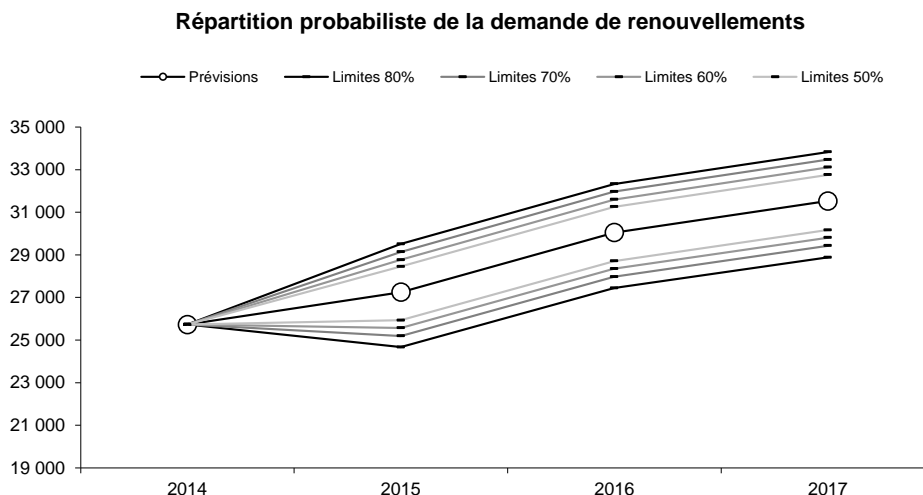
18. Le diagramme 7 montre les prévisions annuelles pour la période 2015-2017. Les renouvellements sont eux aussi fondés sur des modèles de régression et le modèle de transfert. Outre les modèles d'autorégression pour les séries chronologiques des renouvellements, nous utilisons également un modèle de régression pour les renouvellements comme pour les enregistrements. Ce modèle de régression suppose que les premiers renouvellements dépendent des enregistrements avec un décalage de 10 ans alors que les renouvellements ultérieurs dépendent des renouvellements antérieurs avec un décalage de 10 ans. Le modèle de transfert tient compte du nombre potentiel des enregistrements à renouveler et applique un pourcentage qui est calculé à partir d'années antérieures. Les résultats de différents modèles sont ensuite combinés.

Diagramme 7. Prévisions relatives à la demande de renouvellements au titre du système de Madrid



	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Renouvellements au titre du système de Madrid	21 859	23 014	25 729	27 250	30 050	31 530
Croissance		5,3%	11,8%	5,9%	10,3%	4,9%
Limite supérieure				+2 260	+2 280	+2 300
Limite inférieure				-2 580	-2 610	-2 650

Répartition probabiliste de la demande de renouvellements



Scénarios de la demande de renouvellements

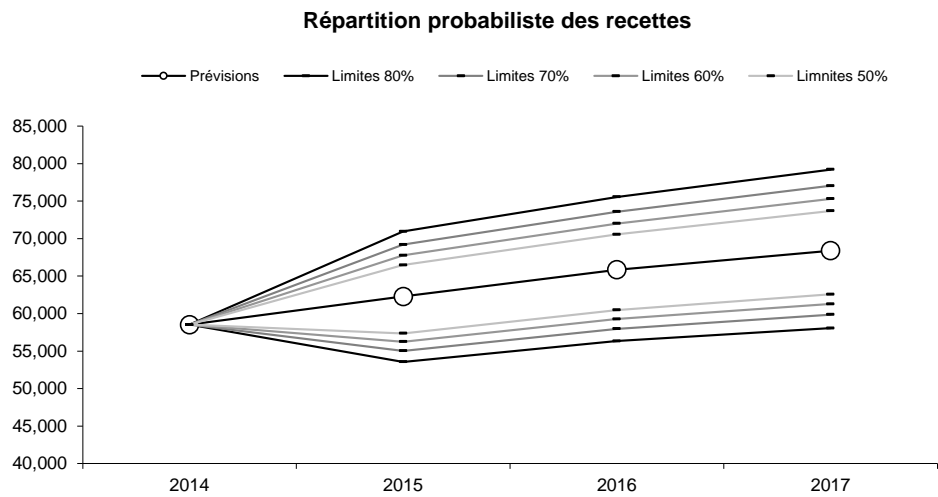
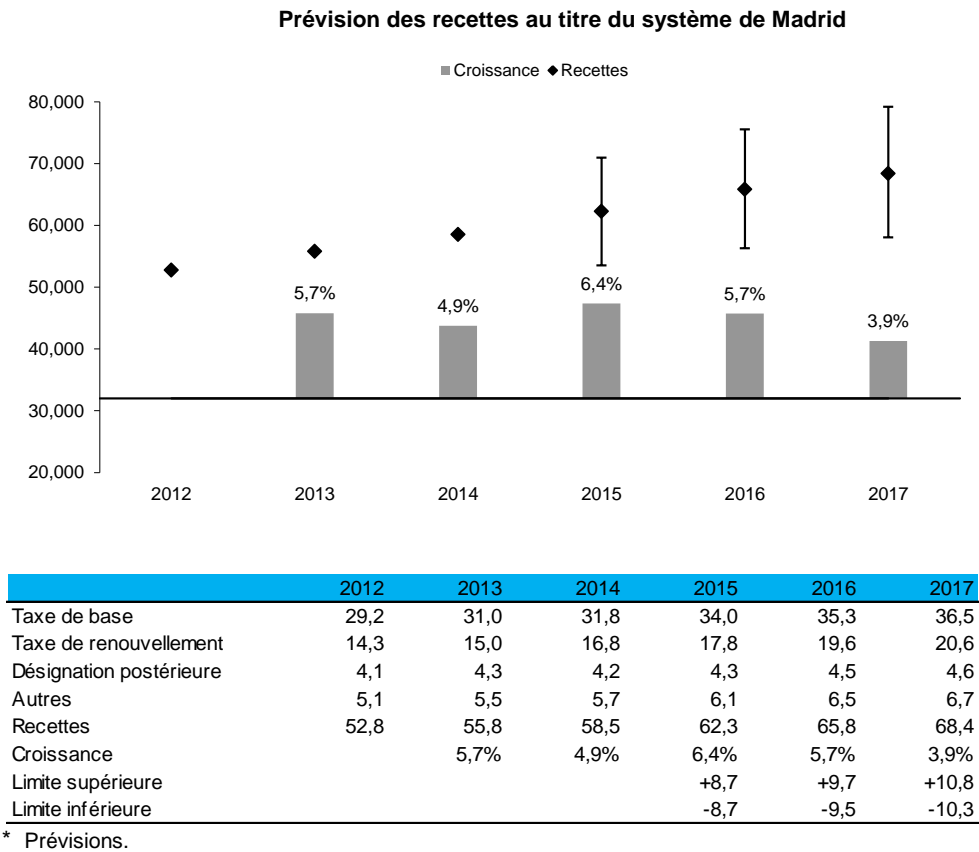
	Probabilité	Faible	Normale	Forte
2014	80%	25 729	25 729	25 729
2015		24 670	27 250	29 510
2016		27 440	30 050	32 330
2017		28 880	31 530	33 830
2014	70%	25 729	25 729	25 729
2015		25 190	27 250	29 140
2016		27 970	30 050	31 970
2017		29 430	31 530	33 470
2014	60%	25 729	25 729	25 729
2015		25 570	27 250	28 770
2016		28 350	30 050	31 600
2017		29 810	31 530	33 110
2014	50%	25 729	25 729	25 729
2015		25 930	27 250	28 450
2016		28 710	30 050	31 260
2017		30 170	31 530	32 760

Estimations relatives aux recettes provenant des taxes au titre du système de Madrid

19. Les recettes provenant des taxes au titre du système de Madrid sont générées par les trois catégories de services offerts par l'OMPI dans le cadre du système de Madrid, à savoir : a) l'inscription des enregistrements internationaux; b) l'inscription des renouvellements; c) l'inscription des désignations postérieures; et d) d'autres services, y compris différentes modifications et la délivrance d'extraits.

20. Le diagramme 8 ci-dessous montre les recettes estimatives provenant des taxes au titre du système de Madrid pour la période 2015-2017 pour chacune des catégories de services précitées. Les recettes estimatives sont fondées sur le nombre des enregistrements internationaux et des renouvellements qui devraient être inscrits de 2015 à 2017.

Diagramme 8. Estimations relatives aux recettes provenant des taxes au titre du système de Madrid, par provenance



Scénarios des recettes au titre du système de Madrid

	Probabilité	Faible	Normale	Forte
2014	80%	58,528	58,528	58,528
2015		53,554	62,279	70,955
2016		56,328	65,840	75,551
2017		58,054	68,391	79,201
2014	70%	58,528	58,528	58,528
2015		55,033	62,279	69,187
2016		57,968	65,840	73,590
2017		59,861	68,391	77,038
2014	60%	58,528	58,528	58,528
2015		56,240	62,279	67,757
2016		59,276	65,840	72,008
2017		61,273	68,391	75,297
2014	50%	58,528	58,528	58,528
2015		57,348	62,279	66,470
2016		60,475	65,840	70,562
2017		62,566	68,391	73,683

21. Le tableau ci-dessous donne des informations sur les nombres effectifs et attendus des enregistrements et des renouvellements pour la période 2012-2017 et sur l'évolution effective et attendue de la taxe moyenne pendant cette période. La taxe moyenne correspond aux recettes totales provenant des taxes au titre du système de Madrid divisées par le nombre total d'enregistrements et de renouvellements par année.

Tableau 16. Recettes totales et taxe moyenne au titre du système de Madrid

	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Enregistrements au titre du système de Madrid	41 954	44 414	42 430	48 100	50 090	51 890
Renouvellements au titre du système de Madrid	21 859	23 014	25 729	27 250	30 050	31 530
Enregistrements + renouvellements	63 813	67 428	68 159	75 350	80 140	83 420
Recettes du système de Madrid (millions de francs suisses)*	52,8	55,2	55,6	62,3	65,8	68,4
Taxe moyenne (francs suisses)	827	819	815	827	822	820

* Recettes effectives pour l'exercice 2012-2014

22. Pour la première fois, un nouveau modèle de prévisions, similaire à celui utilisé pour prédire les activités du PCT, a été adopté pour prévoir les demandes d'enregistrement au titre des systèmes de Madrid et de La Haye au cours de l'exercice biennal 2014-2015. Le modèle plus sophistiqué tient compte non seulement d'activités antérieures du système du PCT mais aussi des activités liées à la demande et à l'enregistrement de marques auprès d'autres offices ainsi que des données de prévisions économiques du FMI. Compte tenu des incertitudes qui planent toujours sur l'économie mondiale et en attendant que le nouveau modèle des prévisions gagne en expérience, les acteurs concernés ont jugé plus prudent de retenir des prévisions légèrement inférieures pour le système de Madrid. Ces prévisions figurent dans le tableau ci-dessous et servent de base pour le programme et budget pour l'exercice 2016-2017

Tableau 17. Recettes totales et taxe moyenne au titre du système de Madrid (base pour le programme et budget pour 2016-2017)

	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Enregistrements au titre du système de Madrid	41 954	44 414	42 430	45 232	47 387	48 652
Renouvellements au titre du système de Madrid	21 859	23 014	25 729	26 870	29 580	31 020
Enregistrements + renouvellements	63 813	67 428	68 159	72 102	76 967	79 672
Recettes du système de Madrid (millions de francs suisses)*	52,8	55,2	55,6	59,6	63,4	65,4
Taxe moyenne (francs suisses)	827	819	815	827	823	821

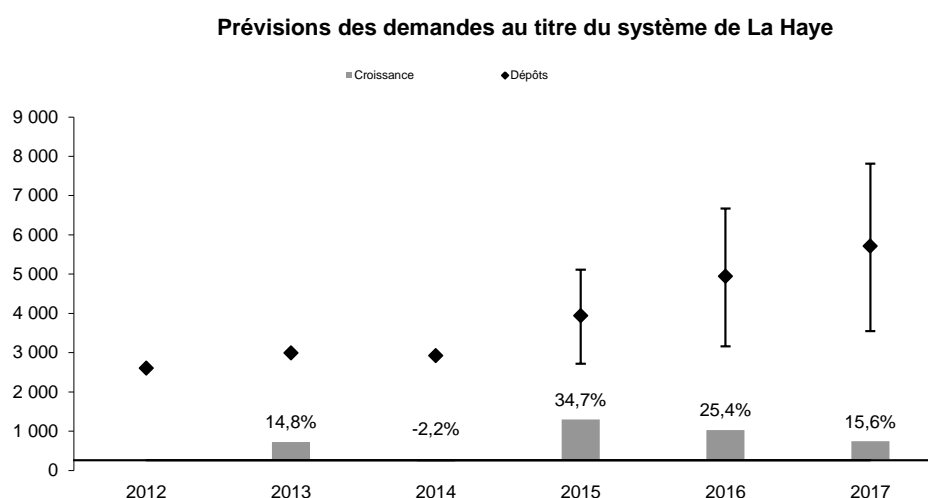
* Recettes effectives pour l'exercice 2012-2014

La Haye

La Haye – Prévisions relatives à la demande d'enregistrements internationaux

23. Le diagramme 9 montre les prévisions pour la période 2015-2017. L'adhésion attendue de la Chine, des États-Unis d'Amérique, de la Fédération de Russie, du Japon et de la République de Corée au système de La Haye aura un impact considérable à partir de 2015, ce qui aura pour résultat un bond possible des dépôts et des recettes. Les prévisions relatives à la demande d'enregistrements au titre du système de La Haye reposent sur de multiples modèles, y compris des modèles d'autorégression, des modèles économétriques et des modèles de transfert. Les modèles d'autorégression sont appliqués aux enregistrements. Les modèles économétriques sont fondés sur les données réelles et les prévisions du PIB publiées par le Fonds monétaire international (FMI). Les résultats de différents modèles sont ensuite combinés pour pallier les incertitudes découlant de la spécification correcte des modèles.

Diagramme 9. Dépôts et renouvellements au titre du système de La Haye



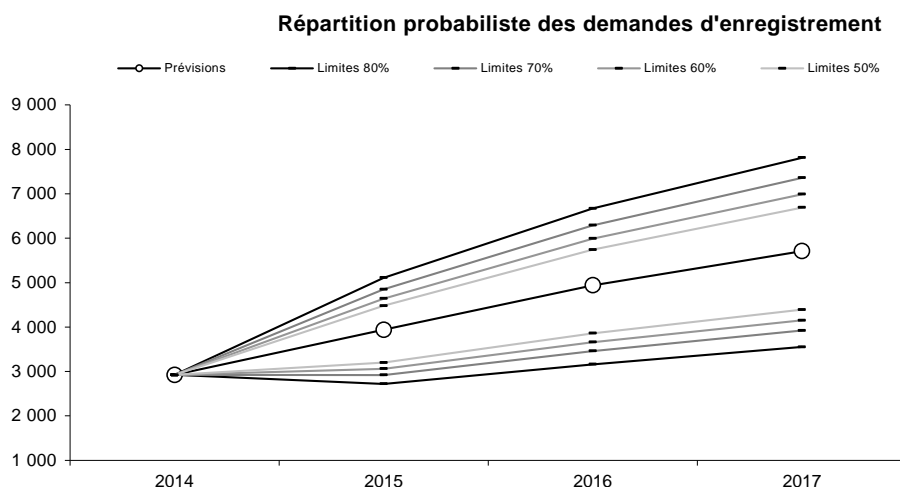
	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Demandes au titre du système de La Haye	2 604	2 990	2 924	3 940	4 940	5 710
Croissance		14,8%	-2,2%	34,7%	25,4%	15,6%
Limite supérieure				+1 170	+1 730	+2 100
Limite inférieure				-1 220	-1 780	-2 160

24. Compte tenu de l'adhésion attendue de plusieurs nouveaux États membres à compter de 2014, nous avons utilisé un modèle de transfert pour en évaluer l'impact sur les enregistrements. Ce modèle utilise des données sur les "dépôts croisés" de la voie de Paris entre les membres existants du système de La Haye et les nouveaux États membres. À cet égard, les taux de transfert sont estimés pour calculer les dépôts additionnels des membres existants attribuables à l'adhésion. De plus, les "taux de transfert" moyens des membres existants du système de La Haye sont utilisés pour prédire le nombre possible de dépôts des nouveaux membres. Il convient de noter que les véritables "taux de transfert" sont propres à chaque pays. L'utilisation des taux de transfert moyens pour les nouveaux membres est sans aucun doute la meilleure approximation possible mais elle fait planer des incertitudes additionnelles sur les valeurs projetées. L'estimation actuelle est fondée sur les hypothèses suivantes de la date d'adhésion.

Nouveaux États membres	
Chine	2018
États-Unis d'Amérique	Mai 2015
Japon	Mai 2015
République de Corée	Juillet 2014

	Suisse	Allemagne	France	Italie	Pays-Bas	Autres	Turquie	Chine	Japon	République de Corée	États-Unis d'Amérique
2014	4	7	1	1	3	2	0	0	0	36	0
2015	30	68	16	15	18	16	2	0	111	145	110
2016	64	154	37	31	35	36	5	0	301	251	310
2017	88	218	51	42	47	50	7	0	422	309	448
2018	120	303	67	58	70	70	12	97	556	430	585

25. Les chiffres ci-dessus ont été ajoutés aux résultats des modèles d'autorégression. Les demandes d'enregistrement s'inscriront vraisemblablement dans une fourchette avec certaines probabilités. Le diagramme et le tableau ci-après indiquent la répartition probabiliste des scénarios.



Scénarios des enregistrements au titre du système de La Haye

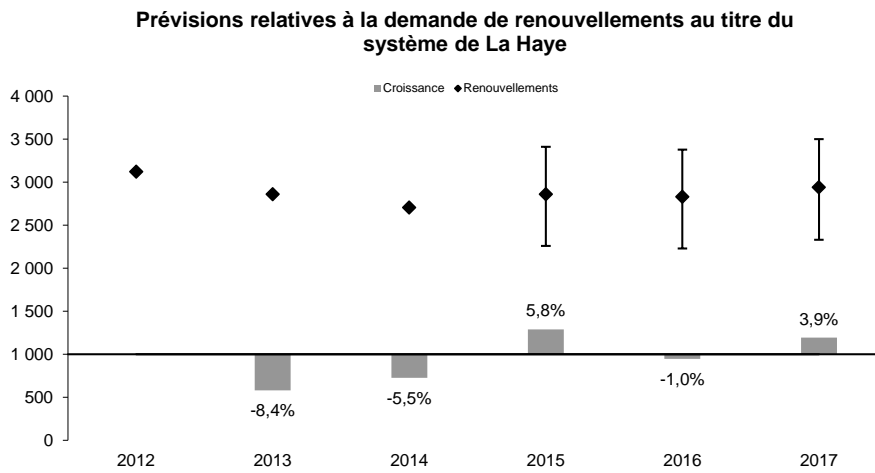
	Probabilité	Faible	Normale	Forte
2014	80%	2 924	2 924	2 924
2015		2 720	3 940	5 110
2016		3 160	4 940	6 670
2017		3 550	5 710	7 810
2014	70%	2 924	2 924	2 924
2015		2 920	3 940	4 850
2016		3 460	4 940	6 290
2017		3 920	5 710	7 360
2014	60%	2 924	2 924	2 924
2015		3 060	3 940	4 640
2016		3 660	4 940	5 990
2017		4 150	5 710	6 990
2014	50%	2 924	2 924	2 924
2015		3 200	3 940	4 480
2016		3 860	4 940	5 740
2017		4 390	5 710	6 690

La Haye – Prévisions relatives à la demande de renouvellements

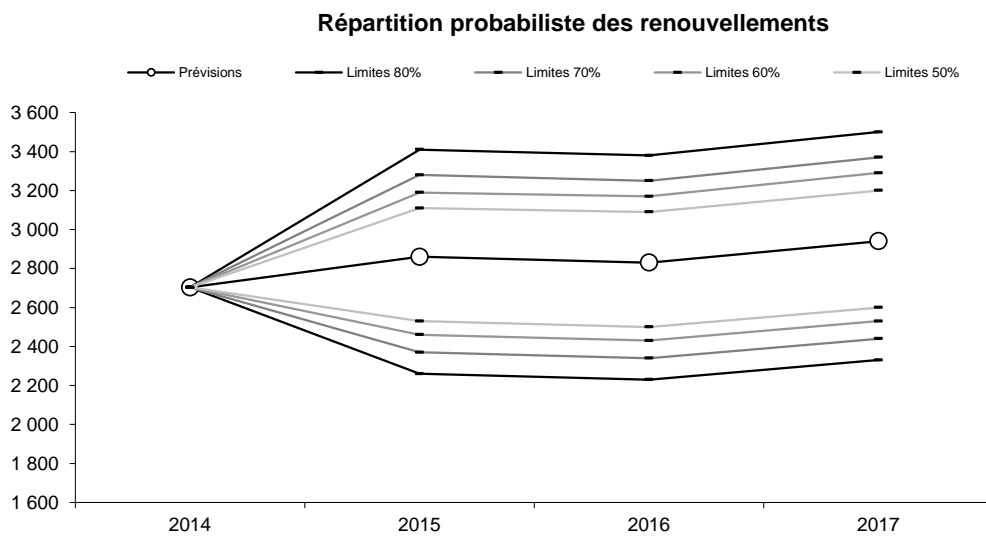
26. Différents modèles de régression sont utilisés pour prévoir les renouvellements des enregistrements. Outre les modèles d'autorégression, on utilise le lien entre les renouvellements et les enregistrements avec des décalages de cinq ans ainsi que les renouvellements antérieurs avec

des décalages de cinq ans puisque les enregistrements et les renouvellements il y a cinq ans devraient contribuer au total des renouvellements durant l'année en cours.

Diagramme 10. Prévisions relatives à la demande de renouvellements au titre du système de La Haye



	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Renouvellements au titre du système de La Haye	3 120	2 859	2 703	2 860	2 830	2 940
Croissance		-8,4%	-5,5%	5,8%	-1,0%	3,9%
Limite supérieure				+550	+550	+560
Limite inférieure				-600	-600	-610



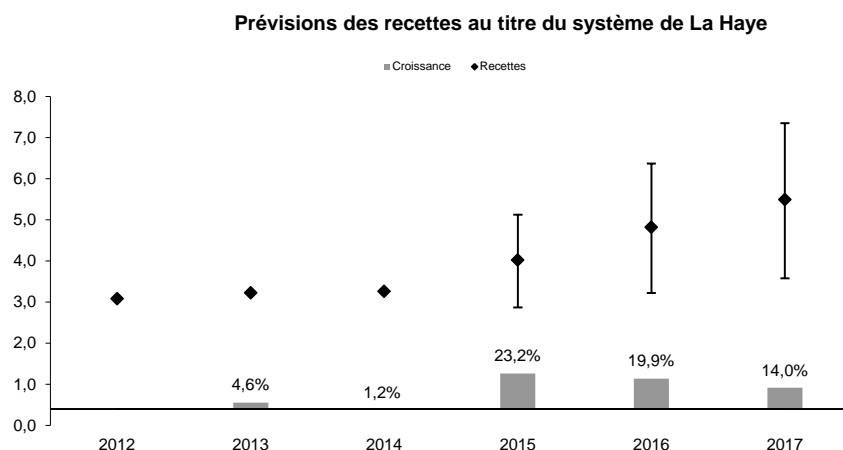
Scénarios des renouvellements au titre du système de La Haye

	Probabilité	Faible	Normale	Forte
2014	80%	2 703	2 703	2 703
2015		2 260	2 860	3 410
2016		2 230	2 830	3 380
2017		2 330	2 940	3 500
2014	70%	2 703	2 703	2 703
2015		2 370	2 860	3 280
2016		2 340	2 830	3 250
2017		2 440	2 940	3 370
2014	60%	2 703	2 703	2 703
2015		2 460	2 860	3 190
2016		2 430	2 830	3 170
2017		2 530	2 940	3 290
2014	50%	2 703	2 703	2 703
2015		2 530	2 860	3 110
2016		2 500	2 830	3 090
2017		2 600	2 940	3 200

Estimations relatives aux recettes au titre du système de La Haye

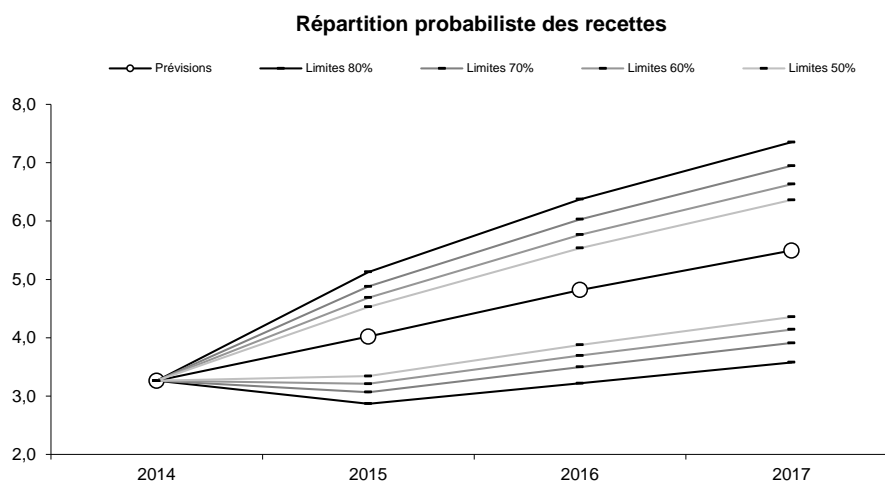
27. Les recettes générées par le système de La Haye sont calculées sur la base du barème des taxes en vigueur dont les principaux éléments sont la taxe de base et les taxes de renouvellement. Ces deux éléments couvrent 90% environ des recettes. Les autres taxes sont regroupées et appelées "Autres".

Diagramme 11. Estimations relatives aux recettes provenant des taxes au titre du système de Madrid, par provenance



	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Taxe de base	1,9	2,2	2,2	2,9	3,6	4,2
Renouvellements	0,8	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7
Autres	0,4	0,4	0,4	0,4	0,5	0,6
Recettes	3,1	3,2	3,3	4,0	4,8	5,5
Croissance		4,6%	1,2%	23,2%	19,9%	14,0%
Limite supérieure				+1,1	+1,6	+1,9
Limite inférieure				-1,2	-1,6	-1,9

* Prévisions.



Scénarios des recettes au titre du système de La Haye

	Probabilité	Faible	Normale	Forte
2014	80%	3,262	3,262	3,262
2015		2,868	4,019	5,126
2016		3,218	4,819	6,373
2017		3,576	5,494	7,353
2014	70%	3,262	3,262	3,262
2015		3,066	4,019	4,878
2016		3,498	4,819	6,030
2017		3,908	5,494	6,948
2014	60%	3,262	3,262	3,262
2015		3,209	4,019	4,686
2016		3,692	4,819	5,765
2017		4,139	5,494	6,633
2014	50%	3,262	3,262	3,262
2015		3,341	4,019	4,527
2016		3,877	4,819	5,537
2017		4,355	5,494	6,362

28. Les recettes estimatives pour la période 2015-2017 (voir le tableau ci-dessous) sont fondées sur le nombre des enregistrements internationaux et des renouvellements qui devraient être inscrits. Il convient de noter que les recettes estimatives données ci-dessous reposent sur l'hypothèse que ne sera apporté dans les années à venir aucun changement au barème des taxes à payer au Bureau international en vertu du système de La Haye.

Tableau 18. Recettes totales provenant des taxes et taxe moyenne au titre du système de La Haye

	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Enregistrements au titre du système de La Haye	2 440	2 734	2 703	3 750	4 730	5 480
Renouvellements au titre du système de La Haye	3 120	2 859	2 703	2 860	2 830	2 940
Enregistrements + renouvellements	5 560	5 593	5 406	6 610	7 560	8 420
Recettes du système de La Haye (millions de francs suisses)*	3,1	3,2	3,2	4,0	4,8	5,5
Taxe moyenne (francs suisses)	554	575	591	608	637	652

* Recettes effectives pour l'exercice 2012-2014

ANNEXE V INDICATEURS RELATIFS AUX OPÉRATIONS DU PCT

INDICATEURS D'EXÉCUTION POUR LE RÉSULTAT ESCOMPTÉ "AMÉLIORATION DE LA PRODUCTIVITÉ ET DE LA QUALITÉ DE SERVICE DES OPÉRATIONS DU PCT"

Généralités

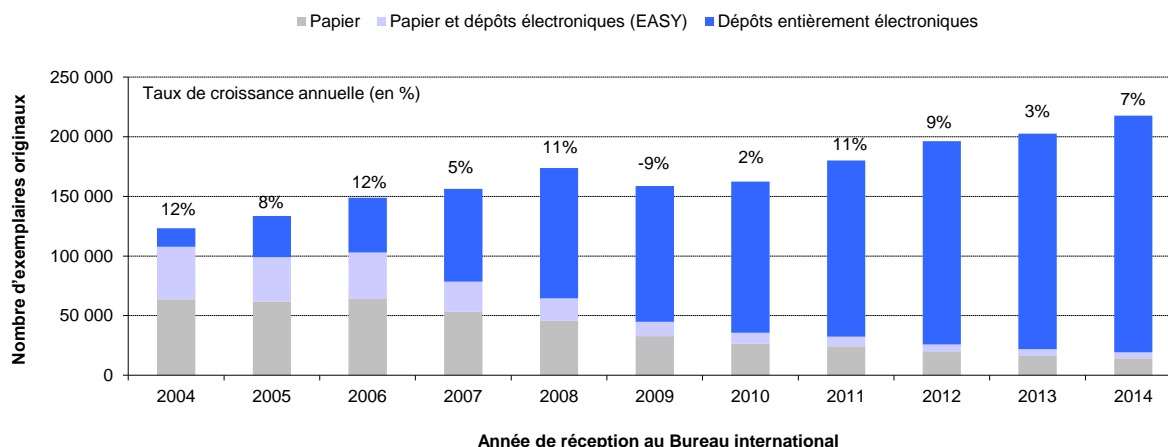
1. À titre d'introduction en ce qui concerne les indicateurs d'exécution pour le résultat escompté "Amélioration de la productivité et de la qualité de service des opérations du PCT", il y a lieu d'examiner l'évolution des facteurs suivants :

- la charge de travail du PCT;
- la répartition linguistique de cette charge de travail;
- les effectifs affectés au traitement de cette charge de travail; et
- le niveau d'automatisation.

Charge de travail

2. La charge de travail est mesurée sur la base du nombre d'exemplaires originaux reçus chaque année par le Bureau international¹⁸.

Évolution du nombre d'exemplaires originaux par moyen de dépôt



Source : Base de données statistiques de l'OMPI, janvier 2015.

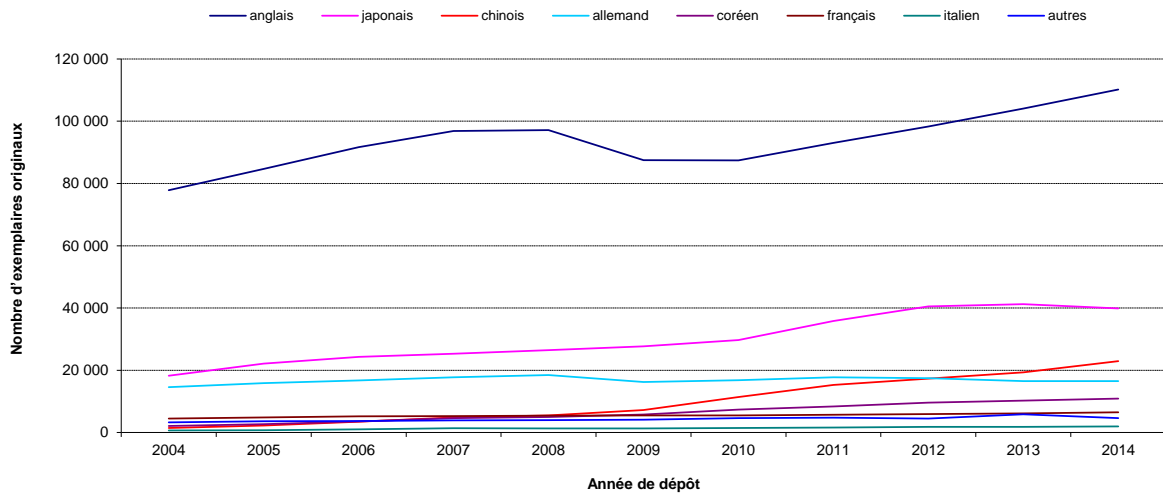
- En 2014, le Bureau international a reçu environ 217 700 exemplaires originaux, soit une augmentation de 7% par rapport à 2013.
- La part de dépôts entièrement électroniques a continué d'augmenter en 2014 et représente actuellement 91% de l'ensemble des dépôts.

¹⁸ Un exemplaire original est une demande selon le PCT transmise au Bureau international (IB) par un office récepteur après son dépôt auprès de cet office et son traitement par cet office. Étant donné que les exemplaires originaux ne sont reçus par le Bureau international qu'à l'issue de leur traitement par un office récepteur, les chiffres sont fortement influencés par les délais de traitement dans ces offices. Pour cette raison, les tendances observées dans la réception d'exemplaires originaux donnent des indications utiles sur la charge de travail du Bureau international mais ne constituent pas toujours des indicateurs exacts du nombre de dépôts de demandes selon le PCT.

Répartition linguistique

3. L'une des tendances fondamentales au sein du Bureau international est l'augmentation de la diversité linguistique des dépôts, sous l'effet notamment d'une augmentation continue de l'utilisation du système du PCT dans les pays d'Asie orientale.

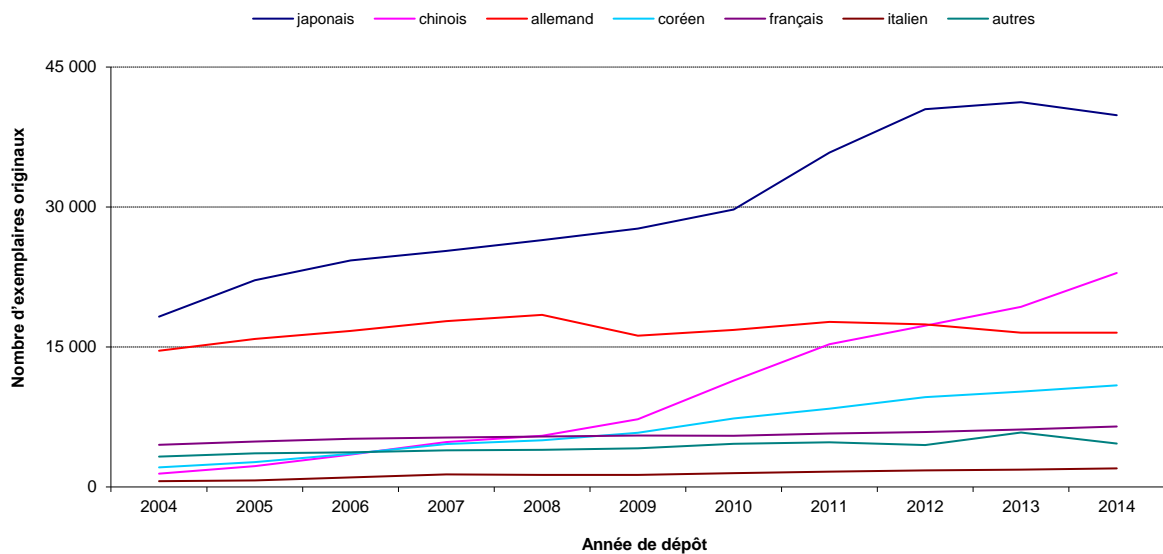
Langues de dépôt (toutes les langues)



Source : Base de données statistiques de l'OMPI, mars 2015.
 Note : Les données pour 2013 sont provisoires et incomplètes.

4. Ainsi qu'il ressort de ce graphique, alors que la majorité des demandes sont déposées en anglais (51,6% des dépôts en 2014), les parts des langues asiatiques ont augmenté au cours de la dernière décennie. La part combinée des demandes selon le PCT déposées en japonais, chinois et coréen est passée de 29,5% en 2009 à 34,5% en 2012. Cette part est restée stable de 2012 à 2014. Le graphique ci-après présente en détail l'évolution des langues de dépôt autres que l'anglais :

Langues de dépôt (toutes les langues sauf l'anglais)

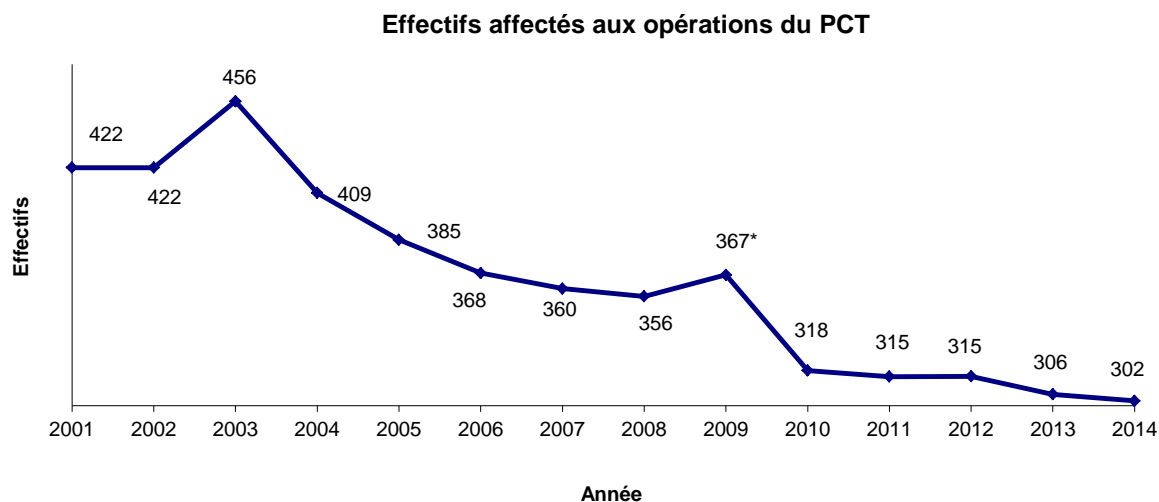


Source : Base de données statistiques de l'OMPI, mars 2015.
 Note : Les données pour 2013 sont provisoires et incomplètes.

5. La forte augmentation du nombre de demandes déposées dans des langues asiatiques au cours des cinq dernières années pèse lourdement sur le Bureau international en raison du nombre limité de membres du personnel pouvant travailler dans ces langues. L'atténuation de cet effet passe par l'automatisation de certaines tâches et le recrutement de fonctionnaires capables de travailler dans ces langues.

Effectifs

6. Le diagramme ci-après indique les effectifs de la Division des opérations du PCT depuis 2001, en équivalent personnel à plein temps (EPPT – effectif total à plein temps plus équivalent à plein temps du personnel à temps partiel).



Source : Base de données statistiques de l'OMPI, janvier 2015.

Note : Le personnel est calculé en équivalent plein temps sur la base des listes de fonctionnaires de décembre.

* À noter que l'augmentation des effectifs en 2009 est due au fait que deux unités qui ne faisaient pas partie de la Division des opérations du PCT en 2009 (et n'étaient pas comptées dans ses effectifs à l'époque) ont été intégrées à cette dernière en 2009. Ces unités sont le Service des systèmes informatiques du PCT (30 personnes) et l'équipe chargée de la gestion des taxes du PCT (deux personnes). Sans ces deux unités, les effectifs de cette division auraient diminué, passant de 356 personnes en 2008 à 335 en 2009.

- Les effectifs de la Division des opérations du PCT ont diminué en 2014.

Coût unitaire du traitement d'une demande

7. La productivité du Bureau international dans le traitement des demandes selon le PCT peut être mesurée à l'aide du coût unitaire de traitement, défini comme le coût total moyen de la publication d'une demande selon le PCT. Le coût total moyen est déterminé par les dépenses directes totales du PCT (dépenses engagées par le Bureau international dans l'administration du système du PCT et les programmes associés), plus une part des dépenses indirectes liées aux activités de gestion et d'assistance (bâtiments, informatique et autres). Ces dernières sont pondérées pour ne tenir compte que de la part imputable au système du PCT. Le coût unitaire englobe donc le coût de toutes les activités du PCT, y compris la traduction, la communication, la gestion, etc.

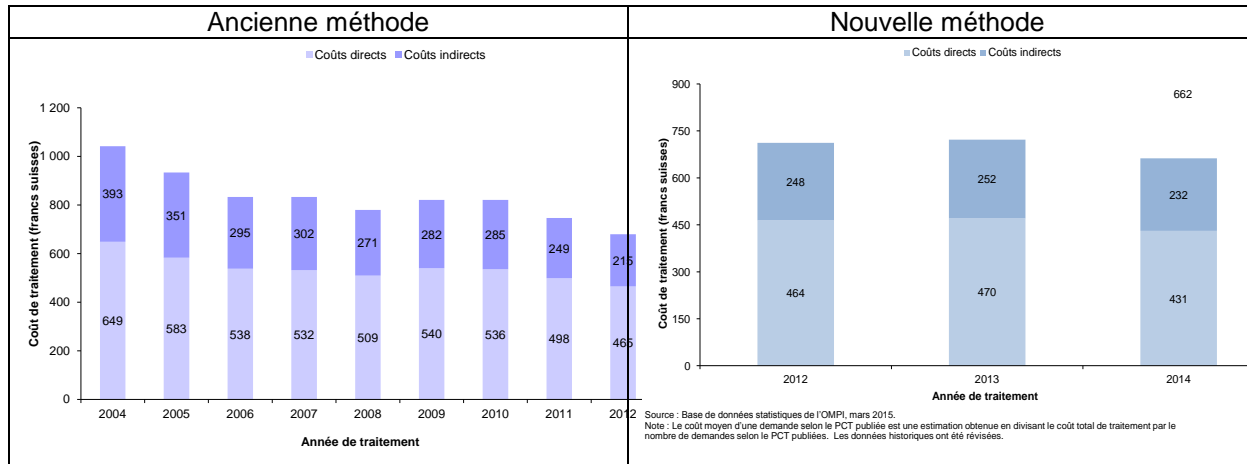
8. La méthodologie employée pour imputer les coûts unitaires a été révisée en 2013, afin de l'aligner sur les autres calculs de coûts unitaires/de l'Union et de mieux rendre compte de l'environnement en rapide évolution. À titre d'exemple, l'ancienne méthode, qui avait été conçue en 2007, comprenait un coût de stockage (sur 30 ans) en entrepôts, alors que les dépôts au format papier (y compris les dépôts du système PCT EASY) représentaient moins de 10% des dépôts en 2013. Le coût unitaire du PCT en 2012 a été calculé au moyen de deux méthodes. Il s'élevait à 680 francs suisses avec l'ancienne méthode et à 712 francs suisses avec la nouvelle. La différence de 32 francs suisses tient à la nouvelle méthode d'affectation des coûts indirects.

9. De manière formelle, le coût unitaire est défini comme suit :

$$\text{Coût unitaire} = \frac{\text{Coût total de production}}{\text{Nombre de publications}}$$

10. Les diagrammes ci-dessous illustrent l'évolution du coût unitaire du traitement entre 2004 et 2012, calculé avec l'ancienne méthode, et entre 2012 et 2014, avec la nouvelle méthode, y compris la répartition de la contribution des coûts directs et indirects.

Coût unitaire du traitement d'une demande selon le PCT publiée

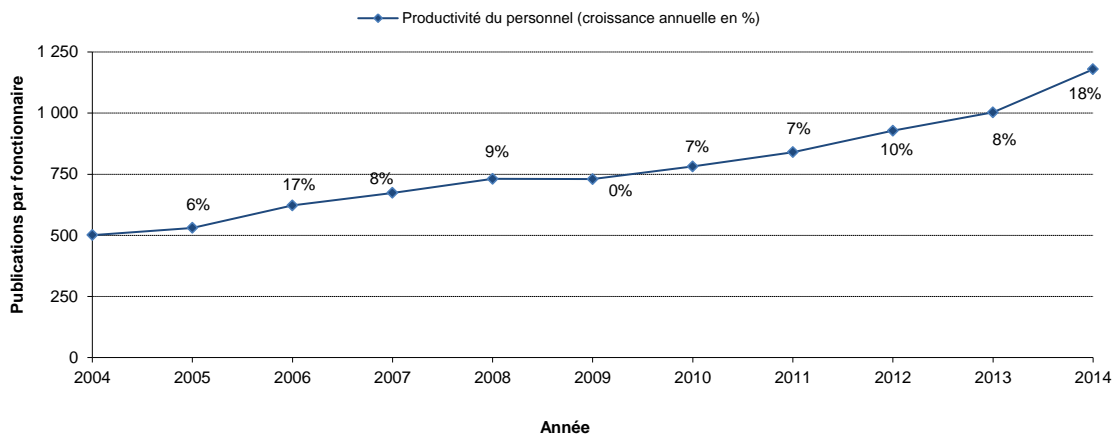


- Le coût moyen du traitement d'une demande selon le PCT publiée était de 662 francs suisses en 2014, soit une diminution de 8,3% par rapport à 2013. Cette baisse est le résultat de diverses mesures de maîtrise des coûts, notamment l'automatisation.
- Le coût moyen de traitement d'une demande selon le PCT publiée, calculé au moyen de l'ancienne méthode, a baissé en moyenne de 5% par an, passant de 1042 francs suisses en 2004 à 680 francs suisses en 2012.

Productivité en matière d'examen de forme

11. La productivité du personnel est calculée en divisant la production (c'est-à-dire le nombre de publications du PCT) par les effectifs aux fins de l'examen de forme.

Productivité en matière d'examen de forme

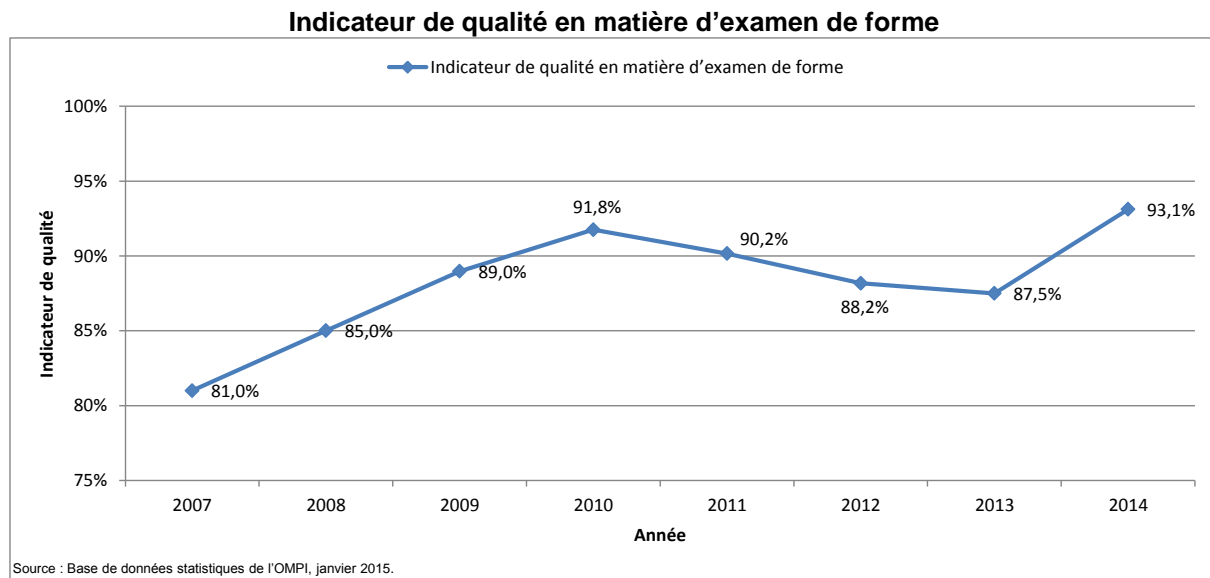


Source : Base de données statistiques de l'OMPI, janvier 2015.
 Note : Le personnel est calculé en équivalent temps plein sur la base des listes de fonctionnaires de décembre.

- Fait marquant, la productivité de l'examen de forme a augmenté, en raison essentiellement de l'automatisation qui a permis le traitement d'une charge de travail beaucoup plus importante avec moins ou autant de personnel.

Indicateur de qualité agrégé en matière d'examen de forme

12. Pour mesurer d'une manière simple et globale la qualité du travail qu'il exécute, le Bureau international a mis au point un indicateur de qualité agrégé qui est la moyenne de quatre indicateurs de qualité principaux. Trois sont fondés sur les délais pour les principales transactions entrant dans le cadre du système du PCT : accusé de réception de la demande selon le PCT, publication et nouvelle publication. Le quatrième indicateur concerne les erreurs commises pendant le traitement des demandes selon le PCT.

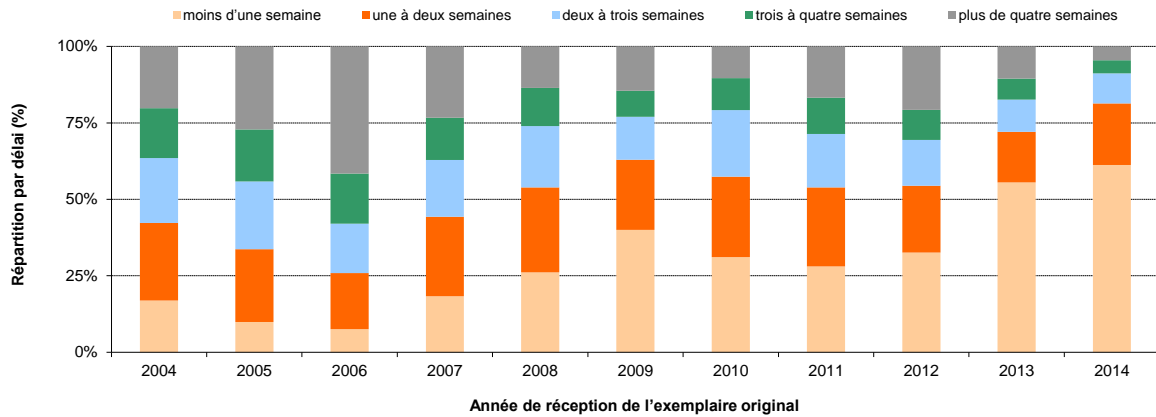


- La qualité globale telle que mesurée par l'indice agrégé s'est notablement améliorée, passant d'une moyenne de 81% en 2007 à 93,1% en 2014.
- L'augmentation considérable de l'indicateur de qualité en 2014 est essentiellement due à une grande rapidité de réalisation de l'examen de forme ainsi qu'à une réduction des délais en cas de nouvelle publication de la demande avec le rapport de recherche internationale. Les délais relatifs à l'examen de forme et à la nouvelle publication constituent le principal facteur de la baisse de l'indicateur de qualité observée entre 2010 et 2013.

Délai de l'examen de forme

13. Cet indicateur présente de manière plus détaillée l'une des composantes de l'indicateur de qualité agrégé, à savoir le temps qu'il faut au Bureau international pour émettre le formulaire 301. Ce formulaire est émis une fois l'examen de forme de la demande terminé. Les déposants apprécient de recevoir ce formulaire le plus rapidement possible car il fait office d'accusé de réception de la demande par le Bureau international et leur permet de savoir si leur demande contient des vices de forme.

Délai de l'examen de forme

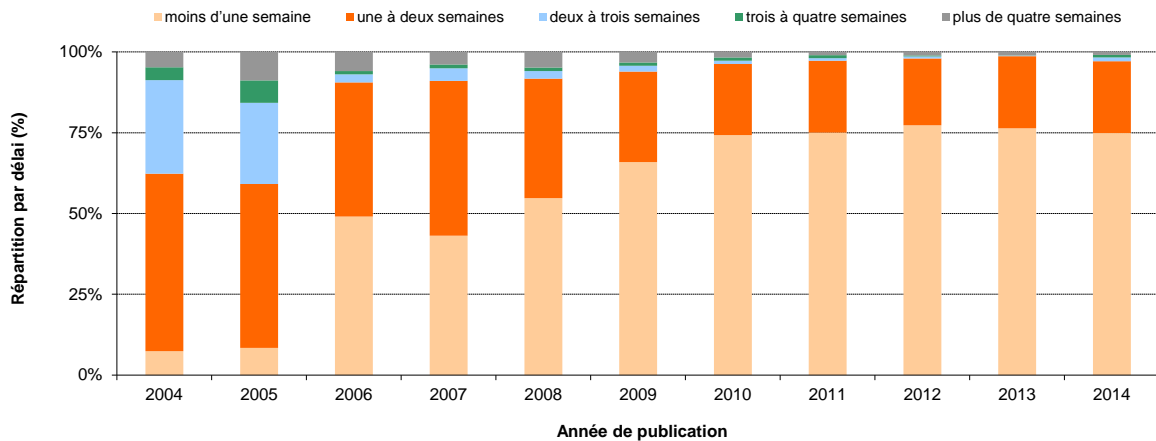


Source : Base de données statistiques de l'OMPI, janvier 2015.

Délai de publication

14. Cet indicateur présente de manière plus détaillée l'une des composantes de l'indicateur de qualité agrégé, à savoir le temps qu'il faut au Bureau international pour publier la demande. L'article 21.2a) du PCT prévoit que "... la publication internationale de la demande internationale a lieu à bref délai après l'expiration d'un délai de 18 mois à compter de la date de priorité de cette demande".

Délai de publication

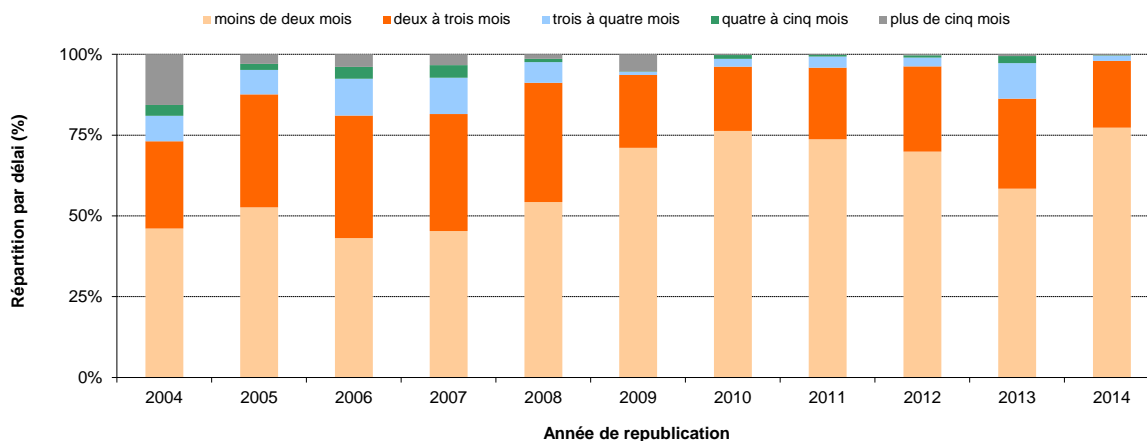


Source : Base de données statistiques de l'OMPI, janvier 2015.

Délai de republication

15. Cet indicateur présente de manière plus détaillée l'une des composantes de l'indicateur de qualité agrégé, à savoir le temps qu'il faut au Bureau international pour republier la demande avec le rapport de recherche internationale. En raison des retards de communication de ces rapports par les administrations chargées de la recherche internationale, un certain nombre de demandes internationales sont publiées sans le rapport. Lorsque ce rapport est disponible, la demande internationale doit être republiée le plus vite possible avec le rapport afin de compléter la publication internationale.

Délai de republication

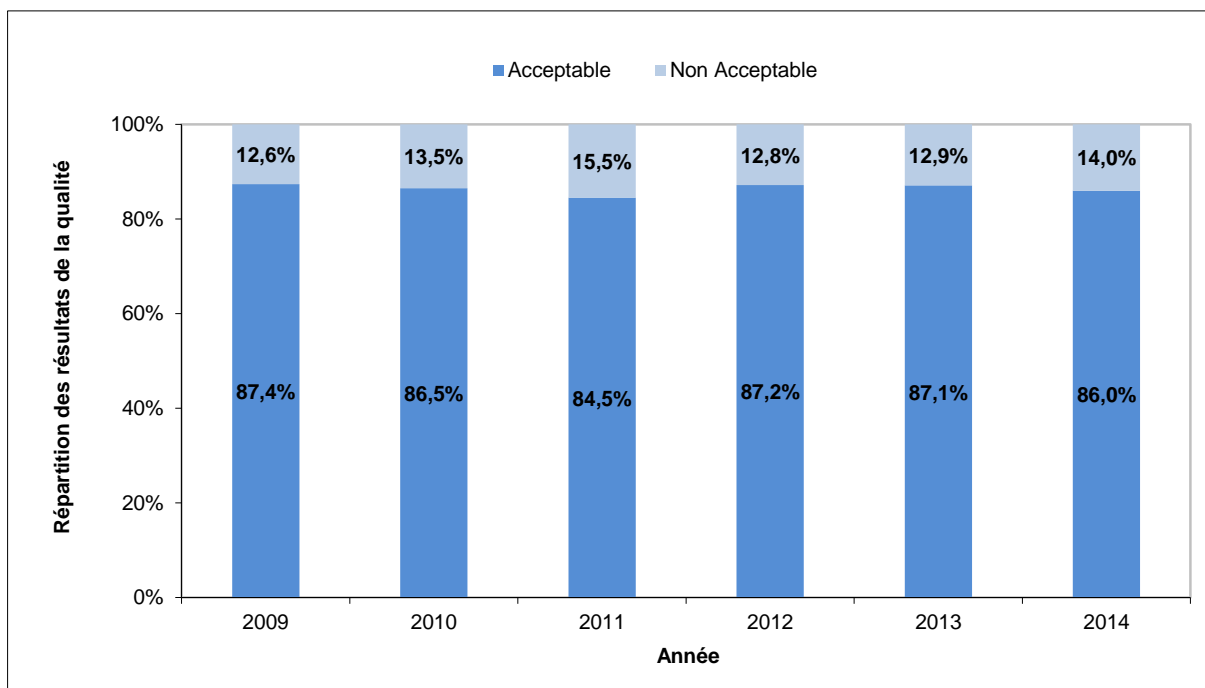


Source : Base de données statistiques de l'OMPI, janvier 2015.

Qualité de la traduction

16. Des documents dont le nombre est calculé de manière statistique sont choisis au hasard à des fins de contrôle de la qualité parmi les traductions d'abrévés et de rapports sur la brevetabilité établis sous la responsabilité du Bureau international. L'évaluation détermine si une traduction est "acceptable" ou "non acceptable". Cet indicateur rassemble les résultats de ce contrôle de la qualité exécuté par le Bureau international pour toutes les combinaisons linguistiques et tous les types de document. Il est mis un terme aux relations avec les agences qui ont systématiquement moins de 80% de traductions jugées "acceptables".

Qualité de la traduction au PCT

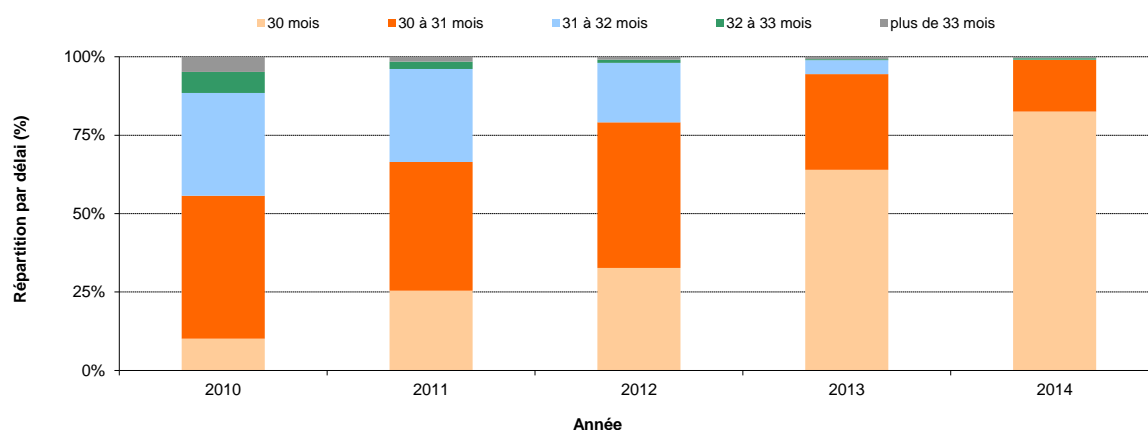


Délais de traduction des rapports

17. Cet indicateur fournit des informations sur les délais dans lesquels le Bureau international met la traduction des rapports sur la brevetabilité à la disposition des déposants et des offices. La part des traductions de rapports sur la brevetabilité livrées dans les 30 mois suivant la date de priorité de

la demande internationale ne cesse d'augmenter depuis 2010. En 2014, 82,5% des traductions de rapports sur la brevetabilité étaient livrées dans les 30 mois suivant la date de priorité.

Délais de traduction des rapports



Source : Base de données statistiques de l'OMPI, mars 2015.

Qualité de la conception des logiciels

18. Cet indicateur donne une idée de la qualité des versions des principaux logiciels utilisés pour les projets eDossier et ePCT. Il indique la part de temps consacré à la mise en place de la nouvelle fonction dans le produit (c'est-à-dire le travail initial) par rapport au temps total (travail initial + remaniement). Le remaniement correspond au temps passé à corriger des défauts détectés dans l'environnement de production.

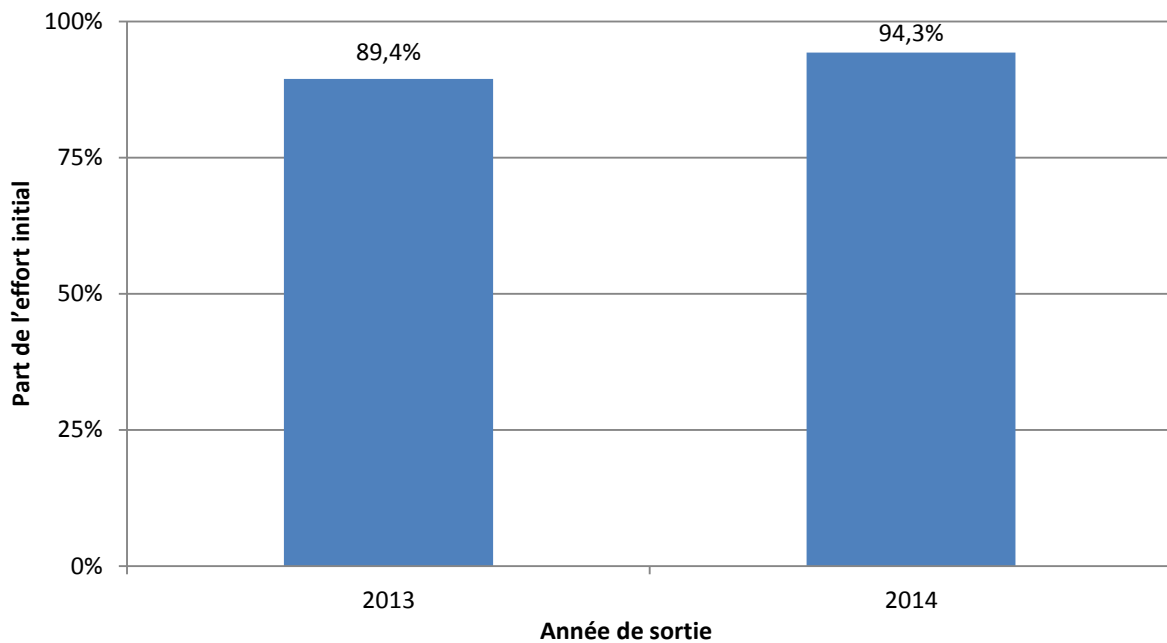
19. Selon cette approche, les produits présentant un faible niveau de remaniement sont considérés comme étant de grande qualité car ils témoignent de l'importance de la valeur ajoutée au produit par la mise en place des nouvelles caractéristiques.

20. L'indicateur de la qualité de la conception des logiciels est défini de la manière suivante :

$$\text{Qualité de la conception des logiciels} = \frac{\text{Effort total pour le travail initial}}{\text{Travail initial} + \text{remaniement}} * 100$$

21. En 2014, la qualité des principales versions, déterminée par l'indicateur, était de 94,3%. Cela représente presque cinq points de pourcentage de plus qu'en 2013.

Qualité de la conception des logiciels



Niveaux de service des systèmes d'information

22. L'indicateur d'exécution intitulé "niveaux de service des systèmes d'information" mesure l'exécution du service fourni par le Service des systèmes informatiques du PCT aux utilisateurs, sur la base de sa capacité à atteindre les objectifs convenus.

23. Cet indicateur composite est calculé au moyen de la moyenne pondérée de cinq indicateurs d'exécution axés sur les objectifs¹⁹. Chaque indicateur est exprimé en pourcentage de l'objectif effectivement atteint.

24. En 2014, le niveau de service général était de 95,3% par rapport à la pleine réalisation des objectifs d'exécution.

¹⁹ D'après une étude indépendante des indicateurs d'exécution des systèmes informatiques du PCT, la définition est légèrement différente de celle qui figure dans le programme et budget pour l'exercice biennal 2014-2015.

Niveaux de service des systèmes d'information

Id	Indicateurs d'exécution Description succincte	Objectifs visés	Conditions	Résultats 2013	Résultats 2014
1)	Durée des interventions visant à régler un problème <i>Temps de travail (7 heures – 19 heures les jours ouvrables à l'OMPI) entre la création d'un ticket et la résolution du problème.</i>	Gravité 1 : quatre heures Gravité 2 : deux jours Gravité 3 : cinq jours Gravité 4 : 10 jours	Tickets Production et Appui traités par l'équipe d'appui	85,5%	88,8%
2)	Temps de transmission du document Temps écoulé entre la réception du document par le Bureau international et sa mise à disposition dans le système eDossier	huit heures	Documents transmis au moyen d'un processus partiellement ou entièrement automatisé	80,0%	88,2%
3)	Taux de réussite des travaux de traitement par lots	100%	Lots à traiter avec succès avant la fermeture des bureaux à la date prévue	99,6%	99,5%
4)	Accessibilité du système eDossier	99%	7 heures – 19 heures les jours ouvrables	100,0%	100,0%
5)	Accessibilité du système ePCT	99%	24 heures sur 24	100,0%	100,0%
	Niveaux de service des systèmes informatiques <i>Moyenne pondérée des indicateurs précités : 1) : 20% 2) : 20% 3) : 20% 4) : 20% 5) : 20%.</i>			93,0%	95,3%

Bureau international agissant en tant qu'office récepteur (RO/IB)

Dépôts

25. Ce tableau indique les 10 principaux offices récepteurs classés en fonction du nombre de demandes déposées selon le PCT au cours des cinq dernières années, jusqu'en 2014. En principe, une demande selon le PCT est déposée auprès de l'office des brevets national du pays d'origine du déposant ou d'un office de brevets régional agissant au nom de la juridiction dont relève le déposant. Le Bureau international est compétent pour agir en qualité d'office récepteur pour les déposants de tous les États contractants du PCT. L'évolution des dépôts auprès du Bureau international, le classement de celui-ci par rapport à d'autres offices récepteurs et sa part de marché sont indiqués dans ce tableau.

Offices récepteurs	Année de dépôt international					2014 Part (%)	Variation par rapport à 2013 (%)
	2010	2011	2012	2013	2014		
États-Unis d'Amérique	45 228	49 366	52 009	57 670	62 133	29,0	7,7
Japon	31 523	37 972	42 787	43 075	41 298	19,3	-4,1
Office européen des brevets	28 900	30 893	32 430	32 036	32 968	15,4	2,9
Chine	12 917	17 471	19 924	22 927	27 107	12,6	18,2
République de Corée	9 639	10 413	11 869	12 439	13 177	6,1	5,9
Bureau international	8 679	8 773	9 781	10 393	10 615	4,9	2,1
Royaume-Uni	4 411	4 226	4 128	3 894	4 247	2,0	9,1
France	3 441	3 498	3 266	3 313	3 528	1,6	6,5
Canada	2 058	2 193	2 135	2 091	2 181	1,0	4,3
Suède	1 775	1 847	1 713	1 819	1 733	0,8	-4,7
Tous les autres offices	15 770	15 785	15 293	15 615	15 513	7,2	-0,7
Total	164 341	182 437	195 335	205 272	214 500	100	4,5

Source : Base de données statistiques de l'OMPI, mars 2015.

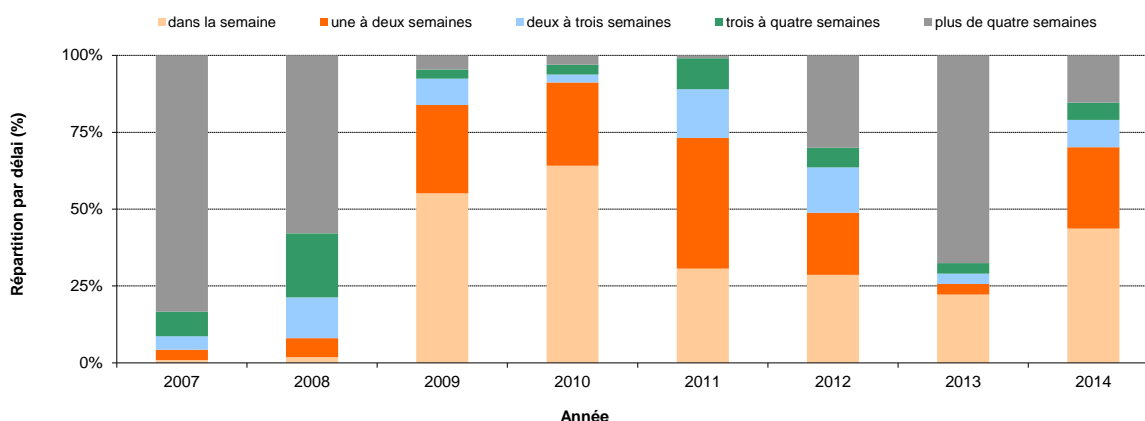
Note : Les données pour 2014 sont des estimations.

26. Dans le programme et budget pour l'exercice biennal 2014-2015, les deux indicateurs d'exécution ci-après ont été ajoutés pour le Bureau international agissant en tant qu'office récepteur :

Délai de notification de la date de dépôt international

27. Cet indicateur rend compte du temps qu'il faut au Bureau international agissant en tant qu'office récepteur pour émettre le formulaire 105. Ce formulaire est émis après l'attribution de la date de dépôt international. Les déposants apprécient de recevoir ce formulaire le plus tôt possible car une demande internationale a l'effet d'une demande nationale ordinaire dans chaque État désigné à compter de la date de dépôt international, qui sera considérée comme la date de dépôt effective dans chaque État désigné.

Délai de notification de la date de dépôt international



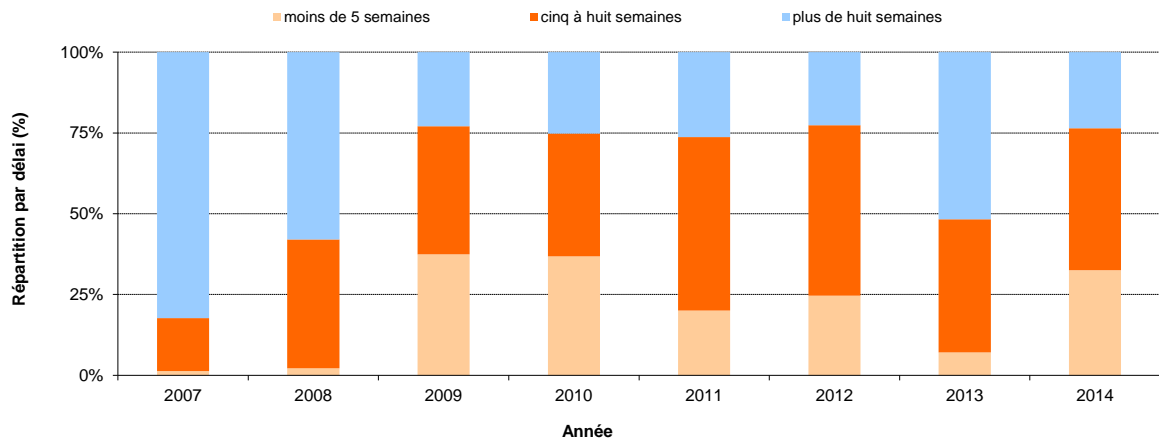
Source : Base de données statistiques de l'OMPI, janvier 2015.

Délai de transmission de la copie de recherche

28. Cet indicateur rend compte du temps qu'il faut au Bureau international agissant en tant qu'office récepteur pour transmettre les copies de recherche aux administrations chargées de la recherche internationale. La copie de recherche doit être transmise rapidement après paiement de la taxe de recherche afin que l'administration chargée de la recherche internationale puisse établir le rapport de recherche internationale dans les délais fixés par le cadre réglementaire du PCT. Les retards de paiement de la taxe retardent la transmission des copies de recherche aux administrations chargées

de la recherche internationale et ont donc un impact négatif sur la capacité de ces administrations de respecter ces délais.

Délai de transmission de la copie de recherche



Source : Base de données statistiques de l'OMPI, janvier 2015.

ANNEXE VI INDICATEURS RELATIFS AUX OPERATIONS DU SYSTEME DE MADRID

INDICATEURS D'EXÉCUTION POUR LE RÉSULTAT ESCOMPTÉ "AMÉLIORATION DE LA PRODUCTIVITÉ ET DE LA QUALITÉ DE SERVICE DES OPERATIONS DU SYSTEME DE MADRID"

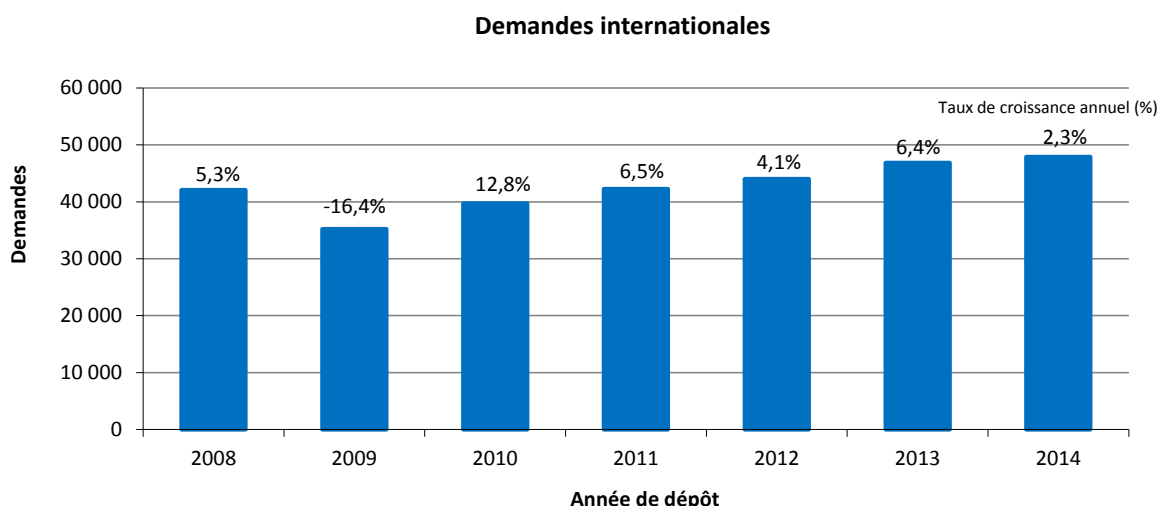
1. À titre d'introduction des indicateurs d'exécution pour le résultat escompté "Amélioration de la productivité et de la qualité de service des opérations du système de Madrid", il est utile d'examiner l'évolution des facteurs suivants :

- la charge de travail du système de Madrid;
- la composition de cette charge de travail;
- les effectifs affectés au traitement de cette charge de travail;
- le degré d'automatisation; et
- le coût total de production.

I. Documents reçus

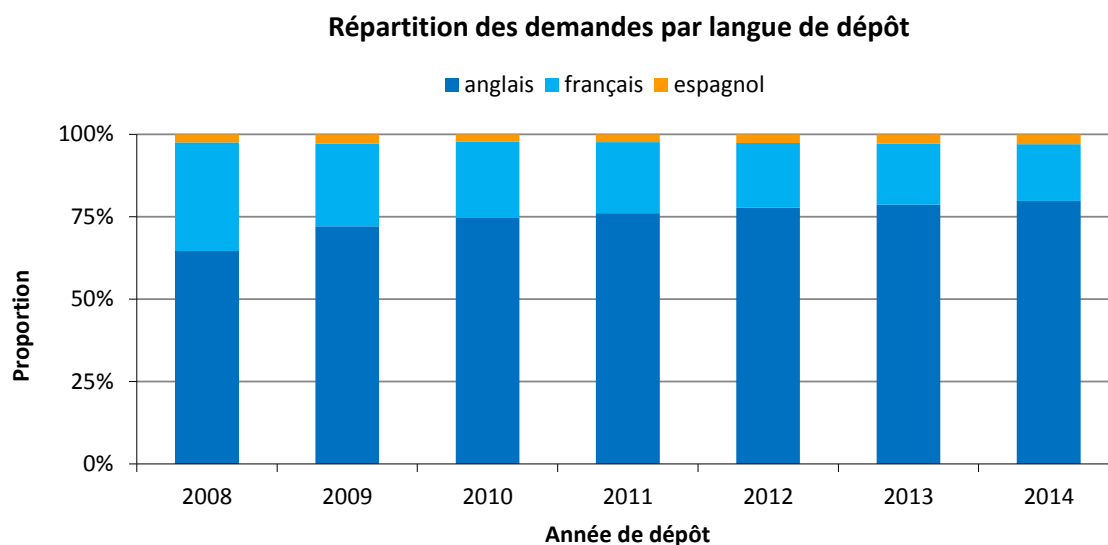
2. Le Bureau international reçoit six catégories différentes de documents, à savoir les demandes internationales, les renouvellements, les désignations postérieures, les modifications, les décisions et les corrections. La tendance la plus récente pour chaque catégorie de documents est indiquée ci-dessous. Des renseignements supplémentaires concernant les demandes, tels que le nombre moyen de classes et le nombre moyen de mots sont également fournis. Pour des raisons techniques, certains indicateurs montrent des données fondées sur des documents traités plutôt que sur des documents reçus. Des retards dans le traitement peuvent ainsi avoir une incidence sur certains indicateurs.

Demandes internationales



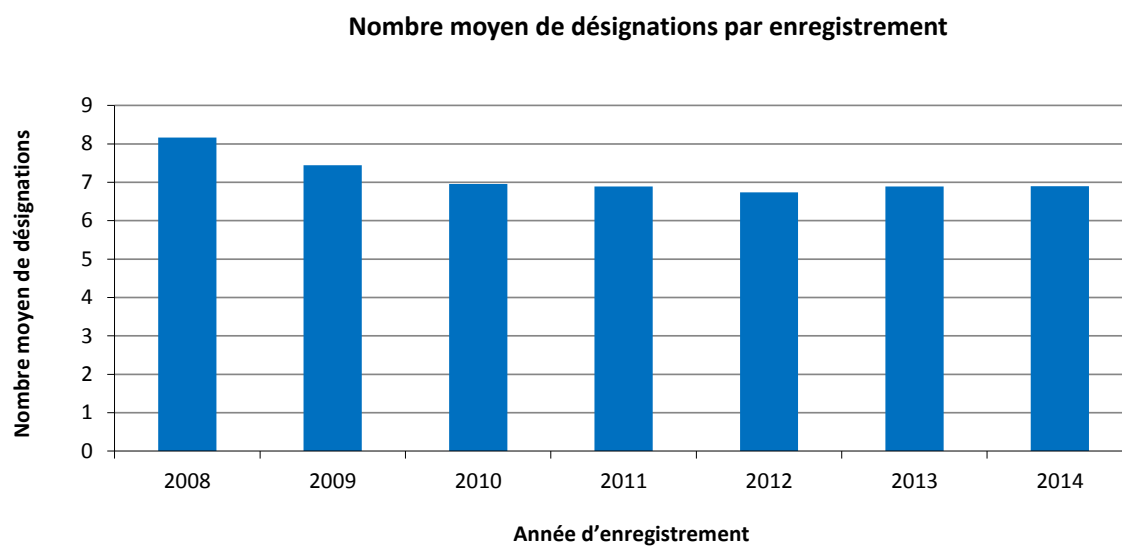
- Le Bureau international a reçu 47 885 demandes en 2014, soit une augmentation de 2,3% par rapport à 2013.
- Le nombre des demandes reçues a augmenté de façon constante depuis 2010.

Répartition des demandes par langue de dépôt



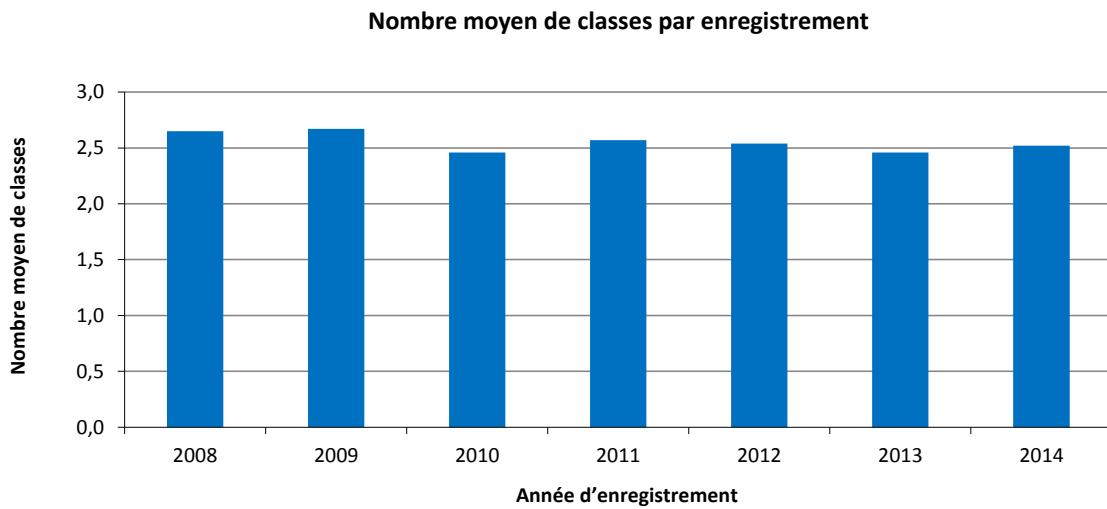
- En 2014, 80% des demandes internationales ont été déposées en anglais. Cette proportion a augmenté de 15 points de pourcentage, allant de 65% en 2008 pour atteindre 80% en 2014.

Nombre moyen de désignations par enregistrement



- En moyenne, 6,9 désignations ont été faites pour les demandes enregistrées en 2014.
- Le nombre moyen de désignations par enregistrement est resté pratiquement constant depuis 2010.

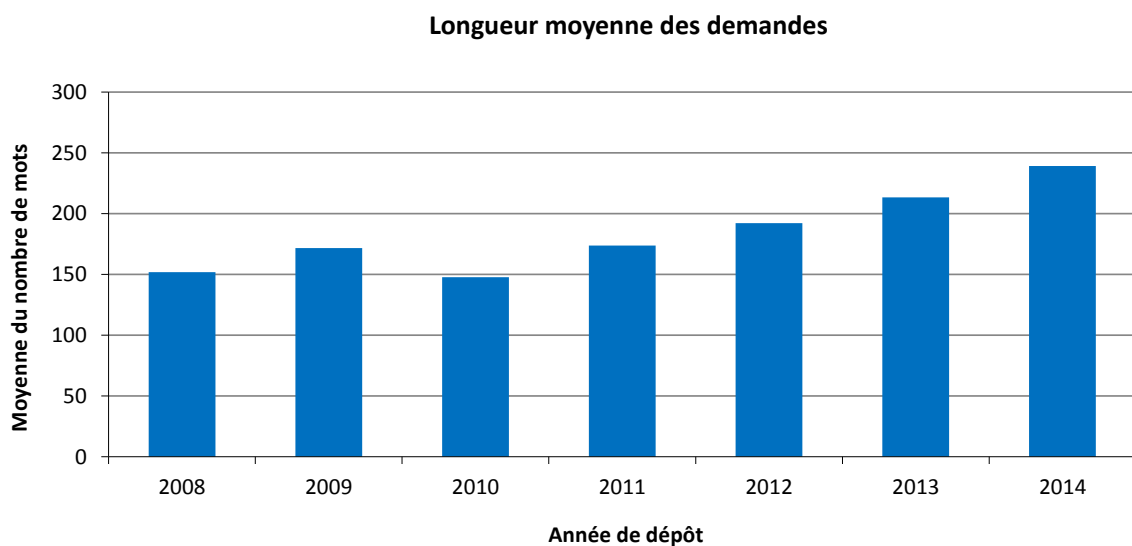
Nombre moyen de classes par enregistrement



- En moyenne, 2,5 classes ont été indiquées pour les demandes enregistrées en 2014.

Longueur moyenne des demandes

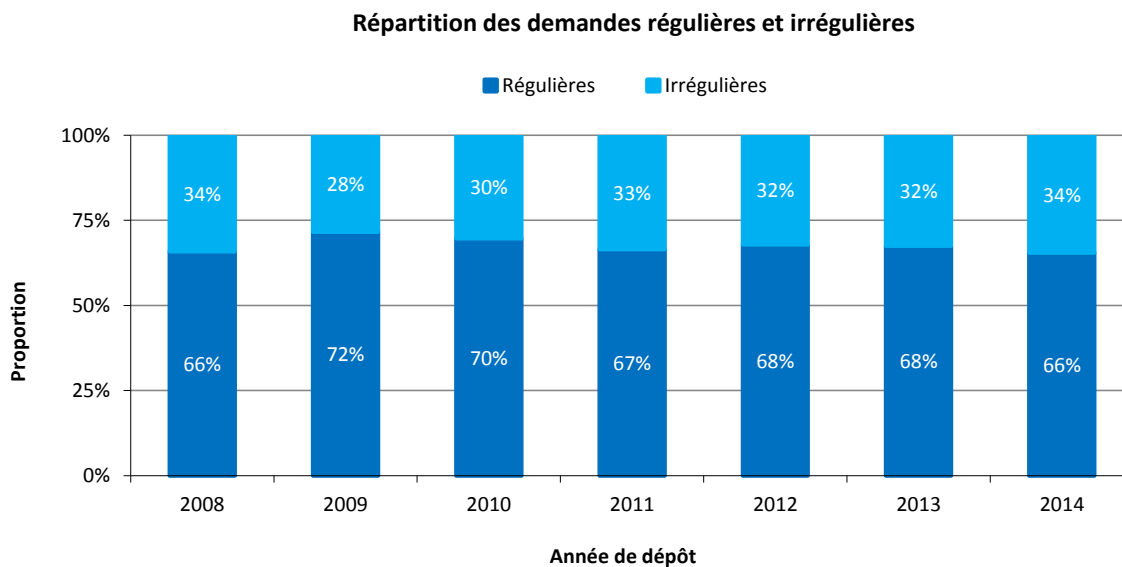
3. La longueur des demandes est déterminée par le nombre global de mots utilisés par le déposant dans la description de sa marque, dans la liste de base des produits et services et dans toutes les mentions de limitations s'y rapportant. Ces trois éléments sont traduits par le Bureau international dans deux langues (le français, l'anglais ou l'espagnol).
4. La longueur des demandes a une incidence sur la charge de travail des examinateurs, laquelle comprend la classification des produits et services figurant dans la demande conformément à la classification de Nice.
5. La longueur moyenne des demandes est calculée en divisant le total du nombre de mots utilisés dans la liste de base des produits et services, les limitations et la description, par le nombre de demandes enregistrées.



Projet de programme et budget proposé pour 2016-2017

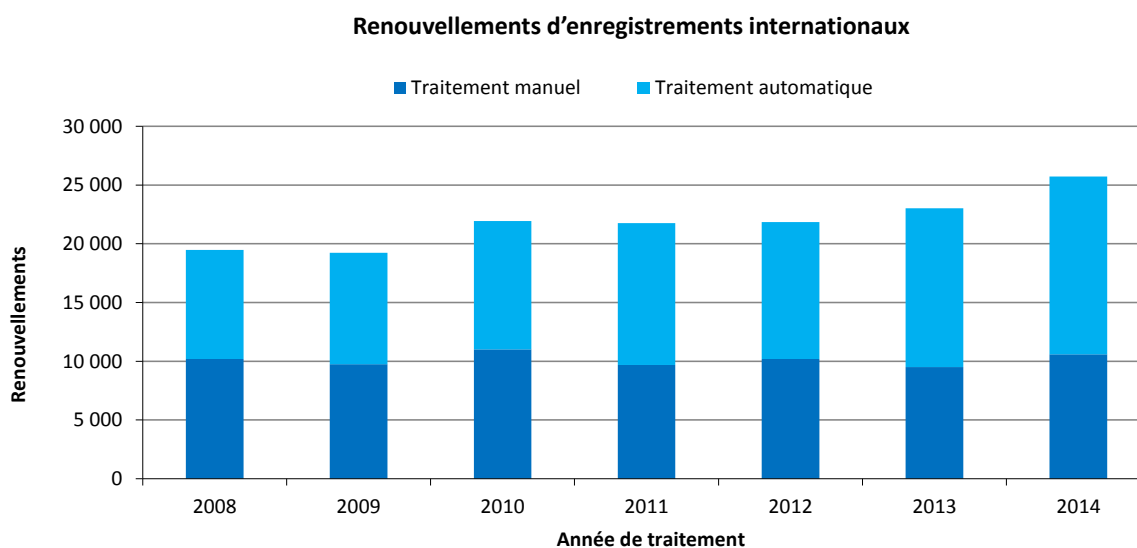
- En 2014, la longueur moyenne d'une demande était de 239 mots. Cela représente une augmentation de 12% par rapport à 2013.
- Bien que certaines parties des travaux de traduction et de classification soient automatisées, une augmentation importante de la longueur des demandes a un effet considérable sur la charge de travail du Bureau international.

Répartition des demandes régulières et irrégulières



- La proportion des demandes régulières est restée plus ou moins inchangée depuis 2011.

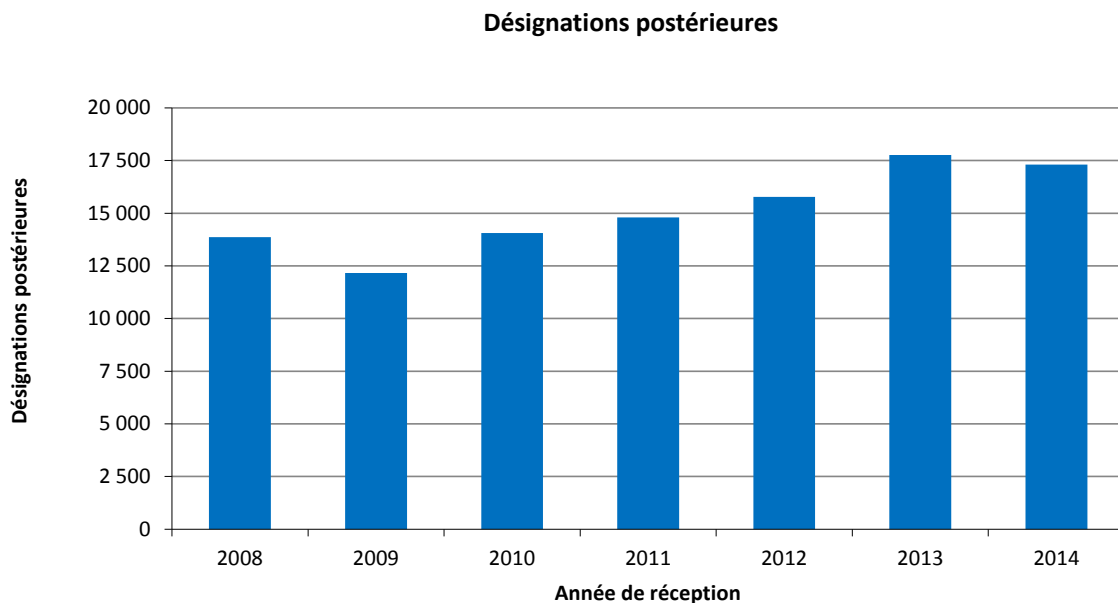
Renouvellements



- En 2014, le Bureau international a enregistré 25 729 renouvellements, ce qui représente une hausse de 12% par rapport à 2013.

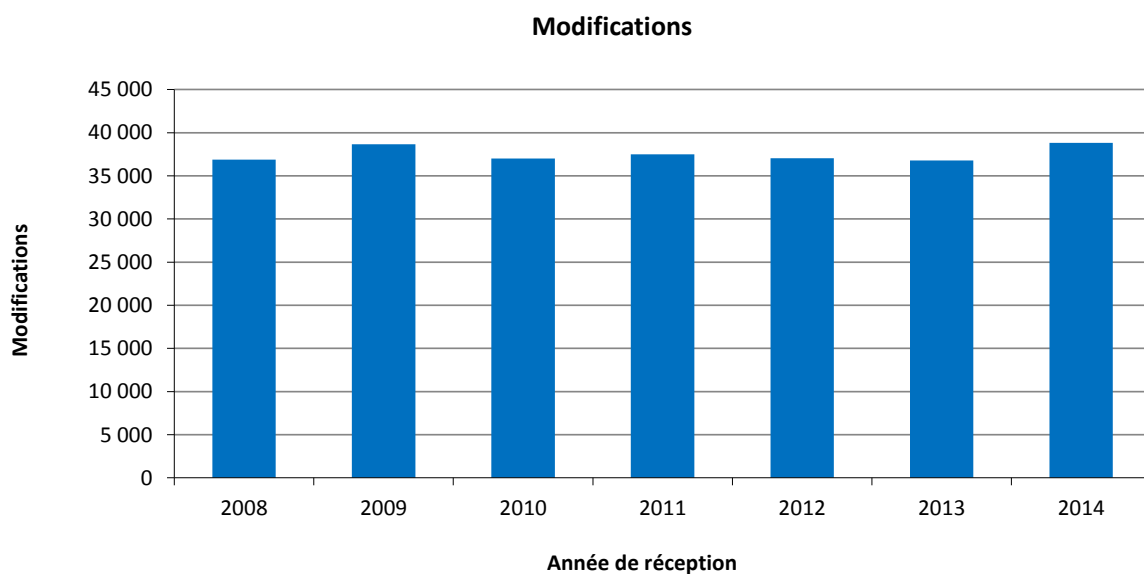
- Malgré l'augmentation des renouvellements entre 2009 et 2014, le nombre de renouvellements traités manuellement est resté relativement stable. En 2014, 59% des renouvellements ont été traités automatiquement.

Désignations postérieures



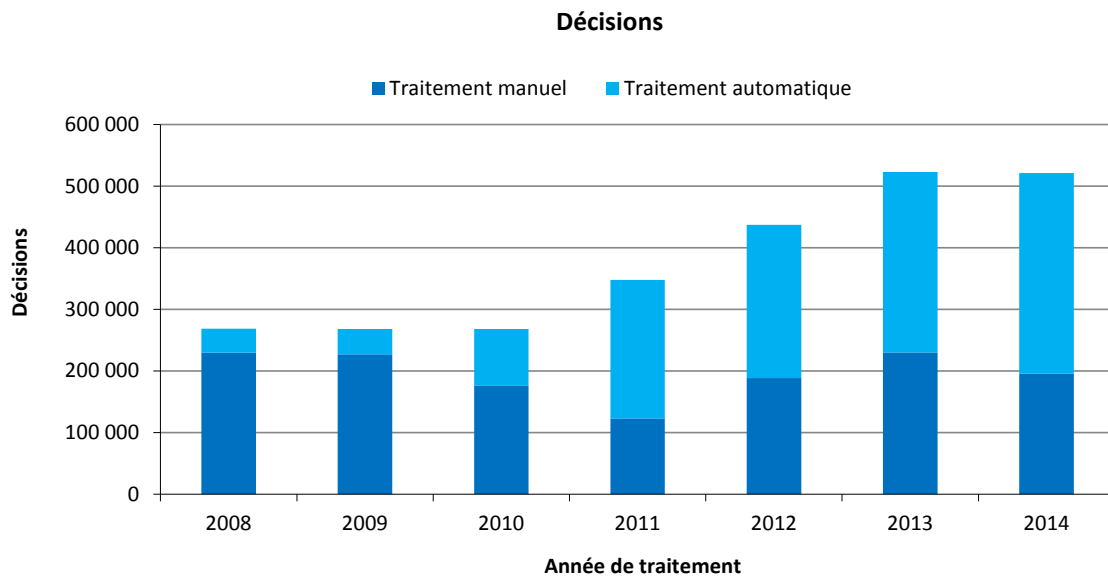
- En 2014, le Bureau international a enregistré 17 316 désignations postérieures, soit une baisse de 2,5% par rapport à 2013.
- En 2014, un nouveau formulaire en ligne de désignation postérieure électronique a été mis à la disposition des déposants. Ce formulaire électronique a permis au Bureau international de traiter 14% des désignations postérieures automatiquement.

Modifications



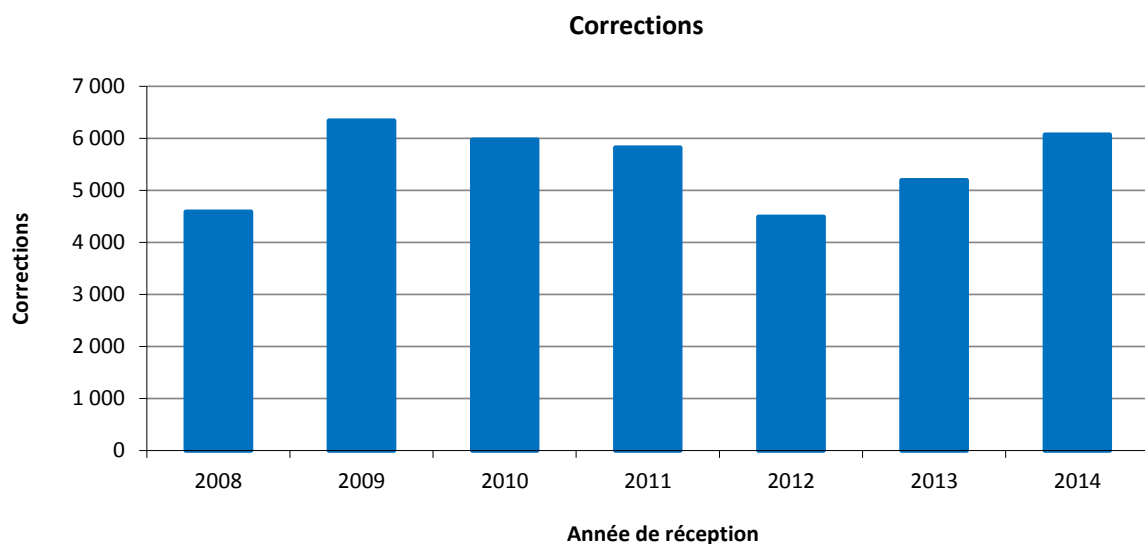
- En 2014, le Bureau international a reçu 38 817 demandes de modifications, ce qui représente une augmentation de 5,5% par rapport à 2013.

Décisions



- En 2014, le nombre de décisions enregistrées a baissé de 0,3% par rapport à 2013, pour totaliser 521 208. Le nombre de décisions traitées a rapidement augmenté depuis 2010.
- En 2014, 62% des décisions ont été traitées automatiquement. Depuis 2011, la plus grande partie des décisions a été traitée automatiquement.

Corrections

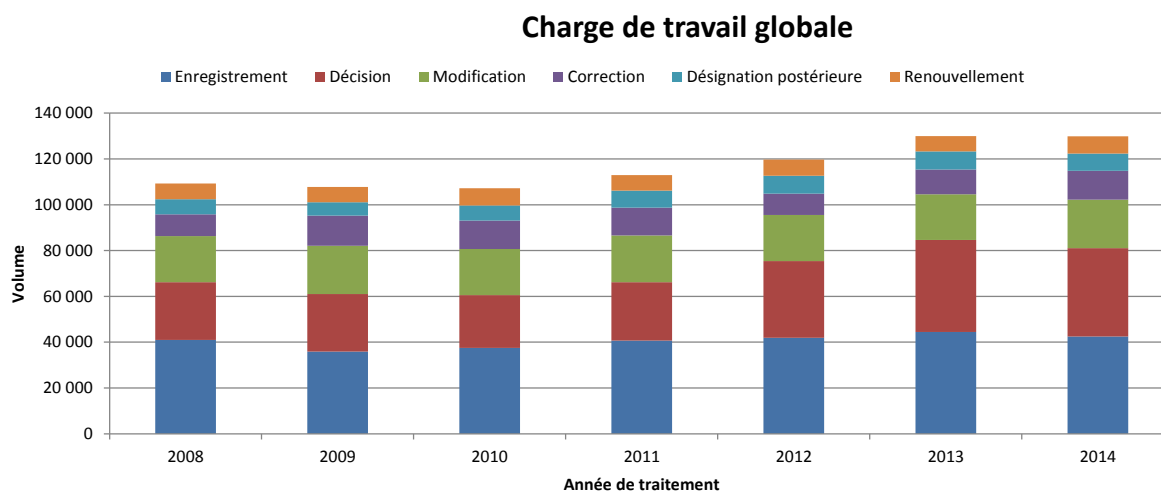


- En 2014, le Bureau international a enregistré approximativement 6000 corrections. Cela représente une hausse de 17% par rapport à 2013.

II. Charge de travail globale

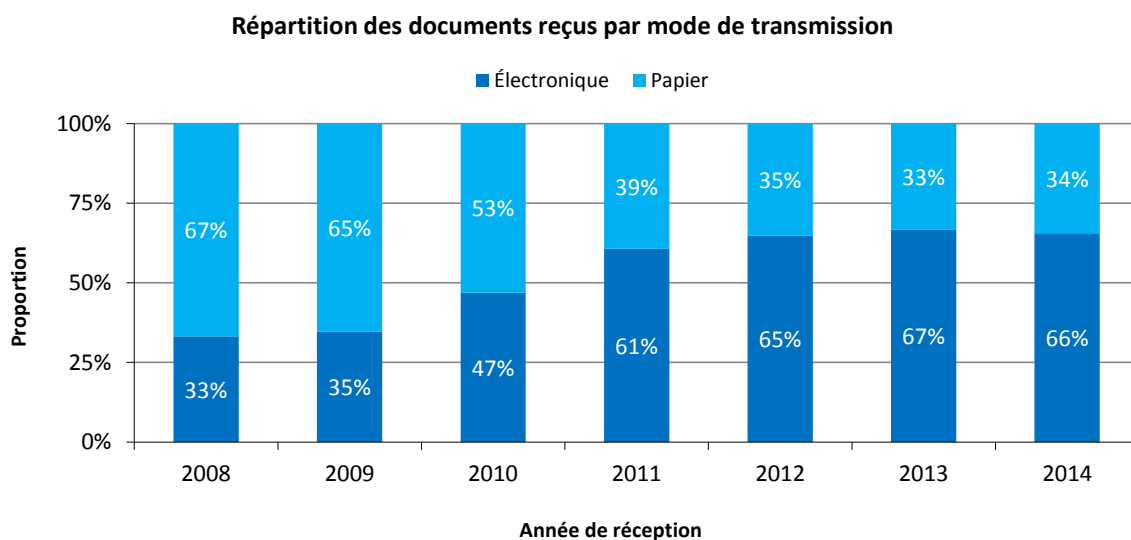
6. La charge de travail globale représente le nombre total pondéré de documents traités par le Bureau international. Les six catégories de documents sont incluses (les demandes, les renouvellements, les désignations postérieures, les modifications, les décisions et les corrections).

7. Étant donné que le traitement des différentes catégories de documents ne requiert pas des ressources équivalentes, chacune est pondérée différemment. Selon le système de pondération appliqué, durant le laps de temps nécessaire à traiter une demande internationale, un examinateur peut traiter 1,6 renouvellement, 1,8 désignation postérieure, 1,8 modification ou 10 décisions. De même, durant le laps de temps nécessaire à traiter une demande internationale, un employé chargé du traitement automatique est considéré pouvoir traiter 17 documents.



- En 2014, la charge de travail globale est restée stable par rapport à 2013. Les demandes, les décisions et les modifications ont représenté près de 80% de la charge de travail globale.
- De 2011 à 2013, la charge de travail globale a fortement augmenté, principalement en raison de la hausse du nombre de décisions.

III. Mode de transmission des documents reçus

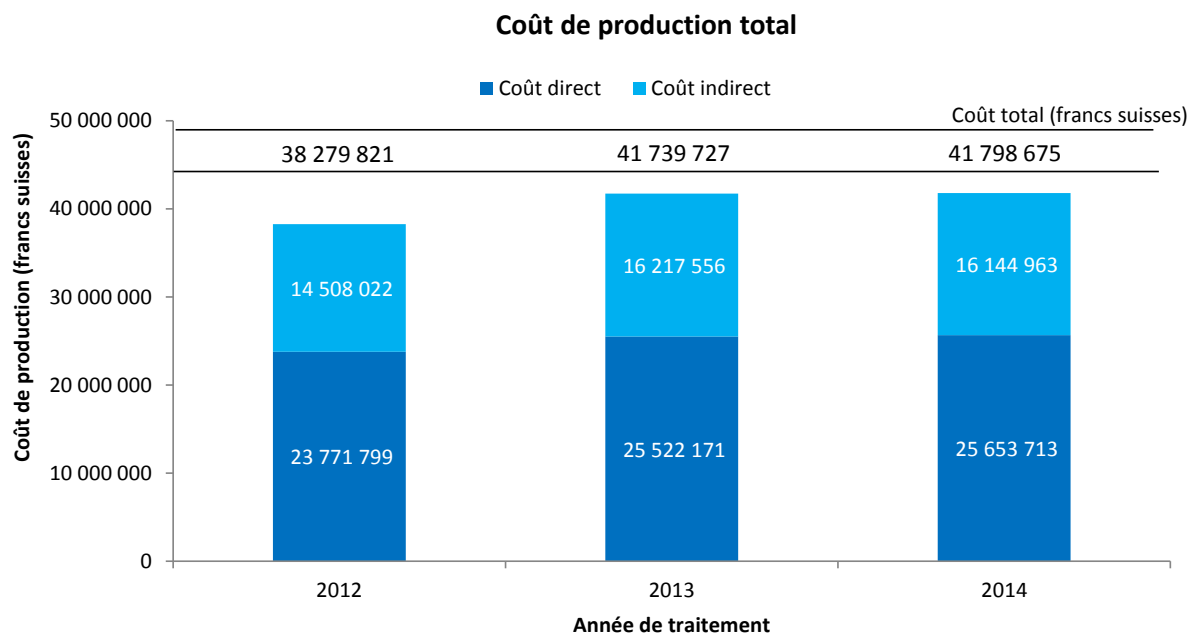


- En 2014, 66% des documents reçus ont été transmis au Bureau international par voie électronique.
- La proportion des documents transmis par voie électronique est restée stable depuis 2012.

IV. Traitement

Coût de production total

8. Les coûts constituant le coût de production total peuvent être directs ou indirects. Les coûts directs tiennent compte des dépenses supportées par le Bureau international dans le cadre de l'administration du système de Madrid (tels que la gestion, la traduction et l'enregistrement). Les coûts indirects tiennent compte des dépenses relatives aux activités d'appui (telles que la gestion des bâtiments et les technologies de l'information). Les coûts indirects sont pondérés pour ne prendre en compte que la part imputable au système de Madrid.



- Le coût de production total est estimé à 41,8 millions de francs suisses pour 2014. Cela représente une légère hausse de 0,1% par rapport à 2013.
- En 2014, les coûts directs ont représenté 61% du total des coûts.

Coût unitaire

9. L'efficacité du Bureau international dans le traitement des opérations peut être mesurée à l'aide du coût unitaire, défini comme le coût moyen d'une unité produite.

10. Étant donné que le Bureau international est chargé d'enregistrer de nouvelles demandes et de maintenir les enregistrements existants, il convient d'utiliser une unité de production qui comprend un ensemble d'opérations. Deux indicateurs de coût unitaire sont présentés ci-dessous, déterminés en fonction de deux unités de production différentes.

11. Dans le cadre des efforts déployés par le Bureau international afin de constamment perfectionner la méthode de calcul des coûts unitaires, celle-ci a été révisée dans le programme et budget pour 2016-2017 afin de mieux prendre en considération le coût du traitement de la charge de travail effectuée dans le cadre du système de Madrid par le Bureau international :

- La méthode de calcul des coûts directs et indirects du système de Madrid a été alignée sur celles utilisées pour calculer les coûts unitaires des systèmes du PCT et de La Haye.
- Un système de pondération a été mis en place afin d'obtenir une meilleure approximation du travail réellement nécessaire au traitement des six catégories de documents, compte tenu du fait que certains parmi ces documents exigent plus de travail que d'autres²⁰.

²⁰ Voir "Charge de travail globale" ci-dessus.

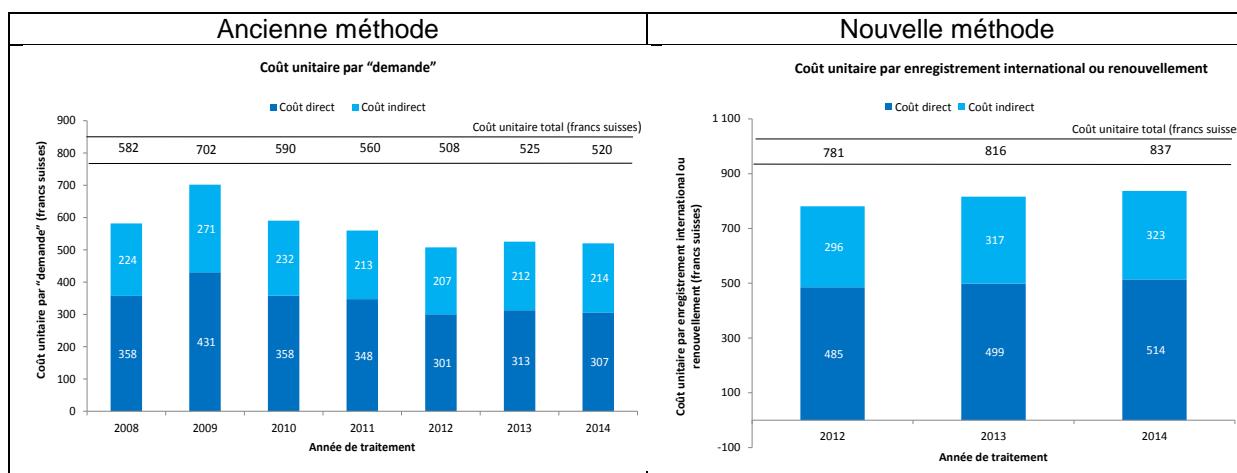
- Le premier coût unitaire a été redéfini pour tenir compte uniquement des nouvelles demandes internationales et renouvellements (le coût unitaire figurant dans le programme et budget pour 2014-15 comprenait également les désignations postérieures). La raison du retrait des désignations postérieures en tant que composante de ce coût unitaire est la volonté de mettre l'accent sur les opérations essentielles du système de Madrid, à savoir les enregistrements internationaux et leur renouvellement. Toutes les autres opérations effectuées dans le cadre du système de Madrid (les désignations postérieures, les modifications, les décisions et les corrections) peuvent être considérées comme étant secondaires à ces deux opérations essentielles. En outre, il n'existe pas de véritable justification pour inclure l'une de ces opérations secondaires en tant qu'élément du coût unitaire et non les autres.
- Le second coût unitaire est fondé sur le nombre de documents inscrits au registre plutôt que sur le nombre des inscriptions, et ce, en raison des différents degrés d'effort requis afin de traiter les différents documents.

12. Afin de faciliter la comparaison, les graphiques ci-après montrent l'évolution des deux coûts unitaires de 2008 à 2014 en utilisant l'ancienne méthode, et de 2012 à 2014 en utilisant la nouvelle méthode, ainsi qu'une ventilation de la contribution des coûts directs et indirects.

Coût unitaire par nouvel enregistrement ou renouvellement

13. Les nouveaux enregistrements internationaux comprennent les demandes enregistrées au cours d'une année donnée, et les renouvellements d'enregistrements internationaux comprennent les enregistrements existants qui sont renouvelés au cours d'une année donnée. Ensemble, ces deux types d'opération constituent le cœur de l'activité du Bureau international.

14. Étant donné que le traitement de ces deux catégories d'opérations requiert des ressources différentes, elles sont pondérées différemment²¹. Le coût unitaire est obtenu en divisant le coût total de production par le nombre d'enregistrements internationaux nouveaux ou renouvelés.



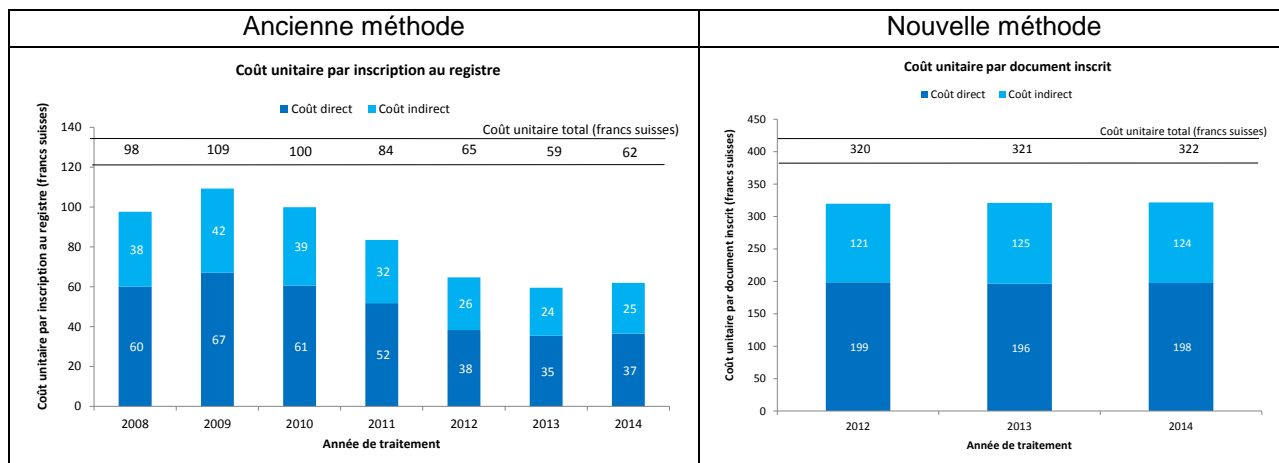
- Le coût moyen du traitement d'un enregistrement international ou d'un renouvellement était de 837 francs suisses en 2014. Cela représente une hausse de 2,6% par rapport à 2013. Cette hausse est principalement attribuable

²¹ Voir "Charge de travail globale" ci-dessus.

à un coût de traitement qui est resté relativement stable, associé à une baisse de 4,5% du nombre de demandes internationales enregistrées.

Coût unitaire par document inscrit au registre

15. Les documents inscrits au registre représentent le volume total de la charge de travail (voir "Volume total de la charge de travail" ci-dessus).

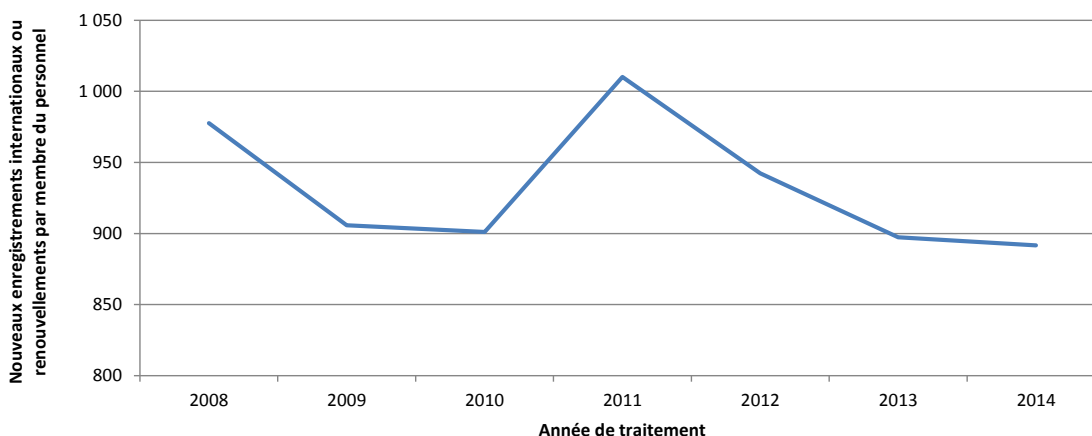


- Le coût moyen pour l'inscription d'un document au registre a connu une légère hausse, allant de 320 francs suisses en 2012 à 322 francs suisses en 2014.

V. Productivité de l'examen

16. La productivité de l'examen est calculée en divisant le nombre de nouveaux enregistrements internationaux ou renouvellements traités par des examinateurs, par le nombre de membres du personnel ayant participé à l'examen. Le nombre de membres du personnel comprend les boursiers et les prestataires de services internes et externes.

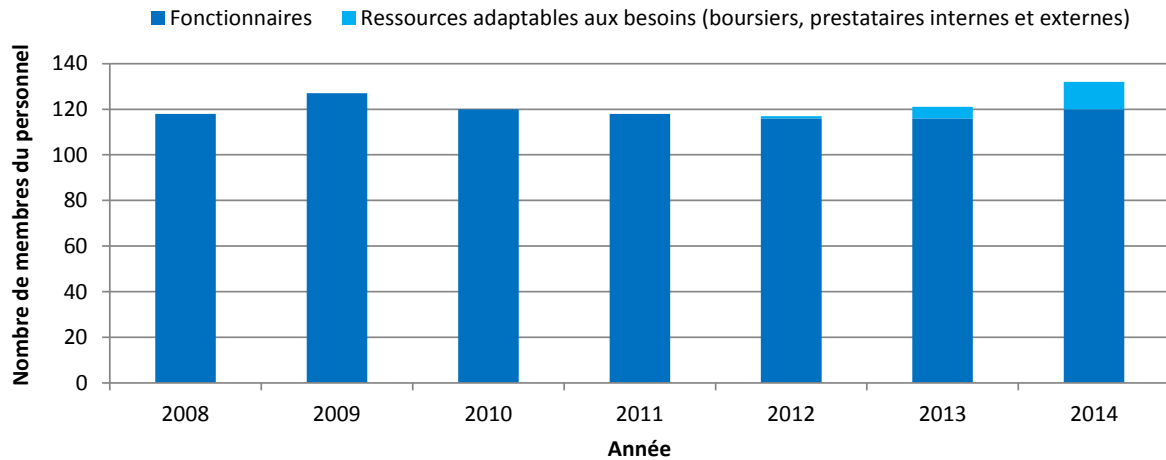
Productivité de l'examen de nouveaux enregistrements internationaux ou renouvellements



- La productivité de l'examen est restée relativement stable en 2014 par rapport à 2013.

VI. Personnel

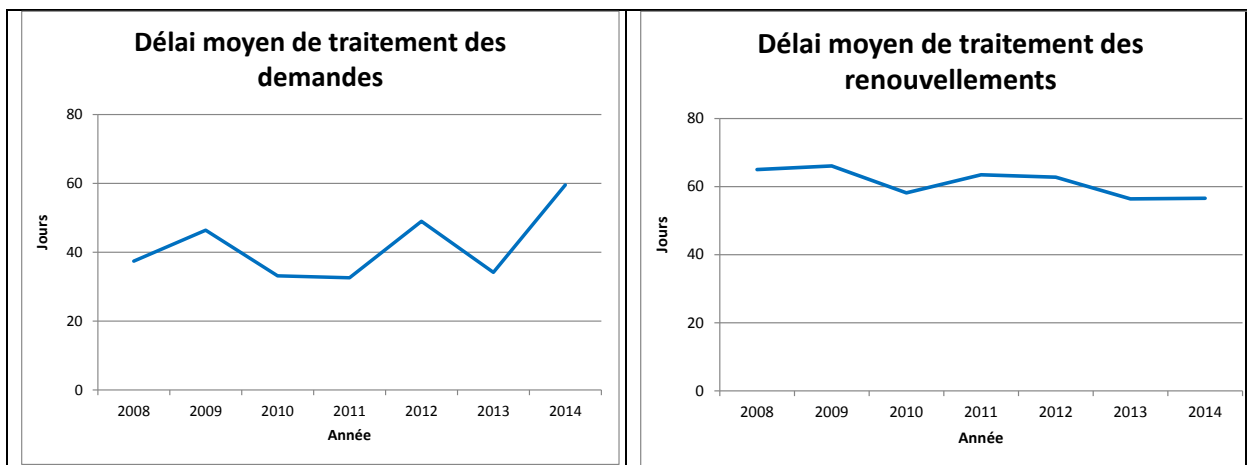
Nombre de membres du personnel

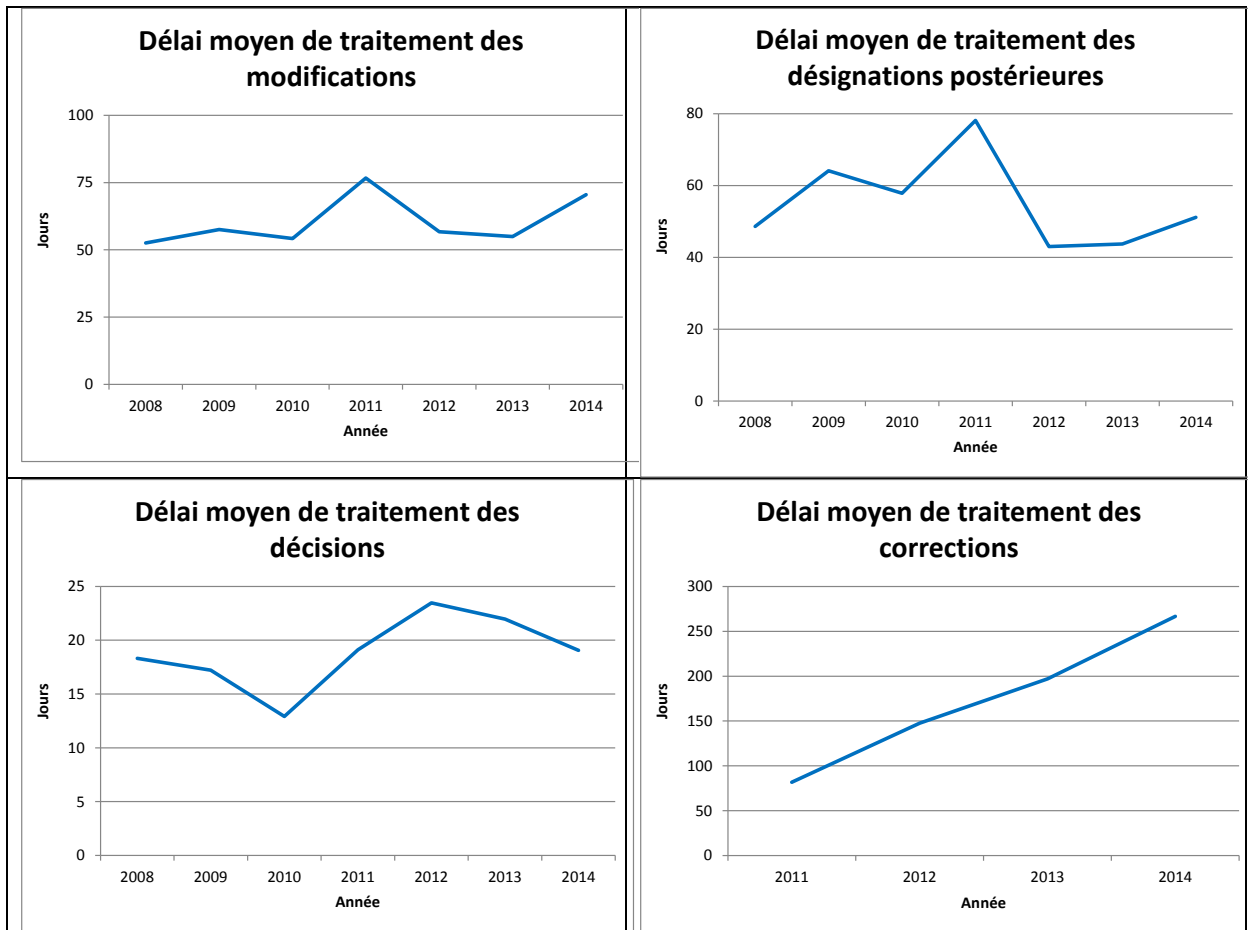


- Le nombre des fonctionnaires est resté relativement stable depuis 2010, alors que le nombre de ressources adaptables a augmenté de 1 en 2012 à 12 en 2014.
- Le personnel des entreprises de sous-traitance ne travaillant pas dans les locaux de l'OMPI n'est pas comptabilisé dans cet indicateur.

VII. Délai

17. Le délai moyen de traitement pour chacune des six catégories d'opérations effectuées par le Bureau international est indiqué ci-dessous. Le délai de traitement correspond à l'intervalle entre la date de réception des documents et la date d'inscription.





- Par rapport à 2013, le délai moyen de traitement en 2014 a augmenté en ce qui concerne les demandes, les corrections, les modifications et les désignations postérieures. Ce délai est resté stable pour les renouvellements, et il a diminué pour la deuxième année consécutive en ce qui concerne les décisions.
- L'amélioration et la stabilisation des délais de traitement pour l'ensemble des opérations constituent l'un des principaux objectifs du Bureau international.

ANNEXE VII INDICATEURS RELATIFS AUX OPÉRATIONS DU SYSTÈME DE LA HAYE

INDICATEURS D'EXÉCUTION POUR LE RÉSULTAT ESCOMPTÉ "AMÉLIORATION DE LA PRODUCTIVITÉ ET DE LA QUALITÉ DE SERVICE DES OPÉRATIONS DU SYSTÈME DE LA HAYE"

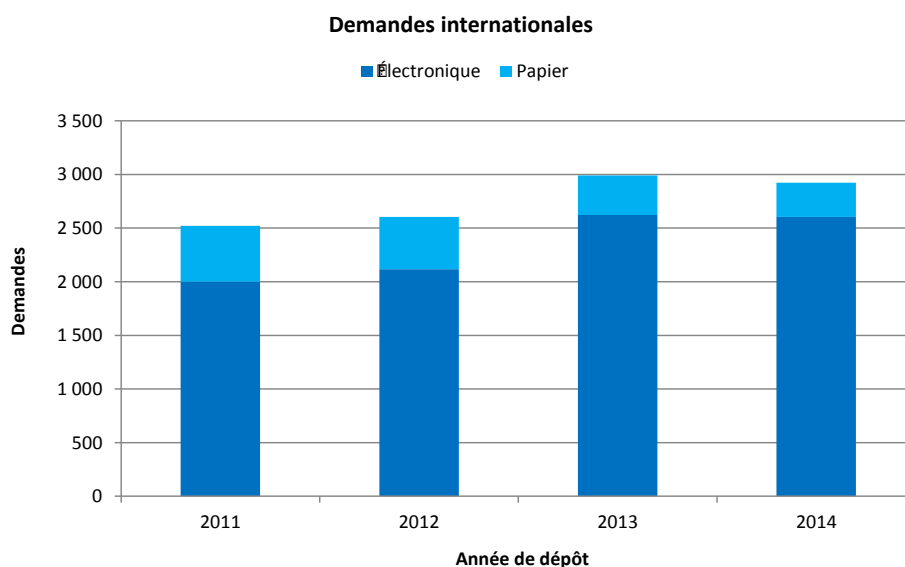
1. En vue d'établir les indicateurs d'exécution pour le résultat escompté "Amélioration de la productivité et de la qualité de service des opérations du système de La Haye", il convient d'examiner l'évolution des éléments suivants :

- la charge de travail dans le cadre du système de La Haye;
- les facteurs expliquant cette charge de travail;
- le degré d'automatisation; et
- les ressources prévues pour absorber la charge de travail.

2. Le Bureau international reçoit essentiellement quatre types de documents, à savoir les demandes internationales, les demandes de renouvellement, les requêtes en inscription de changements et les décisions. Les dernières tendances concernant chacun de ces documents sont indiquées ci-après. Des informations supplémentaires sur les demandes reçues, telles que le nombre moyen de dessins ou modèles par demande, sont également fournies. Pour des raisons techniques, les données fournies dans l'indicateur relatif aux irrégularités sont fondées sur les documents traités plutôt que sur les documents reçus.

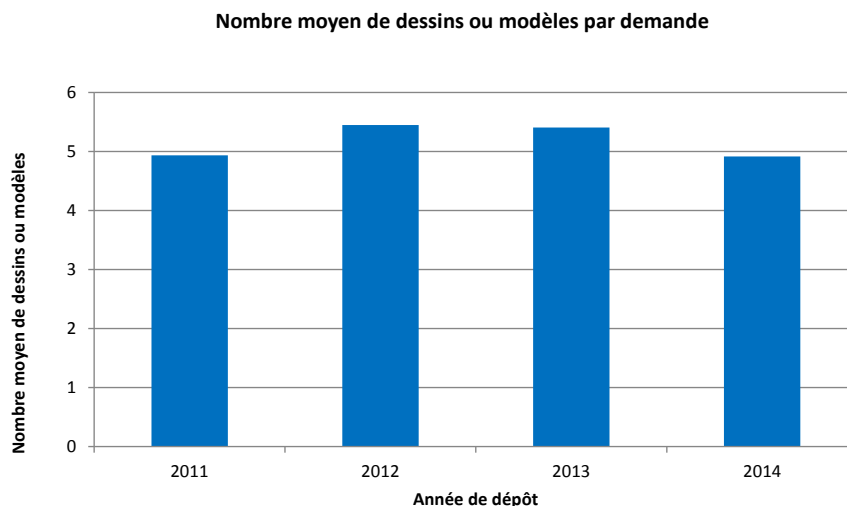
I. Documents reçus

Demandes reçues



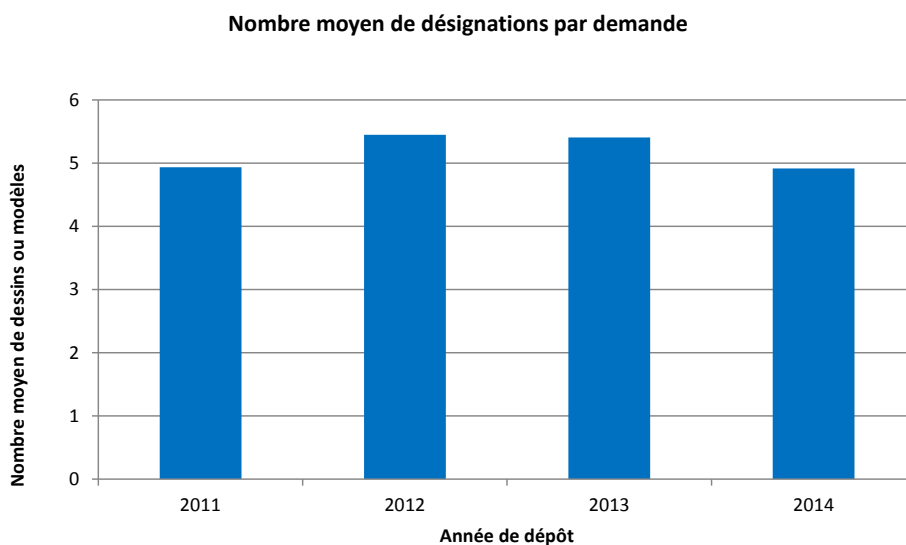
- En 2014, le Bureau international a reçu 2924 demandes internationales, soit une baisse de 2,2% par rapport à 2013. En 2013, le nombre de demandes reçues a enregistré une forte hausse, de l'ordre de 15%.
- En 2014, 89% des demandes ont été déposées par voie électronique. Le taux de dépôts par voie électronique a augmenté de 10% entre 2011 et 2014, passant de 79% en 2011 à 89% en 2014.

Nombre moyen de dessins ou modèles par demande



- En 2014, une demande contenait en moyenne à peu près cinq dessins ou modèles. Entre 2011 et 2014, le nombre moyen de dessins ou modèles par demande a varié entre 4,5 et 5.

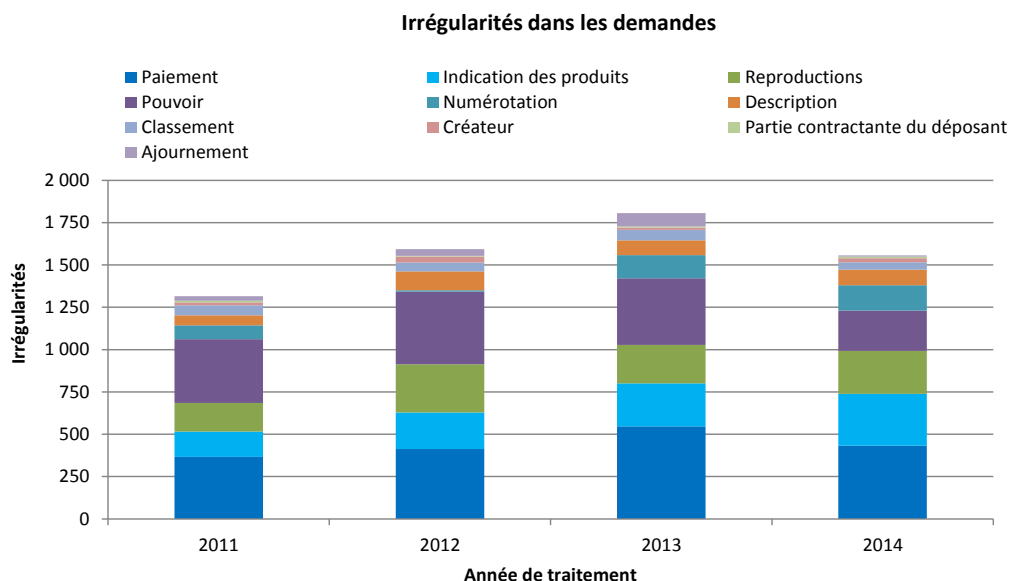
Nombre moyen de désignations par demande



- En 2014, une demande contenait en moyenne à peu près cinq désignations.

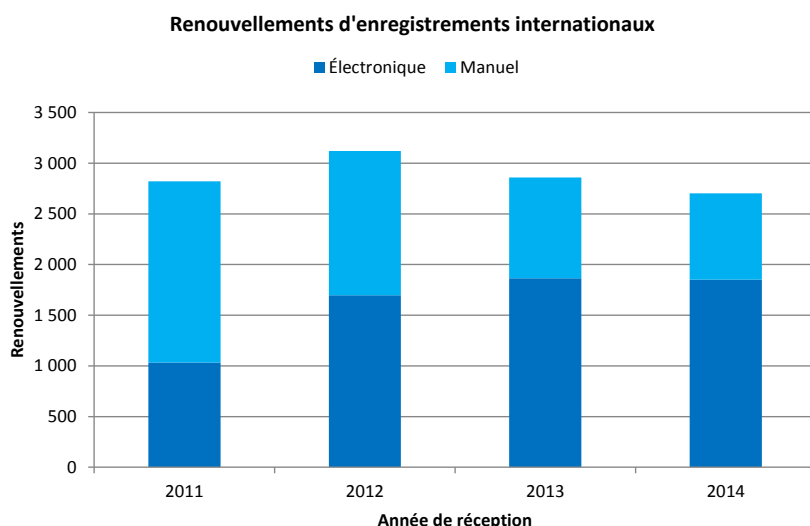
Tendance en ce qui concerne les irrégularités dans les demandes

3. Les irrégularités dans les demandes ont été regroupées dans les 10 catégories indiquées ci-après.



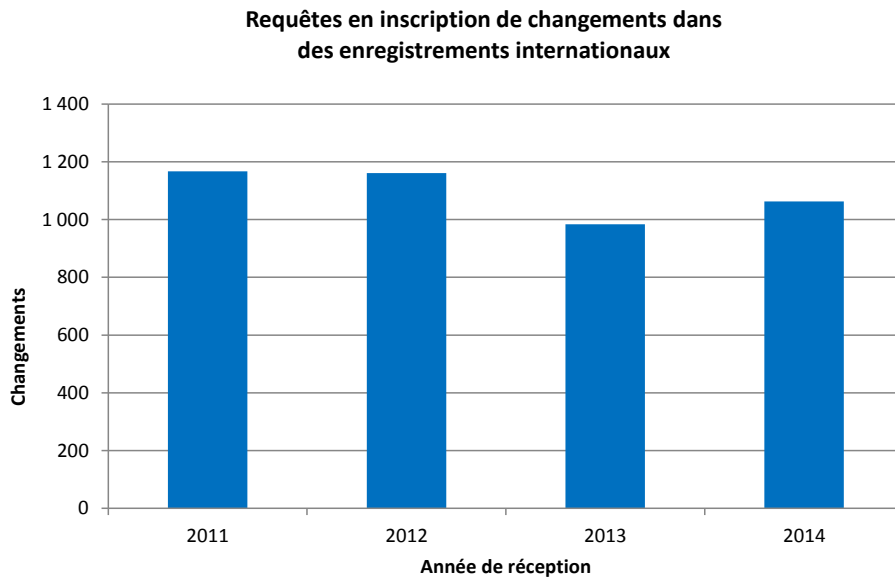
- En 2014, le Bureau international a recensé 1557 irrégularités dans des demandes, en baisse de 14% par rapport à 2013.
- Malgré cette baisse marquée, les irrégularités ayant trait aux indications de produits ont augmenté pour la troisième année consécutive. Avec les irrégularités relatives aux paiements, elles représentent presque la moitié du nombre total d'irrégularités en 2014.

Renouvellements



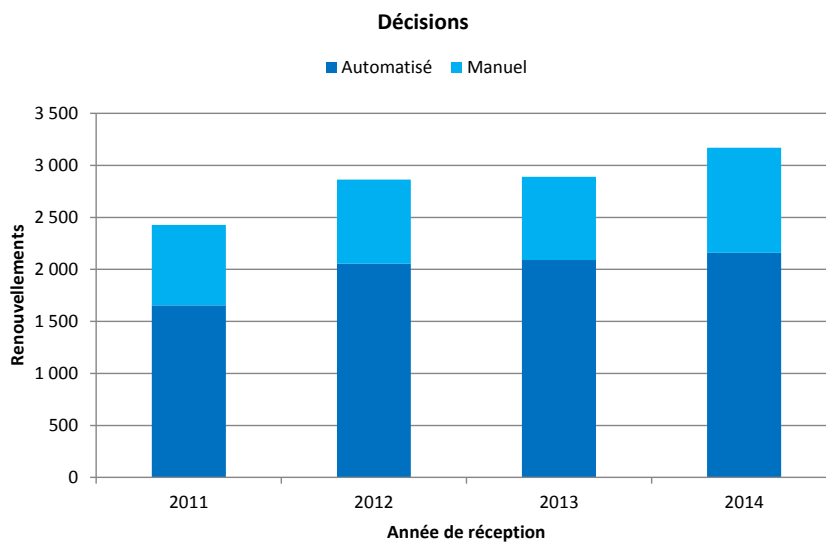
- Le nombre de renouvellements a baissé pour la deuxième année consécutive, passant à 2703 renouvellements en 2014, soit une baisse de 5% par rapport à 2013.
- Depuis 2013, la majeure partie des renouvellements a fait l'objet d'un traitement automatisé. Ils représentent 60% du nombre total de renouvellements en 2014.

Changements



- Les déposants ont soumis 1063 requêtes en inscription de changements dans des demandes internationales en 2014, soit 8% de plus par rapport à 2013.

Décisions

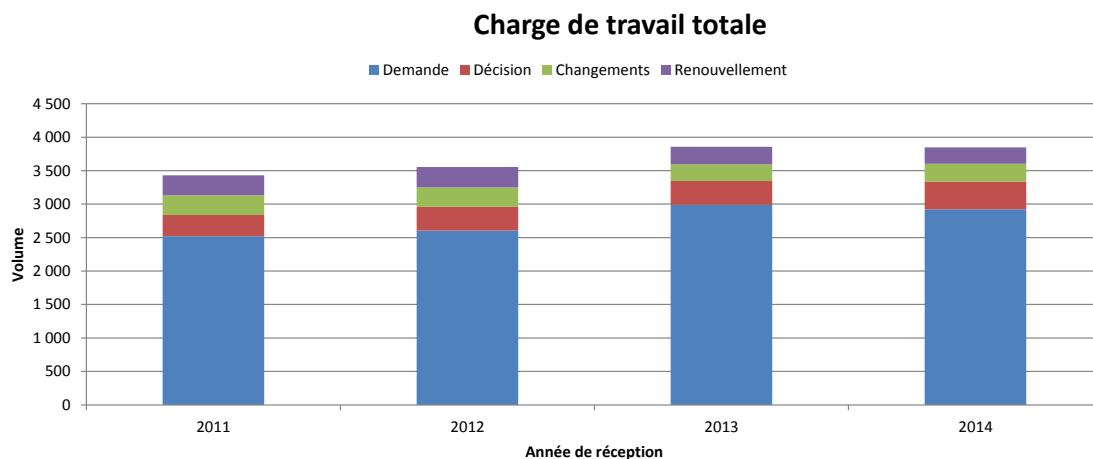


- Le nombre de décisions reçues en 2014 a augmenté de 10%, passant à 3169 décisions.
- Entre 68 et 72% des décisions ont fait l'objet d'un traitement automatisé depuis 2011.

II. Charge de travail totale

4. La charge de travail totale représente le nombre total pondéré de documents reçus par le Bureau international. Toutes les quatre catégories de documents sont prises en considération (demandes, renouvellements, changements et décisions).

5. Étant donné que pour le traitement de ces différents types de documents il n'est pas fait appel aux mêmes ressources, ils ont été pondérés différemment. Selon le facteur de pondération appliqué, pendant le temps requis pour traiter une demande internationale, un examinateur peut traiter huit demandes de renouvellement, quatre requêtes en inscription d'un changement ou quatre décisions. De même, pendant le temps requis pour traiter une demande internationale, un employé chargé du traitement automatisé des demandes est censé traiter 13 documents.



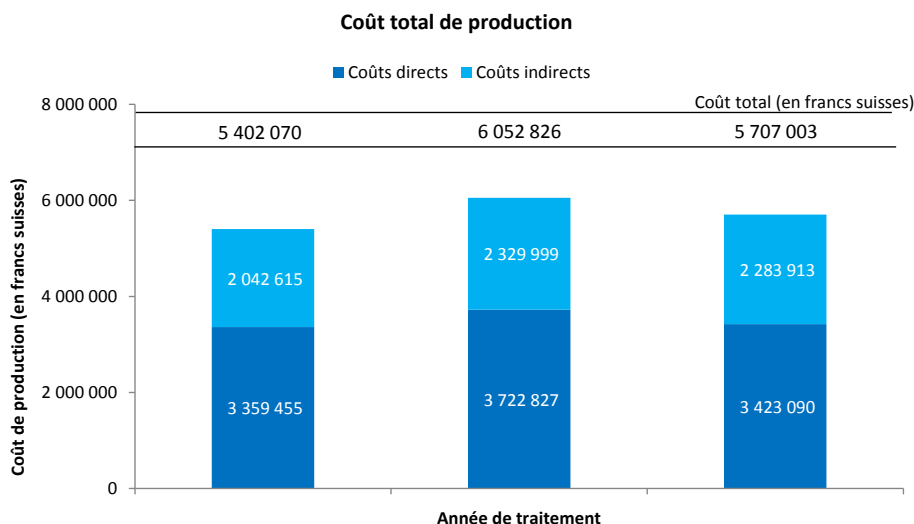
- En 2014, la charge de travail totale est demeurée stable par rapport à 2013. En 2014, les demandes uniquement ont représenté 76% de la charge de travail totale.
- Entre 2011 et 2013, l'augmentation de la charge de travail a été essentiellement due à la hausse du nombre de demandes reçues.

III. Coûts de traitement

Coût total de production

6. Le coût total de production est calculé sur la base des dépenses totales dans le cadre du système de La Haye auxquelles s'ajoute une partie des dépenses liées aux activités d'appui et de gestion. Les coûts peuvent être directs ou indirects. Les coûts directs tiennent compte des dépenses engagées par le Bureau international dans le cadre de l'administration du système de La Haye²². Les coûts indirects tiennent compte des dépenses relatives aux activités d'appui (telles que la gestion des bâtiments et les technologies de l'information). Ils sont pondérés pour ne prendre en considération que la part imputable au système de La Haye.

²² Le système de Madrid fournit un appui au système de La Haye, notamment le cadre des activités de traduction et dans le domaine informatique. Il n'a pas été tenu compte de ces coûts dans la présente méthode.



- Les dépenses totales relatives au traitement dans le cadre du système de La Haye sont estimées à 5,7 millions de francs suisses en 2014. Cela représente une baisse de 5,7% par rapport à 2013. Les coûts directs et les coûts indirects ont diminué respectivement de 8,1 et 2%.
- En 2014, les coûts directs représentaient 60% des dépenses totales.

Coût unitaire

7. L'efficacité du Bureau international dans la réalisation des transactions peut être mesurée au moyen du coût unitaire, qui est défini comme étant le coût moyen d'une unité produite.

8. Étant donné que le Bureau international procède à l'enregistrement des nouvelles demandes et tient à jour les enregistrements en vigueur, il convient de calculer le coût d'une unité produite en tenant compte d'un ensemble de transactions. Deux indicateurs de coût unitaire sont présentés ci-après au moyen de deux unités produites différentes.

9. Au regard des efforts déployés par le Bureau international en vue d'affiner en permanence la méthode de calcul des coûts unitaires, cette méthode a été révisée dans le programme et budget de manière à prendre en considération de façon plus précise le coût du traitement au Bureau international des opérations réalisées dans le cadre du système de La Haye.

10. La révision en question a porté sur les éléments suivants :

- la méthode de calcul des coûts directs et indirects concernant le système de La Haye a été alignée sur les méthodes de calcul des coûts unitaires dans le cadre des systèmes du PCT et de Madrid;
- un système de pondération a été adopté en vue de mieux estimer le volume de travail effectivement nécessaire pour traiter les quatre catégories de documents, étant entendu que certains de ces documents demandent plus de travail que d'autres²³;
- le premier coût unitaire a été redéfini de manière à inclure les dessins et modèles contenus dans les nouveaux enregistrements internationaux et dans les renouvellements (le coût unitaire dans le programme et budget pour l'exercice 2014-2015 ne prenait en considération que les dessins et modèles contenus dans les nouveaux enregistrements internationaux). La prise en considération de dessins et modèles contenus dans les renouvellements comme élément du coût unitaire se justifie par l'accent qui est davantage mis sur les éléments clés du système de La Haye, à savoir l'enregistrement international et son renouvellement;

²³

Voir plus haut la partie intitulée "Charge de travail totale"

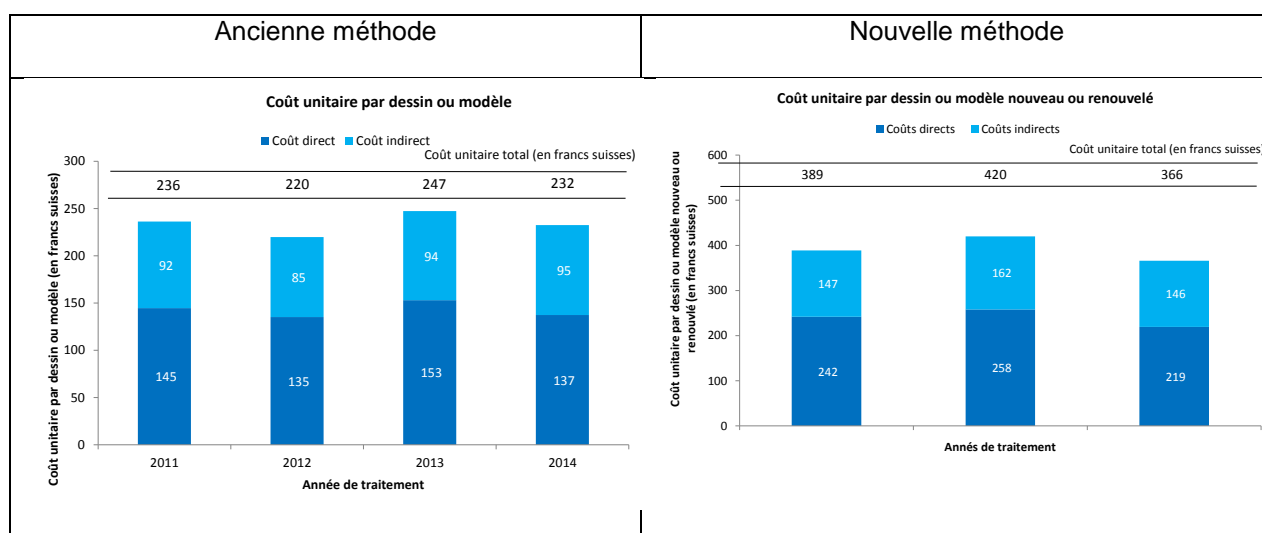
- le deuxième coût unitaire est basé sur le nombre de documents traités et inscrits au registre plutôt que sur le nombre d'enregistrements, compte tenu des différents degrés d'efforts requis pour traiter les divers documents.

11. Pour faciliter la comparaison, les graphiques ci-après décrivent l'évolution des deux coûts unitaires entre 2008 et 2014, établie au moyen de l'ancienne méthode, puis entre 2012 et 2014 avec la nouvelle méthode, y compris une ventilation de la part des coûts directs et indirects.

Coût unitaire par dessin ou modèle nouveau ou renouvelé

12. Les nouveaux dessins ou modèles consistent en des dessins ou modèles figurant dans les demandes internationales enregistrées pendant une année déterminée et les dessins ou modèles renouvelés consistent en des dessins ou modèles figurant dans les enregistrements internationaux renouvelés pendant une année déterminée. Les dessins et modèles contenus dans ces deux types de documents illustrent globalement les activités principales du Bureau international.

13. Étant donné que le traitement des dessins et modèles contenus dans ces deux types de documents ne nécessite pas de faire appel aux mêmes ressources, des facteurs de pondération différents sont utilisés²⁴. Pour calculer le coût unitaire, le coût total de production est divisé par le nombre de dessins ou modèles nouveaux ou renouvelés.

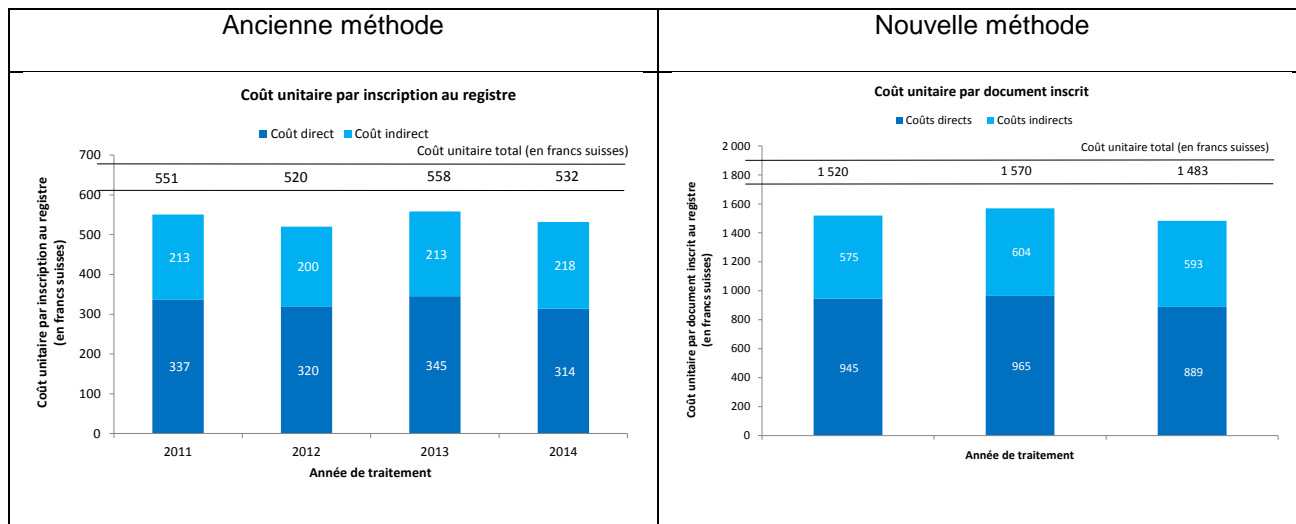


- Le coût moyen de traitement d'un dessin ou modèle nouveau ou renouvelé s'établissait à 366 francs suisses en 2014, soit une baisse de 12,8% par rapport à 2013. Cette baisse résulte essentiellement d'une réduction de 5,7% du coût de production combinée à une augmentation de 8,2% du nombre de dessins ou modèles nouveaux ou renouvelés.

Coût unitaire par document inscrit au registre

14. Le nombre de documents inscrits au registre correspond à la charge de travail totale (voir plus haut la partie intitulée "Charge de travail totale").

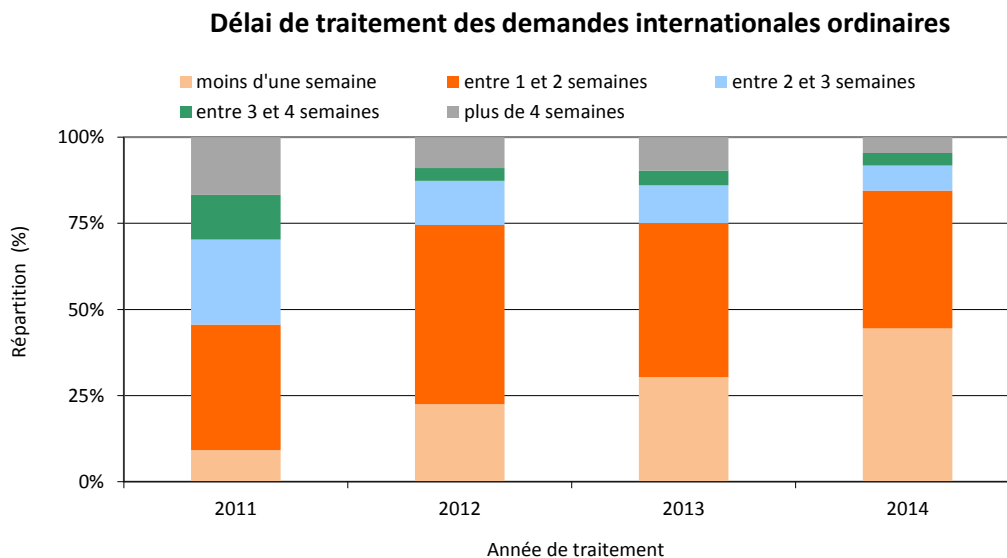
²⁴ Voir les taux concernant les demandes et les renouvellements dans la partie intitulée "Charge de travail totale".



- Le coût moyen d'inscription d'un document au registre a baissé, s'établissant à 1483 francs suisses en 2014. Cette baisse résulte de la réduction de 5,7% du coût de production.

III. Délai de traitement des demandes internationales

15. Cet indicateur rend compte du temps nécessaire au Bureau international pour traiter les demandes ordinaires. Le délai de traitement est le temps écoulé entre la date de réception d'une demande et la date de son inscription au registre.



- La part des demandes traitées en moins d'une semaine n'a cessé d'augmenter depuis 2011 et représente 45% des demandes en 2014.
- En 2014, 85% des demandes ont été traitées dans un délai de deux semaines à compter de leur réception par le Bureau international.

ANNEXE VIII RESSOURCES AU TITRE DE FONDS FIDUCIAIRES POTENTIELLEMENT DISPONIBLES AUX FINS D'ACTIVITES DE PROGRAMME EN 2016-2017

Tableau 19. Fonds fiduciaires potentiellement disponibles aux fins d'activités de programme en 2016-2017¹
(en milliers de francs suisses)

Fonds fiduciaire	Solde fin 2014	Contributions prévues pour 2015	Montant estimé des dépenses fin 2015	Montant estimé du solde fin 2015	Contributions prévues pour 2016-2017 ²	Montant estimatif disponible pour les activités de programme en 2016-2017
Programme 21 Australie	493	-	480	13	-	13
Programme 20 Brésil (Sud-Sud)	385	100	322	163	100	263
Programme 9 Mexique	163	-	80	83	165	248
Programme 9 Programme ibéro-américain sur la propriété industrielle	233	-	70	163	-	163
Programme 3 Finlande CHF	66	-	36	30	-	30
Programme 9 France/propriété intellectuelle	1 028	300	800	528	600	1 128
Programme 9 Italie ²	1 234	663	470	1 427	-	1 427
<u>Japon</u>						
Programme 3 Japon/droit d'auteur ³	340	469	469	340	938	1 278
Programme 9 Japon/propriété intellectuelle/Afrique	1 435	1 600	2 623	412	1 600	2 012
Programme 9 Japon/propriété intellectuelle ³	4 912	3 830	4 298	4 444	7 660	12 104
Sous-total, Japon	6 687	5 899	7 390	5 196	10 198	15 394
Programme 9 Portugal	72	-	72	-	-	-
<u>République de Corée</u>						
Programme 9 République de Corée (propriété intellectuelle) ³	1 181	697	1 200	678	1 394	2 072
Programme 3 République de Corée (droit d'auteur) ³	580	350	350	580	700	1 280
Programme 11 République de Corée (éducation) ⁴	277	165	210	232	330	562
Programme 17 République de Corée (BRIP)	42	132	131	43	264	307
Sous-total, République de Corée	2 080	1 344	1 891	1 533	2 688	4 221
Programme 9 Espagne	120	135	110	145	270	415
TOTAL	12 561	8 441	11 721	9 281	14 021	23 302

¹ Ces chiffres ne comprennent pas les ajustements pour taux d'intérêt et taux de change. Il est à noter également que ces fonds financent en général des activités qui portent sur une période excédant un exercice biennal ou qui sont à cheval sur deux exercices, à mesure que les recettes sont perçues et les dépenses encourues.

² Ces chiffres sont purement indicatifs et reposent sur les précédents schémas de financement. Ils ne représentent pas les engagements des États membres sauf lorsque l'accord de fonds fiduciaire prévoit un tel engagement.

³ Les contributions annuelles sont variables, des fluctuations ayant été constatées d'une année à l'autre.

⁴ République de Corée (éducation) - le montant estimé du solde à la fin de l'année 2015 tient compte des engagements et obligations.

ANNEXE IX

INCIDENCES DE L'ADOPTION DES NORMES IPSAS SUR
LES PRATIQUES BUDGETAIRES

1. À la quarante-troisième session des assemblées, tenue du 24 septembre au 3 octobre 2007, les États membres ont approuvé le principe de l'adoption par l'OMPI des normes IPSAS en 2010 (voir les documents A/43/5 et A/43/16). Cette décision s'inscrivait dans le cadre d'une initiative prise au niveau du système par l'Assemblée générale des Nations Unies (A/RES/60/283(IV)) en vue de remplacer les normes comptables du système des Nations Unies (normes UNSAS) par les normes IPSAS, qui sont reconnues au niveau international. Par conséquent, depuis 2010, les états financiers de l'OMPI sont établis selon les normes IPSAS.

2. Le budget de l'OMPI continue d'être adopté par les assemblées pour une période de deux ans. Selon les normes IPSAS, l'Organisation doit présenter des états financiers chaque année. À cette fin, les chiffres relatifs au budget annuel sont fournis pour les recettes et pour les dépenses.

3. Il convient de rappeler que, dans le cadre de l'approbation du programme et budget pour 2010-2011, les États membres ont approuvé la manière de procéder en ce qui concerne la présentation annuelle du budget approuvé pour l'exercice biennal. Le tableau ci-après présente les montants au titre des recettes annuelles conformément à cette manière de procéder pour le programme et budget 2016-2017.

Tableau 20. Recettes annuelles 2006-2017
(en millions de francs suisses)

	Montants effectifs pour 2006	Montants effectifs pour 2007	Montants effectifs pour 2008	Montants effectifs pour 2009	Montants effectifs pour 2010	Montants effectifs pour 2011	Montants effectifs pour 2012	Montants effectifs pour 2013	Montants effectifs pour 2014	Montants estimés pour 2015	Montants estimés pour 2016	Montants estimés pour 2017
Contributions statutaires	17,3	17,4	17,4	17,4	17,4	17,4	17,5	17,6	17,6	17,6	17,4	17,4
Recettes provenant des taxes												
Système du PCT	222,5	228,6	229,4	214,2	213,6	221,2	262,0	252,9	295,1	275,3	284,4	291,4
Système de Madrid	43,0	47,3	49,4	45,4	48,4	51,2	52,8	55,2	55,6	59,6	63,4	65,4
Système de La Haye	2,4	2,6	2,8	2,6	3,0	3,0	3,1	3,2	3,2	4,0	4,8	5,5
Système de Lisbonne	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Sous-total, recettes provenant des taxes	268,0	278,5	281,7	262,1	265,0	275,3	317,9	311,4	353,9	338,9	352,6	362,3
Arbitrage	1,6	1,6	1,6	1,7	1,8	1,5	1,6	1,6	1,5	1,3	1,3	1,3
Publications	1,5	1,2	0,6	0,6	0,5	0,7	0,6	0,4	0,4	0,4	0,2	0,2
Divers												
Recettes d'investissements*	6,4	9,4	10,1	7,8	5,1	4,3	1,3	2,1	1,6	1,4	0,0	0,0
Autres	2,5	3,9	2,6	3,9	2,7	1,2	2,1	6,7	3,7	2,6	1,9	1,9
Sous-total, divers	9,0	13,3	12,6	11,7	7,8	5,5	3,4	8,7	5,3	4,0	1,9	1,9
TOTAL, RECETTES	297,3	312,0	313,9	293,5	292,5	300,3	341,1	339,7	378,7	362,1	373,3	383,0

*précédemment, Intérêts financiers (jusqu'à l'exercice biennal 2014-2015)

Note : recettes provenant des taxes pour le système de Lisbonne (budget estimé pour 2014-2015 : 8000 francs suisses ; 2016-2017 : 30 000 francs suisses)

Projet de programme et budget proposé pour 2016-2017

4. En ce qui concerne le budget 2016-2017 des dépenses de l'OMPI, les chiffres relatifs aux dépenses autres que les dépenses de personnel pour l'exercice biennal ont été divisés par deux afin d'établir le budget annuel. Le budget pour les dépenses de personnel a été divisé sur une base annuelle compte tenu des coûts calculés pour les deux années respectivement. Le tableau ci-après donne les montants au titre des dépenses annuelles en conséquence.

Tableau 21. Dépenses annuelles 2006-2017
(en millions de francs suisses)

	Montants effectifs pour 2006	Montants effectifs pour 2007	Montants effectifs pour 2008	Montants effectifs pour 2009	Montants effectifs pour 2010	Montants effectifs pour 2011	Montants effectifs pour 2012	Montants effectifs pour 2013	Montants effectifs pour 2014	Budget 2015 (budget 2014-2015 après virements moins montants effectifs pour 2014)	Budget 2016	Budget 2017
Ressources en personnel												
Postes	153,6	159,6	165,3	171,8	171,7	170,0	174,4	191,8	190,1	209,7	207,1	213,4
Personnel temporaire	29,3	28,2	26,3	28,5	26,2	27,6	23,6	22,0	17,3	23,8	14,9	14,9
Administrateurs temporaires												
Agents temporaires de la catégorie des services généraux												
[Consultants]	5,6	5,0	3,9	5,7	5,8	7,1						
[Fonctionnaires temporaires]	23,8	23,2	22,5	22,8	20,4	20,5			1,1	1,3	1,1	1,1
Autres dépenses de personnel	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sous-total	182,9	187,8	191,6	200,3	197,8	197,6	198,0	213,8	208,5	234,9	223,0	229,3
Non affecté (Personnel)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2,9	2,2	2,2
TOTAL, Personnel	182,9	187,8	191,6	200,3	197,8	197,6	198,0	213,8	208,5	237,8	225,1	231,4
Autres ressources												
Stages et bourses			0,3	0,2	0,4	0,7	1,6	1,3	2,5	3,3	3,1	3,1
Voyages, formations et indemnités*	13,4	21,5	18,0	16,1	15,7	17,6	13,7	16,0	12,3	19,8	15,7	15,7
Services contractuels**	22,6	33,5	34,8	40,9	37,1	46,1	49,6	61,4	59,3	73,2	77,0	77,0
Charges financières***											3,7	3,7
Dépenses de fonctionnement	31,9	31,8	30,4	32,0	34,8	33,1	24,1	25,9	24,3	22,5	21,3	21,3
Matériel et fournitures	2,0	5,1	6,6	5,6	3,6	4,4	3,1	3,3	1,9	4,1	3,4	3,4
Sous-total	69,9	91,9	90,1	94,7	91,5	101,9	92,1	108,0	100,3	122,9	124,2	124,2
Non affecté (Personnel)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4,5	1,0	1,0
TOTAL, Autres	69,9	91,9	90,1	94,7	91,5	101,9	92,1	108,0	100,3	127,4	125,2	125,2
TOTAL, DÉPENSES	252,9	279,8	281,7	295,1	289,4	299,5	290,1	321,7	308,8	365,2	350,4	356,7

*précédemment, Voyages et bourses (jusqu'à l'exercice biennal 2014-2015)

**Les services contractuels ont été reformulés pour la période 2004-2009 afin d'inclure les contrats de louage de services en raison du changement apporté en avril 2010.

***précédemment compris sous Dépenses de fonctionnement (jusqu'à l'exercice biennal 2014-2015)

ANNEXE X

BUDGET 2016-2017 PAR RESULTAT ESCOMPTE ET PAR PROGRAMME

Numéro et description du résultat escompté	Budget par résultat escompté et par programme (en milliers de francs suisses)																															TOTAL			
	Prg 1	Prg 2	Prg 3	Prg 4	Prg 5	Prg 6	Prg 7	Prg 8	Prg 9	Prg 10	Prg 11	Prg 12	Prg 13	Prg 14	Prg 15	Prg 16	Prg 17	Prg 18	Prg 19	Prg 20	Prg 21	Prg 22	Prg 23	Prg 24	Prg 25	Prg 26	Prg 27	Prg 28	Prg 30	Prg 31	Non affecté				
I.1 Renforcement de la coopération entre les États membres en ce qui concerne l'élaboration de cadres normatifs internationaux équilibrés dans le domaine de la propriété intellectuelle	2 239	3 210	3 339	4 116													387		685																13 976
I.2 Cadres législatifs, réglementaires et politiques de propriété intellectuelle adaptés et équilibrés	2 559	1 100	2 325						792	833							639	1 500																	9 748
I.3 Protection renforcée des emblèmes d'États et des noms et emblèmes d'organisations internationales intergouvernementales		544																																544	
I.4 Intérêt croissant pour l'OMPI en tant qu'instance d'analyse des questions relatives à la protection internationale des informations confidentielles	494																																	494	
II.1 Utilisation élargie et plus efficace du système du PCT pour le dépôt des demandes internationales de brevet					27 129					1 170										857														29 156	
II.2 Amélioration du système du PCT																																		-	
II.3 Amélioration de la productivité et de la qualité de service des opérations du PCT					181 080																													181 080	
II.4 Utilisation élargie et plus efficace du système de La Haye, notamment par les pays en développement et les PMA										550										729											5 337			6 617	
II.5 Amélioration de la productivité et de la qualité de service des opérations de La Haye																															2 234			2 234	
II.6 Utilisation élargie et plus efficace des systèmes de Madrid et de Lisbonne, notamment par les pays en développement et les PMA						11 235				637										789														12 661	
II.7 Amélioration de la productivité et de la qualité de service des opérations des systèmes de Madrid et de Lisbonne					48 206																													48 206	
II.8 De plus en plus de litiges internationaux ou nationaux de propriété intellectuelle sont évités ou réglés par la médiation, l'arbitrage et les autres modes extrajudiciaires de règlement des litiges de l'OMPI							4 459			343																								4 802	
II.9 Protection efficace de la propriété intellectuelle dans les gTLD et les ccTLD							6 899																											6 899	
III.1 Stratégies et plans nationaux en matière d'innovation et de propriété intellectuelle conformes aux objectifs de développement nationaux									8 440	1 497																				1 020				10 957	
III.2 Mise en valeur des ressources humaines pour répondre aux diverses exigences en matière d'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les pays en transition			8 409	1 999						11 174	1 999	13 083				1 105	145		858											962				39 734	
III.3 Intégration des recommandations du Plan d'action pour le développement dans les travaux de l'OMPI									2 278	214																								2 492	
III.4 Mécanismes et programmes de coopération renforcés, adaptés aux besoins des pays en développement et des PMA										5 383	890																								6 273
III.5 Meilleure connaissance du Plan d'action pour le développement de la part des États membres, des organisations intergouvernementales, de la société civile et d'autres parties prenantes										1 393																									1 393
III.6 Renforcement des capacités des PME s'agissant de mettre la propriété intellectuelle au service de l'innovation																															3 125			3 125	
IV.1 Système actualisé et mondialement accepté des classifications internationales et des normes de l'OMPI pour faciliter l'accès des parties prenantes du monde entier à l'information en matière de propriété intellectuelle, ainsi que son utilisation et sa diffusion												7 070																							7 070
IV.2 Amélioration de l'accessibilité et de l'utilisation de l'information en matière de propriété intellectuelle par les institutions compétentes et le public afin de promouvoir l'innovation et la créativité			2 640							4 564											1 209	2 357								976				22 539	

Projet de programme et budget proposé pour 2016-2017

Numéro et description du résultat escompté	Budget par résultat escompté et par programme (en milliers de francs suisses)																															TOTAL				
	Prg 1	Prg 2	Prg 3	Prg 4	Prg 5	Prg 6	Prg 7	Prg 8	Prg 9	Prg 10	Prg 11	Prg 12	Prg 13	Prg 14	Prg 15	Prg 16	Prg 17	Prg 18	Prg 19	Prg 20	Prg 21	Prg 22	Prg 23	Prg 24	Prg 25	Prg 26	Prg 27	Prg 28	Prg 30	Prg 31	Non affecté					
IV.3 Élargissement de la portée géographique du contenu et de l'utilisation des bases de données mondiales de l'OMPI en matière de propriété intellectuelle												1 956																						1 956		
IV.4 Amélioration de l'infrastructure technique et du savoir pour les offices de propriété intellectuelle et les autres institutions de propriété intellectuelle, leur permettant de fournir à leurs parties prenantes des services améliorés (moins chers, plus rapides, de meilleure qualité) et d'obtenir un meilleur résultat pour ce qui concerne l'administration de la propriété intellectuelle									1 339						13 806						264													15 409		
V.1 Utilisation élargie et améliorée de l'information statistique de l'OMPI relative à la propriété intellectuelle																2 677																		2 677		
V.2 Utilisation élargie et améliorée des analyses économiques de l'OMPI aux fins de l'élaboration des politiques																3 395																		3 395		
VI.1 Progrès du dialogue international de politique générale entre les États membres de l'OMPI en ce qui concerne la promotion du respect de la propriété intellectuelle, compte tenu de la recommandation n° 45 du Plan d'action pour le développement																	569	187																756		
VI.2 Coopération et coordination systématiques, efficaces et transparentes entre les travaux de l'OMPI et ceux d'autres organisations internationales dans le domaine de la promotion du respect de la propriété intellectuelle																	1 111	197																1 308		
VI.2 Plats-formes et instruments fondés sur la propriété intellectuelle pour le transfert de connaissances et l'adaptation et la diffusion de la technologie entre les pays développés et les pays en développement, notamment les PMA, pour relever des défis mondiaux																		3 497			452													3 950		
VI.3 Crédibilité croissante de l'OMPI en tant qu'instance d'analyse des questions relatives à la propriété intellectuelle et à la politique en matière de concurrence																																		-		
VIII.1 Communication plus efficace avec le grand public concernant la propriété intellectuelle et le rôle de l'OMPI																			327		10 808	878												12 033		
VIII.2 Amélioration de l'orientation vers les services et de la réactivité à la demande																					5 674	544												6 219		
VIII.3 Engagement réel auprès des États membres																						7 099												7 099		
VIII.4 Échanges ouverts, transparents et dynamiques avec les parties prenantes non gouvernementales																					666	462												1 128		
VIII.5 L'OMPI collabore efficacement avec d'autres processus et instances de négociation de l'ONU et d'autres organisations intergouvernementales																			410		4 152	157			1 476									6 196		
IX.1 Services d'appui efficaces, efficaces, de qualité et tournés vers la clientèle, à l'intention à la fois des clients internes et des parties prenantes externes																					311	3 694	13 229	12 096	44 433	51 480		38 925	1 189				165 356			
IX.2 Un Secrétariat réactif, fonctionnant harmonieusement et doté de ressources humaines bien gérées et compétentes, à même d'obtenir des résultats concrets																						5 992	16 744	12 521									35 257			
IX.3 Un environnement de travail stimulant étayé par un cadre réglementaire efficace et des voies appropriées pour répondre aux préoccupations du personnel																						914	1 626											2 540		
IX.4 Une Organisation écologiquement et socialement responsable assurant la sûreté et la sécurité du personnel, des délégués, des visiteurs, de l'information et des biens																									1 308	552			16 544					18 403		
IX.8 Renforcement de l'obligation redditionnelle, de l'apprentissage institutionnel, de l'optimisation des ressources financières, de l'administration, du contrôle interne et de la gestion institutionnelle avec le concours d'une supervision indépendante efficace																																		1 677	5 358	7 035
Non affecté																																			6 319	6 319
TOTAL PAR PROGRAMME	5 291	4 854	16 733	6 115	208 209	59 441	11 358	3 671	31 907	7 919	13 083	7 070	5 758	6 990	13 806	6 072	3 752	6 323	16 483	12 395	20 675	33 276	24 617	47 216	52 032	5 358	38 925	17 733	6 083	7 572	6 319	707 036				

ANNEXE XI

BUDGET 2014-2015 PAR RESULTAT ESCOMPTE

(en milliers de francs suisses)

	<i>Numéro et description du résultat escompté</i>	<i>Budget2014-2015 approuvé</i>	<i>Budget2014-2015 après virements</i>	<i>Budget2016-2017 proposé</i>
I.1	Renforcement de la coopération entre les États membres en ce qui concerne l'élaboration de cadres normatifs internationaux équilibrés dans le domaine de la propriété intellectuelle	15 734	12 350	13 976
I.2	Cadres législatifs, réglementaires et politiques de propriété intellectuelle adaptés et équilibrés	7 899	11 530	9 748
I.3	Protection renforcée des emblèmes d'États et des noms et emblèmes d'organisations internationales intergouvernementales	439	767	544
I.4	Intérêt croissant pour l'OMPI en tant qu'instance d'analyse des questions relatives à la protection internationale des informations confidentielles	–	–	494
II.1	Utilisation élargie et plus efficace du système du PCT pour le dépôt des demandes internationales de brevet	24 062	22 708	29 156
II.2	Amélioration du système du PCT	3 106	4 197	–
II.3	Amélioration de la productivité et de la qualité de service des opérations du PCT	172 856	172 080	181 080
II.4	Utilisation élargie et plus efficace du système de La Haye, notamment par les pays en développement et les PMA	5 953	5 980	6 617
II.5	Amélioration de la productivité et de la qualité de service des opérations de La Haye	2 351	2 527	2 234
II.6	Utilisation élargie et plus efficace des systèmes de Madrid et de Lisbonne, notamment par les pays en développement et les PMA	15 658	17 795	12 661
II.7	Amélioration de la productivité et de la qualité de service des opérations des systèmes de Madrid et de Lisbonne	40 932	39 221	48 206
II.8	De plus en plus de litiges internationaux ou nationaux de propriété intellectuelle sont évités ou réglés par la médiation, l'arbitrage et les autres modes extrajudiciaires de règlement des litiges de l'OMPI	3 557	4 093	4 802
II.9	Protection efficace de la propriété intellectuelle dans les gTLD et les ccTLD	7 889	7 701	6 899
III.1	Stratégies et plans nationaux en matière d'innovation et de propriété intellectuelle conformes aux objectifs de développement nationaux	13 616	11 053	10 957
III.2	Mise en valeur des ressources humaines pour répondre aux diverses exigences en matière d'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les pays en transition	36 956	32 886	39 734
III.3	Intégration des recommandations du Plan d'action pour le développement dans les travaux de l'OMPI	4 199	3 517	2 492
III.4	Mécanismes et programmes de coopération renforcés, adaptés aux besoins des pays en développement et des PMA	5 398	5 436	6 273

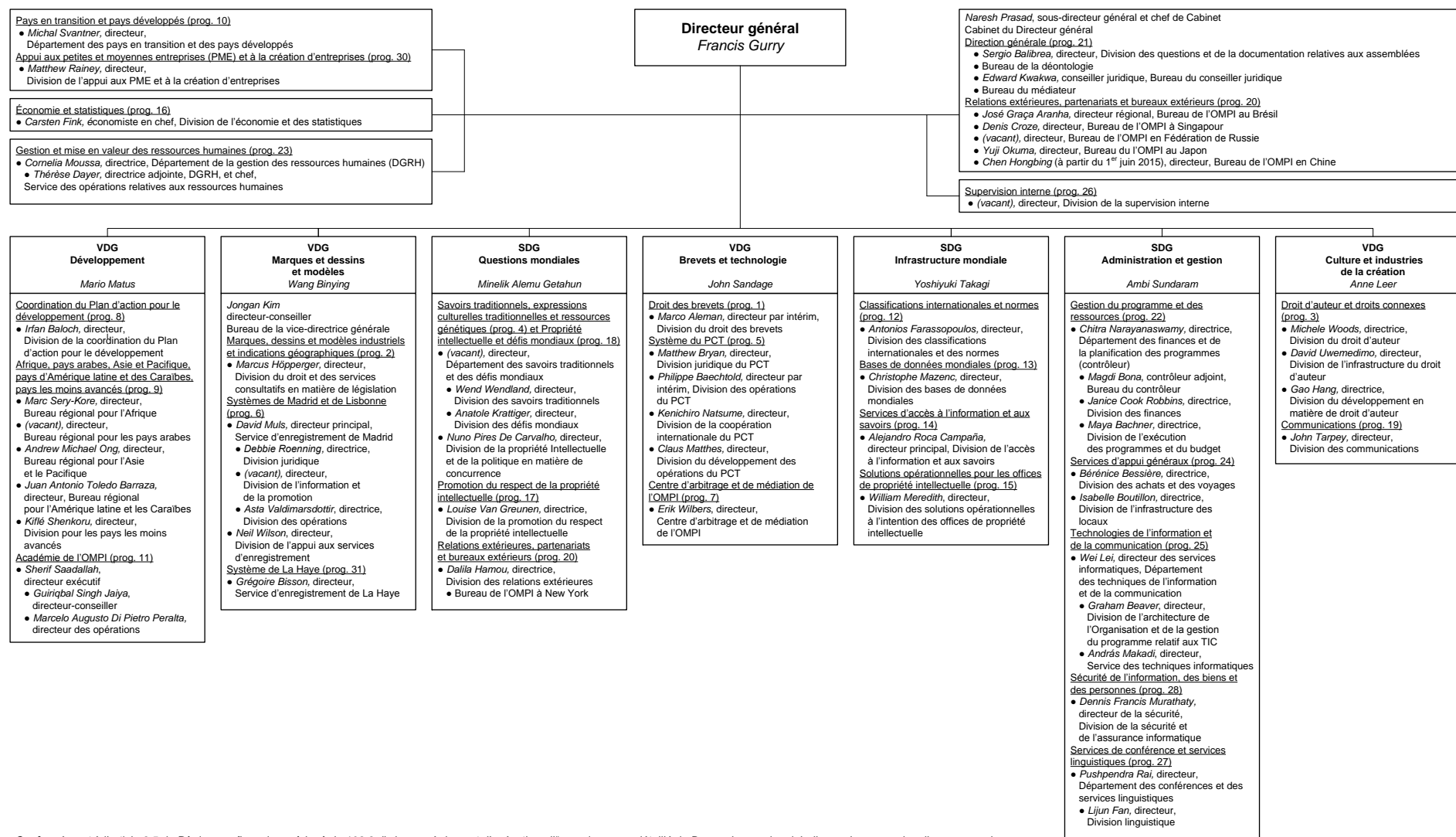
Projet de programme et budget proposé pour 2016-2017

	<i>Numéro et description du résultat escompté</i>	<i>Budget2014-2015 approuvé</i>	<i>Budget2014-2015 après virements</i>	<i>Budget2016-2017 proposé</i>
III.5	Meilleure connaissance du Plan d'action pour le développement de la part des États membres, des organisations intergouvernementales, de la société civile et d'autres parties prenantes	509	481	1 393
III.6	Renforcement des capacités des PME s'agissant de mettre la propriété intellectuelle au service de l'innovation	4 419	4 054	3 125
IV.1	Système actualisé et mondialement accepté des classifications internationales et des normes de l'OMPI pour faciliter l'accès des parties prenantes du monde entier à l'information en matière de propriété intellectuelle, ainsi que son utilisation et sa diffusion	7 317	7 197	7 070
IV.2	Amélioration de l'accessibilité et de l'utilisation de l'information en matière de propriété intellectuelle par les institutions compétentes et le public afin de promouvoir l'innovation et la créativité	18 046	21 274	22 539
IV.3	Élargissement de la portée géographique du contenu et de l'utilisation des bases de données mondiales de l'OMPI en matière de propriété intellectuelle	2 810	1 453	1 956
IV.4	Amélioration de l'infrastructure technique et du savoir pour les offices de propriété intellectuelle et les autres institutions de propriété intellectuelle, leur permettant de fournir à leurs parties prenantes des services améliorés (moins chers, plus rapides, de meilleure qualité) et d'obtenir un meilleur résultat pour ce qui concerne l'administration de la propriété intellectuelle	17 284	18 187	15 409
V.1	Utilisation élargie et améliorée de l'information statistique de l'OMPI relative à la propriété intellectuelle	2 141	2 182	2 677
V.2	Utilisation élargie et améliorée des analyses économiques de l'OMPI aux fins de l'élaboration des politiques	4 261	3 729	3 395
VI.1	Progrès du dialogue international de politique générale entre les États membres de l'OMPI en ce qui concerne la promotion du respect de la propriété intellectuelle, compte tenu de la recommandation n° 45 du Plan d'action pour le développement	429	1 133	756
VI.2	Coopération et coordination systématiques, efficaces et transparentes entre les travaux de l'OMPI et ceux d'autres organisations internationales dans le domaine de la promotion du respect de la propriété intellectuelle	1 124	739	1 308
VII.2	Plates-formes et instruments fondés sur la propriété intellectuelle pour le transfert de connaissances et l'adaptation et la diffusion de la technologie entre les pays développés et les pays en développement, notamment les PMA, pour relever des défis mondiaux	4 401	3 497	3 950
VII.3	Crédibilité croissante de l'OMPI en tant qu'instance d'analyse des questions relatives à la propriété intellectuelle et à la politique en matière de concurrence	2 032	1 813	–
VIII.1	Communication plus efficace avec le grand public concernant la propriété intellectuelle et le rôle de l'OMPI	12 882	13 022	12 033
VIII.2	Amélioration de l'orientation vers les services et de la réactivité à la demande	5 536	5 739	6 219
VIII.3	Engagement réel auprès des États membres	6 747	8 207	7 099
VIII.4	Échanges ouverts, transparents et dynamiques avec les parties prenantes non gouvernementales	1 771	1 225	1 128

Projet de programme et budget proposé pour 2016-2017

<i>Numéro et description du résultat escompté</i>	<i>Budget2014-2015 approuvé</i>	<i>Budget2014-2015 après virements</i>	<i>Budget2016-2017 proposé</i>
VIII.5 L'OMPI collabore efficacement avec d'autres processus et instances de négociation de l'ONU et d'autres organisations intergouvernementales	5 949	9 156	6 196
IX.1 Services d'appui efficaces, efficaces, de qualité et tournés vers la clientèle, à l'intention à la fois des clients internes et des parties prenantes externes	150 797	151 135	165 356
IX.2 Un Secrétariat réactif, fonctionnant harmonieusement et doté de ressources humaines bien gérées et compétentes, à même d'obtenir des résultats concrets	36 603	32 756	35 257
IX.3 Un environnement de travail stimulant étayé par un cadre réglementaire efficace et des voies appropriées pour répondre aux préoccupations du personnel	2 971	2 260	2 540
IX.4 Une Organisation écologiquement et socialement responsable assurant la sûreté et la sécurité du personnel, des délégués, des visiteurs, de l'information et des biens	13 992	15 818	18 403
IX.8 Renforcement de l'obligation redditionnelle, de l'apprentissage institutionnel, de l'optimisation des ressources financières, de l'administration, du contrôle interne et de la gestion institutionnelle avec le concours d'une supervision indépendante efficace	6 641	7 676	7 035
Non affecté	4 727	7 422	6 319
	673 993	673 993	707 036

ANNEXE XII ORGANIGRAMME DE L'OMPI



Conformément à l'article 2.5 du Règlement financier et à la règle 102.2.d) de son règlement d'exécution, l'organigramme détaillé du Bureau international, indiquant les noms des directeurs et des chefs de programme figurant ci-dessus est présenté aux États membres pour information. Un organigramme détaillé mis à jour périodiquement indiquant les diverses unités administratives de l'Organisation peut également être consulté sur le site Web de l'OMPI.

IV. APPENDICES

APPENDICE A CONTRIBUTIONS DES ÉTATS MEMBRES

(en francs suisses)

États membres d'une ou de plusieurs unions financées par des contributions	Classe de contribution	Unités de contribution 2016-2017	Contribution ¹ 2016	Contribution ¹ 2017	Contributions 2016-2017
Afghanistan ²	<i>Ster</i>	0,03125	1 424	1 424	2 848
Afrique du Sud	<i>IVbis</i>	7,5	341 842	341 842	683 684
Albanie	<i>IX</i>	0,25	11 395	11 395	22 790
Algérie	<i>IX</i>	0,25	11 395	11 395	22 790
Allemagne	<i>I</i>	25	1 139 475	1 139 475	2 278 950
Andorre	<i>IX</i>	0,25	11 395	11 395	22 790
Angola	<i>Ster</i>	0,03125	1 424	1 424	2 848
Antigua-et-Barbuda	<i>Sbis</i>	0,0625	2 849	2 849	5 698
Arabie saoudite	<i>VII</i>	1	45 579	45 579	91 158
Argentine	<i>VIbis</i>	2	91 158	91 158	182 316
Arménie	<i>IX</i>	0,25	11 395	11 395	22 790
Australie	<i>III</i>	15	683 685	683 685	1 367 370
Autriche	<i>IVbis</i>	7,5	341 842	341 842	683 684
Azerbaïdjan	<i>IX</i>	0,25	11 395	11 395	22 790
Bahamas	<i>Sbis</i>	0,0625	2 849	2 849	5 698
Bahreïn	<i>S</i>	0,125	5 697	5 697	11 394
Bangladesh	<i>Ster</i>	0,03125	1 424	1 424	2 848
Barbade	<i>Sbis</i>	0,0625	2 849	2 849	5 698
Bélarus	<i>IX</i>	0,25	11 395	11 395	22 790
Belgique	<i>IV</i>	10	455 790	455 790	911 580
Belize	<i>Sbis</i>	0,0625	2 849	2 849	5 698
Bénin	<i>Ster</i>	0,03125	1 424	1 424	2 848
Bhoutan	<i>Ster</i>	0,03125	1 424	1 424	2 848
Bolivie (État plurinational de)	<i>Sbis</i>	0,0625	2 849	2 849	5 698
Bosnie-Herzégovine	<i>Sbis</i>	0,0625	2 849	2 849	5 698
Botswana	<i>Sbis</i>	0,0625	2 849	2 849	5 698
Bésil	<i>VIbis</i>	2	91 158	91 158	182 316
Brunéi Darussalam	<i>S</i>	0,125	5 697	5 697	11 394
Bulgarie	<i>VIbis</i>	2	91 158	91 158	182 316
Burkina Faso	<i>Ster</i>	0,03125	1 424	1 424	2 848
Burundi	<i>Ster</i>	0,03125	1 424	1 424	2 848
Cabo Verde	<i>Sbis</i>	0,0625	2 849	2 849	5 698
Cambodge	<i>Ster</i>	0,03125	1 424	1 424	2 848
Cameroun	<i>Sbis</i>	0,0625	2 849	2 849	5 698
Canada	<i>IV</i>	10	455 790	455 790	911 580
Chili	<i>IX</i>	0,25	11 395	11 395	22 790
Chine	<i>IVbis</i>	7,5	341 842	341 842	683 684
Chypre	<i>S</i>	0,125	5 697	5 697	11 394
Colombie	<i>IX</i>	0,25	11 395	11 395	22 790
Comores	<i>Ster</i>	0,03125	1 424	1 424	2 848
Congo	<i>Sbis</i>	0,0625	2 849	2 849	5 698
Costa Rica	<i>S</i>	0,125	5 697	5 697	11 394
Côte d'Ivoire	<i>Sbis</i>	0,0625	2 849	2 849	5 698
Croatie	<i>VIII</i>	0,5	22 789	22 789	45 578
Cuba	<i>S</i>	0,125	5 697	5 697	11 394
Danemark	<i>IV</i>	10	455 790	455 790	911 580
Djibouti	<i>Ster</i>	0,03125	1 424	1 424	2 848
Dominique	<i>Sbis</i>	0,0625	2 849	2 849	5 698
Égypte	<i>IX</i>	0,25	11 395	11 395	22 790
El Salvador	<i>Sbis</i>	0,0625	2 849	2 849	5 698
Émirats arabes unis	<i>IX</i>	0,25	11 395	11 395	22 790
Équateur	<i>S</i>	0,125	5 697	5 697	11 394
Érythrée ²	<i>Ster</i>	0,03125	1 424	1 424	2 848
Espagne	<i>IV</i>	10	455 790	455 790	911 580
Estonie	<i>IX</i>	0,25	11 395	11 395	22 790
États-Unis d'Amérique	<i>I</i>	25	1 139 475	1 139 475	2 278 950
Éthiopie ²	<i>Ster</i>	0,03125	1 424	1 424	2 848

Projet de programme et budget proposé pour 2016-2017

États membres d'une ou de plusieurs unions financées par des contributions	Classe de contribution	Unités de contribution 2016-2017	Contribution ¹ 2016	Contribution ¹ 2017	Contributions 2016-2017
Ex-République yougoslave de Macédoine	VIII	0,5	22 789	22 789	45 578
Fédération de Russie	IV	10	455 790	455 790	911 580
Fidji	Sbis	0,0625	2 849	2 849	5 698
Finlande	IV	10	455 790	455 790	911 580
France	I	25	1 139 475	1 139 475	2 278 950
Gabon	S	0,125	5 697	5 697	11 394
Gambie	Ster	0,03125	1 424	1 424	2 848
Géorgie	IX	0,25	11 395	11 395	22 790
Ghana	Sbis	0,0625	2 849	2 849	5 698
Grèce	VI	3	136 737	136 737	273 474
Grenade	Sbis	0,0625	2 849	2 849	5 698
Guatemala	S	0,125	5 697	5 697	11 394
Guinée	Ster	0,03125	1 424	1 424	2 848
Guinée-Bissau	Ster	0,03125	1 424	1 424	2 848
Guinée équatoriale	Ster	0,03125	1 424	1 424	2 848
Guyana	Sbis	0,0625	2 849	2 849	5 698
Haïti	Ster	0,03125	1 424	1 424	2 848
Honduras	Sbis	0,0625	2 849	2 849	5 698
Hongrie	VI	3	136 737	136 737	273 474
Inde	VIbis	2	91 158	91 158	182 316
Indonésie	VII	1	45 579	45 579	91 158
Iran (République islamique d')	VII	1	45 579	45 579	91 158
Iraq	S	0,125	5 697	5 697	11 394
Irlande	IV	10	455 790	455 790	911 580
Islande	VIII	0,5	22 789	22 789	45 578
Israël	VIbis	2	91 158	91 158	182 316
Italie	III	15	683 685	683 685	1 367 370
Jamaïque	Sbis	0,0625	2 849	2 849	5 698
Japon	I	25	1 139 475	1 139 475	2 278 950
Jordanie	S	0,125	5 697	5 697	11 394
Kazakhstan	IX	0,25	11 395	11 395	22 790
Kenya	Sbis	0,0625	2 849	2 849	5 698
Kirghizistan	IX	0,25	11 395	11 395	22 790
Kiribati ²	Ster	0,03125	1 424	1 424	2 848
Koweït	IX	0,25	11 395	11 395	22 790
Lesotho	Ster	0,03125	1 424	1 424	2 848
Lettonie	IX	0,25	11 395	11 395	22 790
Liban	S	0,125	5 697	5 697	11 394
Libéria	Ster	0,03125	1 424	1 424	2 848
Libye	IX	0,25	11 395	11 395	22 790
Liechtenstein	VIII	0,5	22 789	22 789	45 578
Lituanie	IX	0,25	11 395	11 395	22 790
Luxembourg	VII	1	45 579	45 579	91 158
Madagascar	Ster	0,03125	1 424	1 424	2 848
Malaisie	VIII	0,5	22 789	22 789	45 578
Malawi	Ster	0,03125	1 424	1 424	2 848
Maldives ²	Sbis	0,0625	2 849	2 849	5 698
Mali	Ster	0,03125	1 424	1 424	2 848
Malte	Sbis	0,0625	2 849	2 849	5 698
Maroc	S	0,125	5 697	5 697	11 394
Maurice	Sbis	0,0625	2 849	2 849	5 698
Mauritanie	Ster	0,03125	1 424	1 424	2 848
Mexique	IVbis	7,5	341 842	341 842	683 684
Micronésie (États fédérés de)	Sbis	0,0625	2 849	2 849	5 698
Monaco	VII	1	45 579	45 579	91 158
Mongolie	Sbis	0,0625	2 849	2 849	5 698
Monténégro	IX	0,25	11 395	11 395	22 790
Mozambique	Ster	0,03125	1 424	1 424	2 848
Myanmar ²	Ster	0,03125	1 424	1 424	2 848
Namibie	Sbis	0,0625	2 849	2 849	5 698
Népal	Ster	0,03125	1 424	1 424	2 848
Nicaragua	Sbis	0,0625	2 849	2 849	5 698
Niger	Ster	0,03125	1 424	1 424	2 848

Projet de programme et budget proposé pour 2016-2017

États membres d'une ou de plusieurs unions financées par des contributions	Classe de contribution	Unités de contribution 2016-2017	Contribution ¹ 2016	Contribution ¹ 2017	Contributions 2016-2017
Nigéria	S	0,125	5 697	5 697	11 394
Nioué ²	Sbis	0,0625	2 849	2 849	5 698
Norvège	IV	10	455 790	455 790	911 580
Nouvelle-Zélande	VI	3	136 737	136 737	273 474
Oman	IX	0,25	11 395	11 395	22 790
Ouganda	Ster	0,03125	1 424	1 424	2 848
Ouzbékistan	IX	0,25	11 395	11 395	22 790
Pakistan	S	0,125	5 697	5 697	11 394
Panama	S	0,125	5 697	5 697	11 394
Papouasie-Nouvelle-Guinée	Sbis	0,0625	2 849	2 849	5 698
Paraguay	Sbis	0,0625	2 849	2 849	5 698
Pays-Bas	III	15	683 685	683 685	1 367 370
Pérou	IX	0,25	11 395	11 395	22 790
Philippines	IX	0,25	11 395	11 395	22 790
Pologne	VI	3	136 737	136 737	273 474
Portugal	IVbis	7,5	341 842	341 842	683 684
Qatar	IX	0,25	11 395	11 395	22 790
République arabe syrienne	S	0,125	5 697	5 697	11 394
République centrafricaine	Ster	0,03125	1 424	1 424	2 848
République de Corée	IVbis	7,5	341 842	341 842	683 684
République démocratique du Congo	Ster	0,03125	1 424	1 424	2 848
République démocratique populaire lao	Ster	0,03125	1 424	1 424	2 848
République de Moldova	IX	0,25	11 395	11 395	22 790
République dominicaine	S	0,125	5 697	5 697	11 394
République populaire démocratique de Corée	Sbis	0,0625	2 849	2 849	5 698
République tchèque	VI	3	136 737	136 737	273 474
République-Unie de Tanzanie	Ster	0,03125	1 424	1 424	2 848
Roumanie	VIbis	2	91 158	91 158	182 316
Royaume-Uni	I	25	1 139 475	1 139 475	2 278 950
Rwanda	Ster	0,03125	1 424	1 424	2 848
Sainte-Lucie	Sbis	0,0625	2 849	2 849	5 698
Saint-Kitts-et-Nevis	Sbis	0,0625	2 849	2 849	5 698
Saint-Marin	IX	0,25	11 395	11 395	22 790
Saint-Siège	IX	0,25	11 395	11 395	22 790
Saint-Vincent-et-les-Grenadines	Sbis	0,0625	2 849	2 849	5 698
Samoa	Sbis	0,0625	2 849	2 849	5 698
Sao Tomé-et-Principe	Ster	0,03125	1 424	1 424	2 848
Sénégal	Ster	0,03125	1 424	1 424	2 848
Serbie	VIII	0,5	22 789	22 789	45 578
Seychelles	Sbis	0,0625	2 849	2 849	5 698
Sierra Leone	Ster	0,03125	1 424	1 424	2 848
Singapour	IX	0,25	11 395	11 395	22 790
Slovaquie	VI	3	136 737	136 737	273 474
Slovénie	VII	1	45 579	45 579	91 158
Somalie ²	Ster	0,03125	1 424	1 424	2 848
Soudan	Ster	0,03125	1 424	1 424	2 848
Sri Lanka	S	0,125	5 697	5 697	11 394
Suède	III	15	683 685	683 685	1 367 370
Suisse	III	15	683 685	683 685	1 367 370
Suriname	Sbis	0,0625	2 849	2 849	5 698
Swaziland	Sbis	0,0625	2 849	2 849	5 698
Tadjikistan	IX	0,25	11 395	11 395	22 790
Tchad	Ster	0,03125	1 424	1 424	2 848
Thaïlande	IX	0,25	11 395	11 395	22 790
Togo	Ster	0,03125	1 424	1 424	2 848
Tonga	Sbis	0,0625	2 849	2 849	5 698
Trinité-et-Tobago	S	0,125	5 697	5 697	11 394
Tunisie	S	0,125	5 697	5 697	11 394
Turkménistan	IX	0,25	11 395	11 395	22 790
Turquie	VIbis	2	91 158	91 158	182 316

Projet de programme et budget proposé pour 2016-2017

États membres d'une ou de plusieurs unions financées par des contributions	Classe de contribution	Unités de contribution 2016-2017	Contribution ¹ 2016	Contribution ¹ 2017	Contributions 2016-2017
Tuvalu ²	<i>Ster</i>	0,03125	1 424	1 424	2 848
Ukraine	IX	0,25	11 395	11 395	22 790
Uruguay	S	0,125	5 697	5 697	11 394
Vanuatu	<i>Ster</i>	0,03125	1 424	1 424	2 848
Venezuela (République bolivarienne du)	IX	0,25	11 395	11 395	22 790
Viet Nam	S	0,125	5 697	5 697	11 394
Yémen	<i>Ster</i>	0,03125	1 424	1 424	2 848
Zambie	<i>Ster</i>	0,03125	1 424	1 424	2 848
Zimbabwe	<i>Sbis</i>	0,0625	2 849	2 849	5 698
Total Contributions			17 361 317	17 361 317	34 722 634

¹ La valeur d'une unité demeure inchangée à 45 579 francs suisses pour 2016 et 2017 par rapport à 2014 et 2015.

² États membres de l'OMPI qui ne sont membres d'aucune Union.

APPENDICE B DEFINITION DES CATEGORIES DE DEPENSES

RECETTES, PAR PROVENANCE

Contributions : contributions des États membres à l'Organisation selon le système de contribution unique.

Taxes : taxes revenant au Bureau international dans le cadre des systèmes du PCT, de Madrid, de La Haye et de Lisbonne, déduction faite des ajustements de change.

Arbitrage : taxes d'arbitrage concernant les litiges relatifs aux noms de domaine, droits d'inscription aux réunions du Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI, déduction faite des ajustements de change.

Intérêts : recettes représentant le produit des placements, y compris les intérêts sur les dépôts de fonds.

Publications : recettes provenant de la vente des publications et des abonnements aux périodiques publiés par le Secrétariat sur papier, CD-ROM ou tout autre support.

Autres recettes : droits d'inscription à des conférences et cours de formation, recettes provenant des services d'appui fournis en rapport avec des activités extrabudgétaires de l'OMPI financées par le PNUD et par des fonds fiduciaires, ajustements comptables (crédits) relatifs à des années antérieures et ajustements de change, recettes provenant de la location de locaux appartenant à l'OMPI, et remboursements par l'UPOV à l'OMPI de services d'appui administratif.

OBJETS DE DÉPENSE

DÉPENSES DE PERSONNEL

Postes : rémunération perçue par les fonctionnaires, en particulier les traitements, les indemnités de poste, les allocations familiales, les primes pour connaissances linguistiques, les paiements pour heures supplémentaires, les indemnités de non-résident, les primes d'affectation et les indemnités de représentation.

Agents temporaires : rémunération et indemnités versées aux agents temporaires de la catégorie des administrateurs et des services généraux au bénéfice de contrats à court terme.

Autres dépenses de personnel : montants pour assurance accidents professionnels, caisse de retraite fermée, frais de justice et programme de récompenses et de reconnaissance.

AUTRES DÉPENSES

Stages et bourses de l'OMPI

- **Stages** : rémunération et indemnités versées aux stagiaires.
- **Bourses de l'OMPI** : dépenses liées à une activité de formation qui octroie un don monétaire à des personnes qualifiées pour remplir des objectifs pédagogiques particuliers.

Voyages, formations et subventions

- **Missions de fonctionnaires** : frais de voyage et indemnités journalières de subsistance pour tous les fonctionnaires en voyage officiel.

- **Voyages des tiers** : frais de voyage et indemnités journalières de subsistance pour tous les tiers, y compris les frais de voyage de fonctionnaires nationaux, de participants et de conférenciers se rendant à des réunions organisées sous l'égide de l'OMPI.
- **Formations et demandes de paiement des frais de voyage y relatifs** : frais de voyage, indemnités journalières de subsistance, droits d'inscription et autres dépenses afférentes à la participation de stagiaires à des cours, séminaires et stages.

Services contractuels

- **Conférences** : rémunération, frais de voyage et indemnités journalières de subsistance des interprètes; location de salles de conférence et de matériel d'interprétation; rafraîchissements et réceptions; et frais afférents à tout autre service directement lié à l'organisation d'une conférence.
- **Publication** : travaux d'impression et de reliure faits à l'extérieur; revues; papier et impression; autres travaux d'impression : tirages à part d'articles parus dans les revues; brochures; traités; recueils; manuels; formulaires de travail et autres travaux d'impression divers; production de CD-ROM, de cassettes vidéos, de bandes magnétiques et autres formes de publication électronique.
- **Services contractuels de personnes** : rémunération versée pour des services contractuels de personnes.
- **Autres services contractuels** : comprend tous les autres services contractuels conclus avec des prestataires de services commerciaux et non commerciaux.

Coûts financiers

- **Coûts financiers** : intérêts; frais bancaires.

Dépenses de fonctionnement

- **Locaux et entretien** : acquisition, location, amélioration et entretien des locaux à usage de bureaux et location ou entretien de matériel et de mobilier, consultants extérieurs en gestion pour la nouvelle construction.
- **Communication** : frais de communication comme le téléphone, l'Internet, la télécopie et le courrier, les frais de port et de transport de documents.
- **Frais de représentation et autres frais de fonctionnement** : réceptions officielles, contribution de l'OMPI à l'Association du personnel et autres frais de fonctionnement.
- **Services communs du système des Nations Unies** : assistance médicale, contributions à des activités administratives communes du système des Nations Unies, activités financées en commun par le système des Nations Unies, tribunal administratif.

Matériel et fournitures

- **Mobilier et matériel** : achat de mobilier et machines de bureau, de matériel informatique (ordinateurs personnels, ordinateurs portables, imprimantes, serveurs, etc.), de matériel utilisé pour les conférences, de matériel de reproduction des documents et de matériel de transport.
- **Fournitures** : papier et fournitures de bureau; fournitures de reproduction interne (offset, microfilms, etc.); livres de bibliothèque et abonnements à des revues et périodiques; uniformes; fournitures de traitement de données; logiciels et licences informatiques.

APPENDICE C CALCUL DES DEPENSES DE PERSONNEL

1. À la suite du lancement du système EPM de gestion des performances de l'Organisation et de la mise en œuvre du système ERP de planification des ressources (système de paie des ressources humaines) et dans le cadre de la poursuite du renforcement de la gestion axée sur les résultats, notamment le renforcement du lien entre le travail accompli et les ressources nécessaires à la mise en œuvre, un changement a été apporté à la méthode utilisée pour le calcul des dépenses de personnel pour 2016-2017. Dans le présent budget, les dépenses de personnel de l'Organisation sont calculées sur la base de montants réels.

2. Le calcul des coûts sur la base de montants réels repose sur les derniers barèmes de l'Organisation des Nations Unies disponibles en matière de traitement et de rémunération considérée aux fins de la pension des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et des services généraux²⁵, ainsi que sur les données rétrospectives relatives aux charges de famille et sur les politiques et prestations applicables. La méthode de calcul des coûts utilisée réunit plusieurs éléments de dépenses afin de calculer le montant des dépenses par niveau de poste, montant qui est ensuite utilisé afin d'effectuer un calcul global des dépenses de personnel. Les éléments de dépense compris dans le calcul des coûts sur la base de montants réels et les hypothèses de calcul sont résumés ci-après.

Calcul des coûts sur la base de montants réels et hypothèses de calcul

	Poste <i>(administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et services généraux)</i>	Fonctionnaires temporaires <i>(administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et services généraux)</i>
Traitement	L'élément traitement pour un poste occupé est calculé par niveau de poste en appliquant le barème avec ou sans charges de famille (CFPI) au grade/échelon projeté. Pour les postes vacants, il est calculé en appliquant le taux avec charges de famille à l'échelon médian par grade. Le montant calculé en dollars des États-Unis d'Amérique est ensuite converti en francs suisses, avec l'application du coefficient d'ajustement de poste, le cas échéant (pour les administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur). La part qui correspond à l'Organisation de la rémunération considérée aux fins de la pension (CCPPNU) est ajoutée au montant total	L'élément traitement pour un poste occupé est calculé par niveau de poste en appliquant le barème avec ou sans charges de famille (CFPI) au grade/échelon projeté. Pour les postes vacants, il est calculé en appliquant le taux avec charges de famille à l'échelon médian par grade. Le montant calculé en dollars des États-Unis d'Amérique est ensuite converti en francs suisses, avec l'application du coefficient d'ajustement de poste, le cas échéant (pour les administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur). La part qui correspond à l'Organisation de la rémunération considérée aux fins de la pension (CCPPNU) est ajoutée au montant total.
Dépenses communes de personnel	Les dépenses communes de personnel comprennent toutes les prestations et tous les avantages autres que le traitement, qui sont prévus par le Statut et Règlement du personnel (allocations familiales, cotisations à l'assurance maladie, congé dans les foyers, indemnité pour frais d'étude, etc.). Les dépenses communes de personnel sont appliquées par niveau de poste sur la base d'un schéma historique des dépenses et des projections faites. S'agissant des postes vacants, on applique l'hypothèse d'un conjoint ou d'une conjointe et d'un enfant à charge afin de calculer les prestations projetées.	Les dépenses communes de personnel comprennent toutes les prestations et tous les avantages autres que le traitement, qui sont prévus par le Statut et Règlement du personnel (allocations familiales, cotisations à l'assurance maladie, etc.). Les dépenses communes de personnel sont appliquées en fonction du niveau de poste sur la base d'un schéma historique des dépenses et des projections faites. S'agissant des postes vacants, on adopte l'hypothèse d'un conjoint ou d'une conjointe et d'un enfant à charge afin de calculer les prestations projetées.
Ajustement	Le coût de tous les postes est ajusté à la baisse pour tenir compte du taux de vacance de 3%.	Aucun taux de vacance n'est appliqué pour les postes temporaires.

²⁵ Barème des traitements des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur à compter du 1^{er} janvier 2015; Barème de la rémunération considérée aux fins de la pension à compter de février 2013; Traitement annuel et indemnités des fonctionnaires de la catégorie des services généraux à compter du 1^{er} avril 2011.

<p>Provision au titre de la cessation de service et autres dépenses connexes</p>	<p>Une provision de 6% est appliquée au coût total pour financer les dépenses liées à la cessation de service et aux diverses prestations après la cessation de service.</p>	<p>Une provision de 2% est appliquée au coût total pour financer les dépenses liées à la cessation de service et aux diverses prestations après la cessation de service.</p>
---	--	--

APPENDICE D FORMULES DE FLEXIBILITE

GÉNÉRALITÉS

Les formules de flexibilité constituent un mécanisme qui permet d'ajuster le niveau des ressources financières allouées aux systèmes mondiaux de protection (PCT, système de Madrid et système de La Haye) en fonction de variations non budgétées du nombre total de demandes d'enregistrement. Les formules de flexibilité pour les systèmes du PCT, de Madrid et de La Haye ont été révisées et approuvées par leurs assemblées respectives, tenues entre le 24 septembre et le 3 octobre 2007.

SYSTÈME DU PCT

La formule de flexibilité révisée pour le système du PCT est décrite dans le document PCT/A/36/5 et a été approuvée par l'Assemblée de l'Union du PCT, comme il ressort du document PCT/A/36/13. Comme indiqué dans ces documents, la formule de flexibilité du PCT a été révisée compte tenu d'une variation budgétaire de 341 870 francs suisses pour 1000 demandes internationales selon le PCT non budgétées. La formule révisée ne lie plus, comme dans le passé, les variations du nombre de demandes aux variations du nombre de postes. Il est plutôt proposé de faire varier le montant total des ressources allouées aux programmes directement concernés, ce qui permet d'utiliser ces ressources tant pour des dépenses de personnel (par exemple, attribution de postes, recrutement d'agents temporaires ou contrats de louage de services) que pour d'autres dépenses non liées au personnel (par exemple, contrats de sous-traitance). Les ressources résultant des ajustements sont allouées à l'administration du système du PCT et aux services d'appui selon un ratio de 87,5% et 12,5% respectivement.

SYSTÈME DE MADRID

La formule de flexibilité révisée pour le système de Madrid est décrite dans le document MM/A/38/5 et a été approuvée par l'Assemblée de l'Union de Madrid, comme il ressort du document MM/A/38/6. La nouvelle formule permet de procéder à l'ajustement du budget de l'Union de Madrid pour un montant de 197 060 francs suisses pour chaque variation de 500 enregistrements ou renouvellements inscrits par rapport aux prévisions initiales approuvées. La formule ne lie plus l'ajustement uniquement au nombre de membres du personnel, mais permet plutôt d'opérer des ajustements dans les ressources financières globales allouées aux programmes directement concernés par le traitement des demandes. Ces ressources peuvent être utilisées soit pour des dépenses de personnel (postes, agents temporaires, etc.) soit pour des dépenses non liées au personnel (par exemple, contrats de sous-traitance). Les ressources résultant des ajustements sont allouées à l'administration du Service d'enregistrement international des marques et aux services d'appui selon un ratio de 87,5% et 12,5% respectivement.

SYSTÈME DE LA HAYE

La formule de flexibilité révisée pour le système de La Haye est décrite dans le document H/A/24/3 et a été approuvée par l'Assemblée de l'Union de La Haye, comme il ressort du document H/A/24/4. La nouvelle formule permet de procéder à l'ajustement du budget de l'Union de La Haye pour un montant de 99 024 francs suisses pour chaque variation de 300 enregistrements ou renouvellements inscrits par le Service d'enregistrement de l'Union de La Haye par rapport aux prévisions initiales approuvées. Les ressources peuvent être utilisées soit pour des dépenses de personnel soit pour des dépenses non liées au personnel, et elles sont allouées à l'administration du Service d'enregistrement de l'Union de La Haye et aux services d'appui selon un ratio de 87,5% et 12,5% respectivement.

APPENDICE E SIGLES UTILISES DANS LE PRESENT DOCUMENT

ABC	Consortium pour des livres accessibles
ACE	Comité consultatif sur l'application des droits
AGICOA	Association de gestion internationale collective des œuvres audiovisuelles
AIMS	système de gestion de l'information administrative
AIPMS	Système automatisé arabe de gestion de la propriété intellectuelle
ANASE	Association des nations de l'Asie du Sud-Est
aRD <i>i</i>	Accès à la recherche pour le développement et l'innovation
ASPI	Accès au programme d'information spécialisée en matière de brevets
AUTM	Association of University Technology Managers
AWGIPC	Groupe de travail de l'ANASE sur la coopération dans le domaine de la propriété intellectuelle
BOIP	Organisation Benelux de la propriété intellectuelle
CCNUCC	Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
ccTLDs	domaines de premier niveau qui sont des codes de pays
CDIP	Comité du développement et de la propriété intellectuelle
CEE	Commission économique eurasiennne
CEI	Communauté des États indépendants
CFPI	Commission de la fonction publique internationale
CIB	classification internationale des brevets
CLEA	Collection de lois accessible en ligne
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
CCS	Conseils des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies
CTCN	Centre et Réseau des technologies climatiques
DGIPR	Direction générale des droits de propriété intellectuelle
DGRH	Département de la gestion des ressources humaines
DAES	Département des affaires économiques et sociales de l'ONU
DAS	Service d'accès numérique aux documents de priorité
DSI	Division de la supervision interne
EACIN	East Africa Climate Innovation Network
ECLA	classification européenne
EGEDA	Entidad de Gestión de Derechos de los Productores Audiovisuales
ERP	planification des ressources de l'Organisation
ETSI	Institut européen des normes de télécommunications
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
gTLD	domaine générique de premier niveau
GNIPA	Réseau mondial d'académies de la propriété intellectuelle
IIA	Institut des auditeurs internes
ICANN	Internet Corporation for Assigned Names and Numbers
ICOM	Conseil international des musées
ICSEI	Coopération internationale pour la recherche et l'examen des inventions
IGC	Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore
IMPI	Institut mexicain de la propriété industrielle
INP-BR	Institut brésilien de la propriété intellectuelle
IPACIS	Assemblée interparlementaire des États membres de la CEI
IPAG	Intellectual Property Agreement Guide
IP-DMD	base de données de mise en parallèle des besoins de développement liés à la propriété intellectuelle
IPoA	Programme d'action d'Istanbul
IPOPHL	Office philippin de la propriété intellectuelle

Projet de programme et budget proposé pour 2016-2017

IP-ROC	liste des consultants en matière de propriété intellectuelle
IPSAS	Normes comptables internationales pour le secteur public
IP-TAD	base de données de l'assistance technique
ISO	Organisation internationale de normalisation
KOTEC	Korea Technology Finance Corporation
MGS	Gestionnaire de produits et services de Madrid
OCIS	Organe consultatif indépendant de surveillance de l'OMPI
OEB	Office européen des brevets
OHMI	Office de l'harmonisation dans le marché intérieur
OMC	Organisation mondiale du commerce
OMD	Organisation mondiale des douanes
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONG	organisation non gouvernementale
ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
PCT	Traité de coopération en matière de brevets
PLT	Traité sur le droit des brevets
PMA	pays les moins avancés
PME	petites et moyennes entreprises
PMSDS	Système de gestion des performances et de perfectionnement du personnel
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
PRS	programme de réorientation stratégique
PSMT	Plan stratégique à moyen terme
R-D	recherche-développement
SCCR	Comité permanent du droit d'auteur et des droits connexes
SCP	Comité permanent du droit des brevets
SCT	Comité permanent du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques
SDG	objectifs de développement durable
SGED	système de gestion électronique des documents
SRR	Statut et règlement du personnel
TIC	technologies de l'information et des communications
TIGAR	Trusted Intermediary Global Accessible Resources
UDRP	principes directeurs concernant le règlement uniforme des litiges relatifs aux noms de domaine
UIT	Union internationale des télécommunications
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UN-H-MOSS	Normes minimales de sécurité opérationnelle recommandées par le siège des Nations Unies
UNICC	Centre international de calcul des Nations Unies
UNOSSC	Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud Sud
UNSAS	Normes comptables du système des Nations Unies
UPOV	Union internationale pour la protection des obtentions végétales
USPTO	Office des brevets et des marques des États-Unis d'Amérique
WBO	Bureau de l'OMPI au Brésil
WCC	Réseau du droit d'auteur de l'OMPI
WCO	Bureau de l'OMPI en Chine
WCT	Traité de l'OMPI sur le droit d'auteur
WIPO CASE	Accès centralisé aux résultats de la recherche et de l'examen
WJO	Bureau de l'OMPI au Japon
WPPT	Traité de l'OMPI sur les interprétations et exécutions et les phonogrammes

[Fin du document]